



# **Thèse de Doctorat**

Spécialité histoire

Présentée à l'École Doctorale en Sciences Humaines et Sociales (ED 586)

**De l'Université de Picardie – Jules Verne**

Par

**Philippe Diest**

Pour obtenir le grade de Docteur de l'Université de Picardie Jules Verne

**Le Nord-Pas-de-Calais et l'armée de 1871 à 1914 : le poids des infrastructures militaires au regard de l'économie, de la société et de la politique septentrionales**

Soutenue le 5 octobre 2016, après avis des rapporteurs, devant le jury d'examen

M. X. Boniface, professeur des universités (UPJV)  
M. F. Cochet, professeur des universités (Metz)  
M. J.-M. Guislin, professeur des universités (Lille III)  
M. P. Nivet, professeur des universités (UPJV)

Directeur  
Rapporteur  
Rapporteur  
Examineur



## REMERCIEMENTS

S'ils se situent dans les premières pages d'une thèse, les remerciements sont de fait les dernières phrases rédigées. En concluant plusieurs années de travail, ils sont l'occasion de se souvenir de ceux qui ont joué un rôle dans notre construction intellectuelle et plus particulièrement dans les recherches et la rédaction d'un tel projet.

Je tiens tout d'abord à exprimer ma plus grande gratitude à mon directeur de thèse, M. Xavier Boniface, d'avoir accepté d'encadrer mes recherches sans m'avoir connu durant mes études. Ses relectures, ses corrections et ses invitations à approfondir certains éléments ont toujours été empreintes d'une grande bienveillance. Par ses connaissances et ses conseils, il a su instaurer une pression positive sur mes réflexions qui, j'espère, sauront le remercier du temps qu'il m'a consacré. C'est également l'occasion de remercier M. Jean-François Chanet, mon directeur de master, qui m'a judicieusement conseillé de me rapprocher de M. Boniface.

Je remercie le Ministère de la Défense et la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives pour son concours financier durant deux années. Il a grandement facilité mes déplacements et mes séjours dans les nombreux centres d'archives nécessaires à l'élaboration de cette thèse. La participation aux séminaires « jeunes chercheurs » de la relève stratégique de l'Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire (IRSEM) a été l'opportunité de rencontrer d'autres chercheurs dont les thématiques m'ont apporté de nouvelles réflexions.

Un grand merci aux universitaires que j'ai rencontrés aux fils des formations et des colloques et qui ont su nourrir ce travail par leurs écoutes, leurs interrogations et leurs conseils. Je pense particulièrement à Mmes Catherine Denys et Béatrice Touchelay et MM. Benjamin Deruelle, Laurent Jalabert, et Nicolas Rouget.

Mes remerciements vont également aux centres de recherche et aux historiens amateurs trop peu reconnus. Je pense à Mme Hélène Priégo, directrice du musée de la Résistance de Bondues, MM. Christophe Matthys, du musée des canonnières sédentaires de Lille, Francis Nazé, de l'association historique de Bondues, Mickaël Aubout et Christian Lambart qui ont sans contre-partie mis leurs thèses à ma disposition. Une pensée également aux personnels des archives, en particulier celles du Nord, et à ma famille, mes amis et mes collègues qui ont longuement entendus parler de mes recherches.

Mes derniers remerciements vont à celle qui est au cours de cette thèse devenue mon épouse et la mère de mon fils. Elle m'a soutenu quand des obstacles se présentaient, m'a supporté quand mes réflexions monopolisaient notre quotidien et m'a si souvent encouragé, ne rechignant jamais à relire une énième fois un paragraphe qui me tracassait. Merci Claire.



# **Le Nord-Pas-de-Calais et l'armée de 1871 à 1914 : le poids des infrastructures militaires au regard de l'économie, de la société et de la politique septentrionales**

**Remerciements.....p. 3**

**Introduction.....p. 9**

## **Première partie**

**La nécessité du bâti : répondre aux réformes de l'armée ou le primat des intérêts militaires sur la société civile (1871-milieu des années 1890).....p. 21**

**Chapitre 1 : le paradoxe régional.....p. 25**

### **1 – Défendre la frontière du Nord, une peine perdue ?**

1.1. Une géographie militaire défavorable

1.2. L'inquiétante neutralité belge

### **2 – Une région depuis longtemps défendue**

2.1. De l'Antiquité au XVII<sup>e</sup> siècle

2.2. L'œuvre du marquis de Vauban

2.3. Le lent déclin des fortifications du Nord-Pas-de-Calais

### **3 – Une terre d'hommes et de richesses**

3.1. Une démographie remarquable

3.2. L'importance des richesses régionales

**Chapitre 2 : une région-frontière à défendre.....p. 47**

### **1 – La nécessaire réorganisation de la frontière du Nord**

1.1. Nouvelles stratégies et tactiques défensives

1.2. Les originalités de la frontière du Nord

### **2 – La modernisation des places de guerre**

2.1. Les places frontalières

2.2. Les places littorales

2.3. Les places de seconde ligne

2.4. La multiplication et l'agrandissement des magasins à poudre

### **3 – L'édification de la fortification détachée**

3.1. Les procédures d'acquisition et de mise en adjudication

3.2. Travaux et perturbations ponctuelles

3.3. Déceptions et conséquences immédiates

### **4 – La législation sur les places de guerre et les servitudes militaires**

4.1. Les contraintes administratives liées aux fortifications

4.2. Le principe ancien des servitudes

4.3. Exceptions et particularités

**Chapitre 3 : accueillir et former l'armée nouvelle.....p. 97**

**1 – Nouveaux besoins et réformes militaires**

- 1.1. Le choix d'une armée de conscription
- 1.2. La création des corps d'armée
- 1.3. Les infrastructures nécessaires aux corps d'armée
- 1.4. L'organisation du premier corps d'armée

**2 – Les hommes du premier corps d'armée**

- 2.1. Un contingent particulièrement visible
- 2.2. La répartition des troupes du premier corps d'armée
- 2.3. Origines géographiques et sociales du contingent
- 2.4. Présences et disponibilités des troupes

**3 – Casernes, hôpitaux et autres bâtiments urbains**

- 3.1. Les originalités du casernement du premier corps d'armée
- 3.2. Les écuries comme complément du casernement
- 3.3. Les hôpitaux militaires
- 3.4. Le logement des officiers
- 3.5. Les infrastructures logistiques et de commandement

**4 – La recherche des terrains d'entraînement**

- 4.1. L'exiguïté des terrains du premier corps d'armée
- 4.2. L'obtention de terrains
- 4.3. Les terrains *intra-muros*

**Conclusion de la première partie.....p. 135**

**Deuxième partie**

**Les édifices militaires au quotidien :**

**représentations et pratiques des populations (1871-1914).....p. 137**

**Chapitre 4 : vivre sous la menace.....p. 141**

**1 – Une région sacrifiée ?**

**2 – Le danger représenté par les infrastructures militaires**

- 2.1. Risques et conflits autour des champs de tir
- 2.2. La menace des magasins à poudre

**Chapitre 5 : supporter la contrainte.....p. 169**

**1 – Un développement économique et urbain brimé**

- 1.1. L'entrave des fortifications, des servitudes et des commissions mixtes
- 1.2. Des campagnes également touchées
- 1.3. Les concessions de l'armée : l'établissement de polygones exceptionnels
- 1.4. Les concessions de l'armée : la location des terrains

**2 – Des mobilités entravées**

- 2.1. L'emprise des fortifications et des servitudes
- 2.2. Des entraves partagées par les campagnes et le littoral
- 2.3. Résistances et critiques des usagers
- 2.4. Les aménagements accordés par l'armée

- 3 – Une santé publique soumise à l'autorité militaire**
  - 3.1. Des fossés perçus comme vecteurs d'épidémies
  - 3.2. Terrains militaires et pollutions
  - 3.3. L'infrastructure militaire et le problème des eaux
  - 3.4. Une contribution peu reconnue en faveur de l'hygiène publique
- 4 – Les sociabilités autour des bâtiments militaires**
  - 4.1. Une mitoyenneté inquiétante et contraignante
  - 4.2. Aux portes de la caserne, la libération des pulsions ?
  - 4.3. La garnison et l'alcool
  - 4.4. Féminités et infrastructures militaires
  - 4.5. Une visibilité accrue de la violence militaire

**Chapitre 6 : tirer profit.....p. 239**

- 1 – L'infrastructure militaire : un enjeu économique**
  - 1.1. Les revenus directs
  - 1.2. Les revenus indirects
  - 1.3. Les contreparties
- 2 – Le rôle social de l'infrastructure militaire**
  - 2.1. La matérialisation de l'action sociale de l'État
  - 2.2. Une surveillance accrue de l'espace public
  - 2.3. L'infrastructure militaire et les mouvements sociaux
- 3 – Un enjeu politique**
  - 3.1. La participation au prestige de la cité
  - 3.2. La républicanisation de la société et de l'espace public
  - 3.3. Les concurrences urbaines
  - 3.4. L'influence de l'armée dans la politique locale
- 4 – Distractions et loisirs autour des infrastructures militaires**
  - 4.1. Les « fortifs », espaces de verdure et de promenades
  - 4.2. Les terrains militaires et le développement du sport urbain
  - 4.3. Des garnisons sources de distractions
  - 4.4. La tenue des grands événements urbains

**Conclusion de la deuxième partie.....p. 323**

### **Troisième partie**

**Du sentiment de délivrance à l'occupation de 1914 :  
les opinions publiques face aux événements politiques  
et militaires (milieu des années 1880-1914).....p. 325**

**Chapitre 7 : le temps des déclassements.....p. 329**

- 1 – Le travail de sape des institutions politiques et militaires**
  - 1.1. Espoirs et projets autour des déclassements
  - 1.2. Ancienneté et nouvel essor des demandes de déclassements
  - 1.3. Le rôle des élus
  - 1.4. Des aménagements aux formes multiples
- 2 – Déclassements et démantèlements des villes du Nord-Pas-de-Calais**
  - 2.1. Procédures nationales et réceptions locales

2.2. Conventions et financements	
2.3. « Les chantiers du siècle »	
2.4. Réalisations et déceptions des démantèlements	
<b>3 – La naissance d’un sentiment patrimonial</b>	
3.1. Le patrimoine et l’armée	
3.2. La découverte de la valeur patrimoniale des murailles	
3.3. Acteurs et opposants à la conservation du patrimoine militaire	
<b>Chapitre 8 : l’affirmation du rôle militaire.....</b>	<b>p. 389</b>
<b>1 – L’évolution de la pensée militaire après 1890</b>	
1.1. Pensées et penseurs militaires	
1.2. Les conséquences sur les infrastructures militaires du premier corps d’armée	
<b>2 – L’impossible démilitarisation des villes et des campagnes</b>	
2.1. Renovations et modernisations des infrastructures	
2.2. La réapparition des concurrences municipales	
<b>3 – L’organisation défensive à la veille de la Grande Guerre</b>	
3.1. Maubeuge confirmée dans son rôle tactique	
3.2. Lille remise en cause	
3.3. Les places littorales en suspens	
<b>Chapitre 9 : les infrastructures militaires et les populations face à l’invasion.....</b>	<b>p. 431</b>
<b>1 – Les plans de guerre à la veille de la guerre</b>	
1.1. Le plan Schlieffen-Moltke	
1.2. Les plans de concentration français	
1.3. La Belgique et le Nord-Pas-de-Calais face à l’éventuelle invasion	
<b>2 – Un début de conflit mouvementé (fin juillet – 8 septembre 1914)</b>	
2.1. L’entrée en guerre du Nord-Pas-de-Calais	
2.2. Une défense désorganisée par les décisions politiques et les opérations militaires	
2.3. La chute de Maubeuge	
<b>3 – L’abandon du Nord-Pas-de-Calais (9 septembre – début novembre 1914)</b>	
3.1. Évacuations et occupations ponctuelles	
3.2. L’échec des improvisations	
<b>Conclusion de la troisième partie.....</b>	<b>p. 469</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>p. 473</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>p. 481</b>
<b>Sources.....</b>	<b>p. 513</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>p. 561</b>



## Introduction

En 1871, la France subit l'une des plus grandes défaites de son histoire. Les Allemands ont prouvé la supériorité de leurs armées sur celles de l'Empire et du gouvernement de la Défense Nationale en envahissant une grande partie du Nord-Est de la France<sup>1</sup>. Les nombreux sièges, en particulier celui de Paris, n'ont fait que retarder l'inéluctable. Le traité de Francfort impose à la Troisième République qui vient d'être proclamée une énorme indemnité de guerre et l'annexion de l'Alsace-Moselle. Une nouvelle défaite, aux conséquences aussi dramatiques, est impensable pour les Français. Or, le contexte international leur est défavorable comme en témoignent la crise de 1875 puis l'affaire Schnæbelé<sup>2</sup>. Pour résister à une nouvelle invasion, la France est dans l'obligation de se protéger seule. Deux éléments lui permettent de se défendre : la Nation armée, institutionnalisée par le service militaire obligatoire, et la modernisation en profondeur de son instrument militaire, c'est-à-dire de ses armes, de son organisation et de ses infrastructures. En s'imposant à l'ensemble de la population et du territoire, ces réformes sont parmi les plus importantes qu'ait connues le pays. Elles l'ont préparé à la Première Guerre mondiale.

Les infrastructures militaires, bâtiments ou terrains, sont à la fois les instruments et la concrétisation de ces réformes. Cet ensemble hétéroclite dans ses formes et ses emprises est chargé de nombreuses missions. Il peut servir à loger des troupes de plus en plus nombreuses du fait de la suppression progressive des exemptions au service militaire obligatoire. Les hommes vivent dans des bâtiments qualifiés de casernes ou de quartiers selon leurs armes. Les officiers supérieurs et leurs familles habitent à l'écart des soldats, dans des logements mis à la disposition par l'armée ou par les villes. La présence d'écuries est également nécessaire pour accueillir les chevaux en nombre important dans la cavalerie et dans l'artillerie. Les besoins logistiques de la troupe en vivres, munitions, matériels et combustibles nécessitent l'existence de nombreux entrepôts. Leur contenu est parfois source de danger comme dans le cas des magasins à poudre. Pour défendre le territoire, les populations et leurs biens, des fortifications sont érigées autour des villes et des points sensibles. Certaines infrastructures réunissent

---

<sup>1</sup> Gouttman A., *La grande défaite : 1870-1871*, Paris, Perrin, 2014, 414 p. ; Lecaillon J.-F., *Le souvenir de 1870, histoire d'une mémoire*, 2011, Paris, Giovanangéli, 253 p. ; Milza P., « L'année terrible ». *La guerre franco-prussienne : septembre 1870- mars 1871*, Paris, Perrin, 2009, 460 p. ; Roth F., *La guerre de 1870*, Paris, Fayard, 1993, 778 p.

<sup>2</sup> Milza P., *Les relations internationales de 1871 à 1914*, Paris, Colin, 2014, 217 p., Girault R., *Diplomatie européenne : nations et impérialismes*, Paris, Armand Colin, 1995, 286 p.

plusieurs de ces missions comme les ouvrages bâtis par le général Séré de Rivières<sup>3</sup> dans les années 1870-1880 qui assurent à la fois la protection, le logement et l'approvisionnement d'une garnison. La taille des édifices de l'armée varie en partie selon leur ancienneté : le gigantisme caractérise par exemple les fortifications et les établissements militaires bâtis au XVII<sup>e</sup> siècle. Pour des raisons tactiques et financières, aucun ensemble comparable ne sera bâti dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. En revanche, des règlements restrictifs s'appliquent sur et autour de chaque infrastructure, souvent sous forme de servitudes. Les emprises militaires sont de ce fait importantes, notamment dans les zones frontalières.

La loi du 24 juillet 1873 restructure complètement l'organisation militaire en créant les corps d'armée. Ces derniers permettent de coordonner la mobilisation et les manœuvres grâce à un commandement unique situé dans un espace géographique délimité. Le Nord et le Pas-de-Calais deviennent le territoire du premier corps d'armée, parfois appelé première région militaire. Ces départements, parmi les plus peuplés et les plus riches de France, constituent dès lors un ensemble géopolitique et administratif cohérent. Cet espace est également l'une des plus grandes zones frontalières du pays : il est depuis longtemps un carrefour entre le Bassin parisien, les Îles britanniques et l'embouchure du Rhin. Cette situation stratégique est renforcée avec la conquête française des provinces d'Hainaut, d'Artois et de Flandre en 1667, dont les villes forment désormais des verrous frontaliers ouvrant la porte de Paris. Conscient de cette importance, Louis XIV chargea Sébastien le Prestre, marquis de Vauban, de rendre ce territoire imperméable aux invasions venues du Nord-Est grâce à un réseau de fortifications. L'ingénieur royal eut également la mission de défendre et d'assurer le maintien de l'ordre dans ces provinces nouvellement conquises. Des casernes y furent donc construites en marge et au cœur des villes, afin d'assurer le logement de troupes, la surveillance des places et la mise sur pied d'une armée de campagne<sup>4</sup>. Il ne s'agit donc aucunement d'une frontière naturelle mais d'une frontière en glaci<sup>5</sup>, une marche entre deux États, où les échanges comme les invasions sont facilités. Les murailles matérialisent de fait une limite arbitraire et diplomatique. Cependant, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, Napoléon III accepta d'abandonner une partie de ces fortifications pour répondre aux besoins liés à l'explosion démographique, au

---

<sup>3</sup> Raymond Adolphe Séré de Rivières (1815-1895), officier du génie, est nommé secrétaire du comité de défense en 1873 et directeur du service du génie l'année suivante. Le général du Barail, Ministre de la Guerre, le charge d'appliquer ses concepts de rideaux défensifs pour défendre les frontières orientales de la France.

<sup>4</sup> De très nombreuses études de qualités inégales s'intéressent à Vauban et son œuvre à l'échelle nationale, régionale et locale. Parmi eux, quelques références essentielles pour connaître le personnage et son influence : Blanchard A., *Vauban*, Paris, Fayard, 1996, 682 p., Virol M., *Vauban : de la gloire du roi au service de l'État*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, 432 p., Martin T., Virol M. (dir), *Vauban, architecte de la modernité ?*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2008, 301 p.

<sup>5</sup> Foucher M., *L'obsession des frontières*, Paris, Perrin, 2007, p. 203

développement régional et à la modernisation des villes. L'économie septentrionale connaît en effet un essor remarquable à l'échelle de l'Europe qui s'appuie sur l'industrialisation du secteur textile, l'exploitation du bassin minier et le développement des ports. En revanche, les infrastructures *intra-muros* furent conservées. Ce territoire est donc en plein essor lorsqu'éclate la guerre de 1870.

Malgré la défaite, le Nord-Pas-de-Calais n'est presque pas touché par le conflit et évite l'occupation grâce à l'armée du Nord commandée par le général Faidherbe<sup>6</sup>. Par la suite, ce territoire connaît peu de transformations militaires, le Conseil supérieur de la guerre jugeant que la région possède des installations en nombre suffisant pour accueillir les nouveaux conscrits. En dépit de leur ancienneté, aucune nouvelle caserne ne sera construite. Par ailleurs, la frontière du Nord joue un rôle second dans les conceptions stratégiques de l'époque : l'Empire allemand constitue la menace principale et serait en mesure d'envahir la France depuis les départements français annexés. De plus, l'inviolabilité du territoire belge est garantie par le Royaume-Uni, première puissance navale et coloniale. Une grande majorité des contemporains pensent que le Nord de la France serait, à l'instar du dernier conflit, excentré des champs de bataille. Les pouvoirs locaux donnent donc la priorité au développement industriel et préfèrent réserver des espaces à la création d'usines plutôt que d'abandonner d'immenses terrains à l'emprise militaire. Le Nord-Pas-de-Calais connaît entre 1871 et 1914 une situation militaire, démographique et économique particulière car, en dépit de sa place secondaire dans la stratégie française, la région connaît à cette époque plusieurs vagues de construction d'édifices militaires. Le poids du fait militaire y est de nouveau renforcé et entre donc en concurrence avec l'industrialisation croissante.

Cette étude a pour ambition d'analyser l'opinion publique des habitants du Nord-Pas-de-Calais face à la présence de nombreuses infrastructures militaires. Comment ces immeubles sont-ils perçus au quotidien ? Comment l'armée justifie-t-elle l'emprise pesant sur le territoire ? Il convient de comprendre les enjeux politiques, économiques et sociaux autour de ces infrastructures. Ces biens peuvent constituer des profits comme des contraintes. Économiquement, la présence des garnisons est une source de revenus importante pour les municipalités grâce à la perception de l'octroi. Les besoins alimentaires et matériels rendent les militaires dépendants des producteurs et des fournisseurs locaux. La construction et

---

<sup>6</sup> Ortholan H., *L'armée du Nord, 1870-1871*, Paris, Giovanangéli, 2011, 158 p., Parisot G., *Janvier 1871, le mois terrible. Un épisode de la guerre de 1870 : l'invasion et l'occupation dans le département du Nord*, Lille 3, mémoire de master, 2007, 115 p.

l'entretien de certains bâtiments génèrent des marchés qui profitent à des entrepreneurs et à une main-d'œuvre supplémentaire. Les terrains militaires peuvent être loués par des particuliers pour le pacage, la culture ou la chasse. Pourtant, les entreprises s'estiment entravées dans leur développement par les fortifications et dénoncent la menace d'un déclassé économique par rapport à d'autres régions. Les propriétaires fonciers refusent quant à eux la dépréciation de leurs biens quand ils sont soumis aux servitudes ou régulièrement utilisés pour les entraînements militaires. Politiquement, les établissements militaires et les garnisons participent au prestige des villes. Ils sont la preuve de leur importance et du patriotisme local. D'intenses concurrences se développent entre les communes pour obtenir des effectifs plus importants et permettent à certains élus de faire preuve de leur qualité. L'échec de ces politiques peut entraîner des sanctions électorales qui illustrent les attentes populaires. Ces débats sont également l'occasion pour les conseils généraux ou d'arrondissement d'intervenir sur des questions sur lesquelles ils n'ont pas de réels pouvoirs. Les établissements militaires participent à la républicanisation et à la militarisation de la population et de l'espace septentrional. Le soldat s'affirme comme un membre de la communauté, en particulier dans les petites villes de garnison. Lors des grèves, l'appel à la troupe entraîne la limitation et la répression des mouvements dont l'ampleur peut être croissante du fait de l'importante population ouvrière. Les terrains militaires sont également des lieux de distraction pouvant être utilisés comme promenades ou pour les activités sportives. Les perceptions sont donc différentes en fonction de nombreux facteurs géographiques, sociaux et politiques. Pour les ouvriers, la caserne est associée au maintien de l'ordre par l'armée lors des grèves. Pour les républicains, elle est l'incarnation de l'égalité de la Nation face à l'impôt du sang. Pour les milieux d'affaires, les murailles sont synonymes de cloisonnement de l'espace urbain et entravent le développement économique. Tous restent néanmoins soumis aux menaces de la guerre, à la conscription et aux réquisitions. La perception de l'armée évolue également en fonction de la construction, la modernisation ou l'abandon de ses biens. L'étude des arguments employés par les militaires pour éviter les différends ou pour accorder une concession met également en évidence une représentation particulière de son rôle local et de la région. Les échanges au sujet des infrastructures sont permanents et témoignent d'une volonté d'équilibrer les contraintes et les profits. L'analyse du regard porté sur la monumentalité et l'espace militaires est donc une approche qui permet de comprendre comment, plus généralement, le fait militaire est perçu entre 1871 et 1914.

Sur le long terme se pose la question de l'influence de ces infrastructures sur le territoire et les mentalités septentrionales. Selon le géographe Étienne Auphan, le fait militaire

peut être étudié sous l'angle spatial, fonctionnel, social, économique et industriel<sup>7</sup>. Le Nord-Pas-de-Calais constitue pour cela un excellent terrain de recherches. La démographie, la neutralité belge, l'industrialisation et la richesse régionale sont autant de facteurs qui permettent d'appréhender une situation à la fois originale et représentative d'autres cas à l'échelle nationale. Existe-t-il une mentalité prédisposée aux sacrifices dans cette population frontalière comme s'interrogent Jacques Aben et Jacques Rouzier en 2001<sup>8</sup> ? Cette idée semble évidente pour Émile Zola qui imagine dans *La Débâcle* l'attitude de Madame Delaherche accueillant chez elle le caporal Jean Macquart, épuisé par les combats de Sedan. Elle a pour cela « un geste de souveraine autorité. Dans ses veines coulait le vieux sang bourgeois des villes frontières, toutes les mâles vertus d'un patriotisme rigide »<sup>9</sup>. Pour Bénédicte Grailles, les habitants du Nord-Pas-de-Calais partagent ce sentiment car leur territoire constitueraient selon eux le rempart de la France. L'adhésion à ce mythe serait facilitée car « outre qu'il mobilise les figures nationales et contamine tous les champs mémoriels, [il] ne laisse personne en dehors de la célébration : militaires, civils, femmes et enfants y sont convoqués »<sup>10</sup>. Ces représentations sont également partagées à l'échelle nationale : dans *le Tour de France par deux enfants*, Augustine Tuillerie décrit Lille comme « la cinquième ville de France, qui est en même temps une place forte de premier ordre, tout entourée de remparts et de bastions, et qui soutint plusieurs sièges héroïques »<sup>11</sup>. Pourtant, un autre mythe, celui des « Boches du Nord », septentrionaux incapables de se défendre et chassés par les Allemands, se développe au détriment des populations occupées au cours de la Première Guerre mondiale<sup>12</sup>. Une part de ce discrédit s'explique peut-être par leur attitude vis-à-vis des infrastructures militaires entre 1871 et 1914, contribuant en partie à l'abandon de la région durant les premiers mois de conflit.

La perception des infrastructures militaires entre 1871 et 1914 n'a jamais fait l'objet d'études historiques. Certains chercheurs ont concentré leurs travaux sur la construction de ces

---

<sup>7</sup> Auphan É., « La géographie et le militaire : théorie et application. Le fait militaire, facteur ou objet de la géographie », *Stratégique*, n° 82-83, 2001

<sup>8</sup> Aben J., Rouzier J., (dir), *Défense et aménagement du territoire*, Montpellier, Université Paul Valéry, 2001, p. 20

<sup>9</sup> Zola E., *La débâcle*, Paris, Le livre de poche, 1971, p. 332

<sup>10</sup> Grailles B., « Le Nord, rempart de la France. Images publicitaires, chansons et monuments de 1870 à 1914 », *Revue du Nord*, n°360-361, 2005, pp. 613-632

<sup>11</sup> Bruno G., *Le tour de France par deux enfants*, Paris, De Borée, 2012, p. 411

<sup>12</sup> Nivet P., *Les réfugiés français de la Grande Guerre, 1914-1920 : les « Boches du Nord »*, Paris, Économica, 2004, 598 p.

édifices au cours des années 1870-1880<sup>13</sup>. D'autres se sont intéressés au désengagement de l'armée lors des déclassements et des démantèlements depuis 1880<sup>14</sup>. Des spécialistes ont étudié les aspects architecturaux et monumentaux de certaines catégories de biens militaires, comme les casernes ou les fortifications<sup>15</sup>. Conscient de cette carence historiographique, Jules Maurin dénonce l'absence de toute référence aux infrastructures militaires dans le cinquième tome de l'*Histoire de la France urbaine*, dans lequel les bâtiments religieux sont davantage étudiés en dépit du contexte de laïcisation de l'espace public. Pourtant, l'armée influence l'organisation des villes, ne serait-ce que par l'importance des fortifications<sup>16</sup>. La perception quotidienne est totalement négligée au profit de l'événement que constitue la construction ou la disparition de l'immeuble militaire. Pourtant, les archives, qu'elles soient municipales, départementales ou nationales, civiles ou militaires, attestent l'existence d'une réflexion importante sur ces biens durant l'ensemble de la période 1871-1914. Si les relations entre l'armée, ses infrastructures et la société civile dans de nombreuses villes ont été étudiées<sup>17</sup>, jamais un corps d'armée ne l'a été dans son intégralité. Dans son ouvrage *Parlement, gouvernement, commandement : l'armée de métier sous la III<sup>e</sup> République, 1871-1914*, Jean-Charles Jauffret se demandait « comment les échelons inférieurs des administrations civiles et militaires ressentent et appliquent les directives de l'état centralisé ? »<sup>18</sup>. En s'intéressant à une échelle intermédiaire, cette thèse a pour objectif de combler une carence historiographique et géographique.

L'étude de l'opinion des populations septentrionales n'est possible qu'à travers des sources hétérogènes. Des pétitions et des correspondances permettent de connaître l'avis des particuliers. Cependant, celles-ci sont très ponctuelles et répondent à des difficultés

---

<sup>13</sup> Chanet J-F, *Vers l'armée nouvelle : république conservatrice et réforme militaire (1871-1879)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, 312 p.

<sup>14</sup> Rocolle P., « La fin des cités guerrières au XIX<sup>e</sup> siècle dans le nord de la France : essai de synthèse », *Revue du nord* n°344, 2002, pp. 51-67 ou Ménager B., « Coopération ou affrontement ? Les relations entre les municipalités et le Génie lors du déclassement et du démantèlement des villes fortifiées du département du Nord (fin XIX<sup>e</sup> siècle-1939) », dans Bragard P., Chanet J-F, Denys C. et Guignet P. (eds), *L'armée et la ville dans l'Europe du Nord et du Nord-Ouest du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Louvain, Presses universitaires de Louvain, 2006, PP. 59-70

<sup>15</sup> Dallemagne F., *Les casernes françaises*, Paris, Picard, 1990, 256 p., Rocolle P., *2000 ans de fortification française*, Paris, Lavauzelle, 1989, 355 p.

<sup>16</sup> Maurin J., « Les constructions militaires en France sous la III<sup>e</sup> République avant la Première Guerre mondiale », Aben J., Rouzier J., *Défense et aménagement du territoire...*, op. cit., p. 222

<sup>17</sup> Charvet M., *Les fortifications de Paris, de l'hygiénisme à l'urbanisme*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, 312 p., Dallemagne F., *Les défenses de Lyon, enceintes et fortifications*, Lyon, éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2006, 292 p., Lambart C., *La présence militaire à Troyes (1814-1914), politique sociale, opinion et armée au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris IV, thèse de doctorat, 1998, 473 p.

<sup>18</sup> Jauffret J-J, *Parlement, gouvernement, commandement : l'armée de métier sous la 3<sup>e</sup> République, 1871-1914*, Vincennes, Service historique de la défense, 1987, 1355 p.

exceptionnelles. Les sources indirectes, comme la presse, sont par conséquent bien plus nombreuses et révélatrices d'une représentation de la perception des infrastructures militaires. En dépit de leur nombre<sup>19</sup>, les journaux traitent peu de ce sujet. Des campagnes de presse soudaines et parfois politiquement orientées agitent l'opinion publique mais cette effervescence retombe rapidement dans la majorité des cas. Les sources administratives, procès-verbaux, rapports et correspondances officielles, sont donc bien plus nombreuses et permettent d'appréhender les différentes échelles concernées par la question des biens de l'armée.

Du fait de sa proximité avec les habitants, l'administration municipale est la plus sollicitée. Villages et grandes villes supportent des contraintes spécifiques et tirent profit de la présence d'immeubles militaires. Il faut néanmoins attendre 1884 pour que s'affirme leur rôle représentatif : en janvier 1874, le duc de Broglie, vice-président du Conseil, décide que les maires seront de nouveau nommés par le pouvoir central, sans qu'il ne soit nécessaire de les désigner parmi les conseillers municipaux, élus par la population<sup>20</sup>. Cette prescription est abrogée par la loi du 5 avril 1884 qui charge le maire d'une mission de police judiciaire et de l'application des décisions du conseil municipal<sup>21</sup>. Les relations quotidiennes avec les infrastructures militaires sont perceptibles à travers les délibérations des conseils municipaux et les correspondances avec les représentants de l'État et de l'armée.

Le préfet et le Conseil Général, dont les pouvoirs sont définis par les lois du 10 août 1871, représentent le département. Le préfet, désigné par le pouvoir central, a une triple fonction : il est le représentant de l'État dans le département, il instruit au préalable les affaires soumises au Conseil d'État et il administre toutes les questions du département. Il est l'intermédiaire entre les demandes locales, généralement transmises par les sous-préfets d'arrondissement, et le Gouvernement. Ce rôle lui permet donc de soutenir ou de s'opposer aux décisions du Conseil Général<sup>22</sup>. Ce dernier, créé par la loi du 22 Pluviôse an VIII, est doté de réels pouvoirs en 1871. Cette assemblée, élue au suffrage universel, dispose d'une véritable autonomie par rapport au pouvoir central car elle se réunit « au moins une fois par mois, aux époques et pour le nombre de jours qu'elle détermine elle-même »<sup>23</sup>. Le Conseil Général tient également une commission permanente chargée de surveiller la mise en œuvre

---

<sup>19</sup> Visse J.-P., *La presse du Nord et du Pas-de-Calais au temps de l'Écho du Nord*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 2004, 279 p.

<sup>20</sup> Georges J., *Histoire des maires de 1789 à 1939*, Paris, Plon, 1989, p. 182

<sup>21</sup> Deyon P., *L'État face au pouvoir local : un autre regard sur l'histoire de France*, Paris, éditions locales de France, 1996, p. 179

<sup>22</sup> *Ibidem*, p. 175

<sup>23</sup> Brenne J., *Le Conseil Général du Nord à l'aube de la République*, Lille, Norséprensa, 1974, pp. 5-13

de ses décisions par la préfecture<sup>24</sup>. Les attentes autour des infrastructures militaires apparaissent dans ses délibérations et ses volontés d'intervention dans les questions militaires sur lesquelles il n'a évidemment aucune autorité.

S'ils sont censés représenter l'ensemble du corps électoral et non leur circonscription, les parlementaires diffusent les attentes régionales à Paris. Contrairement aux députés parfois portés à la Chambre en fonction d'un intérêt local ou populaire, les sénateurs, élus par les grands électeurs, incarnent les volontés des représentants politiques<sup>25</sup>. Ils interviennent auprès du Gouvernement qui, par ses prérogatives, joue un rôle paradoxal : il doit simultanément assurer la défense et la prospérité de son territoire et de ses habitants. Or, une infrastructure militaire accapare un espace qui pourrait être réservé à d'autres fonctions civiles. Des relations permanentes s'établissent donc entre le département de la Guerre et d'autres ministères ou administrations, comme l'Intérieur, les Ponts et Chaussées ou les Voies Navigables.

Si l'arbitrage du Conseil d'État et du Président du Conseil peut être sollicité en dernier recours, le Ministre de la Guerre régule les relations permanentes entre les pouvoirs politiques et l'armée. Cette capacité d'entremises des besoins des uns et des autres en fait un ambassadeur entre ces différents groupes sociaux. Une grande part de l'énergie du Ministre de la Guerre est dédiée à l'entretien de bonnes relations avec les parlementaires. Or, celui-ci est très souvent un militaire qui se trouve tiraillé entre ses engagements politiques et ses affinités professionnelles. Par ailleurs, à l'instar des autres ministères, la fonction de Ministre de la Guerre, est précaire : excepté le général de Cissey, en poste de 1871 à 1876, Charles de Freycinet, de 1888 à 1893, et le général André, de 1900 à 1905, les autres ministres sont victimes de la faible durée des gouvernements de la Troisième République<sup>26</sup>. Ils subissent d'une part une pression politique et populaire, de l'autre une quasi-indépendance des directions sur lesquelles ils ont peu d'autorité.

Le génie, gestionnaire des infrastructures militaires, incarne parfaitement cette complexité. Le général du Barail<sup>27</sup>, Ministre de la Guerre, dénonce son attitude en prenant l'exemple de la fortification : « ce qui distingue l'armée du génie, c'est un esprit de corps poussé jusqu'aux plus extrêmes limites, pour ne pas dire à l'excès. Ils n'admettent pas que d'autres qu'eux entendent quoi que ce soit aux fortifications. [...] Pour eux, le comité [des

---

<sup>24</sup> Deyon P., *L'État face au pouvoir local...*, op. cit, p. 175

<sup>25</sup> Rémond R., *La république souveraine : la vie politique en France, 1878-1939*, Paris, Pluriel, 2013, pp. 158-159

<sup>26</sup> Carré C., *Histoire du ministère de la défense*, Paris, Lavauzelle, 2001, pp. 193-202

<sup>27</sup> François Charles du Barail (1820-1902), officier de cavalerie, est Ministre de la Guerre de mai 1873 à mai 1874 sous le gouvernement de Broglie.



fortifications] représenterait le dernier mot de la Loi et des Prophètes »<sup>28</sup>. Pour assurer l'entretien et la surveillance des infrastructures du premier corps d'armée, le génie est représenté par des directions et des chefferies locales placées sous l'autorité d'un commandement régional<sup>29</sup>. Cette arme centralise donc toutes les critiques et les demandes d'aménagement en rapport avec les infrastructures militaires. Corps de spécialistes, le génie est très méticuleux et emploie un vocabulaire très technique dont les subtilités peuvent parfois échapper aux retranscriptions destinées aux autorités supérieures. D'autres directions interviennent ponctuellement : ainsi, les services de l'artillerie exercent principalement leur autorité autour de Douai, spécialisée dans cette arme, et sur le littoral où se situent des zones de tir expérimentales. À une échelle encore plus réduite, les commandants d'unités sont parfois sollicités par les civils quant à leurs casernements, leurs terrains d'entraînement ou leurs magasins. Les études spécifiques et les rapports sont donc abondants en raison des transmissions hiérarchiques et permettent de comprendre les attentes de la société et des entreprises septentrionales.

Les infrastructures militaires concernent donc un spectre très large d'acteurs dont l'abondance des échanges témoigne des discussions récurrentes à leur propos<sup>30</sup>. L'étude croisée de sources d'origine militaire et civile permet d'appréhender l'ambivalence de certaines relations. L'armée a une attitude particulière envers ceux qu'elle considère comme des « pékins ». Le manuel du génie précise par exemple la manière avec laquelle un militaire doit s'adresser à ses interlocuteurs : celui-ci doit être déférent à l'égard d'un supérieur, poli avec un pair mais faire preuve d'une autorité bienveillante envers quelqu'un considéré comme inférieur<sup>31</sup>. Les militaires ne goûtent guère aux résistances à leurs *desiderata* et le génie apparaît comme le principal obstacle aux projets locaux : en mars 1903, la municipalité lilloise envisage de renégocier les conditions de l'éventuel déclassement de la ville. Le maire invite les conseillers municipaux à concilier leurs intérêts car « comme [le génie] est tout puissant, si nous avons essayé de nous en tenir au premier projet, nous aurions vu s'élever devant nous des obstacles insurmontables et nous aurions dû nous lancer dans le maquis des procédures »<sup>32</sup>.

---

<sup>28</sup> Bourachot A., *De Sedan à Sedan, volume 1 : une histoire de l'armée française*, Paris, Giovanangéli, 2011, p. 88

<sup>29</sup> Voir annexe 2 : l'organisation générale du génie sous la Troisième République.

<sup>30</sup> Voir annexe 1 : les relations entre civils et militaires du premier corps d'armée

<sup>31</sup> Borde C., « "génie pékin contre génie militaire", fortifications et territoires portuaires sur le littoral de la mer du Nord au XIX<sup>e</sup> siècle », Le Bouëdec G. et Chappé Fr. (dir), *Pouvoirs et littoraux du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000, pp. 289-301

<sup>32</sup> AD Nord – 2 R 600 : démantèlement : délibérations du conseil municipal (1903-1904) – 6 mars 1903 : conseil municipal de Lille.

Parmi les archives étudiées, plusieurs fonds sont remarquables, à commencer par celui de la direction régionale du génie de Lille (66 J). Cet ensemble volumineux (1910 cartons du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle) a été déposé aux archives départementales du Nord en 1971. Il concentre la plus grande partie des archives du génie sur les infrastructures du Nord-Pas de Calais, excepté celles encore employées à l'époque et soumises au secret militaire. Le fond I (circonscriptions militaires 1790-1940) du service historique de la Défense est également riche d'informations. La sous-série 2 I, qui rassemble 500 cartons sur le 1<sup>er</sup> corps d'armée entre 1873 et 1914, est le dernier témoin de l'activité de l'armée à cette période, les fonds des autres corps d'armée ayant été détruits lors de la Seconde Guerre mondiale. Les archives municipales (H) constituent des ensembles intéressants mais inégaux, une part d'entre eux ayant disparu par fait de guerre ou en raison des dégâts du temps. Plusieurs grandes villes ont perdu l'intégralité de leurs archives antérieures à la Seconde Guerre mondiale. Certains exemples, comme ceux de Lille ou Douai, sont par conséquent plus récurrents que d'autres cités. Quelques centres de recherche n'ont jamais classé leurs documents, rendant les recherches particulièrement laborieuses. Si des agglomérations importantes ont perdu leurs archives, des petites communes ont conservé des fonds intéressants sur la présence d'un fort ou un champ de tir, illustrant des cas concrets à une échelle proche de la micro-histoire.

À travers cette étude apparaissent trois grands axes de réflexion. Le premier est la prise en compte du poids foncier des infrastructures militaires en fonction de l'époque et des lieux. Les relations traditionnelles qu'entretenaient l'armée et la société civile depuis plusieurs siècles n'ont connu que peu de changements au lendemain de la guerre de 1870-1871. Le Nord-Pas-de-Calais a été en grande partie épargné et l'abondance de casernes explique qu'aucune dotation ne soit attribuée à ce corps d'armée. Cependant, du fait de la conscription, les effectifs militaires y ont comme partout ailleurs augmenté et auraient justifié l'édification et la modernisation de nombreux édifices. Entre 1875 et 1895, Lille, Maubeuge, Valenciennes et Dunkerque deviennent des camps retranchés grâce à la construction d'une ceinture fortifiée distante de plusieurs kilomètres de la place centrale. À partir de 1885, les progrès techniques rendent ces ouvrages obsolètes et de nouvelles solutions sont recherchées. L'évolution de la pensée et l'apparition de nouveaux instruments comme l'aviation contribuent également à modifier le paysage militaire, mettant les campagnes à contribution. L'emprise foncière et administrative de l'armée, déjà importante avant la guerre franco-prussienne, est donc renforcée par la construction de nouveaux bâtiments et l'établissement de nouveaux terrains d'entraînements. Néanmoins, elle diminue à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec le

déclassement de nombreuses places. Si le fait militaire tend à disparaître dans certains espaces, c'est pour mieux se concentrer dans d'autres.

Le second axe de réflexion est le rôle politique, économique et social joué par l'armée dans le Nord-Pas-de-Calais. Si elles représentent des menaces et des contraintes, l'infrastructure militaire est également source de profits multiples. Il est dès lors plus aisé de comprendre les concurrences qui se sont développées dans les années 1870 puis dans les années 1890 pour obtenir l'établissement de certains bâtiments ou terrains, gages de la présence d'une garnison. Néanmoins, cette dernière doit prendre des décisions et privilégier certaines villes et certains espaces ruraux pour des raisons qui ne sont pas toujours d'ordre tactique mais plutôt économique et politique. Elle contribue donc par ses choix à l'organisation régionale. Le démantèlement de certaines places permet par exemple à certaines villes de se libérer d'une grande part de l'emprise militaire au profit d'une restructuration de leur tissu urbain. L'aménagement de la première région militaire est donc soumis aux volontés de l'armée contre lesquelles s'expriment parfois les pouvoirs locaux. À une échelle plus petite, la construction ou la modernisation d'un bâtiment modifie la vie quotidienne par la création de rues militaires ou d'égouts. Pour ménager l'opinion publique et les finances de l'armée, le Ministère de la Guerre et les services du génie accordent des autorisations et tolèrent certaines infractions aux règlements généraux.

Le troisième axe permet de révéler l'intérêt, l'ignorance ou l'opposition des habitants au fait militaire. Leur attitude face à la construction ou la disparition d'un édifice militaire, permet d'appréhender leur perception quotidienne et de comprendre les enjeux dissimulés derrière ces réactions. Les sentiments de patriotisme, de nationalisme, de régionalisme ou d'antimilitarisme sont sous-jacents à ces représentations, même si les nuances sont nombreuses, en fonction du contexte local, de l'orientation politique de la municipalité ou du rôle joué par la presse. Des facteurs hétérogènes permettent donc de saisir les originalités locales de perception de la contrainte et de son acceptation pour le bien public.

L'impossibilité d'aborder ces réflexions sous un angle thématique contraint cette étude à se diviser en trois parties. La première présente le poids du fait militaire entre 1871 et le milieu des années 1890. Aux édifices préexistants, hérités du Moyen-Âge, de l'époque moderne et du début du XIX<sup>e</sup> siècle, s'ajoutent de nouvelles infrastructures nées des réformes militaires des années 1870. La géographie régionale, défavorable à la défense, impose la mise à l'abri d'une invasion. Cependant, l'augmentation de l'emprise militaire entre en

concurrence, tant en ville qu'à la campagne, avec l'industrialisation et la croissance démographique de la région.

La deuxième partie constitue le cœur de cette réflexion car elle aborde la question de la représentation et des pratiques quotidiennes des habitants. Un constat évident se fait : les civils ont le sentiment de vivre sous la menace, de supporter stoïquement des contraintes et de tirer des profits, dont l'importance est minimisée. Distinguer le réel de la représentation, du vécu et du prétexte, permet d'appréhender les rapports entretenus par la société civile avec les immeubles de l'armée.

La troisième partie décrit le sentiment d'inégalité entre les villes progressivement déclassées à la fin des années 1880 et celles dont le rôle militaire se renforce jusqu'à l'hiver 1914. Les réflexions politiques et militaires sont capitales pour comprendre ce qui a été perçu comme un abandon de la frontière du Nord et pour expliquer l'invasion de la région durant les premiers mois de la Première Guerre mondiale.

## **Première partie**

**La nécessité du bâti : répondre aux réformes de  
l'armée ou le primat des intérêts militaires sur la  
société civile (1871-milieu des années 1890)**



Malgré une géographie défavorable à la défense et des richesses protégées par la modeste armée du général Faidherbe, le Nord-Pas-de-Calais ne connaît ni invasion, ni occupation suite à la guerre de 1870-1871. La défaite est pourtant complète pour la France. En quelques années, elle se relever pour effacer les désastres du conflit, oublier la Commune, indemniser l'occupant et reconstruire son armée. Celle-ci, qu'elle soit majoritairement composée de professionnels et de conscrits de longue durée sous le régime impérial ou de volontaires sous le gouvernement de la Défense Nationale, a prouvé ses limites. Les responsables politiques décident d'imiter le modèle allemand pour éviter de nouvelles défaites, d'autant plus que la route de Paris est ouverte par la perte de l'Alsace-Lorraine. Les réformes des années 1870 sur l'organisation de l'armée et le service militaire personnel et obligatoire nécessitent l'édification de nombreuses infrastructures pour loger, soigner, protéger, entraîner et équiper la troupe à l'échelle du pays. Cependant, héritière d'un long passé guerrier, la région possède des bâtiments en abondance. Le Nord-Pas-de-Calais présente de nombreuses originalités comme l'explique le journaliste de *l'Écho du Nord* Ardouin du Mazet en 1885 :

*« Le premier corps d'armée dont le quartier général est à Lille, est celui qui occupe le territoire le plus restreint de la France continentale. Il n'a que deux départements, mais ce sont les plus densément peuplés proportionnellement à leur étendue. Les villes de garnison y sont nombreuses, la plupart sont des places fortes construites par Vauban ou remaniées depuis quelques années »<sup>33</sup>*

Expliquer les caractéristiques des infrastructures militaires du Nord-Pas-de-Calais dans les premières années de la République requiert de présenter dans un premier temps ce territoire, sous l'angle de ses contraintes mais également sous celui de ses richesses. Celles-ci n'ont de cesse de s'affirmer et de faire de la région un espace stratégique sans que ses défenses ne soient modernisées au même niveau que celle de la frontière de l'Est. La densité démographique et l'histoire militaire des villes permettent de construire peu d'infrastructures mais exigent la modernisation du bâti préexistant pour que puisse s'y installer l'armée réformée.

---

<sup>33</sup> Ardouin du Mazet V.-E., *Le premier corps d'armée et les manœuvres de 1885*, Lille, Écho du Nord, 1885





# Chapitre 1

## Le paradoxe régional

Pour Philippe Boulanger, la région septentrionale, c'est-à-dire les départements du Nord et du Pas-de-Calais, est victime entre 1871 et 1914 d'un « paradoxe géographique et stratégique »<sup>34</sup>. Une géographie défavorable complique la défense de ses richesses. Depuis l'Antiquité, de nombreuses infrastructures militaires y ont vu le jour sans être en mesure d'éviter les occupations et les destructions. Selon Pierre Rocolle et Pierre Léman, la région partage avec la Lorraine « le sort des provinces exposées aux invasions. En Lorraine, comme chez nous, de grandes plaines, coupées seulement de quelques rivières paisibles, n'offrent aucun obstacle naturel à l'envahisseur. De plus, la richesse de nos productions agricoles, de notre artisanat et de nos industries, tout comme la beauté de nos cités, la douceur de notre climat tempéré, tout devait susciter l'appétit des conquérants »<sup>35</sup>. Dans son rapport du 20 mai 1874, le général Séré de Rivières confirme la difficulté de défendre cette région. Selon lui, le Nord-Pas-de-Calais cumule plusieurs handicaps au lendemain de la guerre de 1870-1871. Le premier d'entre eux est d'ordre diplomatique avec des interrogations sur la neutralité belge et la capacité de ce pays à assurer sa propre sécurité. Le deuxième de ces handicaps est géographique car « les plaines de Flandres sont [...] ouvertes de tous côtés et la configuration naturelle du sol n'y indique point clairement quelles seront les combinaisons de l'ennemi qui voudra envahir cette frontière ». L'absence de relief facilite la traversée de la région du Nord vers le Sud en de trop nombreux endroits pour pouvoir préparer la défense. Une deuxième, voir une troisième ligne, est donc nécessaire. Pour cela, les nombreuses places de guerre construites dans le Nord-Pas-de-Calais au fil de l'histoire constituent le troisième handicap. Cette abondance qui pourrait être un atout se révèle finalement une contrainte. L'évolution de l'armement et les dépenses liées aux réformes militaires imposent de fait une réduction de leur nombre. Pour le général Séré de Rivières, « il est indispensable de ne conserver que les places strictement nécessaires pour la coordination de la défense. Un certain nombre de points fortifiés devra être, selon toute apparence, déclassé, les résolutions à prendre à cet égard devront faire l'objet d'un examen approfondi »<sup>36</sup>.

---

<sup>34</sup> Boulanger P., *La géographie militaire française (1871-1939)*, Paris, Economica, 2002, p. 435

<sup>35</sup> Rocolle P., Léman P., *Le patrimoine guerrier, aspects du patrimoine régional*, comité économique et social régional, 1981, p. 3

<sup>36</sup> Général Séré de Rivières, *Exposé du système défensif de la France (mai 1874)*, cité dans Pédroncini G., *La défense sous la Troisième République, tome 1 : vaincre la défaite, 1872-1881, volume 1 – armée de terre*, Vincennes, SHAT, 1990, pp. 630-631

Le Nord-Pas-de-Calais cumule donc une géographie défavorable à la défense et une situation propice aux invasions. Ses richesses justifieraient la nécessité de protéger ce territoire mais en 1871, cette frontière est considérée comme secondaire et les travaux de modernisation y seraient bien trop onéreux sans en garantir l'inviolabilité.

## 1 – Défendre la frontière du Nord, une peine perdue ?

Situé à l'extrémité septentrionale du pays, le territoire du Nord-Pas-de-Calais a longtemps constitué une marche militaire. Durant la guerre de 1870-1871, la région est épargnée par les combats et l'invasion grâce à l'armée du Nord et la neutralité belge, dont la pérennité est progressivement remise en cause.

### 1.1. Une géographie militaire défavorable

*« La frontière du Nord [...] ne correspond à aucun obstacle naturel important. Le pays est plat jusqu'à Douai : à partir de ce point, on rencontre quelques collines et de vastes forêts ; puis l'immense forêt des Ardennes qui se prolonge le long de la frontière jusqu'à Montmédy »<sup>37</sup>.*

Cette description du lieutenant Plessin durant l'hiver 1896-1897 met en évidence les principales caractéristiques géographiques du Nord-Pas-de-Calais : une faible altitude et une quasi-absence de relief. Néanmoins, nuançant l'image d'un plat pays uniforme, une certaine diversité des paysages existe. L'extrémité orientale du département du Nord se caractérise par exemple par « sa nature qui tient non seulement des Ardennes par ses belles forêts et ses parties accidentées, mais ses nombreux pâturages entourés de haies et de clôtures artificielles qui rappellent certains coins de la Normandie et de la Vendée »<sup>38</sup>. Le Pas-de-Calais, qui constitue la partie méridionale de la région, apparaît, selon l'historien Ronald Hubscher, comme un « pays de plaines et de plateaux, dont l'uniformité est moins réelle que ne le veut la tradition ». Les collines de l'Artois, comprises entre les caps Gris-Nez et Blanc-Nez, le seuil de Bapaume et le département de la Somme, ont de faibles dénivelés et une altitude limitée à 200 mètres. Le Boulonnais est au contraire bien plus escarpé. Son littoral est marqué par des boutonnières, en particulier celle de Boulogne-sur-Mer, de plus en plus profondes en direction

---

<sup>37</sup> SHD – 2 I 373 : travaux d'hiver – 1896-1897 : *étude géographique et militaire de la région du Nord – hypothèses et voies d'invasion* par le lieutenant Plessin.

<sup>38</sup> SHD – 2 I 373 : travaux d'hiver – 1895-1896 : travaux sur le Sud de Maubeuge.

du Sud<sup>39</sup>. Le plateau du Cambrésis, situé au-delà du seuil de Bapaume, constitue un autre espace accidenté. Celui-ci rejoint la partie occidentale des Ardennes dans l'Avesnois où les hauteurs peuvent atteindre 225 mètres.

De la mer à Valenciennes, le territoire est bien plus plat. Il est en grande partie constitué de plaines humides polderisées depuis le Moyen-Âge comme les Flandres qui s'étendent jusqu'à la Scarpe. De nombreux fossés, nécessaires à l'écoulement de l'eau drainée, parcourent cette terre extrêmement fertile et perturbent les communications en dehors des routes. Cette gêne apparaît comme un avantage défensif car « les troupes éprouveraient pour y circuler des difficultés presque insurmontables »<sup>40</sup>. Les manœuvres de 1885 confirment aisément cette affirmation : aux alentours de Fruges, « les pluies continuelles ont détrempe les chemins devenus presque impraticables pour la masse d'hommes et de chevaux concentrés maintenant dans un espace très restreint. Dans les terres labourées, le soldat chargé de son sac et de son fusil s'enfonce jusqu'à la cheville »<sup>41</sup>. L'équilibre fragile de ce milieu impose à l'armée des négociations constantes avec les services des Ponts et Chaussées et les associations de propriétaires gérant ces cours d'eau, les Wateringues et les Moères, rarement disposés à accepter les modifications militaires<sup>42</sup>. Dans cette grande plaine, « les Monts des Flandres forment les seuls accidents notables de cette terre à demi-marine »<sup>43</sup> et ne constituent, pas plus que ceux du Pévèle, un véritable obstacle pour la marche des armées. Néanmoins, le mont Cassel domine tout le pays du haut de ses 175 mètres<sup>44</sup> et a été le lieu de nombreuses batailles depuis le Moyen-Âge. Dans ce type de paysage, le moindre accident topographique prend de fait une importance démesurée, tant pour la défense que pour la conquête<sup>45</sup>. Cette plaine est en grande partie dénudée, les grands massifs boisés se trouvant davantage au Sud-Est avec la forêt de Mormal. S'y trouve également un sol « humide et marécageux [...] à peu impraticable en dehors des routes et chemins assez rares qui la traversent »<sup>46</sup>.

L'hydrographie a un rôle essentiel dans les communications régionales. Excepté les petits fleuves littoraux du Pas-de-Calais et l'Aa, les cours d'eau s'écoulent tous vers la

---

<sup>39</sup> Hubscher R., *L'agriculture et la société rurale dans le Pas-de-Calais du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à 1914*, Arras, commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, 1978, p. 21

<sup>40</sup> Général Herment, « Considérations sur la défense de la frontière du Nord », *Revue militaire française, Journal des sciences militaires*, tome 6, 1912-1913 (en trois parties), p. 243

<sup>41</sup> De Cardevacque A., *Les grandes manœuvres de 1876*, Arras, Imprimerie de Sède et Compagnie, 1876, p. 93

<sup>42</sup> Borde C., « "Génie pékin contre génie militaire"... », *art. cit.*, p. 291

<sup>43</sup> Colonel Cossé-Brissac, « La frontière du Nord », *Revue historique de l'Armée*, 1951, p. 19

<sup>44</sup> Général Herment, « Considérations sur la défense de la frontière du Nord »..., *art. cit.*, p. 245

<sup>45</sup> Boulanger P., *La géographie militaire française...*, *op. cit.*, p. 266

<sup>46</sup> Général Herment, « Considérations sur la défense de la frontière du Nord »..., *art. cit.*, p. 236

Belgique. Leur orientation méridienne s'explique par la douceur des pentes depuis les hauteurs situées au Sud. L'Escaut prend par exemple sa source à 95 mètres, traverse une plaine d'une altitude de 20 à 25 mètres avant de franchir la frontière à 17 mètres. Le cours de la Lys a une amplitude plus marquée : si sa plaine ne dépasse pas les 25 mètres, la rivière trouve sa source à 200 mètres d'altitude dans les collines de l'Artois avant de s'écouler par différents plateaux<sup>47</sup> et longer la frontière entre Armentières et Menin<sup>48</sup>. Les cours d'eau traversant le département du Nord – du Nord au Sud, l'Yser, la Lys, la Deûle, la Scarpe, l'Escaut et la Sambre – s'écoulent donc en parallèle avant de se jeter dans la mer ou de rejoindre la Meuse puis le Rhin et « semblent ouvrir des routes naturelles vers notre pays »<sup>49</sup>. Devant cette orientation défavorable des cours d'eau, plusieurs voies transversales sont créées au XVII<sup>e</sup> siècle, comme le canal des Fontinettes entre Saint-Omer et Aire-sur-la-Lys. Certains projets, comme la liaison entre l'Escaut et la Sambre, sont en revanche abandonnés<sup>50</sup>. Ces canaux et l'Aa sont les seuls cours d'eau à constituer un point d'appui en cas d'invasion. Si ces défenses sont franchies, le repli s'effectuera sur la Somme, soixante kilomètres plus au Sud<sup>51</sup>. Néanmoins, cette abondance facilite l'emploi des inondations défensives : si une invasion menée par de petits contingents semble vouée à l'échec face aux forteresses gardant la frontière, « il est à supposer que des armées nombreuses [...] ne se laisseraient pas longtemps retarder »<sup>52</sup> et s'infiltreraient entre les grandes places de guerre. Une véritable ligne de défense est donc capitale, d'où la nécessité de protéger les écluses et de choisir au mieux les rivières concernées. En 1890, le général commandant supérieur de la défense de la région Calais-Dunkerque estime que l'inondation de la Haute-Colme est plus efficace que celle de l'Yser dont le débit est inférieur. Il s'oppose donc aux propositions de la délégation des comités techniques de l'artillerie et du génie qui souhaitait protéger Watten, comme cela avait été le cas au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>53</sup>. La mer permet un apport d'eau inépuisable mais son utilisation peut être préjudiciable : « employer l'eau de mer aurait cependant croit-on pour conséquence de rendre le pays inculte pendant plusieurs années sans augmenter sensiblement l'inondation

---

<sup>47</sup> Clain H. (dir.), *Septentrion : villes fortes entre mer du Nord et Meuse : patrimoine urbain et projets durables*, Paris, Somogy, 2007, pp. 31-32

<sup>48</sup> Général Herment, « Considérations sur la défense de la frontière du Nord », *art. cit.*, p. 240

<sup>49</sup> Niox G., *Géographie militaire, volume 1 : la France*, Paris, Dumaine, 1878, p. 79

<sup>50</sup> Manivit J.-M., « L'eau, l'ingénieur militaire et le territoire aux XVII-XIX<sup>e</sup> siècles, esquisse d'une problématique », Aben J., Rouzier J. (dir.), *Défense et aménagement du territoire...*, *op. cit.*, p. 66

<sup>51</sup> Général Herment, « Considérations sur la défense de la frontière du Nord », *art. cit.*, p. 247

<sup>52</sup> Niox G., *Géographie militaire...*, *op. cit.*, p. 102

<sup>53</sup> SHD – 2 V 87 : avis et études – 1<sup>er</sup> mars 1890 : rapport de la délégation des comités techniques de l'artillerie et du génie sur la réorganisation défensive de la région Calais-Dunkerque.

qui peut être tendue avec l'eau douce »<sup>54</sup>. Selon le géographe militaire Gustave Niox<sup>55</sup>, cette inquiétude peut s'appliquer à l'ensemble des inondations défensives, en dépit de ses doutes sur leurs efficacités et leurs conséquences sur les cultures, en raison du temps nécessaire pour tendre des bancs d'eau<sup>56</sup>.

Le Nord-Pas-de-Calais est particulièrement ouvert sur l'Europe du Nord-Ouest. Sur le littoral, les ports de Dunkerque, Calais et Boulogne-sur-Mer sont perçus par le général Herment<sup>57</sup> comme « des points de débarquements sûrs et tout à fait à portée de l'Angleterre qui est le grand marché du monde »<sup>58</sup>. La région entretient également de profondes relations avec les anciens Pays-Bas espagnols. Les communications sont en effet aisées avec la Belgique, avec laquelle le Nord partage 200 kilomètres de frontières<sup>59</sup>, et les Pays-Bas grâce aux cours d'eau qui se jettent dans la Mer du Nord ou le Rhin. Le Nord-Pas-de-Calais n'est cependant pas isolé du reste du territoire national car seuls 250 kilomètres séparent Paris des grandes villes industrielles telles que Valenciennes, Douai ou Lille. Ces relations sont facilitées par l'existence d'un réseau de transports très dense. Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle se sont construites de nombreuses routes nationales et départementales pavées, doublées de nombreux chemins vicinaux. Dans la seconde moitié du siècle, le chemin de fer s'est développé avec la création de voies d'intérêt général de Paris vers la côte ou vers l'Europe du Nord et de voies à vocation industrielle<sup>60</sup>. L'essentiel du réseau ferré régional, parfaitement inséré dans les réseaux européens, existe donc à l'aube des années 1870. Durant la Belle-Époque, ce dernier est renforcé par le doublement des voies principales et l'édification de lignes d'intérêt local, permettant d'intégrer les activités rurales dans l'économie générale<sup>61</sup>. Deux importants nœuds ferroviaires existent dans le Nord-Pas-de-Calais : le premier est situé dans l'Avesnois où Maubeuge, Le Quesnoy, Condé, Valenciennes, Maulde, Flines et Douai commandent une grande partie des voies venant de

---

<sup>54</sup> SHD – 2 I 373 : travaux d'hiver - 1896-1897 : *étude géographique et militaire de la région du Nord – hypothèses et voies d'invasion* par le lieutenant Plessin.

<sup>55</sup> Gustave Léon Niox (1840-1921), officier d'infanterie. Professeur à l'École d'État-Major puis à l'École Supérieure de la Guerre, il développe l'ensemble de l'histoire et de la géographie militaire.

<sup>56</sup> Niox G., *Géographie militaire...*, *op. cit.*, p. 102

<sup>57</sup> Gabriel Herment (1848-1935) est un officier d'artillerie et un ingénieur à l'origine de plusieurs améliorations de l'artillerie française. Il prend sa retraite en 1911 et rédige plusieurs réflexions pour s'opposer à l'abandon de la frontière du Nord. Rappelé à la déclaration de guerre, il commande la défense de Lille du 21 au 24 août 1914.

<sup>58</sup> Général Herment, « Considérations sur la défense de la frontière du Nord »..., *art. cit.*, p. 11

<sup>59</sup> Colonel Cossé-Brissac, « La frontière du Nord »..., *art. cit.*, p. 19

<sup>60</sup> Lottin A. et Bussière E. (dir.), *Deux mille ans du « Nord-Pas-de-Calais », tome II : de la Révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*, Lille, La Voix du Nord, 2002, p. 96

<sup>61</sup> Bussière É (dir.), Lefebvre B. et Vavasseurs-Desperriers J., *Histoire des provinces françaises du Nord, T. V : le XIX<sup>e</sup> siècle (1815-1914)*, Arras, Artois Presses Université, 2012, p. 198

Belgique. Le second est à Lille, où convergent les axes Bruxelles-Tournai, Gand-Courtrai, Menin-Tourcoing, Ypres-Comines et Lille-Armentières-Hazebrouck-Dunkerque-Calais<sup>62</sup>.

Cette localisation frontalière, la topographie, l'hydrographie et la densité de transports font du Nord-Pas-de-Calais une voie traditionnelle d'invasion défavorable à la défense : « l'Escaut et ses divers affluents de gauche, la Lys, percent notre frontière et divisent la défense et l'attaque. Ils ouvrent des routes naturelles et faciles de France en Belgique mais cela n'a pas d'importance au milieu d'une plaine aussi unie que la Flandre »<sup>63</sup>. Cette situation militaire et diplomatique défavorable est le fruit du traité du 28 novembre 1815 et de sa redéfinition par le traité de Cambrai du 28 mars 1820. La première ligne du « Pré Carré » de Vauban est de fait désorganisée, favorisant ainsi la création de la trouée de l'Oise, également dite « de Chimay »<sup>64</sup>. Cette dernière n'est qu'à sept jours de marche de Paris en suivant le cours de l'Oise. Il est donc plus avantageux pour une armée allemande de perdre huit jours à traverser la Belgique que de passer à l'Est par les trouées de Charmes ou de Belfort qui se situent à dix-huit et vingt jours<sup>65</sup>. Par ailleurs, la forêt de Mormal et les lignes ferrées Charleroi-Maubeuge-Saint Quentin et Charleroi-Hirson-Laon mettent en évidence la trouée que constitue la Sambre<sup>66</sup>. Entre la mer et Lille existe une seconde voie d'invasion<sup>67</sup>. Cependant, elle suppose une plus longue traversée de la Belgique et le risque d'être menacé sur ses flancs par les places littorales. En 1876, le général Séré de Rivières estime que cette portion du territoire constitue « une position tout à fait écartée [...] des lignes probables d'invasion, une région séparée, facile à défendre et à ravitailler »<sup>68</sup>. Certains géographes militaires, à l'instar de Robert Villate, considèrent par ailleurs que le climat des Flandres n'est pas propice aux grandes offensives : les étés y sont étouffants, les hivers aigres, l'humidité permanente, la boue et les brouillards constants et les vents violents<sup>69</sup>. Cependant, les multiples invasions qui y ont eu lieu depuis l'Antiquité contredisent cet avis. Comme

---

<sup>62</sup> Général Herment, « Considérations sur la défense de la frontière du Nord », *art. cit.*, pp. 239-241

<sup>63</sup> SHD – 2 I 373 : travaux d'hiver - 1896-1897 : *étude géographique et militaire de la région du Nord – hypothèses et voies d'invasion* par le lieutenant Plessin.

<sup>64</sup> Espinosa C., *L'armée et la ville en France 1815-1870*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 103

<sup>65</sup> Vanderstraete B., *Le concept de la défense du Nord 1870-1940*, Villeneuve d'Ascq, mémoire de maîtrise, 1985, p. 18

<sup>66</sup> SHD – 2 I 373 : travaux d'hiver – 1895-1896 : travaux sur le Sud de Maubeuge.

<sup>67</sup> Général Herment, « Considérations sur la défense de la frontière du Nord »..., *art. cit.*, p. 247

<sup>68</sup> SHD - 2 V 87 : avis et études – 1<sup>er</sup> mars 1890 : rapport de la délégation des comités techniques de l'artillerie et du génie sur la réorganisation défensive de la région Calais-Dunkerque.

<sup>69</sup> Boulanger P., *La géographie militaire française...*, *op. cit.*, p. 274

l'affirmait le maréchal Vaillant<sup>70</sup> en 1863, « les seuls moyens de défense sont les places fortes et les canaux qui découpent le département du Nord »<sup>71</sup>.

## 1.2. L'inquiétante neutralité belge

Dès juillet 1873, la sous-commission de défense admet ne pas se faire d'illusion sur le respect de la neutralité belge dans l'éventualité d'un nouveau conflit<sup>72</sup>. Celle-ci est pourtant garantie depuis le traité du 15 novembre 1833 par la France, les États allemands, unifiés depuis 1870, et le Royaume-Uni. En 1874, Séré de Rivières confirme ces inquiétudes :

*« La partie de la frontière comprise entre la Mer du Nord et la Meuse est couverte par la neutralité belge. Cette neutralité sera-t-elle toujours respectée ? La création de la place d'Anvers témoigne des doutes que les Belges eux-mêmes paraissent avoir conçus à cet égard. Dès lors bien que nos anciennes défenses soient demeurées intactes de ce côté, il convient de les réviser avec soin ».*

En 1876, le Comité de défense reconnaît le bien-fondé de la modernisation des fortifications régionales car « l'Allemagne avait tout intérêt à diriger une partie de ses forces contre la frontière du Nord et que l'efficacité de la neutralité belge dépendrait essentiellement de la solidité de nos travaux de défense »<sup>73</sup>.

Les militaires ne sont pas les seuls à s'inquiéter du sort probable de la Belgique. Christophe Verneuil a parfaitement illustré ce sentiment à travers l'étude de trois personnalités de nationalités différentes vers 1900. Le premier est Émile Banning, haut fonctionnaire du Ministère des Affaires Étrangères de Belgique. Comme un grand nombre de ses concitoyens, il s'inquiète des périls extérieurs menaçant son pays, mais également des dangers intérieurs. Il estime que le principal danger réside dans la concurrence entre l'Allemagne et la France qui pourrait faire de la vallée de la Meuse un champ de bataille permettant de contourner les défenses adverses. Par ailleurs, sans évoquer l'antagonisme entre

---

<sup>70</sup> Jean-Baptiste Philibert Vaillant (1790-1872) est un officier du génie, directeur de l'école polytechnique en 1840. Il est élevé au maréchalat pour son commandement du siège de Rome de 1851. À plusieurs reprises Ministre de la Guerre du Second empire, il démissionne et abandonne l'ensemble de ses fonctions lorsqu'éclate la guerre de 1870.

<sup>71</sup> Espinosa C., *L'armée et la ville...*, op. cit, p. 104

<sup>72</sup> *Rapport de la sous-commission de défense de juillet 1873 traitant de la réorganisation des frontières entre la mer du Nord et la Méditerranée* dans Pédroncini G., *La défense sous la Troisième République...*, op. cit, p. 619

<sup>73</sup> SHD – 2 I 373 : travaux d'hiver - 1896-1897 : *étude géographique et militaire de la région du Nord – hypothèses et voies d'invasion* par le lieutenant Plessin

Flamands et Wallons, il appréhende les mouvements sécessionnistes dus à la récente création du royaume et son organisation provinciale. De son côté, l'Allemand Friedrich Ratzel estime que la situation de la Belgique la prédispose à la tutelle, à l'annexion ou au partage entre des États plus puissants. Selon ce géographe darwinien pangermaniste, l'existence de la Belgique ne s'explique que par le respect des traités par l'Allemagne et la France et l'avantage qu'en tire cette dernière pour la protection de ses frontières septentrionales. La dernière opinion étudiée est celle du géographe français Élisée Reclus. Celui-ci estime la Belgique menacée par les ambitions expansionnistes de l'Allemagne pour ses ressources et sa position stratégique. Ces différents avis permettent à Christophe Verneuil de synthétiser la pensée de l'époque : « située entre la France et l'Allemagne, champ de bataille de l'Europe durant des siècles, dépourvue de frontières naturelles la protégeant de l'extérieur et la séparant nettement des autres peuples, la Belgique serait destinée à être absorbée par ses voisins, ou du moins à tomber sous leur tutelle »<sup>74</sup>.

En dépit de ce danger, l'attention de l'opinion publique est davantage tournée vers la frontière de l'Est. Le nouveau tracé apparaît comme une « plaie béante » favorisant une attaque brusquée en direction de Paris<sup>75</sup>. Cette perception s'amplifie entre 1871 et 1914 car la montée des périls et les menaces allemandes sont bien plus sensibles pour les populations orientales que pour celles du Nord, limitrophes de la « pacifique Belgique »<sup>76</sup>.

## 2 - Une région depuis longtemps défendue

Le Nord-Pas-de-Calais constitue une voie d'invasion naturelle comme en témoignent les nombreuses batailles qui s'y sont déroulées depuis l'Antiquité. Pour cette raison, et pour les richesses qui s'y trouvent, les différentes puissances qui ont dominé ce territoire ont de tout temps cherché à le défendre durablement car « il n'est pas de ville de quelque importance qui n'ait été entourée de remparts »<sup>77</sup>. L'histoire militaire régionale permet de prendre conscience du rôle de Vauban, dont l'œuvre modifie durablement la perméabilité de la frontière.

---

<sup>74</sup> Verneuil C., « La Belgique et la géopolitique européenne autour de 1900 : regards croisés belges, allemands et français », Coutau-Bégarie H., Motte M. (dir), *Approches de la géopolitique de l'antiquité au XXe siècle*, Paris, Économica, 2015, pp. 420-442

<sup>75</sup> Dallemagne F., *Les défenses de Lyon...*, op. cit., p. 145

<sup>76</sup> Agulhon M., Nouschi A., Olivési A., Schor R., *La France de 1848 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2008, p.179

<sup>77</sup> Niox G., *Géographie militaire...*, op. cit., p. 91



## 2.1. De l'Antiquité au XVII<sup>e</sup> siècle

L'Antiquité et le Moyen-Âge démontrent les difficultés à défendre ce territoire. Jules César doit par exemple combattre pendant huit années les résistances de la Gaule Belgique. Venues de l'Est, les légions romaines écrasent la coalition des Nerviens, des Atrébates et des Viromandueus lors de la bataille de la Sabis de 57 avant J.-C.<sup>78</sup>. Estimant que la tactique romaine serait mise à mal par les marais d'un affluent de l'Escaut, ces peuples ont renoncé à s'appuyer sur l'*oppidum* d'Étrun. À plusieurs reprises, Jules César revient dans la région, en particulier à Boulogne-sur-Mer, pour lancer des expéditions en Grande-Bretagne. La Gaule Belgique s'urbanise progressivement durant la Paix Romaine avec la fondation des cités ou des *villae* fortifiées de Boulogne, Thérouanne, Bavay et Cambrai<sup>79</sup>. Au début du II<sup>e</sup> siècle, cette période s'achève avec l'invasion probable des barbares chauxes car Arras et Thérouanne sont incendiées et détruites à cette époque. En 275-276, la région est pillée par les Francs, également venus du Nord. En 293, le père du futur empereur Constantin, Flavius Constaninus, assiège l'usurpateur Carausus dans la cité de Boulogne-sur-Mer<sup>80</sup>. Sous le Bas-Empire, de nouvelles villes sont fortifiées et des *castella* s'érigent à Cassel, Famars et Arras<sup>81</sup>. Au cours du V<sup>e</sup> siècle, Saint-Jérôme décrit les grandes invasions qui aboutissent à la prise d'Arras et de Thérouanne<sup>82</sup>. Le Haut-Moyen Âge marque la déchéance des fortifications sous les Mérovingiens et leur quasi-abandon par les Carolingiens. Des villes comme Boulogne-sur-Mer, Bavay ou Cassel ont presque disparu et l'enceinte d'Arras est totalement abandonnée depuis 880. Seul Chilpéric ordonne en 585 de restaurer les fortifications urbaines du royaume franc<sup>83</sup>. Les incursions vikings obligent Louis le Chauve à défendre la région. Des abbayes et des villes sont fortifiées tandis que d'anciennes enceintes sont relevées comme à Arras. En 953, Cambrai est néanmoins assiégée et détruite lors d'une très profonde incursion hongroise<sup>84</sup>. Au Moyen-Âge classique, la féodalité et le mouvement communal favorisent le développement des fortifications. Douai et Lille sont par exemple créées à partir de mottes castrales tandis que Cambrai, Arras ou Montreuil-sur-Mer se ceignent de murailles<sup>85</sup>. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, le Nord-Pas-de-Calais redevient un espace disputé par les royaumes de France et d'Angleterre, l'Empire et le comté de Flandre. La guerre de Cent Ans touche profondément la

---

<sup>78</sup> Lottin A. (dir), *Les grandes batailles du Nord*, Paris, Mazarine, 1984, p. 11

<sup>79</sup> Rocolle P., *2000 ans de fortification française...*, *op. cit.*, p. 47

<sup>80</sup> Lottin A. (dir), *Les grandes batailles du Nord...*, *op. cit.*, p. 17

<sup>81</sup> Rocolle P., *2000 ans de fortification française...*, *op. cit.*, p. 48

<sup>82</sup> Lottin A. (dir), *Les grandes batailles du Nord...*, *op. cit.*, p. 18

<sup>83</sup> Rocolle P., *2000 ans de fortification française...*, *op. cit.*, pp. 52-56

<sup>84</sup> Lottin A. (dir), *Les grandes batailles du Nord...*, *op. cit.*, pp. 30-31

<sup>85</sup> Rocolle P., *2000 ans de fortification française...*, *op. cit.*, pp. 96-142

région avec l'installation durable des Anglais à Calais, prise en 1337, et la bataille d'Azincourt de 1415, accompagnée de nombreux pillages. Après la mort de Charles le Téméraire en 1477, les alliés de son héritière Marie de Bourgogne et Louis XI s'affrontent pour s'approprier les États bourguignons<sup>86</sup>. Charles Quint et les rois de France ne cessent de renforcer leurs positions en modernisant des places de guerre de part et d'autre de la frontière.

## 2.2. L'œuvre du marquis de Vauban

À l'époque moderne, les provinces du Hainaut, d'Artois et de Flandre deviennent capitales pour la défense du royaume de France. Ces territoires sont acquis par Louis XIV par les traités des Pyrénées (1558), d'Aix-la-Chapelle (1668) et de Nimègue (1678) et constituent ce qui deviendra en grande partie le Nord-Pas-de-Calais. Souhaitant garantir la possession de ces nouveaux territoires, le roi demande à Sébastien Le Prestre, marquis de Vauban, de protéger les centaines de kilomètres de ces nouvelles frontières. Cet ingénieur est à l'origine du « Pré Carré » dont l'efficacité est encore démontrée lors du siège de Dunkerque en mai-juin 1940 durant lequel les Franco-Britanniques se protègent par exemple derrière les murailles de Bergues. Vauban crée un système de défense en profondeur disposé en deux lignes parallèles s'étendant de la mer aux Ardennes. La première ligne de défense débute à Dunkerque, chargée de défendre le littoral avec Bergues et Furnes. Elle se prolonge dans un secteur particulièrement fortifié entre Ypres et Lille. Plus à l'Est, la première ligne est constituée de plusieurs villes éloignées les unes des autres, dont les plus importantes sont Tournai et Maubeuge. La seconde ligne est quant à elle composée d'éléments qui semblent à première vue assez isolés, en particulier entre Gravelines et Saint-Omer ou entre Béthune et Arras. Cependant, elle s'imbrique en plusieurs endroits dans la première ligne, concentrant les fortifications. Les places sont donc suffisamment proches les unes des autres pour que leurs troupes puissent rapidement se soutenir<sup>87</sup>. Les vallées de l'Escaut et de la Sambre sont ainsi particulièrement protégées car elles ouvrent la voie de l'Oise et le Bassin parisien. Cette multiplication des fortifications permet de défendre ce territoire sur la profondeur, car l'envahisseur est obligé de prendre plusieurs villes pour sécuriser la traversée de la frontière. L'efficacité des murailles de Vauban est démontrée à plusieurs reprises au cours du XVII<sup>e</sup> et

---

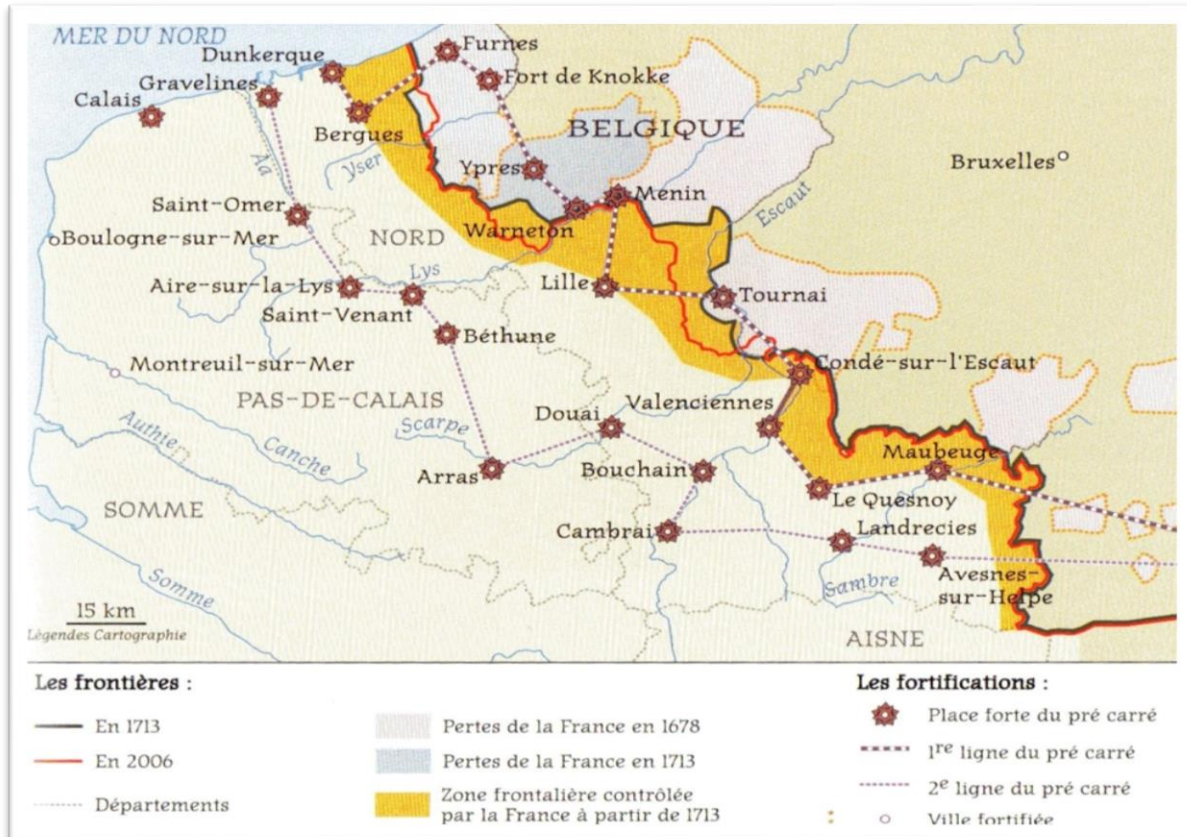
<sup>86</sup> Lottin A. (dir), *Les grandes batailles du Nord...*, op. cit, pp. 55-86

<sup>87</sup> Rocolle P., *2000 ans de fortification française...*, op. cit, pp. 407-414

du XVIII<sup>e</sup> siècle : lors des sièges autrichiens de 1793, Valenciennes et Condé-sur-l'Escaut résistent 43 et 92 jours<sup>88</sup>.

Carte 1 : le Pré Carré de Vauban<sup>89</sup>

*Dix-neuf villes du Nord-Pas-de-Calais ont été fortifiées par Vauban. Depuis le XVII<sup>e</sup>*



*siècle, certaines, comme Lille, ont en partie démantelées et remplacées les murailles pour pouvoir s'agrandir. D'autres enceintes, comme celle de Dunkerque, ont été détruites à la suite de traités de paix. Boulogne et Montreuil-sur-Mer n'ont en revanche pas été modifiées par Vauban.*

À l'échelle locale, Vauban applique également une défense en profondeur visant à gêner les opérations de siège de l'ennemi. Pour cela, les fortifications sont constituées de plusieurs séries de murailles, de fossés, de demi-lunes et de bastions de faible hauteur et renforcées par de très larges inondations<sup>90</sup>. Un ouvrage détaché est souvent bâti pour protéger un point précis comme le fort d'Escarpe à Douai, le fort Nieulay à Calais ou plusieurs

<sup>88</sup> *Ibidem*, p. 444

<sup>89</sup> Hanscotte F., *Vauban et le Nord, la ceinture de fer*, Lille, La Voix du Nord, Lille, 2006, p. 21

<sup>90</sup> Rocolle P., *2000 ans de fortification française...*, *op. cit.*, p. 394

redoutes chargées de commander les écluses à Condé-sur-l'Escaut<sup>91</sup>. Certains d'entre eux sont parfois très grands : les forts Vallière au Nord-Ouest et Lapin au Nord-Est de Bergues ont une superficie de 2 000 m<sup>2</sup>, le fort Suisse au Sud-Est de 1 000 m<sup>2</sup><sup>92</sup>. Vauban s'appuie sur la topographie locale et ne s'impose pas un système rigide. En raison de ce pragmatisme, il n'est « pas un ouvrage construit ou modifié par le grand ingénieur qui ne reflétât une parfaite adaptation aux conditions locales et qui ne présentât des particularités leur conférant une individualité »<sup>93</sup>.

Durant l'édification de son système, Vauban modifie le paysage militaire de la région. Lorsqu'une place est construite ou modernisée à proximité d'une enceinte ou d'un château médiéval, ceux-ci servent de carrières. Ainsi, en février 1672, le Secrétaire d'État à la Guerre Louvois autorise la démolition du château de Lens et de quelques masures civiles pour approvisionner les chantiers proches. Le démantèlement de la forteresse de Robecq et du château de la Motte-aux-bois contribue à la construction de la place de Saint-Venant, celui de Furnes à celles de Gravelines et de Bergues<sup>94</sup>. Après le traité de Nimègue, il propose de démanteler Aire-sur-la-Lys, Béthune et Bouchain pour fortifier Saint-Venant dont la position serait plus facile à protéger grâce aux inondations. Les campagnes sont donc démilitarisées et les grandes villes mieux protégées. Il réquisitionne également des soldats pour effectuer les travaux et sous-traite des artisans locaux, comme le fait le général Séré de Rivières à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, Vauban réutilise parfois les infrastructures médiévales dont il reconnaît les qualités défensives, comme le château de Selles de Cambrai ou la tour d'Ostrevent à Bouchain.

Les villes fortifiées par Vauban présentent des visages différents. Certaines sont en intégralité enfermées dans leur enceinte, comme Bergues. D'autres possèdent une citadelle séparée de la ville, cernée d'une muraille. C'est le cas de Bouchain, coupée en deux entre Haute et Basse ville, par la porte de l'Entre deux villes<sup>95</sup>. Quelques-unes n'ont qu'une citadelle. Les habitations n'y sont pas protégées et forment des faubourgs comme au Quesnoy. Enfin, certaines cumulent ces différentes organisations comme Lille qui possède à la fois une citadelle, une ville fortifiée et des quartiers en dehors des murailles. La citadelle est une infrastructure importante car elle doit être en mesure de poursuivre les combats en dépit de la

---

<sup>91</sup> *Ibidem*, p. 418

<sup>92</sup> AD Nord – Place de Bergues : 66 J 301 : zone de fortifications. Délimitations. Plans (1886-1929)

<sup>93</sup> Rocolle P., *2000 ans de fortification française...*, *op. cit.*, p. 413

<sup>94</sup> Destable P., *Les chantiers du roi : la fortification du « pré carré » sous le règne de Louis XIV*, Lille III, thèse de doctorat, 2006, p. 323

<sup>95</sup> Conseil Général du Nord, *Le Nord fortifié, photographies d'Augustin Boutique, 1862-1944*, Douai, Photothèque Augustin Boutique-Grard, 1994, p. 30

reddition de la ville. Lors du siège en 1708, celle de Lille permet au maréchal de Boufflers de résister pendant quatre mois<sup>96</sup>. Vauban bâtit d'autres infrastructures, comme des poudrières ou des casernes. Ces dernières permettent d'exempter les populations de la charge traditionnelle du logement des troupes. Leur implantation limite donc les risques de révolte : la future caserne Vandamme et le fort du Réduit sont construits au Sud de Lille pour surveiller et maintenir l'ordre dans le quartier populaire de Saint-Sauveur<sup>97</sup>.

### 2.3. Le lent déclin des fortifications du Nord-Pas-de-Calais

Cependant, après l'apogée du règne de Louis XIV, les fortifications connaissent un lent déclin jusqu'à la fin des guerres napoléoniennes<sup>98</sup>. Oubliées pendant près d'un demi-siècle de paix, les places du Nord-Pas-de-Calais résistent ou ralentissent les troupes autrichiennes durant les guerres révolutionnaires. L'éloignement de la frontière avec les conquêtes républicaines et impériales contribuent de nouveau au désintérêt de ces murailles. Lors de l'invasion de 1814, les armées coalisées profitent de l'absence de barrières naturelles pour envahir la France depuis le Nord. Lille et Douai résistent toujours aux sièges quand l'empereur abdique à Fontainebleau<sup>99</sup>. Durant les Cent-Jours, Napoléon envisage dans un premier temps d'adopter une stratégie défensive. Pour cela, il ordonne la remise en état des places de guerre, en particulier celles de l'Est et du Nord-Est menacées par les Autrichiens et les Russes. Les villes protégeant les routes de la capitale, comme Amiens ou Soissons, sont renforcées dans l'éventualité d'une invasion. Rassuré par cette mise en défense, Napoléon I<sup>er</sup> crée un Comité de défense qui s'intéresse aux fortifications du Nord, notamment à Maubeuge<sup>100</sup>. Après Waterloo, les armées de Blücher et de Wellington prennent la direction de Paris, s'emparant de certaines places comme Valenciennes et le Quesnoy. D'autres, comme Maubeuge ou Condé-sur-l'Escaut, sont assiégées<sup>101</sup>. Cette dernière est mise à l'abri grâce aux inondations mais la résistance énergique du maréchal de camp Bonnaire ne lui permet pas de résister aux assauts des coalisés<sup>102</sup>. D'autres villes sont investies par des généraux qui refusent la défaite. Le gouverneur de Cambrai se réfugie par exemple dans la

---

<sup>96</sup> Milot J., *La citadelle de Lille « Reine des Citadelles »*, Lille, société géographique de Lille, 1967, pp. 63-75

<sup>97</sup> Hanscotte F., *La route des villes fortes en Nord : les étoiles de Vauban*, Paris, les éditions du huitième jour, 2003, p. 142

<sup>98</sup> Rocolle P., *2000 ans de fortification française...*, *op. cit.*, p. 403

<sup>99</sup> Boulanger P., *La géographie militaire française...*, *op. cit.*, p. 436

<sup>100</sup> Boudon J.-O., *Napoléon et la dernière campagne, les Cent-Jours, 1815*, Paris, Armand Colin, 2015, pp. 201-202

<sup>101</sup> *Ibidem*, p. 284

<sup>102</sup> Capelle G., *Histoire de Condé et de ses fortifications*, Beuvrages, éditions Guy Capelle, 1978, p. 31

citadelle de la ville jusqu'au 24 juin tandis que le général Lapoype ne rend Lille qu'après le 22 juin et la seconde abdication de Napoléon I<sup>er</sup><sup>103</sup>.

Dans son rapport au roi de 1815, le maréchal Gouvion Saint-Cyr<sup>104</sup>, Ministre de la Guerre, affirme que « toute place forte qui n'est pas nécessaire à la défense doit être regardée comme nuisible et même dangereuse ». Deux nouvelles commissions de défense sont créées en 1818 et 1836 pour répondre aux exigences du nouveau tracé des frontières et de la naissance de la Belgique : ces dernières déclarent unanimement la nécessité de conserver le système de défense de Vauban. La commission de 1836 estime qu'il faut déclasser certaines places, dont Hesdin et Bapaume<sup>105</sup>. À l'époque, les fortifications de Paris et de Lyon sont prioritaires malgré la désorganisation du Pré Carré de Vauban. Plusieurs villes de première ligne, comme Ypres, Menin ou Tournai n'appartiennent plus à la France. De larges trouées existent entre Dunkerque et Lille, puis entre Lille et Valenciennes. Les états-majors s'accordent sur une maîtrise pragmatique des originalités tactiques et locales de l'œuvre de Vauban. Depuis 1815 et la perte de Sarrelouis et de Landau, les forteresses de l'Est ont été entretenues et modernisées, contrairement à « toutes les places du Nord [...] qui vieillissaient et se délabraient »<sup>106</sup>. Plusieurs places sont abandonnées en 1853 comme Ardres, Hesdin, Bapaume ou Bavay. En 1867, Montreuil-sur-Mer, Béthune, Saint-Venant, Le Quesnoy et Avesnes-sur-Helpe sont à leur tour déclassées pour financer la construction de nouvelles fortifications et améliorer celles de Lille et Valenciennes<sup>107</sup>.

L'urbanisation galopante du Nord-Pas-de-Calais dégrade l'efficacité des fortifications de Vauban. L'enceinte lilloise est par exemple agrandie à partir de 1858 dans le but d'incorporer les communes de Wazemmes, de Moulins et d'Esquermes. En revanche, Fives et le quartier de Saint-Maurice ne sont pas protégés. Cette incohérence est renforcée par le percement de deux trouées dans les remparts, l'une pour les gares de voyageurs et de marchandises, l'autre pour le boulevard Carnot. Celle des gares, autorisée en 1863, doit fluidifier le transport ferroviaire. La trouée du boulevard Carnot est relativement étroite par rapport au boulevard en lui-même. En effet, le génie n'a autorisé qu'un percement des

---

<sup>103</sup> Rocolle P., *2000 ans de fortification française...*, *op. cit.*, pp. 444-449

<sup>104</sup> Laurent Gouvion, marquis de Saint-Cyr (1764-1830), dessinateur de formation, s'engage dans l'armée durant les guerres révolutionnaires. Sa carrière est fulgurante et il est élevé à la dignité de maréchal par Napoléon qu'il n'apprécie guère. Lors des Cent Jours, il ne soutient ni l'empereur, ni le roi Louis XVIII. Ce dernier le nomme Ministre de la Guerre sous la ministère Talleyrand.

<sup>105</sup> AD Nord – 2 R 30 : ordonnances, décrets, instructions, correspondances (1819-1878) - 31 mars 1853 : rapport de la commission du Ministère de la Guerre posant la question de l'allègement des servitudes

<sup>106</sup> Roth F., *La guerre de 1870*, Fayard, Paris, 1993, p. 17

<sup>107</sup> Rocolle P., *2000 ans de fortification française...*, *op. cit.*, pp. 478-485

remparts sur douze mètres, avec la promesse d'un élargissement à vingt-cinq mètres, alors que le boulevard est d'une largeur de cinquante mètres<sup>108</sup>.

Cet ensemble de lacunes explique la tactique du général Faidherbe lors de la guerre de 1870-1871. Commandant de l'armée du Nord composée de 40 000 hommes, il reçoit l'ordre de libérer Paris des armées allemandes qui l'assiègent<sup>109</sup>. Avant d'engager la bataille de Saint-Quentin, il s'assure de pouvoir se replier sur les places de la région<sup>110</sup>. Ces dernières ont commencé à préparer leur défense car les inondations sont tendues autour de Bouchain<sup>111</sup> tandis que le maire de Dunkerque a fait fermer les portes et interdire la circulation sur les remparts avant de colmater les brèches des murailles<sup>112</sup>. En revanche, le général Faidherbe ne semble pas envisager la possibilité de fixer l'ennemi sur une ou plusieurs positions fortifiées afin d'attirer les armées ennemies. Ainsi, les 2 000 hommes abrités derrière les remparts de Montreuil-sur-Mer doivent, à la première alerte, se replier sur Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer<sup>113</sup>. Battue à Saint-Quentin, une partie de l'armée du Nord se réfugie à Landrecies dont les fortifications ont été renforcées dès le mois d'août et où sont entreposés trois mois de vivres et des munitions en grand nombre. La ville résiste à un bombardement de plus de deux heures précédant le repli des assiégeants<sup>114</sup>. L'armistice suspend l'ordre de tendre une grande inondation entre Douai, Arras, Valenciennes et Lille<sup>115</sup>. Malgré les dispositions prises, l'entrée de patrouilles prussiennes dans Cambrai les 29 et 30 décembre 1870, prouve que la région aurait pu aisément être envahie<sup>116</sup>. Cette situation apparaît comme une « ambiguïté historique [...] puisque le cours de la guerre accordait au Nord un rôle de réduit géographique qui prenait le contre-pied de sa "vocation" historique de voie d'invasion »<sup>117</sup>.

Le Nord-Pas-de-Calais fait donc partie des quelques territoires situés au Nord de la Loire à échapper à l'occupation allemande. Le nouveau tracé de la frontière de l'Est inquiète les responsables politiques et militaires. Paris est en effet plus menacée que jamais. Si la

---

<sup>108</sup> Delvas S., *Le démantèlement de la place de Lille (1919-1933)*, Villeneuve d'Ascq, mémoire de maîtrise, 1994, p. 18

<sup>109</sup> Ortholan H., *L'Armée du Nord 1870-1871...*, *op. cit.*, p. 5

<sup>110</sup> *Ibidem*, p. 108

<sup>111</sup> Conseil Général du Nord, *Le Nord fortifié, photographies d'Augustin Boutique...*, *op. cit.*, p. 25

<sup>112</sup> Million M., *Les fortifications de Dunkerque à travers les âges (987-1945)*, Saint-Omer, L'indépendant, 1967, pp. 145-146

<sup>113</sup> Béthouart B., *Histoire de Montreuil-sur-Mer...*, *op. cit.*, p. 286

<sup>114</sup> Duvivier J., *Landrecies, son histoire, son rôle glorieux dans les destinées de la France*, Avesnes-sur-Helpe, L'Observateur, 1938, p. 177

<sup>115</sup> Société d'agriculture, sciences et arts du Nord, *Douai, son histoire militaire, ses fortifications*, Douai, Dechristé, 1892, p. 252

<sup>116</sup> Niox G., *Géographie militaire...*, *op. cit.*, p. 106

<sup>117</sup> Vanderstraete B., *Le concept de défense du Nord 1870-1940*, Lille III, mémoire de maîtrise, 1985, p. 16

frontière du Nord, voie d'invasion traditionnelle, doit également être renforcée, elle n'a qu'un rôle secondaire dans la nouvelle organisation défensive et ce, en dépit des richesses régionales.

### 3 - Une terre d'hommes et de richesses

*« Le département du Nord est non seulement le plus peuplé de France, il est encore le plus riche en moyens défensifs. Hérissé de forteresses qu'il saurait au besoin défendre, comme nos pères le lui ont appris, notre département, au cas de nouveaux échecs, pourrait devenir le dernier refuge de la France. »<sup>118</sup>*

Cette présentation du Nord par le conseiller général Maillet au début des années 1870 peut s'appliquer, dans une moindre mesure, au Pas-de-Calais. Ces deux départements concentrent en effet populations et richesses, dont le poids à l'échelle nationale ne cesse de s'affirmer entre 1871 et 1914. Elles expliquent la présence d'un grand nombre de fortifications et de garnisons. Les militaires sont conscients de cet intérêt stratégique : en 1912, le général Herment justifie son opposition au déclassement lillois en affirmant que « ce ne sont pas les départements du Midi qui nous fourniront ces ressources [pécuniaires et industrielles qu'offrent la région du Nord], car ils sont notablement moins riches que ceux du Nord, et ils ont peu d'industries métallurgiques et minières surtout »<sup>119</sup>.

#### 3.1. Une démographie remarquable

Avec 2 210 882 habitants en 1872 et 3 031 500 en 1911, le Nord-Pas-de-Calais constitue sans conteste un pôle démographique. Entre 1871 et 1914, la population ne cesse d'y augmenter pour représenter, avec une densité de 244 habitants par km<sup>2</sup>, plus de 7% de la Nation française à la veille de la guerre<sup>120</sup>. L'urbanisation y est particulièrement importante par rapport aux autres régions. Ce phénomène trouve son origine dans une conjoncture, ancienne, celle des cités textiles et portuaires du Nord, et une plus récente, avec le développement industriel et minier qui draine des populations importantes. En 1872, 56,7 % de la population du Nord est urbaine, contre une moyenne française de 31,1 %, similaire au

---

<sup>118</sup> Brenne J., *Le Conseil Général du Nord à l'aube de la République...*, op. cit, p. 56

<sup>119</sup> Général Herment, « Considérations sur la défense de la frontière du Nord »..., art. cit, p. 343

<sup>120</sup> Pierrard P., *Histoire du Nord*, Paris, Hachette, 1981, p. 327



Pas-de-Calais. La densité de ce département est en effet relativement faible, exception faite de l'Artois et de ses périphéries<sup>121</sup>. En 1911, le Nord est le cinquième département le plus urbanisé avec 72 % de citadins, le Pas-de-Calais est le quatorzième avec 53 % quand la moyenne nationale est inférieure à 45 %<sup>122</sup>. Par ailleurs, la population des villes ne cesse d'augmenter : celle de Lille passe par exemple de 158 117 habitants en 1872 à 217 807 en 1911<sup>123</sup>. L'agrandissement de 1858 est responsable de cette explosion urbaine car toutes les cités ne profitent pas d'une situation aussi avantageuse : entre 1851 et 1881, seules neuf maisons sont construites à Calais, dont le tracé des murailles n'a pas évolué depuis Louis XIII<sup>124</sup>. Selon Christian Borde, elles sont « un obstacle au développement urbain et portuaire de Calais » car 76 % du territoire de la ville est composé de fortifications. Les faubourgs croissent donc rapidement : en 1881, 13 529 personnes vivent à Cambrai contre le triple à la commune de Saint-Pierre, qui sera intégrée dans la nouvelle enceinte en 1885<sup>125</sup>. Les villes emmurillées subissent de plein fouet la concurrence des communes dépourvues de remparts : si les populations de Valenciennes, Arras ou Saint-Omer continuent d'augmenter, leur croissance est bien inférieure à celles de Roubaix ou Tourcoing qui finissent par les dépasser<sup>126</sup>.

De véritables agglomérations se constituent : en 1911, Lille, Roubaix et Tourcoing, dont les banlieues commencent à entrer en contact, représentent à elles seules 2 % de la population française avec une densité remarquable de 967,5 habitants au km<sup>2</sup><sup>127</sup>. Cette urbanisation s'explique par l'exode rural et l'immigration belge du fait de la proximité de la frontière. Lors du recensement de 1886, les étrangers représentent 13,1 % de la population régionale. Cependant, ils sont bien plus nombreux dans le Nord (18,3 %) que dans le Pas-de-Calais (3%)<sup>128</sup>. Certaines communautés se concentrent dans les villes industrielles : en 1891, un sixième de la population de Lille et 55 % de celle de Roubaix est belge<sup>129</sup>. Ces migrations transfrontalières s'expliquent par l'attrait des salaires français<sup>130</sup>. L'importance de cette communauté inquiète les militaires : le général Herment est persuadé qu'« en raison des nombreux étrangers qui fourmillent dans la région et qui pourraient y susciter des troubles et y

<sup>121</sup> Hubscher R., *L'agriculture et la société rurale dans le Pas-de-Calais...*, *op. cit.*, p.23

<sup>122</sup> Agulhon M. (dir), *La ville de l'âge industriel, le cycle haussmannien*, Paris, Seuil, 1998, pp. 20-27

<sup>123</sup> Trenard L., *Histoire d'une métropole : Lille – Roubaix – Tourcoing*, Toulouse, Privat, 1977, p. 365

<sup>124</sup> Derville A. et Vion A. (dir), *Histoire de Calais*, Dunkerque, Editions des beffrois, p. 204

<sup>125</sup> *ibidem*, p. 208

<sup>126</sup> Agulhon M. (dir), *La ville de l'âge industriel, le cycle haussmannien*, p. 44

<sup>127</sup> Trenard L., *Histoire d'une métropole...*, *op. cit.*, pp. 359-360

<sup>128</sup> Genty J.-R., *Les étrangers dans la région du Nord, repères pour une histoire régionale de l'immigration dans le Nord-Pas-de-Calais (1850-1970)*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 41

<sup>129</sup> Trenard L., *Histoire d'une métropole...*, *op. cit.*, p. 361

<sup>130</sup> Agulhon M. (dir), *La ville de l'âge industriel, le cycle haussmannien*, p. 307

commettre des dégâts, il [est] nécessaire d'y maintenir des troupes [...]»<sup>131</sup>. Les tensions xénophobes sont régulières au sein de la population ouvrière, notamment dans les secteurs miniers et textiles. Celle-ci se plaint d'une concurrence déloyale car les employeurs préfèrent embaucher de jeunes étrangers exemptés du service militaire, payés moins cher et ne disposant d'aucun droit syndical. Malgré de nombreuses mesures pour limiter cette concurrence<sup>132</sup>, des émeutes xénophobes éclatent à Liévin et Drocourt en 1892, Jeumont en 1893, Tourcoing en 1899 et Armentières en 1903<sup>133</sup>.

En dépit de l'éparpillement des populations, la densité rurale est forte. Le capitaine Thoumin explique qu'en Flandre, les bâtiments mitoyens parmi lesquels se trouvent « l'église, la mairie, deux ou trois estaminets, une épicerie, [...] reçoivent le nom de village. Ces maisons, à l'ombre du clocher, n'abritent que le tiers ou le quart de la population : les familles vivent isolées les une[s] des autres, près de leur bien »<sup>134</sup>. Un réseau régulier de villages offre de nombreuses possibilités d'étapes lors du déplacement des troupes mais rend quasiment impossible les manœuvres à grande échelle. L'espace est donc rare dans le Nord-Pas-de-Calais et il ne cesse de se raréfier entre 1871 et 1914. Cette situation impose de nombreuses négociations entre les autorités militaires et civiles pour permettre l'agrandissement ou l'édification d'infrastructures militaires, tant en ville qu'à la campagne. En effet, le peu d'espace libre à l'intérieur des villes fortifiées a pour principale vocation la création de parcs urbains, à l'image de Lille où apparaissent le Jardin de l'impératrice dans les années 1860 puis le Bois de Boulogne dans les années 1870<sup>135</sup>. Cependant, les zones de verdure les plus couramment utilisées par les citadins sont les glacis généralement boisés des fortifications.

### 3.2. L'importance des richesses septentrionales

Sans conteste, le Nord-Pas-de-Calais est à l'époque l'une des régions les plus riches de France en dépit d'un ralentissement de la croissance entre 1865 et 1874, puis entre 1885 et 1894. L'importance nationale du port de Dunkerque, et dans une moindre mesure, de ceux de

---

<sup>131</sup> Général Herment, « Considérations sur la défense de la frontière du Nord »..., *art. cit.*, p. 7

<sup>132</sup> Il s'agit par exemple de la loi du 26 juin 1889 qui limite le nombre d'étrangers sur le territoire français, du décret du 2 octobre 1888 et de la loi du 8 août 1893 qui accroissent les contrôles avec une taxe de séjour et la déclaration obligatoire à la mairie, ou de la loi du 10 août 1899 qui limite par des quotas le nombre d'étrangers pouvant être employés sur les chantiers financés par l'État (Verneuil C., *La France et les étrangers...*, *op. cit.*, pp. 57-59).

<sup>133</sup> *Ibidem*, pp. 40-59

<sup>134</sup> Capitaine Thoumin, « La Flandre française. Essai de géographie militaire », *Revue militaire française*, tome 56, 1935, p. 241

<sup>135</sup> Clain H. (dir), *Septentrion, villes fortes entre mer du Nord et Meuse...*, *op. cit.*, p. 133

Calais et de Boulogne-sur-Mer, s'affirme grâce au développement du chemin de fer. Avec 4 000 kilomètres de voies pour les trains et les tramways, le Nord apparaît comme le département le mieux fourni de France<sup>136</sup>. Dunkerque est le troisième port français à la veille de la guerre avec ses trois millions de tonnes de marchandises embarquées et déchargées<sup>137</sup>. Calais et Boulogne représentent chacune un million de tonnes et s'orientent davantage vers le transport de personnes, avec 850 000 voyageurs annuels<sup>138</sup>. Boulogne est également le plus grand port de pêche français avec 20 % des prises nationales<sup>139</sup>. Cependant, ces spécialisations entrent en conflit avec les volontés des ministères de la Guerre et de la Marine : en 1891, la chambre de commerce de Calais affirme qu'« un port ne peut être à la fois port militaire et port de commerce ». La présence d'un navire de guerre peut par exemple gêner l'économie locale : en 1907, le Ministère de la Marine décide d'installer temporairement un contre-torpilleur sur le quai Nord-Est de la rade de Calais. Or, celui-ci est, selon les autorités économiques, particulièrement nécessaire à l'approvisionnement des usines existantes ou à venir<sup>140</sup>. Une concurrence s'établit donc entre enjeux militaires et intérêts civils. L'agrandissement des ports, à Dunkerque, entre 1861 et 1875, et Calais, entre 1875 et 1889, entraîne donc la destruction et la modification de certaines portions fortifiées.

L'agriculture profite de l'humidité du climat et de la monotonie du relief. Elle est particulièrement développée dans les Flandres et autour des centres urbains. Il est parfois impossible pour les militaires de trouver des terrains sur lesquels s'entraîner : en 1908, les exercices prévus chaque semestre pour tester les canons de la tourelle du fort de Bondues n'ont pas lieu durant plusieurs années. Selon le *Journal de Roubaix*, « la direction de l'artillerie n'avait pas cru devoir faire exécuter les tirs d'épreuve aux canons du fort de Bondues, parce que le terrain en dehors de la zone de servitude était cultivé avec un soin extrême [et] que des habitations avaient été construites autour du fort [...] »<sup>141</sup>. Le terroir régional est particulièrement bien sollicité : en 1882, seul 0,75 % des superficies agricoles du Nord sont en jachères ou non-exploitées<sup>142</sup>. La recherche de terrains y est de fait aussi compliquée en ville qu'à la campagne : en 1912, le commandant du 4<sup>e</sup> régiment de cuirassiers affirme qu'effectuer des manœuvres avec l'intégralité de son unité est impossible « dans un

---

<sup>136</sup> Wytteman J-P, *Le Nord, de la préhistoire à nos jours...*, op. cit, p. 225

<sup>137</sup> *Ibidem*, p. 229

<sup>138</sup> Lottin A. et Bussière E. (dir.), *Deux mille ans du « Nord-Pas-de-Calais »...*, op. cit, pp. 96-97

<sup>139</sup> *Ibidem*, p. 97

<sup>140</sup> Borde C., *Calais et la mer, 1814-1914*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1997, p. 293

<sup>141</sup> *Journal de Roubaix*, 11 avril 1908

<sup>142</sup> Pierrard P., *Histoire du Nord...*, op. cit, p. 331

pays où la culture intensive interdit l'accès des champs pendant toute l'année »<sup>143</sup>. La culture du blé est très rentable avec une moyenne de vingt quintaux par hectare dans le Pas-de-Calais, davantage dans le Nord. Entre 1871 et 1914, l'exploitation d'autres plantes connaît des mutations : celle du lin décline progressivement au profit de la chicorée dans le Valenciennois et de la betterave dans l'Artois et le Cambrésis<sup>144</sup>. Depuis les années 1860 et les accords de libre-échange, cette dernière rencontre des difficultés : un tiers des sucreries a disparu mais la loi de 1884 favorise et sauve ce secteur menacé. L'exploitation de la betterave est une contrainte pour les militaires : sa récolte est tardive et interdit l'utilisation des champs pour les manœuvres à la belle-saison. L'élevage est également important : celui des ovins connaît un déclin au profit de celui des bovins qui répond aux changements d'habitudes alimentaires des villes. Dans le Boulonnais existe un élevage chevalin intéressant l'armée<sup>145</sup>. Il explique en partie les raisons pour lesquelles Saint-Omer et Hesdin recevront régulièrement des détachements de cavalerie.

L'industrie s'est également développée prodigieusement. Le secteur le plus ancien, le textile, se caractérise par la transformation du lin, de la laine, du coton et du tulle. Si la proto-industrie et l'activité à domicile reste importante<sup>146</sup>, les villes concentrent les métiers. Le tissage mécanique totalise par exemple 18 000 métiers pour l'arrondissement de Lille et 11 000 pour celui d'Armentières<sup>147</sup>. En 1913, le Nord-Pas-de-Calais représente la moitié de la production française et l'agglomération de Lille, Roubaix et Tourcoing apparaît déjà en 1875 comme la capitale nationale du textile<sup>148</sup>. Le secteur du lin y est particulièrement représenté avec ses 52 filatures sur les 60 existantes en France et ses 25 000 ouvriers<sup>149</sup>. L'industrie cotonnière n'est pas en reste car près d'un tiers de sa production se concentre à Lille en 1913<sup>150</sup>. Le secteur sidérurgique est également un fleuron de l'industrie septentrionale. À la veille de la Grande Guerre, le Nord fournit le quart de la production française d'acier et le huitième de la fonte. Pourtant, la fabrication de fonte au bois est peu à peu abandonnée en raison de la concurrence de l'acier lorrain<sup>151</sup>. La gestion forestière est donc très sensible dans la région : en 1886, le commandant du premier corps d'armée est obligé de rassurer le préfet

<sup>143</sup> SHD – 2 I 450 : génie, locaux militaires (1882-1913) – 12 octobre 1912 : lettre du commandant du 4<sup>e</sup> régiment de cuirassiers au commandant de la 4<sup>e</sup> brigade de cuirassiers.

<sup>144</sup> Lottin A. et Bussière E. (dir), *Deux mille ans de « Nord-Pas-de-Calais »...*, *op. cit.*, p. 98

<sup>145</sup> *Ibidem*, p. 99

<sup>146</sup> Hubscher R., *L'agriculture et la société rurale dans le Pas-de-Calais...*, *op. cit.*, p. 23

<sup>147</sup> Gérard A., « La grande grève textile dans le Nord en 1903 : un cas d'école », Guignet P., *Le peuple des villes dans l'Europe du Nord-Ouest (fin du Moyen-Age-1945)*, Lille, CHRENO, 2003, p. 315

<sup>148</sup> Trenard L., *Histoire d'une métropole...*, *op. cit.*, p. 348

<sup>149</sup> Gérard A., « La grande grève textile dans le Nord en 1903 »..., *art. cit.*, p. 314

<sup>150</sup> Trenard L., *Histoire d'une métropole...*, *op. cit.*, p. 353

<sup>151</sup> Wytteman J-P. (dir), *Le Nord, de la préhistoire à nos jours...*, *op. cit.*, p. 231

du Nord, alerté par la population de la vallée de la Scarpe craignant que les détachements aperçus dans la région n'y préparent son défrichement. Les forêts participent à la défense du territoire et l'armée désire être associée à leurs aménagements. En augmentant les compétences de la commission mixte des Travaux Publics pour les modifications des espaces boisés, le décret du 8 septembre 1878 renforce le contrôle de l'autorité militaire<sup>152</sup>. Pour autant, les détachements en question en 1886 ne sont que des unités topographiques, venus étudier le régime des inondations défensives des vallées de la Scarpe et de l'Escaut<sup>153</sup>. Les forges à bois d'Avesnes-sur-Helpe déclinent donc progressivement contrairement à celles de la vallée de la Sambre et du Valenciennois, bien reliées aux firmes belges. La métallurgie de transformation est notable, avec l'exemple de l'usine Lille-Fives, qui construit plus de 2 500 locomotives entre 1863 et 1913 pour le marché intérieur et l'exportation, ou la Fabrique et l'Atelier de construction électrique de Jeumont, premier producteur français<sup>154</sup>. Ces secteurs ne sauraient cependant se développer sans l'exploitation du charbon, dont l'activité ne cesse d'augmenter entre 1871 et 1914. En 1870, les gisements du Nord-Pas-de-Calais fournissent près de quatre millions de tonnes, soit un peu moins du tiers de la production nationale<sup>155</sup>. En 1912, avec vingt-cinq millions de tonnes, ils en représentent les deux tiers<sup>156</sup>. L'armée participe à l'industrialisation régionale car elle possède quelques établissements comme l'arsenal de Douai qui emploie plus de deux mille civils en 1914<sup>157</sup>. L'essor industriel réorganise la région : les villes éloignées des lieux d'extraction et de production ou des ports sont démographiquement marginalisées. Si Arras et Saint-Omer conservent une importance locale grâce à leurs marchés et leurs services administratifs, les populations de Montreuil-sur-Mer et Aire-sur-la-Lys n'évoluent plus depuis le début du siècle<sup>158</sup>.

Deux éléments notables doivent être pris en compte par rapport à l'industrie. Le premier est lié à la raréfaction de l'espace : la plupart de ces activités se trouve en dehors des fortifications. Certaines se sont développées non loin des remparts, telle l'usine de Lille-Fives qui s'est installée dans les quartiers exclus de la nouvelle enceinte lilloise. D'autres, comme

---

<sup>152</sup> Amat J-P., « Forêt et défense du territoire. France du Nord-Est 1871-1914 », *Stratégique*, n° 56, 1992-4

<sup>153</sup> AD Nord – 2 R 20 : brigade de topographie : levées de précision, autorisation de pénétrer dans les propriétés privées (1881-1892) - 2 décembre 1886 : lettre du général Billot, commandant le premier corps d'armée au préfet du Nord.

<sup>154</sup> Lottin A. et Bussière E. (dir), *Deux mille ans de « Nord-Pas-de-Calais »...*, *op. cit.*, pp. 102-104

<sup>155</sup> Wytteman J-P., *Le Nord, de la préhistoire à nos jours...*, *op. cit.*, p. 230

<sup>156</sup> Bussière E. (dir), Lefebvre B. et Vavasseurs-Desperriers J., *Histoire des Provinces françaises du Nord... op. cit.*, p. 203

<sup>157</sup> Guihéneuc A., Toulouse R. (dir), *Le patrimoine des communes du Nord*, Flohic, Paris, 2001, p. 660

<sup>158</sup> Agulhon M. (dir), *La ville de l'âge industriel, le cycle haussmannien*, p. 55

les gisements houillers, sont au contraire éloignés des espaces fortifiés. Les partisans du renforcement de la frontière du Nord y voient donc un argument infaillible :

*« Les résultats [que l'ennemi] obtiendrait, en nous privant de charbon et de tous les produits des industries du Nord, en prélevant des contributions en argent qui se chiffraient par plusieurs centaines de millions et des contributions en nature, qui assureraient les approvisionnements à ses armées, sont trop considérables pour qu'il ne jette pas sur cette région des détachements de cavalerie et d'infanterie »<sup>159</sup>.*

Le second élément à prendre en considération est l'importance de la population ouvrière. Gérard Alain estime que si toutes les fibres textiles du Nord s'étaient mises en grève en 1903, ce ne sont pas 40 000 mais jusqu'à 250 000 personnes qui auraient participé à ce mouvement social<sup>160</sup>. Les autres secteurs sont tout aussi importants : 20 000 ouvriers travaillent dans la métallurgie ne serait-ce qu'à Lille, Roubaix et Tourcoing<sup>161</sup>. Certaines entreprises emploient un personnel nombreux, telles que les Hauts Fourneaux et Aciéries de Denain et d'Anzin (6 500 personnes), les Forges et Aciéries du Nord et de l'Est (4 000) et la Compagnie Fives-Lille Cail (3 000)<sup>162</sup>. Cependant, la majorité des ouvriers travaillent dans des petites structures mais sont capables de s'unir quand leurs intérêts sont menacés. Pour les élus, l'armée est donc nécessaire pour garantir l'ordre. L'obtention d'une garnison est donc âprement négociée avec l'autorité militaire qui sait profiter des concurrences entre les villes pour s'attirer les conditions les plus avantageuses à son installation.

Le paradoxe militaire du Nord-Pas-de-Calais entre 1871 et 1914 est simple : de nombreuses richesses, dont l'intérêt stratégique ne saurait être nié, sont concentrées sur un mince territoire difficilement défendable. Depuis l'Antiquité, de nombreuses batailles y ont eu lieu pour traverser ou interdire l'accès à cette région, d'où la construction de fortifications. En plein essor économique et épargnés de l'occupation et des désastres de la guerre depuis plus d'un demi-siècle, ses habitants aspirent à un allègement du poids militaire. Cependant, son emprise s'amplifie en raison de la défaite de 1870-1871 et des réformes de l'armée qui en découlent.

---

<sup>159</sup> Général Herment, « Considérations sur la défense de la frontière du Nord », «...», *art. cit.*, p. 342

<sup>160</sup> Gérard A., « La grande grève textile dans le Nord en 1903 »...», *art. cit.*, p. 315

<sup>161</sup> Trenard L., *Histoire d'une métropole...*, *op. cit.*, p. 357

<sup>162</sup> Wytteman J-P., *Le Nord, de la préhistoire à nos jours...*, *op. cit.*, p. 232

## Chapitre 2

### Une région-frontière à défendre

Malgré les nombreuses infrastructures héritées de plusieurs siècles d'invasions et de batailles, de nouvelles fortifications sont construites dans la région entre 1871 et 1914. Face à la menace allemande, les responsables militaires et politiques des premières années de la Troisième République doivent renforcer la frontière du Nord-Est et réorganiser celle du Nord. En effet, en 1872, « toutes les prévisions politiques n'établissent que de ce côté la possibilité d'une guerre »<sup>163</sup>. Cependant, l'abondance de places de guerre dans le Nord-Pas-de-Calais dissimule un ensemble hétéroclite : le déclassement de certaines est confirmé, d'autres conservent leur statut. Quatre d'entre elles sont modernisées grâce à l'édification de ceintures fortifiées dans leurs périphéries. Les civils subissent cette restructuration défensive sans pouvoir participer aux négociations car cette question dépend des militaires et de quelques ministres. Les emprises foncières sont renforcées par des contraintes administratives de plus en plus pesantes. Les habitants paient donc un lourd tribut de leur situation frontalière d'autant plus, qu'à l'instar des périodes précédentes<sup>164</sup>, l'ensemble de ces fortifications n'a pas vocation à défendre le Nord-Pas-de-Calais mais l'accès à la capitale.

#### 1 - La nécessaire réorganisation de la frontière du Nord

Marginalisée durant la guerre franco-prussienne, la frontière du Nord doit, à l'image de l'ensemble des frontières terrestres, être réorganisée pour faire face aux progrès techniques et à la menace de ses voisins. Le général Séré de Rivières y applique ses concepts de rideaux défensifs et de camps retranchés en prenant en compte la surabondance de fortifications.

##### 1.1. Nouvelles stratégies et tactiques défensives

Au lendemain de la guerre de 1870-1871, l'armée doit imaginer une nouvelle organisation face à la modification du tracé de la frontière de l'Est par le traité de Francfort. En 1872, est institué un comité de Défense qui a pour mission de trouver secrètement une

---

<sup>163</sup> Procès-verbal de la 2<sup>e</sup> séance du Conseil Supérieur de la Guerre tenue le 11 octobre 1872 dans Pédroncini G., *La défense sous la Troisième République...*, *op. cit.*, p. 39

<sup>164</sup> Espinosa C., « Le Ministère de la Guerre et les autorités municipales dans l'espace urbain : la question des fortifications en France de 1815 à 1870 », *Revue Historique des Armées*, n°254, 2009, p. 112

solution pour mettre le pays à l'abri d'une attaque brusquée<sup>165</sup>. De 1872 à 1888, il s'efforce de combler la brèche ouverte vers Paris sans perdre de vue la nécessité de protéger les autres frontières<sup>166</sup>. Ces dernières doivent pouvoir s'appuyer sur de nouvelles fortifications et une organisation imaginées par le général Séré de Rivières. Sur les frontières sont constituées des places d'appui, chargées de résister à l'avancée de l'ennemi grâce à une ceinture de forts détachés. Elles sont complétées par des places de manœuvre qui concentrent les troupes au début de la campagne et les soutiennent durant les opérations. Entre ces villes sont édifiés des forts d'arrêt, maîtrisant les voies de chemin de fer à l'entrée du territoire<sup>167</sup>. D'autres places sont modernisées en arrière des frontières et constituent des « rideaux défensifs » d'une profondeur de 40 à 70 kilomètres<sup>168</sup>.

Rapidement, le Conseil Supérieur de la Guerre prend conscience de la faiblesse de la frontière du Nord. Sans avoir été modifiée par le traité de Francfort, son intégrité est remise en cause par les progrès de l'artillerie et l'accroissement des effectifs. Le général Séré de Rivières, directeur du génie depuis 1874, désire moderniser les défenses régionales. Ce dernier, rapporteur puis secrétaire du Comité de défense, est à la fois le théoricien et le concepteur du principe des rideaux défensifs<sup>169</sup>. Selon lui, « il est évident, à première vue, qu'une organisation conçue en vue de la marche méthodique des armées à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ne saurait répondre complètement aux conditions dans lesquelles se fait la guerre aujourd'hui »<sup>170</sup>. Le Conseil Supérieur de la Guerre s'appuie sur les études du général Maureilhan<sup>171</sup> et sur les plans de campagne de 1815 rédigés par Napoléon I<sup>er</sup> à Sainte-Hélène pour conclure au danger présenté par la trouée de l'Oise : cet espace boisé entre Sambre et Meuse « semble être le terrain de concentration des armées qui doivent être chargées de défendre notre frontière du Nord »<sup>172</sup>.

---

<sup>165</sup> Colonel Vanderputten P., « Le système Séré de Rivières », Cahiers du centre d'études d'histoire de la Défense, *Histoire de la fortification*, cahier n°10, Vincennes, p. 252

<sup>166</sup> Truttmann P., *La barrière de fer, l'architecture des forts du général Séré de Rivières (1872-1914)*, Thionville, Klopp, 2000, p. 25

<sup>167</sup> *Rapport de la sous-commission de défense de Juillet 1873 traitant de la réorganisation des frontières entre la mer du Nord et la Méditerranée* dans Pédroncini G., *La défense sous la Troisième République...*, op. cit., pp. 606-608

<sup>168</sup> Picon A. (dir), *La ville et la guerre*, Paris, Éditions de l'imprimeur, 1996, p. 177

<sup>169</sup> Colonel Vanderputten P., « Le système Séré de Rivières »..., art. cit., p. 252

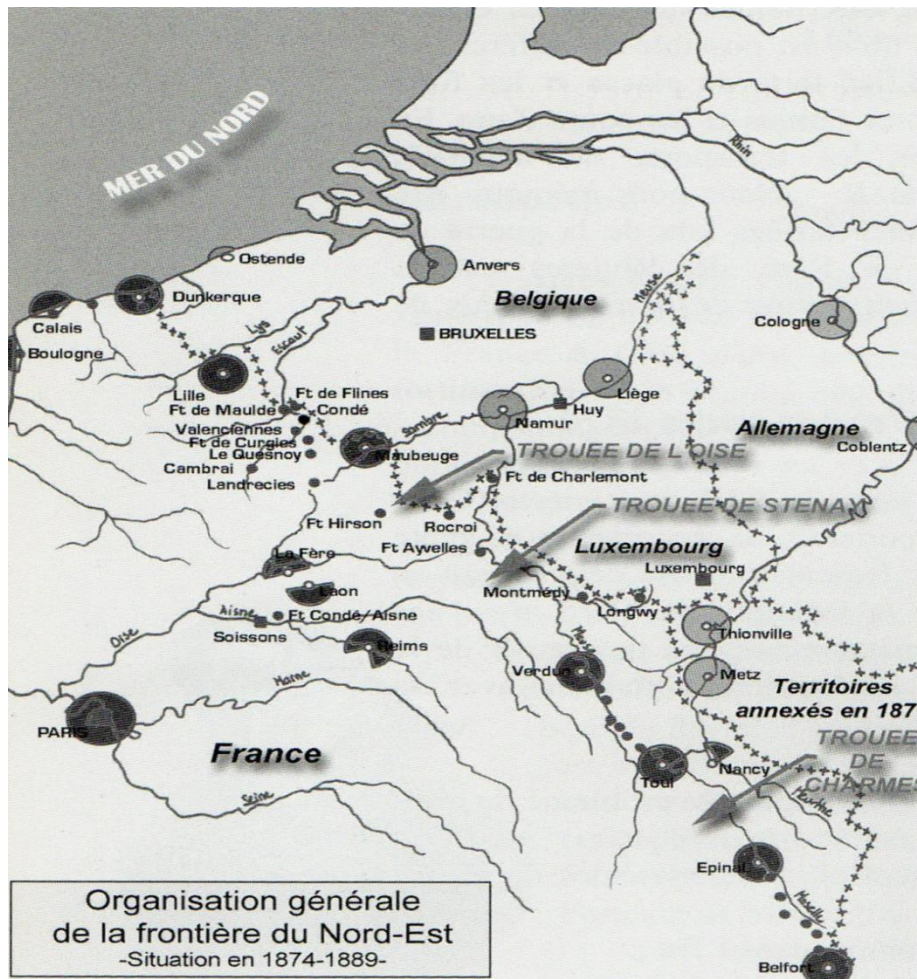
<sup>170</sup> Général Séré de Rivières, *Exposé du système défensif de la France (en mai 1874)* dans Pédroncini G., *La défense sous la Troisième République...*, op. cit., pp. 629-630

<sup>171</sup> Jean Étienne Casimir Poitevin de Maureilhan (1772-1829) est un officier du génie qui participa à de nombreuses batailles et sièges entre Somme et Rhin durant la Révolution.

<sup>172</sup> *Procès-verbal de la séance du Conseil Supérieur de la Guerre du 13 mai 1878* dans Pédroncini G., *La défense sous la Troisième République...*, op. cit., pp. 577-579



Carte 2 : l'organisation générale de la frontière au lendemain de la guerre de 1870-1871<sup>173</sup>



## 1.2. Les originalités de la frontière du Nord

Pour défendre la frontière du Nord, une réorganisation régionale est nécessaire. Loin d'être un avantage, la surabondance de places de guerre provoque de longs débats au sein de la sous-commission de défense du Conseil Supérieur de la Guerre :

*« Quelles sont parmi ces places fortes celles qui peuvent encore jouer un rôle utile dans ma défense générale et qui, à ce titre méritent d'être mises en état de résister aux*

<sup>173</sup> Dépret J., *Le Nord, frontière militaire. Tome 1 : l'organisation défensive de Dunkerque à Longwy : 1874-1914*, Salomé, éditions J. Dépret, 2003, p.19

*nouveaux procédés d'attaque ? Quelle décision convient-il de prendre à l'égard des autres ? Telles sont les questions à résoudre tout d'abord*<sup>174</sup>. »

Ces places sont par ailleurs très hétéroclites : Douai et Aire-sur-la-Lys sont par exemples incomparables en raison de leur taille, de leur importance économique et de l'emprise des fortifications. L'abandon des petites places est envisagé, en dépit de l'opposition du général de Chabaud-Latour<sup>175</sup> :

*« On reproche aux petites places d'être inutiles et d'un entretien fort coûteux, pour en demander le déclassement et le rasement. Ces reproches ne sont pas fondés ; les petites places rendent souvent de grands services ; elles coûtent très peu à entretenir et il arrive souvent qu'abandonnées et démantelées elles donnent à l'ennemi des points d'appui très efficaces »*<sup>176</sup>.

Quinze ans plus tard, la municipalité cambraisienne et l'armée discutent d'un éventuel déclassement de la place. Le chef du génie à Valenciennes, conscient de la nécessité de démolir l'intégralité des murailles, rappelle le « secours rendu en 1871 aux Allemands par les épaves des remparts de Bapaume, imprudemment conservés par économie, et qui ont failli faire tourner contre nous, le résultat de cette chaude journée [du 3 janvier] »<sup>177</sup>.

L'ancienneté des fortifications est également source de réflexions. Les civils ne perçoivent plus les ouvrages de Vauban comme un obstacle sérieux à la marche de l'ennemi. Au contraire, ils apparaissent comme la certitude de destructions et de représailles en cas de résistance<sup>178</sup>. Pourtant, ces murailles semblent encore en mesure d'offrir de sérieux services à l'armée : en 1900, la délégation chargée de réfléchir à la modernisation de la place de Maubeuge reconnaît que si la fortification du XVII<sup>e</sup> siècle « ne répond plus complètement aux conditions de la guerre moderne, on ne peut nier qu'elle possède encore par elle-même une

---

<sup>174</sup> Rapport de la sous-commission de défense de Juillet 1873 traitant de la réorganisation des frontières entre la mer du Nord et la Méditerranée dans Pédroncini G., *La défense sous la Troisième République...*, op. cit, p. 619

<sup>175</sup> François Henri Ernest (1804-1885) est un officier du génie. Il contribue au vote et à la construction de l'enceinte parisienne de 1843. Président du comité des fortifications en 1864, il inspecte régulièrement les places frontalières. En 1872, il est inspecteur général de l'École polytechnique et membre du Conseil Supérieur de la Guerre. Homme politique, il fut vice-président de l'Assemblée Nationale, Ministre de l'Intérieur et sénateur inamovible.

<sup>176</sup> Procès-verbal de la 13<sup>e</sup> séance du Conseil Supérieur de la Guerre tenue le 13 décembre 1872 dans Pédroncini G., *La défense sous la Troisième République...*, op. cit, p. 177

<sup>177</sup> AD Nord – Place de Cambrai – 66 J 724 : demande du maire de Cambrai tendant au déclassement et au démantèlement de la place (1887) – 12 août 1887 : rapport du chef du génie à Valenciennes.

<sup>178</sup> AD Nord – Place de Bergues – 2 R 116 : démantèlement partiel : délibérations du Conseil Général du Nord (1882-1893) – 19 avril 1882 : procès-verbal de délibération.

force de résistance très respectable »<sup>179</sup>. Certaines places du Nord-Pas-de-Calais ont par ailleurs été déclassées en 1867. Est-il possible de revenir sur les décisions d'un régime déchu qui ont entraîné l'espoir d'une nouvelle organisation urbaine ?

En juillet 1873, la sous-commission de défense fait plusieurs propositions pour réorganiser la frontière du Nord. Elle confirme tout d'abord l'inutilité de conserver l'ensemble des places : certaines n'ont plus aucun rôle à jouer et peuvent être déclassées sans inconvénient. La priorité est en effet la trouée de l'Oise. La modernisation des fortifications de Maubeuge permettra d'abandonner Landrecies, trop proche de la frontière. Valenciennes est désignée pour défendre le secteur de l'Escaut entre Maubeuge et Lille. Le déclassement de cette dernière est envisagé mais son agrandissement de 1858 la sauve : « on ne saurait désormais laisser dépourvue de défenses extérieures une enceinte qui a exigé une dépense aussi considérable et qui renferme tant de richesses ». Lille est donc chargée de protéger la concentration des troupes et de soutenir les manœuvres offensives. La sous-commission estime que le littoral est suffisamment protégé par sa géographie qui avantage les défenseurs et les places de Dunkerque et Calais. Entre Lille et la mer, Aire-sur-la-Lys semble suffisante pour protéger ce secteur peu menacé et le déclassement de Saint-Omer peut être sereinement envisagé.

À partir de ces réflexions, une première esquisse de la géographie défensive de la frontière du Nord est possible : la première ligne serait composée de Givet, Hirson, Maubeuge, Valenciennes, Lille, Aire-sur-la-Lys et Dunkerque ; la seconde ligne de Bouchain, Gravelines et Calais. En revanche, les décisions ne sont pas encore arrêtées pour la troisième ligne : seules les citadelles de Cambrai et d'Arras sont en mesure de défendre le territoire. Or, depuis 1818, le déclassement de leurs enceintes est envisagé.

Ces différents projets sont rapidement débattus. Le général de Chabaud-Latour est opposé au déclassement de Rocroi, Landrecies, Douai, Saint-Omer et des murailles de Cambrai et d'Arras. Il valorise par exemple le rôle d'Arras et de Douai par rapport aux inondations défensives. Il dénonce également les espoirs de bénéfices liés à l'abandon des enceintes :

*« Les déclassements [...] ne produisent point en général les résultats qu'on en attend : l'entretien des places est payé par le produit des affermages et ne coûte rien à l'État. Les déclassements loin de produire une économie, sont souvent une cause de dépenses, parce que*

---

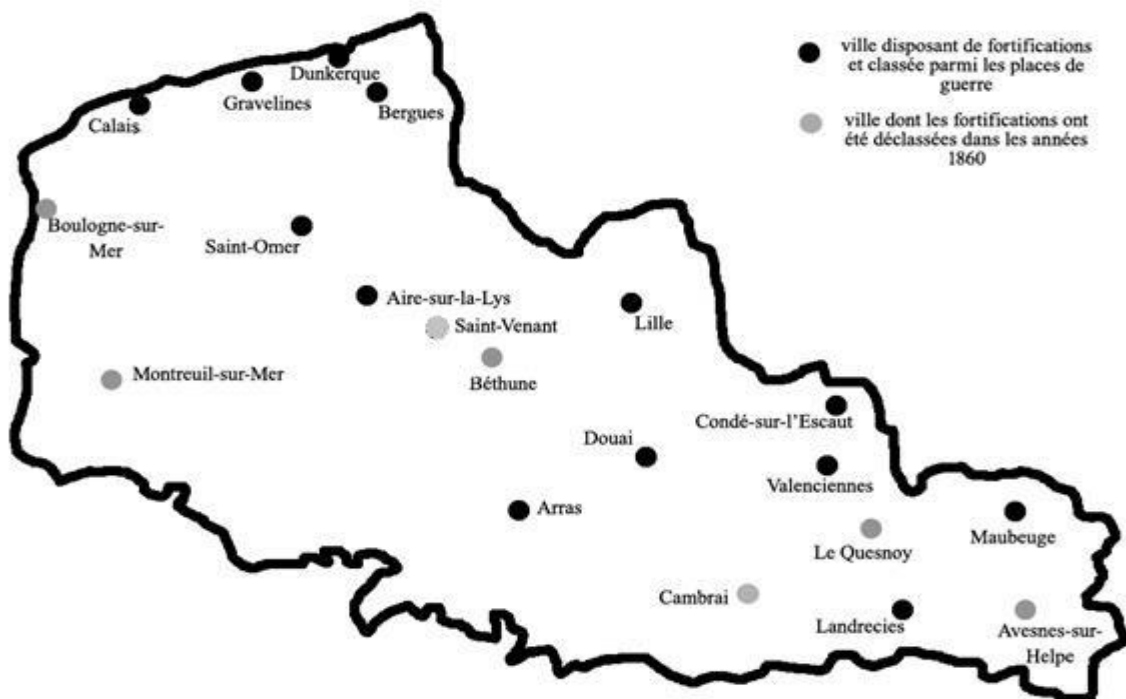
<sup>179</sup> SHD – 2 V 94 : réorganisation de la place de Maubeuge (1889-1935) – 3 mars 1900 : rapport fait au Ministre de la Guerre sur le projet de transformation de diverses parties de l'enceinte de la place

*l'État est forcé de venir en aide aux villes hors d'état avec leurs propres ressources de procéder au dérasement des remparts : les villes populeuses, riches et industrielles peuvent seules exécuter elles-mêmes ces travaux ».*

Le général de Chabaud-Latour critique les propositions de la sous-commission de défense, estimant qu'elles sont dangereuses et irréfléchies :

*« [...] Les chances de la guerre sont multiples, les hypothèses sur lesquelles reposent les propositions de la sous-commission peuvent ne pas se réaliser ; il est téméraire peut-être, d'affirmer qu'une place qui paraît inutile aujourd'hui n'aura jamais à jouer un rôle important. Il faut y regarder à deux fois avant d'engager l'avenir en se privant de ces moyens de défense qui représentent un travail sur capital considérable accumulé depuis des siècles »<sup>180</sup>.*

Carte 3 : les places de guerre du Nord-Pas-de-Calais en 1871



Le général Séré de Rivières prend en compte ces différentes propositions pour organiser la défense de la frontière du Nord. Cette dernière, composée de points fortifiés entre

<sup>180</sup> Rapport de la sous-commission de défense de juillet 1873 traitant de la réorganisation des frontières entre la mer du Nord et la Méditerranée dans Pédroncini G., *La défense sous la Troisième République...*, op. cit., pp. 620-623

lesquels se situent des trouées naturelles, est en effet défavorable à la défense. Contrairement à la frontière de l'Est, il est impossible d'inciter l'ennemi à emprunter l'une de ces voies pour l'attaquer sur ses flancs. Les grandes villes doivent donc être considérées comme des objectifs stratégiques et méritent d'être fortifiées. Or, de modestes cités possèdent des enceintes vieilles de deux siècles qui nécessiteraient de coûteuses modernisations. Seules les plus importantes doivent être conservées. Des forts autonomes seront construits dans leur périphérie et tiendront l'ennemi à distance grâce à une artillerie puissante. Ces derniers servent de plateformes de tir et sont protégés par un fossé, un rempart et une garnison de plusieurs centaines d'hommes<sup>181</sup>. Selon Séré de Rivières, le but de cette fortification détachée est de « couvrir la mobilisation, la concentration, les formations de combat des armées, régler les débouchés de l'invasion, organiser tant à la frontière que dans l'intérieur du territoire de solides points d'appui, qui, sans entraver la liberté des opérations, exaltent les propriétés stratégiques du territoire »<sup>182</sup>. Or, le relief régional est clairement une contrainte à ce concept. Les forts seront donc généralement installés sur les sites les moins défavorables.

Le principe de la fortification détachée est ancien. En 1818, des officiers du génie s'opposaient déjà au renforcement des enceintes urbaines. Sous la Monarchie de Juillet, les débats sur la défense de Paris mettent en évidence deux concepts divergents : le premier, soutenu par le général Haxo<sup>183</sup>, propose un doublement des murailles ; le second, imaginé par le général Marescot<sup>184</sup>, souhaite l'édification de forts détachés. La loi du 3 avril 1841 est un compromis entre ces deux propositions : l'enceinte urbaine est agrandie tandis qu'onze redoutes et quinze forts sont bâtis<sup>185</sup>. Des ouvrages similaires furent également édifiés dans la périphérie lyonnaise entre 1831 et 1855. Cependant, ces fortifications ont rapidement été rattrapées par l'extension urbaine. En 1858, la « crise de l'artillerie rayée » remet en cause la résistance des murailles de Vauban et permet le développement du principe des ceintures détachées<sup>186</sup>.

Directeur des fortifications de Lyon en 1868, Séré de Rivières ambitionne d'y améliorer les défenses. Ses conclusions convainquent le gouverneur de la place et quelques

---

<sup>181</sup> Dallemagne F., *Les défenses de Lyon...op. cit.*, p. 147

<sup>182</sup> Rocolle P., *2000 ans de fortifications françaises..., op. cit.*, p.491

<sup>183</sup> François-Nicolas-Benoit Haxo (1774-1838), officier du génie, il est inspecteur de cette arme et pair de France sous la Restauration. Il renforce et modernise de très nombreuses fortifications et participe à de nombreux sièges, notamment celui de la citadelle d'Anvers. À Lyon comme à Paris, il est partisan de l'édification d'enceintes continues.

<sup>184</sup> Armand Samuel de Marescot (1758-1832), officier du génie, il participe aux combats et à la mise en défense dans le Nord de la France entre 1792 et 1794. Marquis et pair de France sous la Restauration, il participe aux débats politiques sur la défense de la capitale.

<sup>185</sup> Espinosa C., « Le ministère de la Guerre et les autorités municipales »..., *art. cit.*, p. 3

<sup>186</sup> Truttmann P., *La barrière de fer...op. cit.*, p. 16

travaux ont lieu. Les sièges de la guerre de 1870-1871 sont pour lui l'occasion d'améliorer ses concepts grâce aux nombreuses expériences de siège : ceux de Strasbourg et de Toul illustrent l'importance de fortifier l'ensemble des hauteurs pour interdire à l'artillerie ennemie d'y prendre position<sup>187</sup>. Le siège de Belfort est remarquable : le colonel Denfert-Rochereau a retardé pendant trois mois l'approche de l'ennemi grâce à une défense avancée<sup>188</sup>. Durant le conflit, les habitants de places fortes ont parfois été hostiles à la résistance à outrance en 1870 : les autorités civiles ont souvent proposé aux militaires d'abandonner le combat dès que la ville était menacée de bombardements<sup>189</sup>. Éloigner l'artillerie ennemie permettrait donc de repousser le plus longtemps possible ces pressions populaires.

L'application des principes du général Séré de Rivières dans le Nord-Pas-de-Calais est estimée à plus de 50 millions de francs sur les 320 réclamés pour défendre l'ensemble des frontières. L'impossibilité de restructurer l'ensemble de la frontière et l'existence de nombreuses fortifications imposent d'agir avec pragmatisme. Dans son mémoire du 15 avril 1886, il envisage de diviser la frontière en trois secteurs et en plusieurs lignes. Le littoral au Nord de l'Yser serait protégé par le triangle défensif composé de Dunkerque, Bergues et Gravelines. La plaine entre l'Yser et l'Escaut serait défendue par Lille, organisée en centre de résistance. Un réseau de fortifications entre Maubeuge et Valenciennes mettrait à l'abri le secteur situé entre l'Escaut et la Meuse. La deuxième ligne de défense serait constituée d'un système d'inondations entre la Scarpe, l'Escaut et la Sensée. Cette technique défensive n'a pas été remise en cause par la guerre de 1870-1871 et reste d'actualité. La protection des vannes et des sas est donc essentielle pour les militaires. En 1875, les militaires réclament que soit créée autour des écluses de Douai « une zone de 600 mètres dégagée de toutes constructions ou de 250 mètres si les enceintes sont protégées par des forts détachés. Quant à la zone autour des postes, on pourrait la réduire un peu de 1 500 mètres à 1 200 mètres »<sup>190</sup>. Le général Séré de Rivières ne s'inquiète pas pour les autres secteurs car « tout porte à croire que les efforts de l'ennemi ne s'exerceront pas entre Dunkerque et Lille, ni entre Lille et Valenciennes, directions trop excentriques et qui nécessiteraient la prise d'un certain nombre de places fortes ». Il reconnaît cependant que plusieurs places, comme Landrecies ou Condé-sur-l'Escaut, nécessitent une modernisation. Seule la citadelle de Cambrai semble en mesure de jouer un rôle et la vente des terrains de l'enceinte permettrait d'en financer les améliorations. Les places de Boulogne-sur-Mer, Montreuil-sur-Mer – excepté la citadelle –,

---

<sup>187</sup> Dallemagne F., *Les défenses de Lyon...*, *op. cit.*, pp. 142-144

<sup>188</sup> Truttmann P., *La barrière de fer...*, *op. cit.*, p. 18

<sup>189</sup> Roth F., *La guerre de 1870...*, *op. cit.*, p. 405

<sup>190</sup> Manivit J.-M., « L'eau, l'ingénieur militaire et le territoire aux XVII-XIX<sup>e</sup> siècle... », *art. cit.*, p. 66

Avesnes-sur-Helpe et Béthune sont par conséquent définitivement abandonnées tandis que le Quesnoy est reclassé le 22 juin 1878<sup>191</sup>.

Pour défendre la frontière du Nord, Séré de Rivières propose donc la modernisation des techniques du XVII<sup>e</sup> siècle. Le projet de défense de Valenciennes de 1887 illustre parfaitement ce fait : en cas de siège, la ville sera défendue par 5 750 hommes et 80 canons, abrités derrière l'enceinte urbaine et les murailles de l'ouvrage de Rochambeau. L'ennemi sera tenu à distance grâce aux inondations de la Rhônelle, de la Scarpe et de l'Escaut et aux travaux effectués par des civils, seule main d'œuvre disponible pendant dix jours<sup>192</sup>. Dans toutes les villes, des améliorations sont donc encore nécessaires et ce, malgré l'application des concepts de Séré de Rivières. Le Conseil Supérieur de la Guerre reconnaît en 1878 que les fortifications de Lille, Mortagne-du-Nord, Valenciennes et Maubeuge sont incomplètes et que d'autres ouvrages doivent impérativement voir le jour<sup>193</sup>. Il est par exemple envisagé vers 1887 de faire de Cambrai un fort d'arrêt chargé de défendre le nœud ferroviaire entre Douai, Valenciennes, Saint-Quentin, Péronne et Bapaume<sup>194</sup>. Les plans du Ministère de la Guerre ne figent donc pas le paysage militaire du Nord-Pas-de-Calais et de nouveaux changements sont attendus.

## 2 - La modernisation des places de guerre

La modernisation des places de guerre du Nord-Pas-de-Calais a un coût important. Sur les 56 millions de francs nécessaires à la réorganisation de la frontière en trois lignes de défense du littoral à Mézières, 35,5 sont utilisés dans la région<sup>195</sup>. Cette modernisation impose le reclassement et le réaménagement des places, ainsi que l'édification de ceintures détachées. Celles-ci sont composées de forts et de batteries, construits entre 1878 et 1885, puis d'ouvrages intermédiaires, bâtis dans les années 1890, censés combler les lacunes des camps retranchés et trouver une solution à la crise de l'obus-torpille de 1885. Ces nouvelles fortifications apparaissent comme une « ruralisation de la fortification urbaine »<sup>196</sup>. Les chantiers mettent en évidence des différences notables en fonction des secteurs ou des places :

---

<sup>191</sup> Dépret J., *Le Nord, frontière militaire...*, op. cit, pp. 20-36

<sup>192</sup> AD Nord – Place de Valenciennes – 66 J 1879 : défense de la place. Mobilisation (1887).

<sup>193</sup> Procès-verbal du Conseil Supérieur de la Guerre tenue le 13 mai 1878 dans Pédroncini G., *La défense sous la Troisième République...*, op. cit, p. 581

<sup>194</sup> Duvivier J., *Cambrai, son histoire militaire, ses fortifications depuis leur origine*, Avesnes-sur-Helpe éditions de l'observateur, 1939, p. 181

<sup>195</sup> Dépret J., *Le Nord, frontière militaire...*, op. cit, p.26

<sup>196</sup> Cheuva P., *Étoiles de pierre : voyage en Nord-Pas-de-Calais*, Villeneuve d'Ascq, Ravet-Anceau, 2003, p. 21

selon le directeur du génie à Lille en 1883, Cambrai, Valenciennes, Lille, Arras et Douai constituent « une sorte de vaste camp retranché qu'un ennemi ne pourrait négliger pour se porter plus en avant sur le territoire national »<sup>197</sup>. Cette organisation complexe permet d'appréhender le rôle dévolu à chaque ville et l'emprise nécessaire du fait militaire.

Tableau 1 : devis des travaux nécessaires à la modernisation des places de guerre du Nord-Pas-de-Calais durant les années 1870-1880

SECTEURS FORTIFIÉS	PRIX ESTIMÉ DES TRAVAUX DE MODERNISATION
Forts de Dunkerque	4 000 000 francs
Forts de Lille	15 000 000 francs
Forts de Valenciennes	6 000 000 francs
Reclassement du Quesnoy	1 000 000 francs
Batteries de Landrecies	1 700 000 francs
Conservation de la citadelle de Cambrai	500 000 francs
Abris à Bouchain, Condé-sur-l'Escaut, Saint-Omer, Aire-sur-la-Lys, Arras et Douai	2 300 000 francs
Forts de Maubeuge	5 000 000 francs

### 2.1. Les places frontalières

Situé sur l'aile gauche du dispositif français face à l'Empire allemand, Maubeuge est la seule place à ne pas être menacée d'un déclassement entre 1871 et 1914. À l'instar de Lille, elle est la représentation parfaite d'un camp retranché : elle est constituée d'une place centrale, protégée par une enceinte datant du XVII<sup>e</sup> siècle, et d'une ceinture fortifiée, composée dans un premier temps de sept forts bâtis entre 1878 et 1885. Par la suite, quatorze nouveaux ouvrages y sont construits entre 1890 et 1895<sup>198</sup>.

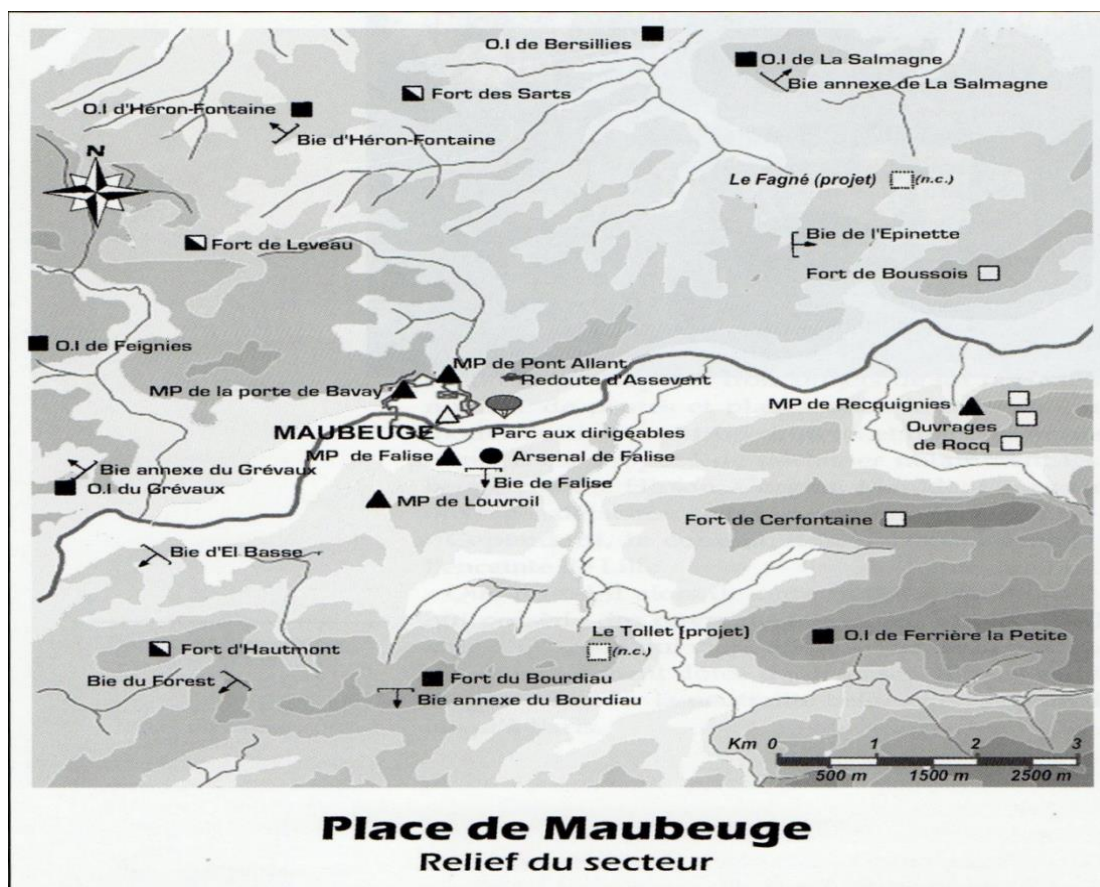
<sup>197</sup> AD Nord – Place de Cambrai – 66 J 723 : rejet d'une demande de la ville visant au classement de la place de Cambrai dans la deuxième catégorie des places de guerre (1883) – 30 janvier 1883 : rapport du comité des fortifications.

<sup>198</sup> Glad J., *Maubeuge, place de guerre (1678-1945), sa zone d'influence*, Publibook, Paris, 2007, pp. 72-83



#### Carte 4 : le camp retranché de Maubeuge vers 1914<sup>199</sup>

(Les carrés blancs représentent des forts, les noirs des ouvrages intermédiaires)



*Cette carte de la place de Maubeuge vers 1910 permet de comprendre l'importance du relief : chaque hauteur est dominée par un fort ou un ouvrage chargé d'en éloigner l'ennemi. Cependant, les altitudes les plus élevées se situent au Nord-Est et au Sud-Ouest de la place alors que le saillant formé par Maubeuge laisse davantage envisager une attaque sur un axe Nord-Ouest – Sud-Est*

Valenciennes possède également une enceinte construite par Vauban. Une trouée y a été percée en 1867 avec l'autorisation du Ministre de la Guerre pour laisser entrer le chemin de fer<sup>200</sup>. Tout comme Lille ou Maubeuge, Valenciennes devait devenir un camp retranché grâce à la construction de cinq forts. En 1876, le Comité de défense décide de limiter la défense de la ville à deux forts et une batterie. Or, seul le fort de Curgies est finalement construit en 1878. Valenciennes n'est donc pas un réel camp retranché car sa défense est assurée par deux autres villes, Condé-sur-l'Escaut et Le Quesnoy. Les forts de Maulde et de

<sup>199</sup> Julien Dépret, *Le Nord, frontière militaire...*, op. cit, p.123

<sup>200</sup> Guignet P., *Nouvelle histoire de Valenciennes*, Toulouse, Privat, 2006, p. 123

Flines-les-Mortagne, bâtis plus au Nord, ont pour mission de protéger les écluses indispensables aux inondations défensives. Ces dernières constituent donc la meilleure protection de ce centre industriel. La convergence de la Rhônelle, de la Scarpe et de l'Escaut est perçue par les militaires comme « éminemment favorable à la défensive ». Ces inondations sont facilitées par le climat car « en temps de pluie (et il pleut souvent dans le pays), des bancs d'eau se forment naturellement en quelques jours dans les bassins d'inondations : lors des grandes crues, deux ou trois jours suffisent pour porter les inondations naturelles à un niveau voisin de celui des inondations militaires »<sup>201</sup>.

La décision d'intégrer le Quesnoy dans la défense valenciennaise est problématique. Si elle possède encore l'intégralité de ses murailles, la ville est déclassée depuis 1867<sup>202</sup>. Les terrains militaires n'ont toujours pas été remis à la municipalité ni à la compagnie des chemins de fer malgré leur achat au franc symbolique en 1872. L'ensemble de ces démarches sont suspendues jusqu'au reclassement de la ville le 22 juin 1878. Le Ministre de la Guerre reconnaît en effet le bien-fondé des réflexions du Comité des fortifications qui « exprime l'avis qu'il peut y avoir lieu de tirer parti des fortifications encore existantes au Quesnoy pour protéger le nœud de chemins de fer que va créer en ce point l'établissement de la ligne de Cambrai à la frontière Belge, vers Doux, par Solesmes et Bavay »<sup>203</sup>. En mai 1879, un projet de modernisation des infrastructures défensives est envisagé. Près de deux millions de francs y sont attribués, soit le double de la somme estimée en 1874. De nouveaux abris pour les hommes et le matériel sont construits tandis que les remparts sont réorganisés et les communications améliorées<sup>204</sup>.

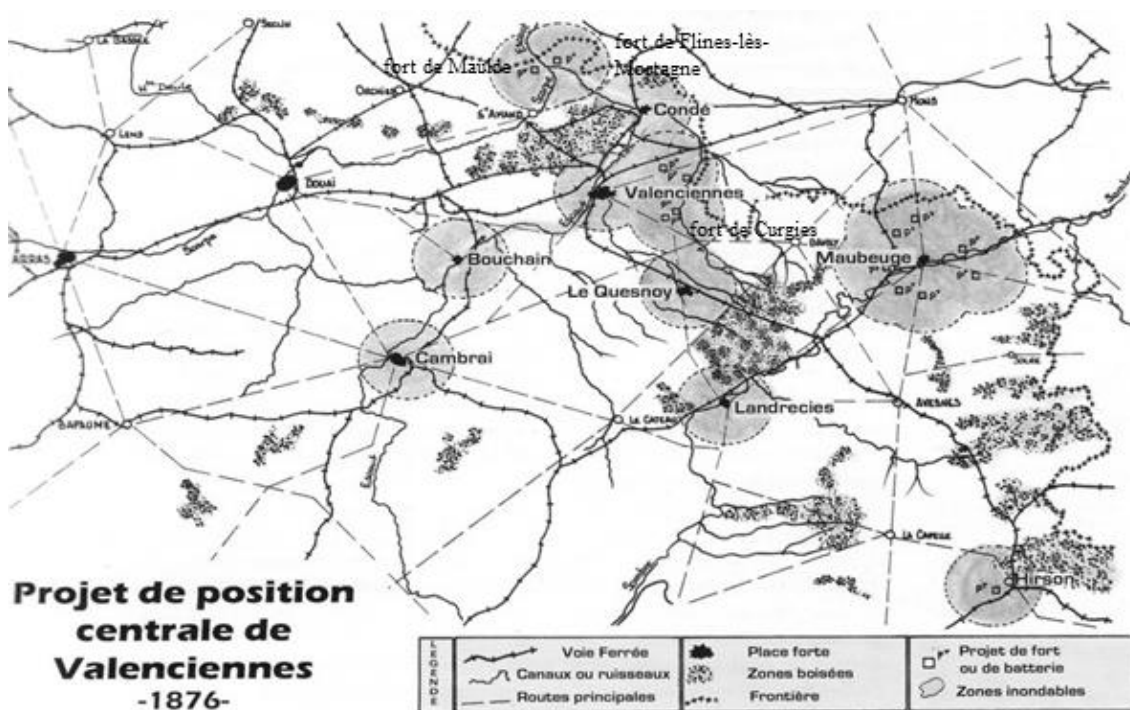
---

<sup>201</sup> AD Nord – Place de Valenciennes - 66 J 1879 : défense de la place. Mobilisation (1887)

<sup>202</sup> Dépret J., *Le Nord, frontière militaire...*, *op. cit.*, p. 24

<sup>203</sup> AD Nord – Place du Quesnoy - 66 J 1727 : déclassement de la place. Abandon des terrains et bâtiments militaires devenus inutiles au département de la Guerre (1866-1873) - 28 mars 1872 : lettre du Ministre de la Guerre au directeur des fortifications à Lille.

<sup>204</sup> Dépret J., *Le Nord, frontière militaire...*, *op. cit.*, pp. 110-112



*Cette carte de l'organisation envisagée entre l'Escaut et la Sambre témoigne de l'importance de ce secteur. Sa défense est composée d'un réseau de forteresses et d'obstacles naturels comme les cours d'eau et les forêts.*

La défense de Lille est assurée en son centre par l'enceinte de Vauban, dont les portions méridionales ont été remaniées depuis 1858 sans être pour autant achevées en 1874 : à cette date, l'État continue d'acquérir des terrains pour achever l'édification des murailles et le terrassement des tranchées<sup>206</sup>. Le corps de place est protégé dans un premier temps par une ceinture de sept forts et batteries, constituant ainsi un camp retranché de 52 km<sup>2</sup>. En 1889, le comité technique du génie s'intéresse à la zone située entre Bondues et Sainghin-en-Mélantois car « elle est la plus exposée aux entreprises de l'ennemi dans le cas d'une violation de la neutralité belge ». De nouvelles fortifications y sont nécessaires, à raison d'un ouvrage tous les 2 500 mètres. Treize millions de francs permettent l'édification de vingt-six batteries et de treize ouvrages intermédiaires et la modernisation des forts existants. Cependant, ce budget est trop faible par rapport aux besoins réels de la place et des économies sont réalisées. La mauvaise qualité des sols des terrains au Sud du camp retranché est en effet très

<sup>205</sup> *Ibidem*, p. 23

<sup>206</sup> AD Nord – Place de Lille - 66 J 1420 : relations entre les autorités militaires et la ville de Lille. Agrandissement de Lille et extension de l'enceinte fortifiée. Cessions, échanges, acquisitions de terrain. (1857-1877) – affiche officielle du 15 janvier 1874.

contraignante : un ouvrage intermédiaire bâti dans ce secteur coûterait entre 600 000 et 900 000 francs alors que 450 000 à 700 000 francs suffiraient s'il était construit sur un terrain de meilleure constitution<sup>207</sup>. Ces difficultés financières contribuent à l'abandon de nombreux projets et à l'émergence d'une remise en cause des fortifications chargées de défendre Lille.

Carte 6 : le camp retranché de Lille en 1914<sup>208</sup>

(Les carrés blancs représentent des forts, les noirs des ouvrages intermédiaires)



*Le secteur de Lille est bien moins accidenté que celui de Maubeuge. Si les fortifications sont bâties sur les hauteurs, elles peuvent facilement être contrebattues dans le Nord depuis des altitudes plus importantes. Par ailleurs, Tourcoing et Roubaix ne sont pas intégrées dans le périmètre de défense et les banlieues de ces grandes villes commencent à entrer en contact.*

## 2.2. Les places littorales

Les places littorales sont moins améliorées car ce secteur apparaît pour Séré de Rivières comme « une région séparée, facile à défendre et à ravitailler »<sup>209</sup>. Le secteur de

<sup>207</sup> SHD – 2 V 91 : places de guerre – 15 mai 1889 : rapport du comité technique du génie.

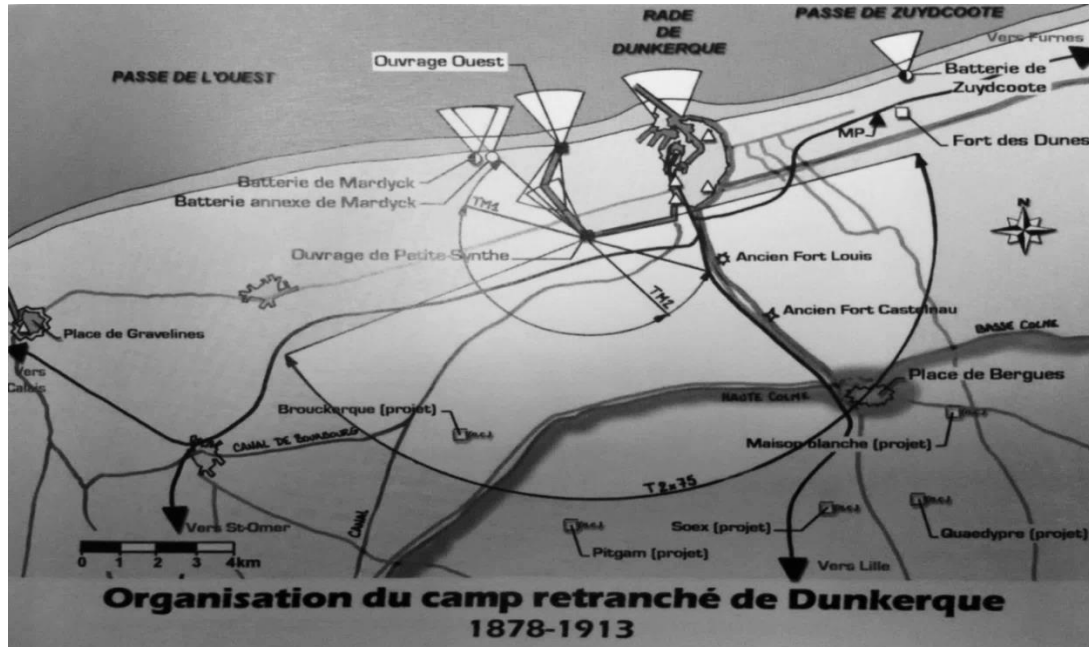
<sup>208</sup> Dépret J., *Le Nord, frontière militaire...*, op. cit, p.104

<sup>209</sup> Rocolle P., *Deux mille ans de fortifications françaises...*, op. cit, p. 493

Dunkerque, contigu à la mer et à la frontière, possède un rôle tactique indéniable. Il est protégé par l'enceinte de la ville, rebâti entre 1818 et 1848 puis complété entre 1862 et 1883<sup>210</sup>, et par les places de Gravelines et de Bergues. Il présente donc à la fois un front de mer et un front de terre pour faire face aux menaces maritimes et terrestres. Chaque ville est dotée d'une mission précise : Dunkerque est la place principale et constitue la dernière ligne de défense en cas de défaite dans l'arrière-pays ou sur les plages ; Gravelines est la clé des inondations défensives ; Bergues sert de défense avancée face à un ennemi venant par voie de terre.

Un renforcement de ce secteur est nécessaire. Bergues possède les forts Louis et Castelnau mais ces derniers datent du XVII<sup>e</sup> siècle. Dans les années 1880, le fort des Dunes et les batteries de Mardyck et de Zuydcoote sont bâtis<sup>211</sup>. Cependant, les projets de construction de fortifications à la Maison Blanche, Quaëdypre, Soex et Pitgam sont avortés pour des raisons budgétaires. Bergues devient donc un fort d'arrêt grâce à la conversion de la couronne Saint-Winoc en banquette de tir en 1879<sup>212</sup>. Trois ans plus tard, le Ministre de la Guerre réunit ce camp retranché à celui de Calais pour améliorer la défense du détroit du Pas-de-Calais<sup>213</sup>.

Carte 7 : le camp retranché de Dunkerque vers 1913<sup>214</sup>



<sup>210</sup> Picon A. (dir), *La ville et la guerre...*, op. cit, p. 170

<sup>211</sup> Dépret J., *Le Nord, frontière militaire...*, op. cit, p. 22

<sup>212</sup> *ibidem*, p. 90

<sup>213</sup> SHD – 2 V 87 : SHD – 2 V 87 : avis et études – 1<sup>er</sup> mars 1890 : rapport de la délégation des comités techniques de l'artillerie et du génie sur la réorganisation défensive de la région Calais-Dunkerque.

<sup>214</sup> Dépret J., *Le Nord, frontière militaire...*, op. cit, p.81

Plus au Sud, le littoral est protégé par les places de Calais et de Boulogne-sur-Mer. La défense du front de terre de ces places est depuis longtemps interrogée : en 1825, le comité des fortifications affirmait par exemple que Calais devait davantage être considérée comme « une place maritime pouvant servir de dépôt pour une guerre offensive que comme une position d'un camp retranché dont l'Aa formerait la gorge ». En 1876, le comité des fortifications décide d'élargir le périmètre fortifié de Calais pour permettre l'agrandissement du port et l'allègement de la pression foncière. La nouvelle enceinte, dont la qualité est rapidement remise en cause, englobe la commune limitrophe de Saint-Pierre<sup>215</sup>. L'édification de ces murailles nécessite quatorze millions de francs et une loi de déclassement des fronts Sud, Est et Nord. L'urbanisation de ce secteur particulièrement dense est facilitée par une législation spéciale, limitant les servitudes à une zone unique de 250 mètres, et par la remise à l'autorité civile des bâtiments et des terrains militaires dont le maintien n'a pas été confirmé par une décision spéciale<sup>216</sup>. Cependant, la nouvelle enceinte de Calais-Saint Pierre apparaît « simplement [comme] une enceinte de sûreté en terrasse à fossés pleins d'eau et [...] la véritable protection de la place consisterait dans quatre ouvrages avancés »<sup>217</sup>. Or, cette « véritable protection » se limitera au fort Lapin et à la batterie de l'Estran, bâtis entre 1881 et 1882, et à la batterie de la digue, édifiée en 1902<sup>218</sup>. À Boulogne-sur-Mer, les anciens ouvrages sont remplacés par quatre nouvelles batteries construites en deux temps sur les hauteurs, preuves d'un part d'improvisation dans sa défense<sup>219</sup>.

---

<sup>215</sup> SHD – 2 V 87 : SHD – 2 V 87 : avis et études – 1<sup>er</sup> mars 1890 : rapport de la délégation des comités techniques de l'artillerie et du génie sur la réorganisation défensive de la région Calais-Dunkerque.

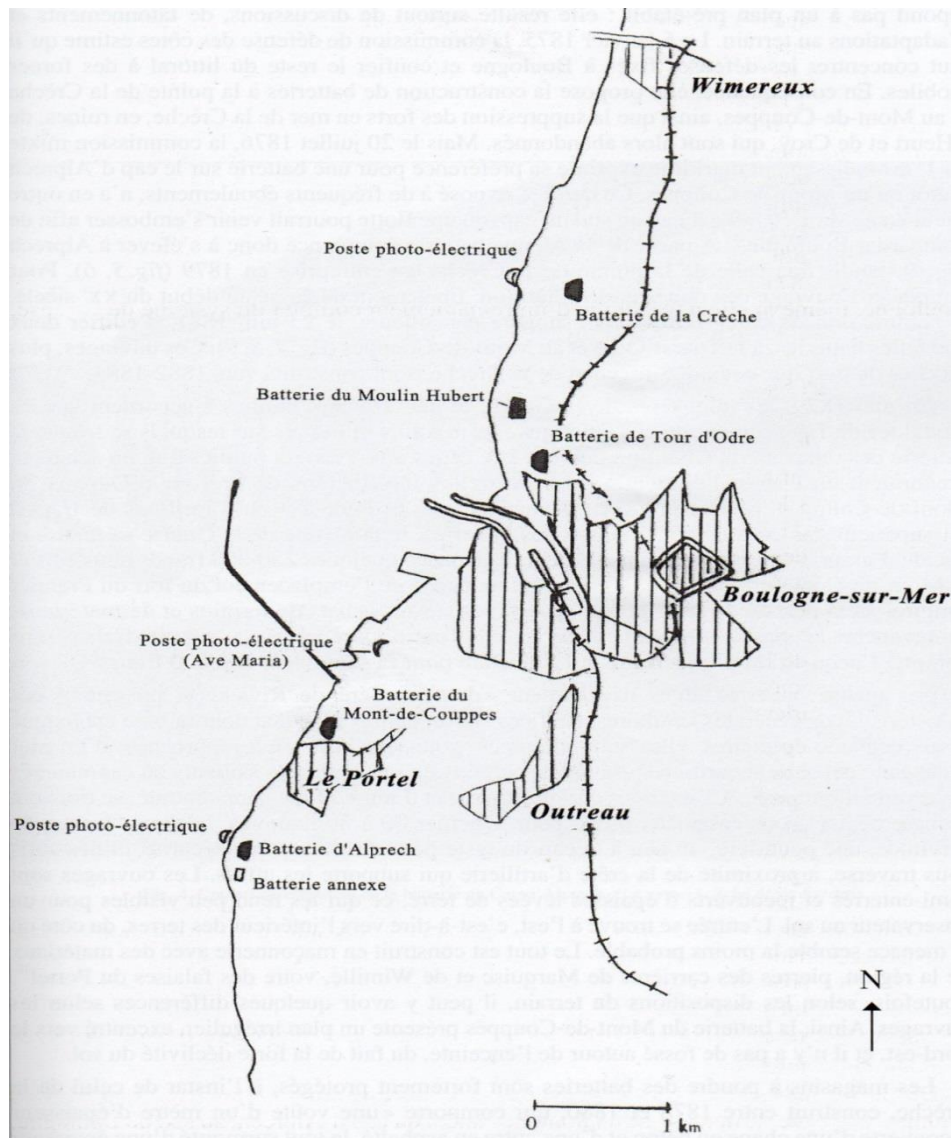
<sup>216</sup> AD Nord – Place de Calais – 66 J 530 : déclassements partiels et successifs (1879-1954).

<sup>217</sup> SHD – 2 V 87 : SHD – 2 V 87 : avis et études – 1<sup>er</sup> mars 1890 : rapport de la délégation des comités techniques de l'artillerie et du génie sur la réorganisation défensive de la région Calais-Dunkerque.

<sup>218</sup> Dépret J., *Le Nord, frontière militaire...*, *op. cit.*, pp. 92-93

<sup>219</sup> Boniface X., « La défense de Boulogne-sur-Mer et ses fortifications de 1815 à 1940 », *Bulletin de la commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais*, Tome XXII, 2004, pp. 132-134

Carte 8 : les défenses de Boulogne-sur-Mer vers 1900<sup>220</sup>



### 2.3. Les places de seconde ligne

En arrière de ces places frontalières et littorales existe un réseau de nombreuses places de seconde ligne. Celles-ci doivent être améliorées par la construction de nouveaux abris. Certaines places, telles Cambrai ou Arras, auraient pu devenir des camps retranchés. En 1875, la confirmation du rôle défensif de Cambrai, déjà évoqué en 1862, permet d'y envisager la construction d'une ceinture fortifiée : à cette époque, le génie s'était opposé à une pétition municipale réclamant le déclassement de la ville, mettant en exergue le rôle de cette place dans la surveillance de la navigation sur le canal de Saint-Quentin, l'Escaut, la Rhônelle,

<sup>220</sup> *Ibidem*, p. 133

l'Écaillon et la Selle. Elle peut par ailleurs servir de point d'appui sur le champ de César et la ligne de la Sensée<sup>221</sup>. Cependant, l'efficacité des inondations défensives est progressivement remise en cause par l'absence d'entretien :

*« L'inondation supérieure est aujourd'hui endiguée sur tout le front Sud, entre la porte de Catinpré et la route de Proville par la crête du chemin couvert. Le dérasement faisant disparaître cette digue, la valeur de l'inondation se trouverait certainement très diminuée mais ce sont les caves et les fondations qui risquent de subir des dégâts.*

*Il serait peut-être prudent de renoncer aussi à la défense éventuelle par les eaux de cette position militaire abandonnée en principe »<sup>222</sup>*

Le camp retranché de Cambrai ne verra jamais le jour car l'édification de nouvelles fortifications aurait divisé la garnison, sans pour autant garantir la sécurité de la ville. Située au fond de la vallée de l'Escaut et entourée de nombreux faubourgs, un ennemi ne rencontrerait aucune difficulté à installer son artillerie sur les hauteurs et condamner la place à la capitulation. Après de longues hésitations sur un éventuel déclassement, le Ministre de la Guerre confirme en février et en décembre 1881 le rôle passif de Cambrai. Deux ans plus tard, l'abandon ou le renforcement de cette ville sont de nouveau débattus : l'inspecteur général estime que « le pis est de laisser les choses en l'état et de prolonger une situation où tout est en souffrance : les intérêts civils et la fortification qu'on ne peut raisonnablement entretenir comme il convient en temps de paix et dont le développement est une cause de faiblesse en cas de guerre »<sup>223</sup>.

Arras possède quant à elle une position militaire bien plus intéressante car elle couvre Douai et l'ensemble des communications routières du Pas-de-Calais, dont cinq lignes de chemin de fer, tout en bouchant la trouée de l'Artois. En 1876, le projet d'en faire un camp retranché semble quasiment acté :

*« Ainsi donc, comme place de dépôt, comme place de refuge, comme place destinée à couvrir le nœud des voies ferrées qui viennent y converger, Arras peut rendre en temps de*

---

<sup>221</sup> AD Nord – Place de Cambrai – 66 J 722 : demande des habitants de Cambrai tendant à obtenir le déclassement de la place (1862) – 23 mars 1862 : rapport du génie sur une pétition du conseil municipal de Cambrai.

<sup>222</sup> AD Nord – Place de Cambrai – 66 J 674 : quartier de la Porterie. Écuries (1827-1906) – 12 août 1887 : rapport du chef du génie.

<sup>223</sup> AD Nord – Place de Cambrai – 66 J 723 : rejet d'une demande de la ville visant au classement de la place de Cambrai dans la deuxième catégorie des places de guerre (1883) – 30 janvier 1883 : rapport du comité des fortifications.



*guerre les plus grands services, mais à la condition, c'est que dès à présent, on prépare les ouvrages extérieurs destinés à la mettre à l'abri d'un bombardement »<sup>224</sup>.*

Son rôle est amplifié par l'étude de la Commission de défense sur un éventuel déclassement de Saint-Omer et d'Aire-sur-la-Lys. Or, cette décision créerait une trouée d'une cinquantaine de kilomètres entre Dunkerque et Lille. Seul resterait le fort Saint-François, situé à proximité d'Aire-sur-la-Lys, chargé de boucher cette trouée et de protéger le nœud de communication terrestre et fluvial situé entre cette ville et la Bassée. Le maréchal Canrobert, inspecteur des premiers et deuxièmes arrondissements du génie, dénonce à demi-mot cette décision et insiste sur le rôle éventuel d'Arras :

*« Nous n'avons pas à discuter les conclusions de la commission, basées sur l'importance attribuée à la création de grands centres de défense, et peut-être aussi, sur une question d'économie budgétaire, les dépenses pouvant résulter de la mise en état de la place d'Arras, ayant été fixés à douze millions »<sup>225</sup>.*

Pour protéger à moindre coût cette trouée, la création d'un fort d'arrêt à Hazebrouck est imaginée mais le renforcement d'Arras reste la solution la plus évidente. Cependant, le coût des travaux pour les places de première ligne impose de la réalisation d'économies : le comité des fortifications ajourne par exemple en mai 1873 le relèvement des murs d'escarpe éboulés à Douai<sup>226</sup>. En 1877, le rôle défensif de Cambrai et d'Arras est limité à leurs citadelles, reconverties en fort d'arrêt<sup>227</sup>. Certains déclassements, comme celui d'Avesnes-sur-Helpe, sont confirmés en dépit de la possibilité pour cette ville d'assurer la liaison entre Landrecies et Maubeuge et de faire face à des incursions dans la forêt de Mormal. À l'échelle locale, des distinctions importantes s'établissent entre les places de guerre, telles que Cambrai, et les camps retranchés avec leurs ceintures fortifiées, dont l'emprise défensive se fait ressentir dans un rayon de six à sept kilomètres. Les quartiers connaissent également des sorts différents : les Cambrésiens vivant à proximité de la citadelle seront par exemple

---

<sup>224</sup> AD Nord – Place d'Arras – 66 J 154 : déclassement et démantèlement de la place d'Arras (1876-1893) – 22 septembre 1876 : rapport concernant quelques observations au sujet du projet de déclassement de la place d'Arras.

<sup>225</sup> AD Nord – Place d'Arras – 66 J 154 : déclassement et démantèlement de la place d'Arras (1876-1893) – 22 septembre 1876 : rapport concernant quelques observations au sujet du projet de déclassement de la place d'Arras.

<sup>226</sup> Société d'agriculture, sciences et arts du Nord, *Douai, son histoire militaire, ses fortifications...*, op. cit, p. 244

<sup>227</sup> Dépret J., *Le Nord, frontière militaire...*, op. cit, pp. 114-115

davantage soumis aux risques de bombardements que ceux vivant à proximité des fortifications déclassées en vue de leur démantèlement.

#### 2.4. La multiplication et l'agrandissement des magasins à poudre

La modernisation et la construction de magasins à poudre sont nécessaires pour améliorer les places de guerre. La guerre de 1870-1871 a mis en évidence la nécessité de tenir l'ennemi à distance des fortifications. La frontière du Nord doit donc posséder d'énormes quantités de poudres et de cartouches : en 1875, chacun des 20 000 hommes chargés de la défense de Lille doit recevoir, en cas de siège, quatre-vingt-trois cartouches tandis que quinze autres millions seront dispersés entre la citadelle et les dépôts des fortifications<sup>228</sup>.

Tableau 2 : approvisionnement des places de guerre en poudre  
et en cartouches de fusil entre 1873 et 1880

Place	Approvisionnement en poudre (en kg)	Approvisionnement en cartouches
Bergues	114 400	2 004 000
Bouchain	78 650	1 336 000
Condé-sur-l'Escaut	144 050	2 918 000
Dunkerque	525 600	5 250 000
Gravelines	111 264	1 700 000
Lille	710 000	16 500 000
Maubeuge	130 000	4 165 000
Valenciennes	284 200	6 962 000

Cependant, ces quantités ne semblent pas toujours suffisantes : en 1875, la commission des magasins à poudre propose l'augmentation des capacités de quatre entrepôts lillois : celui du bastion 91, en face de la Madeleine, doit passer de 78 700 à 100 000 kg ; ceux de la Barre, de Turenne et de la Reine, dans la citadelle, de 330 100 à 500 000<sup>229</sup>.

<sup>228</sup> SHD – 2 V 189 : commission des magasins à poudre (1875-1880) – 31 mars 1875 : séance de la commission des magasins à poudre.

<sup>229</sup> SHD – 2 V 189 : commission des magasins à poudre (1875-1880).

À l'instar des fortifications, le Nord-Pas-de-Calais possède d'abondants mais vétustes magasins à poudre : en 1875, seules trois des quatre poudrières de Condé-sur-l'Escaut peuvent par exemple être employées en temps de guerre<sup>230</sup>. De nouveaux entrepôts sont construits sur différents modèles : le type 1873 n'est pas enterré, contrairement à celui de type 1874 ; le modèle 1888 est quant à lui souterrain en terrain rocheux et non rocheux<sup>231</sup>. Certains anciens magasins à poudre sont simplement recouverts de terre : à Dunkerque, cette méthode est censée protéger deux entrepôts des effets d'un éventuel bombardement naval<sup>232</sup>. Cependant, l'enfouissement est parfois irréalisable : en 1873, le projet de poser une couche de terre protectrice sur les magasins du bastion et de la citadelle de Calais est abandonné car le massif constitué par ces monticules dépasserait des crêtes de la fortification et constituerait une cible de choix pour un ennemi installé sur les hauteurs de la Coquelle de Boulogne-sur-Mer<sup>233</sup>. Deux ans plus tard, l'abandon de l'entrepôt mitoyen de l'hôpital de Bergues est nécessaire car ce dernier ne supporte plus le poids de la terre le recouvrant<sup>234</sup>.

Entre 1876 et 1882, de nombreuses poudrières sont construites. Seize magasins de modèle 1873 voient en effet le jour dans le Nord-Pas-de-Calais. En 1877, trois d'entre eux sont par exemple bâtis à Lille dans le bastion 228, dans la corne de Gand et dans l'ancien magasin de Roubaix. Les capacités de ces poudrières sont très différentes : cent tonnes peuvent être entreposées dans le modèle le plus courant comme à Dunkerque ou Douai, tandis que celui de Bouchain, bâti en 1876, ne peut accueillir que vingt tonnes<sup>235</sup>. Certains de ces magasins reçoivent des quantités bien plus importantes : deux d'entre eux, construits à Douai en 1876 et 1882, peuvent réunir jusqu'à 325 tonnes<sup>236</sup>.

Les restructurations nécessitent l'édification de nouveaux bâtiments : en 1880, la réorganisation du parc à fourrage de Douai entraîne le déclassement d'un dépôt<sup>237</sup>. Un nouveau magasin, d'une capacité de soixante-quinze tonnes, doit être construit pour un budget estimé à 48 000 francs. Cette somme est cependant faible car plus de 500 000 francs sont

---

<sup>230</sup> SHD – 2 V 188 : commission des magasins à poudre (1841-1908) – 8 février 1875 : séance de commission des magasins à poudre.

<sup>231</sup> SHD – 2 V 79 : instructions générales pour les magasins à poudre (1901-1939) – 19 novembre 1912 : rapport sur l'établissement d'une instruction destinée à indiquer aux services locaux les mesures à prendre et les précautions à observer pour la ventilation des magasins à poudre.

<sup>232</sup> SHD – 2 V 188 : commission des magasins à poudre (1841-1908) – 1<sup>er</sup> mars 1875 : séance de la commission.

<sup>233</sup> SHD – 2 V 188 : commission des magasins à poudre (1841-1908) – 1<sup>er</sup> mars 1873 : note du président de la commission des magasins à poudre.

<sup>234</sup> SHD – 2 V 189 : commission des magasins à poudre (1875-1880) – 30 juillet 1875 : séance de la commission

<sup>235</sup> SHD – 2 V 189 : commission des magasins à poudre (1875-1880).

<sup>236</sup> AD Nord – Place de Douai – 2 R 263 : magasin à poudre : cession à la ville (1899-1904) – 23 décembre 1898 : séance du conseil municipal de Douai.

<sup>237</sup> AD Nord – Place de Douai - 66 J 1037 : magasins à poudre (1808-1955) – 18 septembre 1880 : procès-verbal concernant la construction d'un magasin à poudre de temps de paix à remplacer le magasin à poudre 137.

nécessaires pour la construction en 1878 des quatre magasins dans les bastions de la nouvelle enceinte lilloise. Par mesure d'économie, la commission des magasins à poudre propose de limiter ce projet à trois poudrières, plus profondes et plus résistantes, pour 418 500 francs<sup>238</sup>. Des compromis financiers sont parfois possibles : en 1869, le Ministre de la Guerre avait autorisé la création d'un chemin de fer autour de Lille. En contrepartie, la municipalité s'était engagée à financer l'installation de talus susceptibles de protéger les magasins à poudre des risques d'explosions dus à la circulation incessante des locomotives. Cependant, en 1878, le conseil municipal s'oppose au versement d'une somme supérieure à la moitié des 30 000 francs promis car ces derniers devaient permettre la protection de six nouveaux dépôts. Or, seuls trois sont toujours d'actualité<sup>239</sup>.

Ces édifices sont souvent intégrés dans les bastions des fortifications quand ils n'y sont pas tout simplement accolés<sup>240</sup>. Certains sont excentrés de la ville, comme à la citadelle de Lille où 300 tonnes et 1 500 000 cartouches peuvent être entreposées en 1875<sup>241</sup>. D'autres en revanche se trouvent à proximité des portes ou dans des espaces très densément peuplés. L'édification des ceintures fortifiées modifient la répartition des magasins à poudre. En 1889, l'approvisionnement lillois représente 1 200 tonnes, soit le double qu'en 1875. En temps de guerre, la poudre est répartie entre différents entrepôts : 700 tonnes dans les magasins centraux, 280 tonnes dans les magasins de secteur, 50 tonnes dans les magasins de batterie, dans les dépôts intermédiaires et dans les forts. Chaque ouvrage de la ceinture fortifiée possède son propre magasin à poudre et chaque secteur est associé à un entrepôt. Pour compléter les infrastructures existantes, la construction de sept magasins centraux de cent tonnes, de cinq magasins de secteur et de cinq dépôts intermédiaires est nécessaire<sup>242</sup>. Les poudres sont donc dispersées à l'intérieur des places de guerre mais également dans leurs périphéries pour éviter la destruction ou la prise par l'ennemi de l'unique dépôt d'un camp retranché.

La modernisation des places modifie donc le paysage du Nord-Pas-de-Calais. Certaines communes sont confirmées dans leur déclassement et leur démantèlement peut débuter ou se poursuivre. D'autres en revanche se voient renforcées par l'édification d'une ceinture fortifiée. Leurs périphéries participent donc à la défense de la place. Les habitants du

---

<sup>238</sup> SHD – 2 V 189 : commission des magasins à poudre.

<sup>239</sup> SHD – 2 V 189 : commission des magasins à poudre – 8 janvier 1878 : séance de la commission.

<sup>240</sup> SHD – 2 V 188 : commission des magasins à poudre (1841-1908).

<sup>241</sup> SHD – 2 V 189 : commission des magasins à poudre (1875-1880).

<sup>242</sup> SHD – 2 V 91 : places de guerre (1886-1926) – 9 mai 1889 : rapport à l'attention du Ministre de la Guerre.

Nord-Pas-de-Calais ne sont inégaux devant la contrainte de la fortification. Cet état de fait porte en lui les germes d'une jalousie et d'une concurrence entre les villes.

### 3 – L'édification de la fortification détachée

Au cours des années 1880-1900, de nombreux forts, batteries, redoutes et ouvrages intermédiaires sont construits dans les périphéries de Dunkerque, Lille, Valenciennes et Maubeuge. Sans bouleverser le quotidien de ces espaces sous influence urbaine, ces fortifications constituent une nouveauté qui s'accompagne d'emprises plus ou moins importantes et de perturbations parfois durables.

#### 3.1. Les procédures d'acquisition et de mise en adjudication

Une procédure précise organise la construction d'un ouvrage détaché. Dans un premier temps, les services locaux du génie étudient plusieurs aspects comme la topographie, l'hydrographie ou l'économie locale pour s'assurer de la faisabilité d'un projet. Ces mémoires, accompagnés de devis et de croquis, sont par la suite soumis à l'accord du Ministre de la Guerre. Une brigade topographique est dès lors envoyée sur place pour vérifier la superficie et la qualité des terrains disponibles. Ces critères sont capitaux en fonction de la nature de la fortification envisagée et de sa situation topographique. Plus d'une dizaine d'hectares sont nécessaires pour un fort. Celui des Dunes est l'un des plus étendus avec son emprise supérieure à dix-huit hectares<sup>243</sup>. Un ouvrage intermédiaire s'étend généralement sur sept à treize hectares. Une batterie est généralement plus petite : celle du camp aux Français à Lezennes ne couvre que 2,5 hectares<sup>244</sup>. Il faut cependant se méfier de la typologie des fortifications détachées : le fort de Flines n'est en effet pas plus grand qu'une batterie<sup>245</sup>. Les terrains acquis par l'armée ne sont pas tous employés pour l'édification de l'ouvrage en lui-même. Il est généralement nécessaire d'instaurer une zone de fortifications, de creuser un aqueduc pour évacuer les eaux ou construire un logement de gardien de batterie. En 1885, le directeur des services de l'artillerie réclame par exemple l'achat de trois ares supplémentaires

---

<sup>243</sup> AD Nord – Place de Dunkerque – 2 R 307 : fort des Dunes et batterie de côte à l'est (1877-1878).

<sup>244</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1567 : batterie du camp aux Français (1880-1964) : fiches de renseignements et plans divers (sd).

<sup>245</sup> AD Nord - Place de Condé-sur-l'Escaut – 2 R 202 : fort de Flines : constructions, acquisition de terrain (1881-1886).

à Maulde pour y bâtir l'habitation de la personne chargée de surveiller les abords du fort<sup>246</sup>. Le terrain est également sélectionné en fonction de sa résistance grâce à un procédé simple pratiqué à Bourdiau en 1887 : les services du génie « considèrent comme un bon terrain celui qui, sous une charge de trois à quatre kilogrammes par centimètre, ne subit qu'une déformation insensible et on considère comme affaissement admissible sous cette charge un enfoncement qui reste inférieur à 0,02 m. Le sol du Bourdiau ne s'est enfoncé que de 4 millimètres »<sup>247</sup>. Les ouvrages des ceintures fortifiées monopolisent donc des superficies importantes sur des espaces dégagés et des sols meubles.

Une fois les vérifications effectuées par la brigade topographique, les procédures d'acquisition peuvent débiter<sup>248</sup>. La construction d'un ouvrage fortifié est annoncée par « voie de trompe ou de caisse » et par affiches publiques. Les populations disposent d'une semaine pour prendre connaissance des terrains concernés et des indemnités proposées. Si les propriétaires sollicités refusent l'achat à l'amiable, un jury d'expropriation pour cause d'utilité publique, régi par la loi du 3 mai 1841, est mis en place<sup>249</sup>. L'article 35 du décret de 1853 prévoit que « la construction des fortifications et les mesures prises pour la défense des places de guerre et des postes militaires peuvent donner lieu à des indemnités pour cause de dépossession, de privation de jouissance, de destruction ou de démolition ». L'expropriation est parfois plus avantageuse que la vente à l'amiable : lors de la construction de l'ouvrage intermédiaire de Lompret entre 1890 et 1894, les services du génie achètent à des terrains deux propriétaires. Le premier vend ses parcelles de terres labourables à 81 centimes le m<sup>2</sup>, le second des terres et sa ferme à 1,44 francs le m<sup>2</sup>. Les 5,5 hectares manquants sont acquis par expropriation à des prix plus importants : les pâtures vierges sont achetées 1,50 francs le m<sup>2</sup>, les courtilages clos 2,7 francs le m<sup>2</sup> et les terres labourables 1,2 francs le m<sup>2</sup><sup>250</sup>. Les expropriations et le calcul des indemnités sont effectués par un expert nommé par le tribunal civil de Lille, un juge, le vérificateur des Domaines, l'architecte du Département, un officier, le maire et son secrétaire. Ce dernier a par ailleurs la charge de « représenter les non-comparants et les incapables ». L'évaluation de l'indemnité d'expropriation est calculée « sur la situation du bien, sa configuration avant et après l'emprise, sa nature, sa qualité et son état de culture et la venue des empouilles ; l'essence, l'âge et la venue des plantations ; l'âge et

---

<sup>246</sup> AD Nord – Place de Condé-sur-Escaut – 2 R 204 : fort de Maulde : logement du gardien, terrain vendu par les époux Lescaut-Cuvelier (1885-1893).

<sup>247</sup> AD Nord – Place de Maubeuge – 66 J 1703 : fort et batterie du Bourdiau. Acquisition des terrains. Constructions. Travaux divers (1884-1939) – 14 décembre 1887 : registre des expériences.

<sup>248</sup> Dépret J., *Le Nord, frontière militaire...*, op. cit., p. 55

<sup>249</sup> Dépret J., *Maubeuge, la militaire, Genèse et évolution de la place forte, 1872-1914*, Salomé, éditions J. Dépret, 2004, p. 29

<sup>250</sup> Basselet E., *Verlinghem au fil du temps...*, Lille, ADLIS, 1999, p. 118-119

l'importance des bâtiments, la nature de leurs matériaux, leur âge d'utilisation et d'entretien. Enfin, la durée des baux en cours ». Il faut également indemniser les récoltes « du quart de la valeur (à maturité) de la récolte courante s'il s'agit de blé, escourgeon, avoine, hivernage ; et la moitié de la valeur s'il s'agit de légumes, trèfles, ray-grass ; et en ajoutant à ce total une somme équivalant au bénéfice dont est frustré le fermier évincé ». Il ne faut par ailleurs pas omettre la valeur des grains semés auparavant. Les indemnités sont parfois très difficiles à calculer comme dans le cas du moulin situé à proximité du fort de Bondues : « il faut tenir compte de tout ce qu'il y a d'aléatoire dans ce genre de fabrication qui se trouve à la merci absolue des variations du vent. Des chômages fréquents résultent soit du calme de l'air, soit de la violence du vent, et pendant des périodes de temps plus ou moins prolongées la fabrication est nulle, sans que les frais généraux soient sensiblement diminués ». Des indemnités sont également accordées lorsqu'un terrain est occupé avant son acquisition par l'armée : en 1880, trois propriétaires autour du fort de Bondues reçoivent des intérêts à cinq pour cent de la somme d'achat de leurs champs occupés entre 179 et 573 jours avant leur achat<sup>251</sup>. Cependant, qu'il s'agisse d'expropriation ou d'acquisition, les prix ne cessent de fluctuer en fonction des aménagements possibles et de diverses dispositions, comme le prouvent les achats nécessaires pour la construction du fort du Bourdieu en 1886.

---

<sup>251</sup> AD Nord – Place de Lille - 66 J 1548 : Bondues – fort de Bondues. Projet. Acquisition des terrains (1877-1880 - 2 mars 1880 – Décompte des intérêts à cinq pour cent dû au dénommé ci-après fermier d'une parcelle de terrain acquise pour l'établissement d'un aqueduc au fort de Bondues et 8 avril 1880 – Décompte des intérêts dus aux divers propriétaires de terrains nécessaires à l'établissement de l'aqueduc est du fort de Bondues.

Tableau 3 : superficies et valeurs des terrains acquis pour la construction du fort du Bourdiau

Nom du propriétaire	Superficie du terrain en m <sup>2</sup>	Prix de vente (en franc)	Prix de vente (en fr. /m <sup>2</sup> )
Leprohon	18 148	12 703.6	1,49
Malengreau	3 768	1 998.4	1.88
Brasseur Charles	1 281	902	1.42
Lebrun	7 550	4 260	1.78
Déghaie-Quertinmont	13 892	11 799	1.17
Blanchard	6 655	4 045	1.64
Bruyère	1 146	626	1.83
Delmer Frédéric	3 139	1 639	1.91
Herbecq	3 454	1 796	1.93
Debruer	3 588	2 010	1.78
Lesaffre	3 815	1 984	1.92
Commune de Ferrière	16 645	9 489	1.75
Brasseur Lucien	12 826	7 989.98	1.6

Selon le commandant Porez, ces différences de prix s'expliqueraient par les dépréciations en fonction du terrain ou de la nature des exploitations :

*« Le prix convenu des terrains n'appelle aucune observation : il est sensiblement égal à celui qui a servi de base aux premiers traités amiables, c'est-à-dire pour les labours 56 francs (Brasseur Charles), 52 francs (Malengreau) ou 55 francs l'are (tous les autres) et pour les pâtures 60 francs (Blanchard) et 65 francs (Deghaie). La pâture de Sieur Blanchard était entourée d'une haie très fournie : une indemnité de 210 francs pour 100 mètres environ de haie ne paraît pas exagérée. Quant au sieur Lucien Brasseur, une indemnité de morcellement de 958,68 francs lui est accordée car sa propriété de 2,4 hectares est coupée en deux et la partie qu'il conserve se trouve dépréciée de 15 % de sa valeur »<sup>252</sup>.*

<sup>252</sup> AD Nord – Place de Maubeuge – 66 J 1703 : fort et batterie du Bourdiau. Acquisition des terrains. Constructions. Travaux divers (1884-1939) - 9 janvier 1886 : rapport du commandant Porez, chef du génie, transmissif de 13 projets d'actes de vente relatifs à l'acquisition des terrains nécessaires pour la construction du fort du Bourdiau.



À cela s'ajoutent également les indemnités pour cessation de baux. Certains propriétaires se saisissent de l'occasion pour tenter d'augmenter leurs indemnités : à l'annonce de l'expropriation pour la construction du fort de Bondues, M. Desrumaux se hâte de signer un bail de dix-huit ans auprès de M. Delobel. Cette initiative malhonnête n'est pas appréciée par l'armée qui ne lui accorde une indemnité ne correspondant qu'à la moitié de la valeur des engrais et des récoltes de l'année en cours<sup>253</sup>. M. Blocqueau, locataire emphytéotique d'une parcelle occupée pour la construction du fort de Flines, estime quant à lui devoir recevoir une partie des indemnités perçues par son sous-locataire pour l'interruption de son affermage<sup>254</sup>.

Selon les lieux, un nombre plus ou moins important de personnes est concerné par l'édification d'un ouvrage fortifié. En 1893, la construction de l'ouvrage d'Houplin nécessite l'expropriation de trente-quatre parcelles différentes appartenant à sept propriétaires, dont trois de la même famille<sup>255</sup>. Certains grands propriétaires fonciers, comme les Hespel de Flancques de Bondues trouvent dans ces expropriations l'opportunité de monétiser leur patrimoine en vendant des terrains pour de nombreux chantiers autour de Lille. Certaines parcelles sont acquises ultérieurement pour répondre à de nouveaux besoins, comme des aqueducs ou des chemins d'accès<sup>256</sup>. Les ouvrages sont parfois construits sur les territoires de deux villes, comme celui de Ferrière-la-Petite bâti sur les communes de Ferrière-la-Petite et Cerfontaine<sup>257</sup>. Cette situation peut être à l'origine de difficultés administratives : le 29 décembre 1885, un cultivateur de Gagnier-Chaussée endommage sa moissonneuse sur une borne de servitude du fort de Leveau. Il réclame une indemnité de la part de l'État, ce qu'admet le conseil de préfecture. Les enquêtes sont cependant perturbées par les nombreuses confusions entre les deux communes<sup>258</sup>.

Peu de terrains, comme celui de l'ouvrage de Wambrechies, sont totalement dénués de bâtiments<sup>259</sup>. Si elles ne se situent pas sur le terrain réservé à l'ouvrage, les constructions

---

<sup>253</sup> Nazé F., *Histoire de Bondues*, Cambrai, Nord patrimoine, 2002, pp. 376-378

<sup>254</sup> AD Nord – Place de Condé-sur-l'Escaut – 2 R 202 : fort de Flines : constructions, acquisition de terrain (1881-1886).

<sup>255</sup> AD Nord – Place de Lille - 66 J 1565 ; ouvrage d'Houplin (1889-1961).

<sup>256</sup> AD Nord – Place de Lille - 66 J 1548 : Bondues – Fort de Bondues. Projet. Acquisition des terrains (1877-1880) – 23 février 1880 : tableau des acquisitions supplémentaires faites par l'État pour l'établissement de l'aqueduc est du fort de Bondues dans les dépendances de la place de Lille et qui sont à mentionner au sommier des biens de l'État affecté à un service publique.

<sup>257</sup> AD Nord – Place de Maubeuge – 66 J 1698 : ouvrage de Ferrière-la-Petite (1889-1970)

<sup>258</sup> AD Nord – 2 R 19 : Dommages causés par une borne militaire placée par le génie (1886) - 27 avril 1886 : arrêté du conseil de préfecture du département du Nord.

<sup>259</sup> AD Nord – Place de Lille - 66 J 1592 : ouvrage de Wambrechies – constructions, travaux (1889-1939) - 5 mai 1890 : rapport du commandant Dubois, chef du génie à Lille, tendant à provoquer un décret déclarant d'utilité

situées dans les servitudes sont considérées comme préexistantes, et soumises au décret de 1853. Leurs propriétaires peuvent cependant continuer à les utiliser et reçoivent une indemnité en contrepartie. Une fois les questions foncières réglées, les terrains des fortifications et leurs servitudes sont matérialisés par des bornes disposées autour des ouvrages en présence des maires<sup>260</sup>.

### 3.2. Travaux et perturbations ponctuelles

Suite à l'achat des terrains, d'onéreux travaux peuvent débuter. Un fort coûte plus d'un million et demi de francs et un ouvrage environ un million de francs. Les devis prévoient généralement l'acquisition des terrains, les terrassements, la maçonnerie, la menuiserie, le drainage, l'ameublement et les plantations. Le budget prévoit des dépenses supplémentaires comme le creusement d'un autre fossé de drainage ou la paie des civils travaillant en relation avec le génie, tels que les dessinateurs aux appointements, les surveillants, les vérificateurs de l'enregistrement de la caisse des domaines<sup>261</sup> ou les huissiers<sup>262</sup>. Ainsi, la construction du fort de Bondues est estimée à 1 998 700 francs. Or, les devis sont souvent faussés : en avril 1877, une circulaire de l'inspecteur général du génie rappelle que les estimations ne doivent pas dépasser 85 % de la dépense envisagée. Un fort ne peut donc coûter plus de deux millions de francs. Les directeurs du génie cherchent à réaliser des économies par différents moyens. Celles-ci sont parfois possibles sur le prix des terrains : l'inspecteur-général propose par exemple de construire le fort de Bondues une cinquantaine de mètres plus au Nord par rapport au projet initial « afin d'éviter l'acquisition d'une partie des terrains de la ferme de La Folie »<sup>263</sup> réputée pour sa richesse. La structure des ouvrages est parfois modifiée : le fort de Sainghin-en-Mélantois est par exemple plus petit, son parapet de tir, le fossé et les talus sont réduits, ses glacis sont simplifiés et ses magasins à poudre restreints<sup>264</sup>. La qualité des fortifications dépend donc en grande partie du budget qui leur est attribué. Cependant, il n'est

---

publique et d'urgence les acquisitions des terrains nécessaires pour la construction de l'ouvrage de Wambrechies.

<sup>260</sup> Basselet E., *Au fil du temps... Verlinghem...*, *op. cit.*, p. 118

<sup>261</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1548 : fort de Bondues. Projet. Acquisition des terrains (1877-1880) – 30 avril 1877 : mémoire de discussion joint à l'avant-projet du fort de Bondues.

<sup>262</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1592 : ouvrage de Wambrechies – constructions, travaux (1889-1939) – 18 novembre 1892 : rapport du commandant Leducq, chef du génie à Lille au sujet de la liquidation de frais divers nécessités par l'expropriation des terrains de Wambrechies au titre de l'exercice 1891.

<sup>263</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1548 : fort de Bondues. Projet. Acquisition des terrains (1877-1880) – 10 octobre 1877 : mémoire de discussion joint à l'avant-projet du fort de Bondues.

<sup>264</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1581 : fort de Sainghin. Constructions. Projets. Travaux (1877-1882) – 30 mars 1878 : avis de l'inspecteur-général.

pas toujours possible de réaliser des économies : en raison de leur sol gorgé d'eau et de leur complémentarité dans la défense de Lille, les forts de Bondues et de Mons-en-Barœul sont les plus onéreux du camp retranché. Une part importante des économies est effectuée au détriment des entrepreneurs chargés des travaux. La qualité des terres situées au Nord de Lille étant propice à la fabrication de briques, ces derniers devront produire les maçonneries sur place pour réduire les frais de transport. Ils doivent éviter d'acquérir des stocks auprès des briqueteries de l'agglomération pour éviter une augmentation de leur prix, ainsi que des frais de transport et d'octroi supplémentaires. L'importance des chantiers permet également à l'armée d'exercer des pressions sur les entrepreneurs pour obtenir des prix plus avantageux, comme au fort du Bourdieu où un rabais de 22,5 % est obtenu<sup>265</sup>.

Les budgets alloués aux chantiers sont débloqués au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Pour l'ouvrage de Feignies estimé à 1 150 000 francs, 200 000 francs sont versés en 1889 pour la première tranche des travaux et 927 500 francs supplémentaires permettent en 1892 de finaliser cet édifice<sup>266</sup>. Cette pratique révèle les coûts réels d'une fortification détachée : le devis initial de l'ouvrage et de la batterie d'Héron-Fontaine s'élève à 725 000 francs. Pour la première tranche et l'achat des terrains représentent 463 000 francs. Pour la seconde, cette somme s'élève à 1 053 000 francs. Plus d'un million et demi de francs, soit le double du devis initial, est donc nécessaire pour édifier ces deux ouvrages<sup>267</sup>. Cette augmentation s'explique par les modifications et les améliorations apportées au fur et à mesure de la construction pour répondre aux évolutions techniques et tactiques.

Une fois les budgets attribués, l'armée met en adjudication les différents chantiers sous forme de marchés sur devis ou à forfait<sup>268</sup>. Dans le but d'amener les entrepreneurs à diminuer leurs prix, ils sont mis en concurrence lors d'une séance publique en mairie<sup>269</sup>. Comme sous le Second Empire, le Ministère de la Guerre s'assure de leur solvabilité et de leur engagement en exigeant un cautionnement<sup>270</sup>. L'entreprise Fortier, adjudicataire des travaux du fort de Bondues et du Vert-Galant, doit par exemple disposer de 50 000 francs<sup>271</sup>.

---

<sup>265</sup> AD Nord – Place de Maubeuge – 66 J 1703 : fort et batterie du Bourdieu. Acquisition des terrains. Constructions. Travaux divers (1884-1939) – 4 février 1887 : rapport du commandant Porez, chef du génie, sur la situation du fort du Bourdieu.

<sup>266</sup> AD Nord – Place de Maubeuge – 66 J 1700 : ouvrage de Feignies (1889-1967).

<sup>267</sup> AD Nord – Place de Maubeuge – 66 J 1712 : ouvrage et batterie d'Héron-Fontaine (1889-1965).

<sup>268</sup> Dépret J., *Le Nord, frontière militaire...*, *op. cit.*, p 55

<sup>269</sup> *Ibidem*, p. 29

<sup>270</sup> Espinosa C, *L'armée et la ville...*, *op. cit.*, p. 319

<sup>271</sup> *Les Annales industrielles*, 28 avril 1878

Avant d'engager les travaux, généralement en automne ou au début de l'hiver<sup>272</sup>, il est nécessaire de rassembler les matériaux et une main d'œuvre nombreuse. Plusieurs centaines à un millier de personnes encadrées par des militaires sont nécessaires sur un chantier. Selon les tâches en cours, elles peuvent être réparties sur plusieurs sites<sup>273</sup>. Cette main d'œuvre est en majorité constituée de manœuvres accompagnant des maçons, des tailleurs de pierre et des charpentiers<sup>274</sup>. Les cahiers des charges imposent aux entrepreneurs le recrutement de chômeurs et de paysans des environs sans qualification particulière<sup>275</sup>. Des étrangers, particulièrement des Belges dans le premier corps d'armée, participent également à ces travaux<sup>276</sup>. L'emploi de cette main-d'œuvre était déjà pratiqué sous le Second Empire : lors du siège de Metz, les troupes françaises découvrent que certains ouvriers du fort de Saint-Quentin sont Prussiens<sup>277</sup>. Sur la frontière du Nord-Est, des employés étrangers participent également aux chantiers, en particulier durant la belle saison car la main d'œuvre française travaille dans les champs<sup>278</sup>. Le recrutement s'effectue par voie de presse : le 1<sup>er</sup> novembre 1880, *le Progrès du Nord* annonce qu'au fort de Bondues, « on demande des ouvriers terrassiers, maçons, manœuvres. Travail assuré ». Cette dernière partie permet d'appréhender les besoins en main d'œuvre de ces chantiers car il suffit de s'adresser au bureau construit à proximité du fort pour trouver un emploi<sup>279</sup>. Le recrutement de personnes non-qualifiées et d'étrangers aux salaires moins importants permet de réaliser de nouvelles économies. Sur les plus grands chantiers ou en certaines périodes, une ou plusieurs compagnies militaires peuvent participer aux travaux<sup>280</sup>.

Deux ou trois ans sont nécessaires pour construire un fort ou une batterie. Les délais sont donc plus longs pour édifier l'intégralité d'une ceinture fortifiée car tous les chantiers ne peuvent se dérouler simultanément. Celle de Maubeuge n'est finalisée qu'après dix-sept ans de travaux. La construction des forts, qui constituent les plus grandes structures, est par ailleurs prioritaire sur celle des batteries.

---

<sup>272</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1548 : fort de Bondues. Projet. Acquisition des terrains (1877-1880) – 20 octobre 1877 : observations du directeur du génie sur les avant-projets des forts de Bondues et de Mons-en-Barœul.

<sup>273</sup> Richard P., *Le « permis de construire » d'un fort Séré de Rivières*, association du fort de Leveau, 2008, p. 2

<sup>274</sup> Dallemagne F., *Les fortifications de Lyon...*, *op. cit.*, p. 155

<sup>275</sup> Richard P. *Le « permis de construire » d'un fort...*, *op. cit.*, p. 3

<sup>276</sup> Dépret J., *Le Nord, frontière militaire...*, *op. cit.*, p. 56

<sup>277</sup> Roth F., *La guerre de 1870...*, *op. cit.*, p. 69

<sup>278</sup> Gateau-Leblanc M., *Civils et militaires dans le camp retranché de Toul*, Woippy, Serpenoise, 2003, pp. 92-93

<sup>279</sup> *Le Progrès du Nord*, 1<sup>er</sup> novembre 1880

<sup>280</sup> Richard P. *Le « permis de construire » d'un fort...*, *op. cit.*, p. 3

Tableau 4 : dates des chantiers du camp retranché de Maubeuge<sup>281</sup>

Tranche de travaux	Date du début des travaux	Ouvrages construits
1 <sup>ère</sup>	1878	Fort d'Haumont Fort de Cerfontaine Fort des Sarts
2 <sup>ème</sup>	1878	Fort de Boussois
3 <sup>ème</sup>	1883	Fort du Leveau
4 <sup>ème</sup>	1885	Fort du Bourdiau Batterie du Rocq
5 <sup>ème</sup>	1890	Ouvrage de la Salamagne
6 <sup>ème</sup>	1891	Ouvrage de Ferrière la petite Ouvrage de Bersillies Redoute de Falise Redoute d'Assevent
7 <sup>ème</sup>	1893	Batterie d'Héron-Fontaine Batterie de Grévaux
8 <sup>ème</sup>	1894	Batterie du Bourdiau Batterie d'El Basse Ouvrage de Grévaux Ouvrage d'Héron-Fontaine Ouvrage de Feignies
9 <sup>ème</sup>	1895	Batterie du Forest Batterie de l'Épinette

Durant les travaux, d'autres terrains sont occupés. La main d'œuvre est dispersée pour être logée chez l'habitant. Aucun logement provisoire n'est prévu pour les militaires ou les civils<sup>282</sup>. Désirant éviter que ses administrés aient à supporter cette contrainte, la municipalité de Bondues loge à ses frais quatre à sept sapeurs et gendarmes dans un estaminet avant de réclamer un dédommagement à l'armée<sup>283</sup>. Si les ciments sont acheminés de Saint-Quentin et de Boulogne-sur-Mer<sup>284</sup>, la brique, principal matériau des fortifications, est fabriquée sur place. Les entrepreneurs réclament donc régulièrement la possibilité d'occuper des terrains à proximité des chantiers pour installer des briqueteries. En 1878, l'adjudicataire des travaux du fort de Curgies, M. Viard, demande le soutien de la préfecture pour occuper près de deux

<sup>281</sup> Glad J., *Maubeuge, place de guerre ...*, op. cit, pp. 72-83

<sup>282</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1548 : fort de Bondues. Projet. Acquisition des terrains (1877-1880) – 30 avril 1877 : mémoire de discussion joint à l'avant-projet du fort de Bondues.

<sup>283</sup> AD Nord – 2 R 858 : logement chez l'habitant : réclamations et correspondances (1853-1876).

<sup>284</sup> Dépret J., *Le Nord, frontière militaire...*, op. cit, p. 56

hectares sur des parcelles voisines. Dans un premier temps, le propriétaire refuse malgré l'estimation d'indemnités d'occupation temporaire et l'engagement de remettre ces champs en état de culture<sup>285</sup>. Un mois plus tard, l'entrepreneur obtient ce terrain mais découvre que sa terre est impropre à la fabrication des briques en raison de la présence de chaux. De nouveau, il réclame le soutien du préfet pour obtenir un hectare supplémentaire<sup>286</sup>. En 1879, il demande un hectare supplémentaire, situé sur deux propriétés, pour faire sécher les briques après leur cuisson car les terrains réservés à cet emploi lui ont été en partie retirés par le génie pour les besoins du chantier<sup>287</sup>. En 1880, il sollicite l'occupation de près de deux hectares, répartis sur quatre parcelles, pour y entreposer des dépôts de terre issues des fossés du fort<sup>288</sup>. Les travaux réclament donc de nombreux terrains mais les entrepreneurs peuvent compter sur le soutien de l'État par l'intermédiaire de la préfecture et du génie. En 1878, la personne chargée de construire le fort des Dunes et la batterie à l'Est de Dunkerque demande à occuper temporairement de nouvelles parcelles à Leffrinckoucke. Celles-ci sont nécessaires pour produire les dix-huit à vingt millions de briques nécessaires pour les deux ouvrages<sup>289</sup>. Le génie appuie ces requêtes auprès de la préfecture et l'autorise à installer une voie ferrée jugée « sinon indispensable du moins très utile et très économique pour la prompte fourniture des matériaux nécessaires à l'établissement des maçonneries et des terrassements du fort en construction »<sup>290</sup>.

Les chantiers sont à l'origine de nuisances pour les riverains. En 1878, les villageois de Mons-en-Barœul se plaignent des ouvriers logés dans les cantines autour du fort. Ces derniers ne cessent de traverser les champs et piétinent les récoltes pour gagner du temps. Suite à une pétition des habitants, les entrepreneurs reçoivent l'ordre de donner des consignes strictes à leurs employés tandis que le garde-champêtre est autorisé à dresser des procès-

---

<sup>285</sup> AD Nord – Place de Condé – 2 R 784 : fort de Curgies, construction : recours du bureau de bienfaisance de Curgies contre Morel et Viard, entrepreneurs (1878-1881) - 30 octobre 1878 : lettre de M. Viard, entrepreneur du fort de Curgies au préfet du Nord.

<sup>286</sup> AD Nord – Place de Condé – 2 R 784 : fort de Curgies, construction : recours du bureau de bienfaisance de Curgies contre Morel et Viard, entrepreneurs (1878-1881) - 16 décembre 1878 : lettre de M. Viard, entrepreneur du fort de Curgies au préfet du Nord.

<sup>287</sup> AD Nord – Place de Condé – 2 R 784 : fort de Curgies, construction : recours du bureau de bienfaisance de Curgies contre Morel et Viard, entrepreneurs (1878-1881) - 31 mars 1879 : lettre de M. Viard, entrepreneur du fort de Curgies au préfet du Nord.

<sup>288</sup> AD Nord – Place de Condé – 2 R 784 : fort de Curgies, construction : recours du bureau de bienfaisance de Curgies contre Morel et Viard, entrepreneurs (1878-1881) - 13 mai 1880 : lettre de M. Viard, entrepreneur du fort de Curgies au préfet du Nord.

<sup>289</sup> AD Nord – Place de Dunkerque – 2 R 307 : fort des Dunes et batterie de côte à l'est (1877-1878) – 2 février 1878 : rapport.

<sup>290</sup> AD Nord – Place de Dunkerque – 2 R 307 : fort des Dunes et batterie de côte à l'est (1877-1878) – 23 octobre 1879 : rapport.

verbaux aux contrevenants<sup>291</sup>. À Bondues, la centaine d'ouvriers étrangers à la commune travaillant sur le chantier du fort provoque une vague de violence. Certains s'en prennent au matériel, tels Gustave Peys, qui a dépensé par anticipation l'intégralité de sa paie à la cantine du fort<sup>292</sup>, ou un belge, qui n'a pas apprécié une remarque de son responsable<sup>293</sup>. Des violences ont parfois lieu entre employés : un terrassier n'ayant pu obtenir la fin de son contrat fait la tournée des cabarets de Bondues avant de revenir sur le chantier pour étrangler son chef<sup>294</sup>. Des civils sont également victimes de menaces : un soir de novembre 1879, un ouvrier du fort souhaite monter dans une voiture pour se rendre au village. Cependant, ses occupants, qui transportent une grande somme d'argent, refusent. L'ouvrier les retrouve par la suite dans un cabaret de Bondues qu'il a rejoint à pied. Il repart au fort pour chercher des camarades et revient les menacer. Il tente alors de monter dans la voiture mais échoue et fuit<sup>295</sup>. Les patrouilles de gendarmes sont par conséquent plus régulières autour des chantiers<sup>296</sup>.

### 3.3. Déceptions et conséquences immédiates

Les entrepreneurs des travaux pensaient profiter de ces importants chantiers pour en tirer des profits. Or, certains rencontrent de lourdes difficultés durant et après la construction des fortifications. En 1882, M. Fortier, adjudicataire des forts du Vert-Galant et de Bondues, se plaint à la préfecture des embarras imposés par l'armée : il n'a pas le droit d'utiliser la machine de terrassement qu'il a construite avec l'accord du chef du génie car les militaires exigent dorénavant, et sans motif, que ces travaux soient effectués à la brouette. Il en est de même pour sa machine roulante permettant de transporter les terres impropres aux remblais intérieurs vers les remblais extérieurs. Le chantier doit immédiatement cesser si une source d'eau est découverte ou si une cassure apparaît en raison de « l'imprévoyance de l'autorité ». Aucune indemnité n'est prévue pour les frais supplémentaires dus à une proportion de gravier plus importante que prévu. Cependant, la préfecture ne peut donner suite à cette réclamation car un article du *Cahier des clauses et conditions générales des marchés du service du génie* du 28 novembre 1876 stipule que « si en cas de difficultés, l'entrepreneur n'accepte pas la

---

<sup>291</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 635 : fort de Mons : constructions et acquisition de terrains (1878-1881) – 13 décembre 1878 : rapport de la direction du génie.

<sup>292</sup> *Le Mémorial de Lille*, 26 octobre 1878

<sup>293</sup> *Le Progrès du Nord*, 21 avril 1879

<sup>294</sup> *L'Écho du Nord*, 20 juillet 1879

<sup>295</sup> *Le Mémorial de Lille*, 26 novembre 1879

<sup>296</sup> Richard P., *Le « permis de construire » d'un fort...*, *op. cit.*, p. 3

solution donnée par le chef du génie, il en réfère au directeur, il est libre ensuite d'appeler de la décision de celui-ci au Ministre de la Guerre, mais ce n'est que dans le cas où sa réclamation n'est pas admise par le Ministre de la Guerre que l'entrepreneur peut déférer le litige par voie contentieuse à la juridiction administrative »<sup>297</sup>. En 1885, la préfecture tente une médiation : elle propose de fixer le prix de fouille et de charge en brouette de l'amalgame de graviers et de glaise à 80 centimes par m<sup>3</sup> et le partage des frais d'expertise entre l'armée et M. Fortier<sup>298</sup>. En 1894, soit quasiment dix ans après la fin des travaux, la préfecture impose à l'armée de verser à l'entrepreneur une indemnité de 186 783,41 francs et leurs intérêts au titre des travaux effectués entre 1880 et 1883<sup>299</sup>.

Des malfaçons apparaissent sur les structures des ouvrages. Les parapets de la batterie de Prêmesques s'écroulent et comblent les fossés en raison du sol argileux. Le génie n'aurait pas disposé d'un temps suffisant pour mener l'étude des sols à terme<sup>300</sup>. Quand un entrepreneur est mis en cause, l'armée rompt parfois les contrats : en 1878, le fort de Boussois s'enfonce en raison de l'épaisseur des terrassements<sup>301</sup>. Le génie doit retirer une partie de couche protectrice de terre pour éviter l'effondrement des voûtes<sup>302</sup>. Cinq ans plus tard, le contrat de la société Favril, chargée du chantier, est rompu en prétextant la lenteur des travaux. Refusant la perte de ce marché, l'entrepreneur dénonce jusqu'en 1900 la décision de l'armée<sup>303</sup>.

La justice est parfois sollicitée pour régler des différends financiers entre les entrepreneurs et les propriétaires des terrains occupés. En 1882, M. Bonnet, percepteur à Roubaix, demande trois expertises pour estimer la dévaluation de ses parcelles employées pour la construction du fort d'Englos. Les entrepreneurs s'opposent à leurs conclusions, estimant que l'indemnité devrait différer en fonction de la profondeur exploitée. Ils refusent par ailleurs de remettre les terrains en état de culture et de dédommager le propriétaire pour les loyers perdus, estimant avoir payé une redevance d'occupation en dépit de loyers élevés à l'origine de l'inoccupation des terrains<sup>304</sup>. Cependant, à l'instar des affaires des forts de

---

<sup>297</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 643 : fort du Vert-Galant : construction : affaire Fortier contre l'État (1883-1894) – 28 mars 1882 : arrêté préfectoral.

<sup>298</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 643 : fort du Vert-Galant : construction : affaire Fortier contre l'État (1883-1894) – 6 février 1885 : arrêté préfectoral.

<sup>299</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 643 : fort du Vert-Galant : construction : affaire Fortier contre l'État (1883-1894) – 10 août 1894 : arrêté préfectoral.

<sup>300</sup> Dépret J., *Le Nord, frontière militaire...*, *op. cit.*, p. 56

<sup>301</sup> Glad J., *Maubeuge, place de guerre...*, *op. cit.*, p. 87

<sup>302</sup> Dépret J., *Maubeuge la militaire...*, *op. cit.*, p. 30

<sup>303</sup> Dépret J., *Maubeuge la militaire...*, *op. cit.*, pp. 31-32

<sup>304</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 633 : percepteur de Roubaix contre entrepreneurs du fort (1882) – 7 novembre 1882 : arrêté préfectoral.



Curgies<sup>305</sup> ou des Dunes, la préfecture soutient les propriétaires qui bénéficient d'indemnités plus importantes en dépit des protestations des entrepreneurs. À Rosendaël, MM. Louchard et Marey assurent avoir amélioré et augmenté la valeur du terrain de la veuve Rommel sur lequel ils fabriquaient des briques en y installant un aqueduc<sup>306</sup>. Parfois, le Conseil d'État est saisi comme dans le cas du contentieux qui oppose M. Fortier aux propriétaires des parcelles que son entreprise a occupé durant plusieurs années<sup>307</sup>. Les terrains expropriés mais inutilisés sont généralement revendus. Ils sont proposés dans un premier temps aux anciens propriétaires qui disposent d'un droit de préemption. En cas de refus, ils sont vendus aux enchères après leur remise à la caisse des Domaines<sup>308</sup>. Exceptionnellement, l'État les rétrocède gratuitement à leur ancien propriétaire comme à Englos en 1886<sup>309</sup>.

Les fortifications perturbent parfois les transports. Le tracé de certaines routes est modifié, comme celui de la route nationale 17 qui passe entre le fort de Bondues et sa batterie annexe<sup>310</sup>. À Boussois, la parcelle de M. Gillot-Marfroy est traversée par une voie reliant la batterie de l'Épinette au chemin d'Elesmes. Or, elle est située dans la zone des fortifications et une autorisation est nécessaire pour l'emprunter<sup>311</sup>. À Prêmesques, le maire se plaint de l'état déplorable du chemin entre Pérenchies et Ennetières. Selon lui, cette dégradation s'expliquerait par les nombreux transports nécessaires à la construction de la batterie. L' élu réclame donc la réparation de cette route. L'entrepreneur s'y oppose, n'admettant pas d' « être tenu de faire une chaussée neuve et définitive là où elle n'a jamais existé »<sup>312</sup>. À Englos, le directeur de l'artillerie de Lille propose la mise en circulation d'une locomotive routière pour transporter l'armement du fort. L'ingénieur civil des Ponts et Chaussées conseille de rouler au pas pour ne pas détériorer la voirie dont les réparations seraient à la charge de l'armée. Si le Ministre de la Guerre accepte de rembourser les détériorations que cette locomotive pourrait causer, il refuse d'entretenir la route ou de réparer des détériorations antérieures<sup>313</sup>.

---

<sup>305</sup> AD Nord – Place de Condé – 2 R 784 : fort de Curgies, construction : recours du bureau de bienfaisance de Curgies contre Morel et Viard, entrepreneurs (1878-1881).

<sup>306</sup> AD Nord – Place de Dunkerque – 2 R 307 : fort des Dunes et batterie de côte à l'est – 15 mars 1884 : arrêté préfectoral.

<sup>307</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 643 : fort du Vert-Galant : construction : affaire Fortier contre l'État (1883-1894) – 29 mai 1889 : lettre du Conseil d'État au préfet du Nord.

<sup>308</sup> Basselet E., *Verlinghem au fil du temps...*, *op. cit.*, p. 118

<sup>309</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 632 : fort d'Englos : construction, logements des gardiens, expropriation (1878-1886).

<sup>310</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1548 : fort de Bondues. Projet. Acquisition des terrains (1877-1880).

<sup>311</sup> AD Nord – Place de Maubeuge – 66 J 1694 : batterie de l'Épinette (1895-1964).

<sup>312</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1575 : batterie de Prêmesques. Acquisitions de terrains. Construction. Travaux (1878-1885) – 26 décembre 1880 : rapport du chef du génie au sujet d'une réclamation du maire de Prêmesques.

<sup>313</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 632 : fort d'Englos : construction, logements des gardiens, expropriations (1878-1886) – 31 janvier 1882 : rapport de l'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.

Les fossés des nouvelles fortifications bouleversent l'évacuation des eaux. En février 1893, une cave à proximité de l'ouvrage de l'Entrepôt à Wasquehal est inondée. Le génie reconnaît être responsable de la situation et indemnise la victime. Un an plus tard, une plainte semblable est déposée. Cependant, l'enquête du génie démontre cette fois qu'aucune modification n'a eu lieu à proximité de cette habitation, d'autant plus que les fossés n'ont pas été remplis par plus de dix centimètres d'eau : il conclut donc à un défaut dans la cave et au refus d'indemnisation<sup>314</sup>. Les particuliers ne sont pas les seuls à tenter de tromper l'armée : le conseil municipal de Colleret profite de la construction du fort de Cerfontaine pour dénoncer des inondations qui seraient dues aux nouveaux fossés. Pourtant, une enquête révèle que ces dernières existaient auparavant<sup>315</sup>.

Les fortifications détachées modifient donc les campagnes. Ces dernières deviennent des lieux potentiels de combats sans en tirer d'avantages notables car ces ouvrages ayant pour vocation la défense de la place centrale et non sa périphérie. En temps de paix, leurs emprises imposent de nouvelles contraintes, jusqu'alors inconnues de ces populations. Les ceintures fortifiées réduisent donc les différences entre ruraux et citadins, désormais soumis à une législation similaire.

#### 4 - La législation sur les places de guerre et les servitudes militaires

En 1871, dix-huit villes du Nord-Pas-de-Calais sont considérées comme des places de guerre. Cet ensemble évolue en fonction des réflexions militaires pour se stabiliser au milieu des années 1875. Pour autant, l'emprise des fortifications ne se limite pas aux terrains que ces dernières occupent. En effet, un corpus législatif soumet les populations et les espaces contigus à des entraves spécifiques.

##### 4.1. Les contraintes administratives liées aux fortifications

En 1869, Raymond Blanche, auteur d'une *Étude sur les servitudes militaires*, définit les fortifications comme un « lieu protégé par des fortifications et destiné à recevoir des troupes pour la défense de l'État »<sup>316</sup>. Le dictionnaire Littré les présente comme « un ouvrage

---

<sup>314</sup> AD Nord – Place de Lille - 66 J 1569 : ouvrage de l'Entrepôt. Constructions. Travaux divers (1890-1936)

<sup>315</sup> Dépret J., *Maubeuge la militaire...*, *op. cit.*, p. 30

<sup>316</sup> Blanche R., *Étude sur les servitudes militaires*, Paris, 1869, p. 16

de défense, ou ensemble des ouvrages, revêtus ou non de maçonnerie, qu'on élève autour d'une ville pour la défendre contre les entreprises de l'ennemi ». Un siècle plus tard, Jean-Marie Gœnaga perçoit les fortifications urbaines comme un ensemble ayant « un rôle de protection des populations, de leurs biens, mais [qui] peut servir à les maîtriser [...]. Dans la conduite d'une action guerrière, elle couvre la formation des armées, garantit leur repli éventuel, enfin son ambition a longtemps été de permettre une économie des forces »<sup>317</sup>. Ces définitions permettent de mettre en évidence les trois caractéristiques d'une place de guerre : un ensemble plus ou moins important de fortifications ; la présence d'un contingent qui n'a pas vocation à stationner en permanence dans cet espace ; un commandement aux pouvoirs étendus.

Les fortifications sont l'élément reconnaissant d'une place de guerre. Selon Philippe Contamine, elles se définissent depuis le Moyen-Âge comme une « forme particulière d'assurance-dissuasion »<sup>318</sup>. Pour la commission du Ministère de la Guerre de mai 1853, « la valeur des places fortes repose sur la double propriété qu'elles ont de présenter à l'ennemi un obstacle insurmontable par une attaque de vive force et de couvrir leurs défenseurs contre les coups partant du dehors, alors qu'au contraire l'assiégeant ne peut les approcher qu'en cheminant péniblement sur un terrain où rien ne l'abrite contre les feux qui partent des remparts »<sup>319</sup>. Cependant, ce terme générique de fortifications dissimule de nombreuses nuances : l'emploi de « muraille » ou d'« enceinte » est plus approprié pour désigner celles qui sont au contact immédiat de la ville défendue. Les forts, les citadelles ou les divers ouvrages, parfois situés à l'intérieur d'un ensemble fortifié plus grand, sont considérés comme des « postes militaires » et soumis à une législation légèrement différente. Cette nuance prend tout son sens dans le cadre des camps retranchés où la place de guerre n'est plus que l'élément central d'une zone fortifiée.

Le décret du 10 août 1853 limite la zone des fortifications. Celle-ci est comprise entre la rue militaire ou des remparts, située à l'intérieur de la ville et les glacis, dont l'étendue dans le cas des fortifications de Vauban peut être particulièrement importante<sup>320</sup>. Les rues militaires permettent la libre communication le long des remparts<sup>321</sup>. La largeur de ces voies, considérées comme terrain militaire national, est davantage le fait d'une tradition que d'une

---

<sup>317</sup> Corvisier A., *Dictionnaire d'art et d'histoire militaires...*, *op. cit.*, p. 322

<sup>318</sup> Bragard P., Chanet J-F, Denys C. et Guignet P. (eds), *L'armée et la ville dans l'Europe du Nord et du Nord-Ouest...*, *op. cit.*, p. 13.

<sup>319</sup> AD Nord - 2 R 30 : ordonnances, décrets, instructions, correspondances (1819-1878) – 31 mai 1853 : rapport de la commission du Ministère de la Guerre posant la question de l'allègement des servitudes.

<sup>320</sup> *Bulletin officiel n°91* : décret du 10 août 1853 : rapport et décret sur le classement des places de guerre et des postes militaires, et sur les servitudes imposées à la propriété autour des fortifications : article 22.

<sup>321</sup> Blanche R., *Étude sur les servitudes...*, *op. cit.*, p. 36

réglementation précise : généralement, elle correspond à l'espace compris entre l'enceinte et les bâtiments urbains les plus proches<sup>322</sup>. Le Président de la République peut décréter l'agrandissement ou le rétrécissement de ces rues en cas de sollicitations municipales<sup>323</sup>. Le décret de 1853 n'a pas arrêté la question de leur entretien. Le génie et les municipalités renouvellent donc des procédures séculaires et locales : à Cambrai, les rues sont entretenues par l'autorité militaire ; à Douai elles le sont par la commune ; à Dunkerque, par ceux qui en jouissent, c'est-à-dire soit les riverains, soit la municipalité<sup>324</sup> ; à Condé-sur-l'Escaut, en raison de l'absence de rues militaires, les deux chemins de halage qui longent les murailles sont à la charge du service de la navigation. L'entretien de ces voies est plus compliqué à Valenciennes : le génie ne l'ayant jamais financé, la tradition veut que cette charge incombe à la commune. Il en est de même à Maubeuge et Landrecies où « ces rues qui généralement n'ont aucune chaussée pavée ou empierrée et sont peu fréquentées paraissent être à la charge des municipalités ». En septembre 1859, un décret borne la partie de la rue militaire du Quesnoy à la charge du génie. Or, aucun budget ne lui est attribué à cet effet : il est donc décidé que la ville l'assurerait. À Lille, une convention a été signée en juin 1860 : le terrain demeure la propriété de la ville, chargée du pavage et de son entretien « si elle le juge utile aux besoins des habitants ». La municipalité a donc le droit d'aménager ces rues comme elle le souhaite, en y installant des voies ferrées par exemple, dans la mesure où ces équipements ne portent pas préjudice à leur vocation militaire. Cette convention s'applique également aux voies contigües de la nouvelle enceinte mais pas à celles des anciennes murailles, soumises à des règles coutumières.

Toutes les places n'ont pas une importance identique et sont divisées en différentes catégories. Celles-ci ont été instituées par la loi du 10 juillet 1791 et sont toujours appliquées entre 1871 et 1914. La première catégorie exige un entretien permanent et l'amélioration au besoin des infrastructures. La seconde en revanche n'impose qu'un entretien ponctuel des fortifications. Avant le décret de 1853, une troisième catégorie existait et prescrivait la conservation sans entretien des murailles « pour valoir au besoin ». À cette époque, le Ministre de la Guerre percevait ces dispositions comme une mesure d'équilibre car « les intérêts civils et les intérêts militaires y sont balancés avec tant de sagesse ».

---

<sup>322</sup> AD Nord – 2 R 30 : ordonnances, décrets, instructions, correspondance (1819-1878) - 31 mai 1853 : rapport de la commission du Ministère de la Guerre posant la question de l'allègement des servitudes.

<sup>323</sup> Blanche R., *Étude sur les servitudes...*, op. cit., p. 37

<sup>324</sup> AD Nord – 2 R 17 : rues militaires : entretien, frais (1883) – 5 août 1883 : rapport de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département du Nord.

En fonction de la situation diplomatique et tactique, les règlements et les relations avec la population évoluent. Les fortifications et les postes militaires peuvent en effet être placés en état de paix, de guerre ou de siège<sup>325</sup>. L'état de paix correspond, comme son nom l'indique, à l'absence de conflit, situation permanente entre le traité de Francfort et le 3 août 1914. L'état de guerre est décrété en cas de belligérance, de menaces extérieures ou intérieures dans un rayon de cinq journées de marche ou de travaux sur les fortifications situées sur la côte ou en première ligne<sup>326</sup>. Une loi ou un décret officialise l'état de siège, à moins qu'un gouverneur n'en prenne l'initiative si l'ennemi s'approche à moins de 3 500 mètres de sa place, si des séditions intérieures éclatent ou si des rassemblements extérieurs ont lieu sans autorisation. L'état de siège s'achève dès la fin des attaques et des réparations nécessaires à la remise en état de la place<sup>327</sup>.

Au quotidien, les habitants peuvent accéder aux remparts pour s'y promener en dépit de la présence éventuelle de canons et d'une surveillance censée être régulière<sup>328</sup>. À l'approche des portes d'enceinte, la circulation est réduite ou ralentie : il est par exemple interdit de trotter ou de galoper à leurs abords dans le but d'éviter les collisions avec les piétons et les véhicules qui s'agglutinent dans ces goulets d'étranglement<sup>329</sup>. Des militaires et des agents d'octroi surveillent les portes. Jusqu'au décret impérial du 13 mars 1863 perdure l'usage de les fermer pour la nuit en temps de paix<sup>330</sup> et le commandement se voit encore confier les clefs de la ville au début du siècle<sup>331</sup>. Depuis, les portes peuvent rester ouvertes en permanence en temps de paix si l'armée n'y voit pas d'inconvénient<sup>332</sup>. Un décret de 1791 prévoyait déjà cette mesure pour faciliter le commerce et le déplacement des habitants. Les relations entretenues par les citoyens avec leurs murailles dépendent donc en grande partie de la volonté du gouverneur d'accommoder les enjeux militaires aux intérêts civils<sup>333</sup>.

Le deuxième élément constitutif d'une place de guerre est la présence dans ses murs d'une garnison. Cependant, ces troupes ne sont pas rattachées perpétuellement à la ville : en

---

<sup>325</sup> AD Nord - 2 R 30 : ordonnances, décrets, instructions, correspondances (1819-1878) – 31 mai 1853 : rapport de la commission du Ministère de la Guerre posant la question de l'allégement des servitudes.

<sup>326</sup> *Bulletin officiel n°91* : décret du 10 août 1853 : rapport et décret sur le classement des places de guerre et des postes militaires, et sur les servitudes imposées à la propriété autour des fortifications : article 38.

<sup>327</sup> *Bulletin officiel n°91* : décret du 10 août 1853 : rapport et décret sur le classement des places de guerre et des postes militaires, et sur les servitudes imposées à la propriété autour des fortifications : article 39.

<sup>328</sup> Million M., *Les fortifications de Dunkerque ...*, *op. cit.*, pp. 150-153

<sup>329</sup> Conseil Général du Nord, *le Nord fortifié, photographie d'Augustin Boutique photographe...*, *op. cit.*, p. 21

<sup>330</sup> Les horaires changeaient par ailleurs en fonction de la durée de la journée et donc de la saison – Denys C., « Les dangers de l'entrée en ville dans les places fortes du Nord au XVIII<sup>e</sup> siècle », Michaud-Fréjaville F., Dauphin N., Guilhembet J.-P. (dir), *Entrer en ville*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 177

<sup>331</sup> Espinosa C., « Le ministère de la Guerre et les autorités municipales »... , *art. cit.*, p. 10

<sup>332</sup> Couvreur F., *Les places fortes dans le Nord, de 1815 à 1914*, Villeneuve d'Ascq, mémoire de DEA, 1996, p. 148

<sup>333</sup> Espinosa C., « Le ministère de la Guerre et les autorités municipales... », *art. cit.*, p. 11

cas de conflit, les troupes d'active, excepté leur dépôt, quittent les places pour rejoindre le front. Elles sont remplacées par des unités territoriales, chargées d'assurer la protection des arrières, la surveillance des communications et la défense des fortifications<sup>334</sup>. Par ailleurs, la nature et l'effectif de cette garnison ne cessent d'évoluer, comme le prouve l'exemple des occupants de la caserne Joyeuse à Maubeuge : entre 1871 et 1878, elle sert de cantonnement au 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs puis de cuirassiers<sup>335</sup>, avant d'être occupée de 1879 et 1881 par le 1<sup>er</sup> régiment de cuirassiers. En 1883, le 2<sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied s'y installe jusqu'à la guerre. En 1887, il est rejoint par un détachement du 145<sup>e</sup> régiment d'infanterie<sup>336</sup>. Des unités locales, héritées des milices municipales, comme les canonnières sédentaires lillois complètent parfois les garnisons. Cependant, elles disparaissent progressivement, à l'image des canonnières sédentaires de Valenciennes supprimés par la loi du 11 juillet 1892<sup>337</sup>. Dans tous les cas, une garnison nécessite l'existence de nombreuses d'infrastructures pour se loger, s'entraîner et entreposer son matériel, en plus des bâtiments indispensables pour résister à un siège.

Le dernier élément caractérisant une place de guerre est l'existence d'un commandement spécifique incarné par le gouverneur. Celui-ci est obligatoirement un général chargé d'assurer la résistance de sa place en cas de siège. En temps de paix, il anticipe l'organisation de sa défense et tient à cet effet un journal de siège pour organiser les travaux d'amélioration de la place. Le gouverneur doit étudier l'état des fortifications, la topographie et les moyens disponibles dans la ville et ses périphéries<sup>338</sup>. Il s'assure également de la réquisition des fournitures et de leur transport vers la place pour soutenir un siège. Ces réquisitions débutent dès la mobilisation dans le cas des ports de guerre comme Dunkerque, ou à partir de l'envoi d'un ordre spécial de l'État-major général pour les autres places<sup>339</sup>. En 1899 par exemple, Lille est en mesure d'être ravitaillée pendant trente-trois jours après la mobilisation. Les denrées alimentaires et les ressources matérielles proviennent des cantons voisins. Pour Dunkerque, les réquisitions s'effectuent dans les circonscriptions de Bourbourg, Gravelines, Bergues, Hondschoote, Dunkerque et Wormhout, soit dans un rayon de vingt-cinq

---

<sup>334</sup> Hoff P., « Un siècle de région militaire », *Revue historique de l'armée*, 1974, n°2, pp. 95-111, p. 100

<sup>335</sup> Glad J., *Maubeuge, place de guerre ...*, *op. cit.*, p. 65

<sup>336</sup> Aumaitre M., *Les casernes du Nord-Est de la France en 1914*, Mémoires en Images, Saint-Cyr sur Loire, éditions Alan Sutton, 2008, p. 38

<sup>337</sup> Mariage E., Dutouquet E., *Les fortifications de Valenciennes, souvenirs militaires*, Valenciennes, Girard, 1892, p. 223

<sup>338</sup> Général Lebas, *Places fortes et fortifications pendant la guerre de 1914-1918, défense du Nord, camp retranché de Lille*, Payot, Paris, 1923, pp. 120, 140 et 141

<sup>339</sup> AD Nord - 2 R 821 : instructions aux préfets et aux maires (1902-1912) – 6 avril 1903 : nouveau plan de ravitaillement fait par le Ministre de la Guerre André.

kilomètres<sup>340</sup>. Les espaces dépourvus de places de guerre ne sont pas exemptés de réquisitions : les cantons de Boulogne-sur-Mer, Hesdin ou Arras doivent en 1897 assurer l’approvisionnement de Maubeuge en fournissant plus de cent tonnes de légumes secs ou de riz en cas de mobilisation<sup>341</sup>. L’armée s’appuie sur les élus, en particulier les maires, pour organiser ces réquisitions. Ces derniers sont régulièrement réunis en comités de ravitaillement qui mettent à jour chaque année les données statistiques de leur circonscription<sup>342</sup>.

Les pouvoirs du gouverneur évoluent en fonction de la situation de la place. En état de guerre, il doit préparer la défense en se conformant aux plans de mobilisation et de défense établis en temps de paix. Pour cela, il peut réquisitionner la population et les productions locales. En état de siège, le gouverneur peut prendre toutes les mesures qu’il juge nécessaire pour la défense de la place. Il doit abriter derrière les murailles l’intégralité des ressources nécessaires, homme, animal ou matériel<sup>343</sup>. Il est également en droit de donner des ordres aux maires et aux commissaires de police qui sont placés de fait sous son autorité directe<sup>344</sup>. Pour assurer au mieux la sécurité de la place, le gouverneur surveille et recense les populations, en particulier les habitants considérés comme « inutiles ou dangereux » selon les termes d’une instruction très confidentielle du Ministre de la Guerre datée du 16 février 1887<sup>345</sup>. Il lui est nécessaire de connaître le nombre de « bouches inutiles » vivant dans sa place, c’est-à-dire les femmes, les enfants et les personnes âgées dont la profession serait inutile en cas de siège. Le décret du 26 octobre 1883 sur le service des armées en campagne rappelle en effet que « par la déclaration de l’état de siège, le gouverneur d’une place forte est revêtu de l’autorité nécessaire [...] pour faire sortir les bouches inutiles dans la mesure des instructions qu’il a reçues du Ministre et du commandant des armées »<sup>346</sup>. Sur ordre du Ministre de la Guerre, les services préfectoraux effectuent un recensement quinquennal de ces personnes. Cette mesure ne doit pas être confondue avec les carnets B, détenus par la gendarmerie et la préfecture : le 9 décembre 1886, l’instruction ministérielle du général Boulanger<sup>347</sup> crée deux registres

---

<sup>340</sup> AD Nord - 2 R 825: ravitaillement des places fortes et besoins de l’armée : instructions et correspondance (1891-1908)

<sup>341</sup> AD Pas-de-Calais - R 611 : ravitaillement des places fortes : Calais, Péronne, Lille, Maubeuge (1903)

<sup>342</sup> AD Nord - 2 R 821 : instructions aux préfets et aux maires (1902-1912) – 1910 : mise en place d’un nouveau plan de ravitaillement

<sup>343</sup> Général Lebas, *Places fortes et fortifications...*, *op. cit.*, pp. 126-127

<sup>344</sup> *ibidem*, p. 132

<sup>345</sup> AD Nord - 2 R 13 : état de siège : évacuation des bouches inutiles (1887) – 9 mars 1887 : lettre du général Billot, commandant du premier corps d’armée au préfet du Nord

<sup>346</sup> Farcy J.-C., *Les camps de concentration français de la Première Guerre mondiale (1914-1920)*, Paris, Anthropos, 1995, p. 5

<sup>347</sup> Georges Boulanger (1837-1891), officier d’infanterie, il est Ministre de la Guerre du 7 janvier 1886 au 17 mai 1887. Ses actions en faveur de l’armée et des grévistes de Decazeville ainsi que ses propos à l’encontre de

différents. Le premier, intitulé « carnet A », recense tous les étrangers présents sur le territoire. Sur le second, « carnet B », sont inscrites toutes les personnes soupçonnées d'espionnage. Un registre confidentiel, auxquels s'ajoutent les antimilitaristes et les anarchistes, y est joint entre 1907 et 1909. Si ces différents carnets ne sont pas détenus par l'armée, les états-majors des corps d'armée ont pour obligation de contrôler les inscrits militaires de leur région<sup>348</sup>. Le gouverneur s'appuie sur les chefs de service (intendance, génie, artillerie,...) qui forment en temps de guerre un état-major de la place<sup>349</sup>. Lors d'un siège, il peut éventuellement créer un conseil de défense auquel participent les autorités civiles<sup>350</sup>.

Une législation et une réglementation spécifiques organisent donc les relations de l'armée avec les habitants d'une place de guerre. Ces directives ne sont pas toujours connus ou compris des civils, d'autant plus qu'elles évoluent selon la situation diplomatique et tactique. Ces prescriptions sont davantage interprétées sous l'angle de la contrainte, d'autant plus qu'au-delà des fortifications s'appliquent des servitudes aux nuances plus subtiles.

#### 4.2. Le principe ancien des servitudes militaires

Les servitudes sont définies par Jean-Marie Goenaga comme « intrinsèquement liées à la fortification [en] ayant pour but de dégager les champs de tir des ouvrages par des interdictions de bâtir »<sup>351</sup>. Elles sont donc constituées de terrains sur lesquels les constructions sont limitées du fait de leur proximité avec un édifice militaire. Leurs règlements sont fixés, comme pour les fortifications, par le décret impérial du 10 août 1853. À l'époque, la commission du Ministère de la Guerre chargée d'un éventuel allègement des servitudes avait conclu qu'« ériger à grands frais des forteresses et laisser ensuite des constructions s'élever sur leurs glacis et masquer leurs feux, ce serait, de la part du Gouvernement, une inconséquence impossible à justifier ». Consciente de la justesse de ces réflexions, la Troisième République reconduit ce décret, fruit d'une construction historique.

Les premiers règlements nationaux sur les servitudes apparaissent au XVII<sup>e</sup> siècle avec les ordonnances de 1670, 1680 et 1695. Si elles interdisent les constructions autour des

---

l'Allemagne durant l'affaire Schnaebelle lui assurent une popularité croissante. Cette dernière lui permet de jouer une grande influence politique d'où découle la crise boulangiste.

<sup>348</sup> Becker J.-J., *Le carnet B : les pouvoirs publics et l'antimilitarisme avant la guerre de 1914*, Paris, Klincksieck, 1973, pp. 105-112

<sup>349</sup> Général Lebas, *Places fortes et fortifications...*, *op. cit.*, p. 120

<sup>350</sup> Commandant Perreau, *La vérité sur le siège de Maubeuge*, Paris, Lavauzelle et C<sup>ie</sup>, 1934, p. 14

<sup>351</sup> Corvisier A. (dir.), *Dictionnaire d'art et d'histoire militaires...*, *op. cit.*, p. 781



fortifications, elles n'en spécifient ni les distances, ni les matériaux autorisés. L'ordonnance du 9 décembre 1713 clarifie cette situation : l'édification de maisons, de clôtures maçonnées et de jardins est proscrite dans un rayon de 250 toises, soit environ 487 mètres. En février 1744, une nouvelle ordonnance interdit la création de routes et de fossés sans que leur alignement n'ait été concerté avec l'ingénieur en chef de la place ». Ces règlements sont confirmés en 1768 et 1776 mais la paix a pour conséquence qu' « on se relâchait davantage sur l'application des servitudes ». À contre-courant des ordonnances d'Ancien Régime, la loi du 10 juillet 1791 allège la portée des servitudes à cent toises, environ 195 mètres. À la veille de la Révolution, les fortifications étaient présentées par le peuple comme des « instruments de tyrannie » et leur destruction aurait été réclamée dans les cahiers de doléances<sup>352</sup>. La loi de 1791 est modifiée par le décret impérial du 9 décembre 1811 : les servitudes sont étendues à mille mètres pour les fortifications et les postes militaires de première ligne sur les frontières et les côtes, les places de premier ordre, les places de dépôt des frontières ou des côtes qui renferment un arsenal, ainsi que tout établissement, front d'attaque et front collatéral de toutes les autres places. Sous la Restauration, la plupart de ces dispositions sont abrogées par la loi du 10 juillet 1819 qui reconduit celles de la loi de 1791. Pourtant, l'état des places de guerre inquiète le général Marescot qui affirme la même année que « la plupart de nos forteresses ne pourraient soutenir que des demi-sièges, paralysées qu'elles sont par d'incommodes faubourgs trop considérables pour être démolis et déblayés au moment de l'attaque ». Les militaires débattent donc à l'époque sur la profondeur adéquate de ces servitudes. Certains désirent les allonger à 300 mètres, distance qui correspond à la portée du fusil. Or, ce projet se heurte aux nombreuses constructions édifiées depuis la Révolution. Dès lors, les règlements militaires apparaissent comme une contrainte importante pour les civils et les exceptions se multiplient : à cette époque, « le Ministre de la Guerre a été placé malgré lui dans cette alternative ou de faire démolir d'office des constructions importantes qui avaient quelques fois plus de dix ans d'existence, ou de céder devant les sollicitations des propriétaires, dont la fortune est compromise et qui invoquent une sorte de prescription morale »<sup>353</sup>.

Avec le développement de la fortification détachée sous la Monarchie de Juillet, des exceptions notables se développent. Ainsi, la loi du 3 avril 1841 stipule que Paris « ne pourra être classée parmi les places de guerre du Royaume qu'en vertu d'une loi spéciale » : en raison de son éloignement des frontières, la capitale ne peut pas être attaquée par surprise et

---

<sup>352</sup> AD Nord – 2 R 35 : modification du décret du 10 août 1853 : rapports et délibérations du conseil général et du conseil d'arrondissement d'Avesnes (1890-1892).

<sup>353</sup> AD Nord - 2 R 30 : ordonnances, décrets, instructions, correspondances (1819-1878) – 31 mai 1853 : rapport de la commission du Ministère de la Guerre posant la question de l'allègement des servitudes.

dispose d'un temps suffisant pour organiser sa défense. La limitation des servitudes à 250 mètres, dans l'optique de ne pas entraver le développement urbain, fut concédée par Thiers pour obtenir le financement de cette nouvelle enceinte. La place de Lyon, classée le 10 juillet 1851, ne possède quant à elle aucune servitude sur la rive gauche du Rhône. L'instauration de ces exceptions laisse craindre un envahissement de ces zones à l'échelle nationale. En 1853, les fortifications parisiennes « perdent tous les jours de leur valeur par les constructions qu'on laisse élever dans la zone unique des 250 mètres ». Ces nombreux règlements et ces exceptions conduisent Napoléon III à adopter une législation plus précise, toujours en vigueur en 1914<sup>354</sup>.

Le principe du décret de 1853 est simple : tout bâtiment militaire est entouré de trois zones de servitude. La première correspond à l'interdiction totale de construire des bâtiments ou d'exploiter des terres dans un rayon de 250 mètres. La seconde, s'étendant sur 487 mètres, équivalant à 250 toises, limite l'emploi de certains matériaux : le bois et la terre séchée sont autorisés, contrairement à la brique par exemple. Enfin, la dernière zone de servitude tolère les constructions solides dans un rayon de 974 mètres, correspondant à 500 toises, 584 mètres dans le cas des postes militaires, à condition de respecter les contraintes militaires en terme de visibilité<sup>355</sup>. Dans ces zones, il est par ailleurs interdit de creuser des chemins, exploiter une carrière, déposer des matériaux ou édifier un bâtiment sans l'accord du génie et du Ministre de la Guerre. Toute opération de topographie y est également interdite, excepté pour l'arpentage des propriétés<sup>356</sup>.

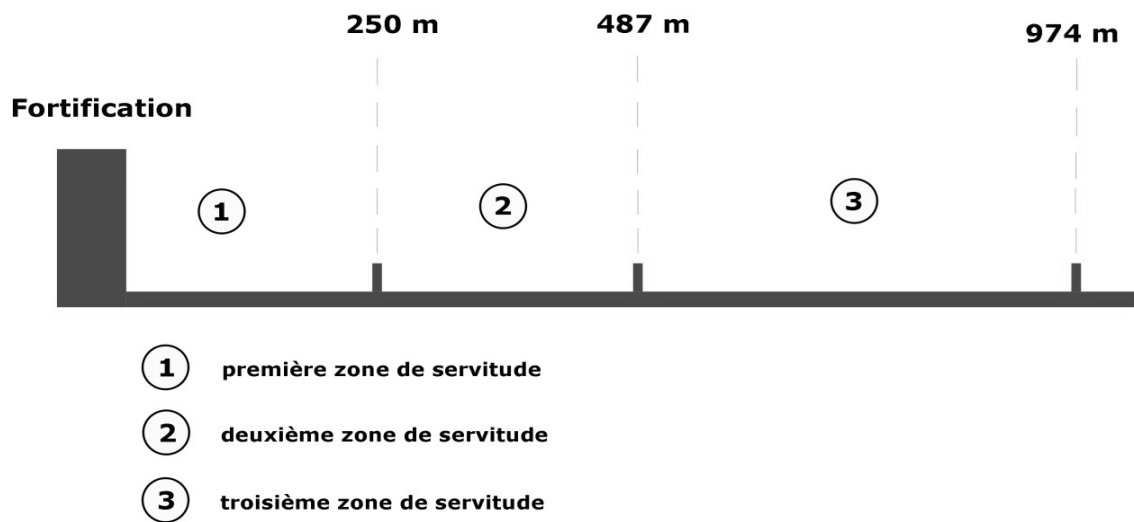
---

<sup>354</sup> AD Nord - 2 R 30 : ordonnances, décrets, instructions, correspondances (1819-1878) – 31 mai 1853 : rapport de la commission du Ministère de la Guerre posant la question de l'allègement des servitudes.

<sup>355</sup> *Bulletin Officiel* n°91 : décret du 10 août 1853 : rapport et décret sur le classement des places de guerre et des postes militaires, et sur les servitudes imposées à la propriété autour des fortifications : article 5.

<sup>356</sup> *Bulletin Officiel* n°91 : décret du 10 août 1853 : rapport et décret sur le classement des places de guerre et des postes militaires, et sur les servitudes imposées à la propriété autour des fortifications : article 9.

Figure 1 : l'organisation des zones de servitudes selon le décret du 10 août 1853



Les servitudes sont matérialisées par des bornes en pierre. Pour les installer, le chef du génie, l'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, un représentant de la municipalité et les différents propriétaires se rendent sur les terrains pour calculer la distance depuis les fortifications. Pendant trois mois, le procès-verbal est mis à disposition à la mairie pour avertir les populations. Si quelqu'un s'oppose au bornage, il doit porter réclamation devant le conseil de préfecture ou le tribunal administratif. Une fois accepté, le tracé des servitudes est adressé par le directeur des fortifications au Ministre de la Guerre qui les homologue par décret<sup>357</sup>. Les officiers du génie sont chargés de la surveillance des servitudes et leurs procès-verbaux « doivent être affirmés dans les vingt-quatre heures devant le juge de paix ou le maire du lieu où la contravention a été commise ». Les civils peuvent cependant se plaindre auprès du préfet et toute plainte valable entraîne une décision de justice<sup>358</sup>.

#### 4.3. Exceptions et particularités des servitudes

Les différents textes, lois, décrets et ordonnances portant sur les servitudes sont ponctués d'exceptions notables. Il est en effet nécessaire de concilier, comme le faisaient les anciens règlements, les intérêts de la défense avec ceux de l'industrie, de l'agriculture et du

<sup>357</sup> *Bulletin officiel n°91* : décret du 10 août 1853 : rapport et décret sur le classement des places de guerre et des postes militaires, et sur les servitudes imposées à la propriété autour des fortifications : articles 20 et 21.

<sup>358</sup> *Bulletin officiel n°91* : décret du 10 août 1853 : rapport et décret sur le classement des places de guerre et des postes militaires, et sur les servitudes imposées à la propriété autour des fortifications : article 42.

commerce. La loi de 1791 autorisait par exemple la construction de moulins ou de tout bâtiment considéré d'utilité publique, à condition qu'ils ne soient formés que d'un rez-de-chaussée et que le propriétaire s'engage à démolir son bien sans indemnité en cas de guerre.

La première des exceptions du décret de 1853 distingue les constructions préexistantes de celles bâties par la suite. Cette différence doit être perçue comme « un acte de tolérance plutôt que la collation d'un droit »<sup>359</sup>. Une fois les servitudes homologuées, le chef du génie dépose à la mairie des terrains concernés un registre destiné à recevoir les déclarations des propriétaires. Ces derniers doivent prouver l'existence de leur bien et l'absence de soumission de démolition sans indemnité<sup>360</sup>. Lors de la construction du fort de Bondues, plus d'une quarantaine de bâtiments appartenant à onze propriétaires différents se trouvent par exemple dans les zones de servitude<sup>361</sup>. Si les immeubles civils sont temporairement occupés, leur propriétaire est en droit de réclamer des indemnités auprès du Ministère de la Guerre ou des tribunaux ordinaires<sup>362</sup>. Pour conserver leurs biens, les habitants doivent s'engager à ne pas en modifier les formes ou les proportions. Ils leur est cependant possible d'effectuer des réparations avec des matériaux fragiles. Certaines améliorations sont tolérées, comme la transformation d'une façade pour une meilleure voirie, la pose de cloisons légères ou le remplacement des toitures par de l'ardoise, du zinc ou des tuiles, tant que la forme du toit n'est pas modifiée. En revanche, si les travaux constituent une consolidation et non une simple réparation, le bâtiment est menacé de destruction<sup>363</sup>.

La deuxième exception est la possibilité de construire une multitude d'édifices dans les servitudes. L'article 7 du décret de 1853 permet l'existence dans la première zone de clôtures en haies sèches ou en planches à claire-voie, sans pans de bois ni maçonnerie. En revanche, les haies vives et la plantation d'arbres y sont proscrites. Dans la deuxième zone, les bâtiments d'utilité publique comme les moulins, les fours à boulangerie ou les fourneaux ordinaires de petites habitations, les puits d'une hauteur inférieure à quatre-vingt centimètres et les cimetières, à condition que la taille des monuments n'excède pas 1,5 mètre, sont autorisés. Les socles en matériaux solides inférieurs à cinquante centimètres servant à la consolidation des constructions, les cheminées de moins 1,5 mètre et les ponts en bois sur les fossés et les

---

<sup>359</sup> Blanche R., *Études sur les servitudes...*, *op. cit.*, p. 61

<sup>360</sup> *Bulletin Officiel* n°91 : décret du 10 août 1853 : rapport et décret sur le classement des places de guerre et des postes militaires, et sur les servitudes imposées à la propriété autour des fortifications : article 30.

<sup>361</sup> AM Bondues - Registre des déclarations des propriétaires et des décisions du Ministre de la Guerre en ce qui concerne l'ancienneté des bâtisses existantes sur les terrains soumis aux servitudes défensives autour du fort de Bondues (1886).

<sup>362</sup> Blanche R., *Étude sur les servitudes...*, *op. cit.*, pp. 85-93

<sup>363</sup> *Bulletin officiel* n°91 : décret du 10 août 1853 : rapport et décret sur le classement des places de guerre et des postes militaires, et sur les servitudes imposées à la propriété autour des fortifications : article 12.

cours d'eau non-navigables sont tolérés. De plus, sont admis les dépôts qui ne seraient pas empilés ou les baraques mobiles en bois susceptibles d'être déplacées par deux hommes, dans la limite d'une baraque par propriété. Autour des places de la seconde catégorie et des postes militaires, le génie peut autoriser des constructions quelconques soumises à la destruction sans indemnités si les fortifications sont déclarées en état de guerre. Dans la troisième zone, les dépôts agricoles sont tolérés<sup>364</sup>. Pour obtenir ces autorisations spéciales, les requérants doivent suivre des procédures précises :

*« La demande doit être faite sur papier timbré, doit indiquer l'espèce de travaux, la position et les principales dimensions de la construction ainsi que la nature des matériaux et enfin contenir la promesse de souscrire l'engagement de démolir la construction sans indemnité dans le cas où la place déclarée en état de guerre serait menacée d'hostilités »<sup>365</sup>.*

La plupart de ces demandes suit donc un modèle-type. Il est possible que certains juges ou huissiers se soient spécialisés dans ces démarches régulières autour des grandes places. La multiplicité des exceptions posent de nombreux soucis administratifs aux services du génie, notamment lorsqu'un particulier utilise des matériaux non-prévus dans la loi de 1853 : en 1894, un Dunkerquois construit un bâtiment en tôle de fer dans la deuxième zone de servitudes. Face aux réticences des militaires, il avance l'argument que son bien est plus rapidement démontable qu'une maison de bois. Le fer n'étant pas inscrit dans les matériaux prohibés, les services du génie s'opposent néanmoins à ce bâtiment, justifiant l'éventuelle rouille des boulons<sup>366</sup>. Dans tous les cas, aucune indemnité ne peut être réclamée en cas de siège car les destructions seraient perçues comme des faits de guerre.

La troisième exception est l'existence de polygones exceptionnels, autorisés par un décret, dans lesquels les règlements sur les servitudes font l'objet d'aménagements spéciaux<sup>367</sup>. Ceux-ci sont connus et clairement délimités après négociations avec les municipalités. Par ailleurs, des tolérances traditionnelles persistent en dépit du décret de 1853 : le Ministre de la Guerre autorise par exemple les dépôts de bois dans la première zone de servitude de Lille car ils « ont toujours été autorisés autour de la place précitée, même dans

---

<sup>364</sup> *Bulletin officiel n°91* : décret du 10 août 1853 : rapport et décret sur le classement des places de guerre et des postes militaires, et sur les servitudes imposées à la propriété autour des fortifications : articles 7, 8, 9, 13, 14 et 15.

<sup>365</sup> AD Nord – Place de Condé-sur-l'Escaut – 2 R 205 : monuments funéraires dans le cimetière de Condé-sur-l'Escaut – 2 mars 1886 : lettre du directeur du génie à Lille au secrétaire général de la préfecture du Nord.

<sup>366</sup> Couvreur F., *Les places fortes dans le Nord...*, *op. cit.*, p. 138

<sup>367</sup> Delvas S., *Le démantèlement de la place de Lille...*, *op. cit.*, p. 12

la première zone, en raison des ressources qu'ils offriraient en cas de siège et de la facilité avec laquelle on peut les faire disparaître »<sup>368</sup>. Il y tolère également un dépôt de matériaux de démolition dans la troisième zone pour une durée d'un an car cela ne porterait aucun préjudice, contrairement aux « objets incombustibles » qui doivent rester exceptionnels<sup>369</sup>. Ces exemples témoignent donc d'un ensemble confus, dont la subtilité n'est pas toujours connue et comprise par les riverains des fortifications.

Dans l'espace *intra-muros* existent également des servitudes autour des bâtiments militaires. Les propriétaires doivent reconnaître que leurs biens n'existent « que par pure tolérance du Département de la Guerre ». Cette procédure s'effectue tous les trente ans afin de protéger ces édifices de l'extension urbaine et des risques d'espionnage<sup>370</sup>.

Les contraintes liées à la défense du territoire sont donc nombreuses dans le Nord-Pas-de-Calais. La modernisation structurelle aboutit à une multiplication des communes soumises aux emprises militaires en temps de paix et aux risques de destruction en temps de guerre. La complexité de cette législation explique l'incompréhension de certains habitants : en novembre 1885, le maire de Condé-sur-l'Escaut dénonce les difficultés administratives à propos du cimetière municipal. Selon le génie, certains monuments ne respecteraient pas les normes de hauteur. Pourtant, d'autres élévations artificielles lui semblent bien plus inquiétantes : « il semble que le pays est en péril et que la défense de la ville est compromise par la pose d'un morceau de pierre ; tandis qu'à moins d'un kilomètre de là, on laisse élever des terrils provenant des fosses à charbon ayant plus de quinze mètres de hauteur et qui, certes, sont d'un certain danger »<sup>371</sup>. Malgré les explications du génie qui justifie le refus du monument funéraire réclamé par Mademoiselle Glorieux en raison de ses « formes et [ses] dimensions tout à fait inusitées »<sup>372</sup>, l'intervention du maire de Condé-sur-l'Escaut témoigne d'une méconnaissance, d'une incompréhension, voire d'une critique, des règlements militaires. Perçue comme victime de sa position frontalière, la région n'est pas épargnée par

---

<sup>368</sup> SHD – 2 I 212 : correspondance entre le Ministre de la Guerre et le commandant du premier corps d'armée (1895-1900) – 23 janvier 1895 : correspondance

<sup>369</sup> SHD – 2 I 212 : correspondance entre le Ministre de la Guerre et le commandant du premier corps d'armée (1895-1900) – 15 février 1895 : correspondance

<sup>370</sup> AD Nord – 2 R 36 : servitudes continues et apparentes existants sur les immeubles du domaine militaire (1893-1894)

<sup>371</sup> AD Nord – Place de Condé-sur-l'Escaut – 2 R 205 : monuments funéraires dans le cimetière de Condé-sur-l'Escaut – 9 novembre 1885 : séance du conseil municipal de Condé-sur-l'Escaut.

<sup>372</sup> AD Nord – Place de Condé-sur-l'Escaut – 2 R 205 : monuments funéraires dans le cimetière de Condé-sur-l'Escaut – 2 mars 1886 : lettre du directeur du génie à Lille au secrétaire général de la préfecture du Nord.

les réformes de l'armée qui s'appliquent à l'ensemble de la Nation et qui multiplient les infrastructures militaires.





## Chapitre 3

### Accueillir et former l'armée nouvelle

La défaite totale des armées impériales et républicaines durant la guerre de 1870-1871 a démontré leurs limites structurelles, tactiques et stratégiques. Une profonde réforme paraît capitale pour les responsables politiques des premières années de la République. Elle l'est d'autant plus que le nouveau régime semble lié à l'idée de revanche sur l'Empire allemand comme l'exprime Léon Gambetta à propos de l'Alsace-Moselle : « pensons-y toujours, n'en parlons jamais »<sup>373</sup>. Une profonde restructuration de la pensée des états-majors, de la composition des armées et de ses infrastructures est donc nécessaire. Celle-ci est rendue possible par la refonte de l'organisation militaire et l'instauration du service militaire obligatoire et personnel.

#### 1 - Nouveaux besoins et réformes militaires

Dès le 17 mars 1871, soit moins de deux mois après le début des négociations de paix, une commission parlementaire est constituée pour réfléchir aux enjeux et aux modalités de la réforme militaire. Cette dernière est présentée par Thiers comme l'une des priorités absolues au lendemain de la défaite<sup>374</sup>. Les réflexions parlementaires s'appuient sur une abondante littérature militaire telle « la réforme de l'armée » du colonel Lewal qui exerce une grande influence sur la conception de l'armée républicaine. D'autres auteurs, comme le général Faidherbe, avec ses « bases d'un projet de réorganisation d'une armée nationale », ou le général Davout<sup>375</sup> et son « projet de réorganisation militaire » apporteront notamment leur pierre à l'édifice<sup>376</sup>.

##### 1.1. Le choix d'une armée de conscription

Au lendemain de la défaite, la qualité du soldat français n'est remise en question ni par les militaires, ni par les hommes politiques. L'armée impériale, mal commandée, a supporté

---

<sup>373</sup> Becker J.-J., Audoin-Rouzeau S., *La France, la nation, la guerre : 1850-1920*, Paris, SEDES, 1995, p. 155

<sup>374</sup> Roynette O., « Bons pour le service » : *l'expérience de la caserne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 2000, p. 23

<sup>375</sup> Léopold Davout (1829-1904), officier d'infanterie, il participe aux opérations contre les communes de Marseille et de Paris.

<sup>376</sup> Chanet J.-F., *Vers l'armée nouvelle...*, *op. cit.*, p. 35

avec résignation les combats, les pertes et la captivité. Le courage n'a jamais fait défaut aux troupes inexpérimentées et sous-équipées de la Défense Nationale. Les batailles de 1870 et 1871 font pourtant partie des combats les plus meurtriers du XIX<sup>e</sup> siècle. Le développement de l'artillerie est en grande partie responsable des lourdes pertes, comme à Gravelotte le 18 août 1870 où tombent plus de 20 000 Français<sup>377</sup>. Si le soldat de 1870 ne manque pas de qualités, il souffre en revanche d'une infériorité numérique. L'augmentation des effectifs est donc l'une des priorités des réformes de l'armée française. L'instauration du service militaire obligatoire et personnel par la loi du 27 juillet 1872 a pour objectif d'aligner des effectifs équivalents à ceux des Allemands<sup>378</sup>. En cas de conflit, l'armée dite d'active, composée des militaires de carrière et des conscrits sous les drapeaux, doit être complétée par les réserves constituées des hommes ayant effectué leur service. Leur rôle, essentiel dans la conduite de la guerre, est affirmé lors de la séance parlementaire du 10 mai 1883 : « ce sont les réserves qui doivent constituer notre force principale en cas de guerre et non l'armée active du temps de paix. Telle est la conception moderne des armées modernes »<sup>379</sup>. Le citoyen est soumis à des obligations plus ou moins longues en fonction du statut social et de l'époque mais le principe du soldat endurci par plusieurs années de formation reste le modèle désiré par les militaires. De nombreuses exceptions étayaient les classes d'âge astreintes au service. La loi de 1872 est donc un compromis accepté par les républicains qui s'étaient opposés en 1867-1868 à la loi Niel. Ces derniers préfèrent, en dépit d'exemptions, progresser doucement en direction l'universalisation du service militaire qui constitue l'un de leurs idéaux<sup>380</sup>.

La qualité de l'officier du Second Empire est au contraire fortement critiquée : en août 1871, le député d'extrême-gauche Eugène Farcy dénonce leur médiocrité intellectuelle comme l'une des principales causes de la défaite<sup>381</sup>. Si la victoire de 1870 apparaît comme celle de l'instituteur allemand, le militaire français doit rattraper son retard. Une formation approfondie et des exercices réguliers doivent mettre fin à l'immobilisme de la pensée de l'armée. Plusieurs mesures sont prises en ce sens : dès mars 1871 par exemple, la responsabilité de l'instruction des soldats incombe au capitaine qui, en tant qu'éducateur de la Nation, doit être exemplaire<sup>382</sup>. Ces dispositions se matérialisent par l'apparition de

<sup>377</sup> Agulhon M., Nouschi A., Olivesi A., Schor R., *La France de 1848 à nos jours...*, op. cit, p. 117

<sup>378</sup> Corvisier A. (dir), *Dictionnaire d'art et d'histoire militaires...*, op. cit, p. 672

<sup>379</sup> Crépin A., *Défendre la France : les Français, la guerre et le service militaire de la guerre de Sept Ans à Verdun*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 335

<sup>380</sup> Crépin A., « Citoyenneté, devoir de défense et service militaire en France au XIX<sup>e</sup> siècle », Jauffret J.-C. (dir), *Le devoir de défense en Europe aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Economica, p. 25

<sup>381</sup> Roynette O., « Bons pour le service »..., op. cit, p. 26

<sup>382</sup> Dallemagne F., *Les casernes françaises...*, op. cit, p. 197

bibliothèques dans les casernes à partir de l'année suivante<sup>383</sup>. La construction de nouvelles infrastructures sont donc nécessaires pour accueillir, encadrer, équiper et former l'armée nouvelle.

## 1.2. La création des corps d'armée

Dix-neuf corps d'armée sont créés par la loi du 24 juillet 1873. Ces derniers doivent apporter une réponse cohérente à l'ensemble des problèmes militaires par la coordination de la mobilisation et des manœuvres grâce à un commandement unique situé dans un espace géographique précis. Leur rôle est d'autant plus important que le corps d'armée est la plus grande structure militaire constituée : les armées au sens tactique n'existent pas en temps de paix car l'organisation des troupes dépend des plans militaires d'ensemble<sup>384</sup>. Cette organisation n'est, pas plus que le service militaire, une invention de la Troisième République. Les corps d'armée existaient déjà sous le Second Empire mais n'avaient aucune réalité tactique, leur commandement constituant avant tout une récompense honorifique accordée aux officiers généraux. Le Nord, le Pas-de-Calais et une partie de la Somme étaient par exemple regroupés dans la III<sup>e</sup> division militaire dont Lille était le quartier général. Cette dernière était constituée de six régiments d'infanterie, quatre bataillons de chasseurs à pied, cinq régiments de cavalerie et huit batteries d'artillerie. En outre, les armes étaient indépendantes les unes par rapport aux autres : la localisation des arsenaux d'artillerie justifiait la création de commandements spéciaux tandis que le génie était divisé en chefferies dont les limites ne correspondaient pas aux circonscriptions militaires<sup>385</sup>. Avec la loi de 1873, le corps d'armée devient l'échelon essentiel de l'instrument militaire. Il coordonne les différentes armes et possède un effectif de base identique à ses homologues, à savoir deux divisions d'infanterie, une brigade de cavalerie et d'artillerie, un bataillon du génie, un escadron du train des équipages, des états-majors et des unités logistiques. Dans les régions frontalières, des troupes supplémentaires sont éventuellement cantonnées sur le territoire du corps d'armée sans pour autant y être rattachées.

En 1872, huit corps d'armée sont créés. Cependant, leur nombre est insuffisant et porté un an plus tard à dix-huit en métropole, auxquels est rajouté un dix-neuvième pour

---

<sup>383</sup> Serman W., *Nouvelle histoire militaire de la France : 1789-1919*, Paris, Fayard, 1998, p. 513

<sup>384</sup> Hoff P., « Un siècle de région militaire »..., *art. cit*, p. 100

<sup>385</sup> *Ibidem*, pp. 96-97

l'Algérie<sup>386</sup>. Chaque corps d'armée est désigné par un numéro qui dépend de sa position géographique à partir du Nord : le premier est le plus septentrional de tous tandis que le dix-huitième se trouve au Sud-Ouest. Cette organisation est progressivement améliorée jusqu'en 1914 : la loi du 5 janvier 1875 instaure les gouvernements militaires de Paris et de Lyon, défendus par les troupes stationnées dans leurs circonscriptions, même si elles appartiennent à d'autres régions. La loi du 5 décembre 1897 et le décret du 8 février 1898 divisent en part égale le 6<sup>e</sup> corps d'armée pour donner naissance à un 20<sup>e</sup> corps d'armée sur la frontière lorraine. Ses limites sont modifiées au profit de la 7<sup>e</sup> région militaire par le décret du 6 septembre 1899. Un an avant la Grande Guerre, l'amputation des 2<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> corps d'armée permet la création d'une 21<sup>e</sup> entité<sup>387</sup>. Contrairement à l'Est, le Nord-Pas-de-Calais conserve son organisation originelle jusqu'en 1914.

Chaque corps d'armée dispose d'un effectif équivalent qu'il mobilise à partir des ressources humaines de son territoire. En 1873, la France est découpée en 144 subdivisions auxquelles correspondent les 144 régiments d'infanterie. Chacun doit y gérer ses conscrits, ses réservistes et ses territoriaux. Un corps d'armée possède donc huit bureaux de recrutement<sup>388</sup>. L'organisation administrative du pays a dicté celle de l'armée car « il fallait éviter de fractionner un canton en plusieurs subdivisions comme un département entre plusieurs régions de corps d'armée, si difficile qu'il fût de les grouper en circonscriptions militaires parfaitement homogènes »<sup>389</sup>. La première région militaire est divisée entre les subdivisions de Lille, Valenciennes, Cambrai, Avesnes-sur-Helpe, Arras, Béthune, Saint-Omer et Dunkerque<sup>390</sup>. Le corps d'armée est commandé par un général, représentant du Ministre de la Guerre sur le territoire et assisté d'un état-major<sup>391</sup>. Il exerce son autorité sur les troupes, le matériel et les bâtiments militaires de sa circonscription. Cependant, les établissements spéciaux, comme certaines poudrières ou certains magasins, sont sous la responsabilité directe du Ministre de la Guerre<sup>392</sup>.

---

<sup>386</sup> Chanut J.-F., *Vers l'armée nouvelle...*, *op. cit.*, p. 75

<sup>387</sup> Boulanger P., *la France devant la conscription, géographie historique d'une institution républicaine, 1914-1922*, Paris, Économica, pp. 17-22

<sup>388</sup> Hoff P., « Un siècle de région militaire »..., *art. cit.*, p. 100

<sup>389</sup> Chanut J.-F., *Vers l'armée nouvelle...*, *op. cit.*, p. 94

<sup>390</sup> AD Nord – 2 R 885 : cartes de la première région militaire (1875)

<sup>391</sup> Roynette O., « Bons pour le service »... *op. cit.*, p. 10

<sup>392</sup> Hoff P., « Un siècle de région militaire »..., *art. cit.*, p. 105

### 1.3. Les infrastructures nécessaires aux corps d'armée

La présence permanente d'effectifs nombreux impose la constitution d'un ensemble structurel homogène. Au quotidien, les soldats doivent être logés, disposer de terrains pour s'entraîner et d'entrepôts pour leurs différents approvisionnements. Dans les premières années de la Troisième République, les responsables politiques et militaires hésitent à installer les troupes dans les campagnes. Durant la guerre, plusieurs camps ont été bâtis par le gouvernement de la Défense nationale pour former en toute hâte les recrues<sup>393</sup>. Jusqu'en 1872, l'armée est cantonnée loin des villes car Thiers est persuadé qu'elles exercent une influence néfaste sur la troupe<sup>394</sup>. En effet, les épisodes communards des grandes agglomérations comme Paris, Lyon et Marseille sont encore dans les mémoires. Les conservateurs qui dirigent le pays craignent que les soldats soient contaminés par les idées sociales des citoyens en raison d'une trop grande proximité. Le général de Ladmirault<sup>395</sup> estime qu'un éparpillement temporaire des troupes permettrait d'éviter la construction de baraquements au coût trop élevé alors que l'économie française est sollicitée pour rembourser les indemnités de guerre imposées par le traité de Francfort. Le Président de la République Thiers propose un compromis : les soldats vivraient sous tentes pendant l'été et dans des casernes en hiver<sup>396</sup>. Les contraintes logistiques, militaires et sociales ont finalement raison de ces appréhensions et les villes accueilleront les troupes. Les soldats conservent en effet de très mauvais souvenirs des camps aux installations sommaires et à l'hygiène déficiente<sup>397</sup>. Les officiers étaient quant à eux trop exposés aux regards de leurs subalternes qui s'y ennuyaient<sup>398</sup>. Néanmoins, l'argument principal justifiant le casernement définitif de l'armée dans les villes est le rempart qu'elle peut constituer face aux menaces révolutionnaires<sup>399</sup>.

L'installation définitive des troupes en ville impose une homogénéisation des installations militaires. La rationalisation spatiale est l'une des priorités du génie : il est nécessaire de faire disparaître les enclaves civiles situées sur les terrains militaires. Jusqu'en 1883, les anciens abattoirs municipaux étaient situés au milieu de la caserne Saint-Yor de

---

<sup>393</sup> Chanet J.F., *Vers l'armée nouvelle...*, *op. cit.*, p. 80

<sup>394</sup> Corvisier A. (dir.), *Histoire militaire de la France, T. 3 : de 1871 à 1940*, Paris, Presses universitaires de France, 1992, p. 38

<sup>395</sup> Paul de Ladmirault (1808-1898), officier d'infanterie, il a participé à de nombreuses campagnes depuis la Monarchie de Juillet. Gouverneur de Paris, il siège au Conseil Supérieur de la Défense avant de prendre le commandement de l'armée de Versailles.

<sup>396</sup> Procès-verbal de la 2<sup>e</sup> séance du Conseil Supérieur de la Guerre tenue le 11 octobre 1872 dans Pédroncini G., *La défense sous la Troisième République...*, *op. cit.*, p. 39

<sup>397</sup> Chanet J.F., *Vers l'armée nouvelle...*, *op. cit.*, p. 33

<sup>398</sup> *Ibidem*, p. 264

<sup>399</sup> Roynette O., « *Bons pour le service* »..., *op. cit.*, p. 24

Béthune<sup>400</sup>. Les immeubles de l'armée sont distribués en fonction de la nature et des besoins des différentes armes. Ainsi, la Noble Tour de Lille est remise aux services de l'artillerie qui s'en sert comme entrepôt à bois de démolition<sup>401</sup>. Les services hospitaliers sont restructurés pour accueillir des effectifs plus nombreux que jamais en temps de paix. La constitution de cet ensemble homogène n'est pas chose aisée car les municipalités méprisent ou s'opposent à l'installation de certaines infrastructures. Néanmoins, devant l'intérêt que peut représenter une garnison, l'armée n'hésite pas à exercer des pressions pour obtenir la meilleure organisation possible.

#### 1.4. L'organisation du premier corps d'armée

Le premier corps d'armée est original à plusieurs titres : il est à la fois la plus petite région militaire avec seulement deux départements et l'un des plus peuplés derrière les 14<sup>e</sup> (Lyon) et 15<sup>e</sup> corps d'armée (Marseille) et le gouvernement militaire de Paris. La densité y est élevée et les villes nombreuses. Si le quartier-général se situe à Lille, de nombreuses administrations sont décentralisées. La direction générale de l'artillerie est par exemple stationnée à Douai tandis que celle du génie est divisée en deux ensembles en 1873 : les places du Nord sont sous la direction des services du Génie de Lille sauf Bergues, Dunkerque et Gravelines qui sont rattachées à la direction de Saint-Omer, puis à partir de 1875 à celle d'Arras. En 1888, la direction du Génie est éclatée entre Lille, Dunkerque, Arras et Maubeuge<sup>402</sup>. L'infanterie est regroupée en deux divisions, dont les quartiers généraux sont à Lille et Arras. Chaque division est elle-même constituée de deux brigades. Leurs commandements sont installés à Lille (1<sup>ère</sup> division, 1<sup>ère</sup> brigade), Cambrai (1<sup>ère</sup> division, 2<sup>e</sup> brigade), à Arras (2<sup>e</sup> division, 3<sup>e</sup> brigade) et à Saint-Omer (2<sup>e</sup> division, 4<sup>e</sup> brigade). Chaque brigade comprend deux régiments qui correspondent aux huit circonscriptions du premier corps d'armée. Il s'agit des bureaux de recrutement de Cambrai, Saint-Omer, Arras, Lille, Béthune, Avesnes-sur-Helpe, Dunkerque et Valenciennes. Ces villes accueillent également d'autres armes comme le 4<sup>e</sup> régiment de cuirassiers à Cambrai ou le 6<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval à Lille. Entre 1871 et 1914, de nombreux régiments et directions changent de localisation.

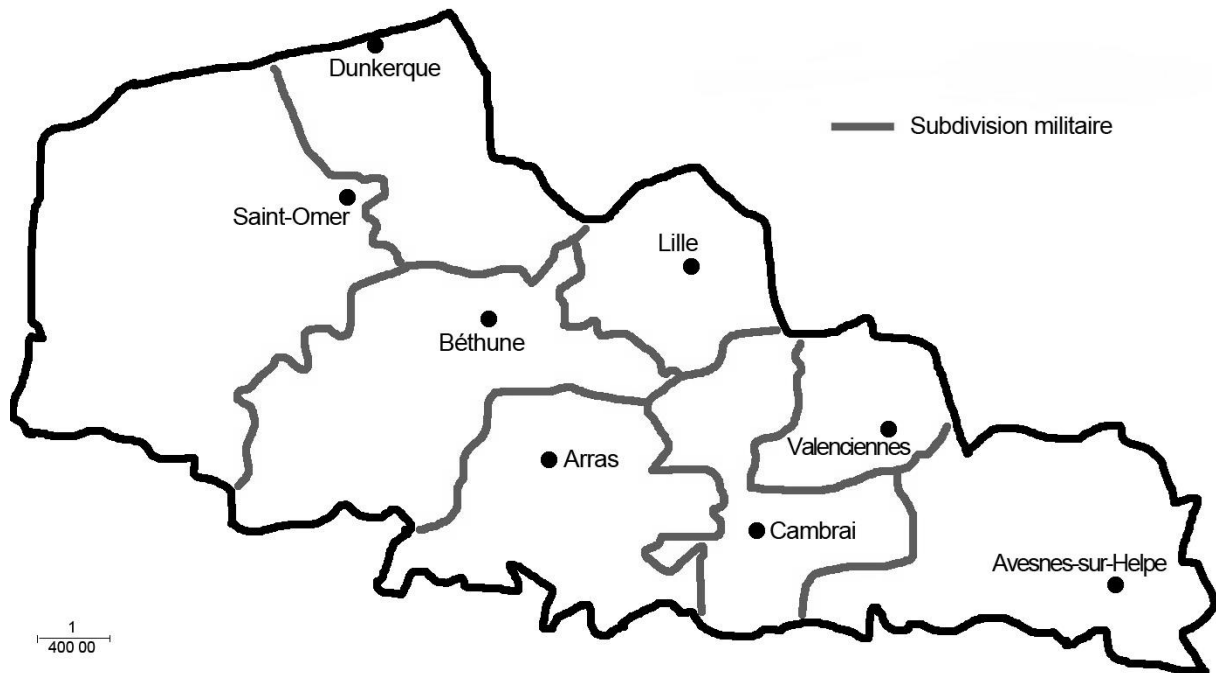
---

<sup>400</sup> AD Nord – Place de Béthune – 66 J 475 : relations entre les autorités militaires et la ville de Béthune (1840-1883).

<sup>401</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1378 : Noble Tour (1820-1911).

<sup>402</sup> Robinet R. (dir), *Répertoire numérique de la sous-série 66J : archives de la direction régionale du Génie de Lille*, Lille, 1979, p. 285. Cf annexe 8 : l'organisation du génie en 1903

Carte 9 : l'organisation générale du premier corps d'armée



L'organisation générale du premier corps d'armée permet de faire deux constats : tout d'abord, le Nord-Pas-de-Calais se caractérise par la dispersion des différents commandements. Ensuite, la troupe n'est pas équitablement répartie sur l'ensemble du territoire. En effet, le corps d'armée s'est organisé à partir des infrastructures militaires préexistantes, de la trame démographique et urbaine et d'impératifs stratégiques. Par conséquent, les régiments se concentrent principalement le long de la frontière belge et délaissent l'Ouest du Pas-de-Calais. Cette disparité est en mesure d'expliquer la perception différente des civils par rapport au fait militaire.

## 2 - Les hommes du premier corps d'armée

Les soldats du premier corps d'armée ne constituent pas un groupe homogène. Ils appartiennent à différentes armes, viennent de différents lieux et sont inégalement répartis sur le territoire régional. Ces facteurs expliquent l'établissement de relations diverses avec la population.

## 2.1. Une armée particulièrement visible

En 1875, les effectifs du premier corps d'armée dépassent 23 000 hommes. Ce chiffre peut sembler proportionnellement faible par rapport à une population régionale estimée à 2 210 000 habitants en 1872, soit un militaire pour mille habitants. Néanmoins, ce constat mérite d'être nuancé : cette circonscription est la plus petite de France et les nombreuses places réparties sur son territoire imposent la dispersion des effectifs. L'uniforme est donc visible dans la quasi-totalité de la région et fait donc partie du paysage quotidien.

Jusqu'en 1914, les effectifs casernés sur le territoire du premier corps d'armée ne cessent de fluctuer en fonction des lois sur le service militaire et de l'importance accordée à la frontière. En 1873, cette région doit recevoir des troupes supplémentaires, à l'instar d'autres marches militaires. Deux divisions de cavalerie, soit huit régiments de chasseurs, de dragons, de hussards et de cuirassiers, sont détachées du 4<sup>e</sup> corps d'armée du Mans<sup>403</sup>. En 1914, ces renforts sont toujours composés des 4<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> régiments de cuirassiers et du 6<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval auxquels ont été adjoints le 145<sup>e</sup> régiment d'infanterie, le 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie à pied, spécialisé dans la défense des forteresses, et le 3<sup>e</sup> régiment du génie<sup>404</sup>. Ils complètent donc les effectifs réglementaires du corps d'armée, à savoir huit régiments d'infanterie, deux bataillons de chasseurs, quatre régiments de chasseurs à cheval et différentes unités de logistique, comme le premier escadron du train des équipages<sup>405</sup>. Connaître avec exactitude le nombre de militaires présent dans le Nord-Pas-de-Calais à une date précise est une tâche complexe car ce dernier ne cesse d'évoluer en fonction de leur éventuel emploi dans des opérations extérieures<sup>406</sup> et des règlements militaires qui modifient la composition des unités. Selon la loi de 1875, un régiment d'infanterie est composé de quatre bataillons, eux-mêmes divisés en quatre compagnies de 80 à 108 hommes en temps de paix et 250 en temps de guerre. Lors d'un conflit, trois bataillons partent au combat tandis que le quatrième, désigné à tour de rôle, encadre les territoriaux pour la défense des places<sup>407</sup>. La loi du 25 juillet 1887 supprime les quatrièmes bataillons pour permettre la création de

---

<sup>403</sup> AD Nord – 2 R 884 : composition et emplacement des corps de troupe : tableaux imprimés (1873).

<sup>404</sup> Bourlet M., « l'expérience de la guerre des soldats du Nord et du Pas-de-Calais : Chtimi s'en va-t'en guerre... », Bourlet M., Lagadec Y., Le Gall E. (dir), *Petites patries dans la Grande Guerre*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 147

<sup>405</sup> AD Nord – 2 R 884 : composition et emplacement des corps de troupe : tableaux imprimés (1873)

<sup>406</sup> De 1881 à 1883, le 110<sup>e</sup> régiment d'infanterie participe par exemple à l'expédition de Tunisie. La garnison de Dunkerque est donc fortement diminuée durant cette période (Mordefroid J.-L., *Historique du 110<sup>e</sup> régiment d'infanterie...*, *op. cit.*, pp. 149-153).

<sup>407</sup> Procès-verbal de la 11<sup>ème</sup> séance du Conseil Supérieur de la Guerre tenue le 8 novembre 1872 dans Pédroncini G., *La défense sous la Troisième République...*, *op. cit.*, p. 133



nouveaux régiments d'infanterie<sup>408</sup>. Par la suite, la composition du régiment d'infanterie est de nouveau modifiée pour y incorporer de nouvelles unités, comme les sections de mitrailleuses au début du XX<sup>e</sup> siècle. Par conséquent, un régiment d'infanterie est composé en temps de paix d'environ 1 500 hommes. La brigade de cavalerie est constituée d'un régiment de cavalerie légère et d'un régiment de dragons<sup>409</sup>. Cinq escadrons de 137 hommes, dont 109 cavaliers, forment le régiment de cavalerie. Celui-ci est donc composé, avec les officiers, de 715 hommes et 606 chevaux<sup>410</sup>. Enfin, la brigade d'artillerie est organisée en deux régiments ne possédant pas un nombre identique de soldats<sup>411</sup>. Par ailleurs, les effectifs d'une garnison peuvent évoluer en fonction des permissions, du rappel des réservistes durant les grandes manœuvres ou les opérations de maintien de l'ordre.

## 2.2. La répartition des troupes du premier corps d'armée

Les unités sont inégalement réparties dans la région du fait des nombreuses places de guerre et de la vétusté des casernes : excepté le 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie, toutes les unités sont morcelées en plusieurs garnisons<sup>412</sup>. En 1913, les trois bataillons du 73<sup>e</sup> régiment d'infanterie sont répartis entre Béthune, Hesdin et Aire-sur-la-Lys. Parfois, ce fractionnement se fait au niveau de la compagnie : le 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie est caserné à Saint-Omer, Calais et Boulogne-sur-Mer. Dans la première ville se trouve les deux premiers bataillons, dans la seconde, trois compagnies, et dans la troisième, la dernière compagnie<sup>413</sup>. Certaines unités spécialisées, comme le 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie de forteresse, sont réparties de part et d'autre de la région : si son dépôt se trouve à Dunkerque, son deuxième bataillon est installé à Maubeuge en 1886<sup>414</sup>.

Cette répartition est un phénomène ancien : selon Thiers, les régiments du Second Empire étaient régulièrement divisés jusqu'à la compagnie pour partager les profits, en particulier ceux des taxes d'octroi<sup>415</sup>. L'instruction ministérielle du 27 juin 1872 s'oppose désormais aux démembrements des unités pour assurer leur cohésion. Cependant, elle anticipait les situations spécifiques comme celle du Nord-Pas-de-Calais :

---

<sup>408</sup> Doise J., Vaïsse M., *Diplomatie et outil militaire 1871-1991*, Paris, Imprimerie nationale, 1992, p. 92

<sup>409</sup> Roynette O., « *Bons pour le service* »..., *op. cit.*, p. 114

<sup>410</sup> Dallemagne F., *Les casernes françaises*..., *op. cit.*, p. 200

<sup>411</sup> *Ibidem*, p. 201

<sup>412</sup> Roynette O., « *Bons pour le service* »..., *op. cit.*, p. 122

<sup>413</sup> AD Pas-de-Calais – R 256 : création de champs de tir (1892-1924).

<sup>414</sup> Glad J., *Maubeuge, place de guerre*..., *op. cit.*, p. 77

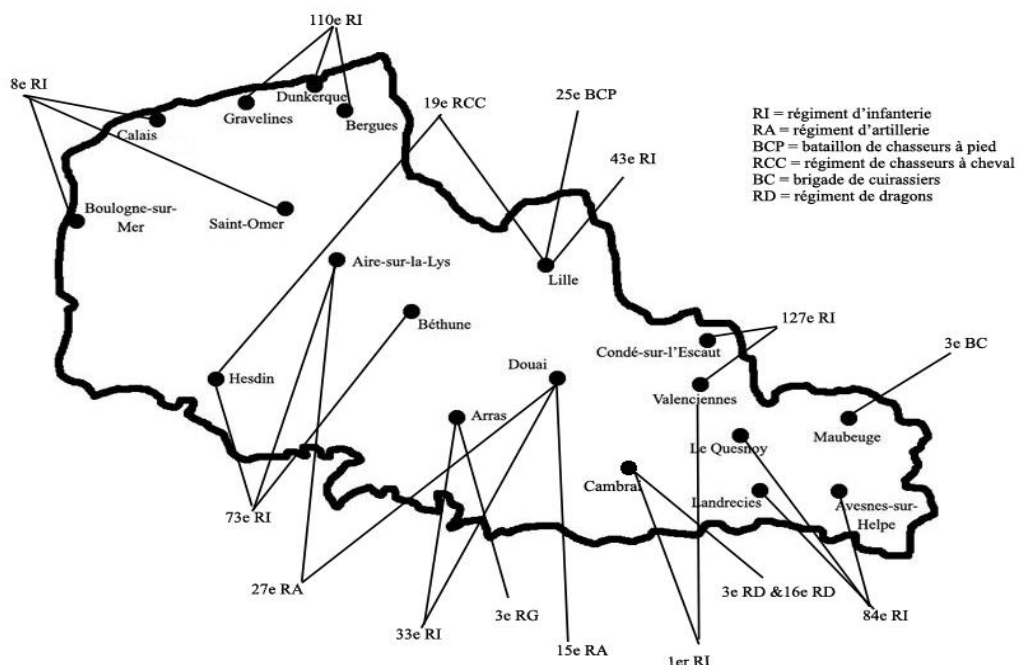
<sup>415</sup> Chanet J.F., *Vers l'armée nouvelle*..., *op. cit.*, p. 169

« La nouvelle organisation de notre état militaire impliquera pour chaque régiment ou bataillon s'administrant isolément, la nécessité de concentrer dans une même garnison toute la partie active du corps, son dépôt et ses magasins. En conséquence, abstraction faite des places fortes et de quelques localités se trouvant dans des conditions politiques particulières, il ne sera conservé de garnison que dans les villes où les ressources du casernement permettront la concentration d'un corps complet »<sup>416</sup>.

La proximité des nombreuses places du corps d'armée pourvoit à l'éventuelle carence de logements dans une ville. Un réseau de casernements est donc possible, comme l'explique le commandant du corps d'armée en juillet 1874 :

« À Valenciennes, il y a une légère insuffisance dans le nombre de places d'hommes eu égard à la garnison qui a été assignée à cette ville par le Ministre mais Condé peut parfaitement suffire pour loger le trop plein ; d'un autre côté, je dois tenir compte des sacrifices qu'a fait la municipalité de Valenciennes pour l'organisation du champ de tir, question qui est, pour moi prédominante, Valenciennes a promis 15 000 francs »<sup>417</sup>

Carte 10 : la répartition des troupes dans le premier corps d'armée en 1875<sup>418</sup>



<sup>416</sup> AM Valenciennes – 4 H 40 : casernement (1872-1876) – 9 août 1872 : lettre du sous-préfet au maire de Valenciennes.

<sup>417</sup> AM Valenciennes – 4 H 40 : casernement (1872-1876) – 7 juillet 1874 : lettre du sous-préfet au maire de Valenciennes.

<sup>418</sup> À Lille sont également cantonnées des troupes spécialisées comme le 1<sup>er</sup> escadron du train des équipages, la 5<sup>e</sup> compagnie d'ouvriers militaires d'administration ou la 3<sup>e</sup> section d'infirmiers militaires

L'augmentation générale des effectifs de l'armée ne profite pas à l'ensemble des villes d'une certaine importance. Depuis 1819, l'installation d'une garnison semble pour Montreuil-sur-Mer la seule solution probante à ses difficultés économiques. Jusqu'en 1853, les différents régimes politiques ont reconnu la nécessité d'y maintenir des troupes. Dans la première année du Second Empire, Napoléon III installe dans cette ville le quartier général de la cavalerie du premier corps d'armée. Cependant, la troupe quitte rapidement les lieux et seule une cinquantaine de militaires maintiennent un semblant de garnison. Possédant plusieurs casernes, un champ de manœuvre de seize hectares et d'autres terrains plus petits, Montreuil-sur-Mer espère l'installation d'un contingent plus important grâce à la loi de 1873. Cependant, cette dernière confirme au contraire le départ définitif de la garnison au profit d'Hesdin, distante d'une vingtaine de kilomètres, qui reçoit une partie du 73<sup>e</sup> régiment d'infanterie et du 19<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval. Ce choix confirme à la fois la marginalisation de Montreuil-sur-Mer et renforce la concurrence avec Hesdin, par laquelle passe, depuis le milieu du siècle, le chemin de fer entre Arras et Boulogne-sur-Mer<sup>419</sup>.

En cas de mobilisation, le fractionnement des troupes est nécessaire car la défense des places est assurée par l'armée territoriale. Néanmoins, un contraste important existe entre les garnisons prévues dans cette éventualité et la réalité : en juin 1893 sont fixés les effectifs de Dunkerque, Gravelines et Calais en temps de paix et de guerre :

Tableau 5 : effectifs officiels attribués à Dunkerque, Gravelines et Calais

Place	Garnison de sécurité	Garnison de guerre
Dunkerque	3 500 hommes 6 batteries 1 escadron	10 000 hommes 9 batteries 1 escadron
Gravelines	500 hommes	1 000 hommes
Calais	3 000 hommes 2 batteries 2/3	7 000 hommes 4 batteries 1 escadron

Au fil des années, ces chiffres ne cessent d'augmenter : en 1906, la garnison de Dunkerque en temps de guerre est portée à 15 000 hommes, puis à 22 500 en 1914. À Calais,

<sup>419</sup> Béthouart B., *Histoire de Montreuil-sur-Mer...*, op. cit, pp. 270-300

elle passe à 7 000 puis 8 500 hommes. Dans les faits, il n'y aura jamais plus de 2 800 hommes à Dunkerque et 850 hommes à Calais<sup>420</sup>.

Dans certaines villes, la présence militaire est plus visible qu'ailleurs : en 1885, 1 281 hommes sont casernés à Condé-sur-l'Escaut qui compte 5 172 habitants, soit un militaire pour quatre habitants<sup>421</sup>. Cette visibilité est moindre à Valenciennes avec sa garnison de 959 hommes pour une population estimée à 26 083 habitants en 1876, soit un ratio d'un soldat pour vingt-sept civils<sup>422</sup>. Si l'importance proportionnelle d'une garnison permet d'appréhender son rôle dans l'économie locale, elle ne garantit pas de bonnes relations avec la population ou une vision positive des infrastructures militaires. D'autres facteurs, comme l'origine géographique ou sociale ou la durée de leur séjour, sont à prendre en considération.

### 2.3. Origines géographiques et sociales des hommes du premier corps d'armée

Le recrutement régional est une solution longtemps débattue pour reconstituer l'armée. Il permettrait de calquer l'organisation militaire sur les circonscriptions administratives et diminuerait le temps de trajet nécessaire pour rejoindre son unité. Cependant, les hommes politiques craignent le développement d'une solidarité régionale, potentiellement génératrice de mutinerie. Ils lui préféreraient une itinérance des régiments pour empêcher l'établissement de relations durables avec les populations locales. Par ailleurs, l'hétérogénéité des soldats répartirait les éventuelles pertes au combat. En imposant un recrutement mixte, la loi du 24 juillet 1873 est un compromis entre ces deux possibilités : jusqu'en 1905, le tirage au sort affecte les conscrits à un service long ou à un service court. Les chanceux sont incorporés dans leur région afin d'économiser les frais de transport<sup>423</sup>.

Les différences d'origine sont particulièrement visibles dans l'infanterie et la cavalerie. En 1873, un peu moins de la moitié des conscrits de longue durée du 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie sont originaires de Bretagne, un tiers de Charente-Inférieure et un quart de Normandie. À partir des années 1880, une tendance au rapprochement géographique s'effectue : les conscrits sont, pour leur grande majorité, originaires des départements situés au Nord de la Seine. Ce processus est désiré pour assurer une meilleure cohésion des unités. Progressivement, les régiments d'infanterie et de cavalerie se régionalisent : en 1902, le 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie est composé à 38 % de soldats venant de la région lilloise, le reste des

---

<sup>420</sup> Vanderstraete B., *Le concept de la défense du Nord...*, *op. cit.*, p. 61

<sup>421</sup> AD Nord – Place de Condé – 66 J 847 : assiette du logement (1885)

<sup>422</sup> AD Nord – Place de Valenciennes – 66 J 1833 : assiette du logement (1874)

<sup>423</sup> Roynette O., « *Bons pour le service* »..., *op. cit.*, pp. 115-117

conscrits étant originaires du canton de Béthune<sup>424</sup>. Cette spécificité du premier corps d'armée s'explique pour deux raisons : tout d'abord, les hommes politiques et les habitants de la région se méfient des méridionaux. L'opinion générale attribuerait aux septentrionaux l'habitude de la guerre, contrairement à celles du Midi. À cette carence historique s'ajoutent des tendances fédéralistes dans le but d'éviter les invasions, comme le démontrerait l'apparition de communes en 1871 dans le Sud<sup>425</sup>. La deuxième raison justifiant le recrutement régional est la perception de la frontière du Nord comme un espace de seconde zone. Il n'est pas nécessaire d'y concentrer les meilleurs soldats de la Nation comme c'est le cas dans les corps d'armée de Lorraine<sup>426</sup>. Les habitants du Nord-Pas-de-Calais vivent donc au contact de soldats partageant les mêmes origines et le même mode de vie. En revanche, les officiers et les membres du génie sont souvent étrangers à la région du fait des classements à la sortie des écoles de formation et des spécialisations. En 1914, la régionalisation de l'effectif du premier corps d'armée est moins évidente qu'elle ne l'était dans les années 1880 : d'une part, en raison de la démographie septentrionale, de nombreux nordistes sont incorporés dans des régiments de l'Est et effectuent leur service militaire à Laon, Givet, Mézières, Reims, Châlons-sur-Marne, Saint-Mihiel ou Verdun ; de l'autre, des conscrits originaires d'autres régions intègrent le premier corps d'armée<sup>427</sup>.

L'origine sociale du militaire varie en fonction de son statut et son unité. Contrairement aux militaires de carrière, le conscrit est toujours un homme jeune. Sa condition physique justifie son incorporation ou son ajournement dans l'armée car les conseils de révision les répartissent à quatre catégories : bons pour le service armé ; bons pour le service auxiliaire en cas d'infirmité légère ; ajournés si sa constitution est jugée trop faible ; exemptés si elle est considérée comme trop mauvaise<sup>428</sup>. L'âge arrêté pour le service est de 20 ans mais celui-ci peut s'effectuer entre 20 et 25 ans dans les milieux bourgeois pour éviter une interruption des études<sup>429</sup>. Il s'agit donc pour la plupart de ces jeunes hommes d'un premier départ au-delà du cadre familial. Jusqu'en 1905, le service militaire est inégalitaire : les orphelins, les fils de veuve ou de vieillard, les frères de militaires décédés ou les soutiens de famille en sont exemptés. Cette pratique se poursuit par la suite dans une moindre mesure. La loi de 1872 dispense également les élèves de grandes écoles, les fonctionnaires et les membres

---

<sup>424</sup> *Ibidem*, pp. 203-207

<sup>425</sup> Chanet J.F., *Vers l'armée nouvelle...*, *op. cit.*, p. 99

<sup>426</sup> Roynette O., « Bons pour le service »..., *op. cit.*, p. 208

<sup>427</sup> Bourlet M., « L'expérience de la guerre des soldats du Nord et du Pas-de-Calais... », *art. cit.*, p. 147

<sup>428</sup> Boulanger P., *La géographie militaire française...*, *op. cit.*, p. 101

<sup>429</sup> Roynette O., « Bons pour le service »..., *op. cit.*, pp. 182-183

du clergé<sup>430</sup>. Après 1905, le service devient universel : les habitants du Nord-Pas-de-Calais sont donc au contact d'une représentation intégrale de la société masculine. Dans l'idée d'une armée « rédemptrice de la Nation »<sup>431</sup>, la moralité des conscrits est importante. Si le service militaire est interdit à toute personne soumise à une peine de justice, une pratique discrète autorise les prisonniers à être incorporés en cas de détention inférieure à deux ans. Les hommes condamnés à de faibles peines, principalement pour des délits de mœurs et de vol, sont incorporés dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, les « Bat' d'Af », où règne une discipline plus forte que dans les régiments classiques<sup>432</sup>. Le 29 août 1914, les habitants de Bergues sont par exemple heureux d'assister à l'évacuation du bataillon d'Afrique caserné dans leur enceinte et dont le départ provoque de nombreux incidents<sup>433</sup>.

Selon les armes, la composition sociale des régiments est différente et peut, en partie, expliquer les relations entretenues avec les habitants. Les qualités physiques, intellectuelles et professionnelles justifient l'incorporation dans une unité plutôt qu'un autre. Le génie compte dans ses rangs au moins un tiers d'employés des chemins de fer en vue de faciliter l'exploitation des voies ferrées. De nombreux travailleurs du bâtiment et de l'électricité sont également intégrés dans cette arme. L'artillerie est composée du « plus grand nombre possible d'ouvriers en fer et en bois » pour le maniement et l'entretien des équipements<sup>434</sup>. Elle est donc avant tout composée de citoyens. Les cavaliers sont choisis sur différents critères, parmi lesquels leurs compétences professionnelles : en février 1903, le Ministre de la Guerre rappelle que « les hommes exerçant les professions suivantes : jockeys, garçon d'écurie d'entraînement, groom, piqueur, écuyer de cirque ou de manège, seraient incorporés, quelle que soit leur taille, dans la cavalerie »<sup>435</sup>. Cependant, les qualités physiques comptent énormément et les conscrits les plus solides d'entre eux sont affectés dans les cuirassiers. Les cavaliers sont généralement des soldats plus expérimentés car seuls les conscrits de longue durée y sont intégrés<sup>436</sup>. Par conséquent, l'infanterie apparaît comme le parent-pauvre de l'armée car elle récupère ceux que les autres armes ont refusés<sup>437</sup>. La composition sociale

---

<sup>430</sup> *Ibidem*, pp. 75-76

<sup>431</sup> *Ibidem*, p. 71

<sup>432</sup> *Ibidem*, p. 165

<sup>433</sup> Chatelle A., *Dunkerque pendant la guerre 1914-1918*, A. Quillet, Paris, 1925, p. 15

<sup>434</sup> Roynette O., « *Bons pour le service* »..., *op. cit.*, pp. 209-210

<sup>435</sup> SHD – 2 I 210 : correspondance entre le Ministre de la Guerre et le commandant du premier corps d'armée – 20 février 1903 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant.

<sup>436</sup> Colonel Defrasne, « L'armée française à l'époque de l'affaire Schnæbelé », supplément de la *Revue historique de l'Armée*, n°2, 1973, p. 10

<sup>437</sup> Roynette O., « *Bons pour le service* »..., *op. cit.*, pp. 209-210

d'une garnison et les relations entretenues avec les civils peut donc différer selon la nature des unités casernées.

#### 2.4. Présences et disponibilités du contingent

La durée du service des militaires est également un facteur d'intégration dans la société septentrionale. La loi de 1872 met fin au système de remplacement mais perpétue celui du tirage au sort. Un conscrit de 1873 doit par exemple officiellement servir entre un et cinq ans sous les drapeaux, sauf les volontaires qui ne partent qu'un an<sup>438</sup>. En 1889, la réforme réduit ce temps entre un à trois ans, celle du 21 mars 1905 à deux ans pour tous, et enfin celle du 19 juillet 1913 reconduit le temps de conscription à trois ans. La fin du service ne coïncide pas avec une libération des obligations militaires : le citoyen est par la suite intégré dans la réserve d'active puis dans la territoriale et enfin dans la réserve de la territoriale. Avec la loi de 1913, ces obligations sont portées à vingt-huit ans<sup>439</sup>. L'objectif de ces prolongations est l'instauration d'une réserve qui libérerait l'armée d'active de plusieurs missions en temps de guerre. Si les membres de la réserve d'active doivent rejoindre leurs régiments respectifs à la mobilisation, les territoriaux sont avant tout soumis à des charges de surveillance<sup>440</sup>. Ces réserves sont calquées sur le modèle de la *Landwehr* prussienne qui, en remplissant des tâches annexes, a joué un rôle déterminant durant la guerre de 1870. La République ne souhaite pas reconduire une garde nationale mobile, inférieure à la *Landwehr* bien mieux entraînée<sup>441</sup>. Pour cela, les réservistes d'active sont réunis et réintégré sous les drapeaux dans les cinq ans suivant leur service, pour une période de vingt-huit jours et une autre de treize jours afin d'effectuer les manœuvres d'automne, parfois surnommées « la petite guerre »<sup>442</sup>. Les citoyens ayant effectué leur service militaire sont donc des usagers des établissements militaires.

Le fractionnement des troupes impose un roulement régulier pour éviter l'établissement de relations régulières entre civils et militaires. En 1908, Condé-sur-l'Escaut et Valenciennes regrettent cette pratique et demandent que leurs garnisons de cavalerie ne se déplacent plus « contrairement à ce qui constitue aujourd'hui la règle générale qui veut que les garnisons ne soient plus astreintes à des changements onéreux tout à la fois pour l'État, les

---

<sup>438</sup> Doise J., Vaïsse M., *Diplomatie et outil militaire...*, *op. cit.*, p. 34

<sup>439</sup> *ibidem*, p. 93

<sup>440</sup> Hoff P., «Un siècle de région militaire»..., *art. cit.*, p. 100

<sup>441</sup> Roth F., *La guerre de 1870...*, *op. cit.*, p. 164

<sup>442</sup> Roynette O., « Bons pour le service »..., *op. cit.*, p. 325-329

officiers et les propriétaires des maisons ». Il semblerait que les officiers de ces unités soient lassés de ces déplacements constants<sup>443</sup>. Dans la même idée, les officiers généraux ne peuvent pas rester en poste plus de trois ans dans la même circonscription<sup>444</sup>. Cette règle est également imposée aux différentes unités stationnées dans une ville. Pour l'artillerie de forteresse, cette durée n'est que de deux ans<sup>445</sup>. La surveillance des forts et des ouvrages intermédiaires inoccupés est à la charge de quelques soldats détachés de leur régiment et dont la relève s'effectue tous les dix jours<sup>446</sup>. Ce système permet de maintenir un semblant d'itinérance des troupes dans un ensemble qui tend à se régionaliser. En dehors de sa formation et des corvées, le militaire dispose d'un temps de liberté. Les cavaliers sont particulièrement lésés car ils sont retenus chaque soir et le dimanche pour s'occuper des animaux, contrairement aux fantassins qui peuvent quitter la caserne quatre heures par jour<sup>447</sup>. Durant ce temps, les militaires entrent en contact avec les civils : la proximité avec un établissement militaire est par conséquent bien plus visible à certaines heures.

### 3 - Casernes, hôpitaux et autres bâtiments urbains

Les réformes des années 1870 s'accompagnent d'une refonte des infrastructures militaires. Si le premier corps d'armée dispose d'établissements, c'est-à-dire de casernes, de quartiers et d'hôpitaux, en abondance, ces derniers se caractérisent par leur ancienneté. D'autres bâtiments, comme les écuries ou les logements d'officiers, sont bien plus rares et nécessitent de nouvelles constructions.

#### 3.1. Les originalités du casernement du premier corps d'armée

Le logement de troupes de plus en plus nombreuses impose un vaste chantier de construction de casernes estimé à 90 millions de francs pour l'ensemble du pays. Les différents états-majors débattent du coût individuel de ces nouveaux établissements et de la modernisation des plus anciens. Selon le général du Barail, Ministre de la Guerre, le génie l'estime à une somme par homme comprise entre 600 et 700 francs alors que d'autres services pensent que 500 francs sont suffisants. En 1874, le général Séré de Rivières ménage ces avis

---

<sup>443</sup> AD Nord – 2 R 862 : garnisons : installation, retrait et suppression de garnisons ou de régiments (1832-1910)

<sup>444</sup> Roynette O., « *Bons pour le service* »..., *op. cit.*, p. 10

<sup>445</sup> *ibidem*, p. 122

<sup>446</sup> Basselet E., *Verlinghem au fil du temps*..., *op. cit.*, p. 120

<sup>447</sup> Serman W., « Les loisirs des militaires français dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle »..., *art. cit.*, p. 179



et arrête les devis de construction à 600 francs par fantassin « de peur de mécompte »<sup>448</sup>. Pour les autres armes, le coût est estimé à 600 francs par cavalier, autant par cheval et 650 francs par artilleur<sup>449</sup>. Ce vaste chantier est en partie financé par les villes dont le Ministre de l'Intérieur réclame le concours en juin 1874. Toute commune d'une certaine importance, et non plus seulement celles situées dans les zones frontières, peut accueillir une garnison. La création des corps d'armée et le développement du chemin de fer nationalisent en effet la question militaire. Spontanément, les villes fournissent trente et un millions de francs. L'État espère une contribution plus importante grâce à des emprunts municipaux. Pour cela, les préfets doivent démontrer aux communes que les garnisons sont « un élément certain de prospérité ». Cependant, cette question n'a pas lieu d'être dans le premier corps d'armée car aucune caserne n'y sera construite avant le début du XX<sup>e</sup> siècle. Avec quarante-deux établissements dans le Nord et vingt-six dans le Pas-de-Calais, le patrimoine régional est suffisant<sup>450</sup>.

Tableau 6 : liste des casernes du Nord-Pas-de-Calais vers 1900

Ville	Caserne (appellation courante)
Aire-sur-la-Lys	- pénitencier militaire de Gassion (fort Saint-François) - Listenois (du canon) - Coislin (de Notre-Dame) - Crémilles (des capucins) - Taix (de l'arbalète) - Essé (de Saint-Pierre)
Arras	- Turenne (de la citadelle) - Schramm (de l'esplanade) - Lévis (d'Héronval)
Avesnes-sur-Helpe	- Chémernaut (d'infanterie)
Bergues	- Thémines (de Bierne)
Béthune	- Montmorency (Saint-Yor) - La Feuillade (Saint-Waast) - Chambord (Magnac)
Bouchain	- Lahure (de la ville haute) - Denain (de la ville basse)

<sup>448</sup> Chanet J.F., *Vers l'armée nouvelle...*, op. cit., pp. 177-179

<sup>449</sup> Dallemagne F., *Les casernes françaises...*, op. cit., p. 197

<sup>450</sup> Roynette O., « *Bons pour le service* »..., op. cit., p. 137

Boulogne-sur-Mer	- Aumont (du château) - Bruix (de Capécure)
Calais	- Eustache de Saint-Pierre (du Nord) - Créqui (du Sud) - Guise (des maréchaux) - Vauban
Cambrai	- Villars (de la citadelle) - Renel (de Cantinpré) - Mortier (de l'arbalète ou de Saint-Pierre) - La Porterie (du carré de paille)
Condé-sur-Escaut	- Vautourneux (de Tournay) - Chancel (du marais) - Nesle (caserne C) - Lecomte (quartier D)
Douai	- Caux (d'Esquerchin) - Conroux (de Marchiennes) - Aoust (de Saint-Sulpice) - Durutte (des Grands Anglais)
Dunkerque	- Jean Bart (de Sainte-Barbe) - Guillemot (du havre) - Fort des Dunes - Ver Huel (de la comédie)
Gravelines	- Moret - Huxelles - Varennes
Hesdin	- Tripier (La porte neuve) - La Frézelière (la porte Vieille)
Landrecies	- Dupleix (à l'épreuve) - Biron (du pavillon) - Clarke (Saint-Charles)
Le Quesnoy	- Montplaisir (de Valenciennes) - Palavicini (Salée) - Tournefort (le pavillon) - Lowendal (caserne P)
Lille	- Vandamme (de Paris ou Lydéric) - Souham (de Saint-Maurice) - Boufflers (de la citadelle) - Négrier (de l'esplanade) - Kléber (de la Madeleine)
Maubeuge	- Joyeuse (de l'esplanade) - Wattignies (de la porte de France)
Montreuil-sur-mer	- Coligny (de la citadelle) - Duval (de Sainte-Austreberthe)
Saint-Omer	- la Barre (de l'esplanade) - Brieil (du cygne) - d'Esquerdes - Albret (de cavalerie)
Valenciennes	- Ronzier (de Soterne) - Vincent (des Arbalétriers) - Espiès (des Archers)

La grande majorité de ces casernes sont anciennes : 40 % d'entre elles ont été construites au XVII<sup>e</sup> siècle, la plupart des autres entre 1715 et 1789. Seules onze ont été réalisées dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>451</sup>. Ces différences sont visibles au cœur des villes : ainsi, Condé-sur-l'Escaut possède deux casernes. Celle de Vautourneux a été bâtie entre 1680 et 1695 et celle de Nesle entre 1845 et 1850<sup>452</sup>. Une grande partie de ces établissements sont vétustes et ne répondent pas aux normes hygiéniques de l'époque. Leur entretien et leur modernisation sont donc coûteux. Les projets d'amélioration se succèdent par exemple à la caserne Chémerault d'Avesnes-sur-Helpe : en 1874, le génie prévoit d'y installer des lavabos ; en 1892, une infirmerie y est construite ; en 1893-1894, l'armée envisage la création de cabinets aux provisions et de cuisines indépendantes pour remplacer les anciennes ; en 1895, les chambrées doivent être réorganisées et les combles aménagées<sup>453</sup>. Les casernes du premier corps d'armée sont donc régulièrement en chantier dans l'optique de se rapprocher des normes de l'époque, et ce, en dépit d'une utilisation plus intense du fait de la conscription.

À ces difficultés structurelles s'additionnent des confusions administratives sur la propriété de ces édifices. À Cambrai par exemple, l'armée possède la totalité de la caserne Villars. En revanche, une partie des bâtiments de la caserne Renel et du quartier Mortier, ainsi que l'intégralité du quartier de la Porterie appartiennent en nue-propriété à la municipalité, l'armée n'en possédant que l'usufruit<sup>454</sup>. Cette situation s'explique par la création de nombreuses casernes au cours de la Révolution Française : la loi de 1791 a autorisé la transformation de nombreux bâtiments en établissements militaires sans que la question de leur propriété n'ait été redéfinie par les régimes qui se sont succédés depuis cette époque. Au quotidien, le partage de la nue-propriété et de l'usufruit ne constitue pas un sujet de discorde. En revanche, lors des déclassements, de longues négociations ont lieu sur l'estimation de leurs prix.

Grâce à l'abondance de ses casernements, le premier corps d'armée est en mesure de loger l'intégralité de ses troupes. La dépêche ministérielle du 11 juillet 1874 rappelle la nécessité « d'utiliser tous les casernements existants non seulement dans la place ou aux environs, mais aussi dans les places annexes ». Le premier commandant de ce corps d'armée,

---

<sup>451</sup> Roynette O., « *Bons pour le service* »..., *op. cit.*, p. 137

<sup>452</sup> AD Nord – 66 J 1878 : tableau de toutes les propriétés immobilières appartenant à l'État et dépendant du service du génie dans la circonscription de Valenciennes (1874)

<sup>453</sup> AD Nord – Place d'Avesnes – 66 J 190 : caserne Chémerault. Travaux. Casernement (1850-1939).

<sup>454</sup> AD Nord – Place de Cambrai – 66 J 664 : état des propriétés domaniales affectées au département de la Guerre (1897).

le général Clinchant<sup>455</sup>, remarque par exemple en juin 1874 que l'insuffisance des établissements de Cambrai et Valenciennes peut être comblée par ceux de Bouchain et Condé-sur-l'Escaut<sup>456</sup>. Imposée par la situation locale, cette dispersion des effectifs irrite les municipalités. La réforme militaire permet d'espérer une augmentation des garnisons, comme l'explique le maire de Valenciennes au sous-préfet en août 1874 :

*« La ville ne tient nullement à ce que le trop-plein de sa garnison aille ailleurs ; elle aimerait mieux profiter de la circonstance probablement unique qui se présente aujourd'hui pour compléter son casernement et pouvoir garder dans ses murs un régiment complet, soit de cavalerie, soit d'infanterie ».*

La ville envisage donc de s'endetter sur douze ou quinze ans pour acquérir de nouveaux terrains et augmenter ses capacités d'accueil<sup>457</sup>. Les places de guerre ne sont pas les seules concernées par le logement des troupes. En effet, certaines villes déclassées, comme Avesnes-sur-Helpe, possèdent encore des établissements militaires : en 1868, le chef du génie a souhaité conserver la caserne d'infanterie et le quartier de cavalerie pouvant accueillir 940 hommes et 66 chevaux, ainsi que l'arsenal et un autre bâtiment où peuvent vivre 98 hommes et 59 chevaux supplémentaires<sup>458</sup>. Il est par ailleurs possible d'installer les troupes dans les ouvrages détachés. Le fort des Dunes accueille par exemple une compagnie du 110<sup>e</sup> régiment d'infanterie jusqu'en 1910<sup>459</sup>. Si ces casernes sont les plus récentes de la région, elles restent en grande partie inutilisées en raison de la volonté de l'armée et de celle des municipalités de concentrer ses troupes en ville.

Les casernes sont de tailles différentes : certaines, comme le « Grand Quartier » d'Arras où peuvent loger 3 495 hommes et 1 200 chevaux, sont gigantesques<sup>460</sup>. D'autres sont en revanche très petites : le bataillon du 84<sup>e</sup> régiment d'infanterie est par exemple réparti entre les trois casernes de Landrecies. Cependant, le logement des troupes n'est pas l'unique

---

<sup>455</sup> Justin Clinchant (1820-1881), officier d'infanterie, est le premier commandant du 1<sup>er</sup> corps d'armée. Il est par ailleurs l'un des seuls républicains à être placé à la tête d'une région militaire (Bédarida F., « L'armée et la République : les opinions publiques des officiers français en 1876-1878 », *Revue historique*, t. 232, 1964, p. 141)

<sup>456</sup> AD Nord – 2 R 859 : reconstitution du casernement : instructions et correspondances (1874-1875) – 15 juin 1874 : lettre du commandant du premier corps d'armée au préfet.

<sup>457</sup> AM Valenciennes – 4 H 40 : casernement (1872-1876) – 6 août 1874 : lettre du maire de Valenciennes au sous-préfet.

<sup>458</sup> AD Nord – Place d'Avesnes – 66 J 212 : déclassement de la place d'Avesnes. Reconstitution du domaine militaire (1867-1877) – Séance du 17 janvier 1868 : extrait du registre des délibérations du comité des fortifications.

<sup>459</sup> AD Nord – 2 R 862 : garnisons : installation, retrait et suppression de garnisons ou de régiments (1832-1910)

<sup>460</sup> Salamagne A., *À la découverte des anciennes fortifications d'Arras*, Nord Patrimoine, Cambrai, 1999, p. 75

fonction de ces établissements car de nombreux services s’y concentrent : en 1898, celles de Maubeuge possèdent des magasins de subsistances, d’habillement et de chauffage<sup>461</sup>. Cette situation peut porter préjudice à la police intérieure de ces établissements. Jusqu’en 1882, le service des lits militaires occupe une partie de la caserne Saint-Waast à Béthune. À plusieurs reprises, les inspecteurs généraux réclament son transfert dans un autre immeuble pour augmenter les capacités de logement et éviter les déplacements incessants et parfois abusifs dans ces locaux<sup>462</sup>. Au fil de la période, la taille des casernes françaises ne cesse d’augmenter. En 1875, les règlements la fixent à 3,5 hectares pour un régiment d’infanterie. En 1903, ces derniers sont portés à 9 hectares<sup>463</sup>. Pour le quartier de cavalerie, cette superficie est initialement de 5,5 hectares, de 7 hectares pour une caserne d’artillerie<sup>464</sup>. En dépit de leur localisation dans les parties les plus anciennes des villes, les établissements du premier corps d’armée s’agrandissent progressivement. En revanche, aucun projet n’envisage leur transfert dans des villes ou des quartiers moins encombrés en raison du coût et de l’opposition des municipalités qui refusent une diminution des revenus de l’octroi. Le soutien financier des villes est en effet souvent conditionné par l’installation des garnisons dans les espaces soumis à cette taxe<sup>465</sup>. Les casernes sont donc géographiquement soumises à un *statu quo* durant toute la période.

### 3.2. Les écuries comme complément des casernements

Si le premier corps d’armée possède des casernes en abondance, il souffre d’une pénurie d’écuries. Dans les années 1870, leur construction s’impose comme la condition pour installer une unité de cavalerie ou d’artillerie dans une ville. En juillet 1871, le Ministre de la Guerre envisage d’installer un régiment d’artilleurs à Douai. Or, cette ville ne dispose pas d’infrastructures suffisantes pour accueillir autant d’hommes et de chevaux. Le directeur du génie à Lille envisage donc la construction d’écuries grâce au soutien de la municipalité :

---

<sup>461</sup> AD Nord – Place de Maubeuge – 66 J 1603 : casernement : état des bâtiments militaires de la place de Maubeuge : contenance et emploi (1898).

<sup>462</sup> AD Nord – Place de Béthune – 66 J 455 : hôpital de Béthune. Installation de salles militaires (1882-1883) – 6 décembre 1883 : rapport du chef du génie au sujet de la prise en location par la Guerre d’un immeuble destiné aux lits militaires à Béthune.

<sup>463</sup> Corvisier A., *Histoire militaire de la France...*, *op. cit.*, p. 41

<sup>464</sup> Picon A. (dir), *La ville et la guerre...*, *op. cit.*, p. 184

<sup>465</sup> Chanet J-F., « Le jeu du devoir et de l’intérêt : les négociations entre l’armée et les villes pour le casernement des troupes au lendemain du traité de Francfort », Bragard P., Chanet J-F., Denys C. et Guignet P. (eds), *L’armée et la ville dans l’Europe du Nord et du Nord-Ouest...*, *op. cit.*, pp. 251-252

*« J'ai l'honneur de vous informer que le Ministre de la Guerre m'ayant consulté sur la possibilité de loger à Douai un seul régiment d'artillerie. Je lui ai répondu que la chose était possible, mais qu'avec les ressources actuelles des casernements il faudrait détacher huit batteries, c'est à dire les deux tiers d'un régiment. J'ai ajouté que pour loger les chevaux de deux régiments, il faudrait avoir recours à des constructions provisoires de baraquements en attendant que l'on ait arrêté un projet sur l'emplacement définitif à choisir pour les constructions permanentes.*

*J'ai proposé pour le baraquement provisoire les terrains remis au domaine, mais non encore vendus, de l'ancienne fonderie, mais cet emplacement est insuffisant ; j'ai alors ajouté que l'on pourrait trouver les 456 places manquantes en construisant des écuries provisoires dans l'esplanade. J'ai dit que [...] pour obtenir plus tôt une augmentation de garnison la ville consentirait à ce que l'on construise sur ces terrains des écuries provisoire qui ne lui enlèveraient pas les propriétés du sol »<sup>466</sup>.*

La loi de 1873 confirme l'implantation d'un régiment de cavalerie à Douai. Le concours de la ville est donc vivement souhaité pour construire de nouvelles écuries. En juillet 1874, ces dernières sont estimées à 100 000 francs mais le sous-préfet affirme que la municipalité « ne tarderait pas à retirer de sérieux avantages » de cet investissement<sup>467</sup>. Trois mois plus tard, la décision de la ville n'est toujours pas arrêtée en dépit d'un coût diminué de moitié. Ces tergiversations irritent le commandant de la 1<sup>ère</sup> brigade d'artillerie qui menace Douai :

*« Si le conseil municipal ne donne pas une suite favorable à ces propositions, nous laisserons à Aire les hommes et les chevaux d'artillerie qui y sont en ce moment et je demanderai que la compagnie du train d'artillerie qui devait venir de Bayonne à Douai soit dirigée sur Arras. Mais je vous ferai observer une fois encore que la ville se privera ainsi d'un supplément de garnison qui n'est pas sans importance pour elle [...] »<sup>468</sup>.*

---

<sup>466</sup> AM Douai – 2 H 132 : garnisons, états de situations, changements, augmentations, retraites en musiques (1861-1875) – 28 juillet 1871 : lettre du directeur du génie à Lille au maire de Douai.

<sup>467</sup> AM Douai – 2 H 128 : casernement, frais incombant à la ville, délibérations du conseil municipal, correspondances (1861-1875) – 4 juillet 1874 : lettre du sous-préfet de Douai au maire.

<sup>468</sup> AM Douai – 2 H 128 : casernement, frais incombant à la ville, délibérations du conseil municipal, correspondances (1861-1875) – 4 octobre 1874 : lettre du commandant de la 1<sup>ère</sup> brigade d'artillerie au maire de Douai.

Douai n'est pas la seule à être menacée d'une réduction de sa garnison si l'armée n'obtient pas ses écuries : en 1874, Valenciennes promet de rembourser en douze ans les 595 000 francs exigés pour améliorer le casernement de 3 200 hommes et la construction d'abris pour 600 chevaux. Cependant, la commune étant dans l'incapacité de verser un apport, l'armée abandonne ce projet<sup>469</sup>. Les villes doivent faire preuve d'une grande réactivité car si le *statu quo* sur les casernes semble acquis, l'édification d'écuries justifie l'attribution de certaines unités : en avril 1875, le Ministre de la Guerre envisage d'installer un régiment de cavalerie à Lille mais une réorganisation des infrastructures préexistantes est nécessaire. Deux ans plus tard, ce projet n'est plus d'actualité car Hesdin s'est empressé de bâtir les écuries que la capitale des Flandres hésitait à financer<sup>470</sup>.

Quand leur construction est à la charge de l'armée, cette dernière cherche à réaliser des économies. En 1878, l'augmentation de la garnison de Cambrai est suspendue à la possibilité de loger trente chevaux supplémentaires. Le chef du génie propose d'installer des écuries sur un terrain militaire de la place. Ce chantier, estimé à 30 000 francs, semble trop onéreux. En préférant la brique à la pierre de taille, « d'autant mieux que les bâtiments voisins sont tous en briques », et la tuile à l'ardoise, le devis peut être diminué à 27 000 francs<sup>471</sup>.

### 3.3. Les hôpitaux militaires

La présence d'un contingent important impose l'existence d'un ensemble hospitalier en mesure d'accueillir un nombre de convalescents correspondant à 4 % des effectifs. À l'instar des casernes, les hôpitaux militaires du Nord-Pas-de-Calais sont anciens. Ils ne respectent pas toujours les normes sanitaires de l'époque. Par ailleurs, ils sont inégalement répartis sur le territoire et leur propriété est parfois partagée entre l'armée et les municipalités.

L'existence d'hôpitaux militaires à Avesnes-sur-Helpe, Dunkerque, Landrecies, Lille et Maubeuge est prouvée par un édit de 1708. Ces bâtiments sont toujours d'anciennes institutions civiles que l'État a mises à disposition des armées, tel l'ancien collège jésuite de Lille construit au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Sous Louis XV, de nouveaux hôpitaux voient le jour au Quesnoy en 1716, à Calais en 1727, à Béthune et Condé-sur-l'Escaut en 1739. Durant la Révolution Française, la conversion d'établissements ecclésiastiques en biens nationaux

---

<sup>469</sup> AD Nord – 2 R 859 : reconstitution du casernement : instructions et correspondances (1874-1875).

<sup>470</sup> AM Lille – 2 H 3 : bâtiments militaires : 6 février 1914 : note au sujet de l'installation dans la place de Lille des deux escadrons du 6<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval détachés à Hesdin.

<sup>471</sup> AD Nord – Place de Cambrai – 66 J 674 : quartier de la Porterie. Écuries (1827-1906) – 3 mai 1878 : rapport du chef du génie à Cambrai.

permet l'extension des bâtiments comme à Cambrai. À Saint-Omer, le collège jésuite fondé en 1592 est transformé en hôpital militaire en 1793. Sous la Restauration, une partie du château de Selles de Cambrai, bâti au XIII<sup>e</sup> siècle, est aménagé pour accueillir les blessés et les convalescents de la garnison. Les hôpitaux militaires du premier corps d'armée se situent donc principalement dans les places longeant la frontière. Pour avoir accès aux soins, les soldats des garnisons de seconde ligne, comme Arras ou Hesdin, doivent donc être admis dans des établissements civils ou être transportés dans d'autres villes.

La constitution progressive de l'ensemble hospitalier militaire explique une confusion importante sur les questions de propriété. De nombreux hôpitaux, comme ceux de Lille<sup>472</sup> ou de Cambrai<sup>473</sup>, appartiennent aux villes en nue-propriété, l'armée n'en possédant que l'usufruit. À Valenciennes, la situation inverse se présente : l'ancien couvent des Carmes déchaussés est remis à l'État par la loi du 10 juillet 1791 pour servir d'hôpital militaire. En l'an X, ce bâtiment est cédé aux hospices de la ville pour y loger les indigents, à condition que des espaces y soient réservés pour les militaires en cas de réquisition. En 1858, la location à l'armée de l'aile gauche de l'hôpital général a provoqué une vague de contestations et le préfet a proposé de louer une partie de l'ancien hôtel-Dieu à l'armée. Cependant, cette solution ne satisfait personne car l'architecture de ce bâtiment ne correspond pas aux normes de l'époque. En 1877, le chef du génie estime que la ville de Valenciennes n'est propriétaire de l'hôtel-Dieu qu'à condition de se prêter à l'installation de l'hôpital militaire dans l'hospice général « et que si cette condition cessait d'être satisfaite, l'attribution de l'hôtel-Dieu à la ville devrait également cesser d'avoir son effet »<sup>474</sup>.

Les hôpitaux militaires sont régulièrement critiqués en raison de leur ancienneté : à la veille de la guerre de 1870-1871, l'établissement de Dunkerque est présenté comme étant « dans un état misérable »<sup>475</sup>. Pour répondre au double défi des progrès sanitaires et de l'augmentation des effectifs, une mixité hospitalière est parfois nécessaire. Dans cette ville, les vingt-cinq lits réservés pour la garnison à l'hôpital civil permettent de compléter l'hôpital militaire dont la capacité d'accueil de l'hôpital militaire se limite à quatre-vingt-treize lits en 1880<sup>476</sup>. Dans les ensembles mixtes, les espaces dédiés à la troupe doivent être isolés pour éviter des problèmes sanitaires ou disciplinaires au contact de la population civile : en 1880,

---

<sup>472</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1342 : état de l'assiette du logement (1878)

<sup>473</sup> AD Nord – Place de Cambrai – 66 J 664 : état des propriétés domaniales affectées au département de la Guerre (1897)

<sup>474</sup> AD Nord – Place de Valenciennes – 66 J 1896 : relations entre les autorités militaires et la ville de Valenciennes (1832-1877) – 13 septembre 1877 : note au sujet des droits respectifs de l'État et de la ville de Valenciennes sur les bâtiments de l'hôtel-Dieu.

<sup>475</sup> Christau P., Wey R. (dir.), *Les hôpitaux militaires au XX<sup>e</sup> siècle*, Le cherche midi, 2006, pp. 80-98.

<sup>476</sup> *Ibidem*, p. 98



l'armée négocie avec la municipalité de Béthune l'accueil dans son hôpital de trente-six soldats. Or, le projet d'établir cet espace militaire dans la salle de « l'Immaculée Conception » déplait au génie en raison de l'impossibilité d'isoler son escalier du reste de l'établissement. Pour résoudre ce problème, la construction d'une annexe militaire à l'hôpital civil est envisagée en 1882. Béthune et la commission des hospices proposent un terrain provenant du remblai des anciens fossés. De nouveau, le génie s'oppose à ce projet car « la terre sur laquelle on aura à établir les fondations du nouveau bâtiment n'a pas plus de consistance que de la boue ». Il s'interroge sur le coût, la salubrité et sur l'intérêt de ce projet immobilier. Dès lors, le Ministre de la Guerre ordonne de trouver un bâtiment convenable dans le voisinage immédiat de l'hôpital civil pour y établir une salle de malades militaires. Le premier immeuble proposé est un établissement d'éducation de jeunes filles dont le prix s'élève à 120 000 francs. Quelques travaux d'aménagements y seront nécessaires mais « les malades pourraient être immédiatement installés presque sans frais en négligeant quelques prescriptions réglementaires ». Cependant, le génie découvre que le prix de ce bien a été surévalué par les propriétaires qui l'ont acquis en 1880 pour 38 000 francs et l'ont par la suite aménagé pour 12 000 francs. L'État refuse donc d'envisager toute proposition supérieure à 90 000 francs. Le second bâtiment envisagé est une brasserie, dont la mise aux normes est estimée à 165 000 francs. Devant les difficultés pour trouver des locaux convenables, le Ministre de la Guerre consent finalement à construire un hôpital militaire pour 120 000 francs sur les anciennes fondations d'un bastion<sup>477</sup>. Quand la mise en place d'une mixité ou la construction d'un nouvel édifice est impossible, certains établissements disparaissent. Après la guerre de 1870-1871, l'hôpital de Calais est déclassé puis en partie désaffecté. Par la suite, il est transformé en infirmerie-hôpital et devient une annexe de l'établissement militaire de Saint-Omer<sup>478</sup>.

### 3.4. Le logement des officiers

L'armée possède également en nue-propriété ou en usufruit des immeubles de taille modeste dispersés en ville. Ceux-ci permettent d'accueillir des administrations, d'entreposer le matériel ou de loger des officiers. La circulaire du 12 novembre 1873 prévoit à ce propos une résidence en nature pour les commandants de corps d'armée. Pour les autres généraux,

---

<sup>477</sup> AD Nord – Place de Béthune – 66 J 455 : hôpital de Béthune. Installation de salles militaires (1882-1883)

<sup>478</sup> Christau P., Wey R. (dir.), *Les hôpitaux militaires au XX<sup>e</sup> siècle...*, op. cit, p. 94

l'État invite les villes à leur offrir des logements, comme l'explique le préfet du Nord en janvier 1874 :

*« Dans la pensée de Monsieur le Ministre, les avantages que les villes retirent de la présence d'une garnison importante et d'un état-major de division ou de brigade justifieraient ces sacrifices, les dépenses que les municipalités consentiraient à s'imposer dans ce but devant d'ailleurs être largement compensées par le développement du commerce local »<sup>479</sup>.*

Cependant, certains commandants de division ou de brigade sont toujours obligés de se loger par leurs propres moyens. Or, ces derniers sont relativement faibles en raison de frais de tenue, de représentation et de déplacements et de l'interdiction pour leur épouse d'exercer une quelconque activité professionnelle<sup>480</sup>. Un loyer est donc une charge supplémentaire et ces militaires se soumettent parfois à des contraintes importantes pour équilibrer leur budget :

*« [Ces officiers], obligés de pourvoir eux-mêmes à leur installation et de subir les exigences des propriétaires, sont conduits souvent à prendre des logements peu en rapport avec leur haute position, ou bien à résider dans des quartiers excentriques, quelques fois même dans la campagne, loin de leurs bureaux et des établissements militaires ».*

En août 1880, le Ministre de la Guerre désire qu'un logement soit mis à la disposition pour les commandants d'unités dans chaque localité pourvue d'une garnison. Cependant, en l'absence d'une nouvelle loi, l'armée ne peut acquérir ces immeubles : elle espère donc que les villes accueillant un état-major consentiront à proposer une solution malgré la modicité de l'indemnité fixée par le décret du 21 décembre 1875<sup>481</sup>. Le génie relaie donc cette information auprès des municipalités concernées. En octobre 1880, le chef du génie à Valenciennes demande par exemple au maire si sa commune envisage de fournir à ses frais un logement au commandant d'armes<sup>482</sup>.

---

<sup>479</sup> AM Valenciennes – 4 H 41 : logement d'un général (1874) – 23 janvier 1874 : lettre du préfet du Nord au sous-préfet de Valenciennes.

<sup>480</sup> , Serman W., *Les officiers français dans la nation, 1848-1914*, Paris, Aubier Montaigne, 1982, pp. 186-204

<sup>481</sup> AM Valenciennes – 2 H 367 : logement du général commandant d'armes et des autres généraux le cas échéant (1880) – 26 août 1880 : lettre du Ministre de la Guerre aux officiers commandants.

<sup>482</sup> AM Valenciennes – 2 H 367 : logement du général commandant d'armes et des autres généraux le cas échéant (1880) – 17 octobre 1880 : lettre du chef du génie à Valenciennes au maire.

### 3.5. Les autres bâtiments urbains : logistique, commandement et formation

L'armée possède des établissements militaires qui ne servent ni au logement, ni aux soins de ses soldats et de ses chevaux. Il s'agit d'ateliers de fabrication, d'entrepôts pour l'équipement militaire, de centres de commandement ou encore d'écoles pour la troupe. Certains de ces bâtiments complètent un ensemble urbain déjà conséquent. D'autres en revanche sont isolés et répondent davantage à des enjeux sociaux qu'à un réel besoin militaire.

Les arsenaux de l'armée de terre regroupent les fabriques d'armes, de munitions, de poudres ou de salpêtre<sup>483</sup>. En 1875, le Ministre de la Guerre souhaite agrandir l'arsenal de Dunkerque en achetant un immeuble voisin<sup>484</sup>. Un an plus tard, des échanges entre terrains militaires et terrains municipaux sont envisagés dans un but similaire mais ces derniers n'ont toujours pas eu lieu en 1879<sup>485</sup>. L'arsenal de Lille, situé à proximité du centre-ville, doit être abandonné pour édifier un nouveau bâtiment dans le secteur de la porte de Canteleu. Ce nouvel emplacement, plus proche de la citadelle et moins densément peuplé, est plus avantageux<sup>486</sup>. Le transfert des services permet de mettre fin à des soucis latents : jusqu'en 1883, un bâtiment au centre de la caserne Saint-Waast abritait les lits militaires de la garnison de Béthune. De nouveaux locaux, appelés « maison Delcroix », situés à moins de 250 mètres de l'ancienne entrepôt sont alors loués. Si le chef du génie regrette une augmentation du loyer, il ne peut qu'apprécier la proximité du nouveau bâtiment, la qualité des sols, la possibilité d'une surveillance permanente et la durée du bail. Malgré les travaux nécessaires à la mise aux normes de l'édifice, les militaires se félicitent de ce choix car « si plus tard on veut installer le service du blanchissage, on pourra soit l'installer dans la maison Decroix, soit louer un autre local pour cette affectation. Les habitations à Béthune, ancienne ville fermée, sont en général bien resserrées, et aucune parmi celles que nous avons visitées ne pourrait contenir à la fois tous les services dans de meilleures conditions que la maison Decroix »<sup>487</sup>. Les bâtiments logistiques ne se limitent pas à des entrepôts et des fabriques : le service de

---

<sup>483</sup> Espinosa C., *L'armée et la ville...*, op. cit, p. 326

<sup>484</sup> AD Nord – Place de Dunkerque – 2 R 304 : arsenal, agrandissement (1875-1876) – 11 octobre 1875 : lettre du Ministre de la Guerre au préfet du Nord.

<sup>485</sup> AD Nord – Place de Dunkerque – 2 R 304 : arsenal, agrandissement (1875-1876).

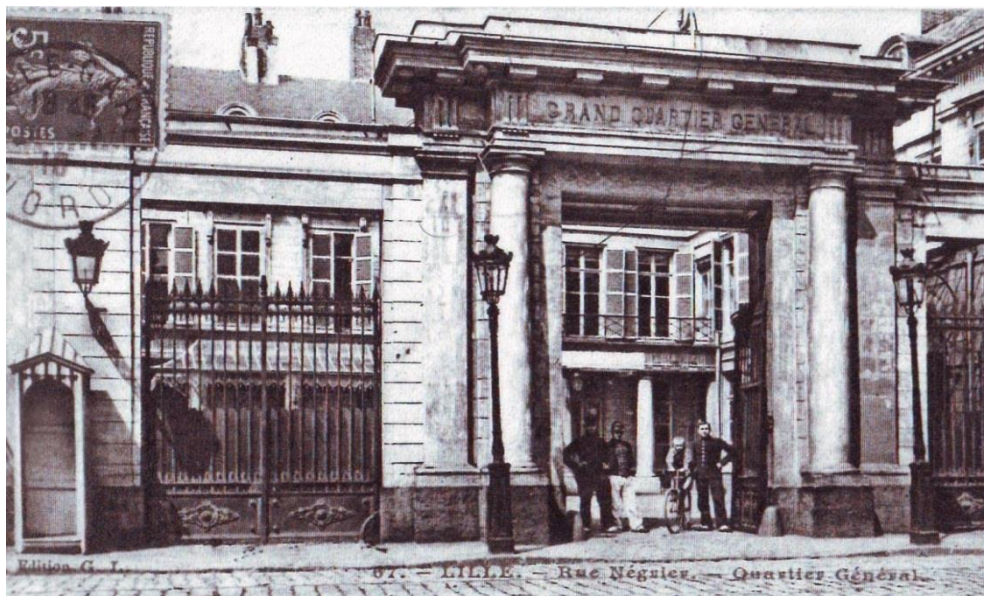
<sup>486</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1374 : arsenal (1713-1875).

<sup>487</sup> AD Nord – Place de Béthune – 66 J 455 : hôpital de Béthune. Installation de salles militaires (1882-1883) – 6 décembre 1883 : rapport du chef du génie au sujet de la prise en location par la Guerre d'un immeuble destiné aux lits militaires à Béthune.

gestion des vivres de Maubeuge possède par exemple deux moulins pour moudre la farine nécessaire au pain de la troupe en temps de paix<sup>488</sup>.

Des centres de formation se trouvent sur le territoire du premier corps d'armée. L'école préparatoire d'infanterie de Montreuil-sur-Mer semble être à la fois une contre-partie à l'impossibilité d'y installer une garnison et une réponse sociale de l'État aux difficultés de la ville. Depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, cette dernière tente d'obtenir une troupe conséquente et, en dépit de ses nombreuses infrastructures, elle n'a tiré aucun bénéfice de la loi de 1873. Cependant, en mai 1879, le Ministre de la Guerre prend conscience de ce patrimoine et se montre favorable à l'idée d'y installer une école préparatoire d'infanterie. Ce projet est accueilli avec enthousiasme par le conseil municipal qui vote à l'unanimité son financement grâce à une surtaxe de vingt centimes sur certains produits. Malgré l'absence de garanties de l'armée sur la durée de cette installation ou sur son effectif, Montreuil-sur-Mer fournit un immeuble pour le mess des officiers et promet un approvisionnement suffisant en eau. Les travaux d'aménagements débutent en 1885 avec l'exhaussement de l'ancien presbytère et de l'ancien noviciat pour permettre l'accueil de 500 élèves et de 80 encadrants. En 1886, le conseil municipal offre également un champ de manœuvres. Cette installation est donc un investissement conséquent pour la ville qui n'en tire qu'un bénéfice précaire : l'effectif de l'école oscille entre 180 et 500 élèves, soit un sixième de la population, et chaque diminution est dénoncée comme un préjudice<sup>489</sup>.

Illustration 1 : le Grand-Quartier général à Lille<sup>490</sup>



<sup>488</sup> Heuclin J, Robinne C., *Maubeuge, bastion de la résistance, 1914-1918*, Arras, éditions Degeorge, 2014, p. 19

<sup>489</sup> Béthouart B. (dir), *Histoire de Montreuil-sur-Mer...*, op. cit, p. 303-305

<sup>490</sup> AD Nord : 4 FI 35-1472

Le Nord-Pas-de-Calais possède avant même la réforme des années 1870 un ensemble immobilier très important. La coexistence avec les civils et les municipalités est ancienne et n'est pas bouleversée par les quelques constructions et aménagements de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Posséder une garnison est important, voir essentiel, pour certaines communes. Cependant, la situation matérielle préexistante ne permet pas de grandes modifications dans la répartition des troupes par rapport au Second Empire. Cette contrainte régionale a deux conséquences : la première est l'impossibilité d'établir de nouvelles infrastructures en dehors des parties anciennes des villes pour réaliser des économies. Entre 1871 et 1914, les ateliers et les écoles sont soumis à la menace d'une délocalisation vers d'autres villes qui disposent de plus grandes facilités foncières tandis que le chemin de fer permet d'envisager leur installation dans des régions éloignées de la frontière. La seconde conséquence de cette répartition des garnisons est le déficit de terrains d'entraînements. Ceux-ci deviennent des arguments pour l'installation d'un effectif plus ou moins nombreux.

#### 4 - La recherche des terrains d'entraînement

*« Nous avons un fusil excellent [...] mais nous n'avons pas de terrain pour l'utiliser aux grandes distances ; nous n'avons jamais expérimenté ses qualités balistiques. Notre pays, en effet, est morcelé : on ne peut franchir ni fossé ni barrière ; le respect de la propriété nous interdit le tir, la marche et la manœuvre »<sup>491</sup>.*

Dans ses propos, tenus à l'École des Hautes Études Sociales dans les années 1900, le général Bazaine-Hayter<sup>492</sup> décrit la frustration des militaires quant au déficit en terrains militaires. Comme d'autres régions, le Nord-Pas-de-Calais souffre de cette carence, tant pour les manœuvres que pour le tir ou la gymnastique militaire, au détriment de la formation des conscrits.

##### 4.1. L'exiguïté des terrains militaires du premier corps d'armée

Dans les années 1870-1880, le premier corps d'armée dispose, entre Arras, Saint-Omer, Saint-Pol et Béthune, d'un terrain suffisamment grand pour y effectuer les grandes

---

<sup>491</sup> Général Bazaine-Hayter, « l'armée école et la démocratie française », *La nation armée, leçons professées à l'école des hautes études sociales*, Paris, Lavauzelle, 1909, p. 217

<sup>492</sup> Georges Albert Bazaine-Hayter (1845-1914), officier d'infanterie, il commande plusieurs corps d'armée mais critique les défauts de la préparation militaire.

manœuvres. Cependant, ce dernier dissimule les difficultés qu'éprouvent les militaires pour s'entraîner sur des espaces moins grands et plus proches des villes<sup>493</sup>. En 1873, le commandant du premier corps d'armée constate que la plupart des terrains de la région n'excède pas 300 mètres de longueur<sup>494</sup>. Or, le règlement du 30 juin 1876 prévoit une superficie minimale de seize hectares pour l'entraînement d'un régiment d'infanterie<sup>495</sup>. Au fil de la période et de l'amélioration des armements, la question de la taille devient capitale.

La multiplicité des places de guerre et la dispersion des effectifs expliquent l'insuffisante superficie de nombreux terrains d'entraînement. Certains ont parfois été aménagés au cœur des villes, comme celui de Béthune, situé entre la sous-préfecture, la prison, le tribunal et l'école communale<sup>496</sup>. Cette proximité avec les habitations et les axes de transport est dangereuse : en 1872, trois civils décèdent après avoir été atteints par des ricochets de balles. Ces derniers proviennent des exercices de tir se déroulant dans les fossés des fortifications de Valenciennes. L'augmentation des effectifs entraîne également une utilisation excessive des terrains comme celui de Ronchin qui est l'un des plus grands de la région avec près de vingt-cinq hectares<sup>497</sup> : toutes les unités de la garnison lilloise l'utilisent, excepté le 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie qui s'entraîne sur l'esplanade de la citadelle<sup>498</sup>. Les terrains sont donc aménagés en fonction des différents besoins. Cependant, les installations peuvent provoquer des conflits d'utilisation : en 1892, la cavalerie éprouve de grandes difficultés à s'entraîner sur le terrain de Saint-Omer en raison de l'existence d'une butte de tir au milieu du champ de manœuvre<sup>499</sup>. Les glacis offrent des superficies très intéressantes mais les procédures d'établissement de terrains d'entraînement sont freinées ou bloquées par les enjeux fonciers : en 1895, l'un d'entre eux doit voir le jour dans la première zone de servitude de la place de Dunkerque. Or, « l'extension probable de la ville l'engloberait et le rendrait inutilisable » alors qu'en fonction de la qualité du sol, ce terrain imposerait des aménagements en trop grand nombre ou à un prix jugé excessif<sup>500</sup>. L'établissement des terrains d'entraînement dans les campagnes peut constituer une solution plus économique. Cependant,

---

<sup>493</sup> Roynette O., « *Bons pour le service* »..., *op. cit.*, p. 329

<sup>494</sup> AD Pas-de-Calais - R 257 : création de champs de tir – 22 juillet 1873 : lettre du sous-préfet de Saint-Omer au préfet du Pas-de-Calais.

<sup>495</sup> Petitjean A. « l'expansion du domaine militaire pendant la Revanche. L'exemple de Montpellier : une empreinte durable », Aben J., Rouzier J. (dir), *Défense et aménagement du territoire...*, *op. cit.*, p. 165

<sup>496</sup> AD Nord – Place de Béthune – 66 J 464 : champ de manœuvre (1827-1882).

<sup>497</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1342 : état de l'assiette du logement (1878)

<sup>498</sup> Roynette O., « *Bons pour le service* »..., *op. cit.*, p. 317

<sup>499</sup> SHD – 2 I 448 : création de champ de tir (1884-1903)

<sup>500</sup> SHD – 2 I 448 : création de champ de tir (1884-1903)

les récoltes, en particulier de betteraves, sont plus tardives que dans d'autres régions et interdisent l'occupation temporaire de terres agricoles<sup>501</sup>.

La configuration générale des terrains d'entraînement est une autre contrainte. Le champ de manœuvres doit par exemple être plat et posséder plus ou moins une forme de quadrilatère. Il est en effet nécessaire qu'une troupe puisse s'y déployer sur la largeur ou défiler en longeant les côtés. Le champ de tir réclame moins d'espace mais possède la forme très particulière d'un triangle très allongé. Cette physionomie originale s'explique par la direction des tirs et la nécessité d'une zone de sécurité de plus en plus large en cas d'accident. Les terrains de gymnastique sont encore plus petits mais les nombreux équipements les rendent généralement inutilisables à d'autres fins. Ces contraintes de formes et de superficies, additionnées à l'urbanisation régionale, expliquent donc les difficultés d'établir des espaces d'entraînement sécurisés.

#### 4.2. L'obtention de terrains militaire

En raison de l'exiguïté des terrains militaires, l'armée compte sur le soutien financier et administratif des municipalités. Elle n'hésite pas à exercer des pressions sur ces dernières qui, contrairement aux communes d'autres corps d'armée, n'ont pas financé la création de nouveaux casernements. Une concurrence se développe entre les villes pour offrir les meilleurs terrains. Dans les années 1873-1874, l'implantation des troupes est suspendue aux offres municipales car l'armée conditionne parfois l'installation d'une garnison ou l'augmentation des effectifs en fonction des terrains mis à sa disposition. En 1874, l'établissement d'un champ de tir à la Buissière, près de Béthune, est estimé à 4 000 francs. Le commandant du premier corps d'armée interroge le conseil municipal sur son éventuel concours pécuniaire dont « la solution affirmative fixerait une garnison dans cette ville et dont le rejet au contraire déterminerait l'autorité militaire à faire usage des locaux militaires inoccupés existants dans les localités voisines »<sup>502</sup>. Les retombées financières sont trop importantes pour refuser un terrain à l'armée. Cet argument est employé par le sous-préfet de Saint-Omer pour justifier le financement du champ de tir sur le plateau de Bruyères, « évidemment très favorable aux intérêts de la région, et surtout de Saint-Omer, en tant qu'elle assurerait pendant plusieurs mois la présence d'un effectif assez nombreux pour

---

<sup>501</sup> Roynette O., « *Bons pour le service* »..., *op. cit.*, p. 318

<sup>502</sup> AD Pas-de-Calais – R 257 : création de champs de tir – 5 octobre 1874 : procès-verbal de séance du Conseil Municipal de Béthune.

alimenter un certain nombre d'industries »<sup>503</sup>. Parfois, les communes prennent l'initiative de proposer des terrains en espérant s'attirer les bonnes grâces de l'armée : en dépit de ses difficultés financières connues par l'État, Hesdin paye 100 000 francs et cède près de six hectares d'une valeur de 40 000 francs « pour obtenir une garnison permanente d'un régiment entier de cavalerie avec dépôt et magasins »<sup>504</sup>. Trois mois plus tard, elle propose de mettre les près environnants à disposition de cette unité si ce champ de manœuvre venait à être considéré comme trop petit<sup>505</sup>.

En position de force, l'autorité militaire menace parfois les communes qui ne respectent pas leurs engagements : en 1880, le maire de Béthune se met en quête d'un nouveau champ de tir car les ricochets atteignent les maisons et les abattoirs. Il négocie avec le village voisin de Beuvry mais le Ministre de la Guerre estime que ces démarches prennent trop de temps. En janvier 1883, ce dernier annonce qu'il est absolument décidé à retirer la garnison de Béthune si les tractations n'aboutissent pas. Le commandant du premier corps d'armée estime que ses troupes ne peuvent s'entraîner en raison de l'incompétence du maire et le Ministre de la Guerre suit son avis :

*« Vous avez bien voulu me faire connaître que, vu le peu de confiance que l'on pouvait avoir dans les offres de la municipalité, il y avait lieu d'examiner sérieusement l'éventualité d'une réduction de garnison et vous avez ajouté qu'il serait à désirer que cette municipalité fut fermement convaincu que j'opérerai s'il le faut cette réduction. Je ne puis, mon cher général, qu'approuver les conclusions de votre lettre »*<sup>506</sup>.

Cependant, cette intimidation ne peut se traduire par des actes : en raison d'une carence de casernes dans le secteur, l'armée n'a d'autre choix que d'installer ses troupes à Béthune. En 1884, le 73<sup>e</sup> régiment d'infanterie est obligé de s'entraîner sur les terrains d'Aire-sur-la-Lys et le conseil municipal de Béthune propose d'utiliser le stand civil. Cependant, l'armée refuse d'en financer la mise aux normes nécessaire pour son utilisation par la troupe dans des bonnes conditions. Elle consent cependant à l'utiliser à « la condition expresse que la

---

<sup>503</sup> AD Pas-de-Calais – R 257 : création de champs de tir – 22 juillet 1873 : lettre du sous-préfet de Saint-Omer au préfet du Pas-de-Calais.

<sup>504</sup> AD Pas-de-Calais – R 439 : casernements à Hesdin et Saint-Venant (1855-1888) – 7 mars 1873 : séance du Conseil Municipal d'Hesdin.

<sup>505</sup> AD Pas-de-Calais – R 439 : casernements à Hesdin et Saint-Venant (1855-1888) – 19 juillet 1873 : lettre du maire d'Hesdin au préfet du Pas-de-Calais.

<sup>506</sup> AD Pas-de-Calais – R 257 : création de champs de tir – 13 janvier 1883 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.



commune s'engagerait à supporter tous les frais d'installation du stand et des travaux accessoires projetés, jusqu'à concurrence de la somme de vingt mille francs »<sup>507</sup>.

D'autres communes préfèrent louer des terrains pour répondre aux besoins de l'armée sans s'imposer de contraintes durables : depuis 1873, Aire-sur-la-Lys loue pour la somme de 1 145 francs plusieurs hectares à Linghem, situé à six kilomètres, qu'elle met ces terrains à disposition de l'armée pour ses exercices de tir. En dehors des entraînements, ils sont utilisés comme pâture. Cette solution semble satisfaire l'une et l'autre des parties car en 1913, le conseil municipal d'Aire-sur-la-Lys propose un éventuel agrandissement des terrains loués pour permettre l'utilisation de canons<sup>508</sup>. Cette ville n'est pas la seule à affermer son champ de tir : Hesdin sous-loue également le sien pour faire paître des troupeaux sans que le locataire ne puisse se plaindre des dégâts occasionnés par les exercices militaires<sup>509</sup>.

Cependant, cette pression militaire ne peut s'exercer sur les villes assurées de conserver leur statut de place de guerre et de fait une garnison. En 1874, Bergues refuse par exemple de financer la construction d'un gymnase et d'un champ de tir tant qu'elle ignorera le montant demandé. Elle en finance pourtant les trois quarts en fournissant 1 500 francs. La même année, le commandant du premier corps d'armée réclame à Lille 6 000 francs pour l'aménagement d'un champ de tir à longue portée estimé à 20 000 francs<sup>510</sup>. En 1875, le conseil municipal fait une contre-proposition à hauteur de 25 000 francs : en échange, les tireurs civils auront accès à ce terrain les dimanches et les jours fériés tandis que l'État s'engage à rembourser cette somme si elle venait à être utilisée à d'autres fins<sup>511</sup>.

L'armée doit parfois trouver ses terrains par ses propres moyens. Dans ce cas, elle peut éventuellement demander le soutien des autres ministères : en 1889, un champ de tir temporaire de cinq cent mètres de long à marée basse est établi sur la plage de Sangatte, entre le bastion 11 de la place de Calais et les dunes. Cet espace, propriété du domaine public maritime, est provisoirement mis à disposition de l'armée. Elle envisage parfois l'acquisition de nouvelles propriétés. La création du champ de tir de l'Arbrisseau, au Sud de Lille, nécessite l'expropriation de trente-six propriétaires. La préfecture propose des indemnités qui, en cas de refus, sont recalculées par un jury représentant les intérêts de l'État, des communes

---

<sup>507</sup> AD Pas-de-Calais – R 256 : création de champs de tir (1892-1924) – 12 mars 1884 : lettre du commandant du premier corps d'armée au préfet du Pas-de-Calais.

<sup>508</sup> AD Pas-de-Calais – R 256 : création de champs de tir (1892-1924) – 22 août 1913 : séance du conseil municipal d'Aire-sur-la-Lys.

<sup>509</sup> AD Pas-de-Calais – R 257 : création de champs de tir – 11 août 1892 : séance du conseil municipal d'Hesdin.

<sup>510</sup> AD Nord – 2 R 859 : reconstitution du casernement : instructions et correspondances (1874-1875)

<sup>511</sup> AM Lille – 2 H 2 : terrains militaires.

et des expropriés<sup>512</sup>. En libérant de nombreux espaces, les déclassements de fortifications facilitent l'établissement de nouveaux terrains d'entraînement : entre 1875 et 1884, les champs de tir et de manœuvres d'Avesnes-sur-Helpe sont agrandis grâce au nivellement des parcelles voisines. Ces travaux sont estimés à 48 816 francs, somme que le chef du génie pense rembourser avec les profits de la vente des terrains des fortifications<sup>513</sup>. En 1884, un échange est envisagé entre un terrain de 1 240 m<sup>2</sup> et un autre de 898 m<sup>2</sup><sup>514</sup>. Cette transaction foncière peut sembler s'effectuer au détriment de l'armée. Or, ce petit terrain est incorporé au champ de tir d'Avesnes-sur-Helpe et optimise son utilisation.

Comme les municipalités, l'armée préfère louer des terrains. Cette procédure lui évite l'acquisition et la revente de ces biens en fonction de l'évolution de son armement ou de la composition des garnisons. Il lui suffit en effet d'indemniser les propriétaires des éventuels dégâts sur les terrains, les récoltes ou les animaux qui y paissent. Cependant, cette solution est parfois source de complications : en 1880, la garnison du Quesnoy désire un nouveau champ de manœuvre. Or, un achat à proximité des casernes serait trop onéreux. L'armée est donc obligée de louer des terrains à proximité de la ville pour limiter les trajets. Les propriétaires exigent des indemnités pour leurs récoltes de betteraves, de blé, de pommes de terre et d'avoines car il est désormais impossible d'exploiter ces espaces en friche. Pour rentabiliser ces biens oisifs, le chef du génie propose de semer des herbes et de les sous-louer pour le pacage en dehors des heures d'exercices, finançant ainsi la moitié de la location annuelle<sup>515</sup>. Trois ans plus tard, un commandant d'infanterie se plaint de la hauteur de l'herbe qui empêche le bon déroulement des manœuvres. Il dénonce l'absence de fauchage de la part de certains fermiers. Après vérifications, il apparaît que cette demande ne figure pas dans les conditions d'affermage : le chef du génie propose la résiliation du bail en juillet pour une mise en adjudication publique avec modification<sup>516</sup>.

---

<sup>512</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1403 : champ de tir de l'Arbrisseau (1875-1927)

<sup>513</sup> AD Nord – Place d'Avesnes – 66 J 212 : déclassement de la place d'Avesnes. Reconstitution du domaine militaire (1867-1877) – 1<sup>er</sup> février 1875 : devis estimatif de la dépense nécessaire pour opérer le nivellement d'un terrain de la fortification pour en faire un champ de manœuvre.

<sup>514</sup> AD Nord – Place d'Avesnes – 2 R 99 : échange d'immeubles entre l'État et le sieur Bauduin-Cruisset – 7 avril 1884 : lettre de la direction des domaines au préfet du Nord.

<sup>515</sup> AD Nord – Place du Quesnoy – 66 J 1855 : champ de manœuvres (1852-1899) – 2 août 1880 : rapport en vue de la recherche d'un nouveau champ de manœuvre pour les troupes de la garnison.

<sup>516</sup> AD Nord – Place du Quesnoy – 66 J 1855 : champ de manœuvres (1852-1899) – 11 juin 1883 : rapport du chef du génie.

#### 4.3. Les terrains *intra-muros*

Durant sa formation, le militaire s'endurcit et développe sa motricité grâce aux gymnases et aux écoles de natation. Lors de son inspection de 1872, le général Véron dit Bellecourt signale l'existence de gymnases complets à Saint-Omer, Cambrai et Calais. Cette information permet de supposer qu'il s'agit des seules villes à disposer de ce type d'équipements. Deux ans plus tard, le commandant du corps d'armée, le général Clinchant, propose la généralisation de ces installations en les établissant à moindre coût entre l'escarpe et la contrescarpe des fortifications<sup>517</sup>. Les communes peuvent être sollicitées pour construire des gymnases : en 1874, le commandant de la 2<sup>e</sup> division d'infanterie soumet l'éventuel établissement d'un détachement du 33<sup>e</sup> régiment d'infanterie au soutien financier que peut lui accorder la municipalité d'Hesdin. Celle-ci doit édifier un gymnase et une baraque sur le champ de tir pour une somme estimée à 1 200 ou 1 300 francs. En contre-partie, la municipalité détiendrait la nue-propiété de ces biens et pourrait régulièrement les utiliser en profitant de l'encadrement des moniteurs militaires mis à sa disposition<sup>518</sup>. Deux jours suffisent pour obtenir l'accord de la ville qui rappelle qu'il s'agit là d'une nouvelle preuve de sa volonté de répondre aux besoins de l'armée<sup>519</sup>.

---

<sup>517</sup> Roynette O., « *Bons pour le service* »..., *op. cit.*, p. 278

<sup>518</sup> AD Pas-de-Calais – R 439 : casernements à Hesdin et Saint-Venant (1855-1888) - 18 janvier 1874 : lettre du commandant de la 2<sup>e</sup> division d'infanterie au préfet du Pas-de-Calais.

<sup>519</sup> AD Pas-de-Calais – R 439 : casernements à Hesdin et Saint-Venant (1855-1888) – 20 janvier 1874 : séance du conseil municipal d'Hesdin.

Illustration 2 : le gymnase militaire de plein air de Lille<sup>520</sup>



*Ce gymnase de plein air se trouvait vraisemblablement entre la citadelle et l'esplanade de Lille. Ces installations nécessitent des petites superficies, comme en témoigne la faible distance entre le talus et le bâtiment. Ils sont donc généralement installés sur les terrains inutilisés de certaines infrastructures et n'entrent donc pas directement en concurrence avec l'extension urbaine.*

Les écoles de natation nécessitent davantage d'espaces et d'aménagements que les gymnases. Peu de villes sont en effet en mesure d'offrir de telles installations à leurs garnisons. Celle de Lille profite par exemple des bassins de la commune dans les années 1870 et 1880<sup>521</sup>. Rapidement, ces derniers deviennent insuffisants et la construction d'une école de natation dans la rivière de l'Arbonnoise est envisagée. En 1890, l'ingénieur de l'arrondissement s'inquiète de ce projet qui interdirait l'alimentation et l'évacuation des eaux des usines durant les exercices militaires. Deux ans plus tard, le démantèlement de la citadelle de Valenciennes permet d'imaginer l'établissement d'une école de natation dans l'Escaut. La construction d'un aqueduc, d'un réseau de tuyauterie et des réparations des murs le long du cours d'eau y sont en revanche nécessaires. Les bains militaires n'auraient lieu que lors de courtes périodes, n'occasionnant que six remplissages de 5 500 m<sup>3</sup>. De nouveau, l'ingénieur

<sup>520</sup> AD Nord : 4 FI 35-1401

<sup>521</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1342 : état de l'assiette du logement (1878).

civil s'inquiète de la lenteur des vidanges et suspend ce projet jusqu'en 1894. L'autorisation de construction d'une école de baignade par le Ministre des Travaux Publics permet à la garnison de profiter de cet équipement municipal<sup>522</sup>.

S'équiper en infrastructures d'entraînement est chose compliquée dans le Nord-Pas-de-Calais. La petitesse et la densité démographique et urbaine du premier corps d'armée, additionnées à des facteurs géographiques et économiques posent problème. Malgré ces contraintes, l'armée parvient à constituer un ensemble, certes non-conforme aux prescriptions des règlements militaires, mais cohérent. Pour cela, elle n'hésite pas, quand elle est en position de force, à exercer des pressions sur les civils et à établir des concurrences, ce qu'elle n'a pas eu l'opportunité d'instaurer pour la question des casernements.

---

<sup>522</sup>AD Nord – Place de Valenciennes – 2 R 788 : établissement d'une école de natation dans les fossés de la citadelle (1892-1894) - 16 novembre 1892 : conférence mixte.



## Conclusion de la première partie

Le Nord-Pas-de-Calais est à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle un territoire original. Difficilement défendables, ses richesses ne cessent d'affirmer leur importance stratégique. Entre 1871 et 1895, les emprises militaires, déjà très importantes en raison d'une longue histoire de menaces et d'invasions, n'ont cessé de s'y multiplier. Les murailles, les casernes et les entrepôts, indispensables à la défense et surabondants, font partie du paysage septentrional. Les quelques constructions du début du XIX<sup>e</sup> siècle n'ont guère modifié les relations qui s'étaient depuis longtemps établies entre les habitants et l'armée. Les réformes militaires des années 1870 ont porté les infrastructures militaires à leur apogée foncière. Si les infrastructures préexistantes semblent suffisantes pour accueillir le nombre de plus en plus important de conscrits, des réaménagements sont nécessaires pour assurer l'entraînement, la logistique et le soin de la troupe.

Les villes concentrent le fait militaire mais des concurrences et des déceptions apparaissent. Certaines cités consentent à des sacrifices financiers très importants, sans pour autant être mieux dotées que d'autres communes, moins enclines à de tels investissements. La réorganisation de la frontière confirme le rôle capital de certaines places tandis que d'autres, déclassées dans les dernières années du Second Empire, restent quelques temps dans l'expectative. Le fait militaire n'épargne pas les campagnes. Dans les périphéries des villes de garnison, des terrains d'entraînement sont établis sur les terrains les plus propices à l'agriculture. Des fortifications permanentes sont édifiées autour de Dunkerque, Lille, Valenciennes et Maubeuge pour défendre la frontière et protéger les richesses des places centrales. Les espaces les plus reculés peuvent être employés pour les grandes manœuvres et leurs villages servent de gîtes d'étapes. Les populations rurales sont donc soumises à des contraintes différentes mais aussi importantes que celles touchant les citadins. Ces derniers y sont néanmoins plus habitués grâce à plusieurs siècles de cohabitation entre les intérêts militaires et civils.

L'armée apparaît à cette époque en position de force. Ce sentiment s'explique en grande partie par la rapidité avec laquelle se matérialisent les réformes militaires. De nombreux règlements et lois, comme ceux sur les servitudes, sont reconduits par le nouveau régime en place tandis que le Président et le Parlement n'hésitent pas à imposer leurs décisions. De plus, un consensus se développe autour de l'armée nouvelle, tant la menace d'un conflit avec l'Empire allemand semble réelle. Le patriotisme et la peur limitent durant

cette période l'émergence d'une opposition aux demandes incessantes de « l'arche sainte », cette institution qui doit défendre le territoire et maintenir l'ordre social, tout en participant au processus de républicanisation de la société française. L'organisation politique des premières années du nouveau régime participe à la minimisation des résistances. Les réformes militaires sont par exemple principalement visibles à l'échelle de la ville. Or, le maire, désigné par l'État jusqu'en 1884, est le principal interlocuteur lors des négociations avec le Ministère de la Guerre. Par la suite, quand les élus s'adressent à l'armée, leurs requêtes sont d'abord adressées au préfet, agent du Gouvernement. L'intérêt des villes pour l'installation ou l'augmentation des garnisons est également un moyen de pression que l'armée n'hésite pas à employer pour parvenir à ses fins. Ses intérêts priment donc sur ceux des civils, dont le devenir est soumis aux résolutions du Ministère de la Guerre.

Néanmoins, cette période permet de renforcer les relations entre l'armée et la société septentrionale. En dépit des emprises et des perturbations que de nouvelles infrastructures peuvent provoquer, les villes ont, pour leur majorité, répondu positivement aux sollicitations du Ministère de la Guerre. Si elles espèrent en tirer des profits, à l'instar des régions à l'intérieur du pays pour lesquelles l'armée constitue l'opportunité de moderniser le tissu économique, elles ont conscience des contraintes, voire des menaces, qu'elles s'imposent. Les négociations en vue de l'installation de nouveaux immeubles militaires permettent l'établissement de correspondances permanentes entre l'État et la nouvelle génération d'hommes politiques qui émerge avec la démocratisation du pays. Ces derniers n'hésitent pas à négocier avec les représentants du Gouvernement pour obtenir des aménagements locaux. L'armée ne peut en effet se priver des subsides fournis par cette riche région industrielle où la concurrence foncière est importante. Dès les années 1870-1880, apparaissent sur ce territoire les prémices de relations coopératives, concurrentielles et, dans certains cas, conflictuelles en fonction des enjeux des uns et des autres.



## **Deuxième partie**

### **Les édifices militaires au quotidien : représentations et pratiques des populations**



Les réformes militaires des années 1870 ont imposé la construction et l'établissement de nouvelles infrastructures. Cette présence n'est en aucun cas une nouveauté pour l'espace frontalier que constitue le Nord-Pas-de-Calais. En revanche, la dispersion géographique et la diversité structurelle de ces immeubles sont à l'origine d'inégalités. Ainsi, le Nord possède davantage d'établissements militaires que le Pas-de-Calais. L'emprise de l'armée y est donc plus forte et les résistances locales sont de fait plus importantes et mieux organisées. Les villes, nœuds de communication et pôles économiques, concentrent également un grand nombre de bâtiments appartenant au Ministère de la Guerre. Néanmoins, la comparaison entre plusieurs villes, comme Lille et Hesdin par exemple qui détiennent toutes deux une garnison, n'est pas très pertinente du fait de leurs influences différentes. Les campagnes, longtemps exemptées de la présence militaire, ont vu s'établir des terrains d'entraînement perturbant ponctuellement leur vie quotidienne. Les ceintures fortifiées ont quant à elles modifié le paysage des périphéries des places frontalières. Des édifices modernes complètent un ensemble ancien autour duquel les relations entre l'armée et les civils se sont depuis longtemps normalisées. De nouveaux rapports s'établissent donc par rapport à leur emploi, leur éventuelle garnison et les bénéfices ou les risques dont ces infrastructures sont à l'origine.

Les relations quotidiennes sont fondées sur trois types de représentations : les civils ont le sentiment de vivre sous une menace plus ou moins réelle. Selon eux, le développement régional serait sacrifié au profit de la défense du reste du territoire tandis que les champs de tir et les entrepôts d'engins explosifs constituent un péril permanent. Ils estiment également supporter des contraintes aux formes variées : leur économie serait entravée, leurs mobilités réduites, la santé publique mise en danger et leur quotidien perturbé par la présence d'infrastructures militaires. Ils en tirent de nombreux profits économiques, politiques et sociaux mais ces avantages, vigoureusement défendus par les instances locales, ne sont considérés que comme des contreparties à peine suffisantes.

Les journaux locaux, les débats politiques et les nombreuses cartes postales éditées à cette période permettent d'appréhender la perception des infrastructures militaires. En effet, la valorisation de certains sujets met en exergue les centres d'intérêt de l'époque. Le développement de la presse et les comparaisons, tant régionales que nationales, permettent de distinguer ce qui est de la part du vécu, du réel et de celle de la représentation sociale et culturelle. Cependant, les diversités géographiques, économiques et structurelles locales expliquent l'impossibilité de systématiser les relations devant un édifice militaire. Une multitude de nuances existent donc dans la perception quotidienne des habitants.



## Chapitre 4

### Vivre sous la menace

Habiter à proximité d'infrastructures militaires comporte des risques. Ceux-ci peuvent être réels avec les exercices de tir, probables en raison de la présence d'explosifs ou imaginés, comme l'idée d'une région sacrifiée au profit du reste du pays. Ces menaces pèsent sur des personnes et des espaces différents : de nombreux champs de tir ont été établis dans les campagnes tandis que les magasins à poudre sont concentrés dans et à proximité des places de guerre. Si les sources prouvent l'existence de ces périls, elles tendent rapidement à les présenter davantage comme des contraintes grâce aux précautions et aux aménagements pris par l'armée, consciente des risques qu'elle fait parfois courir aux habitants.

#### 1 – Une région sacrifiée ?

*« Il existe dans le département du Nord, un petit port de mer situé entre Mardyck et Zuydcoote. Ce petit port a [pour] nom Dunkerque ; il paraît appelé aux plus hautes destinées, mais il ne les verra pas s'accomplir, car un bon génie en a décidé autrement, et lorsqu'on lui demande l'air et l'espace, il offre une camisole de force »<sup>523</sup>.*

Cet article du *Nord maritime* exprime en 1884 le sentiment d'une partie des habitants d'être sacrifiée au profit des enjeux de la défense. Dans la majorité des cas, ces déclarations s'inscrivent dans un contexte de frustration et de rejet de l'autorité militaire. Si elles sont rares, ces dernières sont régulièrement tenues par les représentants politiques, en particulier le Conseil Général du Nord, et se justifient par la concentration d'infrastructures dans le plus petit corps d'armée de France. La modernisation des places de guerre et l'édification des ceintures fortifiées ont contribué à l'alourdissement d'un poids particulièrement important. Le développement de la contestation entre 1871 et 1914 peut s'expliquer par plusieurs facteurs, à commencer par l'instauration de la République et de la liberté d'expression. La réorganisation de la frontière entre 1868 et 1880 a sans doute également créé une frustration dans les municipalités. Certaines espéraient leur déclassement et s'interrogent sur leur devenir par rapport aux villes déjà démantelées. Par ailleurs, le développement de la presse permet un échange plus rapide des informations régionales, nationales et même internationales. Déjà

---

<sup>523</sup> *Nord maritime*, 30 septembre 1884

présent sous les régimes précédents<sup>524</sup>, ce sentiment de sacrifice s'affirme en faisant appel à l'opinion publique et au bien collectif.

Les pouvoirs locaux réclament avant tout une diminution de l'entrave des fortifications et de leurs servitudes. Ils ont en effet conscience que ces dernières n'ont pas vocation à mettre la région à l'abri d'une invasion et d'une occupation, mais servent à défendre l'intégralité du territoire national, en particulier la route vers Paris. En 1883, le Conseil Général du Nord sollicite un dédommagement pour les charges pesant sur les « villes et campagnes frontières », sous-entendant de ce fait un préjudice géographique et militaire<sup>525</sup>. Il relaie le vœu émis en 1881 et 1882 par le conseil d'arrondissement de Dunkerque d'une loi plus libérale sur la question des zones frontières et des places fortes<sup>526</sup>. Un an plus tard, le Ministre de la Guerre annonce qu'il refuse de modifier les dispositions existantes<sup>527</sup>. Comme en témoigne cet échange, les démarches administratives sur les questions militaires sont particulièrement longues. Les projets des municipalités, de certaines administrations comme les Ponts et Chaussées, des entreprises ou des habitants sont suspendus aux aménagements spécifiques réclamés par l'armée à son profit. Il est donc logique que les hommes politiques soient frustrés de ces échanges stériles dans lesquels la négociation semble inexistante. Parfois, les demandes sont plus exigeantes, dans l'espoir d'une concession minimale de la part du Ministère de la Guerre : en 1894, le conseil d'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe demande, évidemment en vain, que « toutes les modifications apportées aux travaux de défense, dans les places fortes, soient entièrement supportées par l'État lorsqu'il s'agit de l'intérêt de la défense nationale »<sup>528</sup>.

De nombreux arguments permettent d'appuyer les demandes civiles. Le plus notable d'entre eux est le sentiment du sacrifice d'une partie du territoire et de sa population. En 1882, le conseiller général Duponchel affirme qu'« il est inéquitable de laisser peser sur les populations frontières des charges que la défense de tous les Français rend nécessaire, d'autant que comme compensation ces populations ne sont exonérées d'aucune autre

---

<sup>524</sup> Espinosa C. « Le ministère de la Guerre et les autorités municipales ... », *art. cit.*, p. 7

<sup>525</sup> AD Nord – 2 R 33 : places fortes et zones frontières, modification de la législation : vœux du Conseil Général et du conseil d'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe (1882-1887) – 28 août 1883 : procès-verbal des délibérations du Conseil Général du Nord.

<sup>526</sup> AD Nord – 2 R 32 : places fortes et zones frontières, modification de la législation : vœux du Conseil Général et du conseil d'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe (1882-1887) – 1881-1882 : extraits des délibérations du conseil d'arrondissement de Dunkerque.

<sup>527</sup> AD Nord – 2 R 33 : places fortes et zones frontières, modification de la législation : vœux du Conseil Général et du conseil d'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe (1882-1887) – 8 avril 1884 : lettre du Ministre de la Guerre au préfet du Nord.

<sup>528</sup> AD Nord – 2 R 22 : travaux : vœux du conseil d'arrondissement d'Avesnes tendant à les faire par le Ministère de la Guerre (1894) – 29 septembre 1894 : compte-rendu du conseil d'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe.

redevance ; impôt du sang, part contributive dans les charges de l'État, etc., etc. »<sup>529</sup>. Dans le Nord, le poids des infrastructures militaires serait particulièrement ressenti :

*« Notre département souffre en temps de paix de toutes sortes de gênes et de servitudes imposées par l'intérêt de la défense nationale ; en temps de guerre il est des premiers à supporter le choc de l'invasion ; il voit ses villes bombardées et réquisitionnées. Il a toujours supporté avec patriotisme ces lourdes charges, et il continuera à les accepter dans l'avenir. [...] Maintenant est-il juste que ces charges qui sont établies dans l'intérêt général de la Nation incombent exclusivement à une seule région [...] ? »<sup>530</sup>.*

Les conseillers généraux du Nord mettent en évidence l'idée que des charges inégales pèsent sur les septentrionaux en dépit de leur patriotisme et leur sens du devoir. Les habitants seraient à la fois soumis à un impôt financier, un impôt du sang plus élevé qu'ailleurs, ainsi qu'un impôt du sol du fait de leur situation frontalière. Pourtant, le Nord n'est pas l'espace le plus menacé.

Comme partout en France, les villes du Nord-Pas-de-Calais ont contribué à la construction des infrastructures exigées par les réformes militaires. Cependant, une concurrence plus importante s'est établie entre elles, du fait de la densité urbaine et la taille du corps d'armée. Par les impôts et les taxes, les habitants contribuent aux dépenses de l'État, parmi lesquelles celles du Ministère de la Guerre ont parfois représenté 40 % du budget annuel<sup>531</sup>. La concentration des places de guerre explique par ailleurs l'importance des possibles réquisitions pesant sur les populations. Les règlements militaires imposent aux populations de fournir différentes denrées à l'armée dans un délai de vingt-cinq jours : en cas de mobilisation, Calais est censée recevoir en 1904 environ 591 tonnes de pommes de terre, 49 tonnes de riz et 43 tonnes de légumes secs, pour ne citer que les quantités les plus importantes. Les bateaux circulant sur les cours d'eau du Nord-Pas-de-Calais doivent également décharger leurs cargaisons de grains, de farines, de fourrages et de bois. Ils auraient donc tout intérêt à éviter cette région en cas de tensions diplomatiques<sup>532</sup>. Ces réquisitions sont préparées par les préfets, chargés de renseigner le Ministère de la Guerre sur les

---

<sup>529</sup> AD Nord – 2 R 32 : places fortes et zones frontières, modification de la législation : vœux du Conseil Général et du conseil d'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe (1882-1887) – 19 avril 1882 : procès-verbal des délibérations du Conseil Général du Nord.

<sup>530</sup> AD Nord – 2 R 32 : places fortes et zones frontières, modification de la législation : vœux du Conseil Général et du conseil d'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe (1882-1887) – 24 août 1882 : procès-verbal des délibérations du Conseil Général du Nord.

<sup>531</sup> Doise J. Vaisse M., *Diplomatie et outil militaire...*, op. cit, p. 84

<sup>532</sup> AD Pas-de-Calais – R 611 : ravitaillement des places fortes : Calais, Péronne, Lille, Maubeuge (1903).

productions agricoles des différentes circonscriptions. Des enquêtes ont généralement lieu durant les périodes de moissons et de récoltes, à la fin du mois d'août ou en début septembre, pour connaître les quantités disponibles, leur qualité et leur évolution au fil des années. En temps de paix, l'efficacité du ravitaillement est vérifiée par des exercices réguliers : en 1905, le Ministre de la Guerre réclame au préfet du Pas-de-Calais 600 quintaux de blé destinés à la gestion des vivres d'Arras et 300 quintaux d'avoine pour celle de Lille. Les maires participent à ces exercices en placardant les murs et en organisant les collectes nécessaires<sup>533</sup>. À plus petite échelle, les manœuvres imposent des réquisitions temporaires dans les villages tels que Graincourt, Oisy-le-Verger, Épinoy, Tilques, Moulle et Eperlecques où le Ministre de la Guerre arrête en 1893 qu'« à l'occasion des exercices de tir que doivent exécuter les troupes du premier corps d'armée, le droit de réquisition sera exercé pour le cantonnement, les subsistances et les prestations en chauffage » pour une durée moyenne de trois jours<sup>534</sup>. Du fait de la petite taille de la région militaire et de la rareté de certaines infrastructures, plusieurs communes sont soumises à des réquisitions régulières : Épinoy et Oisy-le-Verger l'ont par exemple déjà été en 1891 puis en 1892<sup>535</sup>. En dépit du remboursement des frais occasionnés, ces derniers perturbent la vie quotidienne.

L'impôt du sang est payé par la conscription et la mobilisation de tout homme ou cheval dont l'âge et la santé correspondent aux règlements de l'époque. Cependant, en cas de siège, les habitants et leurs biens risquent d'être réquisitionnés pour participer à la mise en défense des places. En 1874, le sacrifice des populations des villes fortifiées est envisagé par le colonel du génie Tourret sous l'angle de l'obligation : dans une réflexion sur *Les fortifications dans leurs rapports avec la propriété*, il propose de soumettre la distribution des aides à la reconstruction des biens civils à la condition que « la défense ait été honorable et que les habitants [aient] secondé les efforts de la garnison ». Par conséquent, en est exclue « toute ville dont il est reconnu par un conseil d'enquête que les habitants ont exercé une pression sur l'autorité militaire pour amener la capitulation »<sup>536</sup>. Philippe Boulanger a quant à lui mis en exergue la contribution humaine plus importante des populations du Nord-Pas-de-Calais, comme de celles des régions du Nord-Est, dans l'effort de guerre durant la Première Guerre mondiale. L'engagement volontaire et la récupération des hommes lors des conseils de

---

<sup>533</sup> AD Pas-de-Calais – R 612 : ravitaillement des places fortes : exercice de ravitaillement en temps de paix (1903-1910).

<sup>534</sup> AD Pas-de-Calais – R 390 : tirs à la mer. Places de Boulogne et de Calais (1893-1926) – 12 juillet 1893 : arrêté du Ministre de la Guerre.

<sup>535</sup> AD Pas-de-Calais – R 256 : création de champs de tir (1892-1924).

<sup>536</sup> AD Nord – 2 R 35 : modification du décret du 10 août 1853 : rapports et délibérations du Conseil Général et du conseil d'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe (1890-1892).



révision, en raison de critères plus exigeants, expliquent une surreprésentation des hommes du Nord-Pas-de-Calais dans le service armé et les troupes auxiliaires. La région apparaîtrait comme une terre de « grandes levées »<sup>537</sup>.

La situation frontalière serait à l'origine d'un « impôt du sol », visible à travers les fortifications et envisagé par la proximité d'un probable front lors d'une guerre. Les villes dont les défenses n'ont connu aucune amélioration sont particulièrement sensibles à ce sentiment. En 1882, le Conseil Général dénonce l'inutilité des remparts de Bergues :

*« Les fortifications de la place [...], accolées à la ville, sont un obstacle permanent au développement de cette cité [...]. Il paraît démontré, par les enseignements de la dernière guerre, que des fortifications de cette nature ne pourraient constituer un obstacle sérieux à la marche de l'ennemi sans amener la destruction immédiate de la ville ; [...] En outre, elles ne semblent pouvoir être d'aucun secours pour appuyer la place de Dunkerque, centre de la défense de cette région. »*<sup>538</sup>

Le développement du Nord-Pas-de-Calais et de ses habitants serait sacrifié au profit de l'intérêt général. Cette idée est inacceptable aux yeux des élus en raison de l'absence d'importantes contreparties. L'édification des ceintures fortifiées et le reclassement de certaines places ont particulièrement frustré les populations : en 1882, le conseil d'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe se fait l'écho des plaintes des habitants qui subissent les « nouvelles et incessantes exigences du génie militaire qui [...] resserre de plus en plus les servitudes militaires »<sup>539</sup>. Les immeubles civils sont également soumis au logement des troupes en cas de conflit. En décembre 1876, le sous-intendant de Douai demande au maire d'établir un recensement des possibilités de cantonnement dans cette ville et ses faubourgs. Les établissements scolaires, les hôpitaux ou les couvents peuvent être réquisitionnés<sup>540</sup>. L'instruction ministérielle du 5 mai 1899 prévoit également l'utilisation de toutes les ressources pour l'hospitalisation des malades et des blessés en temps de guerre. Les directeurs des services de santé des corps d'armée doivent anticiper dès le temps de paix l'organisation

---

<sup>537</sup> Boulanger P., *La France devant la conscription...*, op. cit., pp. 143-148

<sup>538</sup> AD Nord – Place de Bergues – 2 R 116 : démantèlement partiel : délibérations du Conseil Général (1882-1893) – 19 avril 1882 : procès-verbal de délibération du Conseil Général du Nord

<sup>539</sup> AD Nord – 2 R 32 : places fortes et zones frontalières, modification de la législation : vœux du Conseil Général et du conseil d'arrondissement d'Avesnes (1882-1887) – 17 juillet 1882 : extrait des délibérations du Conseil d'arrondissement d'Avesnes.

<sup>540</sup> AM Douai – 2 H 143 : logement et cantonnement des troupes, révision des ressources de chaque maison (1876-1884) – 12 décembre 1876 : lettre du sous-intendant de Douai au maire.

de ces « hôpitaux temporaires du territoire »<sup>541</sup>. En raison de la proximité probable d'un front, les établissements sanitaires du Nord-Pas-de-Calais serviraient donc aux premiers soins des blessés et à leur tri avant de les envoyer à l'arrière, au détriment de l'accueil des civils. Les immeubles particuliers sont également soumis aux réquisitions : la maison n° 31 de la rue Saint-Jacques de Douai est par exemple en mesure d'accueillir deux officiers et deux hommes de troupes en 1881<sup>542</sup>. Cette éventualité n'est pas sans rappeler le droit de logement qui s'appliquait dans les villes de garnison ou celles récemment conquises avant la construction de casernes. En août 1884, le maire de Douai émet un arrêté rappelant aux citoyens qui auraient l'intention de s'absenter de prendre les dispositions nécessaires pour loger des soldats avant leur départ : « il importe que les hommes fatigués par la route, ne soient pas renvoyés de maison en maison et obligés d'errer dans la ville à la recherche d'un logement alors qu'ils ont besoin de nourriture et de repos »<sup>543</sup>. Les campagnes ne sont pas exemptées de ces réquisitions : certaines communes sont constamment sollicitées pour les exercices de tir. Ainsi, les terrains de Cantin, Erchin, Monchecourt, Villers au Tertre, Bugnicourt, Estrées, Anieux, Hamel et Lécluse sont utilisés en 1911, 1912 et 1913 pour l'exécution des tirs préparatoires des régiments d'artillerie de Douai<sup>544</sup>. Se pose donc la question des risques pour les populations, des dégâts occasionnés, du délai nécessaire à leur remise en état et de l'éventuelle pollution des sols.

Pour compléter leurs arguments, les personnes dénonçant le sentiment de sacrifice de la région s'appuient sur les valeurs républicaines. En 1890, M. Herbecq, président du conseil d'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, rappelle que l'article 17 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen stipule que « la propriété est un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé ». Il admet cependant l'existence d'une clause particulière : « ce n'est que lorsque la nécessité publique légalement constatée l'exige évidemment et sous la condition d'une *juste et préalable indemnité* ». La légitimité de cette « juste et préalable indemnité » s'appuie sur l'article 16 de la constitution de la Première République, sur la Charte du 14 juin 1814 et sur les articles 544 et 545 du Code Civil. Le président du conseil d'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe refuse que les personnes placées en dehors « du droit commun » soient également les premières victimes de la guerre. M. Herbecq trouve dans d'autres pays, comme

---

<sup>541</sup> AM Douai – 2 H 190 : hôpital militaire (1903-1911) – 26 novembre 1907 : lettre du directeur des services de santé du premier corps d'armée au maire de Douai.

<sup>542</sup> AM Douai – 2 H 142 : recensement pour le logement et le cantonnement des troupes (intra et extra-muros) (1881).

<sup>543</sup> AM Douai – 2 H 143 : logement et cantonnement des troupes, révision des ressources de chaque maison (1876-1884) – 6 août 1884 : arrêté municipal de la ville de Douai.

<sup>544</sup> AD Nord – 2 R 268 : champs de tirs de circonstance (1911-1913).

le Royaume-Uni, les Pays-Bas et même l'Empire allemand, des exemples soutenant son argumentaire. Il tient à ce sujet une phrase particulièrement provocatrice pour l'époque : « n'est-il pas pénible [...] de savoir [...] nos frères d'Alsace et de Lorraine mieux traités par la législation allemande, qu'ils ne l'auraient été par la nôtre, s'ils étaient restés Français ? »<sup>545</sup>.

Les élus dénoncent également le « pouvoir presque absolu » exercé par les services du génie dans les zones frontières et les places fortes<sup>546</sup>, présentant toute discussion sur le sujet comme vouée à l'échec. Les conseillers généraux du Nord et du conseil d'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe ont pourtant réfléchi en 1883 à une modification du système en vigueur : les parlementaires seraient à l'origine des projets de création de bâtiments militaires entraînant l'instauration de servitudes ; les propriétés soumises à ces servitudes seraient indemnisées sur les bases de la loi du 3 mai 1841 ; dans chaque place de guerre serait institué un comité des fortifications dans lequel le conseil municipal serait représenté<sup>547</sup>. Cette proposition est évidemment rejetée par le Ministère de la Guerre car l'armée dispose d'un droit de regard sur les projets civils, quelque soit leur intérêt : en septembre 1876, une compagnie industrielle propose par exemple à la municipalité d'Avesnelles d'améliorer à ses frais le chemin dit du Moulinet reliant cette commune à Avesnes-sur-Helpe. Malgré l'accord du maire, les travaux doivent cesser car les services du génie réclament une conférence pour discuter de l'attribution de ce terrain situé dans la zone myriamétrique de la place<sup>548</sup>. L'absence de sollicitations financières ou l'intérêt pour l'économie locale ne suffisent pas à convaincre l'armée et obtenir l'autorisation de mener ce projet à son terme.

Les pouvoirs locaux ont le sentiment que le Nord-Pas-de-Calais est sacrifié du fait de sa situation frontalière. Dans les discours politiques se développe un fantasme de la ruine. En 1871, le maire de Dunkerque réclame l'agrandissement de la ville et l'élargissement des remparts pour éviter aux habitants de s'installer dans les communes périphériques<sup>549</sup>. Le constat est identique à Bergues où la population ouvrière fuirait le chômage en raison de l'impossibilité d'y établir des industries par manque d'espace<sup>550</sup>. Pour Edmond Lefebvre du

---

<sup>545</sup> AD Nord – 2 R 35 : modification du décret du 10 août 1853 : rapports et délibérations du Conseil Général et du conseil d'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe (1890-1892)

<sup>546</sup> AD Nord – 2 R 32 : places fortes et zones frontières, modification de la législation : vœux du Conseil Général et du conseil d'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe (1882-1887) – 19 avril 1882 : procès-verbal du Conseil Général du Nord.

<sup>547</sup> AD Nord – 2 R 35 : modification du décret du 10 août 1853 : rapports et délibérations du Conseil Général et du conseil d'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe (1890-1892)

<sup>548</sup> AD Nord – place d'Avesnes – 2 R 96 : amélioration du chemin du Molinet situé dans la zone myriamétrique de la place (1877-1878) – 23 mai 1877 : lettre du maire d'Avesnelles au préfet du Nord.

<sup>549</sup> Million M., *Les fortifications de Dunkerque...*, *op. cit.*, p. 149

<sup>550</sup> AD Nord – place de Bergues – 2 R 116 : démantèlement partiel : délibérations du Conseil général (1882-1893) – 23 août 1882 : procès-verbal des délibérations du Conseil général du Nord.

Prey, maire de Saint-Omer en 1871, le déclassement réclamé auprès de la préfecture, des parlementaires du Pas-de-Calais et du Président du Conseil est « une question de vie ou de mort pour [sa] ville [...] et pour sa banlieue actuellement paralysée par les étrointes du département de la Guerre »<sup>551</sup>. Selon les élus, l'entrave au développement pourrait aboutir au déclassement économique du Nord-Pas-de-Calais par rapport à d'autres régions ne subissant pas les mêmes contraintes. Les investisseurs auraient tout intérêt à s'installer ailleurs, d'autant plus que la densité de places de guerre risque d'entraîner des réquisitions et des destructions. Les pouvoirs locaux prennent par conséquent l'habitude de s'unir pour dénoncer les contraintes et réclamer des aménagements. En 1898, lors d'un débat sur l'allègement des servitudes, notamment pour le développement du réseau ferroviaire, le conseil d'arrondissement de Dunkerque propose une alliance dépassant le cadre régional :

*« Le conseil d'arrondissement de Dunkerque émet le vœu que tous les députés et sénateurs des arrondissements frontières, exposés à des servitudes militaires exorbitantes, qui voient les chemins de fer nécessaires à leur essor économique systématiquement frappés d'interdit, s'entendent pour former entre eux un groupe unique ayant pour mission d'amener par tous les moyens en son pouvoir l'autorité militaire à abandonner ses errements surannés et à faire droit aux légitimes revendications des populations frontières si intéressantes par leur passé, leur patriotisme et si injustement lésées dans leurs droits et leurs intérêts »*<sup>552</sup>.

Les critiques sont donc multiples : le 25 août 1898, le Conseil Général du Nord soutient les demandes de déclassement de la municipalité de Bergues en arguant des raisons économiques, sociales, foncières, militaires, financières et morales<sup>553</sup>. Les arguments employés pour une ville peuvent, sans trop de nuances, être de nouveau employés pour une autre. Les élus régionaux, unis dans un projet commun, espèrent donc un allègement des contraintes pesant sur la région.

---

<sup>551</sup> Bocquillon L., *À la découverte des anciennes fortifications de Saint-Omer*, Nord patrimoine, Laon, 2001, pp. 37-38

<sup>552</sup> AD Nord – 2 R 38 : zones frontières, adoucissements des servitudes militaires, notamment en matière de chemin de fer : vœu du conseil d'arrondissement de Dunkerque (1898) – 19 septembre 1898 : séance du conseil d'arrondissement de Dunkerque.

<sup>553</sup> AD Nord – Place d'Avesnes – 2 R 125 : démantèlement : vœu du Conseil Général (1898-1899) – 25 août 1898 : procès-verbal de délibérations du Conseil Général du Nord.

## 2 – Les dangers représentés par les installations militaires

La présence des infrastructures militaires expose les populations du Nord-Pas-de-Calais à des menaces bien plus concrètes qu'un potentiel déclassement économique. De tout temps, la circulation sur les fortifications a représenté un danger. Selon Pierre Pierrard, des accidents réguliers y ont lieu au XIX<sup>e</sup> siècle : « remparts dangereux, avec leurs murailles abruptes, où des gamins aventurés le soir se fracassent la tête, quand ce n'est pas une sentinelle qui, la nuit, perdant son chemin, tombe au bas des murailles »<sup>554</sup>. La hauteur des remparts, le manque de visibilité, les aspérités du sol ou l'humidité persistante sont autant de facteurs à l'origine de ces accidents. Cependant, aucune source ne confirme de tels faits entre 1871 et 1914. Par ailleurs, si ces derniers ont lieu, ils résultent d'une exposition au danger qui, sans être toujours volontaire, est au moins consciente contrairement aux champs de tir et aux magasins à poudre qui menacent des espaces jusqu'à présent épargnés et des populations de plus en plus nombreuses. Quand des civils sont victimes d'accidents, la presse et les élus les présentent toujours comme des martyrs de la négligence militaire. La militarisation du territoire contribue à une mutualisation de ces dangers à l'échelle nationale. Cependant, la petite taille de la première région militaire et la dispersion des places de guerre multiplient les menaces. Dans le but d'éviter ces accidents, une législation de plus en plus restrictive s'impose à l'armée qui veille, par des aménagements négociés avec les pouvoirs locaux, à la sécurité régionale.

### 2.1. Risques et conflits autour des champs de tir

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la vie quotidienne du Nord-Pas-de-Calais est ponctuée de nombreux accidents de tir. En 1872, trois civils sont tués par ricochet à proximité des fortifications de Valenciennes<sup>555</sup>. En 1877, la pouliche de M. Baugnies est abattue par une balle « échappée du champ de tir de Condé »<sup>556</sup>. En 1893, un ouvrier agricole, situé à 900 mètres de la zone dangereuse du terrain de l'Arbrisseau à Lille, est blessé durant

---

<sup>554</sup> Pierrard P., *La vie quotidienne dans le Nord au XIX<sup>e</sup> siècle, Artois-Flandre-Hainaut-Picardie*, Paris, Hachette, 1977, p. 84

<sup>555</sup> Roynette O., « *Bons pour le service* »..., *op. cit.*, p. 286

<sup>556</sup> AD Nord – Place de Condé-sur-l'Escaut – 2 R 201 : champ de tir : blessure faite au cheval de Baugnies (Eugène), indemnité (1877) – 3 octobre 1877 : lettre du sous-préfet de Valenciennes au préfet du Nord et conseiller d'État.

l'entraînement du 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie<sup>557</sup>. En 1895, une balle perdue atteint au front Antoine Leclercq alors qu'il était dans le prolongement de la ligne de tir du terrain d'entraînement de Valenciennes, au-delà de la butte de protection. Le projectile ayant parcouru plus de 1 800 mètres, sa blessure est superficielle et n'entraîne qu'une incapacité de travail de trois jours<sup>558</sup>. En 1901, Madame Lagache fait son ménage à l'intérieur de son domicile lorsqu'une balle, tirée par un soldat de la garnison d'Hesdin venu s'exercer près du Quesnoy, lui transperce la cuisse. Contrainte à une très longue convalescence, son mari est obligé de démissionner pour s'occuper d'elle<sup>559</sup>. En dépit de leur rareté, ces accidents révèlent l'émoi des populations sur les menaces pesant sur leur espace de vie. Après un accident en 1893, le Conseil Général du Nord recense les déclarations des riverains du champ de tir de l'Arbrisseau. Rapidement, la mort d'un mouton ou la destruction d'un manche de la houe que tenait un ouvrier sont signalées<sup>560</sup>. L'un des conseillers affirme que « plusieurs accidents très sérieux se sont déjà produits. Constamment, des balles traversent non seulement la plaine, blessant les ouvriers qui s'y trouvent, mais encore viennent frapper les murailles et pénètrent même dans les habitations »<sup>561</sup>. Le Conseil Général du Nord profite sans doute de l'audience publique offerte par un accident notable pour insérer d'autres exemples régionaux. Il semble peu vraisemblable que l'armée ait continué ses exercices si autant de projectile menaçaient le quotidien d'une des plus grandes agglomérations de France. Les civils sont parfois à l'origine de ces situations dangereuses : certains éleveurs laissent volontairement paître leurs bêtes sur le champ de tir d'Assevent à Maubeuge dans l'espoir d'être indemnisé si l'une d'entre elles était touchée<sup>562</sup>. En revanche, les situations dangereuses sont effectivement nombreuses. En 1878, les habitants de Béthune se plaignent de nombreuses tuiles cassées et d'arbres atteints par des projectiles tirés depuis le terrain situé dans les anciennes fortifications de la ville<sup>563</sup>. En 1880, les vitres et les portes d'une maison puis, en mars 1882, les abattoirs sont endommagés<sup>564</sup>. En 1881, le Conseil Général du Nord affirme que les utilisateurs de la route à

<sup>557</sup> AD Nord – Place de Lille - 2R 669 : champ de tir de l'Arbrisseau. Régime : vœu du Conseil général (1881-1889) - 23 août 1893 : séance du Conseil Général du Nord.

<sup>558</sup> SHD – 2 I 448 : création de champ de tir (1884-1903) – 1<sup>er</sup> juillet 1895 : rapport de gendarmerie.

<sup>559</sup> AD Pas-de-Calais - 1 W 16537 : établissement utilisation de champ de tir à des fins militaires, évaluation et règlement des dommages occasionnés par des tirs de combats, interdiction de circulation (1879-1939)

<sup>560</sup> AD Nord – Place de Lille - 2R 669 : champ de tir de l'Arbrisseau. Régime : vœu du Conseil général (1881-1889) - 23 août 1893 : séance du Conseil Général du Nord.

<sup>561</sup> AD Nord – place de Lille - 2R 669 : champ de tir de l'Arbrisseau. Régime : vœu du Conseil général (1881-1889) - 25 août 1893 : séance du Conseil Général du Nord.

<sup>562</sup> Dépret J., *Maubeuge, la militaire...*, op. cit, p. 30

<sup>563</sup> AD Pas-de-Calais - R 257 : création de champ de tir (sd)

<sup>564</sup> AD Pas-de-Calais – R 256 : création de champ de tir (1892-1924)

proximité du champ de tir de Maubeuge se sentent en danger<sup>565</sup>. En 1885, un volet d'une habitation du hameau de Sangatte est touché par un ricochet alors que la maison se situe à 150 mètres en arrière et à 300 mètres à gauche de l'emplacement des cibles<sup>566</sup>. En 1891 puis à nouveau en 1893, les habitants de Longuenesse se plaignent des risques dus aux entraînements de la garnison de Saint-Omer<sup>567</sup>. En 1901, une conférence entre les ingénieurs des Ponts et Chaussées et les services du génie reconnaît que le champ de tir d'Avesnes-sur-Helpe constitue un danger pour les usagers des routes et des chemins de fer entre Aulnoye-Aymeries et Anor, ainsi qu'entre Avesnes-sur-Helpe et Sars-Poteries<sup>568</sup>. Bien que ponctuels et très localisés, ces accidents donnent le sentiment d'un péril répandu dans l'ensemble du Nord-Pas-de-Calais. En 1881, le conseil municipal de Douai demande le déplacement du polygone d'artillerie à la suite d'une lettre des ouvrières de la banlieue à l'attention du sénateur-maire Merlin en octobre 1880. Cette dernière illustre parfaitement cette perception du danger :

*« Il y a longtemps que, comme habitante de Douai, que comme usinière, habitante de Hagnouville, nous avons à nous plaindre sérieusement des inconvénients et des dangers considérables du tir du polygone, soit par l'infanterie, soit par l'artillerie. Les balles ricochent de tous côtés et fréquemment nous les entendons siffler à nos oreilles, même à grande distance du polygone. [...] Il semble que jamais on ne s'y soit soucié des intérêts ou des sécurités des populations environnantes, sauf en de bien rares exceptions et lorsqu'on tire à longue volée sur les remparts de Douai. Mais vous comprenez, que toutes nos circulations sont interrompues et que cette fusillade continue au milieu de tout ce groupe industriel de Dornic, Pont de la Deûle, Flers, Hagnouville, Lauwin Planque, Aubry [...] est devenue non seulement un danger mais une perte et un fléau pour tout notre pays. Il est incroyable qu'il n'y ait pas encore eu blessure ou mort d'homme, au milieu de nos populations par ces exercices à feu »<sup>569</sup>.*

De nombreux facteurs expliquent ce sentiment de menace. Tout d'abord, certains champs de tir, comme celui de Sangatte établi en 1876 à 150 mètres du hameau des Baraques,

---

<sup>565</sup> AD Nord – place de Maubeuge - 2 R 692 : champ de tir d'Assevent, modifications : délibérations du Conseil général - 30 août 1881 : délibérations du Conseil général du Nord.

<sup>566</sup> AD Pas-de-Calais – R 256 : création de champ de tir (1892-1924)

<sup>567</sup> AD Pas-de-Calais – R 257 : création de champ de tir (sd)

<sup>568</sup> AD Nord – place d'Avesnes – 66 J 203 : champ et stand de tir (1878-1958)

<sup>569</sup> AM Douai – 2 H 141 : polygone, proposition de M. Saphore, tendant au renouvellement du vœu de déplacement du polygone d'artillerie (1880-1881) – 20 octobre 1880 : lettre d'ouvrières au sénateur-maire Merlin.

n'étaient à l'origine que provisoires<sup>570</sup>. Cependant, les difficultés qu'éprouvent les garnisons pour trouver de nouveaux terrains d'entraînement contribuent à pérenniser certaines installations. Si les anciens champs de tir sont progressivement noyés dans l'extension urbaine, les plus récents sont souvent établis dans des espaces délaissés par les habitants : en 1911, le Ministre de la Guerre envisage la création d'un nouveau terrain d'entraînement sur la digue nord de l'ouvrage Ouest à Dunkerque. Or, le service maritime y devance les intentions de l'armée et lance des travaux, contraignant l'armée à trouver des terrains plus éloignés. Ceux-ci se situeraient sur la plage et seraient davantage soumis aux vents. Heureusement, cet espace est peu fréquenté et les exercices ne devraient pas menacer la population<sup>571</sup>. Cependant, il paraît plausible que dans l'éventualité d'un accident, l'armée aurait été accusée de négligence, n'ayant pas anticipé la déviation des tirs en raison des vents.

L'amélioration des armes provoque également les craintes de la population. En 1895, le maire d'Emmerin affirme que « depuis la création du fusil Lebel, on n'est plus en sécurité dans le centre même de la commune, vu que des balles pénètrent jusque dans les habitations »<sup>572</sup>. Vers 1894, les communes limitrophes du champ de tir de Dorignies font part de nombreuses réclamations depuis l'emploi du fusil modèle 1886. La mairie de Flers-en-Escrebieux réclame l'arrêt des exercices ou le déplacement du terrain<sup>573</sup>. En 1883, la municipalité de Béthune est dans l'impossibilité de proposer un nouveau terrain d'entraînement à la garnison car les superficies réclamées sont plus importantes. Les distances de tir sont en effet passées de 200 à 400 mètres<sup>574</sup>. L'artillerie connaît des problèmes similaires : en 1880, le conseil municipal de Douai accuse le polygone de Douai de ne plus répondre aux exigences modernes en raison de sa petite taille<sup>575</sup>.

L'augmentation des effectifs et l'amélioration de la formation expliquent également une multiplication des tirs. Pour le seul champ de tir projeté à Dunkerque à 1911, les services du génie estiment que l'infanterie et l'artillerie feront respectivement feu à près de 350 000 et

---

<sup>570</sup> AD Pas-de-Calais – R 256 : création de champ de tir (1892-1924)

<sup>571</sup> SHD – 2 I 352 : champ de tir du littoral – 21 avril 1911 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>572</sup> AD Nord – 2R 669 : champ de tir de l'Arbrisseau. Régime : vœu du Conseil général (1881-1889) - 28 octobre 1895 : conférence sur la révision du régime du champ de tir de l'Arbrisseau.

<sup>573</sup> SHD – 2 I 448 : création de champ de tir (1184-1903) – 24 décembre 1896 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>574</sup> AD Pas-de-Calais – R 257 : création de champ de tir (sd) – 29 janvier 1883 : procès-verbal de séance du conseil municipal de Béthune.

<sup>575</sup> AM Douai – 2 H 141 : polygone, proposition de M. Saphore, tendant au renouvellement du vœu de déplacement du polygone d'artillerie (1880-1881) – 5 novembre 1880 : procès-verbal de séance du conseil municipal de Douai.



20 880 reprises par an<sup>576</sup>. Les risques sont par conséquent proportionnellement multipliés. Les démantèlements provoquent à la fois la disparition des protections et de terrains de tir qu'offraient les fortifications et leurs fossés. En 1895, le déclassement des fortifications de Saint-Omer interdit l'utilisation du stand à ciel ouvert pour des raisons de sécurité<sup>577</sup>.

L'augmentation de la population et ses nouvelles habitudes préoccupent également l'armée : en 1892, le conseil municipal de Dunkerque réclame le transfert du champ de tir sur la plage de Rosendaël car les terrains sur lesquels il est situé ont pris « une importance régionale considérable ». En effet, comme l'explique Christian Borde, « le militaire de 1894, contrairement à son collègue de la Monarchie de Juillet, pour qui seule la défense prime, prend en compte trois paramètres qu'il ne domine pas : la circulation maritime, ce qu'il nomme "l'industrie de la pêche", et enfin la fréquentation des plages »<sup>578</sup>. Cette dernière a en effet beaucoup augmenté depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle avec la croissance démographique régionale et le développement de la vocation balnéaire du littoral de la Manche. Depuis la Restauration, Boulogne-sur-Mer a confirmé sa spécialisation dans ce domaine. Si elle subit depuis la fin du siècle la concurrence des côtes méditerranéennes et celle du Touquet à partir de 1903, elle reste une station importante où se concurrencent activités militaires et loisirs touristiques<sup>579</sup>.

L'imprudence et la provocation civiles provoquent également des accidents. En 1895, le conseil municipal de Wisques s'oppose aux exercices de tir qui doivent se dérouler sur le terrain des Bruyères à la fin de l'été et au début de l'automne. En effet, les travaux agricoles imposent de récolter rapidement les pommes de terre, les carottes et les betteraves et de semer les blés au mois d'octobre. De nombreux agriculteurs travaillent dans leurs champs en dépit des risques<sup>580</sup>. Par ailleurs, les riverains du champ de tir de Bergues continuent de se déplacer entre leurs maisons durant les exercices malgré la loi du 17 avril 1901 qui menace de ne pas indemniser les civils ne respectant pas les règles de sécurité<sup>581</sup>. Si ces entraînements sont délibérément ignorés par certains habitants, ils attirent au contraire des curieux que les gendarmes sont en permanence obligés de surveiller et de chasser des champs de tir. D'autres refusent délibérément de quitter les zones dangereuses : en 1894, M. Rumeau, pétitionnaire d'une demande de changement de régime de tir du terrain d'entraînement de Baudimont, agit

---

<sup>576</sup> SHD – 2 I 352 : champ de tir du littoral – 21 avril 1911 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>577</sup> SHD – 2 I 448 : création de champ de tir (1184-1903).

<sup>578</sup> Borde C., « Génie pékin contre génie militaire »..., *art. cit.*, p. 300

<sup>579</sup> Rauch A., « Les vacances et la nature revisitée », Corbin A., *L'avènement des loisirs : 1850-1960*, Paris, Flammarion, 2009, pp. 110-115

<sup>580</sup> SHD – 2 I 448 : création de champ de tir (1184-1903).

<sup>581</sup> AD Nord - 66 J 298 : Bergues : champ de tir (1903-1908).

par défiance envers l'autorité militaire et reste dans son champ en dépit des injonctions des gendarmes<sup>582</sup>.

La population s'oppose par conséquent à la création des champs de tir. En 1898, le 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie réclame l'établissement d'un nouveau terrain à proximité d'Avesnes-le-Sec. Le conseil municipal s'y oppose pour plusieurs raisons : la circulation serait interrompue à chaque exercice malgré l'importance du trafic ; des accidents risquent d'avoir lieu « comme cela se voit ailleurs » ; les terres aux alentours deviendront dangereuses et « subiront de ce fait une dépréciation notable » ; les riverains connaissent déjà la dangerosité de vivre à proximité d'un champ de tir avec l'exemple de Bouchain<sup>583</sup>. Les villes sur lesquelles des terrains d'entraînement doivent être établis comparent les situations analogues car elles refusent d'être soumises à des charges différentes : Béthune justifie son refus d'établir un nouveau champ de tir en suivant l'exemple d'Arras où aucun tir supérieur à trois cent mètres n'est effectué, contrairement aux quatre cent mètres prescrits par l'armée<sup>584</sup>. La dépréciation foncière est un argument fort et régulièrement employé : selon le Conseil général du Nord, cent cinquante hectares ne peuvent plus être cultivés autour du champ de tir de l'Arbrisseau<sup>585</sup>. Les civils éprouvent de farouches méfiances à l'égard des champs de tir. Pourtant, l'armée tente de limiter les contraintes et les risques par de nombreux moyens.

Le premier d'entre eux est l'instauration de différents régimes de champs de tir. Ceux-ci sont instaurés par une conférence mixte rassemblant des représentants du service du génie et des Ponts et Chaussées et les maires des communes concernées. Éventuellement, d'autres intervenants peuvent y participer, comme les compagnies de chemin de fer ou les commandants des unités d'infanterie qui les utiliseront. Certains de ces régimes sont instaurés dans un souci de légalité : en 1891, une commission mixte se réunit pour rédiger le règlement du terrain d'Avesnes-sur-Helpe, utilisé depuis plusieurs années « sans que le régime de champ de tir ait été établi »<sup>586</sup>. Les commissaires s'accordent sur une utilisation conciliant les intérêts de l'armée et ceux des habitants en spécifiant les périodes, les horaires et les durées d'utilisation. Certains champs de tir ne servent que rarement, comme celui de Feuchy-

---

<sup>582</sup> AD Pas-de-Calais - 1 W 16537 : établissement utilisation de champ de tir à des fins militaires, évaluation et règlement des dommages occasionnés par des tirs de combats, interdiction de circulation (1879-1939).

<sup>583</sup> AD Nord – 2 R 24 : champ de tir d'Avesnes-le-Sec et de Bachant (1898) – 17 avril 1898 : extrait du registre des délibérations du conseil municipal d'Avesnes-le-Sec.

<sup>584</sup> AD Pas-de-Calais – R 257 : création de champ de tir (sd) – 29 janvier 1883 : procès-verbal de séance du conseil municipal de Béthune.

<sup>585</sup> AD Nord – Place de Lille - 2R 669 : champ de tir de l'Arbrisseau. Régime : vœu du Conseil général (1881-1889) - 25 août 1893 : séance du Conseil Général du Nord.

<sup>586</sup> AD Nord – Place d'Avesnes – 2 R 98 : champ de tir : modification du régime (1891-1893) - 11 novembre 1891 : procès-verbal de conférence au sujet de l'établissement du régime du champ de tir d'Avesnes.

Monchy le Preux sur lequel l'armée ne peut s'entraîner qu'entre le 15 avril et le 10 mai<sup>587</sup>, ou celui de Petite-Synthe, dont l'emploi est limité à la première quinzaine de mars et la deuxième quinzaine de septembre<sup>588</sup>. D'autres en revanche, comme celui de Ningles à proximité de Boulogne-sur-Mer, peuvent être utilisés tout au long de l'année. Certaines plages horaires sont néanmoins aménagées : du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril, les tirs ne peuvent débuter qu'à partir de cinq heures du matin les mardis, jeudis et vendredis et ne peuvent avoir lieu le dimanche qu'entre sept heures quarante-cinq et midi. Les autres mois, les exercices peuvent commencer à six heures et à sept heures en septembre. Toutefois, une clause permet l'utilisation quotidienne du terrain lors de la convocation des territoriaux et des réservistes<sup>589</sup>. Les horaires fluctuent donc en fonction de la saison mais également des exercices en eux-mêmes : à Feuchy-Monchy le Preux, les entraînements ne peuvent avoir lieu qu'entre onze et quatorze heures et durer plus de deux jours d'affilée<sup>590</sup>. À Petite-Synthe, la durée est, quant à elle, limitée à une heure et quinze minutes<sup>591</sup>. Les munitions employées sont précisées. Si le fusil est l'arme la plus employée, le canon est parfois utilisé. Dans le cas de tir à l'épreuve pour l'artillerie des forts, les obus utilisés ne possèdent aucune charge explosive afin de ne pas provoquer de dégâts<sup>592</sup>. Il est en revanche impossible d'employer des munitions à blanc car l'un des enjeux de cet entraînement est de vérifier la résistance du sol des pas de tir<sup>593</sup>. Pour l'utilisation réelle de l'artillerie ou de la mitrailleuse, des tirs à la mer sont préférés pour la profondeur offerte par la Manche : en 1906, une zone interdite de trois milles nautiques est par exemple instaurée pour les exercices à Boulogne-sur-Mer<sup>594</sup>. S'ils sont exceptionnels à Dunkerque, dont l'inquiétude des pouvoirs politiques et économiques est entendue à Paris, les tirs à la mer sont plus courants à Calais, où une « commission d'expérience » est installée à partir de 1875 et devient le principal centre d'instruction des unités d'artillerie de la région<sup>595</sup>. À Calais, le champ de tir peut être utilisé trois fois par semaine du 1<sup>er</sup> mars au 15 août et quatre fois le reste de l'année. Les exercices ne peuvent être exécutés qu'à marée haute et les séances sont limitées à deux heures avant et deux après la pleine mer. Par ailleurs, les tirs ne

---

<sup>587</sup> AD Pas-de-Calais – R 256 : création de champ de tir (1892-1924) – régime du champ de tir de Feuchy-Monchy le Preux en 1907.

<sup>588</sup> SHD – 2 I 352 : champ de tir du littoral (1879-1914) – régime du champ de tir de Petite-Synthe en 1911.

<sup>589</sup> SHD – 2 I 352 : champ de tir du littoral (1879-1914) – régime du champ de tir de Ningles en 1912.

<sup>590</sup> AD Pas-de-Calais – R 256 : création de champ de tir (1892-1924) – régime du champ de tir de Feuchy-Monchy le Preux en 1907.

<sup>591</sup> SHD – 2 I 352 : champ de tir du littoral (1879-1914) – régime du champ de tir de Petite-Synthe en 1911.

<sup>592</sup> SHD – 2 I 448 : création de champ de tir (1884-1903) – 28 mars 1898 : séance de la commission chargée d'examiner les conditions de sécurité du stand de tir réduit installé au fort de Bondues.

<sup>593</sup> SHD – 2 I 352 : champ de tir du littoral (1879-1914) – régime du champ de tir de Petite-Synthe en 1911.

<sup>594</sup> SHD – 2 I 352 : champ de tir du littoral (1879-1914) – projet d'exercice de tir à la mer dans les places de Calais et de Boulogne.

<sup>595</sup> Borde C., « Génie pékin contre génie militaire »..., *art. cit.*, p. 299

peuvent débiter qu'après neuf heures entre novembre et février, sept heures en mars-avril et septembre-octobre et à partir de six heures durant la belle-saison<sup>596</sup>. En 1906, les tirs à la mer de Calais et de Boulogne-sur-Mer s'effectuent du 21 au 26 mai pour une partie des canons des fortifications, du 10 au 30 juin pour une autre. Durant la première tranche, des exercices de nuit ont lieu de vingt heures à minuit<sup>597</sup>.

Des mesures particulières sont adoptées pour prévenir les accidents. Une zone de sécurité, plus ou moins grande en fonction du type d'arme employée, est instaurée. Des protections sont installées avec des buttes pour l'infanterie et des masques de tir pour l'artillerie. Au fort de Bondues, il s'agit d'un parapet de quatre mètres de hauteur et d'une gabionnade d'un mètre<sup>598</sup>. Les autorités militaires et les populations sont prévenues à l'avance, souvent dans un délai de huit jours, même si ces entraînements ont lieu dans le cadre des dates et horaires prévus par le régime du champ de tir. Les exercices à la mer à Calais ne peuvent avoir lieu sans que le président de la commission d'expérience n'en soit informé<sup>599</sup>. Dans les années 1910, les demandes de tir à la mer sont faites à partir d'un formulaire-type envoyé par le deuxième bureau de la préfecture aux communes concernées<sup>600</sup> :

*« Le préfet du Pas-de-Calais à monsieur l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées*

*J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'autorité militaire à l'intention d'organiser pour... (Deux champs de tir de circonstance pour le...)*

*Les communes intéressées sont : ....*

*Les maires ont donné en principe leur adhésion à l'établissement de ce champ de tir.*

*Je vous envoie ci-joint en communication le projet de régime ainsi que ...fragments de carte au 1/80000<sup>e</sup> indiquant l'emplacement de ce champ de tir.*

*M. le général commandant le 1<sup>er</sup> corps d'armée exprime le désir de voir fixer pour les champs de tir la réunion de la conférence prévue par l'instruction du 3 août 1901 pour l'application de la loi du 17 avril 1901 le...*

---

<sup>596</sup> SHD – 2 I 352 : champ de tir du littoral (1879-1914) – 20 novembre 1912 : régime du champ de tir d'infanterie de 600 mètres (tir en pleine mer).

<sup>597</sup> SHD – 2 I 352 : champ de tir du littoral (1879-1914) – projet d'exercice de tir à la mer dans les places de Calais et de Boulogne.

<sup>598</sup> SHD - 2 I 448 : création de champ de tir (1884-1903) - 28 mars 1898 : procès-verbal de la séance de la commission chargée d'examiner les conditions de sécurité du stand de tir réduit installé dans le fort de Bondues.

<sup>599</sup> SHD – 2 I 352 : champ de tir du littoral (1879-1914) – 20 novembre 1912 : régime du champ de tir d'infanterie de 600 mètres (tir en pleine mer).

<sup>600</sup> AD Pas-de-Calais – R 390 : tirs à la mer. Places de Boulogne et de Calais (1893-1926).

*Je vous serai obligé de me faire connaître si ce jour, heure et endroit sont à votre disposition. »*

Les tirs sont annoncés par un fanion planté une heure avant le début et par un clairon qui sonne dans plusieurs directions « le garde à vous » puis « la retraite » un quart d'heure avant l'exercice<sup>601</sup>. La sécurité des alentours est assurée par des sentinelles qui interdisent la circulation et des gendarmes à cheval qui se tiennent prêts à intervenir<sup>602</sup>. Ces précautions sont un véritable déploiement de forces armées, d'où l'attrait des curieux. En dépit de ces précautions, des commissions permanentes de règlements des indemnités pour les dommages causés aux propriétés privées sont créées. Celles-ci ont été instaurées par le décret du 2 août 1877 et modifiées par celui du 29 décembre 1901. Sur le territoire de la 2<sup>e</sup> division d'infanterie, ces commissions sont composées d'un fonctionnaire de l'intendance, d'un officier du génie, d'un officier de gendarmerie, d'un officier d'administration du génie et d'un membre civil, généralement choisi par les agriculteurs ou par le conseil municipal, tous nommés pour un an<sup>603</sup>. Le décret du 25 juillet 1912 modifie la composition de ces commissions pour simplifier le remboursement des indemnités. Dès lors, un membre de l'Intendance, un représentant civil désigné par le préfet et un membre du génie ou de l'artillerie les composent<sup>604</sup>.

Malgré ces précautions, des accidents ont parfois lieu. Les sources montrent que la grande majorité d'entre eux se déroulent avant 1900. Par la suite, les menaces pesant sur les populations semblent avoir disparues et il n'est plus désormais question que de modifications ponctuelles des régimes de champ de tir. La fin d'une période de transition, liée à l'augmentation des effectifs et l'emploi de nouveaux espaces, explique sans doute cette diminution apparente des accidents. Longtemps, le fait militaire a été absent des campagnes. La ruralisation de certaines infrastructures, vécue comme un risque pour l'espace et les outils de travail des ruraux, a sans doute contribué à la naissance de résistances locales. Le coût des indemnités contribue également à la volonté de limiter les risques : lorsque sa pouliche trouve la mort, M. Baugnies la fait estimer par un vétérinaire et réclame une compensation de 1 000

---

<sup>601</sup> AD Nord – Place d'Avesnes – 2 R 98 : champ de tir : modification du régime (1891-1893) - 11 novembre 1891 : procès-verbal de conférence au sujet de l'établissement du régime du champ de tir d'Avesnes.

<sup>602</sup> AD Pas-de-Calais - 1 W 16537 : établissement utilisation de champ de tir à des fins militaires, évaluation et règlement des dommages occasionnés par des tirs de combats, interdiction de circulation (1879-1939).

<sup>603</sup> AD Pas-de-Calais - 1 W 16537 : établissement utilisation de champ de tir à des fins militaires, évaluation et règlement des dommages occasionnés par des tirs de combats, interdiction de circulation (1879-1939) – arrêté du 22 décembre 1902.

<sup>604</sup> Gateau-Leblanc M., *Civils et militaires dans le camp retranché de Toul...*, op. cit, p. 140

francs<sup>605</sup>. Le couple Lagache estime quant à lui son préjudice à 6 000 francs alors que le dédommagement de l'armée n'a été que de 1 000 francs. Cette somme ne peut cependant plus être modifiée en raison du délai imposé par le Conseil d'État<sup>606</sup>. L'armée et les populations sont donc incapables de supporter sur le long terme les conséquences financières des accidents. Les militaires tentent d'adopter des solutions durables et consentent souvent à des compromis. Peu d'habitants sont en effet aussi conciliants que le maire de Wisques qui cesse de s'opposer aux exercices de tir grâce « à l'intervention du sous-préfet et à la modération du commandant de Saint-Omer »<sup>607</sup>.

La plus simple de ces solutions consiste en une meilleure organisation des structures du champ de tir. En 1881, le Conseil général du Nord réclame la finalisation des travaux de sécurisation de la butte du terrain d'Assevent et une plus précision des horaires d'utilisation<sup>608</sup>. Un an plus tard, les 4 500 francs alloués à ces améliorations démontrent le bien-fondé de cette demande<sup>609</sup>. En 1891, le mur-butte du champ de tir d'Avesnes-sur-Helpe est renforcé et son pas de tir creusé pour que les tirs ne se fassent plus à hauteur d'homme<sup>610</sup>. À Labeuvrière, la sécurisation passe par l'acquisition d'immeubles voués à la destruction à proximité du terrain d'entraînement<sup>611</sup>. Certains projets n'ont en revanche aucune utilité : en avril 1892, une conférence mixte prévoit la destruction d'une rangée d'arbres le long du champ de tir d'Avesnes-sur-Helpe car elle risquait de dévier les tirs. Un an plus tard, les études prouvent que cet abatage ne modifierait en rien la situation existante et il est décidé de la laisser en place<sup>612</sup>. Une autre solution réside dans l'allongement de la zone de sécurité. Le champ de tir de Ningles est par exemple tourné vers la mer, ce qui limite fortement tout risque d'accident<sup>613</sup>. Pourtant, en 1907, l'ingénieur civil souhaiterait augmenter la profondeur de la zone dangereuse des tirs à la mer à Boulogne-sur-Mer. Si celle-ci est déjà longue de 3 500 mètres et large de 600 mètres, il désire la porter à 4 500 mètres afin de limiter les risques pour

---

<sup>605</sup> AD Nord – place de Condé - 2 R 201 : champ de tir : blessure fait au cheval de Baugnies Eugène, indemnité (1877).

<sup>606</sup> AD Pas-de-Calais - 1 W 16537 : établissement utilisation de champ de tir à des fins militaires, évaluation et règlement des dommages occasionnés par des tirs de combats, interdiction de circulation (1879-1939).

<sup>607</sup> SHD – 2 I 448 : création de champs de tir (1884-1903).

<sup>608</sup> AD Nord – place de Lille – 2 R 692 : champ de tir de l'Arbrisseau. Régime : vœu du Conseil Général (1881-1889) - 30 août 1881 : délibérations du Conseil général du Nord.

<sup>609</sup> AD Nord – place de Lille – 2 R 692 : champ de tir de l'Arbrisseau. Régime : vœu du Conseil Général (1881-1889) - 24 août 1882 : lettre du génie au préfet du Nord.

<sup>610</sup> AD Nord – Place d'Avesnes – 2 R 98 : champ de tir : modification du régime (1891-1893) - 11 novembre 1891 : procès-verbal de conférence au sujet de l'établissement du régime du champ de tir d'Avesnes.

<sup>611</sup> AD Pas-de-Calais - 1 W 16539 : dégâts commis et réquisitions exercées par les militaires, évaluation et indemnisation (1879-1960).

<sup>612</sup> AD Nord – Place d'Avesnes – 2 R 98 : champ de tir : modification du régime (1891-1893) - 1<sup>er</sup> mars 1893 : procès-verbal de conférence au sujet d'une modification au mode d'organisation du champ de tir d'Avesnes.

<sup>613</sup> AD Nord – Place de Boulogne - 66 J 500 : champ de tir de Ningles (1895-1938) - 17 décembre 1895 : rapport au comité technique du génie.

la navigation. La commission mixte s'accorde sur la mise en place d'une bouée à 3 700 mètres, indiquant aux pêcheurs la zone dangereuse, et sur l'interdiction des exercices par temps de brouillard en raison du manque de visibilité<sup>614</sup>. À Lille, le chef du génie propose d'étendre la zone de sécurité de 1 500 à 3 000 mètres de profondeur et de tripler cette largeur au niveau de la butte de tir, à l'époque limitée à 100 mètres<sup>615</sup>. Ces mesures ont parfois l'effet indésirable de multiplier les communes et les routes soumises à des interdictions de circulation. De manière exceptionnelle, les militaires proposent de leur propre initiative de diminuer la portée de leurs tirs au terrain d'Avesnes-sur-Helpe de 400 à 200 mètres par mesure de sécurité<sup>616</sup>.

La modification du régime du champ de tir permet à l'armée et aux civils de trouver des terrains d'entente. En 1892, les habitants de Cambrai réclament que les exercices se déroulent de onze heures à quatorze heures plutôt que seize heures<sup>617</sup>. Pour le terrain de l'Arbrisseau, le chef du génie propose de diminuer l'occupation annuelle de 560 à 410 heures, soit une perte de plus de 20 % du temps d'entraînement pour une garnison qui souffre déjà d'un déficit d'espaces adéquats. Il soumet également un projet de modification des horaires d'utilisation<sup>618</sup>. En 1895, le maire de Flers réclame que les exercices de tir n'aient plus lieu ni le lundi ni le vendredi en raison du marché qui se tient à Pont de la Deûle. Pour faciliter le passage des piétons qui se rendent à la gare ou aux mines et pour les voitures transportant des betteraves, il sollicite également des pauses d'un quart d'heure entre chaque compagnie<sup>619</sup>. Une autre modification du régime du champ de tir peut concerner les munitions employées. À Bergues en 1903, les représentants des services techniques de l'infanterie et du génie sont d'avis de ne plus utiliser de cartouches D, plus perforante<sup>620</sup>, dans une zone de 3 000 mètres de profondeur située derrière la butte de tir<sup>621</sup>. À Lille, le génie envisage de réduire le nombre de projectiles de 445 000 à 300 000 par an grâce à l'utilisation plus intensive du stand de tir pour les réservistes, les territoriaux et les douaniers et pour les entraînements inférieurs à cent

---

<sup>614</sup> AD Nord – Place de Boulogne - 66 J 500 champ de tir de Ningles (1895-1938 - 18 juillet 1907 : étude du régime du champ de tir.

<sup>615</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 669 : champ de tir de l'Arbrisseau. Régime : vœu du Conseil Général (1881-1889) - 28 octobre 1895 : conférence sur la révision du régime du champ de tir de l'Arbrisseau.

<sup>616</sup> AD Nord – Place d'Avesnes – 2 R 98 : champ de tir : modification du régime (1891-1893) - 11 novembre 1891 : procès-verbal de conférence au sujet de l'établissement du régime du champ de tir d'Avesnes.

<sup>617</sup> AD Pas-de-Calais - R 256 : création de champs de tir (1892-1924).

<sup>618</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 669 : champ de tir de l'Arbrisseau. Régime : vœu du Conseil Général (1881-1889) - 28 octobre 1895 : conférence sur la révision du régime du champ de tir de l'Arbrisseau.

<sup>619</sup> SHD - 2 I 448 : création de champ de tir (1884-1903) – 15 novembre 1895 : rapport.

<sup>620</sup> Van Hove J.-M., « Les armes à répétition », *Cahiers d'étude et de recherches du musée de l'Armée, 1904-1914, de la guerre pensée à la guerre sur le terrain, techniques, tactiques, pratiques*, Paris, musée de l'Armée, 2004, 370 p., pp. 199-208

<sup>621</sup> AD Nord – Place de Bergues - 66 J 298 : champ de tir (1903-1908) – 23 mars 1903 : avis des représentants des services techniques de l'infanterie et du génie.

mètres<sup>622</sup>. Cette solution est également employée à Avesnes-sur-Helpe où la mise aux normes de sécurité pose de nombreux soucis aux services du génie. Le champ de tir y a été agrandi et amélioré en 1891 pour un budget estimé à 55 000 francs. Pourtant, l'emploi de nouvelles munitions ont démontré l'insuffisance de ces aménagements et l'armée cherche en vain un nouveau terrain dès 1901. En 1911, la construction d'un stand de tir de 200 mètres est envisagée pour permettre à la garnison de s'entraîner dans les environs immédiats de la ville<sup>623</sup>. Un cas similaire se présente à Béthune où la commune n'a plus les moyens de financer l'agrandissement du champ de tir. Après avoir rejeté l'éventualité d'utiliser le stand de tir en raison des travaux nécessaires à son utilisation par le 73<sup>e</sup> régiment d'infanterie, le commandant du premier corps d'armée consent finalement à cette solution « à la condition expresse que la commune s'engagerait à supporter tous les frais d'installation du stand et des travaux accessoires projetés, jusqu'à concurrence de la somme de vingt mille francs »<sup>624</sup>.

Quand aucun aménagement n'est possible, l'abandon d'un champ de tir est envisagé. L'armée ne peut en effet se satisfaire d'infrastructures ponctuellement ou en partie utilisables. En 1880, le conseil municipal de Béthune charge le maire d'entamer des discussions avec Beuvry pour l'acquisition d'un nouveau terrain car les habitants ne cessent de dénoncer les dangers encourus lors des exercices de tir. Trois ans plus tard, la lenteur des tractations entre les deux communes interdisent l'entraînement régulier de la garnison. En conséquence, le Ministre de la Guerre menace la ville de lui retirer ses troupes si les négociations n'aboutissent pas<sup>625</sup>. En 1895, le terrain de Flers est abandonné en raison de l'impossibilité pour l'armée de répondre favorablement aux demandes municipales de modifications du régime du champ de tir<sup>626</sup>. L'abandon d'un terrain peut également s'expliquer par la frustration et la complicité des pouvoirs locaux. En 1895, le chef du génie à Lille propose divers aménagements pour le champ de tir de l'Arbrisseau. Cependant, cette démarche est trop tardive car elle fait suite aux doléances du Conseil Général en 1892 et aux accidents qui ont eu lieu en 1893. Si la municipalité lilloise accepte l'ensemble des aménagements envisagés, les maires des autres communes s'y opposent catégoriquement, estimant sans doute ne pas tirer profit de la garnison de la place. Celui de Loos fait remarquer que « les propositions faites [...] démontrent surabondamment que l'autorité militaire reconnaît elle-

---

<sup>622</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 669 : champ de tir de l'Arbrisseau. Régime : vœu du Conseil général (1881-1889) - 28 octobre 1895 : conférence sur la révision du régime du champ de tir de l'Arbrisseau.

<sup>623</sup> AD Nord – Place d'Avesnes – 66 J 203 : champ et stand de tir (1878-1958).

<sup>624</sup> AD Pas-de-Calais – R 256 : création de champs de tir (1892-1924) – 12 mars 1884 : lettre du commandant du premier corps d'armée au préfet du Pas-de-Calais.

<sup>625</sup> AD Pas-de-Calais – R 256 : création de champs de tir (1892-1924) – janvier 1883 : lettre du Ministre de la Guerre au conseil municipal de Béthune.

<sup>626</sup> SHD - 2 I 448 : création de champ de tir (1884-1903) – 15 novembre 1895 : rapport.



même, mais tardivement, les dangers qu'elle fait courir à tous les habitants des communes environnant le champ de tir ». Chaque suggestion du chef du génie est promptement contestée : quand ce dernier propose une réduction du nombre de tir, le maire ne pense pas qu'en diminuant « le nombre de balles à 300 000 au lieu de 445 000 tirées précédemment, on puisse prétendre écarter tout danger de mort d'homme, sur le territoire encore exposé aux ricochets de ces 300 000 balles ». Quand le chef du génie envisage des modifications d'horaires, le maire de Loos explique qu'ils sont tout simplement irréalistes : de janvier à juin, les tirs pourraient se dérouler tous les jours de dix à quatorze heures. Or, c'est selon lui justement le meilleur moment pour travailler et ensemer. De juin en août, les exercices débuteraient à six heures pour terminer à dix heures. Les agriculteurs devraient donc supporter la chaleur et faire les moissons en plein soleil pour permettre à l'armée de s'entraîner. Les autres mois, la contrainte est moins forte car le terrain ne serait utilisé que deux jours par semaine pendant quatre heures. Les arguments du maire de Loos sont moins précis comme il le reconnaît lui-même. Néanmoins, il insiste sur le fait que « le cultivateur et l'ouvrier des champs, on semble l'ignorer, doivent compter avec le temps ; ils n'ont pas d'heures fixes pour exécuter leurs travaux ». L'ensemble des magistrats, excepté celui de Lille, s'associe à la demande d'éloignement du champ de tir car « dans tous les cas, il eut été préférable d'éloigner de Lille nos troupes pour aller s'exercer au tir sur des terrains plus convenables, plutôt que de porter atteinte d'une pareille façon au droit des gens »<sup>627</sup>. Une semaine plus tard, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées est convaincu : le régime de tir a démontré ses limites et il est nécessaire de trouver un nouveau terrain dans un délai de deux ans pour le bien de ces villes<sup>628</sup>. En juillet 1896, soumis à la pression populaire, le commandant du premier corps d'armée décide de suspendre ou de limiter les entraînements<sup>629</sup>. En apprenant que l'armée étudie la possibilité de créer un nouveau terrain à Théroouanne, le Conseil Général du Nord estime qu'il faut réclamer l'abandon de l'Arbrisseau. En 1898, le Ministre de la Guerre décide d'y supprimer définitivement les tirs à longue portée et de ne l'employer que pour le tir réduit au fusil et au revolver. Ce terrain sera donc quasiment inutilisé jusqu'à sa remise à la Caisse des Domaines après le déclassement.

---

<sup>627</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 669 : champ de tir de l'Arbrisseau. Régime : vœu du Conseil Général (1881-1898) - 28 octobre 1895 : conférence sur la révision du régime du champ de tir de l'Arbrisseau.

<sup>628</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 669 : champ de tir de l'Arbrisseau. Régime : vœu du Conseil Général (1881-1898) - 6 novembre 1895 : avis de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées par rapport au nouveau régime du champ de tir de l'Arbrisseau.

<sup>629</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 669 : champ de tir de l'Arbrisseau. Régime : vœu du Conseil général (1881-1898) - 28 juillet 1896 : lettre du commandant du premier corps d'armée au préfet du Nord.



Si le Nord-Pas-de-Calais possède de nombreux magasins à poudre, leur capacité de stockage est inégale selon les villes. Dans les places de guerre censées soutenir un siège, les quantités d'explosifs sont bien plus importantes que dans les cités déclassées. En janvier 1899, le directeur de l'atelier de constructions militaires explique par exemple qu'en raison du démantèlement des remparts de Douai, l'armée n'a plus besoin d'y posséder sept poudrières<sup>632</sup>. D'autres établissements militaires, comme les cartoucheries ou les ateliers de chargement d'obus, peuvent également concentrer de grands dépôts d'explosifs. De nombreux quartiers sont soumis aux risques du fait de la dispersion de ces bâtiments dans les camps retranchés, tant dans le corps de place que dans les forts de la périphérie. De plus, l'armée surveille les poudres détenues par les administrations civiles, comme la régie des contributions indirectes. En 1894, son directeur explique que son service détient deux tonnes de poudre à Valenciennes, huit cent kilogrammes à la porte de Roubaix de Lille, cinq cent à Cambrai et à Douai et quatre cent à Dunkerque<sup>633</sup>. Si les civils ne connaissent pas avec exactitude les quantités stockées, ils ont conscience de la vétusté de certaines infrastructures. En 1871, le maire de Douai partage au directeur de l'artillerie les inquiétudes de ses administrés :

*« Je ne crois point pouvoir me refuser à me faire auprès de vous l'interprète des sentiments exprimés par des habitants notables du quartier des Chartreux et du quartier Saint-Albin au sujet du nombre excessivement considérable de cartouches qui sont déposées dans les magasins des Chartreux. On me signale avec force les périls que cette situation peut faire courir à la sécurité publique et l'on serait heureux de voir disparaître ces dépôts inflammables n'offrant point comme les poudrières toutes les garanties nécessaires »<sup>634</sup>.*

La paix n'est pas signée depuis six mois que Douai, qui aurait pu servir de refuge à l'armée du Nord de Faidherbe, alerte l'autorité militaire sur un risque d'explosion existant depuis de nombreuses années. Le directeur de l'artillerie se veut néanmoins conciliant et tente de rassurer la municipalité : ces établissements, datant du XVI<sup>e</sup> siècle et reconvertis en magasins à poudre, ne contiennent aucune cartouche mais quelques munitions de bouche à feu dont « un grand nombre de celles-ci ne peuvent, en aucun cas, occasionner d'accidents

---

<sup>632</sup> AD Nord – Place de Douai – 2 R 263 : magasin à poudre : cession à la ville (1899-1904) – 11 janvier 1899 : lettre du directeur de l'atelier de constructions militaires au maire de Douai.

<sup>633</sup> AD Nord – 2 R 940 : entrepôts : instructions (1894-1907) – 5 octobre 1894 : lettre de la direction des contributions indirectes du Nord au Ministre de l'Intérieur.

<sup>634</sup> AM Douai – 2 H 134 : artillerie, exercices au polygone, avis d'école à feu (1861-1875) – 1<sup>er</sup> septembre 1871 : lettre du maire de Douai au directeur de l'artillerie.

dangereux ». La destruction de certains obus est par ailleurs prévue afin d'éviter tout risque d'accident. Le directeur de l'artillerie a pour cela ordonné à ses services de faire preuve d'une grande prudence<sup>635</sup>. Néanmoins, la municipalité douaisienne fait de nouveau part en 1874 des vives inquiétudes « que lui fait concevoir l'accumulation dans les bâtiments des Chartreux d'une quantité considérable de poudre au point de vue de la sécurité générale de la ville »<sup>636</sup>. En 1907, un journal cambrésien dénonce également les dangers liés à l'emploi de la tour des Sottes comme poudrière. Décrite comme délabrée, cette dernière, située à proximité d'un boulevard fréquenté et à vingt mètres d'une ligne de chemin de fer, peut contenir deux tonnes d'explosifs<sup>637</sup>. À l'échelle d'une place de guerre, ces différents magasins à poudre peuvent représenter des quantités très importantes : en juillet 1874, M. de Balliencourt, conseiller municipal de Douai, signale que l'existence du parc d'artillerie impose le stockage dans les murs de la cité de 60 à 70 tonnes d'explosifs pour lesquelles « il importe essentiellement de prendre toutes les mesures pour parer à une situation qui serait pour la ville dangereuse au premier chef et une menace permanente »<sup>638</sup>.

Les magasins à poudre sont pourtant l'objet d'attentions particulières, tant dans leur conception que dans leur surveillance. En 1906, les services du génie rappellent par exemple les mesures à prendre lors de la construction d'un entrepôt de temps de paix pouvant contenir des poudres B (sans fumée) : les matériaux employés doivent conduire le moins possible la chaleur ; le béton en ciment armé doit donc être préféré, d'autant plus qu'il est économique et offre une meilleure résistance à la foudre ; un faux-grenier doit permettre de maintenir une température la plus constante possible ; ce dernier doit être percé de trappes légères pouvant se soulever avec un faible effort pour permettre la circulation de l'air entre l'intérieur du bâtiment et ses combles et éviter le développement de fortes pressions ; l'emploi systématique de matériaux incombustibles est imposé pour limiter la propagation d'un début d'incendie provoqué par l'inflammation d'une partie de ces poudres qui ont pourtant l'avantage de ne pas exploser à proximité d'une flamme. L'extérieur du bâtiment doit également respecter des règles précises : le magasin doit posséder une cour d'enceinte de trois mètres de côté dont le sol est pavé ; un mur d'enceinte de quarante centimètres d'épaisseur sur trois mètres de haut doit en interdire l'accès ; les portes ne doivent pas permettre l'entrée de voitures dans la cour ;

---

<sup>635</sup> AM Douai – 2 H 134 : artillerie, exercices au polygone, avis d'école à feu (1861-1875) – 4 septembre 1871 : lettre du directeur de l'artillerie au maire de Douai.

<sup>636</sup> AD Nord – 2 R 939 : Douai : dépôt de poudre dans l'abbaye des Chartreux, demande de suppression (1874) – 8 août 1874 : lettre du maire de Douai au sous-préfet de Douai.

<sup>637</sup> AD Nord – 2 R 940 : entrepôts : instructions (1894-1907) – 10 décembre 1907 : lettre du sous-préfet de Cambrai au préfet du Nord.

<sup>638</sup> AM Douai – 2 H 128 : casernement, frais incombant à la ville (1861-1875) – 26 juillet 1874 : procès-verbal du conseil municipal.

enfin, tous les ferrements reçoivent une triple couche de peinture à l'huile<sup>639</sup>. L'intégralité de l'architecture d'un magasin à poudre est donc réfléchiée pour limiter les risques. L'armée surveille également la nature et la qualité des produits entreposées. La note du 30 mai 1897 et la circulaire du 12 juin 1899 ont mis en évidence les dangers résultant, en cas d'incendie, de la présence simultanée de mélinite et de plomb, même en quantités infimes. Tous les magasins du premier corps d'armée sont par conséquent examinés<sup>640</sup>. Des mesures rigoureuses sont appliquées aux abords des entrepôts. Les règlements militaires interdisent la construction de bâtiments civils à moins de vingt-huit mètres de leurs clôtures et l'établissement de sources de chaleur à moins de cinquante mètres<sup>641</sup>. Des sonneries électriques sont parfois installées pour faciliter leur surveillance et des paratonnerres limitent les risques d'incendie dus à la foudre<sup>642</sup>. Des dispositions sont prises par les Ministres de la Guerre et de l'Intérieur pour la pratique de feux d'artifices dans les communes où se trouvent des poudreries, des magasins à poudre et des dépôts d'artillerie : les municipalités doivent négocier avec les services locaux du génie l'emplacement et la nature des engins utilisés. Les fusées bombes et les artifices lançant des parcelles enflammées sont régulièrement prescrits. La note ministérielle du 28 juin 1887 prévoit par ailleurs une distance minimum des entrepôts d'explosifs et l'interdiction de ballons ou montgolfières lanceurs<sup>643</sup>. Les garnisons surveillent quotidiennement les magasins à poudre, à la grande satisfaction du Gouvernement<sup>644</sup> et des administrations civiles<sup>645</sup>. Si la sécurité en ville semble convenable, le Ministre de la Guerre s'inquiète de celle des ouvrages sur le littoral, dont la garde est « confiée souvent au seul gardien de batterie »<sup>646</sup>.

Malgré ces précautions, le risque existe. L'installation des protections de la foudre démontrent les inquiétudes devant cette menace comme l'avouent militaires et civils en 1874<sup>647</sup>. La propagation des incendies est également redoutée, en particulier en milieu urbain :

---

<sup>639</sup> SHD – 2 V 79 : instructions générales pour les magasins à poudre – 6 février 1906 : instruction provisoire sur l'établissement des magasins à poudre du temps de paix devant contenir des poudres B.

<sup>640</sup> SHD – 2 I 439 : poudres et munitions, armement, arsenal de Saint-Omer – 12 juillet 1900 : note concernant l'emmagasinement de la mélinite dans les corps de troupe.

<sup>641</sup> AD Nord – Place de Douai – 2 R 262 : poudrière, déplacement : vœu du conseil municipal (1895) – 27 septembre 1895 : séance du Conseil municipal.

<sup>642</sup> SHD – 2 I 439 : poudres et munitions, armement, arsenal de Saint-Omer – 20 février 1901 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>643</sup> AM Douai – 2 H 161 : Artillerie, garnison, correspondances, musique militaire (1885-1890) – 28 mars 1888 : lettre du commandant de l'artillerie du premier corps d'armée au maire de Douai.

<sup>644</sup> SHD – 2 I 439 : poudres et munitions, armement, arsenal de Saint-Omer – 7 novembre 1900 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>645</sup> AD Nord – 2 R 940 : entrepôts : instructions (1894-1907) – 5 octobre 1894 : lettre de la direction des contributions indirectes du Nord au Ministre de l'Intérieur.

<sup>646</sup> SHD – 2 I 439 : poudres et munitions, armement, arsenal de Saint-Omer – 30 mars 1899 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>647</sup> AD Nord – 2 R 939 : Douai : dépôt de poudre dans l'abbaye des Chartreux, demande de suppression (1874) – 8 août 1874 – 24 juillet 1874 : lettre du sous-préfet au Conseil d'Etat.

en mars 1896, l'hôpital Saint-Sauveur de Lille prend feu. Or, non loin de là se trouve la Noble Tour, appartenant au service de l'artillerie. Elle est abandonnée à son sort et « il n'en reste plus que les murs » une fois l'incendie maîtrisé<sup>648</sup>. Heureusement, cet édifice ne contenait que du bois de démolition. Un incident similaire a lieu un mois plus tard à l'arsenal des Postes qui sert de dépôt à la direction de l'artillerie<sup>649</sup>. De manière exceptionnelle, des explosions spontanées peuvent avoir lieu : le commissaire de police de Douai décrit un accident s'étant déroulé le 3 septembre 1890 à l'atelier de construction des services de l'artillerie :

*« Ce matin vers neuf heures, un accident grave est arrivé à l'arsenal dans les circonstances suivantes : plusieurs ouvriers occupés dans la cour de l'établissement à décharger un wagon de morceaux d'obus, étaient mouillés et se sont rendus dans la fonderie de l'arsenal pour faire sécher leurs vêtements devant la chaudière où s'opère la fonte du plomb qu'entourent les morceaux d'obus. Un instant après, une explosion s'est produite dans cette chaudière et plusieurs personnes ont été blessées puis trois furent transportées d'urgence à l'hôtel-Dieu. On ignore encore si c'est le nombre exact de blessés, l'autorité militaire n'ayant donné aucun renseignement au sujet de cet accident et se proposant de faire l'enquête elle-même ».*

Tous les blessés ont été brûlés au visage et à d'autres parties du corps. Plusieurs balles ont été extraites de l'un d'eux. Comble de malchance, l'une des victimes effectuait son premier jour de travail à l'atelier de construction<sup>650</sup>. L'enquête menée par les services de l'artillerie pourrait inquiéter les civils et il est envisagé de classer ses conclusions parmi les informations confidentielles. Les habitants resteront donc sceptiques à l'approche de ces infrastructures. En effet, les militaires conduisent parfois à des situations dangereuses : en 1909, un tas de paille du fort de Cerfontaine prend feu. Une enquête infructueuse est menée et le gouverneur de Maubeuge conclut qu'un fumeur de la garnison est responsable de cet incendie<sup>651</sup>. Les dégradations civiles sont également un souci pour la sécurité. Lors d'une visite à Douai en juin 1894, le sous-directeur des contributions indirectes découvre que la porte de l'entrepôt des poudres est sortie de ses gonds à la suite d'une tentative d'effraction.

---

<sup>648</sup> *Le nouvelliste du Nord et du Pas-de-Calais*, 30 mars 1896

<sup>649</sup> SHD – 2 I 324 : conditions civiles et politiques des militaires – 12 avril 1896 : rapport du directeur de l'artillerie.

<sup>650</sup> AM Douai – 2 H 162 : atelier de construction (1885-1890) – 3 septembre 1890 : rapport du commissaire de police de Douai.

<sup>651</sup> SHD – 2 I 243 : correspondance du génie sur les places du Nord (1897-1913) – 29 novembre 1909 : gouverneur de Maubeuge au commandant du premier corps d'armée.

En 1908, les serrures et les autres objets en bronze d'un magasin des remparts lillois sont dérobés. Si cet entrepôt prévu pour le siège est vide en temps de paix, un lieutenant du génie propose malgré tout de le murer pour éviter des accidents<sup>652</sup>.

Devant ces risques, les civils réclament parfois la suppression des magasins à poudre. Dans ce cas, ils invitent leurs élus et la préfecture à exercer des pressions sur le Gouvernement : en 1874, Douai transmet au sous-préfet de l'arrondissement une pétition réclamant le transfert des explosifs entreposés dans l'abbaye des Chartreux. Ce haut-fonctionnaire transmet directement cette demande au Conseil d'État. Néanmoins, le sous-préfet rappelle à la ville les difficultés d'accéder à ces requêtes : l'armée n'a aucun intérêt à disperser et, à plus forte, raison d'installer ses poudres à l'extérieur des fortifications « qu'il importe de mettre à l'abri d'un coup de main de l'ennemi »<sup>653</sup>. Néanmoins, le préfet du Nord poursuit cette démarche en demandant au Ministre de l'Intérieur d'intervenir auprès du Ministre de la Guerre, espérant sans doute que leurs relations politiques accélèrent les procédures administratives<sup>654</sup>.

Certains aménagements sont parfois possibles : en 1899, des habitants de Dunkerque pétitionnent en vue de la suppression des servitudes autour du magasin n°6. Le Ministre de la Guerre envisage cette possibilité, sous réserve que les munitions soient enlevées et remplacées par un autre matériel<sup>655</sup>. L'éloignement des explosifs vers d'autres bâtiments est donc une solution envisageable. En 1900, le directeur de l'artillerie reconnaît la légitimité des inquiétudes du conseil municipal de Maubeuge sur la vétusté des magasins à poudre de la place. En revanche, il démontre la modernité de ceux de la ceinture fortifiée<sup>656</sup>. La même année, l'atelier de chargement d'obus en mélinite de Lille, situé au cœur de la ville dans l'arsenal des Postes, est déplacé dans la batterie de Lezennes, sans doute par mesure de sécurité<sup>657</sup>. Cependant, les enjeux militaires s'opposent régulièrement aux désirs civils : les populations de la Madeleine et de Marcq-en-Barœul éprouvent depuis sept ans des craintes devant l'existence du magasin à poudre de cent tonnes situé à cent mètres de la gare et à proximité de la voie Dunkerque-Lille. Les autorités municipales des deux communes se

---

<sup>652</sup> SHD – 2 I 450 : génie. Locaux militaires (1882-1913)

<sup>653</sup> AD Nord – 2 R 939 : Douai : dépôt de poudre dans l'abbaye des Chartreux, demande de suppression (1874) – 8 août 1874 : lettre du maire de Douai au sous-préfet de Douai.

<sup>654</sup> AM Douai – 2 H 134 : artillerie, exercices au polygone, avis d'école à feu (1861-1875) – 24 août 1874 : lettre du sous-préfet de Douai au maire de Douai.

<sup>655</sup> SHD – 2 I 439 : poudres et munitions, armement, arsenal de Saint-Omer – 4 avril 1899 : lettre du Ministre de la Guerre au directeur d'artillerie à Dunkerque.

<sup>656</sup> SHD - 2 I 439 : poudres et munitions, armement, arsenal de Saint-Omer – 18 janvier 1900 : renseignements sur les magasins à poudre de la région.

<sup>657</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1567 : batterie du camp aux Français (1880-1967)

seraient opposées à la construction de cet entrepôt décrété d'utilité publique en novembre 1892. Six mille habitants se sentent menacés par ce magasin vide en 1899<sup>658</sup> mais partageant l'année suivante trente tonnes avec la poudrière du bastion de Turenne<sup>659</sup>. Parfois, les entrepôts de poudre ne sont pas perçus comme des menaces pour la population mais constituent une gêne pour le développement urbain. L'un d'entre eux est situé à Douai, face au terrain sur lequel la construction de la nouvelle gare industrielle de Débord est envisagée. En plein chantier de démantèlement, le conseil municipal réclame la suppression des servitudes de l'établissement ou le déplacement de la route ou de la gare. Cependant, le transfert du magasin à poudre apparaît finalement comme la solution la plus évidente. La municipalité s'engage à reconstruire à ses frais un nouveau magasin à poudre sur les terrains appartenant à l'État<sup>660</sup>. Le déclassement est donc souvent la seule solution à long terme pour limiter les risques liés aux dépôts d'explosifs. En 1899, les services de l'artillerie et du génie réfléchissent à une nouvelle répartition des poudres et des munitions à Lille. Le gouverneur estime « qu'il convient de surseoir à toute mesure jusqu'à ce que la place de Lille ait été déclassée, et d'établir à ce moment un nouveau projet de répartition applicable seulement aux poudres et aux explosifs qui devraient être maintenus dans les forts et la ville ouverte »<sup>661</sup>.

Si le territoire et les habitants du Nord-Pas-de-Calais sont menacés par la présence d'infrastructures militaires, cette situation n'a rien d'exceptionnel à l'échelle de la France. Néanmoins, la taille du premier corps d'armée et la densité de sa population expliquent que peu d'espaces soient réellement à l'abri du danger. En dépit du déclassement de certaines villes, le fait militaire reste important dans l'ensemble de la région. Chaque dépôt de munition, chaque manœuvre peut constituer un risque pour les populations. À travers ses aménagements locaux, l'armée avoue l'existence de ces menaces, renforçant ainsi ce sentiment. L'action des pouvoirs locaux est donc capitale dans la dénonciation de ces risques et des contraintes imposés aux habitants du Nord-Pas-de-Calais.

---

<sup>658</sup> SHD - 2 I 439 : poudres et munitions, armement, arsenal de Saint-Omer – 1<sup>er</sup> avril 1899 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>659</sup> SHD - 2 I 439 : poudres et munitions, armement, arsenal de Saint-Omer – 15 avril 1900 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>660</sup> AD Nord – Place de Douai – 2 R 262 : poudrière, déplacement : vœu du conseil municipal (1895) – 27 septembre 1895 : séance du conseil municipal.

<sup>661</sup> SHD - 2 I 439 : poudres et munitions, armement, arsenal de Saint-Omer – 2 juillet 1899 : lettre du ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.



## **Chapitre 5**

### **Supporter la contrainte**

Si certains habitants perçoivent les menaces pesant sur leurs vies et leur territoire, ils sont bien plus nombreux à subir et à se plaindre des contraintes causées par les infrastructures militaires. Celles-ci prennent des formes différentes : elles peuvent consister en une entrave pour l'économie locale, une perturbation des mobilités, des inconvénients pour l'hygiène publique ou une cohabitation difficile entre civils et militaires. Tous les habitants ne sont pas touchés au même titre. Les plus concernés sont évidemment les citadins car la ville concentre les troupes et les infrastructures. Cependant, les campagnes ne sont pas exemptées de ces contraintes car la création de terrains d'entraînement et l'édification des ceintures fortifiées y imposent des gênes quasi-similaires. Celles-ci peuvent être permanentes ou ponctuelles, générales ou locales, reconnues ou niées. Elles dépendent des réalités de chaque situation, d'un historique et d'espoirs particuliers. Le Ministère de la Guerre éprouve par conséquent de nombreuses difficultés à trouver des solutions qui ne remettraient pas en cause l'utilité ou l'utilisation de ses immeubles. L'armée fait donc le choix d'aménagements au cas par cas, quitte à provoquer des jalousies et des concurrences au sein de la région.

#### 1 – Un développement économique et urbain brimé

Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, les infrastructures et les règlements militaires sont perçus comme des entraves pour l'économie et le développement urbain. L'édification des forts détachés et l'établissement de terrains d'entraînements dans les campagnes contribuent à diffuser ces contraintes dans les périphéries des grandes villes. Les habitants et leurs représentants reprochent à l'armée de sacrifier la région au profit de la Nation. Les murailles sont perçues comme les principales responsables de ces gênes. Leur démolition est donc espérée par de nombreuses communes. Pourtant, l'armée tente de ménager les intérêts civils par l'octroi de nombreux aménagements locaux dont la portée n'est pas toujours jugée suffisante pour équilibrer des situations dénoncées par les civils.

### 1.1. L'entrave des fortifications, des servitudes et des commissions mixtes

L'économie locale est avant tout entravée par les fortifications et les servitudes qui s'étendent autour de chaque édifice militaire. Selon Carole Espinosa, les murailles symboliseraient au regard des civils l'immobilisme et l'interdiction pour une ville de s'ouvrir sur la société industrialisée<sup>662</sup>. Le développement économique des places est foncièrement et administrativement limité par l'enceinte urbaine. En 1874, le maire de Cambrai estime se faire « l'interprète des sentiments unanimes de la population » en réclamant un déclassement rapide de sa ville. Il justifie sa demande en raison des difficultés de logements, de l'absence d'espaces pour l'essor de l'industrie et des entraves pour les transports<sup>663</sup>. Le nombre d'habitats *intra-muros* n'évoluant que trop peu pour répondre au besoin en main-d'œuvre, les fortifications entraînent soit une augmentation de son coût, soit une dégradation de leurs conditions de vie. En 1862, une pétition soutenue par la municipalité de Cambrai s'opposait déjà au manque d'espace à l'intérieur de la ville « pour le développement du commerce, de l'industrie et des habitations, en particulier pour les ouvriers obligés de s'entasser aux dépens de leur santé dans les locaux insalubres [...] ou d'aller se loger dans des faubourgs loin des fabriques »<sup>664</sup>. Les faubourgs des villes ne suffisent plus à répondre à la pression foncière, comme à Valenciennes où la faiblesse de la stagnation démographique s'expliquerait par la présence des murailles et ce, malgré un débordement limité<sup>665</sup>. La structure-même des fortifications peut interdire toute réorganisation urbaine comme c'est le cas à Landrecies : en 1883 comme en 1884, le Conseil général du Nord réclame au Ministre de la Guerre la réunification de la Haute et de la Basse-Ville pour agrandir la commune et aménager de grands espaces en vue de faciliter l'établissement d'industries<sup>666</sup>. À l'intérieur des remparts, le prix du sol ne cesse d'augmenter en raison de sa rareté : jusqu'en 1893, la superficie *intra-muros* de Valenciennes ne représente que quatre-vingt-dix hectares<sup>667</sup>.

Les servitudes intérieures et périphériques sont des contraintes importantes pour le développement économique, notamment industriel. En 1893, des chefs d'entreprise ayant surélevé sans autorisation le mur mitoyen du magasin aux fourrages de Cambrai sur lequel reposait leur entreprise reçoivent une mise en demeure de la part de l'État. Ils doivent

---

<sup>662</sup> Espinosa C., « Le ministère de la Guerre et les autorités municipales... », *art. cit.*, p. 6

<sup>663</sup> AD Nord – Place de Cambrai – 2 R 168 : déclassement des fortifications : projet (1874) – 17 juin 1874 : séance du conseil municipal de Cambrai.

<sup>664</sup> Magny F., *Cambrai ville fortifiée : 24 mai – 29 juillet 1991*, Cambrai, Maison Falleur, 1991, p. 131

<sup>665</sup> Platelle H. (dir), *Histoire de Valenciennes*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires de Lille, 1982, p. 184

<sup>666</sup> AD Nord – place de Landrecies – 2 R 397 : ville haute et ville basse : réunion, vœu du conseil général (1884-1885) 21 août 1884 : séance du Conseil général du Nord.

<sup>667</sup> Platelle H. (dir), *Histoire de Valenciennes...op. cit.*, p. 184

reconnaître l’infraction et s’engager à rembourser les frais occasionnés par la remise en état de l’ouvrage<sup>668</sup>. Chaque aménagement de la gare de Fives, située dans les servitudes de Lille, nécessite une autorisation de l’autorité militaire, qu’il s’agisse d’entrepôts, de sanitaires ou d’une modification de la voie<sup>669</sup>. Les particuliers sont également soumis à ce type de procédures : en 1876, le mur situé au fond du jardin de M. Petit s’est effondré en raison des intempéries. Il permettait à cet homme de s’abriter des regards des passants et des projectiles lancés par des enfants parcourant les remparts de Cambrai. Bien que ce mur n’offre aucun intérêt militaire, il reste la propriété de l’État et M. Petit est obligé de louer ce mur pour un, quatre ou sept ans, à raison de cinq francs par an, et d’en assurer l’entretien et les réparations<sup>670</sup>.

Tableau n°7 : les communes soumises aux servitudes des fortifications dans le camp retranché de Lille

<b>Fortifications classées</b>	<b>Communes situées dans les servitudes</b>
Fort du Vert galant	- Wambrechies - Verlinghem
Fort de Bondues	- Bondues - Marcq en Barœul - Wambrechies
Fort de Mons en Barœul	- Mons en Barœul - Flers - Marcq en Barœul - Wasquehal - Hellemmes
Fort de Sainghin	- Sainghin - Péronne - Fretin
Fort de Seclin	- Seclin - Templemars
Fort d’Englos	- Ennetières - Englos - Sequin - Capinghem - Lomme - Hallennes lez Haubourdin

<sup>668</sup> AD Nord – Place de Cambrai – 66 J 707 : relations entre les autorités militaires et divers particuliers (1828-1906).

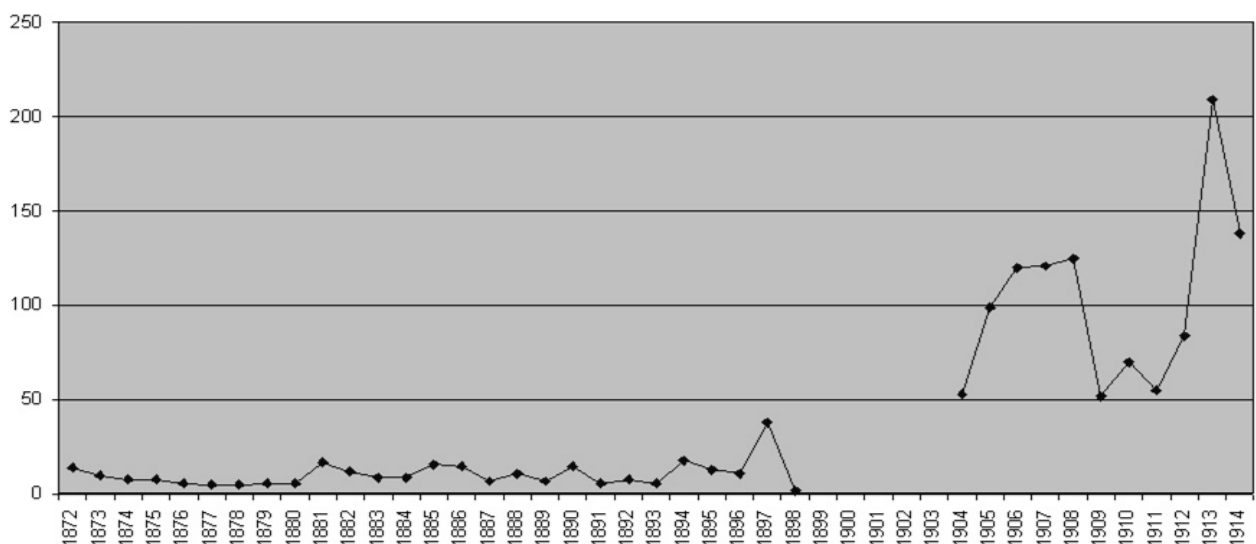
<sup>669</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1533 : gare de Fives (1850-1914).

<sup>670</sup> AD Nord – Place de Cambrai – 66 J 707 : relations entre les autorités militaires et divers particuliers (1828-1906).

Batterie de Prêmesques	- Prêmesques - Pérenchies
Batterie du Camp aux Français	- Lezennes - Annappes - Lesquin - Ascq
Enceinte de Lille	- Lomme - Lambersart - Saint-André - La Madeleine - Faubourgs de Lille

Le poids des contraintes de l'armée sur le développement local est visible à travers les nombreux contentieux opposant des particuliers à l'armée. Si la plupart d'entre eux aboutissent à un règlement à l'amiable, en dépit des conditions défavorables imposées aux civils, ils démontrent l'importance de la pression foncière à proximité des infrastructures militaires. Fait remarquable, plus l'utilité d'une place de guerre est remise en cause, plus ce nombre de différends augmente. Jusque dans les années 1900, les contentieux à Lille ont plafonné à une vingtaine par an. À partir du XX<sup>e</sup> siècle, leur nombre connaît une croissance exponentielle parallèlement aux demandes publiques de déclassement<sup>671</sup>. *A contrario*, la confirmation permanente du rôle militaire de Maubeuge aboutit à une stagnation des contentieux et des soumissions, n'excédant jamais le nombre de trente en 1906<sup>672</sup>.

Figure 2 : nombre de soumissions, contentieux et affaires diverses avec des particuliers



<sup>671</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1441 à 1479 : relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Soumissions. Contentieux. Affaires diverses (1871-1914)

<sup>672</sup> AD Nord – Place de Maubeuge – 66 J 1655 à 1665 : relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Soumissions. Contentieux. Affaires diverses (1881-1912)

Limitées par le manque d'espace, les activités économiques profitent du développement des transports pour s'éloigner des places de guerre. Conscient de ce phénomène, le président du Conseil général du Nord considère qu'il s'agit d'une attitude légitime de la part des entreprises. Selon lui, cette situation est un argument en faveur des demandes de déclassement<sup>673</sup>. En effet, de nombreux projets sont soumis à l'hypothèse d'un prochain démantèlement : en 1896, le Conseil municipal de Gravelines estime que le déclassement de l'espace situé au-delà du canal de la Tuerie permettrait une plus forte industrialisation de la ville<sup>674</sup>. Dix ans plus tard, la ville souhaite bâtir un groupe scolaire et cherche un terrain qui répondrait aux normes d'hygiène. Cependant, « dans une ville à espace limité telle que Gravelines, cette désignation était chose difficile et le choix ne pouvait porter que sur un terrain à servitudes militaires et appartenant à l'État »<sup>675</sup>. À Lille, le but du déclassement réclamé en 1883 serait « d'augmenter le nombre de ses établissements industriels et de donner à la gare un développement qui devient indispensable »<sup>676</sup>. Les demandes portent parfois sur des infrastructures précises comme la tour d'Ordre à Boulogne-sur-Mer, dont l'abandon par l'armée « serait instamment désiré par la population de cette ville ». Cependant, le Ministre de la Guerre s'y oppose car elle joue un rôle important dans la défense du port<sup>677</sup>. L'intérêt national prime toujours sur les enjeux locaux et, faute de déclassement, la destruction des infrastructures militaires *intra-muros* est parfois souhaitée : en 1902, le conseil municipal de Lille réclame la démolition de l'hôpital militaire du centre-ville pour construire un lycée de jeunes filles et transférer une école primaire<sup>678</sup>. L'année suivante, la municipalité envisage d'y installer un théâtre entouré d'une place et de divers bâtiments comme un hôtel, une bourse et une poste<sup>679</sup>. L'incohérence de ces deux demandes prouve que les projets ne manquent pas dans cette commune mais ces derniers ne peuvent voir le jour en raison de l'exiguïté de l'espace disponible.

---

<sup>673</sup> AD Nord – Place de Bergues - 2 R 116 : démantèlement partiel : délibérations du Conseil Général (1882-1893) – 23 août 1882 : procès-verbal des délibérations du Conseil général du Nord.

<sup>674</sup> AD Nord – Place de Gravelines – 2 R 372 : déclassement : vœu du Conseil Général du Nord (1896) – 20 août 1896 : procès-verbal du Conseil municipal de Gravelines.

<sup>675</sup> AD Nord – Place de Dunkerque – 2 R 378 : Terrains militaires : cession par l'État pour l'établissement d'un groupe scolaire, d'un abattoir, de jardins et de logements ouvriers, vœu du conseil municipal (1906) – 23 mars 1906 : lettre du préfet du Nord au Ministre de la Guerre.

<sup>676</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 598 : déclassement de l'enceinte : vœux du Conseil Général (1880-1882) – 23 août 1883 : procès-verbal du Conseil général du Nord.

<sup>677</sup> AD Pas-de-Calais – W 16539 : dégâts commis et réquisitions exercées par les militaires, évaluation et indemnisation (1879-1960) – 7 juin 1912 : lettre du Ministre de la Guerre au préfet du Pas-de-Calais.

<sup>678</sup> AD Nord – 2 R 968 : Déplacement de l'hôpital : vœu du conseil municipal (1901-1903) – 5 août 1902 : séance du conseil municipal de Lille.

<sup>679</sup> AD Nord – 2 R 968 : Déplacement de l'hôpital : vœu du conseil municipal (1901-1903) – Août 1903 : projet d'utilisation du terrain de l'hôpital militaire.

Lors de la construction d'un ouvrage mixte, l'armée impose, par précaution militaire, des aménagements particuliers. Or, ces derniers sont souvent à la charge des communes car les conseils généraux refusent de financer ces travaux qu'ils dénoncent comme arbitraires<sup>680</sup>. Lors du remaniement de la gare d'Arras en 1895, les services du génie ne présentent aucune objection au projet présenté. En revanche, ils expriment différents désirs parmi lesquels la construction d'un quai militaire ou l'allongement des quais à pétrole et à bestiaux pour faciliter l'embarquement des troupes en cas de mobilisation<sup>681</sup>. Parfaitement conscient de la lenteur de ces procédures, le Ministre de la Guerre propose de ne pas organiser de conférences mixtes pour l'éclairage électrique de cette gare. Il conditionne néanmoins cette autorisation au rétablissement de l'éclairage à gaz et l'installation d'une dynamo et d'une locomobile à proximité de la guérite par la compagnie des chemins de fer en cas de guerre<sup>682</sup>. Les différents projets civils font donc face à une lenteur parfois exaspérante en raison de longues négociations et de contradictions entre les différents services. En 1877, la route d'Avesnelles doit être améliorée au profit des riverains et de l'activité économique. Pourtant, ce projet reste sans suite car les documents de la conférence mixte ont été perdus du fait des échanges incessants ou de la masse des différents dossiers<sup>683</sup>.

## 1.2. Des campagnes également touchées

L'économie est, comme celle des villes, perturbée par les infrastructures militaires. Les forts détachés, les champs de manœuvres et les aérodromes sont toujours établis dans les périphéries des grandes villes pour limiter la durée des trajets. De plus, pour éviter de rapides dégradations, ils sont installés sur des sols de bonne qualité et les meilleurs terrains sont donc particulièrement désirés par l'armée. Les infrastructures militaires se situent donc dans les zones les plus attractives et influencent donc la question foncière.

Les terrains et les exercices militaires perturbent ponctuellement les activités rurales ou littorales. De nombreux filets de pêche ont par exemple été perdus ou détériorés en raison des bouées qui matérialisent la zone de sureté du champ de tir de Ningles situé sur la côte.

---

<sup>680</sup> AD Nord – 2 R 32 : places fortes et zones frontières, modification de la législation : vœux du Conseil Général et du conseil d'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe (1882-1887) – 19 avril 1882 : procès-verbal du Conseil Général du Nord.

<sup>681</sup> SHD – 2 I 212 : correspondances entre le Ministre de la Guerre et le commandant du premier corps d'armée (1895-1900) -6 avril 1885 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>682</sup> SHD – 2 I 212 : correspondances entre le Ministre de la Guerre et le commandant du premier corps d'armée (1895-1900) -10 avril 1885 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>683</sup> AD Nord – place d'Avesnes – 2 R 96 : amélioration du chemin du Molinet situé dans la zone myriamétrique de la place (1877-1878) – 15 octobre 1877 : lettre du Ministre de l'Intérieur au préfet du Nord.

L'une d'entre elles a par ailleurs disparu tandis qu'une autre a été retrouvée au niveau d'Ostende. Le 11 décembre 1911, le président du syndicat des armateurs de Boulogne-sur-Mer, soutenu par le président de la Chambre de commerce, réclame le déplacement de ce terrain d'entraînement qui constitue une gêne pour les activités halieutiques. Les militaires réfléchissent à une solution plus conciliante : le commandant de la place recommande l'enlèvement de ces bouées en période de pêche et l'emploi de balles à courte portée. Cette décision se ferait donc au détriment des intérêts de l'armée. Le chef du génie propose quant à lui de retirer définitivement les bouées car selon lui, les pêcheurs connaissent suffisamment les environs et les distances à respecter pour éviter cette zone lors des exercices<sup>684</sup>. Cette décision impose aux marins de prendre leurs précautions s'ils souhaitent continuer à traverser ou à exploiter cette zone.

La culture des terrains proches des champs de tir est également problématique. Les retards pour les dernières récoltes, l'arrachement des betteraves et la préparation des semences d'automne sont préjudiciables aux agriculteurs<sup>685</sup>. Les servitudes des fortifications, tant autour des enceintes urbaines que des ouvrages détachés, interdisent toute activité économique dans un rayon de 250 mètres<sup>686</sup>. Dans les campagnes, les forts sont souvent établis sur des sols meubles et déboisés, privant ainsi les agriculteurs d'espaces propices à l'agriculture. La matérialisation des servitudes par des bornes gêne parfois les exploitants : en décembre 1885, un cultivateur de Gagnier-Chaussée endommage sa moissonneuse sur l'une d'entre elles et réclame une indemnité de 380,10 francs. Le conseil de préfecture soutient sa demande, considérant que les déclarations officielles du maire n'ont pas été suffisantes : le génie aurait dû prévenir la population par affiches publiques<sup>687</sup>.

Le passage de troupes détériore également les champs. Les hommes se déplacent à travers les exploitations agricoles et ce, malgré les attentions prises par les officiers. Lors des manœuvres, ces derniers sont rendus personnellement responsables des dégâts occasionnés par la troupe, en particulier pour les champs de betteraves et les autres cultures non-récoltées<sup>688</sup>. En 1888, plusieurs conseils généraux en France émettent le vœu que les manœuvres d'automne soient différées en raison du retard que subissent exceptionnellement

---

<sup>684</sup> AD Nord – Place de Boulogne – 66 J 500 : champ de tir de Ningles (1895-1938) – 29 décembre 1911 : rapport au Ministre de la Guerre.

<sup>685</sup> AD Pas-de-Calais – R 256 : création de champs de tir (1892-1924) – 31 juillet 1893 : lettre du commandant la 2<sup>e</sup> division d'infanterie au préfet du Pas-de-Calais.

<sup>686</sup> *Bulletin officiel n°91* : décret du 10 août 1853 : rapport et décret sur le classement des places de guerre et des postes militaires, et sur les servitudes imposées à la propriété autour des fortifications : article 5

<sup>687</sup> AD Nord – 2 R 19 : dommages causés par une borne militaire placée par le génie (1886) - 27 avril 1886 : arrêté du conseil de préfecture du département du Nord.

<sup>688</sup> De Cardevaque A, *Les grandes manœuvres de 1876...*, *op. cit.*, p. 19

les travaux agricoles. Cependant, les ordres ont déjà été envoyés et leur suspension entrainerait une augmentation du budget. Le Ministre de la Guerre décide donc que « dans ces conditions, et malgré tout l'intérêt que comporte cette année la situation exceptionnelle des populations agricoles, il ne paraît pas possible de retarder les manœuvres »<sup>689</sup>. Autour des places, des plaintes sont parfois portées à l'encontre de l'armée : en 1910, des fermiers de Lambersart et de Lompret se plaignent des dégradations liées au passage des troupes. Le gouverneur ne fait qu'« inviter » les chefs de corps à s'assurer que les soldats évitent de pénétrer sur les exploitations<sup>690</sup>. Cette recommandation, émise par des officiers supérieurs, pourrait s'expliquer par les coutumes d'une cohabitation séculaire. Les civils vivant à proximité des villes de garnison sont en effet habitués à cette présence, contrairement à ceux des zones rurales auprès desquels l'armée s'immisce soudainement dans leur vie quotidienne. À chaque étape, les militaires réquisitionnent des logements ou aménagent des zones de défense. Celles-ci sont parsemées de tranchées, d'abris et d'autres infrastructures temporaires comme des rigoles que les soldats sont censés combler lors de leur départ<sup>691</sup>. Des indemnités sont évidemment prévues pour dédommager les propriétaires des dégâts occasionnés. Ces désagréments peuvent affecter de vastes espaces, comme lors des grandes manœuvres en terrain libre : du 7 au 21 septembre 1876, l'ensemble de l'Artois est concerné<sup>692</sup>. Étrangement, les indemnités réclamées ne s'élèvent qu'à 2 000 francs, soit une somme identique à celle qu'ont entraînées les manœuvres de 1874 sur le plateau d'Helfaut, d'une superficie moindre<sup>693</sup>. Cette différence peut s'expliquer par une méconnaissance des procédures administratives du fait de leur nouveauté pour certaines populations, contrairement à celles vivant au Sud de Saint-Omer, habituées depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle à l'utilisation de leurs campagnes. L'armée a cependant pris des mesures pour faciliter le règlement des indemnités grâce à des commissions qui suivent les troupes. Les personnes intéressées doivent d'abord présenter leurs réclamations à la mairie dans un délai de trois jours. Elles doivent par la suite accepter la somme proposée par la commission dont le règlement peut être immédiat grâce à la présence d'un payeur. Si elles refusent, les réclamations sont transférées au juge de paix et éventuellement au tribunal civil d'arrondissement<sup>694</sup>. De longues procédures sont alors imposées aux particuliers qui se considèreraient comme lésés. Les conseils municipaux

---

<sup>689</sup> SHD – 2 I 382 : manœuvres (1879-1914) – 22 août 1888 : lettre du Ministre de la Guerre aux commandants des corps d'armée.

<sup>690</sup> SHD – 2 I 228 : rapports quotidiens de la place de Lille (1909-1914) - 15 décembre 1910 : rapport.

<sup>691</sup> De Cardevaque A, *Les grandes manœuvres de 1876...*, *op. cit.*, p. 19

<sup>692</sup> *Ibidem*, p. 129

<sup>693</sup> De Cardevaque A., *Le camp d'Helfaut et les grandes manœuvres de 1874*, Saint-Omer, 1875, p. 47

<sup>694</sup> De Cardevaque A, *Les grandes manœuvres de 1876...*, *op. cit.*, pp. 128-129



interviennent parfois pour réunir les doléances de leurs administrés et exercer des pressions sur les autorités politiques et militaires. En juillet 1893, de nombreuses communes considèrent que « les dégâts résultats de ces exercices [de tir] ne sont pas toujours évalués à leur juste valeur » et exigent réparations auprès du commandant de la 2<sup>e</sup> division d'infanterie<sup>695</sup>. Cependant, ces indemnités dépendent du régime du champ de tir en cas d'exercice : en août 1886, le conseil municipal de Labeuvrières relaie les plaintes de ses agriculteurs qui espèrent une compensation à l'impossibilité de travailler lors des exercices et pour les dégâts occasionnés par les soldats traversant les champs. Cependant, le directeur du génie rappelle qu'aucune clause n'est prévue en ce sens, les maires des communes concernées n'ayant pas, lors de la définition des conditions d'utilisation du champ de tir, formulé de demandes en ce sens. En revanche, les dégâts ponctuels peuvent être pris en charge par le commandant de la troupe incriminée<sup>696</sup>.

Malgré les indemnités, les conséquences à long terme peuvent être importantes sur le prix des terrains. Lorsque les manœuvres ont lieu dans des zones non-exploitées comme les plages, les autorités municipales réclament une simple remise en état, garantie d'une valeur intacte<sup>697</sup>. Cependant, cela se révèle insuffisant dans le cas des champs. Au Sud de Lille, la présence du champ de tir de l'Arbrisseau provoque, selon le maire de Loos, une dépréciation de 50 % des terrains compris dans la zone de tir et de 30 % pour ceux qui l'avoisinent. Le maire d'Emmerin est beaucoup plus virulent car il parle d'une dévaluation des trois quarts de la valeur et affirme que sa commune « se trouverait complètement sacrifiée, tant pour la culture d'une grande partie de son territoire que pour le commerce local, ce serait la ruine complète du village » si le terrain d'entraînement venait à être agrandi<sup>698</sup>. Contrairement aux villes où le prix du foncier augmente du fait de sa rareté, les campagnes proches d'une infrastructure militaire sont victimes d'une dépréciation importante en raison des risques et des contraintes pesant sur leurs activités économiques. En 1909, le commandant du 84<sup>e</sup> régiment d'infanterie propose de louer les parcelles contiguës au champ de tir du Quesnoy. Conscient du désintéret des civils, il estime que ces terrains auront plus de chances d'être affermer pour une somme minime aux sous-officiers mariés de la place<sup>699</sup>. Les villes sont

---

<sup>695</sup> AD Pas-de-Calais – R 256 : création de champs de tir (1892-1924) – 31 juillet 1893 : lettre du commandant la 2<sup>e</sup> division d'infanterie au préfet du Pas-de-Calais.

<sup>696</sup> AD Pas-de-Calais – R 257 : création de champ de tir (sd) – 5 août 1886 : séance du conseil municipal de Labeuvrières.

<sup>697</sup> Borde C., « "Génie pékin contre génie militaire" ... », *art. cit.*, p. 298

<sup>698</sup> AD Nord – Place de Lille - 2R 669 : champ de tir de l'Arbrisseau. Régime : vœu du Conseil général (1881-1889) - 28 octobre 1895 : conférence sur la révision du régime du champ de tir de l'Arbrisseau.

<sup>699</sup> SHD – 2 I 212 : correspondance entre le Ministre de la Guerre et le commandant du premier corps d'armée (1895-1900) – 19 octobre 1909 : lettre du commandant du 84<sup>e</sup> régiment d'infanterie au Ministre de la Guerre.

également concernées par ces inégalités foncières. Les riverains des infrastructures militaires *intra-muros* doivent reconnaître tous les trente ans que leurs biens n'existent que « par pure tolérance du Département de la Guerre » et sont par conséquent soumis à un risque de destruction ou d'expropriation pour cause d'utilité publique<sup>700</sup>. En toute logique, ces bâtiments grevés de servitudes ont une valeur moins importante que d'autres s'ils ne l'étaient pas. Ce phénomène s'applique également à l'extérieur des remparts dans les zones constructibles : en 1885, les municipalités de Lambersart et de Lille, appuyées par le Conseil général du Nord, réclament la création d'un polygone exceptionnel au Nord-Ouest de la citadelle où a été construite l'avenue de l'hippodrome. Ces assemblées locales soutiennent les propriétaires de cet espace très urbanisé intéressés « par la plus-value que leurs propriétés tireraient de l'exonération d'une servitude dépréciatrice »<sup>701</sup>.

### 1.3. Les concessions de l'armée : l'établissement de polygones exceptionnels

Pour ne pas constituer une entrave permanente au développement urbain et économique, l'armée consent parfois à la mise en place de polygones exceptionnels. Depuis de nombreuses années, Douai souhaiterait profiter de l'essor industriel de la commune limitrophe de Dorignies. En 1880, la municipalité émet un vœu en faveur de la création d'un polygone exceptionnel sur soixante-douze hectares, situés en très grande partie sur les deuxièmes et troisièmes zones de servitudes<sup>702</sup>. Selon les conseillers, ce dernier doit apporter la prospérité à Douai et sa banlieue :

*« Les immenses avantages qui résulteront de cette création ne se limiteront pas aux seuls terrains compris dans le périmètre d'exception et s'étendront certainement aux régions avoisinantes déjà en partie construites et sur lesquelles ne pourra manquer de s'exercer l'influence favorable résultant du développement industriel du hameau de Dorignies ».*

Cette demande s'appuie sur l'exemple de la place de Toul où un polygone exceptionnel a été autorisé dans la première zone de servitude. Devant la nécessité d'une loi

---

<sup>700</sup> AD Nord – 2 R 36 : servitude continues et apparentes existants sur les immeubles du domaine militaire : correspondance (1893-1894) – 28 novembre 1893 : circulaire du Ministre de la Guerre à l'attention des préfets et des directeurs de l'artillerie, du génie et des établissements des poudres et salpêtres.

<sup>701</sup> Duthil Jules, « Le polygone exceptionnel de Cantelieu-Lambersart ; les polygones exceptionnels de Lille », *Au jour le jour*, t. 24, Lille, 1900, pp- 57-64, p. 20

<sup>702</sup> AD Nord – Place de Douai – 2 R 247 : servitudes militaires : création d'un polygone exceptionnel à Dorignies (1880-1881) – 28 mai 1880 : séance du conseil municipal de Douai.

pour confirmer une telle décision, le Ministre de la Guerre promet d'étudier la question de manière à concilier « autant que possible les intérêts civils avec les exigences de la défense du pays »<sup>703</sup>. De telles démarches aboutissent régulièrement à la création de polygones exceptionnels, comme à Lille où la décision ministérielle du 21 juin 1899 exempte de servitudes le secteur situé au Sud de la citadelle et correspondant au jardin Vauban<sup>704</sup>. Cependant, un polygone exceptionnel n'exempte pas de l'intégralité des règlements sur les servitudes : en 1881, les terrains situés entre la Haute-Sambre et la redoute du Tilleul à Maubeuge sont placés dans la seconde zone de servitude au lieu d'être dans la première. La présence de cet ouvrage et de la redoute d'Assevent, dont l'existence est pourtant remise en cause par différents militaires, serait à l'origine de cette situation<sup>705</sup>. Exempter totalement cet espace de servitudes reviendrait à abandonner l'efficacité de ces édifices. Pour la même raison, le chef du génie s'oppose à la création d'un nouveau polygone exceptionnel autour de l'ouvrage de Falise. Pourtant, il soutient un projet similaire au Sud de la place<sup>706</sup>.

Conscient des problèmes liés à la taille des polygones exceptionnels, l'armée préfère accorder des autorisations individuelles. Celles-ci peuvent être octroyées pour des constructions neuves, des reconstructions partielles et des réparations sur les bâtiments situés dans les servitudes<sup>707</sup>. Évidemment, ces soumissions s'accompagnent de contraintes importantes car elles ne sont considérées que comme des « concessions temporaires de jouissance précaire et révocable » avec ou sans fixation de durée<sup>708</sup>. Les autorisations peuvent autant concerner des particuliers, tel que M. Gaston qui souhaite transformer son étable en une maison dans la première zone du fort de Grévaux<sup>709</sup>, que des entreprises, comme à Maubeuge, où une aile de l'usine du château d'eau est allongée en 1894 pour permettre l'installation d'un nouveau générateur pour les machines élévatoires<sup>710</sup>. Ces soumissions concernent de fait les servitudes urbaines et celles des ouvrages des ceintures fortifiées.

---

<sup>703</sup> AD Nord – Place de Douai – 2 R 247 : servitudes militaires : création d'un polygone exceptionnel à Dorignies (1880-1881) – 27 septembre 1881 : lettre du Ministre de la Guerre au préfet du Nord.

<sup>704</sup> AD Nord – Place de Lille - 2 R 606 : Citadelle. Suppression des zones intérieures de servitudes (1894-1900).

<sup>705</sup> AD Nord – Place de Maubeuge – 66 J 1642 : zones de servitudes et polygones exceptionnels (1881-1901).

<sup>706</sup> AD Nord – Place de Maubeuge – 66 J 1642 : zones de servitudes et polygones exceptionnels (1881-1901) – 1<sup>er</sup> mars 1901 : rapport du commandant Castelin, chef du génie au sujet d'une pétition tendant à la création d'un polygone exceptionnel dans la deuxième zone de servitude de la place.

<sup>707</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1414 : soumissions souscrites dans les places et postes de la circonscription de Lille (1870-1912).

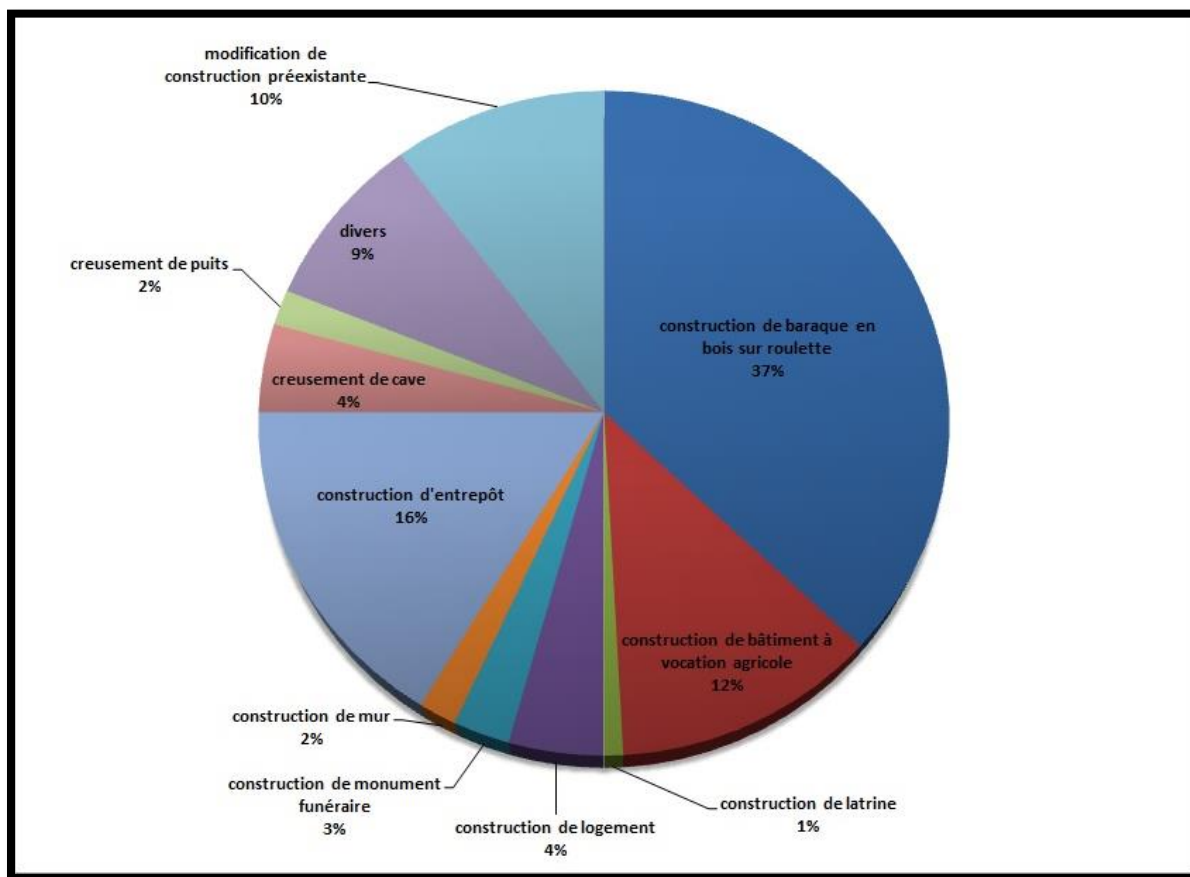
<sup>708</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 555 : affermage de bâtiments et terrains militaires : augmentation des redevances, adoption du procès-verbal d'affermage (1902-1912) – 19 avril 1912 : procès-verbal du conseil municipal.

<sup>709</sup> AD Nord – Place de Maubeuge – 66 J 1717 : fort et batterie de Grévaux. Zones de servitudes et polygones exceptionnels (1893-1931) – 8 octobre 1908 : lettre de M. Gaston au Ministre de la Guerre.

<sup>710</sup> AD Nord – Place de Maubeuge – 66 J 1644 : relations entre les autorités militaires et la ville de Maubeuge (1893-1958).

L'occupation souterraine ou aérienne est également soumise à l'autorisation de l'armée : en 1905, l'usine à gaz de Calais de la compagnie française d'éclairage et de chauffage par le gaz doit louer des terrains pour des conduites et des poteaux électriques<sup>711</sup>. À Lille, 4 784 soumissions sont accordées entre le second trimestre de 1871 et 1912<sup>712</sup>. Elles sont souvent autorisées par décision ministérielle qui reconnaît leur « caractère d'utilité publique »<sup>713</sup>. Cependant, comme en témoigne l'exemple de Landrecies, ces soumissions intéressent avant tout des aménagements ou des créations de logements : sur les 116 autorisations données, la moitié concerne des baraques en bois sur roulettes ou la création de latrines, de caves, de puits ou même la construction de logements neufs. L'autre partie des soumissions autorise la construction d'entrepôts ou d'infrastructures agricoles<sup>714</sup>.

Figure 3 : soumissions dans les servitudes de la place de Landrecies entre 1869 et 1892



<sup>711</sup> AD Pas-de-Calais – W 16539 : dégâts commis et réquisitions exercées par les militaires, évaluation et indemnisation (1879-1960) – 5 février 1913 : lettre du directeur de l'usine à gaz de Calais de la Cie française d'éclairage et de chauffage par le gaz à la préfecture.

<sup>712</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1414 : soumissions souscrites dans les places et postes de la circonscription de Lille (1870-1912).

<sup>713</sup> AD Nord – Place de Maubeuge – 66 J 1647 : relations entre les autorités militaires et diverses sociétés (1861-1959).

<sup>714</sup> AD Nord – Place de Landrecies – 66 J 1170 : servitudes. Soumissions (1869-1892).

Malgré les nombreuses autorisations, l'armée refuse une remise en cause de son autorité sur ses propres terrains. En mai 1880, le chef du génie à Douai réquisitionne un détachement de militaires équipés de pelles et pioches pour détruire la baraque d'un dénommé Pierre et de sa famille, dont l'habitation est installée sur l'un des terre-pleins de la fortification. Le commandant de la 1<sup>ère</sup> brigade d'artillerie explique au maire que cette action a été différée à plusieurs reprises « en raison de la rigueur de la saison ». Cependant, après de multiples invitations à trouver un autre logement et des sommations restées lettre morte, l'armée a décidé de détruire ce logement. Conscient de l'image négative de l'armée que cette action pourrait véhiculer, le commandant demande au maire de Douai d'informer le commissaire de police de l'ensemble de la situation pour « s'y faire représenter par un de ses agents afin de prévenir tout conflit et toute interprétation fâcheuse »<sup>715</sup>. Ce fait divers met en évidence que l'armée peut employer la force pour faire respecter ses droits mais que les militaires ont besoin de la présence de l'autorité civile pour légitimer leurs actions.

#### 1.4. Les concessions de l'armée : la location des terrains

Les terrains inutilisés des remparts, des fossés, des champs de manœuvres et certains souterrains<sup>716</sup> peuvent être loués pour la chasse, le pacage, les cultures, la pêche ainsi que pour les vidanges et les dépôts<sup>717</sup>. Cette pratique est ancienne car les sources révèlent des baux d'affermages à Béthune datant de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>718</sup> et sur l'ensemble du territoire national au cours du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>719</sup>. Cependant, elle prend une ampleur particulière dans le Nord-Pas-de-Calais en raison du nombre important de villes et d'infrastructures militaires. En 1884, plus de cent cinquante lots de terrains des glacis de l'enceinte et des fortifications détachées sont loués dans le camp retranché de Lille<sup>720</sup>. Contrairement aux soumissions, ces affermages sont concédés pour une durée temporaire de trois, six ou neuf ans, permettant éventuellement à l'armée de récupérer ses biens pour une autre fonction. La fin des baux est le plus souvent l'occasion de les remettre en location dans l'espoir d'une plus-value : en 1911, une parcelle de terrain de 1,58 hectare, située sur le terrain du stand de tir d'Hesdin, est mise

---

<sup>715</sup> AM Douai – 2 H 145 : passage des portes, établissement d'un double passage pour les voitures (1876-1883) – 5 mai 1880 : lettre du commandant de la brigade d'artillerie au maire de Douai.

<sup>716</sup> AD Nord – 66 J 1928. Affermages, concessions temporaires, locations (1866 – 1959).

<sup>717</sup> AD Nord – Place de Maubeuge – 66 J 1641 : domaine militaire. Affermages (1879).

<sup>718</sup> AD Nord – Place de Béthune – 66 J 472 : terrains militaires. Affermages. Plans (1793- 1870).

<sup>719</sup> Espinosa C., *L'armée et la ville...*, op. cit., p. 194

<sup>720</sup> AD Nord – 66 J 1928. Affermages, concessions temporaires, locations (1866 – 1959)

aux enchères à cinq francs pour être finalement adjugée à six<sup>721</sup>. Les clauses de location sont contraignantes car l'armée désire récupérer ses propriétés dans le meilleur état possible : en 1904, M. Verheyden obtient la location d'une partie du terrain militaire à Gravelines afin de construire un petit entrepôt à des fins agricoles. En plus du loyer, il doit respecter la nature de la location, accepter la réquisition à la première demande et remettre le terrain dans son état initial à l'issue de son bail<sup>722</sup>. En 1912, un contrat d'affermage accordé à Lille stipule que le locataire est obligé de faucher les herbages, d'enlever les mauvaises herbes et d'élaguer les arbres au moins deux fois par an. Si le pacage des moutons est autorisé, le chef du génie peut intervenir pour limiter la taille du troupeau<sup>723</sup>. Il est également d'usage que seuls des ovins puissent accéder aux terrains des fortifications car les autres animaux, telles que les vaches, ont tendance à arracher les racines des plantes qu'ils mangent, accélérant ainsi l'érosion des structures. Par ailleurs, la nature de la végétation peut justifier le refus d'une location : en 1892, le maire du Quesnoy transmet la demande de plusieurs fermiers de la ville en vue d'obtenir l'autorisation de faire paître leurs animaux sur les terrains militaires de la place. Après réflexion, le Ministre de la Guerre considère cette concession comme « très préjudiciable au bon entretien des plantations » car celles-ci sont composées de jeunes arbres placés à faible distance les uns des autres et que la saison est mauvaise pour la pacage<sup>724</sup>. Si l'État peut dénoncer ces locations, il est également obligé d'en respecter les clauses : en 1904, le gouverneur de Maubeuge demande la résiliation de l'affermage des terrains de l'ouvrage de Rocq. Le préfet ne peut donner suite à cette demande, le locataire pour les herbages, la chasse et la pêche, qui est entre autre le maire de Recquignies, n'a commis aucune faute et entretient correctement les biens loués. Il invite donc le gouverneur à reconsidérer son offre, estimant que l'armée n'a pas besoin d'y effectuer d'exercices permanents<sup>725</sup>.

---

<sup>721</sup> AD Nord – Place d'Hesdin – 66 J 1156 : stand de tir et champ de tir de Brévilliers (1911-1963).

<sup>722</sup> AD Nord – Place de Gravelines – 66 J 1129 : occupations temporaires de terrains dont la jouissance a été concédée aux Ponts-et-Chaussées (Service Maritime). Dossiers particuliers (1893-1931) - 10 juin 1904 : arrêté préfectoral.

<sup>723</sup> AD Nord – 66 J 1928 : - 27 juin 1912 : extrait d'un procès-verbal de concession temporaire de jouissance précaire et révocable avec redevance et sans fixation de durée.

<sup>724</sup> SHD – 2 R 753 : refus de pacage (1892) – 2 décembre 1892 : lettre du Ministre de la Guerre au préfet du Nord.

<sup>725</sup> SHD – 2 I 210 : correspondance entre le Ministre de la Guerre et le commandant du premier corps d'armée – 2 décembre 1903 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

Illustration 3 : un exemple d'affermage pour les herbages sur les fortifications lilloises<sup>726</sup>



*De nombreux affermages autorisent les moutons à paître sur les glacis. Cette pratique permet d'éviter la prolifération incontrôlée de la végétation. Cette photographie permet de rappeler la proximité entre la ville industrielle et la campagne agricole.*

Cette pratique locative offre un double avantage à l'armée : elle assure une rente constante ainsi qu'une surveillance et un entretien gratuits. Les revenus tirés des affermages sont en effet importants. En 1902, ceux de Lille s'élèvent à un total de 38 978 francs pour des terrains, des souterrains, des canalisations ou des vidanges.

Tableau 8 : détail des revenus tirés des affermages et des locations des infrastructures militaires du camp retranché de Lille en 1902<sup>727</sup>

Fortifications	affermages par adjudication	6 292 francs
	affermages par expertise	24 167 francs
	concessions temporaires de jouissance sans redevance	-
	concessions temporaires de jouissance avec redevance	114 francs

<sup>726</sup> AD Nord : 4 FI 35-1514

<sup>727</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1928 : affermages, concessions temporaires, locations (1866-1959).

Bâtiments militaires	affermages par adjudication	2 871 francs
	affermages par expertise	3 150 francs
	concessions temporaires de jouissance sans redevance	-
	concessions temporaires de jouissance avec redevance	482 francs

Les déclassements et les réorganisations foncières des années 1900 provoquent donc une forte diminution de ces revenus locatifs : à Cambrai, s'ils représentent la somme de 12 219 francs en 1876<sup>728</sup>, ils diminuent à 480 francs en 1913<sup>729</sup>. Le génie espère tirer d'autres avantages de ces locations : en 1895, le chef du génie à Maubeuge propose d'affermier un terrain situé dans le voisinage du fort de Leveau pour en faire le dessouchement. Il consent à un bail de douze ans, en contre-partie des travaux à la mise en culture de ces terrains. Malgré l'intérêt d'un candidat sérieux, les prescriptions réglementaires s'opposent à ce qu'un terrain soit loué plus de neuf ans et cette question reste en suspens<sup>730</sup>. Pour assurer l'entretien et la surveillance des terrains, le contrat doit stipuler les attentes de l'armée : en 1880, la garnison du Quesnoy a besoin d'un nouveau champ de manœuvre. Pour réaliser des économies, le chef du génie propose de louer des terrains qui seront eux-mêmes sous-loués pour ne pas en faire des biens oisifs en dehors des périodes d'entraînement. Pour cela, il propose de semer des herbes et les affermer en espérant un remboursement de la moitié de la location<sup>731</sup>. Quand cela est possible, l'armée préfère louer ses terrains à des militaires : en décembre 1903, le chef du génie à Maubeuge propose d'affermier les droits de chasse des ouvrages de la ceinture fortifiée à des officiers de la garnison. Le Ministre de la Guerre donne son accord à cette proposition car elle permet d'éviter l'accès de ces terrains à des personnes étrangères à l'armée<sup>732</sup>.

L'obtention d'un lot s'effectue par adjudication ou par expertise. Certains terrains sont par ailleurs loués sous la forme de concessions temporaires de jouissance, sans ou avec redevance selon les intéressés. Les affermages peuvent, en fonction de leur nature et de leur

<sup>728</sup> AD Nord – Place de Cambrai – 66 J 1932 : affermages (1876-1953) – 3 janvier 1876 : état des terrains et bâtiments militaires affermés au profit du Trésor ou concédés temporairement en jouissance.

<sup>729</sup> AD Nord – Place de Cambrai – 66 J 1932 : affermages (1876-1953) – 31 décembre 1913 : état des terrains et bâtiments militaires affermés au profit du Trésor ou concédés temporairement en jouissance.

<sup>730</sup> SHD – 2 I 212 : correspondance entre le Ministre de la Guerre et le commandant du premier corps d'armée (1895-1900) – 11 janvier 1895 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>731</sup> AD Nord – Place du Quesnoy – 66 J 1855 : champ de manœuvres (1852-1899) – 2 août 1880 : rapport en vue de la recherche d'un nouveau champ de manœuvre pour les troupes de la garnison.

<sup>732</sup> SHD – 2 I 210 : correspondance entre le Ministre de la Guerre et le commandant du premier corps d'armée - 11 décembre 1903 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.



situation, constituer des rentes intéressantes. Entre 1903 et 1912, ceux de Lille rapportent en moyenne plus de 24 500 francs par an<sup>733</sup> et l'armée n'hésite pas à optimiser ces revenus : en 1903, les terrains de l'esplanade et les promenades du bois de Boulogne et du bois de la Deûle à Lille sont loués pour neuf ans pour une somme de 13 487 francs, soit une augmentation de plus de 3 800 francs par rapport aux baux antérieurs. Le conseil municipal demande des explications sur ce nouveau loyer alors que celui des bâtiments utilisés par l'octroi diminue légèrement. L'État explique que les terrains de l'esplanade accueillent la foire annuelle et que la ville en tire de grands bénéfices. L'armée désire également profiter de cette opportunité. En revanche, aucune raison ne semble justifier l'augmentation du bail pour les promenades du bois de Boulogne et la commune obtient une réduction de 1 500 francs<sup>734</sup>. L'armée n'est pas la seule à louer ses terrains à vocation militaire : en octobre 1891, le Ministre de la Guerre réclame à la municipalité d'Hesdin un nouveau champ de tir pour la garnison. La commune acquiert un terrain et obtient le droit de l'affermier pour le pacage, sans que le locataire en puisse se plaindre des dégâts occasionnés lors des exercices<sup>735</sup>.

L'armée n'est cependant pas prête à toutes les concessions pour rentabiliser ses terrains. En 1908, le préfet du Nord sollicite l'établissement un dépôt de matériaux de toutes natures provenant des voies de communications ou destinés à leur entretien sur les glacis de Maubeuge. Ce terrain de 200 m<sup>2</sup> serait loué par le département pour une durée de trois, six ou neuf ans afin d'y entreposer des pavés, des pierres et du sable. Cependant, depuis une dépêche du 21 mars 1886, les Ministres de la Guerre n'autorisent plus ce type de dépôts dans la première zone et souhaitent au contraire leur disparition. Malgré un accord donné en avril 1901, le chef du génie estime que cet amoncellement nuirait à la défense de la place et laisse donc entendre que cette demande resterait sans suite<sup>736</sup>. Pourtant, le Ministre de la Guerre avait autorisé en 1895 l'installation de dépôts de bois dans la première zone de servitude de Lille, justifiant que « les dépôts de bois ont toujours été autorisés autour de la place précitée, même dans la première zone en raison des ressources qu'ils offriraient en cas de siège et de la

---

<sup>733</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1928 : place forte de Lille : affermagés, concessions temporaires, locations (1866-1959).

<sup>734</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 555 : affermage de bâtiments et terrains militaires : augmentation des redevances, adoption du procès-verbal d'affermage (1902-1912) - 8 mai 1903 : procès-verbal du conseil municipal.

<sup>735</sup> AD Pas-de-Calais – R 257 : création de champ de tir (sd) - 11 août 1892 : séance du conseil municipal d'Hesdin.

<sup>736</sup> AD Nord – Place de Maubeuge – 66 J 1643 : relations entre les autorités militaires et le département du Nord (1908-1930) – 9 mai 1908 : rapport du chef de bataillon Foissey, chef du génie, au sujet d'une demande du service vicinal en autorisation d'établir un dépôt de matériaux sur une parcelle de terrain située dans la première zone de servitude de la place de Maubeuge.

facilité avec laquelle on peut les faire disparaître »<sup>737</sup>. Ces exemples illustrent parfaitement le fait que les autorisations sont données au cas par cas.

Les infrastructures militaires, édifices ou terrains, constituent donc une gêne pour l'économie locale. Elles empêchent les entreprises de s'installer, font peser des servitudes contraignantes et sont à l'origine de dévaluations foncières. L'armée est donc l'objet de nombreuses critiques de la part des élus et des particuliers. Le déclassement leur semble souvent la solution qui libèrera le plus rapidement l'économie de ses entraves. Consciente de son poids, l'armée ne désire pas faire de ses possessions des biens oisifs et accepte de nombreuses concessions. Louer une partie de ses terrains et de ses infrastructures lui permet d'apaiser les tensions et diminuer les contraintes pesant sur les populations. Pour autant, il semble impossible de quantifier les conséquences économiques des entraves militaires. Si certaines communes se plaignent de la disparition de certaines activités et du départ d'une part de la population active, elles ne font que constater sans chercher à expliquer. Bergues ne cesse d'accuser l'armée d'être responsable de la ruine de son économie et de son dépeuplement, sans prendre en compte l'essor industriel de Dunkerque, bien mieux située qu'elle pour répondre à la modernisation économique. Les infrastructures militaires apparaissent comme des exutoires en raison des contraintes qu'elles imposent à l'intégralité du territoire.

## 2 – Des mobilités entravées

Les contraintes pesant sur les transports sont parmi les plus ressenties par les populations du Nord-Pas-de-Calais. Au lendemain de la Grande Guerre, le général Lebas justifie les demandes de déclassement lilloises qui ont influencé les réflexions sur la défense de cette ville en 1914. Selon lui, élargir les portes et les trouées de l'enceinte aurait permis de fluidifier les échanges, mettant fin aux critiques sur les murailles<sup>738</sup>. Pourtant, le déclassement ne permet pas systématiquement une libéralisation des transports. Le démantèlement entrave momentanément les mobilités en raison de la durée des chantiers et les dépôts aux abords des remparts. Par ailleurs, il est impossible d'organiser des réseaux de transports cohérents tant que subsistent des portions de l'enceinte. La place du Quesnoy, déclassée en 1867, témoigne de ces difficultés logistiques : malgré la nécessaire réforme de la frontière du Nord, le

---

<sup>737</sup> SHD – 2 I 212 : correspondance entre le Ministre de la Guerre et le commandant du premier corps d'armée (1895-1900) – 23 janvier 1895 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>738</sup> Général Lebas, *Places fortes et fortifications...*, *op. cit.*, p. 62

Ministre de la Guerre autorise en juillet 1871 la démolition d'une partie des fortifications pour rectifier le tracé de la route nationale 45 traversant les murailles<sup>739</sup>. En 1873, de nouvelles parcelles de terrains et de remparts sont remises à la Caisse des Domaines pour permettre de nouveaux aménagements<sup>740</sup>. Cependant, en 1878, les projets de démantèlement sont abandonnés avec le reclassement du Quesnoy. Conscient des procédures engagées en vain et des conséquences sur la vie quotidienne des habitants de cette cité, le Ministre de la Guerre organise une conférence mixte dans le but de remplacer « à très bref délai » la plus grande partie des ponts dormants et des ponts-levis sur lesquels passe la route nationale 45<sup>741</sup>. Les participants s'accordent sur le principe « qu'en raison du préjudice causé à la ville du Quesnoy par les vicissitudes de l'instruction de cette affaire, il y avait lieu de renoncer à exiger d'elle aucune contribution ». Les services du génie et le Ministère des Travaux Publics se partagent donc les frais de ces chantiers, à hauteur respective de 15 000 et 170 000 francs, en fonction des intérêts militaires et civils de ces travaux. Depuis le déclassement, la route départementale 12 a également été modifiée et traverse les glacis. Du fait du rétablissement des servitudes, elle devrait en toute logique retrouver son ancien tracé. Cependant, le Ministre de la Guerre décide d'ignorer cette question pour ne pas modifier cette voie qui n'a pas encore quinze ans d'existence<sup>742</sup>.

L'exemple du Quesnoy prouve que les transports constituent une priorité pour les villes. Cependant, ces derniers sont légalement soumis à l'autorité militaire, tant à proximité des places qu'en pleine campagne. Le Nord-Pas-de-Calais possède en effet un des premiers réseaux ferré, fluvial et routier de France. Celui-ci est employé à des fins locales, industrielles ou nationales. Or, cette concentration des transports renforce la vocation traditionnelle de voie d'invasion. Le projet d'édification d'une nouvelle ligne de chemin de fer à proximité du Quesnoy en 1871 en est un bon exemple : si le commandant du génie à Valenciennes estime que cette voie serait parfaitement maîtrisée par sa place et celle de Landrecies, celui de Cambrai la perçoit comme un axe de pénétration qui positionnerait sa ville en première ligne du fait du déclassement du Quesnoy. Dans l'impossibilité d'interdire la construction de cette voie ferrée, il souhaite en prévoir le tracé, anticiper au besoin sa destruction et édifier de nouvelles protections pour la gare de Cambrai. Selon l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, ces aménagements entraîneraient des travaux considérables et d'énormes dépenses

---

<sup>739</sup> AD Nord – Place du Quesnoy – 66 J 1870 : routes et chemins : affaires diverses (1828-1920) – 14 juillet 1871 : lettre du Ministre de la Guerre au directeur des fortifications à Lille.

<sup>740</sup> AD Nord – Place du Quesnoy – 66 J 1870 : routes et chemins : affaires diverses (1828-1920)

<sup>741</sup> AD Nord – Place du Quesnoy – 66 J 1870 : routes et chemins : affaires diverses (1828-1920) – 13 février 1884 : lettre du Ministre de la Guerre au directeur des fortifications à Lille.

<sup>742</sup> SHD – 2 V 91 : Places (1886-1926) – 26 février 1886 : rapport du comité des fortifications.

qui aboutiront à l'abandon de ce projet par la compagnie des chemins de fer du Nord<sup>743</sup>. Si le Ministre de la Guerre donne son accord, il invite parallèlement le directeur des fortifications à Lille « à examiner s'il ne conviendrait pas de classer à nouveau la place du Quesnoy, dont les ouvrages encore intacts, pourraient être remis en état au moyen d'une dépense peu considérable », quitte à sacrifier le développement de cette commune au profit de la protection de la frontière<sup>744</sup>. Les villes de grande et de moyenne importance constituent en effet des carrefours surveillés par l'armée. L'édification de fortifications détachées y a parfois multiplié les contraintes de mobilité. Les chemins de fer sont l'objet d'attentions particulières en raison des intérêts civils pour le développement économique de la région et des enjeux militaires pour lesquels le train joue un rôle stratégique. Le développement du réseau ferré est essentiel pour les contemporains. En 1878, les promoteurs du tramway à Lille<sup>745</sup> affirment que « la création de communications rapides à prix réduits [...] est une nécessité pour maintenir le niveau industriel de Lille »<sup>746</sup>. Les civils partagent donc le sentiment d'être limités dans leurs mobilités, d'où de constantes négociations en vue d'alléger ces contraintes.

### 2.1. L'emprise des fortifications et des servitudes

Les fortifications constituent la première entrave aux mobilités. Elles cloisonnent les villes et sont une frontière quasiment infranchissable entre l'espace *intra-muros* et les faubourgs. Les portes et les éventuelles trouées imposent une organisation particulière des réseaux de transports. Parfois, la cohésion de la ville est perturbée par les murailles, à l'exemple de Bouchain et de Landrecies coupées en deux par l'Escaut et la Sambre.

Les portes constituent les seules interfaces entre la ville, ses faubourgs et leurs périphéries. Elles sont des goulets d'étranglement où piétons, montures et véhicules à traction animale ou mécanique entrent en concurrence. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, quand les portes ne possédaient qu'une seule travée, les charrettes et les diligences devaient patienter pour entrer et sortir alternativement des villes<sup>747</sup>. Le développement du tramway renforce ce sentiment d'asphyxie car il est dès lors nécessaire de construire des voûtes annexes pour les piétons et des zones d'attente pour les automobiles et les charrettes. Cambrai est par conséquent décrit

---

<sup>743</sup> AD Nord – Place du Quesnoy – 66 J 1871 : chemins de fer (1871-1883) – 25 mai 1871 : commission spéciale du génie.

<sup>744</sup> AD Nord – Place du Quesnoy – 66 J 1871 : chemins de fer (1871-1883) – 15 juin 1871 : lettre du Ministre de la Guerre au directeur des fortifications à Lille.

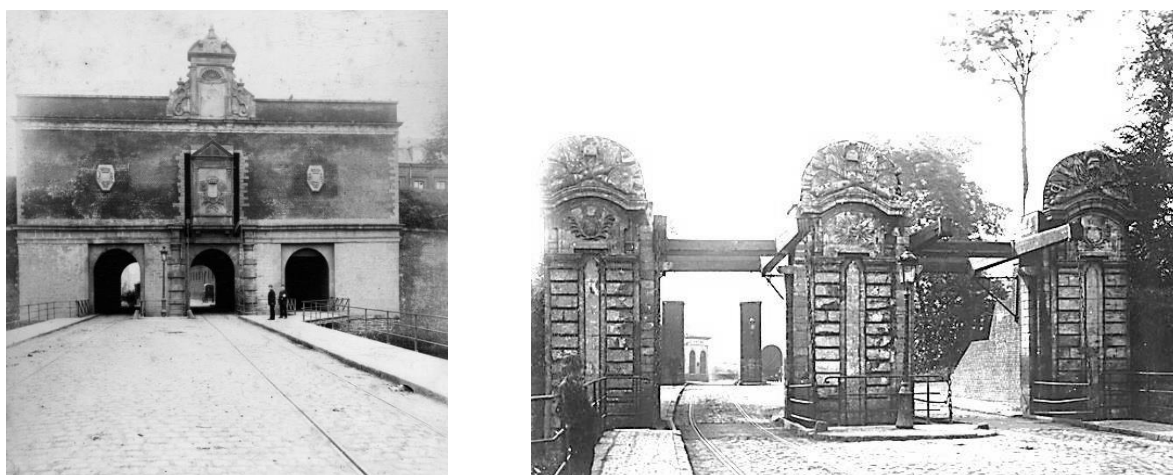
<sup>745</sup> À cette époque, le nom employé est celui de « chemins de fer américains »

<sup>746</sup> Wytteman J.-P. (dir), *Le Nord, de la préhistoire à nos jours...*, *op. cit.*, p. 224

<sup>747</sup> Denys C., « Les dangers de l'entrée en ville... », *art. cit.*, p. 163

par le journaliste Audouin-Dumazet comme l'« une des villes les plus inaccessibles que l'on puisse imaginer, quand on suit les chemins couverts étroits et tortueux traversant les fossés remplis par l'Escaut. [...] Des portes à peine suffisantes pour une voiture et semblables à des tunnels conduisent à la cité »<sup>748</sup>. Des limitations de vitesse sont imposées à leur approche, renforçant ainsi le sentiment d'entrave. En dépit de ces précautions, des accidents ont quand-même lieu : en avril 1888, un officier de la garnison de Douai est grièvement blessé à la suite de la chute de son cheval sous lequel il s'est retrouvé coincé. Un charretier qui ne cessait de faire claquer son fouet malgré les ruades de l'animal rendu fou par l'écho de ce bruit sous le porche de la porte serait responsable de cet accident. D'autant plus énervé que le charretier soit parvenu à s'enfuir, le commandant d'armes de Douai rappelle au maire s'être déjà plaint de nombreux « excités » s'amusant de la sorte à proximité des chevaux montés<sup>749</sup>. Si des accidents similaires ont lieu durant les siècles précédents, la multiplication des transports au XIX<sup>e</sup> siècle explique l'amplification d'un sentiment de risques.

Illustration 4 : la porte de Gand et son avancée vers 1900<sup>750</sup>



Du côté ville, les fortifications constituent également un obstacle. De larges places ont été créées à proximité des portes les plus récentes. Cependant, du côté campagne, les abords des portes les plus anciennes restent problématiques : en 1883, des travaux d'amélioration de la porte d'Ocre à Douai ont lieu pour faciliter le passage sous les voûtes. Cependant, le corps de garde et son terrain forment une saillie à l'embranchement de la rue militaire. La

<sup>748</sup> Audouin-Dumazet, *Voyages en France, la région du Nord*, Paris, 1899, tome 1, pp. 81-82, cité dans Wytteman J.-P., *Le Nord, de la préhistoire à nos jours ...*, op. cit., p. 236

<sup>749</sup> AM Douai – 2 H 161 : artillerie, garnison, correspondances (1885-1890) – 12 avril 1888 : lettre du commandant d'armes de Douai au maire.

<sup>750</sup> Bibliothèque municipale de Lille, portefeuille 109, 38 et 44 184, planche 7

municipalité en réclame donc la destruction<sup>751</sup>. Le sénateur-maire de Douai soutient au sous-préfet que cette amélioration « profite dans une très large mesure au service militaire en facilitant l'accès du polygone d'artillerie et des établissements militaires qui y sont installés »<sup>752</sup>. Cependant, les services du génie s'interrogent sur l'intérêt de cette démarche. Selon eux, cette voie « est toujours déserte et n'est fréquentée que par les gens qui viennent jeter des décombres malgré les défenses formelles ». Quant au poste militaire qui sert d'abri couvert pour les piétons, il forme une saillie sur le trottoir et non sur la route<sup>753</sup>. Une incompréhension persiste donc entre l'armée et les populations civiles quant à l'utilité de certaines infrastructures.

D'un point de vue militaire, il est très difficile de consentir à la construction de gares à l'intérieur des enceintes. Il n'est en effet plus question de faire entrer les voies ferrées comme cela a été fait dans les années 1840 à Douai ou dans les années 1860 à Dunkerque et Lille. Les remparts ont été percés et constituent donc une brèche dans la défense. Pour combler ce point faible, d'immenses portes métalliques ont été installées à Lille et Dunkerque pour obstruer la trouée des gares en cas de siège. En 1907, des structures similaires sont envisagées pour permettre d'installer une gare à Bergues. La Compagnie des chemins de fer du Nord serait disposée à payer « l'établissement fort coûteux » de ces portes blindées<sup>754</sup>.

---

<sup>751</sup> AD Nord – Place de Douai – 66 J 1057 : relations entre les autorités militaires et la ville de Douai (1810-1883) – 9 février 1883 : séance du conseil municipal de Douai.

<sup>752</sup> AD Nord – Place de Douai – 66 J 1057 : relations entre les autorités militaires et la ville de Douai (1810-1883) – 1<sup>er</sup> mai 1883 : lettre du sénateur-maire de Douai au sous-préfet de l'arrondissement de Douai.

<sup>753</sup> AD Nord – Place de Douai – 66 J 1057 : relations entre les autorités militaires et la ville de Douai (1810-1883) – 26 mai 1883 : rapport du génie.

<sup>754</sup> AD Nord – Place de Bergues – 66 J 311 : chemins de fer. Gare de Bergues et affaires diverses (1887-1949) – 17 avril 1907 : commission mixte.

Illustration 5 : la porte de guerre de la gare de Lille<sup>755</sup>



*Composée de huit battants de 85 centimètres d'épaisseur appuyés l'un sur l'autre et renforcées par des poutres métallique, cette porte interdit l'accès à la ville par la trouée de la gare en cas de siège.*

Les abords des portes sont également soumis aux intérêts militaires. La route est souvent construite en angle droit pour éviter le tir direct et l'approche des canons tandis que des ouvrages avancés permettent d'éloigner l'ennemi. Les chaussées sont parfois entravées par des piquets disposés le long des passerelles, comme aux portes de Gravelines et de Calais à Dunkerque. La réduction de la chaussée à deux mètres de largeur augmente les risques pour les voitures légères. Les ponts des anciennes fortifications sont parfois modernisés afin de fluidifier la circulation. Cependant, ces aménagements restent soumis aux intérêts militaires, d'où d'éventuelles critiques. En août 1901, *Le phare de Calais* dénonce les travaux qui doivent avoir lieu sur l'un des ponts de la ville :

*« Le génie exige que le nouveau pont soit construit de façon à ce qu'en cas de guerre l'on puisse enlever une travée afin de former un vide dans lequel, probablement, suivant les*

---

<sup>755</sup> AD Nord : 4 FI 35 1356

*calculs du génie, les Anglais venant d'Angleterre, tomberaient les uns après les autres pour se noyer dans les eaux du fossé »<sup>756</sup>.*

Dans les périphéries des camps retranchés, les transports ne sont pas épargnés par les contraintes. Certaines routes sont parfois déviées à l'approche des ouvrages détachés : la route nationale 17, de Lille à Menin, connaît par exemple un brusque virage à l'approche du fort de Bondues et passe entre ce dernier et sa batterie annexe.

Illustration 6 : photographie aérienne du fort de Bondues en 1917<sup>757</sup>



*Cette photographie témoigne du rôle de surveillance du fort de Bondues sur cette route. Son édification a imposé le dangereux détournement de cette voie qui retrouvera son tracé originel en 1956.*

Les terrains militaires entraînent des entraves à la circulation. Propriétés du Ministère de la Guerre, les rues militaires qui longent les fortifications peuvent être interdites d'accès. En octobre 1871, celle de Douai est fermée en raison de dégradations sur les remparts. Or, certaines propriétés, situées entre les portes d'Arras et d'Esquerchin, n'ont d'autres issues que cette voie. Le commerce d'un jardinier est menacé par la probable diminution de sa clientèle, « obligée de renoncer à la faculté de se rendre chez lui par le sentier existant en bas du rempart »<sup>758</sup>. L'accès aux glacis est également à l'origine de différends entre l'armée et les habitants. Au début de l'année 1882, de nombreuses personnes dénoncent l'interdiction de

<sup>756</sup> Borde C., « "Génie pékin contre génie militaire", fortifications et territoires portuaires... », *art. cit.*, p. 290

<sup>757</sup> Collection F. Nazé

<sup>758</sup> AM Douai – 2 H 131 : place, mesures de défenses, commission du conseil municipal (1861-1875) – 23 octobre 1871 : lettre adressée au commandant de la place.



circulation sur le chemin qui traverse ceux de la place de Dunkerque. Ce dernier relie la route de Bergues à celle de Bourbourg et avait été aménagé par la municipalité de Coudekerque-Branche. Depuis l'interdiction, les agriculteurs de cette commune sont obligés de faire un détour de plusieurs kilomètres pour accéder à leurs champs<sup>759</sup>. Le directeur du génie justifie sa décision par l'accumulation de décombres et d'immondices perturbant la circulation. Il dénonce également l'état du chemin « complètement usé et défoncé la chaussée » par le passage régulier d'un briquetier. Ce commerçant refuse de participer aux réparations et affirme qu'il utilisera désormais une autre route. La décision du directeur du génie s'explique également par l'impuissance de la garnison à surveiller ce terrain. Il espère que cette interdiction provoquera une prise de conscience des usagers en vue d'un respect des règles de circulation et de l'entretien « de cette voie de communication dont personne ne voulait prendre la responsabilité ». Quelques jours plus tard, l'accès à cette route est rétabli à condition qu'une solution pour le financement des travaux soit trouvée<sup>760</sup>. L'armée fait donc preuve de tolérance et de compréhension face aux difficultés des habitants tant que ses intérêts sont respectés. Cependant, lors de sa séance du 11 septembre, le conseil municipal de Coudekerque-Branche refuse d'assurer l'entretien de cette route<sup>761</sup>. La circulation y est donc de nouveau interdite à partir du 26 septembre. Si cette ville résiste à ce qu'elle perçoit comme un chantage, ce dernier fonctionne sur la municipalité dunkerquoise qui demande l'expertise des services de la voirie. Ceux-ci lui déconseillent de financer ces réparations estimées à 5 000 francs pour un chemin qui ne présente aucun intérêt pour la circulation. En effet, seule l'éventualité de travaux sur le pont-levis de la porte de Lille pourrait justifier un tel chantier. Les services de la voirie ajoutent qu'« il paraît d'ailleurs, d'autant moins opportun pour la ville de consacrer d'assez fortes sommes à l'empiérement et à l'entretien annuel du chemin précité que celui-ci doit inévitablement disparaître si l'agrandissement de Dunkerque est réalisé »<sup>762</sup>.

Les fortifications et les terrains militaires condamnent donc les gares à être bâties à distance des villes. En 1875, les services du génie s'opposent par exemple au projet de construction de la nouvelle gare de Calais sur l'emplacement du fort Risban pour la

---

<sup>759</sup> AD Nord – Place de Dunkerque – 2 R 313 : chemin des glacis reliant la route de Bergues à la route de Bourbourg (1882-1883) – 6 avril 1882 : séance du Conseil municipal de Coudekerque-Branche

<sup>760</sup> AD Nord – Place de Dunkerque – 2 R 313 : chemin des glacis reliant la route de Bergues à la route de Bourbourg (1882-1883) – 26 avril 1882 : lettre du directeur du génie au préfet du Nord.

<sup>761</sup> AD Nord – Place de Dunkerque – 2 R 313 : chemin des glacis reliant la route de Bergues à la route de Bourbourg (1882-1883) – 11 septembre 1882 : séance du conseil municipal de Coudekerque-Branche.

<sup>762</sup> AD Nord – Place de Dunkerque – 2 R 313 : chemin des glacis reliant la route de Bergues à la route de Bourbourg (1882-1883) – 29 décembre 1882 : séance du conseil municipal de Dunkerque.

rapprocher du centre-ville<sup>763</sup>. L'établissement de voies de chemin de fer est également soumis au respect des servitudes. Cependant, les compagnies font de plus en plus appel aux commissions mixtes pour étudier leurs demandes. En 1888, l'une d'entre elles estime que l'établissement de la gare de Mostaganem en Algérie n'avait « pas à se référer aux dispositions du décret du 10 août 1853, exclusivement applicable aux travaux projetés par les particuliers dans l'étendue des zones de servitudes établies autour des places fortes »<sup>764</sup>. Les commissions mixtes sont dans ce cas perçues par les services du génie comme « un tribunal d'appel contre les décisions du Ministre de la Guerre » qui peut intervenir pour tout type de voies ferrées, qu'elles appartiennent à des particuliers, des entreprises ou des administrations publiques. L'armée cherche par conséquent à éviter ces procédures qui remettent en cause ses décisions<sup>765</sup>. Les exigences militaires sont en effet particulièrement contraignantes. En mars 1883 par exemple, le Ministre de la Guerre donne son accord pour la construction d'un chemin de fer d'intérêt local à voie étroite de Valenciennes au Quesnoy. Cependant, il émet différentes réserves : la voie doit être maintenue au niveau du sol dans toute la traversée des servitudes et des terrains militaires ; ceux-ci seront par ailleurs loués aux clauses habituelles tandis que la compagnie n'aura aucun recours et aucune indemnité en cas de remaniement des glacis du Quesnoy ; tout agrandissement du bureau de voyageurs entraînera le report de la gare dans la deuxième zone de servitude et la convocation d'une nouvelle conférence mixte<sup>766</sup>.

## 2.2. Des entraves partagées par les campagnes et sur le littoral

Les mobilités peuvent être entravées sans la présence de fortifications ou de servitudes. Les abords des champs de tir sont étroitement surveillés et la circulation y est interrompue lors des exercices. Selon l'armée, la sécurité prévaut sur les quelques gênes que ces mesures peuvent représenter pour la vie quotidienne. Pourtant, les civils dénoncent régulièrement ces contraintes : en 1873, le sous-préfet de Saint-Omer, pourtant conscient des possibles bénéfices de la région avec la création du champ de tir du plateau des Bruyères,

---

<sup>763</sup> Borde C., « "génie pékin contre génie militaire"... », *art. cit.*, p. 297

<sup>764</sup> SHD – 2 V 146 : principes des commissions mixtes – 2 juin 1888 : rapport au comité du génie au sujet de la compétence de la commission mixte des travaux publics en matière de servitudes militaires.

<sup>765</sup> SHD – 2 V 146 : principes des commissions mixtes – 5 juillet 1892 : rapport au comité du génie au sujet de l'instruction mixte des projets de voies ferrées particulières.

<sup>766</sup> AD Nord – Place du Quesnoy – 66 J 1871 : chemins de fer (1871-1883) – 12 mars 1883 : lettre du Ministre de la Guerre au directeur du génie à Lille.

s'inquiète des éventuelles contraintes de circulation pour plusieurs villes du Pas-de-Calais<sup>767</sup>. En 1912, le directeur des tramways de Boulogne-sur-Mer se plaint d'une perturbation sur la ligne de Wimereux : les militaires auraient pendant une semaine interdit sans préavis le passage de ses véhicules. Devant ce qu'il perçoit comme une décision arbitraire de la garnison, il souhaite adresser une réclamation auprès de l'autorité militaire. Les services des Ponts et Chaussées le soutiennent dans cette démarche car cette situation est contraire aux dispositions du régime du champ de tir : seul le stationnement est interdit durant les exercices à la mer et non la circulation comme c'est le cas durant les exercices terrestres. En dépit du bien-fondé de cette plainte, le commandant d'artillerie de Boulogne-sur-Mer estime que l'attitude du directeur des tramways est exagérée car les interruptions n'auraient pas duré au-delà d'une vingtaine de minutes<sup>768</sup>. En 1914, le conducteur subdivisionnaire des Ponts et Chaussées réclame une réglementation précise de la circulation lors des exercices de tirs comme cela avait été le cas en 1913. L'ancien arrêté « n'avait soulevé aucune objection de la part du public tant des voyageurs du tramway que de la route » malgré des contraintes importantes : les manœuvres s'effectuaient de jour comme de nuit par tranches de vingt minutes, les civils devaient profiter des pauses de dix minutes pour circuler<sup>769</sup>. Cet exemple démontre que des négociations facilitent la soumission des civils à ces limitations. Ces procédures semblent se développer après 1900 car les plaintes lors des exercices de tir diminuent sur l'ensemble du territoire du Nord-Pas-de-Calais. Il ne faut cependant pas perdre de vue que les démantèlements et l'éloignement des terrains d'entraînement expliquent sans doute la possibilité d'emprunter d'autres chemins.

Sur les littoraux se pose la question des phares. Les services du génie reconnaissent que leurs constructions sur des terrains militaires intéressent « à la fois la défense du territoire et un ou plusieurs services civils et maritimes ». Leur rôle dans la protection des côtes incitent le Ministère de la Guerre à travailler de concert avec celui de la Marine. En 1887, les ingénieurs militaires souhaitent généraliser le recours aux conférences mixtes pour trancher les questions de leur localisation, leur élévation, leur visibilité ou de la substitution d'un ouvrage de défense par un phare<sup>770</sup>. Malgré cette proposition conciliante, de vifs débats ont parfois lieu : en 1893, un phare perturbe le tir depuis la face Sud-Ouest de la batterie

---

<sup>767</sup> AD Pas-de-Calais – R 257 : création de champ de tir (sd) – 22 juillet 1873 : lettre du sous-préfet de Saint-Omer au préfet du Pas-de-Calais.

<sup>768</sup> AD Pas-de-Calais – R 390 : tirs à la mer. Places de Boulogne et de Calais (1893-1926) – 9 juillet 1912 : lettre de l'ingénieur des Ponts et Chaussées au préfet du Pas-de-Calais.

<sup>769</sup> AD Pas-de-Calais – R 390 : tirs à la mer. Places de Boulogne et de Calais (1893-1926) – 3 juin 1914 : rapport du conducteur subdivisionnaire des Ponts et Chaussées.

<sup>770</sup> SHD – 2 V 146 : principes des commissions mixtes – 2 juillet 1887 : rapport au comité du génie au sujet de la compétence de la commission mixte des travaux publics en matière de sémaphores.

d'Alpreck de la place de Boulogne-sur-Mer. Dans un premier temps, les services du génie et l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement maritime s'accordent officieusement sur la construction d'un nouveau phare à cinq mètres du terrain militaire. Cependant, l'étude approfondie du projet met en évidence qu'aucune clause ne prévoit la destruction de l'ancien ouvrage : le phare subsisterait et constituerait une cible sur laquelle un éventuel ennemi n'aurait qu'à régler ses tirs. Le commandant d'artillerie propose de le raser et de déplacer le nouveau projet de 200 à 300 mètres, soulevant ainsi l'ire de l'ingénieur civil : selon lui, la batterie est suffisamment visible depuis la mer pour qu'un navire de guerre aligne ses tirs sur ses embrasures tandis que la destruction et le transfert du phare ne ferait qu'augmenter la dépense du projet. Le commandant de la défense mobile de Dunkerque est quant à lui d'avis de construire le phare « au point de vue des intérêts de la navigation, en observant que, à moins de mettre le phare dans la batterie, il lui paraît impossible de trouver, sur tout le promontoire d'Alpreck, un point échappant aux critiques des conférents militaires »<sup>771</sup>.

### 2.3. Résistances et critiques des usagers

L'armée tente donc de justifier les restrictions qu'elle impose aux mobilités. Cependant, lorsqu'elles sont imposées sans aucune concertation, les relations avec les civils peuvent rapidement se tendre. En 1882, le nouveau chef du génie à Dunkerque fait édifier une palissade autour du champ de manœuvre en raison du passage permanent d'ouvriers perturbant les exercices et dégradant les installations. Le conseil municipal, soutenu par le Conseil Général du Nord, réclame sa destruction car elle gêne la circulation à l'Est de la ville. Selon lui, les habitants ont depuis toujours pu traverser ce terrain pour gagner du temps<sup>772</sup>. Devant l'obstination de l'armée, le *Nord maritime*, journal monarchiste<sup>773</sup>, devient la tribune des mécontents. Un pseudo-comité d'ouvriers s'en fait le porte-parole. Cependant, le style et les références latines posent la question de l'identité réelle des auteurs de ces articles. S'affirmant comme « homme de rien » par l'utilisation du patois, son vocabulaire, la répétition du mot « prolétaire » et sa critique permanente de l'État laissent davantage penser à un intellectuel particulièrement instruit, permettant à l'auteur de s'en prendre à la fois aux institutions républicaines et à l'extrême-gauche. Le 24 mai 1884, ce pseudo-comité d'ouvriers s'exprime au nom de Vauban qui aurait trouvé son successeur dans la personne du chef du

---

<sup>771</sup> AD Nord – Place de Boulogne – 66 J 492 : batterie d'Alpreck (1890-1931) – 20 octobre 1893 : rapport du comité technique du génie.

<sup>772</sup> AD Nord – Place de Dunkerque – 2 R 317 : glacis affecté au champ de manœuvres, enlèvement d'une palissade

<sup>773</sup> Visse J.-P., *La presse du Nord et du Pas-de-Calais...*, op. cit, p. 160

génie. Il loue sa vision tactique car « à présent, les Prussiens peuvent venir par l'Est, le passage est bouché, ils n'entreront pas ». Derrière ce trait satirique, les ouvriers critiquent l'inutilité de cette clôture et la décision arbitraire du chef du génie. Selon eux, leurs personnes « offusquaient la vue des hommes d'armes qui y manœuvrent quelques heures par jour, à l'occasion »<sup>774</sup>. À l'approche du 14 juillet, les palissades sont comparées à la Bastille dont « il serait préférable qu'en souvenir de la démolition de la vieille forteresse, le génie militaire se décidât enfin à démolir cette nouvelle image de la féodalité. Nous lui soumettons le cas avec conviction »<sup>775</sup>. Devant l'absence de réaction des autorités militaires et politiques, le comité d'ouvriers s'en prend au député républicain Trystam dont ils dénoncent le manque de poigne à ce propos<sup>776</sup>. À partir du 27 janvier 1885, les critiques envers ce personnage public deviennent des menaces électorales<sup>777</sup>. Parallèlement, l'auteur de ces articles s'appuie sur des comparaisons régionales : le 25 juillet 1884, il félicite les autorités lilloises du déclassement de l'ouvrage du Canteleu et met en exergue l'inaction de celles de Dunkerque<sup>778</sup>. Le 16 septembre 1884, il transcrit le témoignage d'un habitant de Rosendaël :

*« J'ai fréquenté beaucoup Lille, Saint-Omer, Douai, Cambrai, etc...Je n'ai jamais vu nulle part qu'on interdise d'une façon absolue au public la fréquentation des glacis de la place, pas plus que celles des champs de manœuvre surtout aux heures où la troupe ne manœuvre pas »*<sup>779</sup>.

Les critiques envers l'armée deviennent de plus en plus acerbes : « le génie militaire est la seule administration qui [...] retarde encore de deux siècles ». Ses règlements sur les terrains militaires sont dénoncés pour leur inutilité : « à quoi sert donc désormais la chinoiserie des servitudes militaires dans de telles conditions ? »<sup>780</sup>. Cette polémique autour des palissades du champ de manœuvre excite les esprits et provoque des incidents. Au début de l'année 1885, un portier-consigne est frappé par deux individus auxquels il avait interdit l'accès aux glacis. Depuis, les ouvriers se rendant de Rosendaël à la porte des Dunes en passant par le champ de manœuvre se déplacent en groupe « paraissant ainsi vouloir employer la force contre les agents de l'autorité militaire ». Le commandant du premier corps d'armée

---

<sup>774</sup> *Nord maritime*, 24 mai 1884

<sup>775</sup> *Ibidem*, 20 juin 1884

<sup>776</sup> *Ibidem*, 22 juin 1884

<sup>777</sup> *Ibidem*, 27 janvier 1885

<sup>778</sup> *Ibidem*, 25 juillet 1884

<sup>779</sup> *Ibidem*, 16 septembre 1884

<sup>780</sup> *Ibidem*, 25 juillet 1884

prend la décision de renforcer la garde à ses abords. Cependant, il lui est impossible de traduire le *Nord maritime* en justice en raison de l'excitation populaire récente due à un duel entre un lieutenant du 110<sup>e</sup> régiment d'infanterie et un jeune homme de la ville<sup>781</sup>.

Le 30 août 1885, un fait divers relance la polémique : M. Stavaux, filateur à Sains du Nord, est interpellé par un garde du génie et deux artilleurs car il regardait les exercices militaires depuis les glacis Est de la place. Dans l'obligation de quitter la ville dans la journée, il laisse les références de ses connaissances les plus respectables pour le représenter en son absence, c'est-à-dire l'ingénieur des Ponts et Chaussées et M. René Pichon, sous-préfet de Dunkerque. N'ayant pas compris la démarche de M. Stavaux, le garde pense avoir à faire à ce haut fonctionnaire<sup>782</sup>. Cette information parvient à la rédaction du *Nord maritime* qui se saisit de l'occasion pour dénoncer un traitement différent des contrevenants selon leur statut social : « nous espérons que malgré le rang supérieur du victimé, nous n'aurons pas à reprocher à l'autorité compétente l'emploi de...différents poids et mesures, et nous promettons de publier le jugement qui condamnera M. René Pichon »<sup>783</sup>. Le 13 septembre, le *Nord maritime* découvre le *quiproquo* mais persiste à dénoncer ce qui pourrait être un traitement de faveur, malgré la volonté du sous-préfet d'assumer un éventuel jugement. Pour cela, un poème est écrit sous le pseudonyme de K. Nada, présenté comme un « ex-amendé » :

*Devant le temple de Thémis  
Tous les citoyens sont égaux  
Quand on vous prend sur les glacis  
On dresse des procès-verbaux  
Mais ce n'est là que le prologue  
Ailleurs finit la comédie  
Il n'y a jamais d'amnistie  
Et chacun avale sa drogue  
J'espère donc au premier jour  
Voir notre premier magistrat*

---

<sup>781</sup> AD Nord – Place de Dunkerque – 2 R 317 : glacis affecté au champ de manœuvres, enlèvement d'une palissade (1882-1885) – mars 1885 : lettre du général Billot commandant le premier corps d'armée au préfet du Nord.

<sup>782</sup> AD Nord – Place de Dunkerque – 2 R 319 : - 11 septembre 1885 : lettre du sous-préfet de Dunkerque au préfet du Nord.

<sup>783</sup> *Nord maritime*, 1er septembre 1885

*S'montrer comme nous bon soldat  
Et payer l'amende à son tour*<sup>784</sup>.

L'absence de sources ne permet pas d'expliquer la fin de cette affaire qui anime la vie dunkerquoise pendant plus d'une année. Cependant, cette polémique démontre le sentiment des populations lorsque les décisions ponctuelles ou permanentes de l'armée lui semblent arbitraires. Celles-ci suscitent l'apparition de résistances idéologiques ou spontanées de mieux en mieux organisées : en janvier 1882, 721 pétitionnaires réclament l'élargissement de la porte d'Ocre à Douai. Parmi les signataires se trouvent dix-sept conseillers municipaux, deux conseillers généraux, cinq membres de la chambre de commerce et sept membres du conseil des Prud'hommes. Le texte de cette pétition décrit une situation dangereuse :

*« Vous savez combien le passage est difficile pour les voitures lourdement chargées qui circulent en grand nombre sur cette route, quels dangers courent les passants qui se trouvent engagés sous la voûte de la porte d'Ocre, en même temps qu'une voiture qui les croise ou les atteint. Cet état des choses a donné lieu à de fréquents accidents ; le plus grave a entraîné la mort d'un sieur Choquel ouvrier au service MM. Alain Chartier et cie qui fut, en 1874, écrasé entre le mur de la porte d'Ocre et la voiture qu'il conduisait. Si la sécurité des individus est compromise par ce fâcheux état de choses, les intérêts des habitants de la ville de Douai et du hameau de Dorignies ne le sont pas moins. En plus, le fréquent passage de troupes et de matériel d'artillerie interrompt à chaque instant la circulation des voitures et des piétons, souvent pendant un temps fort long ».*

Parallèlement à cette pétition, les conseils municipaux de Flers et de Roost-Warendin délibèrent pour réclamer l'élargissement de cette porte<sup>785</sup>. En sa qualité de sénateur, le maire de Douai se rend auprès du Ministre de la Guerre pour obtenir une aide financière supplémentaire<sup>786</sup>. L'armée est donc soumise à une pression publique et économique de plus en plus forte. Elle tolère progressivement un nombre croissant d'empiètement sur ses terrains ou de travaux visant à l'amélioration des transports.

---

<sup>784</sup> *Nord maritime*, 13 septembre 1885

<sup>785</sup> AM Douai – 2 H 142 : recensement pour le logement et le cantonnement des troupes (1881-1882) – 5 mai 1882 : procès-verbal du conseil municipal de Douai.

<sup>786</sup> AM Douai – 2 H 142 : recensement pour le logement et le cantonnement des troupes (1881-1882) – 4 janvier 1882 : procès-verbal du conseil municipal de Douai.

## 2.4. Les aménagements accordés par l'armée

L'un des aménagements le plus facilement accordé par l'armée est la sécurisation des chaussées grâce à l'abandon d'équipements militaires et à l'élargissement des voies. Suite aux nombreuses plaintes pour entrer dans Dunkerque à l'approche des portes de Gravelines et de Calais, le directeur du génie à Arras consent en 1883 à retirer les poteaux et les piquets situés le long des routes pour faciliter la circulation des piétons et des voitures à bras<sup>787</sup>. Il semblerait que ces structures soient en cours de destruction dans l'ensemble de la région lors de cette décennie. Ces obstacles sont en effet en cours de destruction du fait « qu'ils pouvaient être utiles autrefois de [les] conserver mais qu'ils ne constituent plus aujourd'hui qu'une gêne et un danger pour la circulation »<sup>788</sup>. Pourtant, en juillet 1902, le conseil municipal de La Madeleine réclame la démolition des petits murets longeant la route entre sa commune et Lille à l'image de ce qui s'est fait aux abords de la porte de Dunkerque<sup>789</sup>. L'élargissement de la voirie est également une solution pour limiter les risques d'accidents : différents terrains appartenant à l'armée sont cédés entre 1882 et 1885 pour permettre l'agrandissement de la rue militaire du Quesnoy<sup>790</sup>. Parfois, des travaux d'élargissement ont lieu dans la périphérie des places de guerre. En janvier 1895, le maire de Grévaux obtient du Ministre de la Guerre l'agrandissement de la chaussée dans les servitudes de l'ouvrage situé sur le territoire de cette commune en promettant que la structure ou l'alignement de cette voie ne seront plus modifiés<sup>791</sup>. De manière exceptionnelle, des chemins militaires, comme celui du fort Lapin à Calais en 1896, peuvent être transformés en chemin vicinal. En contre-partie, le Ministre de la Guerre réclame à la commune de Sangatte la pérennité du loyer qu'elle paie déjà, l'entretien de la voie et l'arrêt de la circulation en cas de transports militaires<sup>792</sup>.

L'armée accorde également des aménagements pour les gares et les chemins de fer d'utilité nationale, locale ou même industrielle. Entre 1881 et 1884, les doléances de la Compagnie des chemins de fer du Nord sont régulièrement acceptées. La gare de voyageurs

---

<sup>787</sup> AD Nord – Place de Dunkerque – 2 R 316 : portes de Gravelines et de Calais, suppression des piquets.

<sup>788</sup> AM Douai – 2 H 142 : recensement pour le logement et le cantonnement des troupes (1881-1882) – 4 janvier 1882 : procès-verbal du conseil municipal de Douai.

<sup>789</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1520 : routes et chemins. Divers (1858-1914) – 23 juillet 1902 : séance du conseil municipal de la Madeleine.

<sup>790</sup> AD Nord – Place du Quesnoy – 66 J 1864 : relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Vente de terrains au domaine militaire (1784-1888).

<sup>791</sup> SHD – 2 I 212 : correspondance entre le Ministre de la Guerre et le commandant du premier corps d'armée (1895-1900) – 21 janvier 1895 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>792</sup> SHD – 2 I 212 : correspondance entre le Ministre de la Guerre et le commandant du premier corps d'armée (1895-1900) – 27 mai 1896 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.



de Lille peut par exemple être remaniée et s'étendre sur plusieurs terrains des fortifications<sup>793</sup>. En 1896, les usines des Forges et Aciers du Nord et de l'Est sont autorisées à se raccorder à la gare de Trith-Saint Léger<sup>794</sup>. À Lille, le pont à trois travées permettant de traverser les fossés à proximité des voies de raccordement de la gare Saint-Sauveur doit être supprimé. Cependant, l'ingénieur ordinaire du contrôle de la voie et des bâtiments du réseau du Nord obtient en 1910 qu'un remblai avec aqueduc sur la cunette des fortifications soit préféré au pont métallique qui devait le remplacer<sup>795</sup>.

La sécurisation passe également par l'élargissement des portes afin de fluidifier la circulation. Lors de l'agrandissement des fortifications lilloises, les portes de la nouvelle enceinte sont percées de quatre arches, deux petites pour les piétons et deux grands pour les véhicules<sup>796</sup>. Les édifices plus anciens sont progressivement aménagés sur ce modèle, comme la porte de Gand où de nouveaux tunnels sont percés en 1875<sup>797</sup>. Les voûtes sont parfois élevées : en 1902, les arcades côté campagne de la porte de Tournai à Lille sont démolies pour permettre le passage des tramways électriques, plus grands que les modèles hippomobiles<sup>798</sup>. Les travaux peuvent être plus importants qu'une simple élévation ou un agrandissement : la pose de rails pour les tramways aux abords de la porte de Tournai à Condé-sur-l'Escaut augmente les risques d'accidents. Pour remédier à ce problème, les services des Ponts et Chaussées proposent de supprimer la voûte, d'adoucir la rampe et d'élargir la chaussée. Le 23 mars 1891, la commission mixte des Travaux Publics autorise ces travaux durant lesquels les services du génie limiteront les passages sur le pont. Cependant, la disparition de la structure supérieure détruit le passage de part et d'autre des remparts : la circulation s'y trouve donc perturbée malgré la proximité de plusieurs rampes d'accès<sup>799</sup>. Compte-tenu de l'importance des travaux, les chantiers ne sont jamais simultanés. Ainsi, les travaux sur les portes de Dunkerque s'effectuent sur une décennie : le projet pour celle de Rosendaël est accepté en janvier 1903, mai 1905 pour celles de Calais et de Mardyck, mai 1911 pour celle des Dunes et octobre 1911 pour celle du Fort Louis<sup>800</sup>. Il est en effet impossible de modifier l'architecture d'une porte sans en interdire ou en limiter l'accès par mesure de sécurité. Face à un

---

<sup>793</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1532. Gare centrale de Lille (1841-1924).

<sup>794</sup> SHD – 2 I 212 : correspondance entre le Ministre de la Guerre et le commandant du premier corps d'armée (1895-1900) – 18 mai 1896 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée

<sup>795</sup> AD Nord – place de Lille – 66 J 1534 : gare Saint-Sauveur. Voies de raccordement (1862-1910) - 12 septembre 1910 : procès-verbal de conférence mixte en vue de la suppression du pont à trois travées pour la traversée du fossé de fortification de Lille.

<sup>796</sup> Denys C., « Les dangers de l'entrée en ville... », *art. cit.*, p. 163

<sup>797</sup> Caniot J, *Les portes de Lille (1621-2004)*, Bondues, Jean Bernard, 2004, p. 23

<sup>798</sup> *Ibidem*, p. 90

<sup>799</sup> AD Nord – Place de Condé – 66 J 858 : porte de Tournai. Pont (1761-1895)

<sup>800</sup> SHD – 2 V 88 : Dunkerque, Gravelines, Bergues (1893-1912)

désagrément de la sorte, les cultivateurs de la banlieue de Douai demandent à différer les travaux prévus en 1873 sur la porte d'Esquerchin. L'interdiction de circulation qui en découlerait provoquerait de nouveaux retards pour les travaux agricoles dans un contexte de difficultés climatiques<sup>801</sup>.

Pour fluidifier les mobilités urbaines, de nouvelles voies peuvent être créées. En 1872, l'armée échange des terrains militaires à Béthune pour faire disparaître les anciens abattoirs enclavés au milieu de la caserne Saint-Yor et permettre l'ouverture d'une rue contigüe<sup>802</sup>. De nouvelles portes sont parfois percées, telle que celle de Furnes qui permet en 1878 de faciliter les mobilités entre Dunkerque et Malo<sup>803</sup>. Au début des années 1870, l'ouverture d'une nouvelle porte dans le front Est des murailles de Lille est particulièrement désirée par la municipalité car « la ville a un intérêt considérable à hâter cet achèvement qui doit faciliter l'aliénation des terrains du boulevard Louis XIV »<sup>804</sup>. Sa structure est composée de cinq pilastres sans porche. Cette architecture est apparue au XVIII<sup>e</sup> siècle pour matérialiser l'entrée de la ville à la place d'une porte. Sur les différents piliers peuvent être installés des vantaux de bois ou des grilles pour fermer la ville<sup>805</sup>. Il s'agit évidemment d'un compromis au détriment des intérêts de la défense car cette architecture permet de percevoir l'octroi sans gêner outre-mesure la circulation.

---

<sup>801</sup> AM Douai – 2 H 131 : place, mesures de défense, commission du conseil municipal (1861-1875) – 30 avril 1873 : lettre du conseil municipal de Douai au commandant du génie.

<sup>802</sup> AD Nord – Place de Béthune – 66 J 475 : relations entre les autorités militaires et la ville de Béthune (1840-1883).

<sup>803</sup> Denise J., *La Belle-Époque à Dunkerque. À travers la ville*, Dunkerque, Westhoek, 1986

<sup>804</sup> AM Lille – 1872 - 1873 : procès-verbaux des séances du conseil municipal.

<sup>805</sup> Lamarre C., « Les portes de la ville à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Crise de l'architecture et crise du symbole », Michaud-Fréjaville F., Dauphin N., Guilhembet J.-P. (dir), *Entrer en ville...*, *op. cit.*, p. 70

Illustration n°7 : la porte Louis XIV à Lille vers 1900<sup>806</sup>



En 1883, une conférence mixte permet le percement d'une nouvelle porte dans une courtine de la place de Maubeuge<sup>807</sup>. Parfois, d'anciennes voies sont rouvertes, telles que celle de la porte des Degrés à Boulogne-sur-Mer<sup>808</sup>. Cependant, la création de ces nouvelles portes constitue des chantiers onéreux et les militaires imposent leurs conditions. Pour ouvrir la porte Saint-Georges à Cambrai, murée depuis plusieurs années, un pont en maçonnerie doit être construit. Le Ministre de la Guerre, qui préfère cette solution à une structure métallique, réclame à la commune une première participation de 120 000 francs. Or, le coût final de ce chantier n'est pas encore connu<sup>809</sup>. Les travaux seront effectués par les services du génie mais le pavage, la construction des trottoirs et l'installation des canalisations d'eau et de gaz seront à la charge de la ville. L'architecte municipal estime cette somme à 220 000 francs en raison de l'absence d'exemption d'octroi pour l'entrepreneur. De plus, le remboursement des fermiers pour les affermage pour les herbages dépendront du budget communal<sup>810</sup>. Ces chantiers sont parfois financés sur plusieurs années : en juillet 1872, le conseil municipal de Lille a déjà payé 50 000 francs sur les 107 000 francs prévus pour l'ouverture de la porte Louis XIV. L'année suivante, le directeur du génie interdit la poursuite des travaux tant que la

<sup>806</sup> Bibliothèque municipale de Lille, fonds Lefebvre 11, 12

<sup>807</sup> AD Nord – Place de Maubeuge – 2 R 687 : entretien des voies d'eau dans la traversée des fortifications (1878) - 23 juin 1883 : lettre du Ministre de l'Intérieur au préfet du Nord.

<sup>808</sup> Lottin A. (dir), *Histoire de Boulogne-sur-Mer*, Condé-sur-l'Escaut, Le téméraire, 1998, p. 313

<sup>809</sup> AD Nord – Place de Cambrai – 66 J 684 : porte Saint-Georges (1882-1897) – 7 août 1885 : séance du conseil municipal de Cambrai.

<sup>810</sup> AD Nord – Place de Cambrai – 2 R 170 : porte Saint-Georges, ouverture (1878-1888) – 1885 : convention.

ville n'aura pas fait de nouveaux versements<sup>811</sup>. Une coopération entre les autorités militaires et les pouvoirs publics est donc parfois nécessaire. Le percement de la nouvelle porte à Maubeuge est estimé à 83 000 francs. La ville contribuera à hauteur de 58 000 francs auxquels s'ajouteront le financement de la rénovation de la voirie. En contre-partie, l'armée s'engage à soutenir la municipalité dans les démarches d'acquisition de terrains<sup>812</sup>. L'élargissement de la porte d'Ocre à Douai est estimé en 1882 à 122 070 francs. Le Ministère de la guerre offre 65 000 francs, celui de l'Intérieur 10 000 francs et le conseil général du Nord 9 700 francs. Seuls 37 370 francs restent à la charge de la municipalité qui envisage de solliciter une participation des agriculteurs et des industriels de la commune de Dorignies<sup>813</sup>. En mars, le département de la Guerre informe que sa participation se limitera désormais à 40 000 francs<sup>814</sup>. Le conseil municipal refuse cette situation et emploie pétitions et pressions politiques annuler cette décision<sup>815</sup>. Le coût des chantiers et la lenteur des procédures provoquent parfois une restriction des travaux : ainsi, la porte des Degrés de Boulogne-sur-Mer ne sera finalement accessible qu'aux piétons<sup>816</sup>.

Le développement du transport ferré nécessite également des aménagements plus importants. Lorsque les voies pénètrent à l'intérieur des fortifications, elles peuvent constituer un obstacle aux mobilités quotidiennes. Dans l'optique de limiter le danger, le Ministre de la Guerre autorise en 1895 l'ouverture au public d'une partie de la rue du rempart qui franchit la voie à la sortie de la gare Saint-Sauveur de Lille<sup>817</sup>. Cependant, ces aménagements sont plus compliqués à instaurer lorsqu'ils ont lieu aux abords des fortifications et des servitudes. Les projets d'agrandissement et de construction de la gare de Bergues sont lancés par la municipalité en 1887. Sept ans plus tard, la commission mixte n'a toujours pas autorisé ces travaux : d'une part, les services du génie, soutenus par l'État-Major, ne sont pas disposés à désorganiser la défense de la place ; de l'autre, l'ingénieur des Ponts et Chaussées estime que l'agrandissement de la gare et la construction de son pont gênera l'écoulement des eaux des fossés et la circulation des bateaux. Les voies d'eau passeront en effet de vingt-cinq mètres à

---

<sup>811</sup> AM Lille – 1872 - 1873 : Procès-verbaux des séances du conseil municipal.

<sup>812</sup> AD Nord – Place de Maubeuge – 2 R 687 : entretien des voies d'eau dans la traversée des fortifications (1878) - 23 juin 1883 : lettre du Ministre de l'Intérieur au préfet du Nord.

<sup>813</sup> AM Douai – 2 H 142 : recensement pour le logement et le cantonnement des troupes (1881-1882) – 4 janvier 1882 : procès-verbal du conseil municipal de Douai.

<sup>814</sup> AM Douai – 2 H 142 : recensement pour le logement et le cantonnement des troupes (1881-1882) – 2 mars 1882 : lettre du chef du génie à Douai au sous-préfet.

<sup>815</sup> AM Douai – 2 H 142 : recensement pour le logement et le cantonnement des troupes (1881-1882) – 5 mai 1882 : procès-verbal du conseil municipal de Douai.

<sup>816</sup> Lottin A. (dir), *Histoire de Boulogne-sur-Mer...*, op. cit, p. 313

<sup>817</sup> SHD – 2 I 212 : correspondance entre le Ministre de la Guerre et le commandant du 1<sup>er</sup> corps d'armée (1895-1900) – 1<sup>er</sup> mars 1895 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du 1<sup>er</sup> corps d'armée.

quatre mètres de largeur. Si la ville persiste dans son désir d'agrandir la gare, elle doit s'engager à remanier l'enceinte à ses frais. Le projet de construction d'une maison de garde-barrière en 1888 constitue également un sujet de discorde entre les différents ministères. La conférence mixte conclut un an plus tard à l'impossibilité d'ériger ce bâtiment sans l'accord du Ministre de la Guerre. L'autorisation exceptionnelle de ce dernier est en effet indispensable à son édification dans la première zone des servitudes<sup>818</sup>.

Les mobilités sont donc une question sensible dans le Nord-Pas-de-Calais. Les infrastructures de l'armée imposent des contraintes permanentes ou ponctuelles à l'ensemble des réseaux de transports, qu'ils soient routiers, ferroviaires, fluviaux ou maritimes. Lorsque ces entraves sont annoncées, expliquées et justifiées pour des raisons militaires, elles semblent davantage tolérées par les civils. Les aménagements consentis par l'armée sont convoités par l'ensemble des villes qui espèrent profiter de concessions similaires. Ce sentiment s'amplifie au fur et à mesure des déclassements car il est, pour certaines places, difficile d'accepter l'apparente libéralisation des transports des villes démantelées quand les contraintes militaires sont de plus en plus pesantes. Cette inégalité provoque des concurrences de plus en plus vives entre les communes du Nord-Pas-de-Calais. De ces jalousies naissent parfois des critiques systématiques des édifices militaires, en particulier à l'encontre des fortifications.

### 3 – Une santé publique soumise à l'autorité militaire

Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'hygiène publique devient un enjeu pour les élus locaux et les représentants de l'État. À cette époque, la République affirme son rôle dans l'amélioration du cadre de vie de ses citoyens<sup>819</sup>. Cette question représente un véritable défi dans le Nord-Pas-de-Calais du fait de l'urbanisation croissante de sa population et de son territoire. L'ancienneté des établissements militaires, leur nombre et leur emprise font du Ministère de la Guerre un acteur de ces enjeux hygiénistes. Après la guerre de 1870-1871, l'armée s'engage dans des réformes pour améliorer la santé du contingent. Elle a en effet constaté que 23 400 soldats sont morts de maladies pendant le conflit<sup>820</sup>, soit l'équivalent de près deux divisions d'infanterie, dont l'utilité aurait été évidente sur le champ de bataille. La modernisation des casernes et des hôpitaux est donc essentielle. Le succès de ces réformes est

---

<sup>818</sup> AD Nord – Place de Bergues – 66 J 311 : chemins de fer. Gare de Bergues et affaires diverses (1887-1949).

<sup>819</sup> Murard L., Zylberman P., *L'hygiène dans la République : la santé publique en France ou l'utopie contrariée : 1870-1918*, Paris, Fayard, 1996, 805 p.

<sup>820</sup> *Ibidem*, p. 41

rapidement perceptible : si 1 300 personnes meurent toujours de la fièvre typhoïde chaque année sous les drapeaux, ce nombre est dix fois inférieur à la situation civile<sup>821</sup>. Ces résultats sont d'autant plus importants qu'ils sont parallèles à l'augmentation permanente des effectifs jusqu'en 1914. Il est tout aussi essentiel pour l'armée de prendre soin de la santé du conscrit que de celle des citoyens afin de normaliser ses relations avec la société civile<sup>822</sup>. Par exemple, pour limiter les risques d'épidémies liés à la promiscuité dans les casernes, le Ministre de la Guerre suspend les permissions pour les porteurs de maladies contagieuses comme la scarlatine ou la diphtérie<sup>823</sup>. L'action de l'armée se fait de plus en plus en amont pour éviter ces épidémies et la diffusion d'une image négative du contingent. Elle cherche avec les municipalités des solutions durables face aux potentielles menaces que constituent les fossés, l'évacuation des déchets, l'approvisionnement en eau et la santé du contingent.

### 3.1. Des fossés perçus comme des vecteurs d'épidémies

Les eaux stagnantes sont perçues comme la principale menace pesant sur la santé publique. Si elles ne sont pas toujours visibles dans les fossés des fortifications, leur présence est décelable par l'humidité et l'odeur qu'elles distillent. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'écrivain Jules Janin perçoit « l'eau croupie des remparts » comme une caractéristique de la vie lilloise<sup>824</sup>. Même asséchés, les fossés peuvent très rapidement se remplir grâce aux précipitations régulières et abondantes. Celles-ci peuvent également provoquer des inondations naturelles autour des places de guerre, en particulier celles situées près des cours d'eau. Jusqu'à la destruction des remparts, les habitants de Saint-Omer déplorent l'état des eaux de deux rivières qui s'immobilisent à proximité de l'ouvrage à corne de la porte de Calais<sup>825</sup>. Celles croupissant devant la porte de Lille à Douai inquiètent par leur « insalubrité » et sont considérées comme un « péril » et un « foyer d'infection redoutable » par la population<sup>826</sup>. Régulièrement, les élus dénoncent les « miasmes dangereux » à l'origine d'épidémies. L'emploi de ce terme démontre la peur encore tenace au XIX<sup>e</sup> siècle de l'odeur infectieuse mais les faits présentés par le conseiller général Claeys en 1883 témoignent d'une

---

<sup>821</sup> *Ibidem*, p. 363

<sup>822</sup> Roynette O., « L'armée et la conquête de l'eau dans la ville du Nord de la France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », Bragard P., Chanet J.-F., Denys C., Guignet P. (dir), *L'armée et la ville...*, *op. cit.*, pp. 47-59, p. 47

<sup>823</sup> SHD – 2 I 228 : rapports quotidiens de la place de Lille (1909-1914) – 31 décembre 1910 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>824</sup> Pierrard P., *Lille : dix siècles d'histoire*, Paris, Stock, 1981, p. 119

<sup>825</sup> Bocquillon L., *À la découverte des anciennes fortifications de Saint-Omer...*, *op. cit.*, p. 108

<sup>826</sup> AD Nord – Place de Douai – 66 J 1062 : « manœuvres d'eau » ; fossés ; aqueducs ; écluses ; divers (1768-1883) – 29 août 1871 : séance du Conseil municipal de Douai.

réalité menaçante et non d'un effroi culturel<sup>827</sup> : il affirme que les poissons meurent et pourrissent dans les fossés de Bergues, ce qui laisse craindre l'apparition du choléra<sup>828</sup>. Conscientes des dangers sanitaires, l'armée et les municipalités cherchent les causes de la stagnation des eaux et des solutions durables pour éviter le développement d'épidémies. Cependant, il n'est jamais question de remettre en cause les inondations indispensables à la défense de la région et de certaines villes en particulier.

Illustration n°8 : la porte et le bastion Méaulens à Arras<sup>829</sup>



*Situées au Nord d'Arras, ces fortifications sont renforcées par des douves permanentes. Le coude formé par le bastion et l'étroite voûte du pont contribuent à ralentir le cours d'eau. La conséquence immédiate est la formation de vase dont l'évacuation est difficile au vu de l'escarpement de la berge.*

Le danger des fossés est dû au rejet de plus en plus abondant d'eaux usées et à leur stagnation en raison de l'absence de courant ou d'évacuation. Les bâtiments militaires participent évidemment à ce phénomène car aucun système de tout-à-l'égout ne les équipe : par exemple, les eaux du quartier Boufflers, situé dans la citadelle de Lille, s'écoulent soit

---

<sup>827</sup> Corbin A., *Le miasme et la jonquille : l'odorat et l'imaginaire social, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Flammarion, 2008, 429 p.

<sup>828</sup> AD Nord – Place de Bergues – 2 R 117 : fossés d'enceinte : curage (1883-1885) – 24 septembre 1883 : rapport de l'ingénieur des Ponts et Chaussées.

<sup>829</sup> Quentin J., *Souvenir des fortifications d'Arras 1891-1892*, Arras, 1893

directement dans les fossés, soit dans un égout souterrain appelé canal Vauban<sup>830</sup>. Cependant, la contribution des populations et des administrations civiles à la pollution des fossés est croissante au fil de la période. En 1884, les services du génie considèrent que le dépôt important à proximité de la porte de Bierne à Bergues s'explique par le manque d'entretien et d'intérêt de la part de la municipalité<sup>831</sup>. L'augmentation du trafic fluvial interdit la vidange des fossés grâce aux écluses. Aux abords de Douai, le service de navigation a élevé le niveau de la Scarpe pour augmenter le tirant d'eau des bateaux sans en avoir demandé l'autorisation à l'armée. Depuis, les rivages sont devenus marécageux et s'imprègnent de mauvaises odeurs en raison des inondations régulières des fossés<sup>832</sup>. Devant les critiques et les inquiétudes civiles, l'armée refuse d'être désignée comme l'unique responsable des désagréments liés à la stagnation des eaux. Leur évacuation est donc un thème sensible, sujet aux accusations et aux négociations. Devant des doléances de plus en plus pressantes, l'attitude de l'armée évolue progressivement : en septembre 1871, le chef du génie à Douai admet que les fossés « donnent, j'en conviens, une odeur désagréable pour les personnes qui sortent de la ville ou qui y rentrent mais la santé publique ne peut pas en souffrir »<sup>833</sup>. Selon cet officier, l'armée n'a aucun intérêt à répondre aux demandes du conseil municipal qui réclame son intervention. Quarante ans plus tard, lorsque les élus de Condé-sur-l'Escaut évoquent l'aménagement d'un aqueduc pour évacuer l'eau d'un fossé, le chef du génie à Valenciennes reconnaît qu'« il y aurait grand intérêt à exécuter [ces] travaux le plus tôt possible pour assainir le quartier de la porte Rombaude »<sup>834</sup>.

Pour nettoyer les fossés, l'armée peut parfois augmenter le débit des rivières. Cependant, les résultats de telles opérations ne sont pas toujours visibles en raison de la forme des murailles et de la largeur des douves qui ralentissent la circulation des eaux. Le curage reste donc la solution la plus efficace mais nécessite une main d'œuvre importante. En effet, la taille des écluses ne permet pas l'utilisation de dragueuses mécaniques<sup>835</sup>. Pour éviter les épidémies, les opérations de curage doivent être rapides en dépit de ces contraintes : les fossés de Condé-sur-l'Escaut doivent par exemple être nettoyés au plus vite car les fortes chaleurs du

---

<sup>830</sup> SHD – 2 V 91 : places (1886-1926) – projet pour 1897 : modification des régimes des eaux du quartier Boufflers.

<sup>831</sup> AD Nord – Place de Bergues – 2 R 117 : fossés d'enceinte : curage (1883-1885) – 13 août 1884 : procès-verbal de conférence mixte.

<sup>832</sup> AD Nord – Place de Douai – 66 J 1062 : « manœuvres d'eau » ; fossés ; aqueducs ; écluses ; divers (1768-1883) – 20 septembre 1871 : rapport du génie.

<sup>833</sup> AD Nord – Place de Bergues – 2 R 117 : fossés d'enceinte : curage (1883-1885).

<sup>834</sup> AD Nord – Place de Condé – 66 J 878 : fossés de la place, écoulement des eaux, inondations défensives (1714-1911)

<sup>835</sup> AD Nord – Place de Bergues – 2 R 117 : fossés d'enceinte : curage (1883-1885) – 15 décembre 1884 : lettre du directeur du génie à Arras au préfet du Nord.



mois d'août 1911 accélèrent le processus de pourrissement des déchets et augmentent le risque de maladies<sup>836</sup>. Si l'armée finance une partie du curage, comme en 1903 où le Ministère de la Guerre accorde une allocation de 1 000 francs aux services du génie de Bergues<sup>837</sup>, elle refuse d'en être l'unique contributrice et réclame l'intervention d'autres administrations qu'elle considère responsables des désagréments. En 1871 le conseil municipal de Douai affirme par exemple ne pas disposer des moyens pour désinfecter les fossés et estime « que c'est à l'autorité militaire à aviser », l'armée lui rétorque que la pollution est causée par les égouts de la ville<sup>838</sup>. En dépit de ces remarques, l'attitude de la municipalité n'évolue pas : vingt ans plus tard, le chef du génie dénonce l'envasement des égouts permettant l'évacuation des eaux de la caserne d'Aoust. Le chef de la voirie de Douai pense que ce dernier ne constitue pas un danger pour la population car le débit proche est suffisant. Il n'est selon lui pas nécessaire d'intervenir, d'autant plus que l'entretien de cette propriété est à la seule charge de l'État<sup>839</sup>. Pourtant, l'ingénieur des Ponts et Chaussées a confirmé en 1883 la nécessité d'un partage des dépenses de nettoyage des fossés de la ville entre l'armée et la municipalité de Bergues pour le<sup>840</sup>. En 1897, le génie sollicite également l'intervention du service de la navigation pour assainir ceux de Condé-sur-l'Escaut<sup>841</sup>. Cependant, ces demandes entraînent irrémédiablement des négociations entre l'armée, les municipalités, les conseils généraux et les différentes administrations chargées de la gestion des eaux. Le préfet sert parfois de médiateur lors de situations bloquées : en septembre 1883, le Conseil Général du Nord réclame le curage des fossés de Bergues<sup>842</sup>. Huit mois plus tard, les travaux n'ont toujours pas eu lieu. La mairie réclame donc l'appui du préfet pour inciter l'armée à effectuer le curage avant l'été<sup>843</sup>.

La présence d'infrastructures militaires sur les cours d'eau peut perturber les opérations d'assainissement des fossés : en mai 1889, M. Dumont a remarqué une surélévation du niveau de la dérivation traversant la fonderie de Douai et située en aval de son

---

<sup>836</sup> AD Nord – Place de Condé – 66 J 878 : fossés de la place, écoulement des eaux, inondations défensives (1714-1911) – 5 août 1911 : rapport du chef du génie à Valenciennes.

<sup>837</sup> SHD – 2 I 210 : correspondance entre le Ministre de la Guerre et le commandant du premier corps d'armée – 19 novembre 1903 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>838</sup> AD Nord – Place de Douai – 66 J 1062 : « manœuvres d'eau » ; fossés ; aqueducs ; écluses ; divers (1768-1883) – 20 septembre 1871 : rapport du génie.

<sup>839</sup> AM Douai – 2 H 173 : génie militaire (1891-1895) – 2 avril 1891 : lettre du chef du génie au maire.

<sup>840</sup> AD Nord – Place de Bergues – 2 R 117 : fossés d'enceinte : curage (1883-1885) – 24 septembre 1883 : rapport de l'ingénieur des Ponts et Chaussées.

<sup>841</sup> AD Nord – Place de Condé – 66 J 878 : fossés de la place, écoulement des eaux, inondations défensives (1714-1911) – 15 février 1897 : rapport au comité technique du génie.

<sup>842</sup> AD Nord – Place de Bergues – 2 R 117 : fossés d'enceinte : curage (1883-1885) – 24 septembre 1883 : rapport de l'ingénieur des Ponts et Chaussées.

<sup>843</sup> AD Nord – Place de Bergues – 2 R 117 : fossés d'enceinte : curage (1883-1885).

moulin à eau. Selon lui, cette situation s'expliquerait par le mauvais état des berges dans la traversée de cette usine car celles-ci ont été récemment élargies et ralentissent l'écoulement. M. Dumont dénonce l'absence de curage depuis 1877 - « et encore l'a-t-il été imparfaitement » - ainsi que le danger des digues de dérivation qui lui semblent instables et menacent de s'effondrer. Il avertit le maire de Douai que « si par suite d'un de ces accidents que je prévois, mon usine était forcée de chômer, [...] j'en rendrais responsable la ville de Douai à qui incombe l'entretien des dérivations »<sup>844</sup>. M. Dumont ignore que les services municipaux éprouvent de grandes difficultés à nettoyer les fossés de ce secteur en raison de la présence même de la fonderie : les militaires, respectant à la lettre les mesures de sécurité sur le secret militaire, interdisent aux agents de la ville de franchir les grilles. Suite à la plainte du maire d'août 1893, le Ministre de la Guerre propose une solution : le curage de la dérivation sera dorénavant effectué par les services de l'atelier de construction qui disposent déjà du droit de pénétrer sur ce terrain militaire. Preuve d'une apparente bonne volonté de l'armée, le directeur de la fonderie demande au maire de lui envoyer un agent municipal pour expliquer à ses employés les modalités de ces travaux<sup>845</sup>.

### 3.2. Terrains militaires et pollutions

Sans présence d'eau, les terrains militaires peuvent également constituer une menace pour la santé publique. Peu habités et protégés de l'extension urbaine, les glacis des remparts sont des espaces de choix pour les abattoirs. Devant l'évolution de la consommation alimentaire des habitants, les municipalités sollicitent parfois l'armée pour mettre des terrains à leur disposition. En 1879, celle de Lille envisage l'extension des abattoirs existants avec la construction d'un échaudoir pour chevaux et de deux boyauderies, ainsi que le déplacement des lieux d'aisance par mesure d'hygiène. Le chef du génie estime que ces travaux peuvent être tolérés en raison « du véritable caractère d'intérêt public qu'ils présentent ». L'emploi de l'adjectif « véritable » est à souligner car il peut être interprété comme une dénonciation de l'utilisation parfois abusive de l'intérêt public pour appuyer les nombreuses demandes d'aménagements dans cette ville. Les nouveaux locaux seront installés le long du bastion 101, situé légèrement à l'écart des habitations, ce qui « n'aggraverait pas l'état des choses actuel ». Si cette localisation ne semble satisfaire ni l'armée, ni la municipalité, elle constitue sans

---

<sup>844</sup> AM Douai – 2 H 157 : fonderie de canons, dérivations de la Scarpe (1885-1889) – 2 mai 1889 : lettre de M. Dumont au maire de Douai.

<sup>845</sup> AM Douai – 2 H 172 : fonderie de canons (1893) – 7 septembre 1893 : lettre du directeur de l'atelier de construction au maire de Douai.

doute le moins mauvais des compromis, d'autant plus que ces constructions seraient détruites en cas de réquisition<sup>846</sup> comme celles réclamées par le concessionnaire des abattoirs de Condé-sur-l'Escaut en 1894<sup>847</sup>. Neuf ans plus tard, la municipalité lilloise projette un nouvel agrandissement de ces installations. L'espace se raréfiant, elle propose le démantèlement ou, à défaut, une simple modification du tracé des remparts. Évidemment, le Ministre de la Guerre oppose son veto. Le conseil municipal insiste, présentant l'intérêt pour la garnison en cas de siège et liant cette question à celle de l'agrandissement du marché aux bestiaux<sup>848</sup>.

Face au manque d'espace à l'intérieur des remparts, certaines villes sont prêtes à entrer en conflit avec l'armée pour pouvoir installer des abattoirs : pendant plusieurs années, le terre-plein du bastion de la couronne d'Hondschoote à Bergues est loué par le conseil municipal pour stationner les voitures des cultivateurs et tuer des porcs. Cependant, le génie découvre en 1884 que cette dernière activité est responsable de l'insalubrité de la caserne voisine et que les charrettes ont depuis longtemps quitté les lieux. Le Ministre de la Guerre décide de ne plus renouveler le bail expirant le 31 décembre 1884 et demande au maire de détruire les installations pour mettre fin à l'abattage des porcs. En dépit de ces injonctions, la municipalité continue d'utiliser ce terrain. Elle se justifie par l'absence d'espaces répondant aux exigences sanitaires, sous-entendant que l'armée est responsable de cette situation par l'emprise de ses biens sur la ville et les abords de Bergues. Le maire s'appuie sur une pétition publique soutenue par le député Trystam et fait pression sur l'armée en imposant à l'ensemble de ses adjoints de refuser de présider à la mise en adjudication d'un lot de terrains situé sur une partie des quais et servant de dépôts de matériaux à la ville. En 1888, le Ministre de la Guerre, bien plus menaçant, avertit la municipalité que ses services agiront désormais par toutes les voies légales pour récupérer ce terrain, mettant ainsi fin à la perspective d'un règlement à l'amiable<sup>849</sup>. Ces exemples démontrent la nécessité pour les villes de posséder des terrains de plus en plus grands pour répondre aux besoins alimentaires croissants de leur population. Les arguments employés pour la construction d'un abattoir sont nombreux, allant de l'enjeu

---

<sup>846</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1418 : relations entre les autorités militaires et la ville de Lille. Abattoir public et marché aux bestiaux - 20 septembre 1879 : rapport sur la demande de M. le maire de Lille en autorisation de construire de nouveaux locaux à l'abattoir (en exécution de la dépêche ministérielle du 16 septembre 1879).

<sup>847</sup> AD Nord – Place de Condé – 66 J 876 : relations entre les autorités militaires et divers particuliers (1731-1894)

<sup>848</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1418 : relations entre les autorités militaires et la ville de Lille. Abattoir public et marché aux bestiaux () – 27 juillet 1888 : séance du conseil municipal de la ville de Lille.

<sup>849</sup> AD Nord – Place de Bergues – 2 R 122 : terrains militaires indûment occupés par la ville : différend avec le Génie (1887-1888).

sanitaire à l'intérêt militaire. Quand ceux-ci sont refusés, certaines municipalités entrent par nécessité en conflit avec l'armée.

Les terrains militaires sont parfois utilisés illégalement pour déposer des ordures. En février 1876, le *Journal de Calais* « se demande où sont les employés chargés de [...] nettoyer » les abords des portes de la ville au vu de leur état de saleté<sup>850</sup>. L'entretien des glacis est à la charge de l'armée car les militaires se plaignent en 1903 de ne pas pouvoir nettoyer ceux de Lille en raison d'une carence en adjudants d'administration du génie. Malgré les demandes d'aide à la police municipale preuves d'une certaine urgence, cette dernière affirme être incompétente pour ces opérations et refuse d'intervenir<sup>851</sup>. L'habitude de jeter les ordures ménagères sur les glacis semblent si régulière qu'en mars 1911, l'armée autorise la municipalité lilloise à dresser des palissades le long de la route de Douai pour masquer les dépôts<sup>852</sup>.

Les infrastructures militaires peuvent constituer une menace pour la salubrité publique. Cependant, c'est leur utilisation, légale ou illégale, par les civils qui en est à l'origine. En s'en servant comme vidange ou comme dépôt, ces installations à l'écart des habitations concentrent les sources d'infection. Cette situation donne une mauvaise publicité de l'armée auprès des habitants témoins de ces pollutions. Consciente de son rôle social, l'autorité militaire n'hésite pas à interdire l'utilisation de ses terrains ou à solliciter l'intervention des autres utilisateurs pour leur nettoyage. Si ces pratiques permettent de limiter les risques immédiats, elle reste néanmoins soumise à la moindre accusation. C'est pour cette raison qu'elle tolère de plus en plus la modernisation des infrastructures sanitaires en ville.

### 3.3. L'infrastructure militaire et le problème des eaux

L'évacuation des matières à risque est essentielle. Chaque année, la caserne d'Avesnes-sur-Helpe est par exemple touchée par une épidémie de typhus. Celle-ci prend fin grâce à de nouveaux aménagements, en particulier sur les fosses d'aisance<sup>853</sup>. L'absence de système d'évacuation est la cause principale de ces menaces sanitaires. En novembre 1912, le chef du génie à Maubeuge explique qu'il est nécessaire d'installer de nouvelles latrines au fort de Cerfontaine car « nombreux sont les recoins qui permettent aux hommes de s'isoler, de

---

<sup>850</sup> Borde C., « " Génie pékin contre génie militaire "... », *art. cit*, p. 297

<sup>851</sup> SHD – 2 I 450 : génie, locaux militaires (1882-1913).

<sup>852</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1422 : relations entre les autorités militaires et la ville de Lille. Affaires diverses (1880-1922).

<sup>853</sup> Roynette O., « L'armée et la conquête de l'eau ... », *art. cit* ..., p. 50

sorte que si, à un moment donné, un homme trouve tous les sièges de latrines occupés, il peut, pressé par le besoin et sachant qu'il ne sera pas vu, avoir la tentation de satisfaire son envie sur les remparts ». Si ces dépôts peuvent en eux-mêmes causer des épidémies, le chef du génie craint davantage une infection des eaux des citernes si ces matières fécales s'infiltrent dans les talus des fortifications<sup>854</sup>.

Les excréments ne constituent pas les seules menaces : la municipalité lilloise demande par exemple la possibilité de construire un caniveau dans la rue militaire pour permettre l'écoulement des eaux pluviales stagnant dans les abattoirs et se mélangeant au sang<sup>855</sup>. La création de canalisations est donc un enjeu pour la santé publique bien que la construction d'un égout ne soit pas gage d'hygiène : les améliorations de la caserne Chémernaut à Avesnes-sur-Helpe sont remises en cause par les « émanations malsaines se dégage[ant] de l'égout qui coule à ciel ouvert dans le jardin contigu »<sup>856</sup>. Cependant, l'établissement des réseaux d'égout est ralenti par la nécessité d'obtenir l'autorisation du Ministère de la Guerre. Les urinoirs construits en 1901 à proximité des portes de Douai, de Valenciennes et Louis XIV ne sont autorisés qu'après de longues négociations lancées par le conseil municipal de Lille et la signature d'un bail d'un franc par an<sup>857</sup>. En mars 1909, cette ville réclame la simplification des démarches pour le creusement des fosses d'aisance individuelles comme l'imposent les lois d'hygiène urbaine. À cette époque, ces fosses s'écoulaient dans des puits perdus qui infectent les nappes phréatiques et les sous-sols<sup>858</sup>. Le maire s'inquiète des délais et des procédures interminables qui pourraient être un frein à ces installations si chaque habitation est obligé de faire une demande individuelle. Conscient de ce problème administratif, le chef du génie propose d'imiter l'autorisation exceptionnelle qu'a accordée l'État à la municipalité parisienne en 1901 pour creuser des fosses pendant six mois, à condition que les propriétaires se soumettent aux règlements militaires. Cette concession ne constitue pas une inquiétude pour l'armée car, comme l'explique le chef du génie, celles-ci « sont des constructions de très peu d'importance qui ne peuvent en rien gêner la défense »<sup>859</sup>. Cet exemple prouve que les militaires sont parfaitement conscients de l'intérêt de concourir à

---

<sup>854</sup> SHD – 2 I 243 : correspondance du génie sur les places du Nord – 25 novembre 1912 : rapport du chef de bataillon Foissey, chef du génie à Maubeuge, au sujet de l'installation au fort de Cerfontaine d'un urinoir et de latrines supplémentaires.

<sup>855</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1489 : inondations et manœuvres d'eau. Canaux, fossés, écluses (1729-1914) – 24 décembre 1901 : extrait du registre aux délibérations du conseil municipal de Lille.

<sup>856</sup> AD Nord – Place d'Avesnes – 66 J 190 : caserne Chémernaut. Travaux. Casernement (1850-1939).

<sup>857</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1489 : inondations et manœuvres d'eau. Canaux, fossés, écluses (1729-1914) – 24 décembre 1901 : extrait du registre aux délibérations du conseil municipal de Lille.

<sup>858</sup> Agulhon M. (dir), *La ville de l'âge industriel, le cycle haussmannien*, p. 335

<sup>859</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1422 : relations entre les autorités militaires et la ville de Lille. Affaires diverses (1880-1922)

l'hygiène publique et reconnaissent la lourdeur de leur administration. Les égouts, essentiels pour le bien de tous, appartiennent souvent à la ville. L'armée est donc obligée de payer des redevances aux municipalités comme à Douai en 1891 où le raccordement des urinoirs des casernes Conroux et d'Aoust est projeté. Elle s'engage à ne pas évacuer de matières solides, de payer une redevance au franc symbolique et de consentir à la mairie le droit de dénoncer cette utilisation « s'il était reconnu que les déversements pourraient être nuisibles à la salubrité publique ou si le régime actuel des égouts devait subir des modifications »<sup>860</sup>. Parfois, des canalisations sont créées d'un commun accord entre les municipalités et l'armée, comme à Hesdin en mai 1909. Ce nouvel égout doit permettre l'évacuation des eaux usées du quartier de la Frézelière et de quelques rues de la ville « en remplacement d'un fossé à ciel ouvert, entourant ce quartier et préjudiciable à l'hygiène des occupants ». Les deux parties s'engagent à partager équitablement les dépenses estimées à 8 000 francs. La construction et le fonctionnement de cet égout doivent être assurés par la municipalité tandis que l'autorité militaire abandonne l'intégralité de ses droits sur les terrains. Cependant, la ville revient sur ses engagements et propose de financer l'installation de la vanne et de céder une parcelle de terrain à prix réduit, ce qui représenterait 3 000 francs sur les 8 000 réclamés. Ce revirement exaspère profondément les services du génie qui estiment que la modicité de ce concours condamne ce projet présentant plus d'intérêt pour les civils que pour les militaires<sup>861</sup>.

Si l'armée participe au processus d'assainissement des villes, comme en novembre 1910 où elle autorise la commune de Rousies à prélever de l'eau sur la conduite alimentant l'arsenal de Falise contre une redevance d'un franc par an<sup>862</sup>, elle ne le fait que lorsqu'elle en tire un avantage. Dans le cas contraire, elle tente d'imposer le financement des travaux à d'autres institutions: lors de l'extension du port de Calais, le génie autorise la création d'égouts et le pavage des routes, dont la rue militaire. Néanmoins, il suspend cette décision à la condition que le service maritime finance l'intégralité de la dépense et que la municipalité participe à l'entretien de la chaussée<sup>863</sup>. Les autorisations d'aménagements urbains sont donc liées à la participation financière des pouvoirs locaux et aux économies possibles pour le Ministère de la Guerre. En effet, parallèlement à l'assèchement de certains fossés ou au nettoyage de certaines sections, de nouveaux barrages sont établis en 1897 à proximité de

---

<sup>860</sup> AM Douai – 2 H 173 : génie militaire (1891-1895) – 17 janvier 1891 : lettre du chef du génie au maire de Douai.

<sup>861</sup> SHD – 2 I 244 : correspondance du génie par rapport aux projets dans le Pas-de-Calais.

<sup>862</sup> AD Nord – Place de Maubeuge – 66 J 1628 : arsenal de Falise. Affaires domaniales. Concessions et affaires diverses (1886-1961).

<sup>863</sup> AD Nord – Place de Calais – 66 J 527 : port de Calais (1886-1933).

Condé-sur-l'Escaut<sup>864</sup> ou au lendemain du déclassement à Douai<sup>865</sup> pour pouvoir tendre des inondations défensives.

L'approvisionnement en eau doit permettre à la fois une évacuation plus efficace des égouts et une limitation des épidémies. Cependant, dans les places de guerre, les canalisations sont soumises à l'autorisation de l'armée car elles passent à travers les glacis et sous les fortifications. En 1911, la municipalité d'Hesdin s'engage à installer et louer une conduite d'eau sous les vestiges de remparts et un puits pour deux francs par an<sup>866</sup>. Cependant, le cas lillois est remarquable par la régularité des demandes d'installation de canalisations. Les sources disponibles permettent d'affirmer qu'au moins une vingtaine d'entre elles sont acceptées par le Ministre. À chaque fois, les municipalités de Lille et des communes limitrophes telles que Lambersart ou Saint-André<sup>867</sup> s'engagent à reconnaître que ces conduites n'existent que « par pure tolérance du département de la Guerre ». Celles-ci doivent être détruites sans indemnités à la première réquisition de l'armée, à l'instar de n'importe quelle construction à titre personnel située dans les zones de servitudes. Les travaux et les modifications des fortifications sont évidemment à la charge des autorités civiles. Consciente de l'intérêt qu'elle constitue pour la santé publique, l'armée loue souvent ses terrains à la somme symbolique d'un franc par année, sans qu'une durée de bail ne soit fixée<sup>868</sup>.

Grande consommatrice d'eau, l'armée s'intéresse fortement à son approvisionnement. En 1874, les services du génie estiment les besoins des chevaux à quarante litres par jour<sup>869</sup> mais souhaiteraient augmenter cette quantité à soixante-dix litres par cheval et par homme en 1908<sup>870</sup>. L'accès à l'eau est donc essentiel dans les établissements militaires. L'enquête réclamée par Charles de Freycinet en mai 1888 aux directeurs du service de santé de chaque corps d'armée pour connaître la qualité de l'eau là où elle semble défectueuse met en évidence les difficultés régionales : sur les vingt-et-une villes du Nord-Pas-de-Calais possédant des garnisons, seules onze possèdent une eau de source réputée comme la plus pure, sept ont des puits artésiens et trois se contentent des citernes. Bouchain, Le Quesnoy,

---

<sup>864</sup> AD Nord – Place de Condé – 66 J 878 : fossés de la place. Écoulements des eaux. Inondations défensives (1714-1911 – 15 février 1897 : rapport au comité technique du génie.

<sup>865</sup> AD Nord – Place de Douai – 2 R 255 : déclassement, travaux mixtes, plans (1892-1899).

<sup>866</sup> AD Nord – Place d'Hesdin – 66 J 1155 : terrain de la fortification. Installation d'une conduite d'eau sous le rempart (1911-1939).

<sup>867</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1425 : relations entre les autorités militaires et la ville de Lambersart (1906-1909) et 66 J 1426 : relations entre les autorités militaires et la ville de Saint-André (1905).

<sup>868</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 622 : canalisations d'eau et aqueducs, distribution d'eau (1869-1901) et 2 R 623 : aqueducs : soumissions de précarité (1906-1911).

<sup>869</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1421 : relation entre les autorités militaires et la ville de Lille. Alimentation en eau (1861-1877) – 11 décembre 1874 : rapport sur la demande du maire de Lille de poser de nouvelles conduites d'eau à travers la fortification.

<sup>870</sup> AD Nord – Place d'Avesnes - 66 J 190 : caserne Chémereault. Travaux, casernements (1850-1939).

Condé-sur-l'Escaut et Aire-sur-la-Lys doivent filtrer leurs eaux tandis que les forts de Lille, Maubeuge et Valenciennes n'ont que des puits et des citernes<sup>871</sup>. Malgré ce constat, ces ouvrages connaissent peu d'améliorations. Vingt-et-un ans plus tard, un rapport des services du génie démontre la mauvaise qualité des eaux du fort de Bondues<sup>872</sup>. Cependant, ces bâtiments sont pour la plupart inoccupés en dehors des périodes de manœuvres, contrairement aux casernes urbaines qui exigent un approvisionnement permanent. Pour cela, une convention a été signée en 1869 entre la ville de Lille et l'armée dans le but d'autoriser le passage de canalisations sous les portes de Roubaix, de Gand et de Canteleu. En contre-partie, la municipalité s'engage à assurer leur raccordement jusqu'aux établissements militaires. Cependant, si l'eau est gratuite depuis les bornes fontaines situées à proximité, celle directement acheminée à l'intérieur des casernes devrait être achetée 0,025 francs le m<sup>3</sup>. Pour réaliser des économies, les soldats seraient soumis à des allers-retours permanents. À Avesnes-sur-Helpe, l'eau potable est directement fournie par la municipalité à raison de trente litres par homme, cinquante par cheval et cent par ménage, cantine et latrines pour une somme de 18 centimes le m<sup>3</sup><sup>873</sup>. L'armée a donc le sentiment que les accords passés avec les municipalités se font à son détriment. Le Ministre de la Guerre explique que « les soldats ne doivent pas être exclus dans une ville des avantages dont jouit le reste de la population » comme c'est le cas à Lille. Si la distribution d'eau est gratuite pour les habitants grâce aux tolérances de l'autorité militaire, cette mesure doit s'appliquer en toute légitimité aux soldats. Néanmoins, la discipline leur interdit de sortir librement pour le bon ordre de la vie militaire et de celle des habitants. La municipalité accepte finalement de construire des bornes fontaines au cœur des casernes mais l'acheminement de l'eau restera payant pour les hôpitaux, les manutentions et les abreuvoirs à chevaux<sup>874</sup>. En août 1890, un problème semblable se présente à Douai où la société concessionnaire des canalisations des eaux refuse de raccorder gratuitement les conduites militaires aux canalisations urbaines. Le chef du génie demande donc au conseil municipal d'installer des bornes fontaines à l'entrée de chaque caserne : celles-ci se trouvant dans l'espace public, le concessionnaire des eaux ne pourra porter aucune réclamation à l'encontre de l'armée. Le génie peut se permettre de faire pression sur le maire du fait de l'augmentation récente des effectifs militaires :

---

<sup>871</sup> Roynette O., « L'armée et la conquête de l'eau ... », *art. cit* ..., p. 50

<sup>872</sup> SHD – 2 I 450 : génie – locaux militaires (1882-1913) – 3 septembre 1909 : rapport du lieutenant-colonel Belle, chef du génie à Lille au sujet de l'alimentation en eau du fort de Bondues.

<sup>873</sup> AD Nord – Place d'Avesnes – 66 J 190 : caserne Chémérault. Travaux, casernements (1850-1939).

<sup>874</sup> AD Nord – Place de Lille - 66 J 1421 : relation entre les autorités militaires et la ville de Lille. Alimentation en eau (1861-1877).



« L'autorité municipale voudra certainement tenir compte à la fois du désir du Ministre de la Guerre de pourvoir d'eau potable tous les casernements et des améliorations hygiéniques que nécessite une augmentation fort sensible de la garnison de Douai qui depuis moins d'une année a reçu trois nouvelles batteries »<sup>875</sup>.

L'approvisionnement en eau du quartier Turenne et de l'école du génie d'Arras constitue également un imbroglio administratif car il est assuré par un seul et unique compteur. Le génie est donc seul à financer cette dépense, supérieure à l'allocation prévue depuis 1909<sup>876</sup>. En 1910, un débat s'ouvre à Douai dans le cadre des révisions des fournitures en eau désirées par le Ministre de la Guerre. Le chef du génie interroge le conseil municipal sur un éventuel doublement des quantités d'eau concédées par la ville aux établissements militaires. L'armée, qui paie à l'époque 0,082 francs par m<sup>3</sup> à la compagnie concessionnaire des eaux, aurait besoin de 40 000 mètres cubes supplémentaires, soit le double de sa consommation de l'époque. L'autorité militaire estime pouvoir exiger un accord avec la municipalité douaisienne qui bénéficie d'une augmentation des effectifs de sa garnison<sup>877</sup>. Malgré les controverses administratives et économiques, ces aménagements contribuent à l'amélioration de la santé du contingent et par conséquent des villes : après 1889, la majorité des militaires atteints par la fièvre typhoïde ont souvent contracté cette maladie à la campagne, en permission, en cantonnement ou en manœuvres, et non plus à la caserne<sup>878</sup>.

### 3.4. Une contribution peu reconnue en faveur de l'hygiène publique

Dans la perspective d'une armée « école nationale de l'hygiène et de la vigueur physique », selon les termes du docteur Étienne Viguière en 1907<sup>879</sup>, les édifices militaires doivent être un modèle sanitaire pour les conscrits. Le service militaire apparaît donc comme un vecteur de diffusion de ces valeurs au cœur de la société civile. Depuis l'instruction ministérielle du 30 mars 1895, le commandement est responsable de l'hygiène des soldats et doit limiter les risques d'épidémies<sup>880</sup>. Il n'est par conséquent plus tolérable qu'un édifice

---

<sup>875</sup> AM Douai – 2 H 161 : artillerie, garnison, correspondance (1885-1890) – 1<sup>er</sup> avril 1890 : lettre du chef du génie à Lille au maire de Douai.

<sup>876</sup> SHD - 2 I 244 : correspondance du génie par rapport aux projets dans le Pas-de-Calais - 18 novembre 1910 : sous-secrétaire d'état à la guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>877</sup> AM Douai – 2 H 204 : garnison, composition, départ du 27<sup>e</sup> régiment d'artillerie, arrivée du 9<sup>e</sup> régiment de cuirassiers (1910-1914) – 14 septembre 1910 : lettre du chef du génie à Lille au maire de Douai.

<sup>878</sup> Roynette O., « L'armée et la conquête de l'eau ... », *art. cit.*, p. 54

<sup>879</sup> Chanet J.-F., *Vers l'armée nouvelle...*, *op. cit.*, p. 226

<sup>880</sup> Roynette O., « L'armée et la conquête de l'eau ... », *art. cit.*, p. 53

militaire soit une menace pour la santé publique. À la fin des années 1870, une épidémie de typhus impose le transfert d'un bataillon de Valenciennes au Quesnoy. Le 20 avril 1880, le maire de Valenciennes, faisant état des progrès sanitaires de sa ville, réclame le retour de cette unité. Le commandant du premier corps d'armée reconnaît le bien-fondé de cette amélioration mais s'inquiète du défaut de casernement de cette place. Conscient des problèmes engendrés par le retour de trois cent hommes, il décide de transférer ce bataillon du Quesnoy à Condé-sur-l'Escaut<sup>881</sup>. Valenciennes a donc perdu une part non négligeable de sa garnison en raison d'une épidémie que divers aménagements sont parvenus à éradiquer. Les villes saines profitent donc des difficultés des autres : en 1908, une épidémie de méningite sévit à Douai. Le maire d'Arras est persuadé que la caserne dans laquelle loge le premier bataillon du 33<sup>e</sup> régiment d'infanterie, « dont l'insalubrité est de notoriété publique », est responsable de la situation. Il propose donc d'installer cette unité dans l'un des quartiers les plus sains de sa ville<sup>882</sup>.

Pour éviter la dispersion des effectifs dans plusieurs places, les casernes des forts détachés sont parfois mises à contribution. Elles constituent généralement les infrastructures les plus modernes de cette région où aucun logement supplémentaire n'est construit jusque dans les années 1900. En 1903, les établissements valenciennois montrent de nouveau leurs limites. Le commandant du corps d'armée propose de transférer une compagnie d'infanterie au fort de Curgies où se trouve un « casernement spacieux, sain et parfaitement approprié »<sup>883</sup>. Malgré l'édification récente de ces ouvrages, le génie s'inquiète de leurs carences en installations sanitaires : le fort de Cerfontaine ne possède par exemple qu'un seul urinoir de 2,6 mètres de longueur et cinq toilettes, dont l'un d'entre eux est réservé à la cantine et aux sous-officiers. Les autres soldats doivent se partager les quatre derniers sièges dans une proportion d'un pour soixante-dix personnes. Cette pénurie pourrait inciter certains militaires à faire leurs besoins dans les recoins de l'ouvrage, au détriment de la santé commune. La construction de nouvelles installations est donc envisagée<sup>884</sup>.

En ville, les règlements militaires imposent la modernisation des casernes parfois vieilles de plusieurs siècles. La circulaire du 4 février 1889 impose par exemple l'éclairage au

---

<sup>881</sup> AM Valenciennes – 2 H 444 : garnison. Affaires diverses (1879-1888) – 24 avril 1880 : lettre du commandant du premier corps d'armée au maire de Valenciennes.

<sup>882</sup> SHD – 2 I 244 : correspondance du génie par rapport aux projets dans le Pas-de-Calais (1875-1913) – 28 janvier 1908 : lettre du maire d'Arras au commandant d'arme d'Arras.

<sup>883</sup> AM Valenciennes – 2 H 454 : installation du 127<sup>e</sup> régiment de ligne (1900-1904) – 7 août 1903 : lettre du commandant du premier corps d'armée au maire de Valenciennes.

<sup>884</sup> SHD – 2 I 243 : correspondance du génie sur les places du Nord (1897-1913) – 25 novembre 1912 : rapport du chef de bataillon Foissey, chef du génie à Maubeuge, au sujet de l'installation au fort de Cerfontaine d'un urinoir et de latrines supplémentaires.

gaz et le tout-à-l'égout<sup>885</sup>. Immédiatement, les latrines des établissements militaires de Douai s'équipent de tinettes au profit de l'hygiène de la troupe, ce dont se félicite le chef du génie. Ces améliorations ont des conséquences secondaires, comme la modification des horaires des entrepreneurs spéciaux pour les vidanges qui doivent dorénavant effectuer leurs tâches en journée<sup>886</sup>. Les modernisations sont progressives comme en témoigne l'exemple d'Avesnes-sur-Helpe : en 1876, des lavabos y sont installés ; en 1892, une infirmerie de type 1889 est construite ; en 1894, des cuisines indépendantes doivent remplacer les anciennes. L'ensemble de ces travaux permettent d'affirmer qu'avec ses soixante-dix robinets et ses deux pédiluves, « la caserne Chémereault se trouve d'une façon générale, dans des conditions hygiéniques très satisfaisantes » malgré l'ancienneté de son architecture<sup>887</sup>. Peu d'établissements militaires reçoivent une telle appréciation : entre 1905 et 1912, une enquête nationale sur l'équipement sanitaire des casernes est lancée. La plupart des commandants se plaignent de l'état de leurs casernements. Cependant, la prime accordée en fonction de la vétusté des installations impose de relativiser les conclusions de cette étude<sup>888</sup>.

La salubrité publique est également liée à la santé du contingent. En octobre 1871, des cultivateurs d'Aubers refusent par exemple de loger deux soldats en raison d'une épidémie de typhus dans la troupe<sup>889</sup>. La société civile s'intéresse davantage à la santé des militaires au tournant du siècle car les conscrits et les mères de soldats dénoncent les risques sanitaires au sein de l'armée, la mort n'étant plus tolérée à la caserne<sup>890</sup>. Les établissements de soins prennent donc une importance notable et chaque garnison se dote d'un local spécialisé, généralement une infirmerie intégrée. De ce fait, le terme « hôpital militaire » prête parfois à confusion : il est par exemple employé en 1885 pour décrire l'un des services de la caserne de Tournay à Condé-sur-l'Escaut<sup>891</sup>.

Les règlements de l'armée imposent une capacité hospitalière correspondant à 4 % des effectifs, d'où de grandes différences en fonction des garnisons : si l'hôpital militaire de Cambrai peut accueillir cent cinq malades en 1898<sup>892</sup>, seuls trente-six lits sont disponibles pour les 850 hommes casernés à Béthune en 1882<sup>893</sup>. Des infirmeries complémentaires sont

---

<sup>885</sup> Picon A. (dir), *La ville et la guerre...*, *op. cit.*, p. 156

<sup>886</sup> AM Douai – 2 H 161 : artillerie, garnison, correspondance, retraites en musiques (1885-1890) – 13 décembre 1889 : lettre du chef du génie au maire de Douai.

<sup>887</sup> AD Nord – Place d'Avesnes – 66 J 190 : caserne Chémereault. Travaux. Casernement (1850-1939).

<sup>888</sup> SHD – 2 I 428 : génie – casernement (1905-1913) : dispositions générales (1905-1912).

<sup>889</sup> AD Nord – 2 R 858 : logement chez l'habitant : réclamations et correspondances (1853-1876).

<sup>890</sup> Roynette O., « L'armée et la conquête de l'eau ... », *art. cit.*, p. 56

<sup>891</sup> AD Nord – Place de Condé – 66 J 847 : assiette du logement (1885).

<sup>892</sup> AD Nord – Place de Béthune – 66 J 455 : installations de salles militaires (1882-1883).

<sup>893</sup> AD Nord – Place de Cambrai – 66 J 665 : assiette du logement (1898).

construites pour combler les éventuels déficits, comme à Maubeuge en 1911<sup>894</sup> qui possède pourtant un hôpital militaire pouvant recevoir jusqu'à cent trente-quatre soldats et officiers<sup>895</sup>. La proximité des villes permet d'utiliser les ressources hospitalières d'autres garnisons : les militaires convalescents de Condé-sur-l'Escaut sont transférés à Valenciennes<sup>896</sup>. L'augmentation des effectifs militaires impose systématiquement une modification de la capacité d'accueil des hôpitaux. En mars 1901, le chef du génie à Valenciennes demande par exemple au maire de prévoir dix à quinze lits supplémentaires pour répondre à l'installation du 4<sup>e</sup> bataillon du 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie<sup>897</sup>.

Dans les années 1910, cette proportion est remise en cause avec l'installation de nouvelles unités d'artillerie à Douai. Cette dernière imposerait une augmentation notable des capacités hospitalières. Or, la commission d'études mise en place pour réfléchir à cette question calcule la proportion de malades au sein de la garnison durant le quatrième trimestre des années 1905, 1906, 1907, 1908 et 1909. Avec le changement de saison, l'arrivée des nouveaux conscrits et les manœuvres, cette période de l'année est sans doute la plus propice aux maladies et aux accidents. Pourtant, la proportion de militaires est largement inférieure aux 4 % imposés par les règlements.

Tableau n°9 : enquête de 1910 sur la proportion de convalescents  
dans la garnison de Douai entre 1905 et 1909

Année	Nombre de militaires	Nombre maximum de malades	Proportion maximale de malades
1905	2 720	52	1,91
1906	2 830	75	2,65
1907	3 290	46	1,40
1908	3 280	56	1,7
1909	3 210	70	2,18

<sup>894</sup> SHD – 2 I 243 : correspondances du génie sur les places du Nord (1897-1913) - 20 mai 1911 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>895</sup> AD Nord – Place de Maubeuge – 66 J 1603 : casernement : état des bâtiments militaires, contenance et emploi (1898) – 6 juin 1898 : état supplémentaire.

<sup>896</sup> Capelle G., *Histoire de Condé et de ses fortifications...*, op. cit., p. 83

<sup>897</sup> AM Valenciennes – 2H 454 : installation du 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie (1900-1904) – 26 mars 1901 : lettre du chef du génie à Valenciennes au maire.

Une convention est signée entre le service de santé et l'administration des hospices de Douai pour réaliser des économies : le nombre de lits réservés aux militaires est limité à cent seize, soit 3,30 % de l'effectif légal. Ce chiffre correspond à une marge de vingt-trois lits par rapport à la proportion maximale de malades sur les dernières années<sup>898</sup>. Cet exemple démontre l'existence d'enquêtes sanitaires à la veille de la Première Guerre mondiale pour concilier les besoins réels de l'armée par rapport aux règlements en vigueur. Le constat de Douai prouve les progrès hygiéniques de la vie militaire. Ces derniers profitent en partie à un allègement des contraintes sur les établissements civils. Néanmoins, en cas d'épidémies, des mesures exceptionnelles peuvent leur être imposées. L'instruction ministérielle du 8 janvier 1914 prévoit l'isolement des militaires malades suspectés de méningite. Des locaux municipaux peuvent éventuellement être réquisitionnés si les infrastructures militaires sont insuffisantes pour accueillir ces malades dans des conditions convenables. Or, la garnison de Douai, l'une des plus importantes de la région, est touchée depuis 1913 par cette maladie. Le commandant d'armes demande au maire de désigner les bâtiments respectant les normes d'hygiène, soit une latrine pour vingt-cinq hommes, pouvant être mis à la disposition de l'armée<sup>899</sup>.

Une mixité hospitalière, convenablement indemnisée, permet d'ajuster les besoins militaires. En janvier 1906, les Ministres de la Guerre et de l'Intérieur approuvent la convention passée entre l'armée et la commission administrative de l'hospice de Douai pour le traitement journalier des malades militaires. Ainsi, l'hospitalisation d'un soldat ou d'un caporal dans un établissement civil est quotidiennement indemnisée à 2,25 francs, celle d'un sous-officier 2,45 francs, celle d'un officier 3,64 francs et celle d'un officier supérieur à 4,44 francs<sup>900</sup>. Cette diversité de tarifs met en évidence les conditions d'accueil différentes en fonction du grade. L'instauration d'une mixité hospitalière n'est pas toujours évidente : la reconversion de l'hôpital militaire de Cambrai en établissement civil est longuement réfléchi entre 1900 et 1909. Dans un premier temps, la municipalité refuse la concession de ce bâtiment car elle serait dans l'obligation d'aménager un service spécial pour les soldats malades à l'hospice Saint-Julien. Après de nombreuses négociations, un accord moins

---

<sup>898</sup> AM Douai – 2 H 190 : hôpital militaire (1903-1911) – 22 juillet 1910 : procès-verbal de la commission d'études des moyens d'hospitalisation des malades des nouvelles unités d'artillerie à créer dans la place de Douai.

<sup>899</sup> AM Douai – 2 H 204 : garnison, composition, départ du 27<sup>e</sup> régiment d'artillerie, arrivée du 9<sup>e</sup> régiment de cuirassiers (1910-1914) – 4 février 1914 : lettre du commandant d'armes de la place de Douai au maire.

<sup>900</sup> AM Douai – 2 H 190 : hôpital militaire (1903-1911) – 20 janvier 1906 : lettre du préfet du Nord au sous-préfet de Douai.

contraignant permet la concrétisation de ce projet<sup>901</sup>. La création de salles réservées aux militaires n'est pas une garantie sanitaire : à l'hospice mixte d'Avesnes-sur-Helpe, malades et blessés sont mélangés. Pour limiter les risques de contagion, le génie propose de séparer ces convalescents grâce à la construction d'une cloison et d'un escalier<sup>902</sup>. Une situation similaire se présente à l'hospice de Béthune où une salle militaire a été aménagée en 1900. Dix ans plus tard, l'armée dénonce la convention signée avec l'administration hospitalière en raison de l'absence de salle de bain pour les officiers, de conditions d'hygiène insatisfaisantes et de l'installation du local du médecin-chef qui ne correspond aux conditions imposées<sup>903</sup>. La cohabitation au sein des hôpitaux est également source de problèmes administratifs et structurels.

Les militaires semblent particulièrement confiants dans la qualité hygiénique de leurs hôpitaux, comme le prouve le projet du commandant du 21<sup>e</sup> régiment de dragons d'installer son unité dans une partie de l'établissement de Saint-Omer plutôt que dans la caserne vétuste qui lui est affectée en 1889. Le médecin-chef s'oppose à cette idée car le passage permanent de soldats dans la cour réservée aux malades sera selon lui un vecteur de propagation des maladies. L'aménagement de l'arsenal lui semble une solution plus adéquate<sup>904</sup>. En 1897, la municipalité de Cambrai envisage d'acquérir l'hôpital militaire Percy pour en faire un établissement mixte. Les médecins militaires s'opposent à ce projet, dénonçant la « situation insalubre » des installations civiles. Ils conditionnent cet éventuel achat à la construction d'un nouvel hôpital militaire au frais de la ville<sup>905</sup>. Pour le génie, « il paraît probable qu'elle abandonnera sa demande en présence de l'importance de la somme que l'État sera obligé de lui réclamer pour l'installation d'un hôpital militaire satisfaisant aux exigences du service de santé et rendant les mêmes services que l'hôpital actuel »<sup>906</sup>. Pourtant, le conseil municipal de Lille perçoit l'hôpital du centre-ville comme un danger sanitaire et en réclame la démolition en 1902. Il propose à l'armée de construire un nouvel établissement sur les terrains de Canteleu, à la limite Ouest de la ville, et consent à financer les frais de déplacement<sup>907</sup>. L'état général de la cour des cuisines confirme cette impression de vétusté de cet hôpital.

---

<sup>901</sup> SHD – 2 I 439 : Poudres et munitions, armement, arsenal de Saint-Omer (1882-1914).

<sup>902</sup> SHD – 2 I 243 : correspondance du génie sur les places du Nord – 5 août 1909 : rapport sur l'organisation d'une salle de contagieux à l'hospice mixte d'Avesnes.

<sup>903</sup> SHD – 2 I 244 : Correspondance du génie par rapport aux projets dans le Pas-de-Calais (1875-1913).

<sup>904</sup> SHD – 2 I 439 : Poudres et munitions, armement, arsenal de Saint-Omer (1882-1914).

<sup>905</sup> AD Nord – Place de Cambrai – 66 J 664 : état des propriétés domaniales affectées au département de la Guerre (1897).

<sup>906</sup> AD Nord – Place de Cambrai – 66 J 691 : hôpitaux (1787-1897).

<sup>907</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 968 : déplacement de l'hôpital : vœu du conseil municipal (1901-1903) – 5 août 1902 : séance du conseil municipal de Lille.

Illustration n°9 : vue de la cour des cuisines de l'hôpital militaire de Lille vers 1910<sup>908</sup>



Cependant, les façades de cet établissement s'opposent aux espaces de convalescence, chambres et jardins, où l'hygiène semble particulièrement respectée. Le projet de la municipalité lilloise répond sans doute moins à une crainte pour l'hygiène publique qu'à des ambitions foncières, du fait de la localisation de cet hôpital dans l'un des quartiers les plus denses et anciens de la ville.

---

<sup>908</sup> Bibliothèque municipale de Lille, 69-14

Illustration n°10 : l'hôpital militaire du centre-ville à Lille vers 1900<sup>909</sup>



Exceptionnellement, les infrastructures militaires peuvent être prêtées aux civils en cas d'épidémie : en 1904, la municipalité de Dunkerque obtient la concession temporaire de certaines casemates et terrains de la place pour y installer un hôpital de confinement pour les malades contagieux. Le maire de Rosendaël, commune sur laquelle vient d'être créé un nouvel établissement, refuse en effet d'accueillir ce type de convalescents sur son territoire. Les immeubles militaires constituent, par leur isolement et leur structure, une solution temporaire aux épidémies. Cependant, le département de la Guerre n'envisage pas d'aliéner ses bâtiments et le Ministre exige de les récupérer dans les six mois suivant leur réquisition. En raison des dépenses imposées par l'aménagement d'un hôpital d'isolement, le maire sollicite la disparition de cette clause, ce qui correspondrait à un abandon définitif de ces édifices, ce que ne peut tolérer le Ministre :

*« Je ne méconnais pas la gravité des préoccupations qui motivent la demande dont il s'agit ; mais j'estime qu'il est indispensable que mon département puisse, même en temps de paix, exercer librement ses droits de propriété sur les terrains en question, dans le cas où les besoins des services militaires exigeraient qu'ils devinssent disponibles. [...] Les conditions auxquelles j'ai subordonné mon acquiescement à l'occupation par la ville de certains terrains*

---

<sup>909</sup> AD Nord 4 FI 35 – 1485 et 1483



*militaires de la place, constituent l'extrême limite des concessions qu'il m'est possible de faire sans compromettre les intérêts de l'État dont la garde m'est confiée »<sup>910</sup>.*

Celui-ci est donc parfaitement conscient des avantages que ces infrastructures sont en mesure d'offrir pour la santé publique mais refuse de les abandonner définitivement. Les intérêts de la défense nationale priment en effet sur les enjeux locaux.

Les infrastructures militaires s'inscrivent donc dans les débats sur la santé publique. Les fossés apparaissent ponctuellement comme des menaces tandis que les emprises foncières ralentissent la création d'égouts et de canalisations. Ces contraintes sont particulièrement ressenties par les civils et l'armée consent à de nombreux aménagements pour le bien de tous. Cette dernière montre un intérêt évident pour les projets améliorant les conditions de vie de la troupe. Elle participe donc au processus d'assainissement des villes et de la société civile en dépit des reproches qui lui sont portés. Jules Maurin affirme que l'armée est précurseur dans le domaine de l'hygiène et que les reproches sanitaires qui lui sont portés dans les années 1890 par les antimilitaristes sont dénués de réalités<sup>911</sup>. L'état apparemment exemplaire des hôpitaux militaires semble le confirmer. Cependant, les débats locaux, à l'exemple de Lille, font fi de ce rôle pédagogique et condamnent l'ensemble des infrastructures militaires sans prendre en compte leur rôle sur la société civile.

#### 4 – Les sociabilités autour des bâtiments militaires

Les abords des infrastructures militaires sont souvent des espaces en marge de la vie quotidienne. Répartis dans les quartiers anciens, parcourus principalement par des hommes éloignés de leur vie civile, l'habitant du Nord-Pas-de-Calais évite, ou au contraire choisit délibérément, de se rendre dans les alentours des établissements de l'armée. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les portes sont réputées comme des espaces dangereux en raison d'une concentration de duellistes, de prostituées, de leurs clients et de leurs souteneurs à la recherche d'une relative discrétion<sup>912</sup>. Vivre à proximité d'un bâtiment militaire impose de nombreuses contraintes liées à l'infrastructure-même, à la garnison et à la société hétéroclite qui gravite autour. Le soldat cherche dans l'alcool et la sexualité autant à fuir la monotonie et les souffrances de la

---

<sup>910</sup> AD Nord – Place de Dunkerque – 2 R 347 : contre-garde 35 : installation d'un hôpital d'isolement (1904).

<sup>911</sup> Maurin J., « Les constructions militaires en France sous la Troisième République avant la Première Guerre mondiale », Aben J. Rouzier J., *Défense et aménagement du territoire...*, *op. cit.*, p. 229

<sup>912</sup> Denys C., « Les dangers de l'entrée en ville... », *art. cit.*, p. 173

vie militaire qu'à prouver sa virilité auprès de ses camarades. Les garnisons fréquentent donc avec assiduité les maisons closes et les estaminets proches, parfois au détriment de l'ordre public<sup>913</sup>. Les abords des établissements militaires sont donc témoins de scènes où se mêlent la mélancolie, le sordide mais également le tragique, avec une visibilité accrue de la violence.

#### 4.1. Une mitoyenneté inquiétante et contraignante

Les infrastructures de l'armée sont responsables de désagréments quotidiens aux formes multiples. Certains riverains s'inquiètent en premier lieu des dégâts que peuvent occasionner des travaux sur leurs biens : en mai 1888, M. Suywers, huissier à Dunkerque, interpelle les services du génie de cette place à propos d'un projet d'exhaussement d'un mur de la manutention militaire. Les propriétaires mitoyens ont mandaté cette personne pour dénoncer cette élévation si leurs droits de propriété exclusive n'étaient pas assurés et si aucune garantie n'était donnée en cas de dommages ou de dégradations<sup>914</sup>. D'autres riverains, tels que M. Bedognet, propriétaire à Douai, sont victimes de perturbations liées à la présence d'établissements de l'armée et à la lenteur des procédures : en mars 1911, il signale un désagrément qu'il rencontre depuis 1909 :

*« Le service du génie vient de faire bâtir à l'hôpital militaire de Douai, un bâtiment qui n'est séparé de ma propriété que par un étroit jardin. Ce bâtiment est pourvu de trois cheminées dont une surtout, depuis trois ou quatre jours qu'on y fait du feu journellement, porte préjudice considérable à mes deux maisons, 14 et 14 bis rue Saint Albin.*

*La fumée que produit cette cheminée se projette dans les fenêtres des immeubles susdits et ne permet pas de les ouvrir.*

*Je crois qu'en augmentant la hauteur de cette cheminée en y adaptant de deux mètres à deux mètres et demi de hauteur la fumée passerait au-dessus des bâtiments et n'incommoderait personne [...] »<sup>915</sup>.*

D'autres habitants sont victimes de contraintes plus importantes : en 1877, Mme

---

<sup>913</sup> Bertaud J.-J., « L'armée et le brevet de virilité », Corbin A., Courtine J.-J., Vigarello G. (dir), *Histoire de la virilité. Tome 2 : le triomphe de la virilité. Le XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2011, pp. 74-77

<sup>914</sup> AD Nord – Place de Dunkerque – 2 R 315 : manutention militaire. Exhaussement des murs (1882-1888) – 29 mai 1888 : lettre de M. Suywers, huissier à Dunkerque.

<sup>915</sup> AM Douai – 2 H 190 : hôpital militaire (1903-1911) – 8 mai 1911 rapport du chef de bataillon Cerf, chef du génie, à Lille, au sujet d'une réclamation de M. Bedognet, propriétaire à Douai, relative aux cheminées d'un bâtiment de l'hôpital militaire de Douai.

Duclerfays, voisine du quartier des Grands Anglais à Arras, propose d'élever de soixante-dix centimètres le mur qui sépare sa propriété de la caserne sur une vingtaine de mètres. Elle consent par ailleurs à céder la mitoyenneté de la partie exhausmée sans en exiger la moindre indemnité. Le silence des sources impose de s'interroger sur les raisons qui poussent cette dame à élever son mur sans aucune contre-partie. La hauteur du Quartier des Grands Anglais permet de supposer qu'elle peut être victime de voyeurisme ou d'exhibitionnisme de la part des soldats<sup>916</sup>. Le statut de militaire n'est pas une garantie du respect de la vie privée : en 1897, les trois fenêtres de l'hôpital militaire qui surplombent le logement et le jardin d'un garde d'artillerie sont obstruées<sup>917</sup>. La concentration de soldats et la présence de casernements sont donc une contrainte pour les riverains. Les campagnes sont moins concernées par ces contraintes sociales. En effet, les champs de tir les plus éloignés ne sont utilisés qu'à la belle-saison.

#### 4.2. Aux portes de la caserne, la libération des pulsions ?

En 1902, Albert Charles, journaliste socialiste, pacifiste et antimilitariste, dénonce la patrie, la guerre et la caserne dans un pamphlet éloquent. Selon lui, cette dernière est davantage une école de l'immoralité que de la citoyenneté :

*« Soustrait à l'influence bienfaisante du travail utile, arraché brusquement à son milieu, à l'affection de ses parents et de ses amis, isolé tout à coup dans les conditions de vie les plus déprimantes, n'ayant à sa portée aucune distraction honnête, soumis à un régime contre nature qui tient de la prison et du couvent, le soldat se laisse vite aller aux plus sales habitudes de débauche, comme en témoignent assez les bougres rassemblés, dans chaque ville, autour des casernes. Combien reviennent du régiment pourris de maladies honteuses, perdus de paresse et d'ivrognerie ? »<sup>918</sup>*

Annie Crépin a mis en évidence que cette vision très pessimiste de la caserne est à l'époque partagée tant par les conservateurs que par les anarchistes ou les socialistes<sup>919</sup>. Les conscrits se trouvent en effet éloignés, voire libérés, de leurs cadres de vie traditionnels. Le

---

<sup>916</sup>AD Nord – Place d'Arras – 2 R 244 : quartier des Grands Anglais : exhaussement d'un mur mitoyen, pétition présentée par la dame Duclerfays (1877-1878).

<sup>917</sup>SHD – 2 I 439 : poudres et munitions, armement, arsenal de Saint-Omer.

<sup>918</sup>Charles A. « Patrie, guerre et caserne », *Temps nouveaux*, n°20, Paris, 1902, p. 12

<sup>919</sup>Crépin A., *Défendre la France : les Français, la guerre et le service militaire...*, op. cit., p. 363

passage sous les drapeaux est perçu comme une reconnaissance administrative de la virilité qui se doit d'être confirmée par ses pairs. Celle-ci passe donc par la sexualité, la violence et l'alcool dont le « libéré » partage les anecdotes, plus ou moins réelles. Militaires et civils ne peuvent vivre cloisonnés. Ces deux groupes entre en contact durant les temps libres accordés aux soldats. Avec quatre heures de quartier libre, les fantassins profitent davantage des loisirs urbains que les cavaliers ne disposant que de deux heures<sup>920</sup>. À partir de 1906, le repos dominical s'instaure progressivement. Les permissions deviennent également plus régulières : en 1905, les militaires ont quinze jours de congés qui ne peuvent généralement pas être regroupés en un seul ensemble. Si les distances et les difficultés de transports peuvent être un problème dans certaines régions militaires<sup>921</sup>, le permissionnaire septentrional profite de la taille du premier corps d'armée pour rentrer plus facilement chez lui. Durant ces temps de liberté, le soldat exprime à la fois sa virilité, la force de ses nouvelles solidarités et extériorise les frustrations liées à sa condition. Les relations entre civils et militaires sont donc remarquables par leur intensité : le moindre exercice est l'occasion d'une effervescence particulière comme en témoignent les descriptions des grandes manœuvres de 1876 durant lesquelles « les villages prenaient une animation inaccoutumée à l'arrivée de leurs hôtes »<sup>922</sup>. Une originalité du premier corps d'armée réside également dans sa géographie et sa composante sociale : le 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie de Lille apparaît comme le plus indiscipliné du fait de l'urbanisation, des solidarités ouvrières et de la proximité de la Belgique<sup>923</sup>.

Malgré le choix des contraintes du métier des armes, les militaires de carrière ont parfois des relations inappropriées avec les civils : en 1887, un lieutenant d'un régiment douaisien aurait été à plusieurs reprises grossier à l'encontre d'un agent de police qui lui demande au cours d'une soirée publique d'être moins bruyant. Cet officier aurait par ailleurs qualifié le commissaire de « malotru » et une plainte, soit une simple procédure au tribunal de police, a été déposée. Néanmoins, ce fait divers ne donne lieu à aucune suite grâce aux excuses du lieutenant, que le commissaire a accepté pour conserver les « excellentes relations entretenues avec la garnison », et grâce à l'intervention du commandant d'armes. Celui-ci affirme que les insultes lancées par son officier sont dues à la menace de contravention émise par l'agent de police : quand le lieutenant parle de « malotru », il se serait exprimé dans un sens littéral pour dénoncer le manque d'éducation de ce fonctionnaire car seule la justice militaire peut juger l'un de ses membres. Cependant, le commandant d'armes admet l'attitude

---

<sup>920</sup> Serman W., « Les loisirs des militaires français dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle »..., *art. cit.*, p. 179

<sup>921</sup> *Ibidem*, p. 180

<sup>922</sup> De Cardevacque A., *Les grandes manœuvres de 1876...*, *op. cit.*, p. 136

<sup>923</sup> Roynette O., « Bons pour le service »..., *op. cit.*, p. 350

inexcusable de cet officier qui doit se conforter aux règles en vigueur et obéir aux officiers de police civile<sup>924</sup>. La condescendance démontrée par certains militaires de carrière à l'encontre des civils peut être éventuellement imitée dans un esprit de corps par les conscrits.

#### 4.3. La garnison et l'alcool

De nombreux estaminets se sont implantés aux abords des établissements militaires pour profiter des soldats. Or, la consommation d'alcool inquiète l'armée qui l'accuse d'être en partie responsable des maux de la France et projette de punir les ivrognes, notamment les officiers<sup>925</sup>. L'alcool est en effet à l'origine de rixes et de perturbations de l'ordre public, donnant une très mauvaise image de l'armée. En mars 1908, un soldat du 33<sup>e</sup> régiment d'infanterie est par exemple arrêté à Douai pour tapage nocturne<sup>926</sup>. Pour autant, tous les débits d'alcool ne sont pas des espaces de beuverie pour les garnisons : les militaires ne fréquentent pas les mêmes estaminets en fonction de leur grade, de leur arme et de leur régiment<sup>927</sup>. L'alcool reste cependant un moyen de tromper la monotonie de la vie de caserne, d'oublier le déracinement et de prouver sa virilité. Sa recherche systématique peut devenir dangereuse : lors de l'incendie de l'hôpital Saint-Sauveur à Lille en 1896, le 16<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied est déployé pour lutter contre les flammes. Vingt-et-un soldats s'empoisonnent en ingérant « du poison croyant boire une boisson rafraîchissante » parmi les caisses évacuées. Cinq d'entre eux meurent tandis que les autres tombent gravement malades<sup>928</sup>. Les autorités municipales dénoncent cette consommation excessive qui peut perturber l'ordre public. En mai 1873, le maire de la Madeleine se plaint au préfet du Nord d'un phénomène hebdomadaire :

*« Le dimanche à partir de 16 heures des fantassins et des cavaliers armés quittent la ville par la porte de Gand, sous prétexte de promenade, traversent la Madeleine par groupe de quatre ou cinq, se rendent sur le territoire de Marcq [en-Barœul], s'arrêtent aux maisons appelées cité Scrive, y trouvent des ouvrières d'ailleurs faciles, se répandent dans les cabarets environnants, se livrent à des libations fréquents et repassent à la Madeleine entre onze*

---

<sup>924</sup> AM Douai – 2 H 161 : artillerie, garnison, correspondances (1885-1890) – 7 décembre 1887 : lettre du commandant d'armes de Douai au maire.

<sup>925</sup> Roynette O., « *Bons pour le service* »..., *op. cit.*, pp. 93-95

<sup>926</sup> SHD – 2 I 217 : correspondance du commandant du 1er corps d'armée – août 1908 : lettre du commandant du premier corps d'armée au maire de Douai.

<sup>927</sup> Serman W., « Les loisirs des militaires français dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *art. cit.*, p. 181

<sup>928</sup> AD Nord – 2 R 967 : hôpital militaire de Lille (1809-1903) : empoisonnement de soldats (1896) – 29 mars 1896 : rapport du commissaire de police de Lille au Préfet du Nord.

*heures et minuit, en chantant dans un état voisin de l'ivresse et dans une attitude tout à fait contraire au bon esprit qui doit régner dans l'armée »*<sup>929</sup>.

Pour lutter contre l'alcoolisme et ses conséquences sur l'image de l'armée, certains estaminets sont consignés à la troupe, comme le chalet Suisse, situé sur la route de Valenciennes à Denain, où des « faits scandaleux » auraient eu lieu entre le débitant et un canonnier du 2<sup>e</sup> bataillon d'infanterie de forteresse dans les années 1880<sup>930</sup>. Pour contrôler la consommation d'alcool et tromper l'ennui, de nouvelles infrastructures sont créées dans le cadre ou en dehors de la caserne. À partir de 1886 se généralise par exemple le mess pour officiers. Des cercles militaires, dénommés « foyers », « abri du soldat », « maison de famille » ou « refuge », se développent à l'attention de la troupe. Certains sont religieux car la quasi-disparition de l'aumônerie en 1880 impose à l'Église d'envisager de nouveaux moyens d'intervention sur une partie de la jeunesse chrétienne. La stabilisation géographique des effectifs et la volonté de régénérer la Nation contribuent à l'essor des œuvres catholiques, en dépit des inquiétudes des républicains laïcs quant aux éventuels discours cléricaux et antirépublicains. Néanmoins, le rôle social de ces foyers, religieux ou non, luttant contre la nostalgie et l'isolement, deux maux importants du conscrit, justifie une tolérance de la part des officiers<sup>931</sup>. Par exemple, le cercle Saint-Maurice, fondé à Lille en 1876 par des riches familles catholiques, ouvre ses portes aux militaires de dix-sept à vingt-et-une heures en semaine et toute la journée le dimanche. Ces derniers peuvent assister à la messe dans une chapelle contigüe, accéder à la bibliothèque et participer à différents jeux ou sports. De plus, du tabac et du matériel pour les courriers leur sont distribués. À Douai, un « cercle des maréchaux des logis du 15<sup>e</sup> régiment d'artillerie » est créé en octobre 1885. Son règlement général prévoit la pratique du billard, de jeux de cartes ou de boules. En revanche, les jeux d'argent et de hasard y sont prohibés<sup>932</sup>. Malgré ces divertissements, ces cercles ont un succès limité auprès de la troupe : en 1895, seuls trente-cinq soldats de la garnison lilloise et une quarantaine de soldats valenciennois participent quotidiennement aux activités proposées au sein des cercles de leur ville. En revanche, le nombre d'utilisateurs augmente prodigieusement lors des fêtes religieuses : plus de 300 artilleurs et officiers en civils assistent la même année à

---

<sup>929</sup> AD Nord – 2 R 1048 : police militaire à Lille – 7 mai 1873 : lettre du maire de la Madeleine au préfet du Nord.

<sup>930</sup> AM Valenciennes – 2 H 444 : garnison. Affaires diverses (1879-1888) – 31 octobre 188- : lettre du commandant du 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie au maire de Valenciennes.

<sup>931</sup> Boniface X., *L'Armée, l'Église et la République...*, op. cit., pp. 147-176

<sup>932</sup> AM Douai – 2 H 161 : artillerie, garnison, correspondances (1885-1890) – 17 octobre 1885 : règlement général du cercle des maréchaux des logis du 15<sup>e</sup> régiment d'infanterie

la messe de Noël célébrée au foyer de la garnison<sup>933</sup>. L'armée tente d'encadrer au mieux les temps d'inactivités de ses hommes en créant ses propres infrastructures de loisirs. Les différentes unités d'Arras sont privilégiées car le 33<sup>e</sup> régiment d'infanterie possède de belles installations tandis que le 3<sup>e</sup> régiment du génie développe la pratique du théâtre. Les autres garnisons se contentent en revanche d'un simple hangar aménagé pour leurs loisirs<sup>934</sup>.

#### 4.4. Féminités et infrastructures militaires

Les édifices militaires sont des espaces privilégiés de prostitution. La frustration sexuelle est en effet importante pour le soldat. Contraint à un célibat quasi-systématique, son quotidien se limite à un environnement exclusivement masculin. La prostitution est donc souvent la seule solution pour assouvir ses désirs et ses besoins. Cette dernière est un phénomène ancien : au lendemain de la défaite de 1870-1871, l'installation des camps dans les campagnes avait pour but d'éloigner les militaires des influences réputées corruptrices des villes. Cependant, les prostituées ont suivi les régiments qui constituaient une part non négligeable de leurs revenus<sup>935</sup>. Le « soldat et la putain »<sup>936</sup> sont donc des personnages historiquement liés. Cette relation est favorisée par la stabilisation géographique et numérique des troupes<sup>937</sup>. Paradoxalement, les militaires représentent une part de moins en moins importante de la clientèle dans les villes de garnison<sup>938</sup>. Malgré leur qualité de « bons pour les filles », les conscrits semblent avoir déjà connu d'autres formes d'érotisme<sup>939</sup> qu'ils peuvent éventuellement entretenir du fait de la régionalisation.

La prostitution dans les villes de garnison s'organise selon des logiques géographiques. Celles que Roland Allender désigne sous le nom de « filles à soldat » arpentent le voisinage des casernes et des quartiers en attendant les militaires. Le racolage y est donc important. En mai 1888, l'attitude des filles de l'estaminet Lemaire, située rue des casernes en face du quartier de Caux à Douai, est dénoncée par le commandant d'armes : « ces filles se tenant sur la porte de l'estaminet engagent les hommes à les suivre et viennent les appeler jusqu'à la grille, après la fermeture des portes du quartier. Elles occasionnent ainsi des scènes de désordre et insultent les gradés lorsque ceux-ci veulent les faire éloigner ». L'une d'entre

---

<sup>933</sup> Boniface X., *L'Armée, l'Église et la République...*, *op. cit.*, pp. 176-177

<sup>934</sup> Serman W., « Les loisirs des militaires français dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *art. cit.*, pp. 181-182

<sup>935</sup> Roynette O., « *Bons pour le service* »..., *op. cit.*, pp. 101-105

<sup>936</sup> Benoit C., *Le soldat et la putain – histoire d'un couple inséparable*, Paris, Pierre de Taillac, 2013, 672 p.

<sup>937</sup> Chanet J.-F., *Vers l'armée nouvelle...*, *op. cit.*, p. 241

<sup>938</sup> Allender R., *Prostitution citadine, l'exemple de Douai*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alain Sutton, 2002, p. 47

<sup>939</sup> Demunck J., *La prostitution et le monde des prostituées à Dunkerque au XIX<sup>e</sup> siècle (1848-1914) : réglementation, contrôle, assistance sanitaire et répression*, Lille III, mémoire de maîtrise, 1994, p. 48

elles, surnommée la fille Rachel, est par ailleurs arrêtée à plusieurs reprises pour avoir insulté un adjudant et avoir communiqué avec des soldats installés à la fenêtre de leurs chambrées plusieurs jours d'affilée<sup>940</sup>. Deuxième catégorie de prostituées, les filles des remparts qui profitent des fortifications pour exercer en toute discrétion, tant avec les militaires qu'avec les civils. Les abords des portes et des postes de garde constituent donc leurs lieux de travail<sup>941</sup>. La fréquentation réduite de la rue militaire et les glacis boisés des murailles leur permettent également d'exercer discrètement leur activité. À Lille, et sans doute dans d'autres villes, il semble que l'accès aux souterrains des remparts aient permis l'existence d'une prostitution souterraine<sup>942</sup>. Dispersées dans les villes, les maisons closes sont également fréquentées par les militaires. Certaines sont même conseillées par la hiérarchie pour l'hygiène de leurs locaux et de leurs prostituées<sup>943</sup> pour éviter la propagation des maladies vénériennes. Cependant, peu de soldats disposent des moyens financiers suffisants pour s'offrir une passe dans ces établissements. Ils ont davantage recours à la prostitution clandestine, en particulier dans les cafés des quartiers populaires, espace privilégié de la prostitution ouvrière<sup>944</sup>. Certaines garnisons sont donc fortement touchées par les maladies vénériennes<sup>945</sup> et ces estaminets sont parfois consignés à la troupe. Cependant, leur surveillance ne peut être assurée par les militaires pour des raisons évidentes. En 1888, le commandant d'armes de Douai demande au maire d'augmenter les patrouilles de police dans le quartier de l'estaminet Lemaire, en particulier le soir et près des remparts car « c'est en effet le rendez-vous ordinaire de filles généralement accompagnées de souteneurs qui causent le plus grand désordre en même temps qu'un scandale intolérable ». Celui de la fille Rachel n'a par exemple cessé de rôder autour du corps de garde où elle a momentanément été incarcérée et aurait proféré des insultes à l'encontre des militaires avant de se réfugier sous la porte de l'estaminet et menacer de « crever le ventre » au premier soldat ou policier qu'il rencontrerait<sup>946</sup>.

---

<sup>940</sup> AM Douai – 2 H 161 : artillerie, garnison, correspondances (1885-1890) – 13 mai 1888 : lettre du commandant d'armes de Douai au maire.

<sup>941</sup> Allender R., *Prostitution citadine, l'exemple de Douai...*, *op. cit.*, pp. 31-34

<sup>942</sup> Caniot J., *Les portes de Lille...*, *op. cit.*, p. 98

<sup>943</sup> Demunck J., *La prostitution et le monde des prostituées à Dunkerque...*, *op. cit.*, p. 45

<sup>944</sup> Agulhon M. (dir), *La ville de l'âge industriel, le cycle haussmannien*, p. 318

<sup>945</sup> Roynette O., « *Bons pour le service* »..., *op. cit.*, pp. 389-390

<sup>946</sup> AM Douai – 2 H 161 : artillerie, garnison, correspondances (1885-1890) – 13 mai 1888 : lettre du commandant d'armes de Douai au maire.



Illustration n°11 : carte postale « sur les fortifs »<sup>947</sup>



*Que désire montrer cette photographie de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ? Les vêtements bourgeois de la femme ne correspondent pas à l'apparence ouvrière de l'homme qu'elle tient par la taille. Il est possible d'imaginer une « fille des remparts » dont l'activité, à l'écart de la ville, est observée par le second personnage masculin dissimulé au sommet de la butte (Proxénète ? Voyeur ?).*

Les perceptions de la féminité sont biaisées par la présence de cette prostitution et la pression virile entre soldats. Les relations avec les femmes sont teintées de frustration et le statut d'épouse de militaire ne les soustrait pas à cette vision sexuelle : en mars 1910, un sergent-surveillant de la prison militaire de Lille demande à son supérieur la possibilité de quitter son logement de fonction situé dans la citadelle. Son épouse est en effet l'objet de rumeurs au sein de la troupe « susceptibles de troubler l'harmonie d'un ménage ». Il souhaite par conséquent s'installer en ville « pour sauvegarder la paix de [son] foyer, l'honneur de [sa] femme, [son] prestige de sous-officier respecté et estimé »<sup>948</sup>. Cette situation explique les raisons pour lesquels le Ministre de la Guerre s'oppose généralement au mariage des soldats et des sous-officiers<sup>949</sup> : leur grade ne permet pas d'imposer le respect de leurs subalternes envers leur épouse. Les civils cherchent également à éloigner les femmes de bonnes mœurs

<sup>947</sup> AD Nord : 4 FI 35 – 1516

<sup>948</sup> SHD – 2 I 450 : génie, locaux militaires (1882-1913) – 24 mars 1910 : lettre du sergent-surveillant Robida de la prison militaire de Lille à l'agent-principal, commandant de la prison.

<sup>949</sup> William Serman estime à 5,7 % le nombre de soldats et de sous-officiers mariés entre 1840 et 1890 – Serman W., *Les officiers français dans la Nation...*, op. cit, p. 165

des établissements militaires. L'opinion publique s'inquiète de l'impossibilité de cloisonner ces deux populations : en avril 1905, *L'Impartial du Nord* dénonce la convention de déclassement de Valenciennes. En effet, une de ses clauses prévoit la remise des terrains et des locaux de la citadelle à la ville et la concentration de l'intégralité des services de l'armée dans l'arsenal. Le journal souhaite que le bureau de recrutement soit isolé de cet ensemble car la caserne en interdit l'accès à de nombreuses personnes qui se plaignent de la situation. Des inquiétudes se portent sur « les dames obligées de faire des démarches pour leurs maris, fils ou frères empêchés »<sup>950</sup>. Un an plus tard, *L'Impartial du Nord* renouvelle sa demande car « [ces mêmes personnes] y regardent à deux fois avant de s'engager plus loin et bien souvent elles rebroussement chemin ». Le journal en appelle à la « bienveillante attention » du général-inspecteur sur « l'installation défectueuse » du bureau de recrutement<sup>951</sup>.

#### 4.5. Une visibilité accrue de la violence militaire

La virilité est également éprouvée par la violence administrée ou subie par la troupe. Jusque dans les années 1890, les brutalités infligées par les officiers sur leurs subalternes ne sont pas exceptionnelles. Le mécontentement du soldat est exprimé dans une chanson rapportée par le folkloriste Patrice Coirault :

*« Pour entrer dans l'trentième de ligne, il faut avoir une bonne mine  
Et puis connaît' le maniement des armes, sergents et caporaux vous joueraient de la  
canne.  
Dès le matin au point du jour que l'on entend tous ces tambours.  
C'est pour aller à c'maudit exercice et moi pauvre soldat c'est mon plus grand  
supplice...  
Les cachots, la prison et la canne, tout cela se paiera à la première campagne.  
La campagne est bien arrivée, not' capitaine nous avons tué...  
Qui a composé cett'chanson, sont trois tambours du régiment »*<sup>952</sup>.

En mettant en valeur le rôle social de l'officier, le général Lyautey<sup>953</sup> participe à un

---

<sup>950</sup> *L'Impartial du Nord*, 11 avril 1905

<sup>951</sup> *Ibidem*, 19 janvier 1906

<sup>952</sup> Coirault P., *Répertoire des chansons françaises de tradition orale. Tome II : le mariage, la vie sociale et militaire, l'enfance*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2000

adoucissement de la vie de caserne : l'armée doit former le nouveau citoyen-soldat, pas le détruire<sup>954</sup>. Cependant, quand cette violence ne concerne que des militaires, elle apparaît dans la presse comme un fait divers. Entre 1898 et 1899, la *Croix du Nord* relate deux disputes entre soldats de la garnison du fort de Bondues qui aboutissent à chaque fois à la blessure d'un des protagonistes<sup>955</sup>. D'autres rixes ont lieu durant toute la période dans de nombreuses villes de garnison. Lorsque des unités d'armes différentes sont casernées à proximité, ces bagarres peuvent engager un nombre plus important de protagonistes. Le 14 juillet 1892, le centre-ville d'Arras est témoin d'une impressionnante rixe aux abords de l'estaminet Héroguelle et oppose des hommes du 33<sup>e</sup> régiment d'infanterie à des sapeurs du 3<sup>e</sup> régiment du génie<sup>956</sup>. Cette violence à l'encontre de soldats d'autres unités témoigne de l'acculturation militaire du conscrit, dont la virilité passe par l'esprit de corps et la nécessité de défendre l'honneur de son régiment<sup>957</sup>. Si certaines rixes sont spontanées, d'autres en revanche sont parfaitement organisées : le commandant du corps d'armée dénonce en mai 1892 le duel opposant deux lieutenants du 73<sup>e</sup> régiment d'infanterie suite aux propos de l'un envers l'autre<sup>958</sup>. Cette violence n'a rien de remarquable pour l'époque : le duel témoigne de la volonté de défendre son honneur, valeur renforcée par l'appartenance à l'armée et modèle de l'affirmation virile au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>959</sup>. La caractéristique de cette pratique entre militaires est qu'elle oppose des personnes ayant accès à des armes et formées à leur utilisation. En revanche, officiers et administrations publiques s'inquiètent lorsque celle-ci concerne des civils.

Des accidents peuvent avoir lieu durant la surveillance des bâtiments. Dans la nuit du 21 au 22 mai 1903, un soldat du 73<sup>e</sup> régiment d'infanterie effectuant son service de garde devant la caserne Montmorency de Béthune tue avec sa baïonnette une femme qui circulait dans la rue<sup>960</sup>. Des accidents peuvent également avoir lieu lors des déplacements. Le 15 août 1873, un habitant de Condé-sur-l'Escaut suit tranquillement la retraite militaire, selon les dires du sous-préfet de Valenciennes, quand un soldat se retourne brusquement et le frappe

---

<sup>953</sup> Hubert Lyautey (1854-1934), officier d'infanterie. Catholique-social, son article sur *le rôle social de l'officier* présente sa vision du rôle éducateur de l'armée au-delà des enjeux purement militaires. Il est élevé à la dignité de maréchal et est élu académicien après la Première Guerre mondiale.

<sup>954</sup> Serman W., *Les officiers français dans la Nation...*, *op. cit.*, pp. 115-116

<sup>955</sup> *La Croix du Nord*, 3 janvier 1898

<sup>956</sup> Roynette O., « *Bons pour le service* »..., *op. cit.*, p. 378

<sup>957</sup> Bertaud J.-P., « L'armée et le brevet de virilité »..., *art. cit.*, p. 79

<sup>958</sup> SHD – 2 I 290 : dossiers des personnels (1890-1911) – 14 mai 1892 : lettre du commandant du corps d'armée au commandant du 73<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

<sup>959</sup> Guillet F., « Le duel et la défense de l'honneur viril », Corbin A., Courtine J.-J., Vigarello G. (dir), *Histoire de la virilité. Tome 2...*, *op. cit.*, pp. 83-124

<sup>960</sup> Roynette O., « *Bons pour le service* »..., *op. cit.*, pp. 323-324

violemment à la tête avec son sabre<sup>961</sup>. Des similitudes apparaissent dans ces deux exemples : le soldat agit durant son service et semble pris d'un coup de folie, dont l'ampleur est décuplée par l'utilisation d'une arme de guerre à l'encontre d'un civil désarmé qui passait à proximité. Malgré la rareté de ces accidents, mais du fait de leurs caractères aléatoires, les abords des casernes peuvent apparaître comme des espaces à éviter. La perte de nombreuses armes, telles que des sabres ou des baïonnettes, lors des revues et des manœuvres, constitue également un danger : celles-ci sont en effet parfois ramassées par les civils qui ne maîtrisent pas les mesures de sécurité adéquates. En 1903, la gendarmerie découvre que M. Triquet a trouvé dans le canal de Douai deux obus. Celui-ci n'y a pas prêté d'attention pendant près d'un an. Préparant son déménagement, il a décidé de se rendre à la mairie pour savoir que faire de ces deux munitions. Les gendarmes les ont remises à l'autorité militaire en vue de leur destruction<sup>962</sup>. Cette anecdote met en évidence deux éléments : tout d'abord, comment l'armée peut-elle perdre deux obus dans une zone aussi peuplée que Douai, d'autant plus que le civil semble les avoir découverts par hasard ? Ensuite, pour quelles raisons M. Triquet a-t-il conservé ces objets aussi longtemps dans une région où les bâtiments militaires sont aussi nombreux ? La proximité entre les civils et les infrastructures militaires serait donc à l'origine de ces risques.

Les violences et les menaces à l'encontre des civils sont plus importantes lors des périodes de permission. Le conscrit se retrouve soudainement libéré des contraintes militaires et peut être tenté d'extérioriser ses frustrations. Les gares sont des lieux propices à la perturbation de l'ordre public : en septembre 1880, des incidents ont lieu dans l'ensemble du Nord-Pas-de-Calais, notamment à Lille. Le commandant du corps d'armée décrit les faits au commandant de la 1<sup>ère</sup> division d'infanterie :

*« Des bandes de militaires dans des tenues complètement débraillées, chantant à moitié ivres, se précipitaient dans les wagons sans tenir compte des classes dans lesquelles ils devaient monter, et refusant d'obtempérer aux avertissements des agents du chemin de fer ; arrivés dans les compartiments en beaucoup plus grand nombre que la contenance, beaucoup y avaient une attitude déplorable. »*

L'enquête démontre que ces perturbations sont l'œuvre de quarante-deux réservistes

---

<sup>961</sup> AD Nord - 2 R 862 : garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments (1832-1910).

<sup>962</sup> SHD - 2 I 439 : poudres et munitions, armement, arsenal de Saint-Omer – 6 février 1903 : rapport de la gendarmerie nationale

du 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie<sup>963</sup>. L'attitude de ces hommes temporairement réintégrés sous les drapeaux démontre que l'uniforme est perçu comme un attribut du pouvoir, de virilité et de camaraderie. Néanmoins, il n'est pas nécessaire pour les soldats d'être aussi nombreux pour perturber l'ordre public ou constituer une menace : en août 1908, deux caporaux du 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie agressent un employé de la gare de Roncq lors d'une permission<sup>964</sup>. Ces situations sont très préjudiciables pour l'image de l'armée et cette dernière est parfois dans l'obligation de faire profil bas : durant la polémique des palissades à Dunkerque attisée par *Le Phare de Dunkerque*, le commandant du premier corps d'armée ne peut poursuivre le journal en justice en raison de l'excitation récente due à un duel entre un lieutenant du 110<sup>e</sup> régiment d'infanterie et un jeune homme de la ville<sup>965</sup>. Par ailleurs, les civils ne sont pas toujours aussi innocents que ne le laissent penser leurs témoignages. En mars 1908, une rixe éclate à Lille entre deux cavaliers du 6<sup>e</sup> régiment de chasseurs et des civils, sans que leur nombre ne soit précisé<sup>966</sup>. Ce laconisme laisse supposer une supériorité numérique des civils. L'estaminet Clément, situé rue des écoles à Douai, est connu pour cette pratique régulière : deux bagarres entre civils et militaires éclatent deux jours de suite durant le printemps 1890. Le commissaire de police estime que cet établissement est « mal tenu et fréquenté par des filles de mauvaise vie ainsi que par quelques mauvais sujets qui, je crois, cherchent toujours querelle aux militaires ». Devant les plaintes des riverains sur le bruit, les bagarres et la fréquentation de cet estaminet, l'officier de police demande au maire de Douai s'il n'y aurait pas lieu d'en interdire l'accès à la garnison<sup>967</sup>. Cette prescription a vocation à préserver l'ordre public et non à garantir l'intégrité physique des militaires qui trouvent sans doute dans cet établissement un exutoire à leurs frustrations.

Malgré cette violence dont ils sont parfois victimes, les civils restent sensibles à celle subie par les soldats. En juillet 1904, *Le Réveil du Nord* dénonce les conséquences des marches en plein soleil sur les hommes du 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie. La rumeur parle de trois morts par épuisement et insolation car les officiers n'auraient pas respecté les pauses réglementaires. Le journaliste Marcel affirme avoir été témoin de la dureté de ces marches :

---

<sup>963</sup> Roynette O., « *Bons pour le service* »..., *op. cit.*, p. 398

<sup>964</sup> SHD – 2 I 217 : correspondance du commandant du premier corps d'armée – août 1908 : lettre du commandant du premier corps d'armée au maire de Lille.

<sup>965</sup> AD Nord – Place de Dunkerque – 2 R 317 : glacis affectés au champ de manœuvres, enlèvement d'une palissade : campagne de presse du Carillon de Dunkerque de mai 1884 à février 1885 ; extraits de journaux (1882-1885) – 26 mars 1885 : lettre du général Billot commandant le premier corps d'armée au préfet du Nord.

<sup>966</sup> SHD – 2 I 217 : correspondance du commandant du premier corps d'armée – mars 1908 : lettre du commandant du premier corps d'armée au maire de Lille.

<sup>967</sup> AM Douai – 2 H 161 : artillerie, garnison, correspondances (1885-1890) – 14 avril 1890 : lettre du commissaire de police au maire de Douai.

*« Nous avons eu l'occasion de passer sur l'esplanade au moment où l'un d'entre eux, succombant de fatigue, roulait dans la poussière de l'allée des chevaux [...] et il paraît que c'était le vingt-deuxième qui tombait ainsi ! La « Gloire de la Patrie » exige-t-elle vraiment que l'on inflige sans aucune utilité un pareil traitement aux enfants du peuple qui acquittent l'impôt du sang ? ».*

L'armée réfute formellement ces accusations et menace le journal d'une action en justice si celui-ci ne se rétracte pas<sup>968</sup>. La violence subie est donc condamnée sous toutes ses formes et pour toutes ses victimes.

La cohabitation entre infrastructures militaires et société civile n'est évidente ni pour l'armée ni pour les habitants. Pour la première, le quotidien peut remettre en cause l'image d'ordre que souhaite diffuser l'armée. Pour les seconds, ils subissent les désagréments, voire les menaces, des soldats durant leurs heures de liberté. Ces contraintes ne sont pourtant pas nouvelles dans la région. Elles sont juste renforcées par des effectifs de plus en plus nombreux. Les établissements militaires peuvent donc être géographiquement marginalisés quand la cohabitation se fait en dehors des cadres officiels.

---

<sup>968</sup>*Réveil du Nord*, 21 juillet 1904

## **Chapitre 6**

### **Tirer profit**

Au-delà des menaces potentielles et des contraintes réelles ressenties quotidiennement par la société civile, l'armée apporte de nombreux profits à l'ensemble de la région. Le plus visible d'entre eux est sans conteste son rôle économique du fait des multiples besoins des militaires. Si les commerçants bénéficient des possibilités offertes par cette population dépendante, les municipalités n'en sont pas en reste. L'armée représente également un profit politique : la garnison apparaît comme un élément prestigieux, voir comme une part de l'identité locale. Elle est régulièrement valorisée lors des événements publics et son maintien peut constituer un argument du programme électoral de certains élus. Les infrastructures militaires participent également au processus de républicanisation de la société. Enfin, d'un point de vue social, l'armée assure le maintien de l'ordre lorsque celui-ci ne peut être garanti par les forces de police. Ses nombreux terrains, parfois inutilisés, offrent également des possibilités de distractions et de loisirs. Les profits tirés des infrastructures militaires sont donc multiples pour la société septentrionale. Cependant, ils sont généralement sous-estimés ou sous-représentés par les pouvoirs locaux qui ne les perçoivent que comme une contrepartie à peine suffisante aux risques et aux entraves imposées par les biens de l'armée.

Étonnement, les grandes villes de garnison, telles que Dunkerque, Lille, Valenciennes et Maubeuge, sont sous-représentées dans les questions liées aux bénéfices de la présence militaire. Au-delà de l'éventuelle disparition des sources, deux hypothèses peuvent être proposées : tout d'abord, ce sujet n'est pas important pour les municipalités car ces profits leur semblent tout à fait légitimes par rapport aux contraintes pesant sur leurs habitants et leur territoire. La deuxième hypothèse, sans doute la plus révélatrice de ce rapport au profit, est que l'armée ne constitue pas pour ces communes une source de revenus aussi capitale à la vie locale, contrairement à celle des villes de moindre importance.

#### 1 – L'infrastructure militaire : un enjeu économique

La modernisation des biens de l'armée dans les années 1870-1880 a mis en évidence ce que Jean-François Chanet présente comme une mise aux enchères des casernes à l'échelle nationale. Les finances municipales sont sollicitées et mises en concurrence pour l'obtention

de garnisons devant leur assurer des profits durables<sup>969</sup>. Dans le Nord-Pas-de-Calais, cette compétition n'a pas lieu par rapport aux casernes mais au sujet des terrains d'entraînement et d'autres infrastructures. Les réponses positives des municipalités aux attentes du Ministère de la Guerre s'expliquent par l'attrait de bénéfices potentiels. Ces avantages peuvent être directs, en répondant aux besoins quotidiens des militaires, ou indirects, avec l'augmentation substantielle des revenus de l'octroi. En raison de son rôle dans l'économie locale, l'État impose des contreparties, telles que les frais de casernement qui lui permettent de financer une partie des approvisionnements de ses troupes. Un jeu d'équilibre « en vue de concilier, dans la mesure du possible, les intérêts des populations avec ceux de notre force militaire »<sup>970</sup> selon les termes du Ministre de la Guerre, s'instaure donc entre les deux parties où chacune d'entre elles cherche à tirer profit de l'autre.

### 1.1. Les revenus directs

L'infrastructure militaire et la présence permanente ou ponctuelle des militaires représentent un gage de revenus et de prospérité. En 1889, le déclassement de Valenciennes est perçu comme une chance par le commissaire de Vieux-Condé qui estime que l'éventuelle dispersion de la garnison de cette ville permettra de renforcer celle de Condé-sur-l'Escaut. Sans être en mesure d'en estimer l'effectif, il affirme au préfet du Nord que cette situation enrichira l'ensemble du canton<sup>971</sup>. Cette corrélation entre garnisons et bénéfices existe à toute époque et dans toutes les régions : en 1819, le conseil municipal d'Auch ne réclamait pas un régiment pour la protection de la ville ou pour le maintien de l'ordre mais « pour relever le commerce et l'industrie et donner un débouché aux denrées de première nécessité »<sup>972</sup>. Les grandes agglomérations, telles que Lyon, ne sont pas insensibles à ces arguments : en 1830, l'officier d'état-major Pellion affirme que « le mouvement produit par les établissements militaires, les constructions qu'ils entraîneraient et les consommations d'une forte garnison, étendraient le commerce local et enrichiraient un grand nombre d'habitants »<sup>973</sup>. En 1889, le maire de Reims promet des bénéfices annuels compris entre 1,2 et 1,5 million de francs pour

---

<sup>969</sup> Chanet J.-F., *Vers l'armée nouvelle...*, *op. cit.*, p. 197

<sup>970</sup> AD Pas-de-Calais – R 439 : casernement à Hesdin et Saint-Venant (1855-1888) – 3 octobre 1873 : lettre du Ministre de la Guerre au préfet du Pas-de-Calais.

<sup>971</sup> AD Nord – 2 R 862 : garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments (1832-1910) – 6 septembre 1889 : lettre du commissaire spécial de Vieux-Condé au préfet du Nord.

<sup>972</sup> Merriman John, « la campagne, l'armée et la ville », le rural et le militaire dans les villes de la première moitié du XIXe siècle à travers les enquêtes militaires : images, clichés et réalités, *Histoire urbaine*, 2003/2, n°8, pp. 141-156, p. 152

<sup>973</sup> Espinosa C., *L'armée et la ville en France...*, *op. cit.*, p. 317



une brigade d'infanterie<sup>974</sup>. Tout immeuble militaire est potentiellement une source supplémentaire de revenus : selon le sous-préfet de Saint-Omer en 1873, l'infrastructure qui sera « favorable aux intérêts de la région, et surtout de Saint-Omer, en tant qu'elle assurerait pendant plusieurs mois la présence d'un effectif assez nombreux pour alimenter un certain nombre d'industries » n'est ni une caserne, ni une nouvelle fortification, mais le champ de tir permanent qui doit être établi sur le plateau des Bruyères<sup>975</sup>.

L'existence d'une infrastructure de l'armée implique la présence permanente ou ponctuelle de soldats. Selon les lieux, les périodes ou la nature de ce bien militaire, l'effectif des troupes évolue. À la fin de l'été et au début de l'automne, les grandes manœuvres nécessitent le rappel des réservistes et des territoriaux. Ces derniers accroissent momentanément l'activité commerciale de la garnison comme le reconnaît le conseil municipal de Douai qui réfléchit en 1912 sur l'intérêt de subventionner le terrain d'aviation de la Brayelle<sup>976</sup>. Une place de guerre nécessite évidemment une garnison plus importante qu'un ouvrage de ceinture fortifiée gardé par un nombre réduit de factionnaires : seuls deux soldats du 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie de Lille sont par exemple détachés à celui de Lompret<sup>977</sup>. Qu'importe leur nombre, les militaires constituent, du fait de l'impossibilité de subvenir à leurs propres besoins, une clientèle dépendante de la société civile. D'un point de vue alimentaire, le soldat des années 1870 reçoit quotidiennement 250 grammes de pain blanc, 750 grammes de pain à munition à tremper dans sa soupe, 350 grammes de viande bouillie, entre 1 500 et 1 800 grammes de bouillon et 100 grammes de légumes<sup>978</sup>. La présence de l'armée profite donc directement au commerce local. Les militaires ont également besoin des civils pour se chauffer, s'éclairer ou entretenir certains de leurs biens comme le prouvent les adjudications publiques des marchés du lavage des effets de campement ou de l'approvisionnement en pétrole<sup>979</sup>. L'armée est également dépendante pour ses chevaux. En 1879, le conseil municipal d'Hesdin estime les besoins quotidiens d'un cheval à quatre kilogrammes de paille et trois de foin<sup>980</sup>. Le décret du 3 août 1877 prévoit une division des différents besoins des militaires en onze catégories : vivres, chauffage et éclairage, fourrage,

---

<sup>974</sup> Pividori P. « Prospérité et dépendances des espaces militarisés dans la Marne d'avant 1914 », Aben J., Rouzier J., *Défense et aménagement du territoire...*, op. cit, p. 208

<sup>975</sup> AD Pas-de-Calais – R 257 : création de champ de tir (sd) – 22 juillet 1873 : lettre du sous-préfet de Saint-Omer au préfet du Pas-de-Calais.

<sup>976</sup> AD Nord – 2 R 68 : Douai (La Brayelle), centre d'aviation militaire : demande de subvention (1911-1912) – 9 février 1912 : extrait du registre aux délibérations du conseil municipal de Douai.

<sup>977</sup> Basselet E., *Verlinghem au fil du temps...*, op. cit, p. 120

<sup>978</sup> Chanet J.-F., *Vers l'armée nouvelle...*, op. cit, pp. 251-252

<sup>979</sup> SHD – 2 I 228 : rapports quotidiens de la place de Lille (1909-1914)

<sup>980</sup> AD Pas-de-Calais – R 439 : casernements à Hesdin et Saint-Venant (1855-1888) 11 décembre 1879 : procès-verbal du conseil municipal d'Hesdin.

hospitaux, habillement et campement, lits militaires, transports, remonte générale, harnachement, artillerie et génie<sup>981</sup>. Cette liste met en évidence l'importance des enjeux agricoles et industriels de l'installation des unités de cavalerie ou d'artillerie<sup>982</sup>.

En 1911, Maurice Cordier, officier d'administration à la direction de l'Intendance militaire de Lille, présente au congrès national des sociétés françaises de géographie les besoins annuels du premier corps d'armée<sup>983</sup>.

Tableau n°10 : approvisionnements annuels du premier corps d'armée

Types d'approvisionnement	Quantités (en quintaux)	Valeur (en francs)
Blé	7 700	196 230
Sucre	950	59 740
Sel	61	971
Riz et légumes secs	215	7426
Foin	8 000	104 000
Paille	6 900	44 200
Avoine	12 530	235 030
Vert, carotte, etc...	5 000	30 600

Ces énormes besoins permettent de comprendre l'intérêt des agriculteurs et des négociants de l'ensemble de la région. Cependant, cette dépendance profite davantage aux producteurs proches des grands centres militaires, qui « voyaient d'un assez bon œil la présence d'une armée qui achetait à des prix sans concurrence du fourrage et de la nourriture en quantité importante »<sup>984</sup>. Maurice Cordier insiste sur le rôle économique de l'Intendance militaire dans l'économie régionale. Selon lui, sans en être un acteur majeur, « elle apporte à la collectivité commerciale un appoint qui vaut d'être remarqué » car « l'armée participe, pour une part assez importante, à la consommation des produits agricoles de l'arrondissement ».

<sup>981</sup> AM Douai – 2 H 149 : adjudications militaires, fourrages, vivres, avoine, charbon, viandes (1876-1884) – sd : état nominatif des habitants de la commune de Douai qui ont droit au paiement de prestations fournies à l'autorité militaire, par suite de réquisitions.

<sup>982</sup> Chanet J.-F., *Vers l'armée nouvelle...*, op. cit, p. 253

<sup>983</sup> Cordier M., « Des relations économiques agricoles entre l'administration agricole et l'arrondissement de Lille », Société de géographie de Roubaix, *Congrès national des sociétés françaises de géographie, 30<sup>e</sup> session (Juillet-Août 1912)*, Lille, 1912, p. 121

<sup>984</sup> Férier Gilles, « Le paysan français et le fait militaire entre 1888 et 1988 », *Revue historique des armées*, n°2, 1991, p. 88

Sous le seul angle agricole, il estime que la présence de l'armée dans la région est « pour plusieurs un élément de richesse et pour beaucoup une source de prospérité. Et cela mériterait d'être souligné »<sup>985</sup>. Néanmoins, de grandes nuances existent à l'intérieur du premier corps d'armée : si 1 600 chevaux sont recensés en 1890 dans l'arrondissement de Saint-Omer, il y a seulement 1 050 dans ceux de Valenciennes, Cambrai et Avesnes-sur-Helpe et 1 500 dans ceux de Douai, Dunkerque, Hazebrouck et Lille, dans la mesure où les effectifs équins de cette place ne sont pas comptabilisés<sup>986</sup>.

La précision des chiffres de Maurice Cordier démontre le rôle essentiel de l'Intendance militaire dans l'économie locale. Cette importance est prouvée en 1894 lors du transfert du centre d'achat de l'armée d'Arras à Douai : le marché arrageois ne cesse désormais de s'affaiblir car les fermiers se détournent vers Douai où se trouvent les gros acheteurs<sup>987</sup>. L'Intendance militaire, particulièrement décriée en 1815 puis en 1870<sup>988</sup>, semble très efficace dans la période de paix qui s'écoule entre 1871 et 1914. Ses services s'améliorent en prenant conscience des défauts de leurs procédures d'achat. L'approvisionnement de la troupe est assuré par trois moyens : l'adjudication publique, l'achat direct et l'achat par l'intermédiaire des consommateurs, c'est-à-dire les régiments ou bataillons. L'adjudication reste la procédure habituelle de l'Intendance militaire car l'imposition d'un cahier des charges aux contraintes importantes limite les risques d'escroquerie. Avec ce mode d'achat aux démarches trop compliquées et peu lucratives, l'agriculteur abandonne ce commerce à des spécialistes. Comme dans d'autres espaces fortement militarisés tels que la Marne, les producteurs se détournent de ces marchés au profit du négociant dont l'influence augmente<sup>989</sup>. L'approvisionnement pour le pain de troupe est par exemple octroyé pour un an à un entrepreneur unique qui détient le monopole pour une garnison, et non sur un secteur : 200 soldats sont par exemple logés en 1874 dans la ville de Loos, située dans la banlieue lilloise, et ne sont pas ravitaillés par le même fournisseur que celui de Lille. L'ensemble des candidats est réuni à la demande de l'Intendance pour répondre

---

<sup>985</sup> Cordier M., « Des relations économiques agricoles entre l'administration agricole et l'arrondissement de Lille »..., *art. cit.*, p. 122

<sup>986</sup> AM Douai – 2 H 164 : adjudications militaires, pain de troupe, vivres, viande fraîche, fourrages (1885-1890) – 1<sup>er</sup> septembre 1890 : affiche pour le marché de la fourniture des fourrages du 1<sup>er</sup> novembre 1890 au 31 octobre 1894.

<sup>987</sup> Bougard P. (dir), *Histoire d'Arras*, Dunkerque, Éditions du Beffroi, 1998 p. 233

<sup>988</sup> Ménager B., « Quand l'intendance ne suivait pas. Le scandale des marchés de guerre passés dans le département du Nord pendant la guerre de 1870 », *Revue du Nord*, n°350, 2003, pp. 347-358. Au lendemain de la guerre de 1870-1871, les autorités républicaines de la Défense Nationale furent accusées par les conservateurs d'avoir financé l'achat de matériels et d'équipements déficients. Peu de responsables furent finalement condamnés mais l'Intendance militaire reste entachée d'une mauvaise réputation.

<sup>989</sup> Pividori P. « Prospérité et dépendances des espaces militarisés dans la Marne... », *art. cit.*, p. 203

aux offres. Le marché pour le pain de troupe de l'année 1875 est par exemple adjugé le 16 décembre 1874 dans la grande salle de l'hôtel militaire de la place aux Bleuets de Lille pour les garnisons de Boulogne-sur-Mer, Hesdin, le camp d'Helfaut, Bergues, Gravelines, Béthune, Aire-sur-la-Lys, Loos, Condé-sur-l'Escaut, Avesnes-sur-Helpe, Le Quesnoy et Bouchain, soit un total de 5 700 hommes. Ces concessions annuelles permettent à l'Intendance d'assurer efficacement l'approvisionnement des troupes stationnées sur le territoire du premier corps d'armée, mais également de remettre en cause chaque année ces marchés en vue d'améliorer la qualité des produits ou réduire les coûts. Les commerçants lillois dominent ce marché : sur les dix fournisseurs de blé pour le corps d'armée, huit appartiennent à cet arrondissement. Il en est de même pour le sucre (quatre sur sept), le foin (neuf sur dix-huit), l'avoine (trois sur six) et la paille (uniquement des Lillois). Les besoins agricoles de l'armée profitent donc principalement aux négociants de cette ville loin d'être la principale productrice de produits agricoles. Cet approvisionnement implique donc des échanges importants et réguliers entre les différents espaces régionaux<sup>990</sup>. Les grandes places sont absentes de ces procédures car les gouverneurs disposent d'une certaine marge de manœuvre pour désigner le meilleur fournisseur<sup>991</sup>. L'approvisionnement pour la viande se fait par exemple par achat direct dans les boucheries locales afin de s'assurer de la fraîcheur des marchandises. Les villes tirent des bénéfices supplémentaires de cet approvisionnement : celle de Douai majore d'une taxe de deux centimes par kilogramme les viandes provenant des abattoirs municipaux et destinées à l'armée<sup>992</sup>. Pour la seule place de Lille, les besoins pour l'année 1911 sont estimés à 4 000 kilogrammes par an, soit un marché à hauteur de 6 000 francs<sup>993</sup>. De nombreuses offres d'achat et de vente sont donc affichées à l'entrée des casernes, prouvant ainsi le rôle de ces bâtiments dans le commerce local.

---

<sup>990</sup> Cordier M., « Des relations économiques agricoles entre l'administration agricole et l'arrondissement de Lille »..., *art. cit.*, p. 121

<sup>991</sup> AD Nord – 2 R 815 : renseignements agricoles et commerciaux demandés par l'intendance militaire (1877) – 4 décembre 1874 : actes de la préfecture.

<sup>992</sup> AM Douai – 2 H 199 : question des casernements (1907-1911) – sd : renseignements sur les avantages ou la perte qu'occasionnerait à la ville de Douai l'affectation ou la non-affectation d'un troisième régiment d'artillerie dont la création est actuellement à l'étude.

<sup>993</sup> Cordier M., « Des relations économiques agricoles entre l'administration agricole et l'arrondissement de Lille »..., *art. cit.*, p. 121

Illustration n°12 : entrée de la caserne Kléber vers 1900<sup>994</sup>



*Sur les pilastres situés de part et d'autre de l'entrée de cette caserne sont affichées des offres de vente visibles des civils. Sur celles de droite sont proposés 14 chevaux réformés, des débris de pain et du pain de soupe.*

## 1.2. Les revenus indirects

Les militaires représentent également une clientèle privilégiée. En septembre 1910, le cirque *Roche* accorde une remise de cinquante pour cent aux militaires lillois venant assister à ses représentations le mardi, mercredi, jeudi ou vendredi<sup>995</sup>. Une réduction similaire est proposée par le *Cinéma-Splendid* à ceux qui s'y rendraient le lundi ou le samedi soir et le dimanche en journée<sup>996</sup>. Les remises proposées par le *Grand skating lillois* ne s'adressent en revanche qu'aux officiers<sup>997</sup>. Si les militaires constituent une cible particulière de ces pratiques commerciales, il ne faut pas y voir un privilège : à la même époque, les music-halls, les théâtres et les bals parisiens proposent des réductions tous les dimanches afin d'attirer les personnes aux moyens limités ou qui ne disposent pas de l'oisiveté suffisante pour profiter

<sup>994</sup> Bibliothèque municipale de Lille, fonds Lefebvre 11, 106

<sup>995</sup> SHD – 2 I 228 : rapports quotidiens de la place de Lille (1909-1914) – 2 septembre 1910 : rapport.

<sup>996</sup> SHD – 2 I 228 : rapports quotidiens de la place de Lille (1909-1914) – 19 décembre 1910 : rapport.

<sup>997</sup> SHD – 2 I 228 : rapports quotidiens de la place de Lille (1909-1914) – 5 octobre 1910 : rapport.

des loisirs le reste de la semaine<sup>998</sup>. Si ces remises sont courantes dans la société parisienne de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, elles prouvent que les militaires consomment à titre personnel sur leur temps de liberté. Celui-ci s'accroît au fur et à mesure : si les fantassins disposent d'un quartier libre à partir de dix-sept heures, les cavaliers ne le reçoivent qu'à dix-neuf heures et tous doivent être de retour à la caserne pour le couvre-feu de vingt-et-une heures. À partir de 1906, le repos dominical est instauré et permet aux militaires de profiter du développement des loisirs. L'oisiveté diffère également en fonction des armes et des saisons : elle est plus importante dans les bureaux et à la morte-saison. En dépit de leur disponibilité progressive, tous les militaires ne profitent pas de leur temps libre de la même façon : selon leur grade, leur arme et leur régiment, ils s'orientent vers des distractions et des lieux différents<sup>999</sup>. Leur accorder des réductions spécifiques leur permet également de se sentir valorisé et de confirmer leur statut particulier dans la société française de l'époque.

Les militaires constituent une clientèle potentielle à laquelle il faut s'adapter. Selon Raoul Girardet, avec une solde de 7 à 8,30 francs par jour pour un lieutenant et de 9,70 à 13,90 francs pour un capitaine au début du XX<sup>e</sup> siècle, les militaires disposent de revenus assez faibles. Cette précarité relative est amplifiée par les charges de tenue, de représentation et de déplacement et par l'interdiction pour une épouse d'officier d'exercer une activité professionnelle<sup>1000</sup>. Si des indemnités sont accordées aux chefs de corps et aux généraux, la solde des officiers subalternes est inégale selon les armes : les troupes les mieux payées sont les artilleurs et les sapeurs, les moins rémunérées sont les cavaliers et les fantassins<sup>1001</sup>. Un revenu supplémentaire serait nécessaire pour subvenir à une famille estimée à quatre personnes en moyenne selon le préposé en chef de l'octroi de Douai<sup>1002</sup>. Par ailleurs, les cavaliers éprouvent une grande importance pour leur prestance et sont donc particulièrement appréciés par les commerçants<sup>1003</sup>. Les officiers et certains sous-officiers de carrière se logent également en dehors de l'espace militaire pour profiter d'une intimité familiale, ce qui constitue donc pour eux une nouvelle dépense et pour les propriétaires une source de revenus : en octobre 1911, un sergent de la garnison lilloise loue par exemple un bâtiment sur l'avancée

---

<sup>998</sup> Csergo J., « Extension et mutation du loisir citoyen, Paris XIX<sup>e</sup>- début XX<sup>e</sup> siècle », Corbin A. (dir), *L'avènement des loisirs...*, op. cit, p. 218

<sup>999</sup> Serman W., « Les loisirs des militaires français dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle... », art. cit, pp. 179-181

<sup>1000</sup> Girardet R., *La société militaire de 1815 à nos jours*, Perrin, Paris, 1998, p. 202

<sup>1001</sup> Serman W., *Les officiers français dans la Nation...*, op. cit, pp. 186-189

<sup>1002</sup> AM Douai – 2 H 199 : question des casernements (1907-1911) – sd : renseignements sur les avantages ou la perte qu'occasionnerait à la ville de Douai l'affectation ou la non-affectation d'un troisième régiment d'artillerie dont la création est actuellement à l'étude.

<sup>1003</sup> Pividori P. « Prospérité et dépendances des espaces militarisés dans la Marne... », art. cit, p. 211

de la porte d'Ypres. Cependant, quand sa compagnie est redéployée au fort de Bondues, son logement se retrouve vacant<sup>1004</sup>. Le coût de cette itinérance comme celui des opérations de maintien de l'ordre contribue à réduire les moyens financiers des officiers<sup>1005</sup>. La modicité des revenus des militaires et leur éventuelle prestance peut provoquer des situations embarrassantes comme l'exprime une chanson folklorique :

« *"Nous étions trois, quatre hussards qui n'avaient pas le sou ; que ferons-nous ?  
Nous irons de bourg en ville demander à loger sans rien payer"  
À l'auberge, ils se font servir pigeons rôtis et poulets puis se retirent, sabre en main,  
En affirmant qu'ils ne doivent rien.  
D'autres viendront qui paieront tout »*<sup>1006</sup>

Si de nombreux habitants tentent de tirer profit des militaires en répondant à leurs besoins, tous ne possèdent pas de commerce officiel. Ainsi, durant plusieurs années, Mme Richard-Laturelle vend pendant les pauses des boissons aux soldats s'entraînant sur le polygone d'artillerie de Douai. En janvier 1887, le Ministre de la Guerre lui retire son autorisation<sup>1007</sup>. Les sources taisent les raisons de cette décision mais un exemple marnais permet de faire des suppositions : en 1901, le Président du Conseil dénonce l'attitude de certains habitants de la Marne qui ont profité de la sécheresse et de l'épuisement des soldats en manœuvres pour leur vendre de l'eau à prix excessif<sup>1008</sup>. Certains habitants perçoivent l'armée comme une source de profits pour laquelle le patriotisme ou la moralité n'entrent pas en compte. Des scènes similaires ont lieu durant les manœuvres en dépit des indemnités prévues en cas de dégradations ou de réquisitions. Victor-Eugène Arduin du Mazet, secrétaire de la rédaction de l'*Écho du Nord*, décrit des situations dont il est témoin durant les manœuvres de 1885 :

« *En grande majorité, les populations ont été fort empressées à venir en aide à nos soldats. Les cantonnements de Frévent surtout resteront dans la mémoire des troupiers. Mais il y a eu de pénibles exceptions : dans quelques communes, on a exploité indignement la troupe. Le bois et la paille ont été cotés à des prix scandaleux ; un gargotier des environs*

---

<sup>1004</sup> SHD – 2 I 428 : Génie – casernement (1905-1913) – 28 octobre 1911 : rapport du génie.

<sup>1005</sup> Serman W., *Les officiers français dans la Nation...*, op. cit, p. 204

<sup>1006</sup> Coirault P., *Répertoire des chansons françaises de tradition orale...*, op. cit

<sup>1007</sup> AM Douai – 2 H 161 : artillerie, garnison, concerts de la musique (1885-1890) – 8 janvier 1887 : lettre du commandant de l'artillerie du premier corps d'armée au sénateur-maire de Douai.

<sup>1008</sup> Pividori P. « Prospérité et dépendances des espaces militarisés dans la Marne... », art. cit, p. 207

*d’Aniche, qui avait prêté une salle pour la table des officiers, a réclamé 25 francs pour ce service. Près de Saint-Pol, on a amené autour d’un campement un tas de fagots, dans l’espoir que les soldats en prendraient et qu’on pourrait réclamer une indemnité. Le campement levé, les fagots ont été rentrés, quelques-uns avaient en effet disparu : ci 50 francs.*

*Sachant que des manœuvres devaient avoir lieu sur leurs terrains, d’ingénieurs propriétaires ont imaginé d’aller, la nuit, enlever leurs betteraves et leurs carottes, en laissant de-ci de-là de maigres échantillons. Puis, le lendemain, on réclamait une forte indemnité pour dommages causés par le passage des troupes. [...] En un ou deux endroits on a fait payer l’eau deux sous le seau.*

*Hâtons-nous de dire que ce sont là des exceptions fort rares ; mais de tels faits n’en sont pas moins pénibles »<sup>1009</sup>*

Si les revenus issus par la présence d’unités sont très appréciables, ceux provenant directement des militaires sont plus fluctuants en raison de leur condition financière, de leur temps de service et de leur affectation. Néanmoins vers 1910, les services de l’octroi de Douai estiment les bénéfices commerciaux annuels d’un régiment d’artillerie à une somme comprise entre 45 000 et 50 000 francs par an<sup>1010</sup>. Il est dès lors plus simple de comprendre l’intérêt qu’éprouvent les commerçants et les propriétaires à en tirer tous les bénéfices possibles. Certaines communes réclament une plus grande stabilité des unités et donc des profits : en 1908, les maires de Condé-sur-l’Escaut et Valenciennes demandent au Ministre de la Guerre la fin de l’itinérance de leurs garnisons de cavalerie : Les différents escadrons du 4<sup>e</sup> régiment de cuirassiers doivent en effet effectuer tous les deux ans des rotations entre Valenciennes, Condé-sur-l’Escaut et Cambrai en dépit de la lassitude des officiers et le manque à gagner ponctuel pour leurs bailleurs. Les maires dénoncent une situation contraire « à ce qui constitue aujourd’hui la règle générale qui veut que les garnisons ne soient plus astreintes à des changements onéreux tout à la fois pour l’État, les officiers et les propriétaires des maisons ». Cependant, le Ministre de la Guerre s’oppose à la demande de ces élus et confirme le maintien de l’itinérance de ces escadrons<sup>1011</sup>.

Les terrains militaires permettent également le développement de certaines activités économiques avec l’affermage pour le pacage, la chasse et les herbages. Les administrations

---

<sup>1009</sup> Ardouin du Mazet V.-E., *Le premier corps d’armée et les manœuvres de 1885...*, op. cit., p. 30

<sup>1010</sup> AM Douai – 2 H 199 : question des casernements (1907-1911) – sd : renseignements sur les avantages ou la perte qu’occasionnerait à la ville de Douai l’affectation ou la non-affectation d’un troisième régiment d’artillerie dont la création est actuellement à l’étude.

<sup>1011</sup> AD Nord – 2 R 862 : Garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments (1832-1910)



de l'État bénéficient de ces locations : en janvier 1878, le service des Ponts et Chaussées sollicite auprès du chef du génie à Douai l'autorisation de créer deux pépinières sur les fortifications de la place. Ces plantations sont considérées comme « très avantageuses et très économiques » pour le renouvellement et l'extension des plantations des routes nationales. Le Ministre de la Guerre autorise cette concession sans en exiger de redevance, à condition qu'aucune modification topographique ou construction de clôture n'ait lieu. Les pépinières seront en revanche détruites et les lieux rétablis dans leur état initial « à la première réquisition du service militaire, en toute circonstance »<sup>1012</sup>.

Les infrastructures militaires sont à l'origine de revenus indirects tirés de l'octroi et des richesses redistribuées par l'armée. L'octroi est sans conteste l'un des enjeux urbains les plus importants liés à la présence d'une garnison et l'existence des fortifications. Cette contribution indirecte est perçue par les villes pour toutes les marchandises qui arrivent à destination ou qui profitent des services municipaux : en 1886, Calais doit établir un tarif spécial pour l'octroi du quartier de Saint-Pierre qui vient d'être rattaché à cette commune car il ne profite pas encore de l'éclairage public ou des égouts<sup>1013</sup>. Ainsi, l'approvisionnement des troupes réparties dans les ceintures détachées est taxé par la ville où est caserné leur corps et non par les communes sur lesquelles sont construits les ouvrages. Elle frappe les biens les plus consommés, tels que l'alcool, la viande ou les céréales, en fonction de leur quantité et non de leur prix de vente. Pour ces raisons, grâce à son étude sur l'octroi parisien qui peut être transposée à l'ensemble des grandes villes du Nord-Pas-de-Calais, Pierre-François Claustre affirme que cet impôt apparaît comme inéquitable car ils touchent davantage les pauvres que les riches<sup>1014</sup>. Chaque ville applique ses propres redevances en fonction de ses besoins et de ses commerces. Ainsi à Montreuil-sur-Mer en 1900, le bœuf entier n'est taxé qu'à 2,5 % alors que sa viande dépecée à 5 %<sup>1015</sup>. Par ailleurs, le rôle de l'octroi ne semble pas si capital contrairement à ce que certains historiens ont parfois pensé. Selon Marcel Roncayolo, « les conflits élevés autour des droits d'octroi, de leurs zones d'extension, de l'exonération

---

<sup>1012</sup> AD Nord – Place de Douai – 2 R 245 : concessions de terrains militaires pour la création de pépinières (1878)

<sup>1013</sup> Gojosso E., « La ville et le territoire de l'octroi au XIX<sup>e</sup> siècle », Michaud-Fréjaville F., Dauphin N., Guilhembet J.-P. (dir), *Entrer en ville...*, op.cit, pp. 181-187

<sup>1014</sup> Claustre P-F, « L'octroi de Paris (1798-1943), bilan historiographique et perspectives de recherche », *Recherches contemporaines*, n°6, 2000-2001, p. 312

<sup>1015</sup> AD Pas-de-Calais – 1 W 16536 : participation des communes aux frais de casernement, évaluation, paiement et abonnement (1856-1914) – comptes de l'octroi de la ville de Montreuil-sur-Mer pour l'année 1900.

éventuelle des matières premières, sont moins décisifs qu'on ne le pense. Un droit augmenté ou imposé ne déplace pas pour autant une usine »<sup>1016</sup>.

L'emplacement des postes d'octroi est une question très importante pour les finances urbaines. Le tracé des limites de cette taxe doit en effet être extrêmement précis et s'appuyer sur des obstacles naturels ou artificiels comme les remparts<sup>1017</sup>. Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, une majorité de militaires s'était opposée au projet d'édification d'une nouvelle enceinte à Lyon. Celle-ci coûterait trop cher et nécessiterait une garnison trop importante. Le conseil municipal y trouve en revanche un avantage certain avec la matérialisation des limites de l'octroi et la facilitation de sa perception grâce aux portes<sup>1018</sup>. Ces postes sont donc installés au plus proche des murailles et par conséquent dans les servitudes. Ils sont donc menacés de destruction à la première réquisition de l'armée. En dépit de ce risque, les autorités municipales persistent à les construire dans ces espaces : en 1895, l'ingénieur des Ponts et Chaussées considère que de nombreuses taxes échapperaient à la perception si un poste était placé en dehors de la première zone<sup>1019</sup>. En 1909, le chef du génie à Lille s'oppose à la construction d'un bâtiment d'octroi sur le Grand Boulevard reliant cette ville à Tourcoing et Roubaix. Il se trouverait en effet dans les servitudes et remettrait en cause l'intégrité de ces terrains, à une époque où le classement de Lille est grandement remis en cause. Le maire insiste : « permettez-moi de vous faire remarquer que le bureau d'octroi établi sur le terrain de l'ancien magasin à poudres ne permettrait pas de réprimer les fraudes qui pourraient se produire par les fossés des fortifications ». Devant ces arguments d'ordre fiscal, le génie se soumet finalement au bien-fondé de cette demande et autorise la construction de ce nouveau poste<sup>1020</sup>.

---

<sup>1016</sup> Agulhon M. (dir), *La ville de l'âge industriel, le cycle haussmannien...*, *op. cit.*, p. 125

<sup>1017</sup> Gojosso E., « La ville et le territoire de l'octroi au XIX<sup>e</sup> siècle »..., *art. cit.*, p. 186

<sup>1018</sup> Dallemagne Fr., *Les défenses de Lyon...*, *op. cit.*, p. 158

<sup>1019</sup> AD Nord – 2 R 332 : zones de servitude : établissement de bureaux d'octroi à Rosendaël et à Dunkerque – 30 mars 1895 : procès-verbal de conférence.

<sup>1020</sup> AM Lille – 2 H 2 : terrains militaires – 1<sup>er</sup> février 1909 : lettre du maire de Lille au chef du génie de Lille.

Illustration n°13 : octroi et entrée de la porte de Ronville<sup>1021</sup>



*Cette porte située au Sud des fortifications d'Arras a été modifiée en 1854 pour être remplacée par des piliers. Le poste d'octroi est positionné au dernier embranchement avant d'entrer en ville. Son architecture si particulière imite sans doute l'ancienne porte bâtie dans un style pseudo-grec<sup>1022</sup>.*

Dans les années 1870, les villes réclamaient deux garanties avant de s'engager à financer l'édification d'un établissement militaire. La première était l'assurance d'une stabilité des effectifs. La seconde imposait l'installation de la garnison dans les limites de l'octroi<sup>1023</sup>. Du fait de l'absence de construction de casernes dans le Nord-Pas-de-Calais jusque dans les années 1910, ces dernières sont restées au cœur des villes. En revanche, lors des négociations pour l'édification de la nouvelle caserne d'artillerie à Douai, le conseil municipal exige qu'elle soit bâtie sur le territoire de la commune, et non ses faubourgs, pour

---

<sup>1021</sup> Quentin J., *Souvenirs des fortifications, Arras..., op. cit.*

<sup>1022</sup> Le Gentil C., *Le vieil Arras, ses faubourgs, sa banlieue, ses environs : souvenirs archéologiques et historiques*, Arras, Bradier, 1877, p. 130

<sup>1023</sup> Chanet J.-F., *Vers l'armée nouvelle..., op. cit.*, p. 181

en tirer toutes les taxes<sup>1024</sup>. L'approvisionnement des unités logées dans les forts détachés étant assuré par les services de l'intendance dont les locaux se trouvent dans la place centrale, ces garnisons sont également soumises à l'octroi. L'intérêt financier d'une garnison est en partie calculé sur les bénéfices de ces taxes : en 1879, la garnison d'Hesdin compte 256 fantassins, 277 cavaliers et 257 chevaux. Le conseil municipal estime que l'octroi lui rapporte annuellement 2,92 francs par homme et 3,65 francs par animal. Il faut cependant soustraire les frais de perception de vingt pour cent de frais de perception, ce qui représente un bénéfice de 1995,53 francs<sup>1025</sup>. En septembre 1911, l'effectif de la garnison a augmenté à 772 hommes et 323 chevaux et rapporte dorénavant 5 828,59 francs par an à la commune. Le Président du Conseil Joseph Caillaux estime cependant que ces revenus peuvent être diminués à 4 662,87 francs car il ignore si les charges de collectes ont été prises en compte. Il précise également que les droits d'octroi pour le chauffage et sur les graisses n'ont pas été intégrés à ces calculs. Ces bénéfices sont décomposés selon les produits importés : la viande représente 1 930 francs (2,5 francs par homme), les boissons 2 810,08 francs (3,64 par homme) et le fourrage 1088,51 francs (3,37 par cheval)<sup>1026</sup>. Ces précisions prouvent que les revenus individuels de l'octroi ont énormément augmenté entre 1879 et 1911. À Aire-sur-la-Lys, les revenus de l'octroi sont estimés en 1912 à 6 francs par homme et 12,48 par cheval<sup>1027</sup>. Il est dès lors aisé de comprendre l'intérêt pour les communes d'obtenir des unités de cavalerie mais également d'artillerie dans laquelle le cheval tracte les canons. Évidemment, en vue de réduire leurs frais de casernement, les autorités municipales remettent en cause les calculs de l'État : en 1881, le Ministre de l'Intérieur estime les bénéfices de l'octroi de la ration annuelle d'un cheval à 5,10 francs. Le maire d'Hesdin la minimise à 3,10 francs<sup>1028</sup>. À ces sommes officielles, il faudrait ajouter l'octroi indirectement perçu grâce aux consommations des militaires à titre individuel : le Ministre de l'Intérieur estime que « rien que pour les boissons, cette consommation facultative doit être voisine de la moyenne, qui ressort à 3,15 francs par

---

<sup>1024</sup> AM Douai – 2 H 199 : question des casernements (1907-1911) – sd : renseignements sur les avantages ou la perte qu'occasionnerait à la ville de Douai l'affectation ou la non-affectation d'un troisième régiment d'artillerie dont la création est actuellement à l'étude.

<sup>1025</sup> AD Pas-de-Calais – R 439 : casernements à Hesdin et Saint-Venant (1855-1888) – 11 décembre 1879 : procès-verbal du conseil municipal d'Hesdin.

<sup>1026</sup> AD Pas-de-Calais – 1 W 16536 : participation des communes aux frais de casernement, évaluation, paiement et abonnement (1856-1914) – 9 septembre 1911 : lettre du Président du Conseil au préfet du Pas-de-Calais.

<sup>1027</sup> AD Pas-de-Calais – 1 W 16536 : participation des communes aux frais de casernement, évaluation, paiement et abonnement (1856-1914) – 11 juin 1912 : lettre du Ministre de l'Intérieur au préfet du Pas-de-Calais.

<sup>1028</sup> AD Pas-de-Calais – R 439 : casernements à Hesdin et Saint-Venant (1855-1888) - 14 juin 1881 : lettre du Ministre de l'Intérieur au préfet.

habitant [d'Aire-sur-la-Lys en 1912]<sup>1029</sup>. Le préposé en chef des services de l'octroi de Douai est bien plus optimiste. Selon lui, l'octroi tiré d'un militaire représente 22,02 francs et celle d'un cheval 21,98 francs. Cette somme paraît exagérée par rapport aux estimations du Ministre de l'Intérieur. Pourtant, son calcul est très simple et pourtant nuancé :

*« La part contributive de chaque habitant étant calculée sur l'ensemble de la population c'est-à-dire en comprenant femmes, enfants et vieillards qui consomment peu comparativement aux hommes, il est certain que le chiffre de 22,02 francs n'est pas suffisamment élevé pour les militaires. Mais il convient de tenir compte que ceux-ci ne restent pas toujours à Douai et qu'à différentes époques de l'année ils quittent la ville soit pour aller aux écoles à feu, soit pour participer à des manœuvres. Pour cette raison, la part contributive des militaires fixées à 22,02 francs paraît se rapprocher de la vérité ».*

Il convient d'ajouter à ces chiffres 15 000 francs correspondant aux recettes liées à la venue du nombre important de réservistes et de territoriaux lors des périodes d'instruction. Grâce à ce calcul qu'il juge très modéré, ce préposé estime à 50 000 francs les bénéfices de l'octroi tirés d'un régiment d'artillerie<sup>1030</sup>. Il faut en effet prendre en compte les nombreux facteurs qui permettent d'évaluer ces revenus, à commencer par la nature des effectifs. Ainsi, un régiment d'artillerie est plus avantageux qu'un régiment de cavalerie car il comporte davantage de chevaux, de réservistes et de territoriaux<sup>1031</sup>. Dès lors qu'une unité possède une certaine latitude pour limiter les frais d'octroi, elle cherche à en profiter. La circulaire du 22 octobre 1887 abandonne la responsabilité de l'achat du combustible à chaque corps de troupe. Par exemple, le 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie consomme chaque année 150 tonnes de charbon. Taxé à 0,15 centimes le quintal, cet approvisionnement représente la somme de 225 francs que le commandant cherche à réduire : en 1888, il demande au maire de Valenciennes un dégrèvement total de l'octroi sur cette ressource<sup>1032</sup>. L' élu se renseigne aussitôt auprès de ses confrères des autres villes de garnison du corps d'armée : seule Arras exempte l'école

---

<sup>1029</sup> AD Pas-de-Calais – 1 W 16536 : participation des communes aux frais de casernement, évaluation, paiement et abonnement (1856-1914) – 11 juin 1912 : lettre du Ministre de l'Intérieur au préfet du Pas-de-Calais.

<sup>1030</sup> AM Douai – 2 H 199 : question des casernements (1907-1911) – sd : renseignements sur les avantages ou la perte qu'occasionnerait à la ville de Douai l'affectation ou la non-affectation d'un troisième régiment d'artillerie dont la création est actuellement à l'étude.

<sup>1031</sup> AM Douai – 2 H 203 : établissement d'une nouvelle caserne, rapports, convention avec l'Etat (1909-1914) – 22 septembre 1913 : procès-verbal de conseil municipal.

<sup>1032</sup> AM Valenciennes – 2 H 442 : garnison. Exemption de l'octroi sur les charbons (1888) - 1<sup>er</sup> juin 1888 : lettre du commandant du 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie au maire de Valenciennes.

régimentaire du génie de l'octroi pour la fabrication ou l'entretien du matériel<sup>1033</sup>. Partout en France, les officiers cherchent à obtenir des allègements. Par exemple, le gouverneur de Toul ne cesse de négocier sans succès avec la ville un dégrèvement des taxes sur les viandes destinées aux troupes casernées en dehors des limites de l'octroi<sup>1034</sup>. Qu'importe la municipalité ou la région, les élus tiennent à tirer tous les bénéfices possibles de la présence de l'armée.

L'infrastructure militaire apparaît donc comme un gage de revenus pour les villes et leurs périphéries. Le Ministère de l'Intérieur estime par exemple les bénéfices, directs ou indirects, de la présence de troupes à Hesdin en 1879 à sept francs par homme et trois par cheval<sup>1035</sup>. Les sacrifices consentis pour l'obtention d'une garnison s'effectuent donc en vue d'un retour sur investissement envisagé et espéré par les autorités municipales. Lorsqu'en mars 1873 Hesdin propose de payer 100 000 francs pour améliorer le casernement et de céder un terrain de près de six hectares d'une valeur de 40 000 francs, elle désire obtenir un régiment entier de cavalerie avec dépôt et magasins, soit l'une des unités apportant le plus de bénéfices pour une ville et ses habitants. Ce lourd investissement est accepté à l'unanimité moins deux abstentions<sup>1036</sup>. Posséder une garnison est un enjeu économique important, voir capital pour certaines communes. En avril 1885, des rumeurs courent sur le départ du 8<sup>e</sup> régiment de dragons de Condé-sur-l'Escaut. Le maire estime qu'il entraînerait une perte de 300 000 francs et de 15 000 francs pour le budget municipal. En septembre, il présente sa démission pour protester contre ce départ : selon lui, le conseil municipal serait incapable de gérer la ville sans les ressources de l'octroi, démontrant ainsi la dépendance de sa commune envers l'armée<sup>1037</sup>. Dans les années 1910, le conseil municipal de Douai estime que la ville perdrait entre 45 000 et 50 000 francs si le nouveau régiment ne lui était pas attribué. Ces diminutions s'expliqueraient en grande partie par l'absence des réservistes et des territoriaux lors des périodes d'instructions, par la diminution du nombre d'étrangers qui viennent rendre visite à un fils ou un parent au sein de la garnison et par la perte de différentes taxes municipales. Pour Douai, « le commerce [qui] se plaint déjà de la crise qui sévit, souffrira tout

---

<sup>1033</sup> AM Valenciennes – 2 H 442 : garnison. Exemption de l'octroi sur les charbons (1888) – 5 juin 1888 : lettre du maire d'Arras au maire de Valenciennes.

<sup>1034</sup> Gateau-Leblanc M., *Civils et militaires dans le camp retranché de Toul...*, *op. cit.*, p. 114

<sup>1035</sup> AD Pas-de-Calais – R 439 : casernements à Hesdin et Saint-Venant (1855-1888) – 11 décembre 1879 : procès-verbal du Conseil municipal d'Hesdin.

<sup>1036</sup> AD Pas-de-Calais – R 439 : casernements à Hesdin et Saint-Venant (1855-1888) – 7 mars 1873 : procès-verbal du Conseil municipal d'Hesdin.

<sup>1037</sup> Roynette O., « *Bons pour le service* »..., *op. cit.*, p. 133

particulièrement de l'amointrissement de la garnison »<sup>1038</sup>. Si les villes de garnison préfèrent accueillir des unités utilisant des chevaux en grande quantité, elles refusent dans tous les cas de perdre une partie de cette manne financière : en 1873, le maire d'Hesdin craint de ne pas recevoir de régiment de cavalerie. Il propose sa commune pour l'installation l'escadron du train des équipages, accompagné de nombreux chevaux, qui doit prochainement être formé<sup>1039</sup>. Le départ momentané de la troupe est également perçu comme une menace pour l'équilibre des finances municipales : vers 1900, les élus de Dunkerque redoutent une diminution de l'activité locale lors des manœuvres ou lors des mouvements sociaux qui nécessitent l'intervention du 110<sup>e</sup> régiment d'infanterie<sup>1040</sup>.

### 1.3. Les contreparties

Les autorités militaires sont conscientes de l'intérêt économique qu'elles représentent pour les localités et réclament des contreparties. La première d'entre elles est un approvisionnement de qualité. Dans les années 1870, certains fournisseurs profitent des besoins importants de l'armée pour lui vendre de la viande de qualité douteuse<sup>1041</sup>. Pour éviter de nouvelles malversations, les adjudications publiques s'accompagnent désormais de cahiers de charge de plus en plus exigeants. Lors des grandes manœuvres de 1876, certains estaminets sont ouverts aux militaires mais sont particulièrement surveillés : le préfet du Pas-de-Calais et le sous-préfet de Montreuil-sur-Mer ont en effet pris des mesures drastiques pour éviter tout abus : « si un débitant laisse à désirer sous un rapport quelconque, son débit sera interdit d'une manière absolue à la troupe conformément aux prescriptions en vigueur »<sup>1042</sup>. Le manque à gagner est donc très important pour tout entrepreneur qui ne respecterait pas ses engagements. L'Intendance militaire s'oppose également à l'inflation des prix lors de ses achats. En 1877, une enquête est lancée pour déterminer le « meilleur mode d'exécution du service de fourrages de l'armée ». Elle doit permettre de connaître leurs modalités d'achat et de transport<sup>1043</sup>. En 1902, en vue de faire des économies, une nouvelle expertise est demandée

---

<sup>1038</sup> AM Douai – 2 H 199 : question des casernements (1907-1911) – sd : renseignements sur les avantages ou la perte qu'occasionnerait à la ville de Douai l'affectation ou la non-affectation d'un troisième régiment d'artillerie dont la création est actuellement à l'étude.

<sup>1039</sup> AD Pas-de-Calais – R 439 : casernements à Hesdin et Saint-Venant (1855-1888) – 26 décembre 1873 : lettre du maire au préfet du Pas-de-Calais.

<sup>1040</sup> Boniface X., « L'armée à Dunkerque aux alentours de 1900 », *Revue historique de Dunkerque et du littoral*, n° 3 hors-série, 2002, p. 6

<sup>1041</sup> Chanet J.-F., *Vers l'armée nouvelle...*, *op. cit.*, p. 252

<sup>1042</sup> De Cardevacque A., *Les grandes manœuvres de 1876...*, *op. cit.*, p. 18

<sup>1043</sup> AD Nord – 2 R 816 : service des fourrages : questionnaires sur le mode d'exécution (1877).

par le Ministre de la Guerre sur les procédures d'achat de l'ensemble des denrées agricoles<sup>1044</sup>. Les chambres de commerce et les sociétés d'agriculture répondent à chacune de ces enquêtes par des questionnaires leur demandant d'éclaircir des points précis, comme les lieux habituels des livraisons, les indemnités réclamées en cas de retard ou le propriétaire des sacs de transport. Pour trouver le meilleur rapport qualité-prix, l'Intendance militaire achète de plus en plus régulièrement aux producteurs sans passer par des intermédiaires. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, cette pratique, soutenue par le Parlement pour favoriser l'agriculture nationale, se généralise. Sur le terrain, un officier acheteur, responsable d'administration des subsistances militaires, parcourt en uniforme les marchés du secteur qui lui est assigné. L'armée entre donc directement en négociations avec les producteurs et non les négociants. Les agriculteurs doivent présenter des échantillons de leurs marchandises à l'officier. Si un accord est trouvé, l'achat peut être immédiat et payable à la livraison, sans qu'il ne soit question d'un poids minimum à l'hectolitre ou d'une limitation de la proportion de déchets. En cas de qualité insuffisante, l'administration des subsistances militaires ne refuse pas les denrées mais négocie une baisse de leur tarif. Selon Maurice Cordier, deux avantages découlent de cette procédure : l'État bénéficie de prix plus avantageux, tout en les maintenant généralement au-dessus de ceux du commerce, permettant aux producteurs de profiter du relèvement des cours<sup>1045</sup>.

La seconde contre-partie des bénéfices liés à la présence de garnison est l'imposition des frais de casernement. Instaurés par l'ordonnance du 5 mars 1818, ils doivent permettre d'assurer le logement et l'approvisionnement des troupes. Auparavant, chaque soldat se présentait chez les civils avec un billet qui, en cas de refus, devait lui procurer les moyens de se loger ailleurs, comme cela a toujours cours dans les campagnes lors des manœuvres. Il s'agit par conséquent d'une prestation individuelle et non une charge communale comme l'explique Carole Espinosa<sup>1046</sup>. Cependant, cette pratique est rendue caduque par la présence de nombreuses casernes : les militaires disposent de capacités suffisantes en termes de logement. Les frais de casernement sont donc à la charge des municipalités.

Ces derniers s'élèvent annuellement à sept francs par homme et trois par cheval, sommes qui correspondent exactement aux bénéfices perçus par la ville d'Hesdin en 1879

---

<sup>1044</sup> AD Nord – 2 R 819 : achat de denrées agricoles : instructions (1902).

<sup>1045</sup> Cordier M., « Des relations économiques agricoles entre l'administration agricole et l'arrondissement de Lille »..., *art. cit.*, pp. 119-120

<sup>1046</sup> Espinosa C., *L'armée et la ville en France...*, *op. cit.*, pp. 248-249



selon le Ministère de la Guerre<sup>1047</sup>. Les frais de casernement sont calculés sur le nombre de journées de présence dans une ville. Pour le troisième trimestre de l'année 1911, l'état d'occupation de logement dans les bâtiments militaires ou loués par l'armée à Hesdin se présente sous la forme du tableau suivant :

Tableau n°11 : effectifs militaires présents à Hesdin durant le troisième trimestre de 1911

	73 <sup>e</sup> régiment d'infanterie	6 <sup>e</sup> régiment de chasseurs	État-major du génie	Totaux
Nombre de journées par officiers	1 121	1 150	-	72 672
Nombre de journées par hommes de troupes	48 113	22 196	92	
Nombre de journées par cheval	907	29 318	-	30 225

À partir de ce type d'inventaire, il est possible de connaître la composition et le temps de présence d'une garnison. Environ 765 soldats et sous-officiers, 25 officiers et 328 chevaux étaient donc quotidiennement présents à Hesdin durant cette période propice aux manœuvres. La garnison pourrait donc être plus importante, en particulier à l'état-major du génie dont les locaux vides ne sont vraisemblablement surveillés que par un seul homme. La première utilité de cet inventaire est le calcul des frais de casernement. Ces derniers s'élèvent à 1 393 francs pour les hommes (72 672 journées à diviser par 365 jours puis à multiplier par sept francs) et 248,42 francs pour les chevaux, soit un total de 1 642,42 francs. Ces calculs trimestriels permettent d'ajuster le plus précisément possible les sommes réclamées par l'armée : ainsi, ces frais sont plus importants qu'au premier trimestre 1911 où ces derniers n'étaient que de 1 506,51 francs<sup>1048</sup>. La présence d'officiers, dont les dépenses sont plus importantes que les soldats du rang, n'est donc pas soumise à des frais plus lourds.

Par mesure de transparence, des feuilles de présence, vérifiées par les municipalités, permettent de s'accorder sur ces décomptes. Quand ces documents ne sont plus fournis,

<sup>1047</sup> AD Pas-de-Calais – R 439 : casernements à Hesdin et Saint-Venant (1855-1888) – 11 décembre 1879 : procès-verbal du Conseil municipal d'Hesdin.

<sup>1048</sup> AD Pas-de-Calais – 1 W 16536 : participation des communes aux frais de casernement, évaluation, paiement et abonnement (1856-1914) – 3<sup>e</sup>m trimestre 1911 : état des nombres d'occupation de logement dans les bâtiments militaires appartenant à l'État ou pris à loyer par le département de la guerre à Hesdin.

certaines villes ont le sentiment d'être victimes d'abus de pouvoir comme en témoigne l'expression d'agacement du maire d'Aire-sur-la-Lys auprès du préfet du Pas-de-Calais en 1903 :

*« Ainsi que je vous le dis trimestriellement, je n'ai plus aucun élément de contrôle et j'en suis réduit à accepter purement et simplement ces décomptes relativement importants. C'est inconcevable [...] Pourquoi avoir cessé de le faire ? Et pourquoi demander un avis que je ne puis formuler ? »<sup>1049</sup>.*

La présence d'infrastructures militaires est donc à l'origine de jeux économiques importants. Les troupes et les chevaux ont besoin d'être nourris et chauffés, ce qui profite aux producteurs, aux commerçants et aux municipalités par l'intermédiaire de l'octroi. Les frais de casernement ne sont finalement qu'une contre-partie censée équilibrer ces relations économiques. L'implantation ou le départ d'une garnison est donc un moyen de pression très efficace pour l'armée. En 1874, le commandant du corps d'armée désire le concours de la municipalité de Béthune pour établir un champ de tir à la Buissière. En cas de refus, il menace de caserner la garnison dans une autre ville. Très rapidement, le conseil municipal de Béthune s'engage à financer une partie du champ de tir car « il est de l'intérêt de la ville de conserver la garnison qui y est établie et de la voir plutôt s'accroître que diminuer »<sup>1050</sup>. Dès lors, cette commune se retrouve dépendante de la présence de l'armée : en 1883 circule la rumeur du départ des deux bataillons du 73<sup>e</sup> régiment d'infanterie à Aire-sur-la-Lys, tandis que Béthune n'en conserverait que le dépôt. Le maire demande l'intervention du préfet du Pas-de-Calais pour défendre les intérêts de sa commune, « chef-lieu d'une subdivision militaire et d'un arrondissement de 204 000 habitants, dans lequel il n'existe aucune autre garnison »<sup>1051</sup>. Pour autant, toutes les villes ne sont pas aussi dépendantes : dans les années 1870, profitant de sa richesse, Lille démontre sa capacité de résistance devant les propositions alléchantes de l'armée. Elle pèse en effet le pour et le contre, opposant les bénéfices aux contraintes qu'imposerait l'établissement de nouvelles infrastructures militaires sur son territoire. D'autres villes agissent différemment : sollicitée en 1912 pour la construction d'un aérodrome, Douai estime que « les honneurs se paient et, s'ils peuvent être accompagnés de

---

<sup>1049</sup> AD Pas-de-Calais – 1 W 16536 : participation des communes aux frais de casernement, évaluation, paiement et abonnement (1856-1914) – 24 mai 1903 : lettre du maire d'Aire-sur-la-Lys au préfet du Pas-de-Calais.

<sup>1050</sup> AD Pas-de-Calais – R 257 : création de champ de tir (sd) – 5 octobre 1874 : procès-verbal du conseil municipal d'Hesdin.

<sup>1051</sup> AD Pas-de-Calais – R 256 : création de champs de tir (1892-1924) – 13 octobre 1883 : lettre du maire au préfet du Nord.

quelques avantages, il ne faut cependant pas qu'ils soient payés trop cher »<sup>1052</sup>. En effet, cette cité rencontre des difficultés pour financer la construction de nouvelles casernes et écuries malgré son déclassement. Si les infrastructures militaires garantissent des profits économiques pour les villes et les habitants, elles ne doivent pas inciter à tous les sacrifices. En raison de ses réponses en permanence positives aux demandes de l'armée, le budget communal d'Hesdin devient rapidement intenable. Le Ministère de la Guerre agit dès lors non plus en tant qu'entité militaire, mais en tant qu'agent social de l'État.

## 2 – Le rôle social de l'infrastructure militaire

Les établissements militaires agissent sur la société septentrionale. Malgré l'idée longtemps relayée d'une obsession pour la Revanche et la priorité donnée au fait militaire, celle-ci est également un acteur social important. La caserne participe à l'acculturation du citoyen qui y découvre la diversité des Français et parfois la ville. Dans le Nord-Pas-de-Calais, l'armée a d'autres prérogatives. La première est d'agir comme « courroie de transmissions des efforts gouvernementaux en matière sociale » selon les termes de Philippe Pivodori<sup>1053</sup>. Par son rôle économique, l'armée est parfois utilisée par l'État pour créer des emplois ou réduire les difficultés de certaines communes. La seconde prérogative sociale de l'armée est d'assurer l'ordre public. Chaque jour, elle contribue à la surveillance des espaces situés à proximité de ses infrastructures. Ponctuellement, elle renforce les forces de police lors de grandes manifestations ou lors de mouvements sociaux.

### 2.1. La matérialisation de l'action sociale de l'État

L'action sociale de l'armée est perceptible par la création d'emplois. La formation des militaires étant une priorité après la défaite de 1870, elle soustrait un personnel important quand sa propre main-d'œuvre ne suffit pas. Pendant une vingtaine d'années, la construction des ceintures fortifiées a assuré un emploi à des milliers d'ouvriers du bâtiment dans plusieurs secteurs. L'utilisation de personnels non-militaires pour ces chantiers s'institue progressivement : la circulaire du 22 août 1898 autorise le recours de civils pour assurer la surveillance des travaux du génie ; en 1905 le Ministre de la Guerre consent

---

<sup>1052</sup>AD Nord – 2 R 68 : Douai (La Brayelle), centre d'aviation militaire : demande de subvention (1911-1912) – 9 février 1912 : extrait du registre aux délibérations du conseil municipal de Douai.

<sup>1053</sup> Pivodori P. « Prospérité et dépendances des espaces militarisés dans la Marne... », *art. cit.*, p. 209

exceptionnellement à l'emploi d'étrangers sur les chantiers de fortifications<sup>1054</sup>, bien que cette pratique soit courante. Après 1895, l'armée ne finance plus de chantiers d'ampleur comparable aux années 1870-1880 sur le territoire du premier corps d'armée car les démantèlements sont principalement à la charge des municipalités. Néanmoins, ces directives ministérielles prouvent l'appoint conséquent que constitue la main d'œuvre civile lors des périodes de constructions.

Au quotidien, des civils sont employés dans différents établissements militaires chargés de la fabrication et du stockage d'armes et des munitions. Certains d'entre eux sont spécialisés dans d'autres denrées nécessaires à l'armée, comme les biscuiteries de Lille et de Dunkerque<sup>1055</sup>. Certains de ces établissements sont antérieurs à la Troisième République, comme la fonderie de canons de Douai, qui emploie environ un millier de personnes en 1901<sup>1056</sup>, ou les cartoucheries de Lille, Saint-Omer et Maubeuge qui existaient déjà sous le Second Empire<sup>1057</sup>. Cette ancienneté explique l'impossibilité de transférer ces ateliers dans d'autres communes sans faire face à une levée de boucliers de la part des employés, de leurs représentants et de leurs élus. Certains établissements construits entre 1871 et 1914 sont installés dans des communes en difficulté pour contribuer à l'amélioration de l'économie locale. Par exemple, Montreuil-sur-Mer sollicite depuis plusieurs décennies l'intervention de l'armée pour enrayer le déclin ressenti par ses habitants. La loi de 1873 n'a pas comblé cet espoir, la ville n'ayant reçu ni troupe, ni dépôt et se sentant lésée au vu des casernements et des terrains qu'elle possède. L'installation de l'école préparatoire d'infanterie au milieu des années 1880 est perçue comme une chance mais la fluctuation de ses effectifs ne permet pas à Montreuil-sur-Mer d'en tirer un bénéfice permanent. Or, la ville cherche depuis longtemps un moyen d'enrayer ses difficultés et a envisagé sans succès la baisse, voire la suppression, de l'octroi, le renforcement des activités liées à l'agriculture et la création de nouvelles activités comme la fabrication de tabac. La création d'une buanderie militaire en 1894, malgré la situation excentrée de la ville et l'absence de garnison, permet l'emploi d'une dizaine de civils<sup>1058</sup> et prouve le rôle social de l'armée dans certaines configurations locales. La localisation de ces établissements militaires peut être à l'origine de concurrences entre municipalités : dès 1890, le maire de Calais demande à ce que le charbon destiné à la flotte de

---

<sup>1054</sup> SHD – 2 I 244 : correspondance du génie par rapport aux projets dans le Pas-de-Calais.

<sup>1055</sup> AD Nord – 2 R 825 : ravitaillement des places fortes et besoins de l'armée : instructions et correspondance (1891-1908) – Parties du département appartenant à la zone d'action directe des gouverneurs des places fortes qui sont chargés d'en assurer l'exploitation (instruction générale du 23 juillet 1890) (Plan III).

<sup>1056</sup> AM Douai – 2 H 194 : établissements militaires, bruits de transfert, sirène de la cartoucherie (1901-1909) – 27 octobre 1901 : lettre du maire de Douai au Ministre de la Guerre.

<sup>1057</sup> Ortholan H., *L'Armée du Nord 1870-1871...*, *op. cit.*, p. 18

<sup>1058</sup> Béthouart B. (dir), *Histoire de Montreuil-sur-Mer...*, *op. cit.*, pp. 274-305

guerre et entreposé dans son intégralité à Dunkerque soit partagé entre ces deux villes. Malgré le refus du Ministre de la Marine, le président de la Chambre de commerce Adolphe Darquer renouvelle cette requête et sollicite une division des flux de charbon entre ces deux ports, tirant argument de leur proximité et de leur fret identique<sup>1059</sup>. La présence d'une usine ou d'un entrepôt militaire est donc une source de revenus supplémentaire pour les municipalités et leurs habitants car les employés dépensent la quasi-totalité de leur salaire en ville, d'où l'intérêt accru des communes<sup>1060</sup>.

Travailler dans une entreprise sous-traitée par le Ministère de la Guerre peut également garantir de meilleures conditions de travail. Le décret du 10 août 1899 impose le respect d'un cahier des charges précis, sous peine pour l'entrepreneur d'être exclu temporairement, voire définitivement, des marchés militaires. Bien avant la loi sur le repos dominical de 1906, leurs employés ont droit à un jour de repos par semaine tandis que leurs salaires et leur temps de travail doivent respecter les normes régionales. De plus, la limitation de l'emploi de main-d'œuvre étrangère permet une protection du travailleur français<sup>1061</sup>. Ainsi, les ouvriers et ouvrières de l'équipement militaire de Lille travaillent dix heures par jour dès 1899<sup>1062</sup> alors que la « loi Millerand » de 1900, dont l'application s'effectue progressivement sur quatre ans, ne limite ce temps qu'à onze heures. Selon l'âge et le degré de qualification des employés, les durées de travail sont différentes. À Maubeuge comme à Lille en 1908, les apprentis de plus de treize ans travaillent dix heures par jour, tandis que les aide-forgerons, les forgerons et les autres ouvriers métallurgiques sont limités à cinq heures<sup>1063</sup>. Néanmoins, certaines usines métallurgiques de Maubeuge n'employant que des hommes peuvent déroger ponctuellement à cette règle et imposer un temps de travail supérieur à onze heures<sup>1064</sup>. Le salaire dépend quant à lui du genre, de l'âge et des tâches effectuées. Les apprentis et les vieillards sont par exemple moins payés qu'un adulte dans la force de l'âge. Des différences salariales existent également entre ceux qui sont qualifiés de « bons ouvriers » et les autres présentés comme des « ouvriers moyens »<sup>1065</sup>. Certains employés sont parfois payés à la tâche avec un salaire minimum leur permettant d'atteindre

---

<sup>1059</sup> Borde C., *Calais et la mer...*, *op. cit.*, pp. 291-292

<sup>1060</sup> AM Douai – 2 H 194 : établissements militaires, bruits de transfert, sirène de la cartoucherie (1901-1909) – 27 octobre 1901 : lettre du maire de Douai au Ministre de la Guerre.

<sup>1061</sup> AD Nord – 2 R 894 : confections militaires (tarifs des salaires) – 10 août 1899 : décret présidentiel.

<sup>1062</sup> AD Nord – 2 R 894 : confections militaires (tarifs des salaires) – Bordereau de 1899 pour Lille et sa banlieue.

<sup>1063</sup> AD Nord – 2 R 894 : confections militaires (tarifs des salaires) – 21 septembre 1908 : lettre du préfet du Nord au chef du génie à Maubeuge pour l'adjudication de la fourniture de piquets de réseau de fil de fer.

<sup>1064</sup> AD Nord – 2 R 894 : confections militaires (tarifs des salaires) – Information sur Maubeuge en 1907.

<sup>1065</sup> AD Nord – 2 R 894 : confections militaires (tarifs des salaires) – Bordereau de 1899 pour Lille et sa banlieue.

des revenus comparables à ceux des autres travailleurs du secteur<sup>1066</sup>. De nombreux ouvriers sont donc attirés par les salaires proposés par les établissements militaires, comme l'explique en 1883 le maire de Bourges à celui de Douai à propos des cartoucheries<sup>1067</sup>. À l'échelle régionale, des différences de revenus sont perceptibles : un aide-forgeron ou un forgeron de Maubeuge sera payé deux fois plus cher que s'il travaillait à Lille<sup>1068</sup>. Cette inégalité s'explique sans doute par l'abondance de la main d'œuvre dans l'agglomération lilloise.

Les employés et les élus perçoivent la fermeture de ces établissements comme une véritable menace sociale. Le 6 décembre 1899, plus de 200 ouvriers manifestent dans les rues de Lille pour dénoncer le refus du Ministère de la Guerre de renouveler le marché d'une entreprise y concevant divers équipements militaires. Ces manifestants agissent au nom des 850 employés menacés, dont 600 travaillent à domicile. Ces derniers ont constitué une commission de « défense des intérêts », non-encadrée par les syndicats, qui se veut apolitique. Dans la matinée, ils se rendent à la préfecture du Nord puis à la mairie de Lille où une délégation est reçue par le premier adjoint, M. Debierre, en raison de l'absence du maire. Celle-ci invite les pouvoirs publics à négocier avec le Ministre de la Guerre pour la reconduction du marché. La pétition remise au préfet témoigne de l'urgence vécue par ces employés :

*« Les ouvriers et ouvrières de l'équipement militaire de Lille prient instamment M. le préfet du Nord de vouloir bien demander à M. le Ministre de la Guerre l'approbation d'un marché du 27 novembre 1899, soumissionné par un entrepreneur à Lille et accepté provisoirement.*

*Un plus long retard met 800 ouvriers environ sur le pavé.*

*D'un autre côté, l'intérêt du trésor ne peut être invoqué : d'autres marchés semblables ont été approuvés dans différentes contrées avec un rabais inférieur à celui offert par l'entrepreneur de Lille »*<sup>1069</sup>.

La manifestation se poursuit en direction de la rédaction du *Réveil du Nord* puis de *La Dépêche* et du *Progrès du Nord* pour réclamer l'impression d'une courte note avant de se

---

<sup>1066</sup> AD Nord – 2 R 894 : confections militaires (tarifs des salaires) – Information sur Maubeuge en 1907.

<sup>1067</sup> AM Douai – 2 H 147 : cartoucherie, correspondance au sujet du déplacement (1883) – 29 janvier 1883 : lettre du maire de Bourges au maire de Douai.

<sup>1068</sup> AD Nord – 2 R 894 : confections militaires (tarifs des salaires) – 21 septembre 1908 : lettre du préfet du Nord au chef du génie à Maubeuge pour l'adjudication de la fourniture de piquets de réseau de fil de fer.

<sup>1069</sup> AD Nord – 2 R 894 : confections militaires (tarifs des salaires) – 6 décembre 1899 : lettre des délégués des ouvriers et des ouvrières de l'équipement militaire de Lille au préfet du Nord.

disperser sans qu'aucun incident ne soit à signaler<sup>1070</sup>. Durant leur déplacement, les ouvriers agitent un drapeau tricolore. Sa présence démontre le sens patriotique que ces manifestants, qui agissent avant tout pour la protection de leur emploi, donne à leur action et l'espoir d'une preuve de l'action sociale de la République.

Devant la menace sociale, les élus montent parfois en première ligne pour défendre les emplois liés à l'armée. Par deux fois, le conseil municipal de Douai intervient pour éviter la fermeture de ses ateliers de construction. En 1883, il s'informe auprès des maires de Bourges et de Grenoble d'une rumeur circulant dans les villes militaires de province : il y aurait en effet « une tendance marquée [au Ministère de la Guerre] de déshériter la province au profit de la capitale, des travaux de confection et de manutention. La province [...] en présence de cette tendance doit unir ses efforts »<sup>1071</sup>. La municipalité douaisienne craint donc le transfert de sa cartoucherie au profit de l'industrie privée parisienne<sup>1072</sup>. En 1901, une nouvelle rumeur de fermeture des ateliers circule. Deux éléments inquiètent particulièrement le maire : les échanges de terrains en vue de faciliter le regroupement des établissements militaires prévus par la convention de déclassement ont pris un retard inexplicable tandis que la modernisation attendue de l'atelier de construction n'a pas eu lieu, contrairement à celle des fabriques de Tarbes, Rennes ou Bourges. Cette dernière est à l'époque l'un des premiers complexes militaro-industriels de France<sup>1073</sup> et constitue sans doute la plus grande inquiétude du maire de Douai. Celui-ci présente au Ministre de la Guerre l'ineptie d'un tel projet : la convention de déclassement prévoit la réservation de très grandes surfaces pour leur déplacement et la municipalité a été obligée d'acquérir des terrains supplémentaires. Par ailleurs, le maire rappelle l'intérêt de la main d'œuvre locale, réputée comme bon marché, nombreuse et efficace, et de la proximité du bassin minier. Il insiste également sur le rôle stratégique de ces ateliers :

*« En temps de guerre, c'est l'établissement de Douai qui fournirait le plus rapidement, car c'est le plus rapproché, les munitions et le matériel nécessaires aux troupes massées dans l'Est ; c'est lui qui serait le mieux à même d'effectuer les réparations, se trouvant immédiatement en arrière des armées. Peut-on craindre sérieusement qu'à raison de sa*

---

<sup>1070</sup> AD Nord – 2 R 894 : confections militaires (tarifs des salaires) – 6 décembre 1899 : rapport du commissariat spécial de la préfecture du Nord.

<sup>1071</sup> AM Douai – 2 H 147 : cartoucherie, correspondance au sujet du déplacement (1883) – 27 avril 1883 : lettre du maire de Bourges au maire de Douai.

<sup>1072</sup> AM Douai – 2 H 147 : cartoucherie, correspondance au sujet du déplacement (1883) – 14 mai 1883 : procès-verbal du conseil municipal de Douai.

<sup>1073</sup> Picon A. (dir), *La ville et la guerre...*, op. cit, p. 161

*proximité de la frontière belge, une invasion empêche son fonctionnement ? C'est là une question dont la solution appartient évidemment à la haute compétence de votre département. Il est permis cependant à quiconque veut observer de faire qu'une invasion par la Belgique est chose bien improbable. En admettant même qu'une nation ennemie, ne craigne pas, en présence de l'alliance défensive conclue avec la Russie de diviser ses forces en trois tronçons et veuille violer la neutralité du territoire belge, ne serait-elle pas arrêtée avant d'atteindre Douai premièrement par la ligne de forts de la Meuse ; deuxièmement par la ligne de défense de l'Escaut ; troisièmement par la ligne formée par les camps retranchés de Maubeuge et de Lille par les forts intermédiaires. Jusqu'à ce que ce triple obstacle soit franchi par elles, l'atelier de construction de Douai aurait eu le temps de rendre, à raison de sa proximité, les services qu'on peut en attendre »<sup>1074</sup>.*

Le 28 octobre, une délégation d'ouvriers accompagnée par le maire Bertin se rend au Ministère de la Guerre. Celle-ci est rejointe à Paris par les députés et le sénateur de Douai pour éclaircir « cette rumeur [qui] avait produit une émotion considérable dans le très nombreux personnel civil occupé dans ces ateliers ». L'opinion publique est rassurée par le discours relayé dans la presse locale du général directeur de l'artillerie qui les reçoit : il reconnaît les avantages offerts par cette ville et sa population. Personnellement opposé au transfert des ateliers, il s'avoue au contraire favorable à leur développement<sup>1075</sup>. La mobilisation de l'ensemble des représentants de Douai en 1901 témoigne du rôle joué par les établissements militaires dans l'économie douaisienne.

La surveillance des établissements militaires crée également quelques emplois car elle peut en partie être assurée par des civils. Le cas le plus répandu est le poste de gardien de batterie dans les fortifications détachées. Ces postes sont proposés à des pères de « famille de bonnes mœurs », souvent des anciens-officiers, chargés de s'assurer du respect des servitudes et de l'intégrité des ouvrages dépourvus de garnisons. En échange d'une indemnité minime, leurs contrats stipulent qu'ils peuvent loger avec leur famille dans le poste des plantons militaires et exploiter une partie des glacis. Le gardien de batterie peut vraisemblablement exercer une autre activité professionnelle en journée car sa présence n'est exigée qu'entre sept heures du soir et cinq heures du matin : durant la journée, la famille suffit à assurer la surveillance de l'ouvrage. En 1898, le chef du génie à Lille estime que l'emploi de cette main

---

<sup>1074</sup> AM Douai – 2 H 194 : établissements militaires, bruits de transfert, sirène de la cartoucherie (1901-1909) – 27 octobre 1901 : lettre du maire de Douai au Ministre de la Guerre.

<sup>1075</sup> *Le Petit Journal*, 30 octobre 1901



d'œuvre civile permet de résoudre les « inconvénients très graves au point de vue de la discipline ». Le gouverneur de la place pense en effet que « les deux plantons détachés à la garde de l'ouvrage se trouvent désœuvrés, ne sont soumis qu'à une surveillance insuffisante le jour et nulle la nuit et perdent un peu trop le sentiment de la discipline. Il en résulte de nombreuses punitions pour ivresse, absences ou autres manquements ». Le commandant de l'artillerie du premier corps d'armée est plus critique car il pense que les gardiens de batterie et leurs familles ne sont pas en nombre suffisant pour assurer une surveillance convenable de ces ouvrages. Néanmoins, le Ministre de la Guerre donne son accord pour généraliser cette pratique<sup>1076</sup>. À Douai existe également un poste de surveillant de la poudrerie de l'atelier de construction. En août 1890, M. Saudemont, reconnu pour sa « respectabilité », pour sa famille d'une « honorabilité parfaite » et pour sa grande validité en dépit de son âge, réclame cet emploi à la suite du décès de l'ancien employé<sup>1077</sup>.

Les garnisons peuvent également effectuer de leur propre initiative des actions solidaires : en 1852, la garnison d'Arras offrait un concert en faveur des plus pauvres tandis qu'en 1861, celle de Lorient donnait vingt-deux soupes par jour aux plus démunis<sup>1078</sup>. Dans la période 1870-1914, il est probable que les militaires du premier corps d'armée, à titre collectif ou individuel, reconduisent ces pratiques à l'image de ceux du dixième corps d'armée immortalisés par Marius Roy<sup>1079</sup>.

Illustration n° 14 : Marius Roy, *La part des pauvres*, 1886<sup>1080</sup>



<sup>1076</sup> SHD – 2 I 210 : correspondance entre le Ministre de la Guerre et le commandant du 1er corps d'armée – 1<sup>er</sup> avril 1898 : procès-verbal de conférence relatif au gardiennage par un agent civil de l'ouvrage intermédiaire du Moulin-Neuf.

<sup>1077</sup> AM Douai – 2 H 157 : fonderie de canons, adjudications, dérivation de la Scarpe (1885-1890) – 16 août 1890 : lettre à l'attention du commandant de l'atelier de construction à Douai.

<sup>1078</sup> Espinosa C., *L'armée et la ville en France...*, op. cit, p. 350

<sup>1079</sup> Robichon Fr, *L'armée française vue par les peintres – 1870-1914*, Herscher, Ministère de la Défense, Paris, 1998

<sup>1080</sup> Musée des Beaux-arts de Rennes

## 2.2. Frais de casernement et budgets municipaux

En répondant positivement aux nombreuses sollicitations militaires, certaines villes mettent leur équilibre budgétaire en péril. Dans les années 1870-1880, Hesdin a accepté une grande partie des demandes financières et foncières de l'armée : en 1873, elle accepte la construction d'un gymnase et d'une baraque sur le champ de tir pour une somme comprise entre 1 200 et 1 300 francs<sup>1081</sup>. En 1874, elle s'engage à emprunter 93 000 francs pour recevoir un bataillon d'infanterie avec son dépôt et deux ou trois escadrons de cavalerie<sup>1082</sup>. En 1888, elle finance à hauteur de 6 000 francs l'agrandissement des écuries de deux escadrons<sup>1083</sup>. Dès 1875, le génie s'inquiète des capacités de remboursements de la ville. Jusqu'en août 1876, elle prouve qu'elle n'est soumise à aucun emprunt et qu'elle est en mesure de tenir ses engagements<sup>1084</sup>. Cependant, en 1879, elle est incapable de rembourser ses frais de casernements. Hesdin est menacée de perdre ses droits d'octroi, inférieurs de 10 000 francs à ses prévisions, au risque de devoir augmenter ses impôts. Or, elle vient de s'engager dans la construction d'un collège et d'une école pour filles. Si la gestion des finances municipales peut être longuement questionnée, l'armée en est partie responsable. Elle ne s'est pas attardée sur la situation de la ville tant qu'Hesdin affirmait la viabilité de ses projets. En 1880, le Ministre de l'Intérieur demande une enquête nationale pour identifier les communes dans une situation analogue<sup>1085</sup>. Cependant, les enjeux économiques sont trop importants pour qu'une commune à la recherche de nouveaux revenus puisse répondre négativement aux sollicitations de l'armée. Dans les années 1910, le maire de Douai s'interroge sur les bénéfices espérés de l'installation d'un nouveau régiment d'artillerie et sur l'investissement que représente la construction d'une nouvelle caserne :

*« Offrons nous trop, ou n'offrons nous pas assez ? Nous n'en savons rien. En tout cas, en offrant ce que nous proposons, nous répondons d'une façon complète au Ministre. »*

---

<sup>1081</sup> AD Pas-de-Calais – R 439 : casernements à Hesdin et Saint-Venant (1855-1888) – 18 janvier 1874 : lettre du commandant de la 2<sup>e</sup> division d'infanterie au préfet du Pas-de-Calais.

<sup>1082</sup> AD Pas-de-Calais – R 439 : casernements à Hesdin et Saint-Venant (1855-1888) – 19 août 1874 : procès-verbal du Conseil municipal d'Hesdin.

<sup>1083</sup> AD Pas-de-Calais – R 439 : casernements à Hesdin et Saint-Venant (1855-1888) – 7 novembre 1888 : procès-verbal du Conseil municipal d'Hesdin.

<sup>1084</sup> AD Pas-de-Calais – R 439 : casernements à Hesdin et Saint-Venant (1855-1888) – 30 juillet 1875 : lettre du génie d'Arras au préfet du Pas-de-Calais.

<sup>1085</sup> AD Pas-de-Calais – R 439 : casernements à Hesdin et Saint-Venant (1855-1888) – 11 décembre 1879 : procès-verbal du Conseil municipal d'Hesdin.

*Si nous offrons moins, si nous voulons jouer au plus fort, nous risquons de nous voir enlever le morceau par une ville qui s'emballera sans calculer les ressources qu'elle retirera. »*

Lorsqu'un conseiller municipal s'interroge sur le financement des écuries, le maire est incapable d'apporter une solution et élude la remarque : « messieurs, il n'est pas question aujourd'hui de savoir comment nous ferons »<sup>1086</sup>. Par la suite, le Président du Conseil interroge le préfet du Nord sur les ressources de Douai pour « faire face aux dépenses devant ses engagements ». Il l'avertit que l'approbation ministérielle ne sera donnée « que lorsque les voies et moyens financiers auront été définitivement assurés »<sup>1087</sup>.

Si les sollicitations de l'armée ne peuvent que difficilement être repoussées, l'État peut tenter d'équilibrer les finances municipales des villes en difficulté en modulant les frais de casernement. Un décret présidentiel permet en effet de les diminuer pour une durée de cinq ans avec éventuellement un effet rétroactif. Montreuil-sur-Mer profite par exemple d'une exonération complète de 1886 à 1891 pour sa participation à la construction de divers édifices et l'abandon de l'usufruit sur certains bâtiments à vocation militaire<sup>1088</sup>. Cependant, il s'agit le plus souvent de réductions : en 1907 puis en 1912, les frais de casernement de Saint-Omer sont réduits à 1,53 franc par homme et 3 par cheval. Cette diminution temporaire est soumise au versement des premiers subsides que la ville a promis, à savoir 197 000 francs en 1907 et 105 000 francs en 1912, pour l'extension du casernement et l'installation de quatre escadrons du 21<sup>e</sup> régiment de dragons<sup>1089</sup>. Les dégrèvements sont capitaux pour les finances municipales : en 1910, Montreuil-sur-Mer expose que « les énormes sacrifices pour la construction de l'école d'enfants de troupe, et que l'état peu prospère des finances de la ville ne lui permet pas de nouvelles dépenses » et demande une reconduction de l'exonération obtenue depuis 1891, soit un franc par homme et par cheval<sup>1090</sup>.

---

<sup>1086</sup> AM Douai – 2 H 199 : question des casernements (1907-1911) – sd : renseignements sur les avantages ou la perte qu'occasionnerait à la ville de Douai l'affectation ou la non-affectation d'un troisième régiment d'artillerie dont la création est actuellement à l'étude.

<sup>1087</sup> AM Douai – 2 H 203 : établissement d'une nouvelle caserne, rapports, convention avec l'État (1909-1914) – 27 février 1911 : lettre du préfet du Nord au sous-préfet de Douai.

<sup>1088</sup> AD Pas-de-Calais – 1 W 16536 : participation des communes aux frais de casernement, évaluation, paiement et abonnement (1856-1914).

<sup>1089</sup> AD Pas-de-Calais – 1 W 16536 : participation des communes aux frais de casernement, évaluation, paiement et abonnement (1856-1914 – 8 avril 1912 : décret du Président de la République.

<sup>1090</sup> AD Pas-de-Calais – 1 W 16536 : participation des communes aux frais de casernement, évaluation, paiement et abonnement (1856-1914) – 15 avril 1911 : décret du Président de la République.

Tableau n°12 : exemptions et aménagements des frais de casernements  
pour un échantillon de villes militaires du premier corps d'armée (en francs)

	1886	1891	1896	1901	1906	1911
Arras	nc	nc	nc	nc	6/homme 3/cheval	5,024/homme 3/cheval
Aire-sur-la-Lys	nc	nc	5/homme 3/cheval	nc	6/homme 3/cheval	7/homme 3/cheval
Hesdin	2/homme 2/cheval	2/homme 2/cheval	2/homme 3/cheval	2/homme 3/cheval	4/homme 3/cheval	5/homme 3/cheval
Montreuil-sur-Mer	Exonération complète	1/homme 1/cheval	1/homme 1/cheval	1/homme 1/cheval	1/homme 1/cheval	1/homme 1/cheval
Saint-Omer	nc	nc	nc	nc	1,53/homme 3/cheval	1,53/homme 3/cheval

Certaines communes demandent la reconduction systématique de la réduction de leur frais de casernement. Elles sont en quête du rapport le plus favorable entre les charges et les profits liés à la présence d'une garnison. En janvier 1912, le Ministère de l'Intérieur s'oppose au renouvellement de l'allègement des frais d'Aire-sur-la-Lys car il considère la situation suffisamment favorable aux finances municipales. Le 12 mars, le maire réitère sa requête, prétextant l'absence trop régulière des troupes en raison des grèves, des manœuvres, des exercices au camp de Sissonne et des permissions. Cependant, les frais de casernement sont calculés sur la présence réelle des troupes en prenant évidemment en compte ces situations et le Ministre maintient son refus<sup>1091</sup>. Certaines villes considèrent donc ces réductions comme un droit : en 1911, le Ministre des Finances s'oppose au versement par la municipalité d'Arras de 95 000 francs pour y installer un bataillon du 33<sup>e</sup> régiment d'infanterie détaché à Douai. Selon lui, cette somme est légèrement supérieure aux besoins réels de l'armée. Cependant, le principal problème est la volonté de cette ville de fixer par elle-même le dégrèvement qu'elle entend obtenir, outrepassant ainsi les prérogatives du Ministre de l'Intérieur<sup>1092</sup>.

<sup>1091</sup> AD Pas-de-Calais – 1 W 16536 : participation des communes aux frais de casernement, évaluation, paiement et abonnement (1856-1914) - 11 juin 1912 : lettre du Ministre de l'Intérieur au préfet du Pas-de-Calais.

<sup>1092</sup> SHD – 2 I 244 : correspondance du génie par rapport aux projets dans le Pas-de-Calais – 8 février 1913 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du génie de la première région militaire.

En dépit de l'aménagement des frais de casernement, Hesdin continue de souffrir de ses mauvais investissements jusqu'à la veille de la Grande Guerre : en 1911, elle justifie une nouvelle demande d'aménagements par les conséquences de ses investissements de 1875. Les difficultés de la ville s'expliqueraient par son incapacité à constituer des réserves budgétaires : celle-ci doit en effet emprunter chaque année pour rembourser les frais de casernement. Deux mesures sont prises pour contribuer à l'amélioration des finances d'Hesdin : la première est la permanence des dégrèvements. En juillet 1883, le conseil municipal est prêt à creuser son déficit pour conserver sa garnison et s'engage à payer les frais de casernement au taux légal<sup>1093</sup>. Ces derniers sont néanmoins de nouveau diminués entre 1884 et 1894 à deux francs pour les hommes et les chevaux. En 1894, ils sont réévalués à deux francs par homme et trois francs par cheval pour une durée initiale de deux ans. Celle-ci se prolongera finalement jusqu'en 1906. À cette date, ils sont de nouveau augmentés à quatre francs par homme et trois francs par cheval. En 1911, le Président du Conseil propose d'appliquer le taux légal de sept francs par homme et trois francs par cheval, soit une perte de 545 francs pour la commune<sup>1094</sup>. Un mois plus tard, il revient sur sa décision et applique une réduction de deux francs pour les hommes<sup>1095</sup>. La seconde mesure prise pour améliorer les finances d'Hesdin est l'augmentation de la garnison. En 1879, celle-ci est de 533 hommes et 257 chevaux. En 1889, elle atteint 781 hommes et 318 chevaux. En 1906, ces chiffres retombent à 596 hommes et 294 chevaux avant d'augmenter de nouveau à 772 hommes et 323 chevaux en 1911. Hesdin possède l'une des garnisons les plus importantes par rapport à sa population, avec un ratio d'un soldat pour 4,3 habitants en 1911<sup>1096</sup>. Le Gouvernement a donc agi par l'intermédiaire des frais de casernement et des effectifs de la garnison pour relever les finances de la ville. L'armée contribue à la viabilité de cette commune, fortement touchée par la misère avec un tiers des habitants inscrits sur la liste des indigents<sup>1097</sup>. Elle agit comme acteur social en contre-partie des sacrifices consentis à son profit quarante ans plus tôt. L'augmentation des effectifs militaires est en effet régulièrement présentée par les municipalités comme un moyen d'équilibrer les contraintes et les profits liés aux infrastructures militaires. En 1876,

---

<sup>1093</sup> AD Pas-de-Calais – R 439 : casernements à Hesdin et Saint-Venant (1855-1888) – 28 juillet 1883 : procès-verbal du Conseil municipal d'Hesdin.

<sup>1094</sup> AD Pas-de-Calais – 1 W 16536 : participation des communes aux frais de casernement, évaluation, paiement et abonnement (1856-1914) – 9 septembre 1911 : lettre du Président du Conseil au préfet du Pas-de-Calais.

<sup>1095</sup> AD Pas-de-Calais – 1 W 16536 : participation des communes aux frais de casernement, évaluation, paiement et abonnement (1856-1914) – 25 octobre 1911 : décret du Président de la République.

<sup>1096</sup> AD Pas-de-Calais – 1 W 16536 : participation des communes aux frais de casernement, évaluation, paiement et abonnement (1856-1914).

<sup>1097</sup> AD Pas-de-Calais – R 439 : casernements à Hesdin et Saint-Venant (1855-1888) – 22 octobre 1873 : lettre du maire d'Hesdin au préfet du Pas-de-Calais

Gravelines dénonce les effectifs trop faibles de sa garnison. Selon ses élus, une augmentation est nécessaire pour compenser les charges pesant sur le budget municipal<sup>1098</sup>. En 1891, Calais demande également une garnison plus importante pour équilibrer le poids des servitudes<sup>1099</sup>.

Les enjeux militaires ne sont donc pas la seule explication de la répartition des troupes. La question sociale justifie en partie le choix de l'implantation de certaines unités dans les zones éloignées de la frontière. Quand ces contingents ne contribuent pas suffisamment à l'économie locale, la diminution des frais de casernement permet d'alléger les finances municipales qui peuvent investir dans d'autres activités civiles. Certaines communes ont en revanche fondé l'intégralité de leurs espoirs économiques sur l'armée. Celles-ci sont devenues dépendantes des garnisons sans que l'action sociale de l'État ne puisse contrebalancer les conséquences d'un engagement irréfléchi.

### 2.3. Une surveillance accrue de l'espace public

L'armée participe à la sécurisation de l'espace public grâce à la surveillance, permanente ou ponctuelle, de ses infrastructures. Chaque unité est responsable de son propre casernement. Les autres établissements militaires doivent également être surveillés : à Lille, le 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie garde la prison militaire, la poudrière de la Barre et celle du secteur de Pont-À-Marcq ; le 6<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval s'occupe du magasin à poudre de la Corne de Gand ; la 1<sup>ère</sup> section de commis et d'ouvriers d'administration a la charge des abords de l'esplanade<sup>1100</sup>. Les garnisons assurent également la garde de certains bâtiments publics comme les prisons civiles ou les tribunaux<sup>1101</sup>. À Arras et Cambrai, un planton monte la garde devant l'évêché jusqu'à la séparation de l'Église et de l'État. Si cette présence est avant tout une question de prestige, elle n'en assure pas moins la surveillance des espaces proches. Lorsque des garnisons sont casernées dans des villes fortifiées, elles sont de plus soumises au service de place et doivent garder les portes. Seules l'infanterie est chargée de ces missions qui monopolisent une grande partie de la troupe. Ainsi, en 1910, le 16<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied de Lille a la charge des portes de Douai, d'Arras et de Béthune situées au Sud. Des patrouilles doivent régulièrement inspecter les murailles, à la recherche d'intrus ou

---

<sup>1098</sup> AD Nord – 2 R 862 : Garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments (1832-1910) – 23 juin 1876 : lettre du général au préfet du Nord.

<sup>1099</sup> Borde C., *Calais et la mer ...*, *op. cit.*, p. 291

<sup>1100</sup> SHD – 2 I 228 : rapports quotidiens de la place de Lille (1909-1914) – 19 octobre 1910 : rapport.

<sup>1101</sup> SHD – 2 I 228 : rapports quotidiens de la place de Lille (1909-1914) – 19 octobre 1910 : rapport.

de dégradations. Les charges de surveillance sont donc très importantes pour les garnisons, en particulier dans les villes fortifiées.

La surveillance des établissements militaires explique donc la dispersion de nombreux postes de garde. En 1878, Valenciennes en compte dix-huit<sup>1102</sup>. À la même époque, il y en a trente-trois à Lille. Ces derniers peuvent accueillir jusqu'à 321 militaires, soit le quart d'un régiment d'infanterie en temps de paix<sup>1103</sup>. Ces postes de garde peuvent appartenir à l'armée ou aux municipalités, certains relevant parfois des deux administrations. En 1876, après dix ans de projet et de travaux, la ville de Cambrai achève la construction du nouveau corps de garde de la mairie. Un acte administratif doit officialiser la concession de son usufruit au profit de l'État<sup>1104</sup>.

En 1874, le Ministre de l'Intérieur se plaint de l'absence de surveillance des remparts sur lesquels des canons ont été réinstallés. Il est pourtant impossible de placer un factionnaire sur tous les points de la fortification accessibles à la population car cela exigerait un personnel trop important et serait nuisible à l'instruction des régiments. Le Ministre de l'Intérieur réclame de ce fait au préfet du Nord le soutien des forces de police<sup>1105</sup>. Une coopération entre les services de l'armée et les forces de l'ordre est donc parfois nécessaire en dehors des périodes de mouvements sociaux. Pour normaliser ces relations, le sous-préfet de Douai propose aux commandants des unités stationnées dans son arrondissement un salut réciproque lorsque militaires et policiers se rencontrent<sup>1106</sup>. Cependant, les officiers refusent que leurs hommes soient considérés comme un complément de la police municipale : en novembre 1872, le maire de Valenciennes demande à l'armée d'organiser des patrouilles nocturnes dans les rues. Le commandant rappelle au maire de Valenciennes que son rôle « consiste à obtempérer aux réquisitions régulières faites en cas de troubles ou de désordres mais non pas à mettre des soldats à la disposition des agents de police pour la surveillance des villes »<sup>1107</sup>.

Les militaires peuvent également intervenir pour apporter un soutien ponctuel aux employés municipaux. Sur les portes construites au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle, les corps de

---

<sup>1102</sup> AD Nord – Place de Valenciennes – 66 J 1878 : tableau de toutes les propriétés immobilières appartenant à l'État et dépendant du service du génie dans la circonscription de Valenciennes (Valenciennes, Condé, Le Quesnoy) (1874).

<sup>1103</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1342 : état de l'assiette du logement (1878).

<sup>1104</sup> AD Nord – Place de Cambrai – 2 R 165 : corps de garde de l'hôtel de ville : changement d'emplacement (1866-1877).

<sup>1105</sup> AD Nord – 2 R 11 : surveillance du matériel d'armement et des travaux de défense (1874) – 27 août 1874 : lettre du Ministre de l'Intérieur chargé par intérim du département de la Guerre au Préfet.

<sup>1106</sup> AM Douai – 2 H 131 : place, mesures de défense, commission du conseil municipal (1861-1875) – 22 mars 1872 : lettre du sous-préfet de Douai au maire.

<sup>1107</sup> AM Valenciennes – 4 H 40 : casernement (1872-1876) – 1<sup>er</sup> novembre 1872 : lettre d'un commandant au maire de Valenciennes.

garde sont souvent symétriques aux bureaux d'octroi, permettant une assistance des factionnaires armés et disciplinés en cas de besoin. Ces espaces sont souvent des lieux où les victimes viennent chercher un secours en cas d'agression et que les personnes recherchées évitent<sup>1108</sup>. Les municipalités sont conscientes que ces postes permettent la surveillance de certaines zones sensibles de l'espace public et insistent auprès des autorités militaires pour que cette mission soit efficacement remplie. En juin 1871, le maire de Bergues réclame au Ministre de la Guerre une meilleure répartition des effectifs entre sa ville et Dunkerque : depuis la disparition de la garde nationale sédentaire, le service de place n'est plus assuré alors que la garnison de sa voisine semble largement suffisante. Le Ministre s'oppose évidemment à cette demande car ces soldats rentrent de leur captivité en Allemagne, ne sont « ni armés, ni habillés [et] il est nécessaire de les garder quelques temps aux dépôts »<sup>1109</sup>. Quand bien même l'effectif d'une garnison serait insuffisant, la disparition d'un corps de garde est perçue comme une menace pour l'ordre public. Ce cas se présente en septembre 1871 à Douai où le maire réclame l'intercession du sous-préfet auprès de l'armée pour le rétablissement d'un poste :

*« L'autorité militaire a cru devoir depuis quelques jours, par suite de la diminution actuelle de notre garnison, supprimer le poste de la place d'armes qui est considéré d'ordinaire par nos citoyens et par l'administration comme un poste de police sur lequel on s'est habitué à compter. L'utilité de ce poste est trop manifeste pour que nous devions en faire valoir auprès de vous les avantages et je n'hésite pas, monsieur le sous-préfet, à m'adresser directement à votre bienveillant concours pour vous prier de vouloir bien signaler à l'autorité militaire les motifs qui militent en faveur de ce poste et en solliciter de son obligeance, si cela n'est pas matériellement impossible, le rétablissement. C'est là seulement que peut se trouver en effet l'appui nécessaire aux habitants et aux agents de l'autorité »<sup>1110</sup>.*

---

<sup>1108</sup> Denys C., « Les dangers de l'entrée en ville dans les places fortes du Nord au XVIII<sup>e</sup> siècle », *art. cit.*, pp. 171-173

<sup>1109</sup> AD Nord – 2 R 862 : garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments (1832-1910).

<sup>1110</sup> AM Douai – 2 H 131 : place, mesures de défense, commission du conseil municipal (1861-1875) – 8 septembre 1871 : lettre du maire de Douai au sous-préfet.



Illustration n°15 : la porte de Canteleu à Lille à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1111</sup>



*Construite en 1865 à l'Est de Lille, deux bâtiments se font face du côté ville : à droite se trouve le poste de garde, à gauche, le logement du portier-consigne, chargé de surveiller les entrées et les sorties et de fermer les portes le cas échéant.*

Lorsque des postes ne sont plus gardés par les militaires, leur localisation permet une reconversion rapide : de nombreux corps de garde sont loués par la municipalité douaisienne pour accueillir des services de police ou ceux de l'octroi<sup>1112</sup>.

Lors de grands événements locaux, les militaires sont régulièrement sollicités pour renforcer les forces de police. En 1890, le maire de Douai réclame un piquet d'ordre pour assurer la sécurité du public durant un concours hippique et le commandant d'armes met à sa disposition dix-neuf cavaliers et onze fantassins<sup>1113</sup>. À Lille, la fête communale du 25 et 26 juin 1910 doit se dérouler à proximité de plusieurs plans d'eau. La municipalité anticipe les risques de chute que ne pourront empêcher les services municipaux en raison de l'affluence prévue. Le maire de Lille demande de ce fait au préfet du Nord de solliciter la bienveillance du commandant du premier corps d'armée afin d'obtenir l'assistance de trois piquets

---

<sup>1111</sup> Caniot J., *Les portes de Lille...*, op. cit, p. 144

<sup>1112</sup> AM Douai – 2 H 138 : génie militaire, location à la ville (1872-1881) – 31 janvier 1881 : bail d'affermage.

<sup>1113</sup> AM Douai – 2 H 161 : artillerie, garnison, correspondances (1885-1890) – 24 juillet 1890 : lettre du commandant d'armes de Douai au maire.

d'hommes de troupes de la garnison, soit soixante soldats<sup>1114</sup>. En plus de canaliser la foule, certains militaires possèdent les qualités sportives qui permettent de venir au secours des personnes tombant à l'eau : chaque été, des hommes de la garnison lilloise sont quotidiennement détachés de leurs corps pour surveiller l'école de natation sous le titre de « maîtres-nageurs militaires »<sup>1115</sup>. En septembre 1910, une fille qui s'est jetée à l'eau en face du poste du Petit Paradis sur l'esplanade de Lille est sauvée de la noyade par l'intervention de soldats qui montaient la garde non loin de là<sup>1116</sup>. En 1911, la Fédération nationale des sociétés de natation et de sauvetage, dont le siège est à Paris, sollicite une récompense en faveur du lieutenant Brulé du 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie qui a secouru un enfant tombé dans la Deûle<sup>1117</sup>. Les militaires interviennent également lors des incendies : en mars 1896, le maire de Lille explique au commandant du premier corps d'armée que « le concours de l'armée pendant l'incendie de l'église Saint-Sauveur et de l'hôpital a été hautement apprécié par l'administration municipale et la population lilloise »<sup>1118</sup>. Un mois plus tard, un départ de feu à l'arsenal des postes est signalé par une sentinelle du service de l'artillerie<sup>1119</sup>. Dans les campagnes, la présence d'un ouvrage fortifié assure également la présence d'une force de secours organisée. Les hommes du 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie détachés au fort de Bondues étaient en mesure d'intervenir rapidement lors des incendies<sup>1120</sup>. En 1889, *La Croix du Nord* se fait l'écho de la tristesse des habitants de la commune devant l'annonce de leur départ : « ils savaient que dans toutes circonstances critiques on était sûr de les voir au premier rang apporter leur précieux concours »<sup>1121</sup>. Posséder un établissement militaire, qu'il s'agisse d'une caserne, d'un hôpital ou d'un magasin, est donc le gage d'une présence humaine capable d'intervenir, dans la limite de ses capacités techniques, au profit de la sécurité publique.

#### 2.4. L'infrastructure militaire et les mouvements sociaux

Selon Jules Maurin, l'armée combat sur trois fronts intérieurs au début du XX<sup>e</sup> siècle : le social lors des grèves, le régional comme pour les vigneronniers méridionaux et le religieux

<sup>1114</sup> SHD – 2 I 217 : correspondance du commandant du premier corps d'armée – 30 mai 1905 : lettre du maire de Lille au préfet du Nord.

<sup>1115</sup> SHD – 2 I 228 : rapports quotidiens de la place de Lille (1909-1914) – 5 septembre 1910 : rapports.

<sup>1116</sup> SHD – 2 I 228 : rapports quotidiens de la place de Lille (1909-1914) – 25 septembre 1910 : rapports.

<sup>1117</sup> SHD – 2 I 217 : correspondance du commandant du premier corps d'armée (1905-1909)

<sup>1118</sup> SHD – 2 I 324 : conditions civiles et politiques des militaires (1841-1912) – 30 mars 1896 : lettre du maire de Lille au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1119</sup> SHD – 2 I 324 : conditions civiles et politiques des militaires (1841-1912) – 12 avril 1896 : rapport du directeur de l'artillerie.

<sup>1120</sup> Nazé F., *Histoire de Bondues...*, op. cit., p. 383

<sup>1121</sup> *Croix du Nord*, 26 octobre 1899

dans le cadre des lois laïques<sup>1122</sup>. Jusqu'à la création des gendarmes mobiles en 1921, l'armée doit collaborer avec les autorités civiles pour maintenir l'ordre lorsque la police et la gendarmerie ne suffisent pas. Ces événements révèlent les originalités du Nord-Pas-de-Calais et l'attitude générale des militaires. Les ouvriers sont particulièrement nombreux dans les grandes villes et dans le Bassin minier. En 1901, ce dernier concentre par exemple plus de 80 000 mineurs<sup>1123</sup>. Le secteur textile emploie quant à lui entre 200 000 et 250 000 personnes en 1903<sup>1124</sup>. Le développement des syndicats et l'émergence d'un sentiment de classe apparaissent comme une menace sociale aux yeux des autorités civiles et une menace économique pour les milieux d'affaires. Le souvenir de la Commune reste vivace et l'armée apparaît comme le garant de l'ordre quand les forces de police ne suffisent plus. Du fait de la dispersion des fosses et de la multiplicité des villes industrielles, la géographie septentrionale est propice à la diffusion rapide des mouvements sociaux. De plus, la frontière permet d'échapper à la surveillance et aux arrestations, tandis que la contrebande peut soutenir les grèves<sup>1125</sup>. La régionalisation des effectifs du premier corps d'armée est également un souci. Lors des opérations de maintien de l'ordre, les commandants doivent veiller à ne pas placer face à face des personnes qui se connaîtraient dans la vie civile<sup>1126</sup>. Le troisième couplet de la chanson des fusillés de Fourmies, écrite à la suite de la fusillade de 1891, illustre les dangers de cette proximité entre la troupe et ses éventuels opposants :

[...]

Quand, aveuglé par la colère  
On crie : en joue ! Lorsque soudain  
Un soldat aperçoit sa mère  
Défaillante, sur le chemin  
"Non, dit-il, la face blêmie  
Je ne puis, ah! pardonnez-moi  
Je ne puis retirer la vie  
À celle à qui mon cœur la doit".

---

<sup>1122</sup> Maurin J., « Armée et maintien de l'ordre », Centre d'études d'histoire de la Défense, *Armée et maintien de l'ordre*, Vincennes, 2002, p. 144

<sup>1123</sup> Roynette O., « L'armée dans la bataille sociale : maintien de l'ordre et grèves ouvrières dans le Nord de la France (1871-1906), *Le mouvement social*, n°179, 1997, p. 48

<sup>1124</sup> Gérard A., « La grande grève textile dans le Nord en 1903... », *art. cit.*, p. 315

<sup>1125</sup> Roynette O., « L'armée dans la bataille sociale... », *art. cit.*, p. 39

<sup>1126</sup> Boniface X., « L'armée et les inventaires dans le Nord de la France (1906) », *Revue du Nord*, n°350, 2003, p.398

Au début de la République, le général Faidherbe s'oppose à l'emploi de l'armée pour le maintien de l'ordre car la conscription contribue à la menace de collusions régionales<sup>1127</sup>. Lorsque planent de tels risques, ce qui est plus probable pour l'infanterie dont les conscrits sont originaires du pays, les troupes sont généralement envoyées en manœuvres et remplacées par des unités venues d'autres corps d'armée<sup>1128</sup>. Lors de la grève de 1903, les autorités ne font appel ni aux garnisons, jugées trop proche des protestataires, ni aux forces de police qu'elles estiment insuffisamment nombreuses et qu'elles soupçonnent d'être de connivence avec les manifestants : elles réquisitionnent mille cent quarante-cinq gendarmes à pied et à cheval des départements d'Île-de-France et de Bretagne<sup>1129</sup>.

À ces originalités locales s'ajoutent un désintérêt général des militaires pour les opérations de maintien de l'ordre. Selon William Serman, beaucoup d'officiers répugnent à « faire le métier d'agent de police ou de gendarme » car ces missions ne leur apportent ni la popularité, ni le prestige escomptés du métier des armes<sup>1130</sup>. Par ailleurs, ils estiment, à raison, que ces opérations détournent la troupe de sa priorité qu'est l'instruction des conscrits. En septembre 1893, les exercices de tirs des garnisons de Calais et de Boulogne-sur-Mer sont par exemple annulés par le commandant du corps d'armée « en raison de la nécessité de conserver disponibles pour les grèves toutes celles des troupes d'infanterie de la première région qui ne sont pas encore détachées dans les bassins houillers »<sup>1131</sup>. Le maintien de l'ordre fragilise également l'état d'esprit des soldats issus des milieux ouvriers de la région. Certains officiers limitent donc leurs opérations ou omettent une partie de leur ordre selon leurs interprétations et leurs oublis plus ou moins volontaires<sup>1132</sup>. En 1906, le sous-préfet d'Hazebrouck dénonce l'attitude de certaines unités, en particulier « les troupes de cavalerie [qui] n'ont coopéré que très mollement au service d'ordre » lors des inventaires des biens ecclésiastiques<sup>1133</sup>. La réquisition de la troupe par les autorités civiles participe également à un sentiment de soumission envers les « pékins » : lorsque les forces de police sont impuissantes à assurer l'ordre, le préfet, le sous-préfet, le maire ou ses adjoints peuvent réclamer l'intervention de l'armée par une demande écrite auprès du commandant du premier corps d'armée ou de la

---

<sup>1127</sup> Chanut J.-F., « Armée et république, mouvement ouvrier et conflit religieux, des lendemains de la commune à la Belle-Époque », Centre d'études d'histoire de la Défense, *Armée et maintien de l'ordre...*, *op. cit.*, p. 122

<sup>1128</sup> Maurin J., « Armée et maintien de l'ordre »..., *art. cit.*, p. 150

<sup>1129</sup> Gérard A., « La grande grève textile dans le Nord en 1903... », *art. cit.*, p. 321

<sup>1130</sup> Serman W., *Les officiers français dans la nation...*, *op. cit.*, pp. 45-46

<sup>1131</sup> AD Pas-de-Calais – R 390 : tirs à la mer. Places de Boulogne et de Calais (1893-1926) – 21 septembre 1893 : lettre du commandant du premier corps d'armée au préfet du Pas-de-Calais.

<sup>1132</sup> Boniface X., « L'armée et les inventaires dans le Nord ... », *art. cit.*, pp. 393-398

<sup>1133</sup> *Ibidem*, p. 404

subdivision militaire. Ce dernier détermine les unités et les effectifs réquisitionnés pour cette mission et exerce son autorité par l'intermédiaire des officiers généraux<sup>1134</sup>. Le Ministre de la Guerre choisit les garnisons à ponctionner, en commençant par les unités du corps d'armée puis par celles des régions voisines le cas échéant<sup>1135</sup>. Les autorités civiles profitent donc de l'apport des troupes et les libèrent lorsque l'ordre et la sécurité sont rétablis<sup>1136</sup>.

La présence permanente d'une garnison est donc le gage d'une intervention rapide en cas de conflits sociaux ou politiques. Son absence, même momentanée, apparaît donc comme un danger : lors des grèves de 1911, le conseil municipal de Calais s'inquiète du départ du 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie pour trois jours de manœuvres. Selon ses membres, « les grévistes y verraient un motif de désordre ». Face à leur insistance, le commandant du 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie est obligé de rassurer le conseil municipal avant de pouvoir accomplir ses obligations militaires<sup>1137</sup>. Toutes les villes désirent la garnison la plus nombreuse face à la menace sociale. En 1902, Cambrai et Douai réclament une augmentation de leurs effectifs. La première sollicite auprès du commandant du premier corps d'armée le retour de l'escadron du 4<sup>e</sup> régiment de cuirassiers détaché à Valenciennes. Cependant, le préfet du Nord s'oppose au retour de cette unité car cette dernière est très utile pour assurer la surveillance du bassin minier<sup>1138</sup>. Dunkerque réclame de nouvelles troupes, en particulier des escadrons de cavalerie, alors que la ville possède déjà des compagnies d'infanterie et un régiment d'artillerie. Le maire présente sans artifices les enjeux du renforcement de la garnison :

*« La présence de ces deux escadrons constitue, de l'avis de tous, le minimum de ce qui est exigé pour maintenir la sécurité dans la ville et faire renaitre la confiance chez les négociants et donateurs qui manifestent hautement l'intention d'abandonner notre port de s'adresser désormais à nos concurrents [...]. Il va sans dire que le conseil municipal est préparé à faire supporter pour notre budget les dépenses entraînées par l'installation des deux escadrons que réclame si vivement notre population tout entière »*<sup>1139</sup>.

La chambre de commerce appuie la demande municipale car certains de ses membres estiment que des « pillards » ont profité de la grève de 1902 « pour se livrer à tous les

---

<sup>1134</sup> Roynette O., « L'armée dans la bataille sociale... », *art. cit.*, p. 34

<sup>1135</sup> Gérard A., « La grande grève textile dans le Nord en 1903 : un cas d'école... », *art. cit.*, p. 321

<sup>1136</sup> Roynette O., « L'armée dans la bataille sociale... », *art. cit.*, p. 34

<sup>1137</sup> Borde C., *Calais et la mer...*, *op. cit.*, p. 291

<sup>1138</sup> AD Nord – 2 R 862 : garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments (1832-1910) – 8 avril 1902 : lettre du commandant du premier corps d'armée au préfet du Nord

<sup>1139</sup> AD Nord – 2 R 862 : garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments (1832-1910) – 27 octobre 1902 : lettre du maire de Dunkerque au préfet du Nord.

excès »<sup>1140</sup>. Le 10 novembre, le conseil municipal s'engage à supporter l'intégralité des frais de casernement nécessaires à l'installation de cette unité<sup>1141</sup>. La cavalerie apparaît en effet comme l'arme du maintien de l'ordre par excellence. Le général Loizillon estime que les cavaliers ont la capacité par leur taille et celle de leur monture d'impressionner les manifestants qui sont à pied sans qu'aucun contact physique ne soit nécessaire<sup>1142</sup>. Cependant, la dispersion de la population ouvrière dans le Nord-Pas-de-Calais et le faible nombre d'unités de cavalerie lourde, dragons et cuirassiers en particulier<sup>1143</sup>, en France expliquent les concurrences importantes entre les villes : en 1891, le maire de Roubaix demande l'installation d'un régiment de cavalerie récemment créé et dont le cantonnement a déjà été choisi. Il ne cesse de présenter au préfet du Nord l'intérêt pour sa ville de disposer de cavaliers et le prie d'intervenir auprès du Gouvernement pour modifier l'affectation de cette unité : « comme vous avez pu le remarquer, ces effectifs (de cavalerie) sont réellement insuffisants pour satisfaire aux besoins qui peuvent se produire journallement dans un pays industriel comme le nôtre »<sup>1144</sup>. En 1890, des régiments venus de Rouen et d'Évreux ont été nécessaires pour y enrayer une manifestation<sup>1145</sup>. Le rôle social de la cavalerie est donc important mais il répugne certains jeunes officiers qui ne choisissent qu'à regret d'intégrer cette arme à leur sortie de l'école<sup>1146</sup>.

La répartition des infrastructures militaires est capitale pour les interventions et l'accueil des troupes venues d'autres corps d'armée. Le maintien de l'ordre a pu dicter la localisation de casernes dans certaines villes, en particulier à Paris après la Commune<sup>1147</sup>. Les établissements du Nord-Pas-de-Calais, en majorité construits au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle, répondaient parfois à ces enjeux : le fort du Réduit à Lille a par exemple été bâti au Sud de la ville pour protéger ce secteur et pour éviter une sédition du quartier populaire de Saint-

---

<sup>1140</sup> AD Nord – 2 R 862 : garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments (1832-1910) – 29 octobre 1902 : lettre de la Chambre de commerce de Dunkerque au maire de Dunkerque.

<sup>1141</sup> AD Nord – 2 R 862 : garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments (1832-1910) – 10 novembre 1902 : procès-verbal du Conseil municipal de Dunkerque.

<sup>1142</sup> Roynette O., « L'armée dans la bataille sociale... », *art. cit.*, p. 45

<sup>1143</sup> Ces unités sont en effet principalement casernées dans les très grandes villes comme Paris, Lyon ou Marseille. (Maurin, p. 155). La 4<sup>e</sup> brigade de cuirassiers, partagée en 1914 entre Douai, Valenciennes et Cambrai, apparaît donc comme une exception, liée à l'urbanisation régionale et la possibilité d'intervenir dans le bassin minier et les cités industrielles du Nord.

<sup>1144</sup> AD Nord – 2 R 862 : garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments (1832-1910) – 4 juillet 1891 : lettre du maire de Roubaix au préfet du Nord.

<sup>1145</sup> AD Nord – 2 R 862 : garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments (1832-1910) – 4 juillet 1891 : lettre du maire de Roubaix au préfet du Nord.

<sup>1146</sup> Maurin J., « Armée et maintien de l'ordre »..., *art. cit.*, p. 158

<sup>1147</sup> Chanet J.-F., *Vers l'armée nouvelle...*, *op. cit.*, p. 204

Sauveur<sup>1148</sup>. Il est nécessaire d'anticiper les risques d'émeutes : en octobre 1873, le Ministre de la Guerre exige que « dans toutes les villes de garnison, les postes soient désignés, les rôles distribués et toutes les dispositions arrêtées à l'avance ». La garnison lyonnaise doit par exemple rapidement occuper les forts, les casernes et tous les points stratégiques<sup>1149</sup>. Il en est sans doute de même dans les camps retranchés du Nord. À l'échelle régionale, la géographie économique et ouvrière a évolué depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle tandis que l'augmentation des effectifs a imposé une division des unités. En cas d'opérations de maintien de l'ordre, les garnisons fonctionnent en réseaux : en 1903, le Ministre de la Guerre s'oppose à la demande d'augmentation des effectifs de Dunkerque. Selon lui, l'apport des forces de cavalerie d'Hesdin, d'Aire-sur-la-Lys et de Saint-Omer est suffisant pour assurer la sécurité de cette ville<sup>1150</sup>. Cette proximité se vérifie lors de la grève des dockers qui débute le 3 mai 1906 et pour laquelle le préfet réquisitionne le 110<sup>e</sup> régiment d'infanterie de Dunkerque, le 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie et le 16<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied de Lille. Dès le lendemain, les premières unités sont déjà sur place et attendent la relève du 133<sup>e</sup> régiment d'infanterie de Belley (Ain), du 23<sup>e</sup> régiment d'infanterie de Bourg-en-Bresse, du 8<sup>e</sup> régiment de hussards de Verdun et du 20<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval de Vendôme<sup>1151</sup>. En effet, la taille du premier corps d'armée et la densité de ses transports permettent le déplacement rapide des troupes : en 1880, les deux escadrons de chasseurs à cheval de Lille envoyés à Tourcoing et Armentières pour faire face à la grève textile peuvent rapidement être remplacés par les deux autres escadrons de ce régiment casernés à Aire-sur-la-Lys<sup>1152</sup>.

Entre 1871 et 1914, la régularité des interventions de l'armée dans le maintien de l'ordre permet de relativiser la présentation que Jules Maurin fait de l'ensemble des interventions : « le cortège ouvrier, avec ses drapeaux rouges, se lance contre les soldats qui assurent le service d'ordre, baïonnette au canon. Les cavaliers, notamment les dragons, arme du maintien de l'ordre par excellence, chargent les manifestants, lame dégainée »<sup>1153</sup>. Le rôle des militaires ne se limitent pas uniquement à forcer les grévistes à reprendre le travail ou les opposants à obéir aux décisions de l'État : lors de la grande grève textile de 1903, les troupes

---

<sup>1148</sup> Hanscotte F., *La route des villes fortes en Nord : les étoiles de Vauban*, Paris, les éditions du huitième jour, 2003, p. 142

<sup>1149</sup> Circulaire confidentielle du général de Barail, Ministre de la Guerre, aux gouverneurs militaires de Paris, de Lyon ainsi qu'aux généraux commandants les corps d'armée, 29 octobre 1873, citée dans Roynette O., « L'armée dans la bataille sociale... », *art. cit.*, p. 36

<sup>1150</sup> AD Nord – 2 R 862 : garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments (1832-1910) – 17 mars 1903 : lettre du Ministre de la Guerre au maire de Dunkerque.

<sup>1151</sup> Boniface X., « L'armée à Dunkerque aux alentours de 1900 »..., *art. cit.*, p. 7 :

<sup>1152</sup> Roynette O., « L'armée dans la bataille sociale... », *art. cit.*, p. 39

<sup>1153</sup> Maurin J., « Armée et maintien de l'ordre »..., *art. cit.*, p. 145

du génie et de l'infanterie sont par exemple réquisitionnées pour éteindre les incendies à Armentières car les pompiers locaux refusent d'intervenir, par crainte ou par sympathie envers les grévistes<sup>1154</sup>. Les soldats peuvent également assurer la protection de certains bâtiments : en 1906, neuf compagnies assurent la défense de la Chambre de commerce de Dunkerque et deux celle de l'Hôtel de ville<sup>1155</sup>. Ils peuvent également protéger les personnes intervenant pour le compte de l'État, comme les policiers ou les serruriers réquisitionnés pour ouvrir les portes des églises en 1906. L'ordre de disperser la foule provient toujours d'un magistrat local, maire, adjoint ou commissaire, reconnaissable par le port de son écharpe tricolore. Cependant, en cas de violence à l'encontre des soldats, l'initiative de cet ordre peut appartenir au commandant de l'unité après plusieurs sommations<sup>1156</sup>. Éventuellement, le gouverneur ou le commandant d'arme peut de lui-même ordonner une intervention si une manifestation à caractère subversif a lieu dans le cadre de sa juridiction selon l'article 39 du décret du 10 août 1853<sup>1157</sup>.

Après la fusillade de Fourmies durant laquelle neuf personnes sont tuées et trente-cinq autres blessées, l'armée cherche une solution pour assurer l'ordre sans avoir à employer ses armes. Fermeté et souplesse sont dorénavant les mots d'ordre des interventions militaires<sup>1158</sup> : il est nécessaire de démontrer sa force sans pour autant exciter la foule. Les infrastructures militaires, à commencer par les casernes, contribuent déjà à cette politique : en 1880, les Jésuites et les congrégationnistes n'ayant pas demandé l'autorisation de séjourner en France sont expulsés par les policiers et les gendarmes tandis que la troupe encasernée se tient prête à intervenir<sup>1159</sup>. Confiner les soldats dans les établissements militaires, à l'abri des regards et des risques de connivence, devient une pratique régulière. En 1903, le commandant du premier corps d'armée télégraphie au commandant de la 2<sup>e</sup> division d'infanterie un ordre allant dans ce sens : « sur demande préfet Nord, prière de donner ordres pour que le vingt et unième dragon à Saint-Omer soit consigné dans ses quartiers les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin prochains, en prévision troubles qui pourraient avoir lieu à Dunkerque »<sup>1160</sup>. Les casernes permettent donc de rappeler aux manifestants l'éventuelle présence de troupe et maintenir l'inquiétude sur leur état de préparation. Lors de ses déploiements, l'armée tend à se faire discrète pour

---

<sup>1154</sup> Gérard A., « La grande grève textile dans le Nord en 1903... », *art. cit.*, p. 320

<sup>1155</sup> Boniface X., « L'armée à Dunkerque aux alentours de 1900 »..., *art. cit.*, p. 7 :

<sup>1156</sup> Roynette O., « L'armée dans la bataille sociale... », *art. cit.*, p. 35

<sup>1157</sup> *Bulletin officiel n°91* : décret du 10 août 1853 : rapport et décret sur le classement des places de guerre et des postes militaires, et sur les servitudes imposées à la propriété autour des fortifications : article 39.

<sup>1158</sup> Roynette O., « L'armée dans la bataille sociale... », *art. cit.*, p. 50

<sup>1159</sup> Boniface X., « L'armée et les inventaires dans le Nord ... », *art. cit.*, p. 395

<sup>1160</sup> AD Pas-de-Calais – R 389 : tirs de circonstance d'artillerie (1911-1914) – 29 mai 1903 : lettre du commandant la 2<sup>e</sup> division d'infanterie au préfet du Pas-de-Calais.



s'assurer un effet de surprise en cas d'intervention. Pour effectuer les inventaires des biens ecclésiastiques au Portel, la garnison de Boulogne-sur-Mer est prête à une heure du matin. Pour intervenir à Haubourdin où « une surexcitation des esprits particulièrement violente [...] rend nécessaire l'organisation d'un service d'ordre important », les troupes lilloises passent par la porte des Postes plutôt que par celle de Béthune, pourtant plus proche, afin de ne pas éveiller les soupçons<sup>1161</sup>. Quand les distances sont trop longues, le déploiement se fait par trains affrétés par la Compagnie des chemins de fer du Nord. Il est donc à supposer que les cavaliers utilisent les quais spéciaux des gares. Lors de la grève de mars 1906 qui suit la catastrophe de Courrières, les trains qui permettent d'acheminer les troupes sur place utilisent les voies des compagnies minières pour plus de discrétion<sup>1162</sup>.

Les troupes employées sont de plus en plus nombreuses pour démontrer la force de l'armée : face aux 40 000 grévistes de 1903, plus de 15 000 fantassins, 4 200 cavaliers et 175 artilleurs sont réquisitionnés dans cinq corps d'armée différents et répartis d'Armentières au Quesnoy en passant par Lille, Roubaix et Tourcoing<sup>1163</sup>. Les effectifs sont augmentés en fonction des besoins : le 13 octobre, le colonel Lusseau estime par exemple pouvoir faire face aux 15 000 grévistes de son secteur avec quatre escadrons de cavalerie, trois bataillons d'infanterie et 175 gendarmes. Le préfet du Nord réclame de nouveaux renforts et deux nouveaux escadrons et un bataillon lui sont envoyés<sup>1164</sup>. L'emploi d'un contingent si nombreux permet de quadriller l'espace pour interdire tout mouvement de foule. En 1906, le dispositif de sécurité à Dunkerque se divise en trois ensembles : les troupes sont réparties entre le port, la ville et une réserve générale<sup>1165</sup>. Lors des inventaires, deux bataillons du 33<sup>e</sup> régiment d'infanterie encerclent le palais épiscopal d'Arras tandis qu'une trentaine d'hommes sont envoyés dans les villages de l'arrondissement de Cambrai<sup>1166</sup>. Pour combler le manque de formation pour les opérations de maintien de l'ordre, seuls les sous-officiers expérimentés et les soldats ayant déjà accomplis une année de service participent à ces opérations, au détriment évident de l'instruction de la troupe. Si l'armée charge encore la foule comme à Armentières en 1903<sup>1167</sup>, le sang-froid des militaires est apprécié des officiers. Après deux mois de surveillance à Lens en 1893, le capitaine de Buchère de Lépinos du 110<sup>e</sup> régiment d'infanterie reconnaît les qualités de ses hommes :

---

<sup>1161</sup> Boniface X., « L'armée et les inventaires dans le Nord ... », *art. cit.*, pp. 399-401

<sup>1162</sup> Roynette O., « L'armée dans la bataille sociale... », *art. cit.*, p. 52

<sup>1163</sup> Gérard A., « La grande grève textile dans le Nord en 1903... », *art. cit.*, p. 322

<sup>1164</sup> *Ibidem*, pp. 328-320

<sup>1165</sup> Boniface X., « L'armée à Dunkerque aux alentours de 1900 »..., *art. cit.*, p. 7 :

<sup>1166</sup> Boniface X., « L'armée et les inventaires dans le Nord ... », *art. cit.*, pp. 399-400

<sup>1167</sup> Gérard A., « La grande grève textile dans le Nord en 1903... », *art. cit.*, p. 319

« Officiers et soldats ont supporté gaiement les rudes fatigues de cette existence de surveillance fastidieuses et d'alertes continuelles. Les militaires du 110<sup>e</sup> ne se sont pas seulement fait remarquer par la patience et la vigueur déployées pour la protection du travail et de la société ; indépendamment de cette œuvre collective déjà méritoire, plusieurs d'entre eux se sont distingués par des actes de dévouement individuel qui font honneur au régiment »<sup>1168</sup>

Les édifices militaires participent donc à la vie sociale de la région et des communes. Ils sont à la fois un gage de prestige lors des actions municipales ainsi que du respect de l'ordre et de la loi sur le territoire. Ces aspects sont révélateurs du rôle important que joue l'armée dans la perception d'une république qui se veut à la fois ferme et proche du peuple.

### 3 – Un enjeu politique

En 1901, le journal anticlérical *Avenir de Roubaix-Tourcoing* dénonce la participation du maire de Bondues aux processions religieuses. À l'occasion du 14 juillet, le journaliste imagine un cérémonial pour critiquer cet élu qu'il juge antirépublicain<sup>1169</sup>. Parmi les différents événements de cette journée, des salves d'artillerie seraient tirées du fort dès quatre heures du matin. Il est évident qu'un maire ne possède aucun pouvoir sur les canons d'un ouvrage situé sur le territoire qu'il administre mais cet article témoigne d'un lien imaginé entre pouvoir local et infrastructure de l'État.

Les débats sur l'obtention de garnison ou le déclassement des fortifications qui marquent toute la période 1871-1914 témoignent de l'enjeu politique que constituent les infrastructures militaires. Toutes les assemblées locales négocient à ce propos alors qu'elles ne disposent d'aucun pouvoir réel. Par ailleurs, les édifices jouent un rôle politique à différentes échelles. Ils participent directement au processus de républicanisation dans l'ensemble du pays. Ils permettent à certaines personnalités politiques d'illustrer leur mandat à travers leur capacité à attirer l'armée. Parallèlement, ces infrastructures nourrissent des concurrences parfois très défavorables à certaines communes.

---

<sup>1168</sup> Mordefroid J.-L., *Historique du 110<sup>e</sup> régiment d'infanterie...*, *op. cit* , p. 154

<sup>1169</sup> René d'Hespel est en effet maire de 1880 à 1925 ouvertement monarchiste et clérical. Lors de l'élection municipale de 1900, un bulletin porte l'annotation suivante : « Maire républicain, c'est à mourir de rire. La preuve, que nous n'avons jamais vu flotter les couleurs nationales chez lui. Un beau jour, il y avait posé quatre drapeaux tricolores. Monsieur les a fait enlever. Républicain aux œillets blancs », George J., *Histoire des maires, 1789-1939...*, *op. cit*, p. 210

### 3.1. La participation au prestige de la cité

Si la possession d'établissements militaires répond avant tout à des enjeux patriotiques et économiques évidents, la notion de prestige doit être envisagée. La décision d'implanter une garnison dans une ville plutôt qu'une autre est aux yeux des élus la preuve de la grandeur de leur cité. Les sollicitations municipales en vue d'obtenir une augmentation des effectifs s'effectuent parfois dans ce sens. Les concurrences urbaines qui s'instituent sont d'autant plus intenses qu'une hiérarchie du prestige existe entre les armes. Toute commune d'importance moyenne reliée au réseau ferré est en mesure d'obtenir un détachement d'infanterie. En revanche, répondre aux exigences financières et sociales des cavaliers, des artilleurs et des sapeurs démontre les capacités d'une ville. La cavalerie affirme en effet son héritage aristocratique et ambitionne un mode de vie supérieur aux fantassins. L'artillerie et le génie, composés de techniciens plus républicains, désirent quant à eux accéder à des loisirs modernes.

La présence du général est vivement désirée et les pouvoirs politiques locaux tentent de s'approprier cette personnalité militaire : en 1888, le chef du génie à Maubeuge demande au conseil municipal si la ville peut loger le gouverneur à condition que ce dernier abandonne l'indemnité de 900 francs qu'il reçoit de la part de l'État. La municipalité propose à l'armée de choisir l'immeuble qui conviendrait au mieux à sa fonction. Si son loyer dépasse 900 francs, Maubeuge interviendrait à concurrence de 1 200 francs. Le conseil municipal avertit le génie que cette dotation cesserait si l'État décidait de lui retirer « son » général<sup>1170</sup>. Avec l'emploi de cet adjectif possessif, la commune affirme sa volonté de pérenniser la possession d'un officier de ce rang. Dans la même logique, en 1893, Calais met à disposition du commandant de la subdivision de Saint-Omer un logement situé sur son territoire. En attirant ce général, elle espère centraliser les modestes états-majors de Boulogne-sur-Mer, Saint-Omer et Dunkerque. Selon elle, ces derniers seront mieux concentrés à Calais que répartis entre les quatre villes. Cette proposition est bien accueillie par le commandant de la subdivision, par le commandant du premier corps d'armée et par divers services militaires mais le Ministère s'y oppose<sup>1171</sup>. Posséder un état-major est l'occasion pour les municipalités d'intégrer

---

<sup>1170</sup> AD Nord – Place de Maubeuge – 2 R 703 : gouverneur de la place, logement (1888) – 27 juin 1888 : délibération du conseil municipal de Maubeuge.

<sup>1171</sup> AD Pas-de-Calais – R 390 : tirs de circonstance d'artillerie (1911-1914) – 30 septembre 1893 : séance du conseil municipal de Calais.

progressivement ses nombreux officiers à la bourgeoisie locale<sup>1172</sup>. Si le décret du 15 juin 1907 abolit la préséance des militaires sur les autorités civiles, ces derniers sont de tous les grands événements municipaux. Les règlements obligent les officiers à participer à la vie mondaine. En 1899, l'école de l'artillerie et du génie à Versailles dispense un cours « de servitudes mondaines, code du bon ton et des nobles allures » tandis que le général de Gallifet<sup>1173</sup>, Ministre de la Guerre, ordonne un strict respect du port de l'uniforme lors des sorties en public<sup>1174</sup>. Les lourdes charges de représentation contribuent aux difficultés financières des officiers. Les moins bien dotés d'entre eux présentent donc des réticences à intégrer certaines garnisons où la vie mondaine est importante comme Lille<sup>1175</sup>. Parallèlement, ces garnisons sont également plus prestigieuses que d'autres : Les affectations à Lille et Arras sont particulièrement désirées contrairement à d'autres comme Cambrai où ne « viennent seulement de leur plein gré les officiers ayant de la famille dans le Nord »<sup>1176</sup>. Le commandant du premier corps d'armée est très régulièrement sollicité pour participer aux grands événements et apparaît comme une personnalité régionale : en 1909, il est invité par la Chambre de commerce et la municipalité de Roubaix à participer à l'exposition internationale qui doit avoir lieu deux ans plus tard. Les garnisons prennent part aux commémorations qui se multiplient sous la Troisième République<sup>1177</sup> : le 16 octobre 1910, la garnison lilloise défile dans les rues et offre des concerts publics pour fêter la levée du siège de 1792. En octobre 1911, le maire remercie le commandant du premier corps d'armée de la participation de la musique du 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie à la commémoration annuelle de ce siège : « elle a été pour la population de notre laborieuse cité un réconfortant spectacle »<sup>1178</sup>. Des piquets d'ordre et les musiques régimentaires sont également invités à participer à des événements plus modestes : en juillet 1908, des soldats du 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie sont présents lors de la remise des prix du lycée de Lille. Parfois, ces événements ont lieu en dehors des cadres municipaux ou administratifs<sup>1179</sup> : le 12 février 1910, la musique du 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie

---

<sup>1172</sup> Agulhon M., Nouschi A., Olivesi A., Schor R., *La France de 1848 à nos jours...*, op. cit., p. 169

<sup>1173</sup> Gaston de Gallifet (1831-1909), officier de cavalerie, s'est illustré dans plusieurs campagnes impériales avant de participer activement à la Semaine Sanglante. Il est nommé Ministre de la Guerre sous le gouvernement Waldeck-Rousseau de juin 1899 pour conduire, après l'Affaire Dreyfus, des mesures difficiles pour l'armée.

<sup>1174</sup> Serman W., *Les officiers français dans la Nation...*, op. cit., pp. 127-138

<sup>1175</sup> *Ibidem*, p. 223

<sup>1176</sup> E. Delorme, *Guide de l'officier d'infanterie*, 1901 cité dans Bourlet M., « L'expérience de la guerre des soldats du Nord... », art. cit., p. 148

<sup>1177</sup> Agulhon M. (dir), *La ville de l'âge industriel, le cycle haussmannien*, p. 435

<sup>1178</sup> SHD – 2 I 228 : rapports quotidiens de la place de Lille (1909-1914) – 11 octobre 1911 : lettre du maire de Lille au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1179</sup> SHD – 2 I 228 : rapports quotidiens de la place de Lille (1909-1914).

prête son concours à la distribution des récompenses de la Société Protectrice des Animaux à l'hôpital militaire de Lille<sup>1180</sup>.

Dans les années 1910, un terrain d'aviation militaire est un bien prestigieux pour les villes qui ont tout intérêt à être associées à un aéroport, symbole de la modernité<sup>1181</sup>. En 1911, le chef du génie à Douai annonce à la municipalité que le Ministre de la Guerre souhaite engager des pourparlers pour connaître sa contribution à l'installation d'un centre d'aviation à la Brayelle. Si elle refuse de financer les 500 000 francs espérés par l'armée, elle emploie le terme de « honneur » pour exprimer sa reconnaissance. Outre la possession de cette infrastructure moderne, le conseil municipal estime qu'elle profitera à l'activité économique et au prestige de la ville par l'arrivée d'ouvriers, de contremaîtres, d'ingénieurs, de dessinateurs et d'aviateurs civils et militaires. L'opinion publique partage ce sentiment et une grande campagne de presse se félicite par la suite de l'installation de la « Quatrième arme »<sup>1182</sup>.

L'armée soutient également les associations qui diffusent les valeurs patriotiques au cœur de la population. Au lendemain de la guerre de 1871, une partie des responsabilités de la défaite est attribuée à la mauvaise santé physique des soldats en l'absence de sociétés de gymnastique et de préparation militaire. La République encourage donc leur développement et la pratique sportive<sup>1183</sup>. L'armée soutient cette éducation au métier des armes en amont et en aval de la conscription : dès janvier 1871, une partie des collégiens et des lycéens du Nord-Pas-de-Calais reçoit une formation militaire. La loi du 27 janvier 1880, votée à l'unanimité à la Chambre des députés comme au Sénat, impose l'instruction de la gymnastique et des exercices militaires dans l'enseignement primaire<sup>1184</sup>. Le 23 mai 1882, l'école de la rue du Long Pot à Lille se rend par exemple sur le champ de Mars pour effectuer ses exercices militaires. La République soutient ces initiatives locales en créant les bataillons scolaires par le décret du 6 juillet 1882. Celui-ci ne fait qu'officialiser un état de fait régional car le Nord est le deuxième département le plus fourni derrière celui de la Seine<sup>1185</sup>. Ces élèves, habillés et équipés grâce à des subventions municipales, participent aux défilés militaires aux côtés de

---

<sup>1180</sup> SHD – 2 I 217 : correspondance du commandant du premier corps d'armée (1905-1909)

<sup>1181</sup> Aubout M., *Les bases de la puissance aérienne, 1909-2012*, Paris, La documentation française, 2015, p. 43

<sup>1182</sup> AD Nord – 2 R 68 : Douai (La Brayelle), centre d'aviation militaire : demande de subvention (1911-1912) – 9 février 1912 : extrait du registre aux délibérations du conseil municipal de Douai.

<sup>1183</sup> Blaizeau J.-M., « Le développement du jeu de plein air comme alternative à la pratique gymnique dans la cité bordelaise à l'orée du siècle », Vivier C., Loudcher J.-F. (dir), *Le sport dans la ville*, Paris, l'Harmattan, 1998, p. 217

<sup>1184</sup> Marchand P., « Les petits soldats de demain : les bataillons scolaires dans le département du Nord (1882-1892) », *Revue du Nord*, 1985, p. 771

<sup>1185</sup> *Ibidem*, pp. 773-774

leurs aînés. Cependant, cette institution, critiquée pour des raisons politiques, religieuses et économiques, s'essouffle progressivement : en 1893, les bataillons scolaires sont officiellement dissous. Malgré cette disparition, l'initiation au métier de soldats se poursuit par l'intermédiaire des sociétés de gymnastique, de tir et de préparation militaire<sup>1186</sup>. Sous le Second empire, l'enseignement de la gymnastique à l'école primaire avait permis le développement de ces associations<sup>1187</sup>. En 1875, une cinquantaine de communes du Pas-de-Calais possède déjà des sociétés sportives. Leurs ambitions physiques et morales et leur dénomination en font clairement des associations patriotiques qui assurent le relais entre la vie civile et la vie militaire : parmi les 340 sociétés créées dans ce département entre 1903 et 1913, certaines prennent le nom de « La revanche », « La Patrie », « L'espoir des Alsaciens-Lorrains » ou « L'Avant-garde »<sup>1188</sup>. Comme les bataillons scolaires, ces associations participent aux grands événements municipaux grâce à des concours et des démonstrations.

L'armée soutient par différents moyens les bataillons scolaires et les sociétés sportives qui participent à l'idéal patriotique et à la formation militaire. En premier lieu, le Ministère de la Guerre prête ses terrains pour permettre l'organisation des entraînements et des compétitions. À Lille, les sociétés de tir utilisent le champ de tir de l'esplanade, celui du fort de Bondues et le stand de tir de l'hôtel des canonnières. Le champ de Mars est par exemple mis à leur disposition plusieurs matinées par semaine<sup>1189</sup>. L'armée met des fusils et des munitions à leur disposition. La garnison de Lille loue par exemple les fusils Gras de modèle 1874 pour 15 francs par pièce et les modèles de manœuvre pour 4 francs par pièce<sup>1190</sup>. Ponctuellement, l'armée fait des dons comme en 1883 où un commandant de la garnison de Douai propose d'offrir aux sociétés de tir de la ville les cartouches que son unité n'a pas utilisées durant les exercices<sup>1191</sup>. L'armée encadre les activités des associations patriotiques. Le Ministre de la Guerre réglemente en effet les marches et les manœuvres et autorise les sorties en armes, le Ministre de l'Intérieur ne veillant qu'au respect de la législation<sup>1192</sup>. Quand cela est possible, les bataillons scolaires sont formés par un militaire, généralement membre de l'armée territoriale. Dans les villes de garnison, un sous-officier peut ponctuellement être détaché de

---

<sup>1186</sup> *Ibidem*, p. 786

<sup>1187</sup> Callens P., *Les sociétés de gymnastique, de tir et de préparation militaire : de 1870 à 1939 à Lille*, Lille 3, mémoire de master 2, 2006, p. 7

<sup>1188</sup> Baker A., « Des aspects géographiques des sociétés de préparation militaire en France, 1870-1914 », *Revue historique des armées*, n°274, 2014, pp. 15-22

<sup>1189</sup> Callens P., *Les sociétés de gymnastique, de tir et de préparation militaire...*, *op. cit.*, p. 106

<sup>1190</sup> *Ibidem*, p. 120

<sup>1191</sup> AM Douai – 2 H 151 : affaires militaires, correspondances et pièces diverses (1879-1884) – 1<sup>er</sup> mai 1883 : lettre d'un commandant d'unité au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1192</sup> Callens P., *Les sociétés de gymnastique, de tir et de préparation militaire...*, *op. cit.*, pp. 32-33

son corps : l'enseignement de la gymnastique du bataillon scolaire d'Haubourdin est par exemple assuré par un sergent lillois<sup>1193</sup>. L'armée soutient donc les associations patriotiques qui participent au prestige de certaines cités.

### 3.2. La républicanisation de la société et de l'espace public

Les édifices militaires participent au processus de républicanisation de l'espace et de la société septentrionales. Celui-ci passe évidemment par la participation au service militaire d'un corps de plus en plus élargi de citoyens. Odile Roynette a su mettre en évidence la profondeur et les limites de cette acculturation auprès des conscrits<sup>1194</sup>. D'autres institutions telles que l'école joue également un rôle évident dans le processus de républicanisation et le lien entre armée et instruction primaire n'est plus à prouver<sup>1195</sup>. Cependant, une fois son diplôme obtenu, le citoyen n'a plus vocation à retourner à l'école. Il peut en revanche, à l'issue de son service militaire, être rappelé sous les drapeaux lors des grandes manœuvres ou des éventuelles mobilisations. Le fait militaire, auquel il reste soumis dans le cadre de la réserve et de la territoriale, ponctue donc sa vie. La caserne matérialise les valeurs que la République, par l'intermédiaire de l'armée, qu'elle souhaite véhiculer.

La proximité d'infrastructures de l'armée rend ces relations constantes. La permanence des correspondances avec les autorités militaires permet aux élus d'anticiper les demandes, les procédures et le mode de pensée des officiers. Pour les civils, vivre à proximité d'un bâtiment ou d'un terrain est, au-delà des menaces et des contraintes, l'occasion de mieux connaître l'armée. La vue des uniformes permet d'appréhender les différentes armes, les hiérarchies et les gestes militaires. Le sens des ordres et des sons devient également plus simple à force de les entendre et d'observer les comportements. Le régime du champ de tir d'Avesnes-sur-Helpe précise qu'un clairon sonnera « le garde à vous » puis « la retraite » dans plusieurs directions afin de prévenir le début des exercices un quart d'heure à l'avance<sup>1196</sup>. Comment les civils peuvent-ils reconnaître ces sonneries s'ils n'en ont pas eu l'habitude ? Il faut en effet que les personnes dépourvues de formation militaire, tout particulièrement les femmes et les enfants, puissent les interpréter. Or, cette reconnaissance ne peut s'obtenir que par la

---

<sup>1193</sup> Marchand P. « Les petits soldats de demain... », *art. cit.*, p. 771

<sup>1194</sup> Roynette O., *Bons pour le service...*, *op. cit.*, chapitre 6 : profondeur et limites de l'acculturation, pp. 315-399

<sup>1195</sup> Chanet J.-F., *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996, 426 p.

<sup>1196</sup> AD Nord – 2 R 98 : champ de tir : modification du régime (1891-1893) 11 novembre 1891 : procès-verbal de conférence au sujet de l'établissement du régime du champ de tir d'Avesnes (présence du chef de génie de Maubeuge, d'ingénieurs des Ponts et Chaussées et des maires d'Avesnes et Avesnelles et un représentant de la compagnie des chemins de fer du Nord.

répétition et l'habitude. Jusqu'au décret du 6 février 1886 modifiant les règlements sur le service intérieur des troupes et celui des places de guerre, la retraite est battue et sonnée quotidiennement<sup>1197</sup>. Les manœuvres, visibles par la présence ou au contraire l'absence de troupes, permettent également d'appréhender les temps militaires. Les fêtes « historico-civiques » se développent durant cette période<sup>1198</sup> et offrent lors des défilés l'occasion à la garnison de s'affirmer comme un membre essentiel de la communauté urbaine. Les fortifications sont, davantage que la caserne, la matérialisation du lien entre l'histoire de la ville et l'armée. En septembre 1894, Condé-sur-l'Escaut fête le centenaire de la reprise de la ville sur les Autrichiens. À cette occasion, une cantate intitulée « Nord-Libre » est chantée à la mémoire des aïeux des habitants. Plusieurs strophes donnent une place prépondérante aux murailles :

*« Debout Condé, debout vieille cité guerrière  
Honorons nos aïeux, gloire à leur souvenir  
Accourez, citoyens, l'âme joyeuse et fière  
En ce jour solennel, tous les cœurs vont s'unir  
[...]  
Digne et sublime ivresse  
Allons sur les remparts  
En signe d'allégresse  
Planter nos étendards  
[...]  
Chante ton nom Condé, prends celui de "Nord-Libre"  
La jeune République en son sein te reçoit  
Dans tes murs reconquis, le vaste écho qui vibre  
Répète ton triomphe et proclame son droit [...]*

Cependant, les élus n'ont pas toujours conscience de ce lien civique : seules les garnisons et leurs conséquences économiques et sociales comptent pour les municipalités. La régionalisation des effectifs renforce ce sentiment alors que l'opposition des pouvoirs parisiens à trouver des terrains d'entente au sujet des murailles aboutit à leur aliénation dans

---

<sup>1197</sup> AM Douai – 2 H 161 : artillerie, garnison, correspondances (1885-1890) – 15 février 1886 : lettre du commandant du 27<sup>e</sup> régiment d'artillerie au maire de Douai.

<sup>1198</sup> Agulhon M. (dir), *La ville de l'âge industriel, le cycle haussmannien*, p. 435



les mentalités urbaines. Avec cette perception, l'attitude des élus sur la question du déclassement est dès lors plus simple à appréhender : les enceintes apparaissent comme une confiscation du territoire et non comme le moyen d'en assurer la protection.

Au cœur des villes, le rôle pédagogique de la dénomination des établissements militaires est évident. Le 24 avril 1886, le général Boulanger, Ministre de la Guerre, décide de modifier les noms de l'intégralité des bâtiments pouvant loger des troupes en France et en Algérie. Les casernes, les quartiers, les hôpitaux et les forts participent donc à un processus de républicanisation de l'espace public. De nombreux établissements publics et rues changent de noms à cette époque, comme le lycée impérial de Lille qui devient lycée Faidherbe en 1893<sup>1199</sup>. L'armée est également pionnière par sa volonté de laïciser la géographie militaire<sup>1200</sup> : de nombreux bâtiments portent en effet des noms religieux, tels les casernes Sainte Austreberthe à Montreuil-sur-Mer ou Notre-Dame à Aire-sur-la-Lys. L'ancienneté de ces édifices et leur localisation expliquent ces dénominations : la caserne Souham de Lille portait le nom de « Saint-Maurice », du fait de sa proximité avec la porte de Roubaix appelée ainsi par certains habitants au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1201</sup>. La modification des noms des édifices militaires doit également permettre d'éviter des approximations géographiques : le fort dit « d'Englos » dans la banlieue lilloise se situe en grande partie sur le territoire de la commune d'Ennetières-en-Weppes.

La recherche de ces nouvelles dénominations est confiée à la section historique du dépôt de la Guerre dès le mois de novembre 1886. Celle-ci propose différents projets au Ministre de la Guerre qui les transmet au commandant du premier corps d'armée. Le nom de quatre-vingt-treize bâtiments est de fait modifié. Chacun d'entre eux a un rapport avec l'histoire militaire du Nord-Pas-de-Calais. Quatre-vingt-huit reçoivent le nom d'officiers ayant un lien particulier avec la région : certains, comme Eustache d'Aoust (ancienne caserne de Saint-Sulpice de Douai) y sont nés, ce qui permet de perpétuer la mémoire locale et l'idée de sacrifice<sup>1202</sup>. D'autres y ont remporté des victoires tel César d'Albret (ancienne caserne dite « de cavalerie » à Saint-Omer) qui a conquis Mardyck et Dunkerque en 1646. Enfin, certains ont assuré le commandement de villes ou d'unités de la région comme le comte Lobau (fort de Bondues) qui a dirigé le 6<sup>e</sup> corps de l'armée du Nord durant les guerres napoléoniennes. Afin de trouver un nombre suffisant de noms, le service historique fait appel

---

<sup>1199</sup> Agulhon M. (dir), *La ville de l'âge industriel, le cycle haussmannien*, p. 445

<sup>1200</sup> Roynette O., « les casernes de Boulanger. Pédagogie nationale et républicaine dans l'espace public septentrional », *Revue du Nord*, T. 85, n°350, avril-septembre 2002, pp. 379 – 392, pp. 380-386

<sup>1201</sup> Caniot J., *Les portes de Lille...*, *op. cit.*, p. 41

<sup>1202</sup> Roynette O., « les casernes de Boulanger. Pédagogie nationale et républicaine... », *art. cit.*, p. 388

pour moitié à des officiers d’Ancien-Régime. Ces choix pourraient sembler en contradiction avec le principe de républicanisation mais la pensée éducative de l’époque insiste sur la continuité de l’histoire de France au-delà de la période révolutionnaire. Par ailleurs, l’armée refuse d’utiliser le nom de militaires de grades inférieurs : le choix d’officiers doit permettre d’appréhender l’importance de la discipline et du travail. Ces dénominations doivent par ailleurs être accompagnées d’une plaque de marbre indiquant leurs haut-faits. Pour les forts, le « nom Boulanger » de l’ouvrage est inscrit sur le tympan de la porte d’entrée<sup>1203</sup>.

Cependant, la nouvelle dénomination de certains établissements n’est pas celle d’officiers. Quatre bâtiments reçoivent des noms de bataille s’étant déroulées dans leurs alentours. Ainsi, le fort de Sainghin-en-Mélantois devient « fort de Bouvines » en souvenir de la bataille de 1214. Celui de Leffrinckoucke s’appelle désormais « des Dunes » en hommage aux combats de 1658. La caserne de la ville basse de Bouchain prend le nom « de Denain » pour ceux de 1712. Seule la caserne de la porte de France devenue « de Wattignies » fait référence à une bataille de la période républicaine. La nouvelle dénomination de la caserne de Calais dite « du Nord » est originale car elle prend le nom d’un civil, celui d’Eustache de Saint-Pierre, l’un des six bourgeois du siège de 1347. Pour Odile Roynette, le général Boulanger a su utilisé « un service militaire qui se démocratise pour exalter dans le creuset des "petites patries" la "grande patrie" que tous les héros évoqués ont servie »<sup>1204</sup>.

Tableau n°13 : les nouvelles dénominations des fortifications bâties entre 1875 et 1885

Places fortes	Localisation de l’ouvrage	« Noms Boulanger »	Origine de la nouvelle appellation (grade le plus élevé)
Place de Dunkerque	Leffrinckoucke	Fort des Dunes	Bataille de 1658
Place de Lille	Englos	Fort Pierquin	Général sous la Révolution
	Wambrechies	Fort Carnot	Général d’Empire
	Bondues	Fort Lobau	Maréchal d’Empire
	Mons-en-Barœul	Fort Macdonald	Général d’Empire
	Sainghin-en-Mélantois	Fort de Bouvines	Bataille de 1214
	Seclin	Fort Duhoux	Général sous la Révolution
	Prémesques	Fort Sénarmont	Général d’Empire
	Lezennes	Fort Elbhecq	Général sous la Révolution

<sup>1203</sup> AD Nord – 66 J 1346 : forts, batteries et casernes (1887).

<sup>1204</sup> Roynette O., « les casernes de Boulanger. Pédagogie nationale et républicaine... », *art. cit.*, p. 392

Place de Valenciennes	Maulde	Fort Beurnonville	Maréchal d'Empire
	Curgies	Fort Rochambeau	Maréchal sous la révolution
	Flines-lez-Mortagne	Fort D'Estrées	Maréchal d'Ancien-Régime
Place de Maubeuge	Fort des sarts	Fort Brocard	Général d'Empire
	Boussois	Fort Kilmaine	Général sous la Révolution
	Cerfontaine	Fort Rostaing	Général sous la Révolution
	Bourdiau	Fort Jourdan	Maréchal d'Empire
	Haumont	Fort Davout d'Eckmühl	Maréchal d'Empire
	Feignies	Fort Schouller	Général d'Empire

*Les ouvrages intermédiaires et les forts construits après 1889 ne portent pas de noms historiques en raison de l'abrogation du décret du 24 avril 1886.*

Le changement de dénominations des hôpitaux militaires est plus tardif car il date de 1913. Le service de santé de l'armée souhaite imiter le modèle des casernes et des forts en rendant hommage à des médecins et des pharmaciens militaires. Ainsi, l'hôpital de Saint-Omer prend le nom de Jean-François Coste (1741-1819) ; à Lille, l'établissement du centre-ville prend celui de Gaspard Léonard Scrive (1815-1861) ; à Cambrai, l'hôpital Percy est débaptisé pour rendre hommage à Antoine Parmentier (1737-1813)<sup>1205</sup>. Contrairement à la section historique du dépôt de la Guerre, le service de santé des armées ne s'est pas astreint à des choix régionaux car seul Scrive, né à Lille, est originaire du Nord-Pas-de-Calais.

Différents soucis administratifs naissent de ces changements de noms. Rapidement, le commandant du premier corps d'armée, comme ceux des autres régions militaires, fait observer au Ministre de la Guerre que cette politique risque d'entraîner des difficultés logistiques : il faut en effet rectifier tous les ordres de route sur les livrets des hommes de la réserve et de la territoriale ainsi que les listes nominatives détenues par les services de gendarmerie<sup>1206</sup>. Un problème similaire s'est déjà présenté en 1882 pour les changements de désignation des biens de l'armée : l'instruction ministérielle du 28 avril 1881 prévoyait la numérotation de chaque ouvrage des fortifications et la signalisation par des lettres majuscules de l'ensemble des établissements militaires. À l'intérieur de ces derniers, les différents bâtiments devaient être signalés par des lettres minuscules. Or, selon le

<sup>1205</sup> Christau P., Wey R. (dir.), *Les hôpitaux militaires au XX<sup>e</sup> siècle...*, op. cit., pp. 80-102

<sup>1206</sup> Milot Jean, « Quand les casernes lilloises prirent leurs noms actuels », *Bulletin de liaison du service de l'Intendance de la 2<sup>ème</sup> région militaire*, Lille, 1980, pp. 30-41, p. 36

commandant de la Traille, chef du génie à Maubeuge, l'organisation traditionnelle de la nomenclature pose difficulté :

*« Les légendes actuelles (pour certains établissements) sont, il est vrai, en désaccord complet avec cette règle, et de plus – il faut l'avouer – assez bizarres ; mais elles sont parfaitement nettes. Cependant, comme ces dénominations se retrouvent dans toutes les archives, dans tous les plans conservés tant dans la place qu'au Comité et au Ministère, aux grands atlas, aux petits atlas (reproduits récemment au dépôt des fortifications, par la photographie), aux registres des dépenses annuelles [...]. Il serait à craindre qu'en rompant avec une tradition si longue et si constante, on n'occasionnât pour l'avenir bien des confusions ».*

L'absence de modification des murailles de Maubeuge, de Landrecies et d'Avesnes-sur-Helpe depuis leurs constructions a interdit toute évolution de ces appellations : « sur les plus anciens documents des archives [les légendes des infrastructures militaires sont] toujours identiques à elles-mêmes ». Le chef du génie espère à l'époque proposer des contre-projets dans lesquels la nomenclature ne serait pas bouleversée<sup>1207</sup>. Il ne s'agissait pourtant avec cette instruction que d'une modification des documents à vocation militaire et non accessibles aux civils. Par ailleurs, les habitudes des citadins font que les nouvelles dénominations n'entrent pas dans les mœurs : la caserne Vandamme de Lille continue à être nommée « caserne Lydéric » en raison du nom de la rue dans laquelle elle se situe<sup>1208</sup>. Devant ces différents problèmes, le décret de Boulanger est finalement abandonné mais l'utilisation de ces appellations perdure par la suite.

### 3.3. Les concurrences urbaines

Du fait des enjeux économiques et sociaux, l'attribution d'un établissement militaire et d'une garnison provoque d'intenses concurrences entre les villes. Comme dans d'autres régions<sup>1209</sup>, l'armée est responsable de ces rivalités qu'elle entretient pour en tirer des avantages. Durant la période 1871-1914, la création, la restructuration et la dissolution

---

<sup>1207</sup> AD Nord – 66 J 1595 : nomenclature générale des fortifications et des bâtiments militaires (1882) – 14 juin 1882 : note du commandant de la Traille, chef du génie, jointe aux projets de nomenclature présentés pour les trois places de Maubeuge, Landrecies et Avesnes.

<sup>1208</sup> Milot Jean, « Quand les casernes lilloises prirent leurs noms actuels... », ...*art. cit.*, p. 40

<sup>1209</sup> Pividori P., « Prospérité et dépendances des espaces militarisés dans la Marne d'avant 1914 »..., *art. cit.*, p. 216

d'unités instaurent une instabilité des effectifs qui agite la vie politique locale. L'attribution d'une garnison peut être remise en cause : en novembre 1886, un nombre croissant de villes interpelle le préfet du Nord sur d'importants échanges entre les garnisons. Le général Boulanger, Ministre de la Guerre, lui rappelle que l'implantation des régiments dans les années 1870 était temporaire, dans l'attente de la création d'un casernement suffisant dans les places proches<sup>1210</sup>. En octobre 1873, le Ministre de Guerre invite les commandants des corps d'armée à étudier « les diverses questions relatives à l'assiette des troupes, en vue de concilier, dans la mesure du possible, les intérêts des populations avec ceux de notre force militaire »<sup>1211</sup>. Dès lors, l'armée est en mesure d'instaurer des concurrences et de mener des négociations à son avantage car les généraux s'accaparent le rôle d'interlocuteur qui appartenait aux préfets, souvent jugés trop proches des intérêts locaux : en 1897, les municipalités désireuses d'accueillir les quatrièmes bataillons d'infanterie récemment créés doivent présenter leurs offres au commandant du corps d'armée et non à l'administration centrale<sup>1212</sup>. Or, le déclassement de plusieurs villes de la région modifie l'organisation défensive de la frontière. Peu de communes ayant conservé leurs fortifications sont en mesure de remplir le cahier des charges imposé par l'armée. Bien qu'elle réponde parfaitement à ces conditions, Montreuil-sur-Mer est par exemple exclue des négociations car elle est trop éloignée des secteurs menacés. En revanche, les propositions espérées de Cambrai, Bouchain et Avesnes-sur-Helpe sont attentivement étudiées par le génie<sup>1213</sup>. En 1909, Cambrai, Douai et Roubaix proposent d'accueillir le 41<sup>e</sup> régiment d'artillerie qui vient d'être créé. De nouveau, le commandant du premier corps d'armée arrête son choix sur Douai dont les propositions étaient inférieures aux deux autres villes<sup>1214</sup>. Ces deux exemples prouvent l'importance pour les municipalités d'entretenir de bonnes relations avec les différents commandements pour espérer être retenues lors de ces marchés en grande partie truqués.

En 1904, le conseil municipal de Gravelines demande l'installation d'une deuxième compagnie d'infanterie pour compenser la réduction de sa garnison. Or, les arguments du commandant du corps d'armée n'ont pas évolué depuis le départ d'une partie des troupes : la garnison de Dunkerque doit être renforcée ; Gravelines souffre d'une insuffisance du

---

<sup>1210</sup> AD Nord – 2 R 862 : garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments (1832-1910) – 9 novembre 1886 : lettre du Ministre de la Guerre au préfet du Nord.

<sup>1211</sup> AD Pas-de-Calais – R 439 : casernements à Hesdin et Saint-Venant (1855-1888) – 3 octobre 1873 : lettre du Ministre de la Guerre au préfet du Pas-de-Calais.

<sup>1212</sup> AD Nord – 2 R 862 : garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments (1832-1910) – 13 mai 1897 : lettre du commandant du premier corps d'armée au préfet du Nord.

<sup>1213</sup> AD Nord – 2 R 862 : garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments (1832-1910) – 13 mai 1897 : lettre du commandant du premier corps d'armée au préfet du Nord.

<sup>1214</sup> SHD – 2 I 427 : génie – casernement (1893-1913)

casernement ; les officiers éprouvent des difficultés à s'y loger<sup>1215</sup>. Cet exemple témoigne des différents critères qui conditionnent l'installation d'une garnison : la ville doit disposer d'infrastructures militaires de qualité, être en mesure de proposer des logements en nombre suffisant aux officiers et offrir un cadre de vie agréable à l'ensemble de la troupe. Le casernement est essentiel : en dépit de son importance tactique, Maubeuge est incapable de loger l'ensemble de ses troupes, dont une partie est installée dans les forts de la périphérie. En 1887, un 145<sup>e</sup> régiment d'infanterie est constitué et intégré à sa garnison. Cependant, un de ses bataillons est détaché à Montmédy en raison des carences du casernement. Depuis, il est impossible de le rapatrier sur Maubeuge car Montmédy se retrouverait sans garnison<sup>1216</sup>. Le cadre de vie est tout aussi important : en avril 1873, le maire d'Hesdin craint de ne pas obtenir de régiment de cavalerie. Les officiers y appréhenderaient « le manque de ressources en distractions, agréments et autres facilités ». Le maire les rassure, par l'intermédiaire du préfet du Pas-de-Calais, sur le fait que « les militaires sont bien accueillis à Hesdin et qu'ils peuvent s'y créer des relations agréables, qu'ils y trouvent facilement des logements confortables d'un prix peu élevé ». Il insiste sur la présence d'une bibliothèque et l'intégration de sa ville au réseau ferré qui permet à la troupe de se rendre d'Arras à Étaples. Si cela n'est pas jugé suffisant, le maire propose d'aménager l'hôtel de ville en théâtre et d'y faire venir des troupes d'Amiens, de Boulogne-sur-Mer ou d'Arras<sup>1217</sup>.

Montreuil-sur-Mer, voisine d'Hesdin, promeut également ses qualités pour obtenir une garnison : en 1878, le maire Victor Dubourg évoque la douceur des mœurs et la moralité des habitants « sincèrement dévoués à la république » et « profondément conservateurs »<sup>1218</sup>. L'emploi de ces deux idées pour attirer une troupe est intéressant. Quelle unité serait à la fois prête à servir le régime en place, confirmé par les lois de 1875, tout en étant conservatrice, si ce n'est un régiment de cavalerie ? Les enquêtes commandées par Gambetta entre 1876 et 1878 ont en effet démontré que 58 % des officiers de cette arme étaient opposés à la République, un taux bien plus élevé que dans l'infanterie, l'artillerie ou le génie<sup>1219</sup>. Dès lors, l'offre de cette ville vise l'obtention de l'une des unités offrant le plus de bénéfices car « les jeunes troupes qui seraient envoyés à Montreuil n'y pourraient puiser que de bons principes

---

<sup>1215</sup> AD Nord – 2 R 862 : garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments (1832-1910) – 18 juin 1904 : lettre du commandant du premier corps d'armée au préfet du Nord.

<sup>1216</sup> AD Nord – 2 R 862 : garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments (1832-1910).

<sup>1217</sup> AD Pas-de-Calais – R 439 : casernements à Hesdin et Saint-Venant (1855-1888) – avril 1873 : lettre au préfet.

<sup>1218</sup> Béthouart B. (dir), *Histoire de Montreuil-sur-Mer...*, op. cit, p. 303

<sup>1219</sup> Bédarida F., « L'armée et la République : les opinions publiques des officiers français en 1876-1878 »..., art. cit, pp. 147-148

de patriotisme et de dévouement au pays »<sup>1220</sup>. Le régime, l'armée et les cavaliers y trouveraient donc tous un avantage : le premier s'assure la fidélité de cette troupe dans l'attente d'une républicanisation progressive des effectifs ; la seconde trouve à Montreuil-sur-Mer un casernement important situé à proximité du Boulonnais et de son élevage équin ; les troisièmes profitent d'une population plus proche de leur pensée politique que celle des grandes villes ouvrières. Les arguments employés pour obtenir une unité de cavalerie sont donc éloignés des enjeux militaires. Dans le cas de Montreuil-sur-Mer, le choix de cette arme est sans doute une réponse naïve à son absence de gare qui pourrait être rédhibitoire à l'installation de n'importe quel autre régiment. Quand au contraire une ville ne répond plus aux critères imposés par l'armée, celle-ci peut définitivement perdre sa garnison : en novembre 1871, le maire de Landrecies se plaint de la perte du dépôt du 7<sup>e</sup> régiment de dragons. Le commandant de la 3<sup>e</sup> division militaire affirme au préfet que les ressources de la ville ne permettaient plus le maintien de cette unité et que « cette mesure était vraiment nécessaire ; aujourd'hui, elle est un fait accompli sur lequel il n'y aurait pas à revenir »<sup>1221</sup>.

La concurrence entre les différentes villes de la région est visible par l'importance des aménagements que chacune d'entre elles est prête à consentir au profit de l'année. Accepter les sollicitations du Ministère de la Guerre ou des états-majors locaux apparaît comme une garantie de retour sur investissement : en avril 1873, Hesdin ne possède pas suffisamment de casernements pour accueillir un régiment entier. Néanmoins, les sacrifices consentis par la commune et les réflexions menées sur plusieurs projets persuadent le maire que sa ville offre au génie d'excellentes possibilités<sup>1222</sup>. Pourtant, l'armée ne lui garantit jamais l'affectation d'une garnison. Quand les effectifs stagnent ou diminuent pendant qu'ils augmentent ailleurs, les villes se sentent trahies : en 1880, Condé-sur-l'Escaut s'estime flouée car elle devait accueillir un bataillon d'artillerie de forteresse lors de la création de ces unités. Or, en raison d'une carence du casernement et des moyens d'instruction, ce dernier est finalement attribué à une autre ville pour être remplacé par le 2<sup>e</sup> bataillon du 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Pourtant, l'investissement de la commune a été remarquable : elle a financé l'édification de maisons pour les officiers mariés et celle d'un nouvel hospice, tout en améliorant l'hygiène publique grâce à des travaux de voirie. Elle se sent d'autant plus trahie qu'elle a toujours accepté les exigences financières pour l'amélioration des casernes. Considérant qu'un bataillon

---

<sup>1220</sup> Béthouart B. (dir), *Histoire de Montreuil-sur-Mer...*, op. cit, p. 303

<sup>1221</sup> AD Nord – 2 R 862 : garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments – 26 novembre 1871 : lettre du commandant de la 3<sup>e</sup> division militaire au préfet du Nord.

<sup>1222</sup> AD Pas-de-Calais – R 439 : casernements à Hesdin et Saint-Venant (1855-1888) – Avril 1873 : lettre au préfet du Pas-de-Calais.

d'infanterie ne correspond pas aux ambitions de la ville, la municipalité est prête à créer de nouveaux logements et à financer un manège couvert pour obtenir un détachement de cavalerie aux retombées économiques plus importantes<sup>1223</sup>. De nombreuses communes sont disposées à faire des concessions aussi importantes et l'armée joue de ces rivalités pour obtenir des avantages. En 1908, le conseil municipal d'Arras souhaite récupérer le bataillon du 33<sup>e</sup> régiment d'infanterie détaché à Douai. Pour le général Davignon, commandant du premier corps d'armée, « il est à présumer que la ville d'Arras consentira tous les sacrifices qui lui seront demandés pour obtenir le retour dans cette ville [de cette unité] mais ce n'est là qu'une probabilité ». Il ordonne au génie d'engager des pourparlers avec la municipalité pour connaître la hauteur de son concours financier en vue de la construction de nouveaux casernements, espérant obtenir ainsi la moitié de la somme nécessaire<sup>1224</sup>.

Les villes du Nord-Pas-de-Calais se comparent mutuellement pour motiver le maintien ou l'augmentation de leurs garnisons. Le cadre de vie est l'un des principaux critères présentés car il peut intéresser la santé du contingent. C'est cet argument qui est utilisé pour justifier le retour à Arras du bataillon du 33<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Selon le maire, l'épidémie de méningite cérébro-spinale dont souffre cette unité à l'époque serait causée par la vétusté de son casernement douaisien. Or, Arras est en mesure d'offrir des installations modernes :

*« La loi de séparation vient de mettre l'État en possession d'un vaste et magnifique immeuble qui était autrefois affecté au petit séminaire. Cet établissement est situé dans le quartier le plus sain de la ville et possède toutes les conditions imposées par l'hygiène. La ville depuis longtemps désireuse de récupérer ce bataillon a toujours regretté le départ de ce bataillon et serait heureuse de le voir venir rejoindre la partie centrale du régiment et se mettre sous la direction immédiate de son chef de corps »<sup>1225</sup>.*

Selon le maire d'Arras, trois arguments justifient donc le retour de ce bataillon : la santé de la troupe s'améliorerait, le régiment concentré dans une seule ville serait mieux structuré et les Arrageois accueilleraient avec plaisir ces hommes. En 1873, le maire d'Hesdin fait également la promotion de ses infrastructures militaires et de l'espace disponible dans sa commune. Selon lui, Ces derniers permettraient de loger dans de biens meilleurs conditions de

---

<sup>1223</sup> AD Nord – 2 R 862 : garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments (1832-1910).

<sup>1224</sup> SHD –2 I 244 : correspondance du génie par rapport aux projets dans le Pas-de-Calais – 5 septembre 1908 : avis du général Davignon commandant du premier corps d'armée.

<sup>1225</sup> SHD –2 I 244 : correspondance du génie par rapport aux projets dans le Pas-de-Calais – 28 janvier 1908 : lettre du maire d'Arras au commandant d'arme d'Arras.



vie les 1 500 hommes qui s'entassent à Béthune. Par ailleurs, ces possibilités s'adressent également à des détachements de cavalerie car le maire insiste sur les écuries qui permettent d'accueillir 300 chevaux<sup>1226</sup>. Il est évident que ces éventuelles attributions de garnisons se feraient au détriment d'autres communes. Quand de telles situations ont lieu, les municipalités s'interrogent sur les arguments employés par l'armée pour justifier le départ d'une unité. En 1871, le commandant de la 3<sup>e</sup> division d'infanterie reproche à Avesnes-sur-Helpe la cherté des vivres, des loyers et de l'ordinaire pour la garnison et envisage de ne pas lui attribuer de garnison. Dès lors, le maire se lance dans une véritable enquête, sollicitant l'avis du commandant du 110<sup>e</sup> régiment d'infanterie et se renseignant à Maubeuge sur le prix des loyers des lieutenants et des sous-lieutenants. À l'issue de cette enquête, il est persuadé que le commandant de la 3<sup>e</sup> division d'infanterie a été mal informé et il demande au préfet du Nord de lui transmettre ses conclusions :

*« J'ose espérer que le général, obtenant toute satisfaction n'hésitera plus à nous envoyer un escadron de chasseurs et que je sollicite de sa bienveillance pour notre ville. J'ajoute que l'escadron de chasseurs serait d'autant mieux accueilli dans notre cité hospitalière que les cultivateurs seraient à même de se procurer les engrais dont ils ont un si pressant besoin »*<sup>1227</sup>.

Les villes comparent également la qualité des infrastructures militaires situées sur leur territoire. En 1883, le commandant du corps d'armée menace de ne pas attribuer de garnison à Béthune si elle ne finance pas un champ de tir pour le 73<sup>e</sup> régiment d'infanterie. La municipalité propose un terrain à Beuvry mais les officiers émettent quelques réserves car ils désirent pouvoir effectuer des tirs sur des distances de 400 mètres. Ces arguments semblent injustes pour le conseil municipal car aucune ville voisine n'est en mesure de fournir un champ de tir aussi intéressant : la garnison d'Arras ne peut pas s'entraîner sur des distances supérieures à 300 mètres tandis que le bail pour le terrain d'Aire-sur-la-Lys risque de ne pas être renouvelé. Le projet de Beuvry semble donc être la meilleure solution sur le long terme pour la municipalité<sup>1228</sup> qui compare ce site aux champs de tir de Chalons ou du département

---

<sup>1226</sup> AD Pas-de-Calais – R 439 : casernements à Hesdin et Saint-Venant (1855-1888) – 28 novembre 1873 : lettre du maire d'Hesdin au préfet.

<sup>1227</sup> AD Nord – 2 R 862 : garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments (1832-1910) – 19 décembre 1871 : lettre du maire d'Avesnes au préfet du Nord.

<sup>1228</sup> AD Pas-de-Calais – R 257 : création de champ de tir (sd) – 29 Janvier 1883 : procès-verbal de séance du conseil municipal de Béthune.

des Landes<sup>1229</sup>. L'emploi de ces exemples permet à la commune de rappeler la difficulté d'affecter d'aussi grands espaces à l'armée dans une région particulièrement peuplée. En 1873, Hesdin risque de perdre le 9<sup>e</sup> régiment de cuirassiers pour des raisons économiques : pour éviter ce départ qui aurait des conséquences catastrophiques sur l'économie locale, le maire affirme que la ville dispose d'infrastructures comparables à ceux de Maubeuge et de nombreuses autres places. Selon lui, « le gouvernement ignore probablement qu'il possède ici de belles casernes dont l'usage lui éviterait les frais onéreux de divers baraquements construits ailleurs »<sup>1230</sup>.

Quand une ville perd des effectifs, elle souhaite comprendre les raisons de cette décision et compare son sort à celui des communes voisines. En 1880, en dépit de l'installation d'un bataillon du 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie, Condé-sur-l'Escaut doit perdre deux bataillons d'infanterie et deux escadrons de cavalerie, soit près du tiers de sa garnison. Cette ville s'estime injustement touchée car à la même époque, Valenciennes, Cambrai et Maubeuge ne perdent respectivement que 4, 8 et 16 % de leurs effectifs<sup>1231</sup>. Dès lors, la municipalité s'engage dans une correspondance soutenue avec le Ministre de la Guerre pour obtenir une réduction de ces départs. En 1887, Landrecies perd son escadron de cavalerie. Quatre ans plus tard, son bataillon d'infanterie risque de subir le même sort. Pour s'opposer à ce nouveau départ, le conseil municipal rappelle que « depuis deux siècles, Landrecies a toujours eu des troupes (*sic*) ». Il prévoit d'écrire au Ministre de la Guerre pour lui remémorer l'histoire militaire de la cité et les sacrifices depuis consentis par la population, en espérant que celui-ci « mieux informé, ne voudra pas qu'une ville qui a fait preuve d'un si pur patriotisme soit vouée à une ruine certaine »<sup>1232</sup>. Cette ville s'appuie donc sur la tradition pour obtenir le maintien de sa garnison. Une diminution des effectifs et ses conséquences sur la vie locale seraient de la responsabilité du commandement régional et non de l'administration centrale, sensibilisée au patriotisme séculaire des Landreciens.

Le Ministre de la Guerre est en effet le dernier recours des municipalités lors des répartitions d'unités. En 1910, il trouve un compromis entre l'intérêt de plusieurs villes et celui de l'armée : le commandant du 4<sup>e</sup> régiment de cuirassiers s'interroge sur l'utilité de maintenir deux détachements à Valenciennes et à Condé-sur-l'Escaut. Le Ministre décide de

---

<sup>1229</sup> AD Pas-de-Calais – R 256 : création de champs de tir (1892-1924) – 11 novembre 1883 : lettre du maire de Béthune au général du premier corps d'armée.

<sup>1230</sup> AD Pas-de-Calais – R 439 : casernements à Hesdin et Saint-Venant (1855-1888) – 22 octobre 1873 : lettre du maire d'Hesdin au préfet.

<sup>1231</sup> AD Nord – 2 R 862 : garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments (1832-1910).

<sup>1232</sup> AD Nord – 2 R 862 : garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments (1832-1910) – 20 octobre 1891 : Procès-verbal de séance du Conseil municipal de Landrecies.

les concentrer à Condé-sur-l'Escaut tandis que Valenciennes recevrait le 5<sup>e</sup> escadron, non-actif. Dans le même temps, la compagnie du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie détachée à Bouchain retournera à Cambrai lorsque le casernement sera suffisant « en raison des sacrifices financiers consentis par la ville [...] et de l'intérêt militaire »<sup>1233</sup>. Le Ministre de la Guerre profite donc d'un mouvement de troupes pour rétablir une organisation qui lui semblait injustifiée. Pourtant, le commandement régional tente, dans la mesure du possible, d'équilibrer les garnisons entre les différentes villes. En 1898 par exemple, le conseil d'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe réclame une augmentation des effectifs des places du Quesnoy et de Maubeuge. Le commandant du premier corps d'armée explique au préfet du Nord que cette demande est irréalisable dans l'état car le casernement du Quesnoy ne permet d'accueillir qu'un seul bataillon. Or, la ville possède déjà le 4<sup>e</sup> bataillon du 84<sup>e</sup> régiment d'infanterie. De plus, « toute augmentation de cette garnison ne pourrait d'ailleurs être effectuée que par prélèvement sur des garnisons voisines, mesure qui soulèverait certainement des difficultés et des réclamations de la part des municipalités intéressées »<sup>1234</sup>. Le commandement local manipule ses effectifs, limités dans leur nombre et leur spécialité, en fonction des demandes municipales, des intérêts militaires et des infrastructures existantes ou envisagées. De ce fait, il est impossible de satisfaire tout le monde. Les élus calaisiens s'insurgent par exemple de ne pas avoir obtenu entre 1890 et 1893 de nouvelles unités de cavalerie ou les bureaux d'états-majors de la subdivision dispersés entre Calais, Dunkerque, Saint-Omer et Boulogne-sur-Mer. Or, le commandant du corps d'armée puis le Ministre de la Guerre s'y sont opposés en raison des conséquences négatives pour les autres communes. Le conseil municipal rétorque que sa demande résulte du départ d'un bureau d'état-major de Calais au profit de Saint-Omer en 1874. Par ailleurs, il considère que l'augmentation de sa garnison est une contre-partie à sa nouvelle enceinte qui triple la surface soumise aux servitudes et aux démantèlements d'autres villes :

*« Suppression des fortifications et des servitudes dans les autres villes ; expansion des fortifications et des servitudes à Calais, de qui a-t-on lésé les intérêts ? Et, si ce sont les intérêts de Calais, n'est-il pas juste que l'en indemniser en partie en augmentant l'effectif de la garnison ? »*

---

<sup>1233</sup> SHD –2 I 450 : génie – locaux militaires (1882-1913) – 4 juin 1910 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1234</sup> AD Nord – 2 R 862 : garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments (1832-1910) – 23 novembre 1898 : lettre du commandant du premier corps d'armée au préfet du Nord.

*Pour quelles raisons est-il maintenant question d'intérêts locaux quand les intérêts de la nation sont en faveur d'une augmentation de la garnison de Calais ? »<sup>1235</sup>.*

Il en est de même à Condé-sur-L'Escaut où le maire dénonce, au sujet de la hauteur des monuments du cimetière municipal, les inégalités de traitement entre les communes fortifiées :

*« Nous n'avons pas à discuter sur les moyens employés à la défense de la place de Condé, mais lorsque tant d'autres places fortes telles que Valenciennes, Douai, Lille, etc, etc...ont la facilité de pouvoir, à proximité de leurs fortifications, élever, dans leurs cimetières des monuments à leurs morts. Pourquoi la ville de Condé, déjà si restreint dans ses murs, serait moins privilégiée que les autres ? Est-ce un droit ? Est-ce une faveur ? »<sup>1236</sup>*

### 3.4. L'influence de l'armée dans la politique locale

Lorsqu'interviennent des enjeux de politiques locales, l'équilibre des garnisons est encore plus difficile à trouver. En octobre 1873, le conseil municipal d'Hesdin remercie le maire de ses actions pour l'obtention d'une garnison et le prie de continuer ses démarches<sup>1237</sup>. Ce soutien unanime dépend donc de sa capacité à assurer une source de revenus grâce aux infrastructures militaires dont il valorise l'importance auprès du commandant du corps d'armée. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une situation inverse se présente à Montreuil-sur-Mer : les commerçants pétitionnent pour que le maire propose la candidature de la ville pour l'accueil de l'un des quatrièmes bataillons créés dans la région<sup>1238</sup>. Le maintien ou la disparition d'une infrastructure peut donc constituer une promesse d'un programme électoral et engager la notoriété des élus en place.

Les municipalités doivent gérer avec soin leurs relations avec l'armée car leurs opposants sont prompts à critiquer le départ d'une unité ou la délocalisation d'un établissement militaire. Or, la lenteur des procédures administratives et l'obstination de certains services peut porter préjudice aux ambitions de certains élus qui ne peuvent se

---

<sup>1235</sup> AD Pas-de-Calais – R 390 : tirs de circonstance d'artillerie (1911-1914) – 30 septembre 1893 : séance du Conseil municipal de Calais

<sup>1236</sup> AD Nord – Place de Condé-sur-l'Escaut – 2 R 205 : monuments funéraires dans le cimetière de Condé-sur-l'Escaut – 9 novembre 1885 : séance du conseil municipal de Condé-sur-l'Escaut.

<sup>1237</sup> AD Pas-de-Calais – R 439 : casernements à Hesdin et Saint-Venant (1855-1888) – 20 octobre 1873 : Procès-verbal de séance du Conseil municipal d'Hesdin.

<sup>1238</sup> Béthouart B. (dir), *Histoire de Montreuil-sur-Mer...*, op. cit, p. 303

concrétiser. En novembre 1883, le commissaire spécial des chemins de fer avertit le préfet du Pas-de-Calais que la population béthunoise s'inquiète de l'éventuel ajournement de la construction du champ de tir de Beuvry. La situation profite à l'opposition qui accuse le maire d'inaction : « ils disent que si c'était eux qui [étaient] à la tête de la municipalité, ils obtiendraient une solution conforme aux désirs de la population, solution qui amènerait à Béthune toutes les troupes des environs pour faire une période de tir »<sup>1239</sup>. La rumeur prétend que la ville risque de perdre une partie de sa garnison. Selon le maire, « cet évènement se produisant à la veille des élections fixées au 6 janvier peut devenir grave ». Pour le soutenir, il demande au préfet du Nord d'intervenir auprès du Ministre de la Guerre pour modifier le programme des manœuvres du 73<sup>e</sup> régiment d'infanterie et l'empêcher de se rendre, même temporairement, à Aire-sur-la-Lys<sup>1240</sup>. Durant la polémique au sujet des palissades qui délimitent le champ de manœuvre de Dunkerque et y empêchent la circulation dans les années 1884-1885, les personnalités politiques locales sont mises à cause. En juin 1884, le journal *Nord-maritime* annonce que les ouvriers s'interrogent sur les capacités du député républicain Trystam qui ne trouve pas de solutions à cette controverse<sup>1241</sup>. En janvier 1885, ces critiques deviennent des menaces électorales<sup>1242</sup>. L'impuissance d'un élu sur les questions militaires peut lui porter préjudice. En 1903, le maire de Cambrai fait part au commandant du premier corps d'armée de la publication dans un journal « réactionnaire » d'une note secrète sur le départ d'un bataillon de la garnison. Ce dernier dénonce la nécessité de « la remise immédiate d'un local suffisant » sans laquelle la ville risque de ne perdre cette unité pour au moins quatre ou cinq ans<sup>1243</sup>. Le conseil municipal cherche évidemment une solution à cette situation mais en accusant ses membres d'en être incapables, cet article risque de salir l'autorité et la réputation du conseil municipal.

Certains élus décident en leur nom personnel de se soumettre aux demandes de l'armée et d'engager leur commune en dépit des conséquences sur le long terme : en février 1874, comme de nombreuses autres communes, Landrecies loue un terrain situé en lisière de la forêt de Mormal pour permettre à la garnison de s'exercer au tir<sup>1244</sup>. Ce bail de neuf ans

---

<sup>1239</sup>AD Pas-de-Calais – R 256 : création de champs de tir (1892-1924) – 19 novembre 1883 : lettre du commissaire spécial des chemins de fer au préfet du Pas-de-Calais.

<sup>1240</sup>AD Pas-de-Calais – R 256 : création de champs de tir (1892-1924) – 12 novembre 1883 : lettre du maire de Béthune au préfet.

<sup>1241</sup>*Nord-maritime*, 22 juin 1884

<sup>1242</sup>*Ibidem*, 27 janvier 1885

<sup>1243</sup>AD Nord – 2 R 862 : garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments (1832-1910) – 8 septembre 1903 : lettre du maire de Cambrai au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1244</sup>AD Nord – Place de Landrecies – 2 R 394 : champ de tir (1874-1886) – 21 mars 1874 : lettre du préfet du Nord au directeur général des forêts.

prévoit une redevance annuelle de 300 francs. Durant sa séance du 20 septembre 1877, le conseil municipal, soutenu par le Conseil Général du Nord, réclame un dégrèvement, ce terrain d'entraînement étant davantage employé par les troupes des villes voisines que par celle de Landrecies. Le directeur du génie et le conservateur des forêts sont tous deux d'avis de rejeter cette demande car cette utilisation ne porte pas à préjudice, l'armée indemnisant les victimes en cas de dégradations<sup>1245</sup>. En juin, le maire refuse tout simplement de payer la redevance : selon lui, son prédécesseur, M. Marie-Soufflet, a loué ce terrain « parce qu'il y avait un intérêt électoral »<sup>1246</sup> et « dans un but tout autre qu'un but d'intérêt communal ». La régularité du bail est également remise en cause car le conseil municipal n'a jamais donné son accord sur sa durée : l'ancien maire « savait bien que jamais le conseil ne l'autoriserait à contracter pour plus de trois ans et qu'il n'accepterait pas les conditions qui lui ont été imposées par l'administration forestière et qu'il a signé sans mandat ». En évoquant un essai de courte durée pour étudier les retombées pour la ville de la venue des garnisons d'Avesnes-sur-Helpe et du Quesnoy, M. Marie-Soufflet évitait les risques d'une délibération au conseil municipal pouvant aboutir à un abandon du projet<sup>1247</sup>. L'opposition du nouveau maire et la dénonciation des conditions de la signature du bail interdisent la poursuite de cette location. En août 1882, le directeur de la Caisse des Domaines consent à résilier ce contrat, à condition que la ville rembourse trois années d'arriérés, soit 1 050 francs<sup>1248</sup>.

En période électorale, l'attribution d'une infrastructure ou d'un détachement peut représenter un avantage certain. En 1883, les conservateurs profitent de l'émotion populaire liée au départ d'une partie de la garnison de Béthune pour critiquer la municipalité. Le maire demande au préfet du Nord d'intercéder auprès du commandant du corps d'armée « pour empêcher l'envoi momentané d'aucune portion des troupes de la garnison [...] surtout pendant toute la période qui va précéder les élections »<sup>1249</sup>. Le maintien du maire républicain dépend donc en grande partie du départ de ces hommes. À Condé-sur-l'Escaut en 1889, c'est le départ d'un élu qui est désiré. Le commissaire spécial de Vieux-Condé explique que le gouvernement « pourrait grandement contribuer à faire réussir, dans ce pays, l'élection du

---

<sup>1245</sup>AD Nord – Place de Landrecies – 2 R 394 : champ de tir (1874-1886) – 11 mars 1878 : lettre de la direction des Domaines au préfet du Nord.

<sup>1246</sup>AD Nord – Place de Landrecies – 2 R 394 : champ de tir (1874-1886) – 19 juin 1878 : lettre du maire de Landrecies au préfet du Nord.

<sup>1247</sup>AD Nord – Place de Landrecies – 2 R 394 : champ de tir (1874-1886) – 3 août 1878 : lettre du maire de Landrecies au préfet du Nord.

<sup>1248</sup>AD Nord – Place de Landrecies – 2 R 394 : champ de tir (1874-1886) – 6 août 1882 : lettre du directeur des domaines au préfet du Nord.

<sup>1249</sup>AD Pas-de-Calais – R 257 : création de champ de tir (sd) – 26 novembre 1883 : lettre du maire de Béthune au préfet du Nord.

candidat républicain, en précipitant un peu, l'envoi du supplément de troupe tant désiré par un assez grand nombre d'électeurs ». Le déclassement de Valenciennes permet à l'époque d'espérer une dispersion de sa garnison au profit de l'ensemble du canton. Le commissaire conseille au préfet du Nord de presser l'armée pour obtenir, même à titre provisoire, des soldats appartenant à un corps quelconque : « M. Foucart, le candidat républicain, serait bienvenu alors, en faisant ressortir que lui seul, par ses démarches à Paris, a pu obtenir pour Condé un renforcement de la garnison »<sup>1250</sup>. Le commissaire espère que cet effet d'annonce, peut-être sans lendemain, permettra l'élection d'une personnalité politique favorable au régime. Après la victoire des conservateurs aux législatives de 1885 et l'importance du phénomène boulangiste dans le Nord-Pas-de-Calais<sup>1251</sup>, le gouvernement républicain doit prouver sa légitimité. Cet exemple témoigne du rôle que peut jouer une infrastructure militaire pour la vie politique locale.

Les biens de l'armée participent donc à la républicanisation de la société septentrionale et à la politisation de certaines questions municipales. Ces enjeux nationaux deviennent dès lors accessibles à tous car nombreuses sont les personnes et les activités liées aux infrastructures militaires sous l'angle du profit ou de la contrainte. Dès lors, elles deviennent soit l'objet de débats et de discordes, soit de consensus au sein des populations.

#### 4 – Distractions et loisirs

Depuis longtemps, les infrastructures militaires offrent aux civils de nombreuses distractions. À une époque de développement des loisirs<sup>1252</sup>, les fortifications et leurs glacis permettent l'essor de la promenade et des activités sportives. Certaines manifestations culturelles ne pourraient par ailleurs avoir lieu sans les terrains militaires qui garantissent aux communes les espaces nécessaires à leur organisation. Par la présence permanente de troupes, les casernes contribuent aux distractions quotidiennes lors des manœuvres ou des fêtes municipales.

---

<sup>1250</sup> AD Nord – 2 R 862 : Garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments (1832-1910) – 6 septembre 1889 : lettre du commissaire spécial de Vieux-Condé au préfet du Nord.

<sup>1251</sup> Hilaire Y.-M., Legrand A., Ménager B., Vandenbussche R., *Atlas électoral Nord-Pas-de-Calais (1876-1936)*, Villeneuve d'Ascq, Publications de l'université de Lille III, pp. 61-71

<sup>1252</sup> Corbin A. (dir), *L'avènement des loisirs...*, *op. cit*

#### 4.1. Les « fortifs », espaces de verdure et de promenades

*« Avec les arbres de leurs chemins de ronde, l'herbe de leur glacis, l'eau de leurs douves, [les remparts] constituent, avec l'esplanade qui flanque les citadelles, une promenade idéale. On peut en faire le tour, en suivant le chemin de ronde : en une heure et demie, disent les guides de Saint-Omer ; en deux heures, disent les guides de Lille qui rappellent que ce chemin circulaire s'appelle traditionnellement [...] la « promenade du préfet ».*

*À Douai, le tour des remparts a un peu plus de cinq kilomètres. On y accède par des pentes douces, accessibles à l'artillerie. [...]. À travers les rideaux d'arbres qui couvrent les ouvrages avancés, le promeneur peut laisser errer ses regards sur les vastes et vertes plaines d'alentour et les villages environnants »<sup>1253</sup>.*

Cette présentation de Pierre Pierrard peut sembler naïve car le rôle militaire des murailles est totalement occulté au profit de leur utilisation civile. Avec le développement des agglomérations, la ville n'est plus délimitée par la fortification mais par ses faubourgs qui ne cessent de s'étendre. Pour quitter le paysage urbain, l'habitant des grandes villes peut soit se rendre à la campagne, soit profiter de la proximité des murailles et de leurs glacis. Or au XIX<sup>e</sup> siècle, la promenade est le loisir le plus pratiqué, tant par les populations aisées que les classes laborieuses<sup>1254</sup>. Flâner sur les glacis ou déambuler en haut des remparts devient le symbole de l'appropriation de l'immeuble militaire au profit de l'activité civile.

Les fortifications et leurs servitudes protègent certains espaces de l'extension urbaine. Souvent verdoyants, ils constituent des lieux de choix pour les promenades. À la veille de la Révolution, le colonel Berthois fait planter des arbres et entretenir des bandes gazonnées de part et d'autres d'un chemin qui parcourt le front Est de Calais. Ce « cours Berthois » se poursuit au Sud, où une haie d'arbrisseaux et de fleurs sépare la ville des glacis<sup>1255</sup>. En 1862, le préfet du Nord Paul de Vallon souhaite partager avec la population lilloise le plaisir de ses balades autour des fortifications lilloises. Il balise un chemin précis depuis dénommé « promenade du préfet » et régulièrement emprunté par une part importante des habitants.

---

<sup>1253</sup> Pierrard P., *La vie quotidienne dans le Nord au XIX<sup>e</sup> siècle...*, op. cit, pp. 83-84

<sup>1254</sup> Csergo J., « *Extension et mutation du loisir citadin...* », art.cit, pp. 171-184

<sup>1255</sup> Vion A., *Calais et Saint-Pierre au XIX<sup>e</sup> siècle (1815-1885)*, Editions des Beffrois, 1982, p. 13



Devant son succès, le conseil municipal envisage en 1896 de demander au gouverneur l'aménagement de ce parcours pour en faciliter l'accès<sup>1256</sup>.

Certains espaces soumis aux servitudes sont transformés en parcs urbains. Dans les années 1860, les terrains situés à proximité de la citadelle de Lille ont permis la création du jardin de l'impératrice devenu jardin Vauban avec l'avènement de la République. En octobre 1871, le maire demande l'autorisation de clôturer l'école de natation et ce parc pour y établir un jardin d'arboriculture. Celui-ci étant situé dans la première zone de servitude, le chef du génie consent à la construction de petits murets, en précisant qu'ils n'existent que par pure tolérance. Il reconnaît par ailleurs que la ville aurait « de nombreux précédents à invoquer à l'appui de sa demande » car ses services n'ont pas toujours été vigilants sur l'application de ces règlements. Sans employer ce terme, l'officier admet une jurisprudence sur la question des parcs urbains. S'opposer à la construction des murets mettrait en évidence l'incohérence du génie<sup>1257</sup>. Le chef du génie ferme donc les yeux sur l'enfouissement d'un égout qui gênait le site et la procédure d'interruption des travaux lancée deux semaines auparavant<sup>1258</sup>. En raison de l'affluence du jardin Vauban et la confusion quant à sa situation administrative, les services du génie y autorisent par la suite la création de plusieurs stations de tramways<sup>1259</sup>.

Les citadins du Nord-Pas-de-Calais apprécient les promenades sur les glacis des fortifications, en particulier le dimanche<sup>1260</sup>. Cependant, ces balades peuvent porter préjudice à l'armée. Des dégradations de matériel ont parfois lieu car des pièces d'artillerie sont constamment disposées sur les remparts. En 1871, des madriers sont enlevés et des chapiteaux de bouche à feu et divers pièces mobiles ont été volés à Douai<sup>1261</sup>. Le commandant de la place estime que ces incivilités seraient dues à « des enfants peu surveillés ou des personnes mal intentionnées ». Il interdit donc la circulation sur les murailles<sup>1262</sup>. Les fortifications sont en effet un espace de jeu particulièrement apprécié des enfants. En 1876, M. Petit souhaite

---

<sup>1256</sup> AD Nord – 66 J 1422 : relations entre les autorités militaires et la ville de Lille. Affaires diverses (1880-1922) – 8 avril 1896 : séance du conseil municipal de Lille.

<sup>1257</sup> AD Nord – 66 J 1419 : relations entre les autorités militaires et la ville de Lille. Échanges. Affaires diverses (1849-1879) – 16 octobre 1871 : rapport sur une demande en permission de bâtir formulée par M. le maire de Lille.

<sup>1258</sup> AD Nord – 66 J 1419 : relations entre les autorités militaires et la ville de Lille. Échanges. Affaires diverses (1849-1879) – 3 octobre 1871 : lettre du maire de la ville de Lille au directeur des fortifications.

<sup>1259</sup> AD Nord – 66 J 1419 : relations entre les autorités militaires et la ville de Lille. Échanges. Affaires diverses (1849-1879) – 11 janvier 1878 : rapport sur la demande du maire de Lille tendant à établir sur l'esplanade de la Citadelle un bureau-station pour recevoir les voyageurs des tramways.

<sup>1260</sup> AD Nord – 2 R 663 : champ de tir de l'esplanade, mesures de sécurité : délibération du Conseil général. (1885) – 15 avril 1885 : séance du Conseil général du Nord.

<sup>1261</sup> AM Douai – 2 H 131 : place, mesures de défense, commission du conseil municipal (1861-1875) – 18 octobre 1871 : lettre du commandant de l'artillerie de la place au directeur du génie.

<sup>1262</sup> AD Nord – 2 R 862 : garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments (1832-1910) 30 octobre 1871.

reconstruire le mur situé au bout de son jardin contigu aux murailles de Cambrai car celui-ci le soustrayait des « jets de pierre des enfants qui parcourent le rempart »<sup>1263</sup>. Certains particuliers trouveraient également avec les remparts et leurs fossés des lieux propices à la pêche<sup>1264</sup>.

Illustration n°16 : carte postale présentant les fortifications de Lille<sup>1265</sup>



*Comme le prouvent les deux personnages au premier plan, les fortifications sont particulièrement appréciées des enfants. La végétation et l'espace sont à l'époque trop rares en ville pour que les plus jeunes ne soient pas attirés par les nombreuses possibilités offertes par ces terrains.*

À partir de 1874, la surveillance des hauteurs des enceintes à l'échelle du département du Nord devient une priorité car l'État fait réarmer l'ensemble de ses places de guerre. Afin d'éviter d'éventuelles dégradations, le commandant du premier corps d'armée prescrit la surveillance des clôtures établies par les services de l'artillerie pour protéger ses canons<sup>1266</sup>. Le Ministre de la Guerre réclame donc le soutien des polices municipales à cet effet<sup>1267</sup>. Dans leur majorité, les maires répondent positivement à cette requête. Celui de Condé-sur-l'Escaut

<sup>1263</sup> AD Nord – 66 J 707 : relations entre les autorités militaires et divers particuliers (1828-1906).

<sup>1264</sup> Mariage E., Dutouquet E., *Les fortifications de Valenciennes...*, *op. cit*

<sup>1265</sup> AD Nord 4 FI 35 - 1512

<sup>1266</sup> AM Douai – 2 H 131 : place, mesures de défense, commission du conseil municipal (1861-1875) – 18 février 1874 : lettre du sous-préfet de Douai au maire.

<sup>1267</sup> AD Nord – 2 R 11 : surveillance du matériel d'armement et des travaux de défense (1874) – 27 août 1874 : lettre du Ministre de l'Intérieur chargé par intérim du département de la Guerre au préfet du Nord.

demande la participation d'autres forces comme les douaniers ou les gendarmes pour assurer la surveillance de nuit car « la malveillance et les vols ne s'exercent guère que pendant la nuit »<sup>1268</sup>. Les murailles sont donc tout aussi propices aux promenades dominicales qu'aux activités plus ou moins légales. Cependant, la comparaison avec les Apaches parisiens<sup>1269</sup> ne semble pas possible en raison de la discrétion du phénomène. Le maire de Valenciennes propose de menacer les promeneurs en leur interdisant l'accès aux remparts si de nouvelles dégradations ont lieu. Il estime qu'il s'agit de la meilleure solution pour éviter une surveillance permanente des remparts :

*« [Les services de police] ont pour mission entr'autres de faire bien comprendre à la partie de la population fréquentant habituellement les remparts qu'indépendamment de la peine qu'ils encourraient s'ils dégradait le matériel de guerre, ils forceraient l'autorité militaire à interdire complètement la circulation sur les remparts. Cet avertissement a pour but de leur inspirer une crainte salutaire »*<sup>1270</sup>.

Dès 1871, l'accès aux remparts de Douai est interdit en fonction des dégradations du matériel et des négociations entamées avec la municipalité. Durant plus d'une année, des affiches annoncent l'interdiction de circuler sur les murailles et la levée de cet ordre<sup>1271</sup>. En dépit de cette politique, des détériorations ont toujours lieu et prouvent que la surveillance des remparts est encore très difficile vingt ans plus tard :

*« Depuis quelque temps, le service du génie a eu à constater de nombreuses détériorations aux arbres qui se trouvent sur les fortifications. Des plantations récentes ont été cassées, voire même coupées ou sciées. De nombreuses branches de grands arbres ont également été brisées en dehors de celle déjà abattues par l'ouragan qui a sévi il y a quelques semaines. J'ai l'honneur de signaler à votre bienveillante attention cet état de choses et de vous prier de vouloir bien rappeler à nos citoyens que la circulation sur les terrains militaires est une simple tolérance qui existe dans toutes les places fortes et dont il serait fort regrettable qu'on fut contraint de priver les habitants de Douai. »*<sup>1272</sup>

---

<sup>1268</sup> AD Nord – 2 R 11 : surveillance du matériel d'armement et des travaux de défense (1874) – 4 septembre 1874 : lettre du maire de Condé-sur-Escaut au sous-préfet de la circonscription de Valenciennes.

<sup>1269</sup> Charvet M., *Les fortifications de Paris...*, op. cit, p. 12

<sup>1270</sup> AD Nord – R11 : surveillance du matériel d'armement et des travaux de défense (1874) – 24 octobre 1874 : lettre du maire de Valenciennes au sous-préfet de la circonscription de Valenciennes.

<sup>1271</sup> AM Douai – 2 H 131 : place, mesures de défense, commission du conseil municipal (1861-1875).

<sup>1272</sup> AM Douai – 2 H 159 : génie militaire, affermage de terrains et locaux divers (1883-1890).

La circulation sur les glacis peut perturber les exercices militaires. Les abords de la citadelle de Lille ont par exemple été transformés en promenade et de nombreux civils y circulent, en particulier le dimanche. Or, des exercices de tir ont lieu le même jour sur les terrains de l'esplanade. Le 15 avril 1885, le Conseil Général du Nord dénonce une menace pour les promeneurs et réclame des aménagements :

« *La promenade, dite du bois de la Deûle, est de plus en plus fréquentée. Or, les tirs, qui ont lieu tous les jours sans exceptions, sont une source de danger, tant pour les promeneurs que pour les bêtes qui paissent dans les prairies contiguës. Le danger vient surtout des ricochets et il faudra prolonger le mur de protection existant déjà. On sollicite le génie militaire pour qu'il prenne des dispositions et fasse les travaux nécessaires* »<sup>1273</sup>.

Le 29 avril, le commandant du premier corps d'armée décide de suspendre ces exercices de tir dans l'attente de travaux de mise en sécurité<sup>1274</sup>. Sa décision rapide s'inscrit dans le contexte de vives critiques sur les dangers liés au champ de tir de l'Arbrisseau au Sud de Lille<sup>1275</sup>. L'attitude du commandant du premier corps d'armée démontre l'appropriation des glacis par les civils qui ont désormais priorité sur les militaires.

#### 4.2. Les terrains militaires et le développement du sport urbain

Sous le règne de Louis XIV, le modeste ouvrier lillois Chavatte évoquait dans ses mémoires les nombreux jeux pratiqués dans les rues et les fossés de la place, tels que la paume, la crosse, les quilles, le patinage ou le tir à l'arbalète<sup>1276</sup>. Ce témoignage prouve que, de tout temps, les terrains militaires, ont constitué des espaces favorables au développement des activités sportives. Au XIX<sup>e</sup> siècle, et plus particulièrement avec l'urbanisation importante de la région, chaque espace libre permet l'essor de ces loisirs<sup>1277</sup>. Encore une fois, grâce à la protection administrative des glacis, des esplanades et des terrains d'entraînement, le rôle de l'armée est essentiel dans le développement de ce pan de la culture contemporaine.

---

<sup>1273</sup> AD Nord – 2 R 663 : champ de tir de l'esplanade, mesures de sécurité : délibération du Conseil général. (1885) – 15 avril 1885 : séance du Conseil général du Nord.

<sup>1274</sup> AD Nord – 2 R 663 : champ de tir de l'esplanade, mesures de sécurité : délibération du Conseil général. (1885) – 29 avril 1855 : lettre du commandant du premier corps d'armée au préfet du Nord.

<sup>1275</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 669 : champ de tir de l'Arbrisseau. Régime : vœu du Conseil général (1881-1898)

<sup>1276</sup> Vigarello G., « *Le temps du sport* », Corbin A., *L'avènement des loisirs...*, op. cit, p. 253

<sup>1277</sup> Tétart P. (dir.), *Histoire du sport en France du Second Empire au régime de Vichy*, Paris, Vuibert, 2007

Le tir est le sport le plus pratiqué à proximité des fortifications en raison de ses contraintes en termes d'espace et de sécurité. Certains horaires des champs de tir sont réservés pour les civils. Par exemple, le régime du terrain de l'Arbrisseau à Lille prévoit son accès aux tireurs civils munis d'une autorisation les dimanches et les jours fériés<sup>1278</sup>. L'armée est assez accommodante pour permettre la pratique de cette activité dont les vertus militaires sont évidentes : en 1904, en dépit de la nécessité d'ouvrir une conférence mixte pour modifier le régime du champ de tir situé sur la plage de Petit-Fort Philippe, elle permet à la société de gymnastique, d'instruction militaire et de tir de Gravelines de s'y entraîner le dimanche car ses membres ne peuvent le faire durant la semaine<sup>1279</sup>. L'utilisation des terrains de l'armée sont parfois soumis à des redevances : en 1888, le gouverneur de Lille envisage d'imposer à l'association *La Lilloise* de payer des indemnités au 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie dont les hommes sont chargés de l'entretien du stand de tir de l'esplanade qu'elle utilise les dimanches et les jours fériés<sup>1280</sup>.

Illustration n°17 : vue d'une portion des remparts au Sud de Douai<sup>1281</sup>



*Les glacis permettent l'établissement de stands de tir : l'éloignement des grands axes et les fortifications permettent de diminuer les risques d'accident liés aux balles perdues.*

<sup>1278</sup> AM Lille – 2 H 2 : terrains militaires.

<sup>1279</sup> SHD – 2 I 352 : Champ de tir du littoral – 30 avril 1904 : rapport du directeur du génie.

<sup>1280</sup> SHD – 2 I 448 : création de champ de tir (1884-1903).

<sup>1281</sup> Boutique A., *Douai avant le démantèlement*, Douai, 1892

Cependant, certaines précautions sont nécessaires pour concilier le développement du sport et la pérennité des infrastructures militaires. En 1875, le Ministre de la Guerre interdit la pratique d'un jeu de balle ayant lieu les jours de fête sur l'esplanade de Maubeuge. Celui-ci aurait en effet occasionné des dégradations aux toitures des bâtiments militaires proches<sup>1282</sup>. Lorsque les services du génie tolèrent l'occupation du hangar aux manœuvres d'Arras pour l'organisation du tournoi annuel d'escrime de la société *L'Artésienne*, ils lui imposent le remboursement de toutes les dégradations qui pourraient avoir lieu durant cette manifestation sportive<sup>1283</sup>. Les autorités municipales participent également à la gestion des terrains militaires pour permettre le développement des loisirs : en 1892, un armurier lillois est autorisé à installer un stand de tir sur les glacis. Par mesure de sécurité, le conseil municipal en ordonne la fermeture. Il propose son transfert sur l'ancien terrain d'inondation, loué pour les herbages par la ville. En contre-partie, l'armurier s'engage à ne réclamer aucune réduction sur son propre bail de location<sup>1284</sup>. L'installation d'un jeu de tennis sur les murailles de Lille en 1904 est un exemple intéressant démontrant les confusions administratives pouvant exister dans certaines places. Le Grand Carré, un ensemble fortifié intégré à la citadelle, a été remis au cours du XIX<sup>e</sup> siècle à la ville qui le loue depuis à l'armée. Or, des officiers du 1<sup>er</sup> escadron du train des équipages souhaitent y créer un court de tennis, l'un des sports les plus pratiqués par les élites au tournant du siècle<sup>1285</sup>. Le conseil municipal réclame donc un bail renouvelable de sous-location<sup>1286</sup>. L'armée est donc doublement locataire du même site qui, s'il ne profite pas à la société civile, diffuse néanmoins la pratique récente de ce sport<sup>1287</sup>.

Les terrains militaires sont propices à la création d'activités sportives dévoreuses d'espaces. L'hippodrome de Lambersart a par exemple été construit sur les servitudes de la citadelle de Lille<sup>1288</sup>. Cependant, le développement de l'aviation et de l'aérostation civiles est

<sup>1282</sup> AD Nord – Place de Maubeuge – 66 J 1607 : caserne Joyeuse. Affaires domaniales (1896-1961) – 12 juin 1900 : note au sujet des droits de l'autorité militaire et ceux de la ville au point de vue de la circulation.

<sup>1283</sup> SHD –2 I 244 : correspondance du génie par rapport aux projets dans le Pas-de-Calais – 2 juin 1911 : rapport du chef de génie d'Arras au sujet d'une demande présentée par le président de la société d'escrime « L'Artésienne » pour l'occupation du hangar aux manœuvres de la place d'Arras.

<sup>1284</sup> AD Nord – 2 R 557 : sous-location de terrains militaires pour l'établissement d'un tir aux pigeons à la porte de Béthune et d'un jeu de tennis, au Grand Carré (1892-1904).

<sup>1285</sup> Serman W., *Les officiers français dans la Nation...*, op. cit, p. 216

<sup>1286</sup> AD Nord – 2 R 557 : sous-location de terrains militaires pour l'établissement d'un tir aux pigeons à la porte de Béthune et d'un jeu de tennis, au Grand Carré (1892-1904) – 2 août 1904 : procès-verbal du Conseil municipal de Lille.

<sup>1287</sup> Le tennis, d'origine britannique, est apparu en France au cours de l'été 1875. Le Tennis Club de Lille, première association septentrionale de tennis, est créé en 1890 – Rollan F., « Le tennis à la conquête de la France », Arnaud P., Terret T., (dir), *Le sport et ses espaces, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, éditions du CTHS, 1998, pp. 314-316

<sup>1288</sup> Cf Annexe 18 : plan des promenades autour de la citadelle de Lille vers 1900

redevable à la tolérance de l'armée qui, encore une fois, y trouve un intérêt certain. La bourgeoisie urbaine, grande amatrice de ces activités novatrices, fait évidemment face à un manque d'espace pour les pistes de décollage et d'atterrissage en raison des faubourgs et des éventuelles fortifications. Les propriétés militaires représentent donc des terrains de choix. Dès 1907, le champ de manœuvres de Ronchin est loué à l'association *Nord aviation* pour lui permettre l'utilisation de ses avions et de ses cerfs-volants montés<sup>1289</sup>. En juin 1910, Pierre Clément, 18 ans, demande par exemple à l'armée la possibilité d'utiliser ce terrain pour effectuer des vols d'essai de l'aéroplane qu'il vient de fabriquer<sup>1290</sup>. En 1911, le club d'aviation et d'aérostation de Valenciennes requiert l'autorisation d'expérimenter également le vol de planeur et de cerf-volant sur le champ de manœuvre de la place. Le commandant du premier corps d'armée demande en revanche d'évidentes redevances. À Valenciennes, le Ministère de la Guerre soumet au génie le projet d'une concession temporaire, avec redevance et sans fixation de durée, à condition de ne pas utiliser d'appareils à moteur. De grands « meetings aériens », dont l'appellation apparaît à l'époque<sup>1291</sup>, se déroulent sur les terrains de l'armée. Du 28 juin au 16 juillet 1909 a lieu par exemple le premier d'entre eux à l'échelle mondiale sur le champ de manœuvres de la Brayelle à Douai<sup>1292</sup>. L'aérostation réclame quant à elle moins d'espace pour être pratiquée. En raison de son ancienneté, de risques moins importants et de son succès, les décollages de ballons et de dirigeables ont souvent lieu sur les places publiques. Ponctuellement, ils se font depuis des terrains militaires : en 1883, l'envol du *Pilastre du Rozier* a lieu depuis l'esplanade de Dunkerque ; en 1889, celui de *L'Alliance* s'effectue sur la place d'armes de Condé-sur-l'Escaut. En revanche, lors de grands rassemblements, les sociétés aérostatiques sont dans l'obligation d'utiliser les terrains militaires. En 1909, 1911 et 1913, les grands concours internationaux organisés par l'association *Émulation aérostatique du Nord* décollent depuis le champ de Mars de Lille. En avril 1914, cette société particulièrement bien implantée à Lille inaugure son nouveau parc situé sur les terrains situés au-delà de la porte Saint-André au Nord de la place<sup>1293</sup>.

Si l'armée tolère l'utilisation de ses terrains, elle s'oppose en revanche à toute demande d'aménagements : en 1911, les usagers du champ de manœuvres de Valenciennes se voient refuser la possibilité de couper les arbres longeant le site en dépit des dangers que leur

<sup>1289</sup> Anciens aérodromes, *Lille-Ronchin*, Hazebrouck, Presse Flamande, 2010, pp. 5-14

<sup>1290</sup> AD Nord – 2 R 63 : aéroplanes, vols d'essai à Ronchin : demande d'autorisation présentée par Clément (Pierre) aviateur demeurant à Lille (1910) – 21 juin 1910 : rapport du Ministère de l'intérieur.

<sup>1291</sup> Tison S. (dir), *La Belle-Époque de la conquête de l'air...*, op. cit, p. 125

<sup>1292</sup> Maudet G., *L'aéronautique à la Belle-Époque...*, op. cit

<sup>1293</sup> Casemode D., *L'aérostation dans le Nord de la France de 1873 à nos jours*, Toulon, Les presses du midi, 2013, pp. 167-236

maintien représente. Pour le Ministre de la Guerre, ces arbres constituent les « seuls points où [les hommes de la garnison] puissent trouver un peu d'ombre et de fraîcheur au cours des exercices dans la saison chaude »<sup>1294</sup>. À Lille, à l'approche du déclassement envisagé au tournant des années 1910, le commandant du premier corps d'armée refuse d'aliéner un nouveau terrain au profit de la municipalité. Celle-ci sollicite la suppression des plantations sur le pourtour du champ de manœuvre pour faciliter son utilisation par l'aviation civile. Selon cet officier, cette question est totalement secondaire car il s'agit du seul terrain disponible pour une garnison de dix-huit compagnies et deux escadrons<sup>1295</sup>, sous-entendant la menace d'une diminution des effectifs si l'intégrité de ce terrain n'était pas respectée. À Valenciennes, la demande du club d'aviation et d'aérostation s'accompagne du projet du transfert de la poudrière du fort Minique pour le champ de tir. Le Ministre de la Guerre s'y oppose car il nécessiterait une augmentation du service de garde<sup>1296</sup>.

Consciente de l'intérêt militaire du développement des activités militaires, l'armée s'adapte à ces nouvelles demandes et facilite l'utilisation de ses terrains par des locations aux contraintes faibles. En revanche, cette tolérance s'arrête immédiatement lorsqu'il est question de modifier l'intégrité de ses biens.

#### 4.3. Des garnisons sources de distractions

Les garnisons sont sources de distractions pour les civils. Les exercices militaires constituent par leur ampleur des animations importantes, tant en ville qu'à la campagne. Lors des grandes manœuvres de 1874, le passage des troupes à Pernes est ainsi décrit par Adolphe de Cardevacque : « l'accueil fait à nos soldats par les habitants de cette localité a été au-dessus de tout éloge. Témoin de cette cordiale réception, nous sommes heureux de la signaler à l'opinion publique »<sup>1297</sup>. Une telle ferveur populaire incite la Compagnie des chemins du Nord à affréter un train spécial durant les grandes manœuvres de 1876 pour amener le plus grand nombre de curieux à Desvres et Samer<sup>1298</sup>. Il en est de même lors de celles de 1882, comme le décrit Arduin du Mazet le 14 septembre :

---

<sup>1294</sup> SHD – 2 I 450 : génie – locaux militaires (1882-1913) – 11 septembre 1911 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1295</sup> SHD – 2 I 428 : génie – casernement (1905-1913) – 29 juillet 1912 : lettre du commandant du premier corps d'armée au maire de Lille.

<sup>1296</sup> SHD – 2 I 450 : génie – locaux militaires (1882-1913) – 11 septembre 1911 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1297</sup> Cardevacque (de) A., *Le camp d'Helfaut et les grandes manœuvres de 1874...*, op. cit, p. 40

<sup>1298</sup> Cardevacque (de) A., *Les grandes manœuvres de 1876...*, op. cit, p. 103



« Grâce à un temps splendide, une foule énorme que l'on ne saurait évaluer à moins de 5 à 6 000 personnes s'était rendue ce matin à Wattignies pour assister à l'opération finale des manœuvres, la revue d'honneur, passée par M. le général Lallemand, commandant en chef du premier corps.

Bien avant l'heure du premier train pour Wattignies, la salle des Pas-Perdus, à la gare, était envahie ; le train de Douai, qui part à huit heures neuf, n'a pas pu prendre tous les voyageurs et la Compagnie du Nord a dû organiser immédiatement deux trains supplémentaires. Pour le retour, un autre train, passant à Wattignies à midi 20, a été organisé à Seclin.

En même temps, une file interminable de voitures et de piétons suivait la route nationale. Ce flot de curieux incessamment accru est venu se placer au-delà du moulin de Wattignies sur le terrain de la revue »<sup>1299</sup>.

Les simulations d'attaques sur les ouvrages détachés animent également le quotidien des communes sur lesquelles ces fortifications ont été bâties, d'autant qu'elles peuvent se dérouler de jour comme de nuit<sup>1300</sup>. Les campagnes ne sont pas les seuls espaces où les exercices militaires provoquent une telle effervescence. En dépit des nombreux loisirs accessibles en ville, les habitants des grandes cités témoignent d'un intérêt sans cesse renouvelé. Les déplacements militaires sont toujours accompagnés d'un grand nombre de personnes qui observent la troupe jusqu'à son retour à la caserne. À la fin des manœuvres de 1876, le général Clinchant, commandant du premier corps d'armée, inspecte les troupes. La revue sur l'esplanade de Valenciennes attire « une foule énorme de curieux » tandis que le défilé qui s'ensuit émerveille la foule<sup>1301</sup>. Chaque année, la revue de la garnison Dunkerque attire un public toujours aussi nombreux et intéressé<sup>1302</sup>.

---

<sup>1299</sup> Ardouin du Mazet V.-E., *Les grandes manœuvres du premier corps, août-septembre 1882*, Lille, Écho du Nord, 1882

<sup>1300</sup> *L'avenir de Roubaix-Tourcoing*, 15 octobre 1896

<sup>1301</sup> Cardevacque (de) A., *Les grandes manœuvres de 1876...*, *op.cit.*, pp. 124-125

<sup>1302</sup> Million M., *Les fortifications de Dunkerque à travers les âges...*, *op. cit.*, p. 166



*Le camp de Sissonne est un terrain militaire situé dans l'Aisne. Créé en 1895, il permet de combler les carences foncières du premier corps d'armée qui ne dispose pas d'espaces suffisamment grands pour effectuer ses manœuvres. Sur cette photographie, il est difficile de discerner les hommes du 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie des passants qui les accompagnent dans ce qui est sans doute l'avenue de la Liberté ou la rue Solférino.*

Les concerts donnés par les garnisons sont fortement appréciés par les habitants. Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, toutes les grandes villes disposant de troupes inscrivait régulièrement des revues accompagnées par des fanfares à ses programmes festifs<sup>1304</sup>. Les musiques régimentaires participent donc à une vulgarisation du répertoire musical de l'époque et ne se limite pas à des thèmes militaires<sup>1305</sup>. Dans la période 1871-1914, ces détachements participent aux grandes manifestations municipales, mais également à des événements publics ou privés : durant l'été 1884, la musique du 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie effectue un concert au

<sup>1303</sup> AD Nord 4 FI 35 1405

<sup>1304</sup> Espinosa C., *L'armée et la ville en France 1815-1870...*, op. cit, p. 393

<sup>1305</sup> Delmas J., « Musique militaire et culture musicale en province au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », Delmas J., *Officier et historien. Études, articles et cours*, Paris, Économica, 2001, p. 614

bénéfice de l'œuvre des salles d'asile de Valenciennes<sup>1306</sup> ; en 1910, celles du 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie et du 16<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied prêtent leurs concours à des courses hippiques, à des vernissages d'exposition ainsi qu'aux fêtes de Noël de l'agglomération lilloise<sup>1307</sup> ; en mars 1911, le comité des fêtes de Fives-Saint Maurice sollicite par exemple la participation de la musique du 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie pour sa fête annuelle du 13 mai. En contre-partie, cette association doit payer les allocations fixées par les règlements en vigueur<sup>1308</sup>. Parfois, les municipalités remercient les fanfares militaires. En 1875, le maire remercie le commandant d'artillerie du premier corps d'armée pour les concerts estivaux donnés par la musique du 15<sup>e</sup> régiment d'artillerie :

*« Je manquerais à mon plus vif désir et je ne réaliserais certainement point les intentions de notre population douaisienne si je négligeais de vous adresser nos plus sincères remerciements pour l'extrême bienveillance avec laquelle vous avez bien voulu pendant tout le cours de l'été nous faire jouer des charmants concerts de la musique de l'école d'artillerie. C'est à cette exaltante et vaillante musique que nous avons dû en effet tant d'agréables soirées, qui ont été pour nos citoyens les occasions toujours recherchées des plus agréables réunions »<sup>1309</sup>.*

En 1884, la municipalité de Béthune accompagne ses remerciements d'une subvention de 500 francs pour « les concerts fréquents et variés donnés par la musique du 73<sup>e</sup> régiment d'infanterie, au jardin public [qui] attirent une population nombreuse qui témoigne par sa présence assidue et sympathique de l'intérêt qu'elle porte aux efforts et aux succès de nos jeunes soldats »<sup>1310</sup>. Les autorisations de construction de kiosques à musique sont donc un enjeu culturel pour les municipalités. En 1887, le Ministre de la Guerre autorise l'installation d'un de ces édifices sur le terrain militaire de la place du Quesnoy « pour les réjouissances publiques ». Une autorisation spéciale est néanmoins nécessaire pour faire des concerts lorsque la caserne mitoyenne sera occupée<sup>1311</sup>. Une décision identique est prise à Maubeuge

---

<sup>1306</sup> AM Valenciennes – 2 H 444 : garnison : affaires diverses (1879-1888) – 25 juillet 1884 : lettre du commandant du 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie au maire de Valenciennes.

<sup>1307</sup> SHD – 2 I 228 : rapports quotidiens de la place de Lille (1909-1914).

<sup>1308</sup> SHD – 2 I 217 : correspondance du commandant du premier corps d'armée (1905-1909) – 30 mars 1911 : lettre du préfet au commandant du premier corps d'armée.

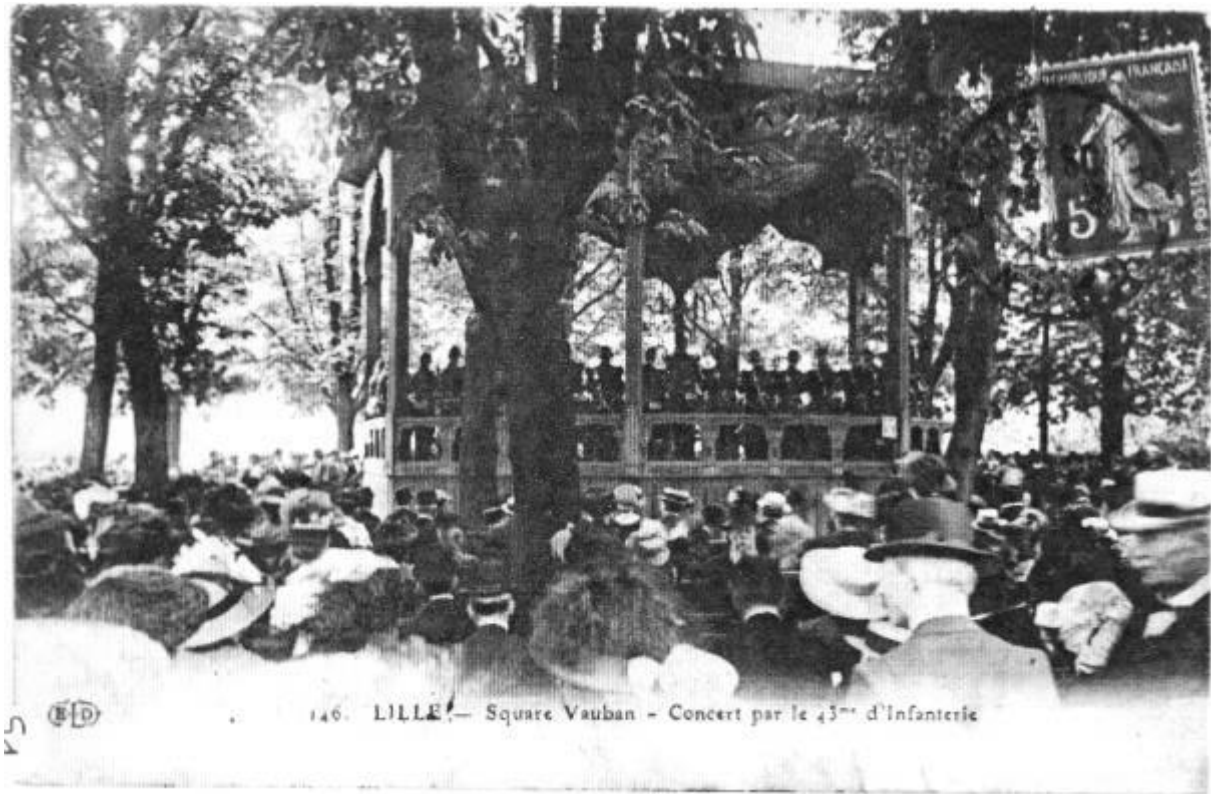
<sup>1309</sup> AM Douai – 2 H 132 : garnison, états de situation, retraites en musique (1861-1875) – 13 octobre 1875 : lettre du maire de Douai au commandant d'artillerie du premier corps d'armée.

<sup>1310</sup> AD Pas-de-Calais – R 257 : création de champ de tir (sd) – 27 octobre 1884 : séance du Conseil municipal de Béthune.

<sup>1311</sup> AD Nord – Place du Quesnoy – 66 J 1863 : relations entre les autorités militaires et la ville du Quesnoy (1822-1930) – 2 février 1887 : lettre du MG au directeur du génie.

en 1895 : le Ministre de la Guerre tolère la construction d'un kiosque à musique dans la lunette 113 de la place utilisée comme jardin public, à condition que la municipalité accepte sa destruction à la première réquisition par l'armée<sup>1312</sup>.

Illustration n°19 : un concert de la musique du 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie  
donné au jardin Vauban de Lille<sup>1313</sup>



À plusieurs reprises, les civils s'inquiètent des interruptions de concert ou des projets de lois de dissolution des musiques militaires. En décembre 1886, le maire de Douai réclame au commandant d'armes de cette ville la reprise des concerts publics. Si ce dernier ne peut donner de dates précises, il rassure la municipalité sur leur probable retour qui assure le lien entre la population et sa garnison :

*« [La reprise] n'est pas moins vivement désirée par les musiciens eux-mêmes, qui trouvent dans les concerts la récompense de leurs efforts, par la population militaire de Douai que par la population civile. Je serai très aise quand je pourrai donner satisfaction à ce désir unanime, que vous interprétez, au nom des habitants de Douai, avec tant d'insistance*

<sup>1312</sup> SHD – 2 I 210 : Correspondance entre le Ministre de la Guerre et le commandant du premier corps d'armée – 11 janvier 1895 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1313</sup> AD Nord 4 FI 35 14 11

*flatteuse, et aussi avec tant de bienveillante indulgence pour nos pauvres musiciens. Je ne puis fixer encore la date de cette reprise : je me ferai un devoir et un plaisir de vous en donner avis »<sup>1314</sup>.*

En 1903 puis en 1908, de véritables menaces planent sur les musiques militaires. En 1867, le général Niel avait envisagé leur dissolution pour renforcer l'armée combattante et déjà à l'époque s'étaient élevées de nombreuses contestations<sup>1315</sup>. En 1903, le député de la Seine Adolphe Messimy<sup>1316</sup> dépose un projet de loi sur la réorganisation de l'armée dans lequel il demande notamment la suppression des fanfares. Selon lui, cette réforme permettra d'augmenter de 12 000 hommes les effectifs combattants et ainsi d'économiser environ trois millions de francs par an. La fédération des comités républicains, radicaux et radicaux-socialistes de la sixième circonscription de Saint-Denis s'oppose à ce projet de loi. Elle écrit une lettre ouverte à l'ensemble des conseils municipaux de villes possédant une garnison pour solliciter leur soutien. Ses auteurs insistent sur le rôle social et culturel des musiques militaires que Messimy ne parait pas en mesure d'appréhender :

*« Il faut vivre, comme nous, au milieu des populations de la banlieue de Paris, ou comme vous, Messieurs, au milieu des populations des villes de garnison, pour connaître et comprendre l'attachement de ces populations pour leurs musiques militaires et l'empressement qu'elles mettent à venir entendre les concert publics. Privées, pour la plupart, de toute autre distraction artistique, elles éprouvent à ces concerts un plaisir qui est une juste compensation des charges souvent lourdes qu'elles s'imposent, sans murmures, pour avoir un régiment. [...] La musique militaire est l'éducatrice des enfants du peuple, de même qu'elle est pour nos petites villes, la vulgarisatrice des chefs d'œuvre qui, sans elle, resteraient ignorées de la grande masse ».*

Cette fédération met donc en évidence l'idée que le rôle social et culturel des fanfares militaires est une contre-partie nécessaire aux menaces et aux contraintes que l'armée fait peser sur les populations. Cette lettre remet également en cause les calculs de Messimy. La

---

<sup>1314</sup> AM Douai – 2 H 161 : Artillerie, garnison, correspondances, musique militaire (1885-1890) – 8 décembre 1886 : lettre du commandant de l'artillerie du premier corps d'armée, commandant d'armes de Douai au maire.

<sup>1315</sup> Delmas J., « Musiques militaire et culture musicale... », *art. cit.*, p. 627

<sup>1316</sup> Adolphe Marie Messimy (1869-1935) débute une carrière militaire avant de se consacrer à la politique. Élu député de la Seine de 1902 à 1912 puis de l'Ain de 1914 à 1919, il participe à plusieurs gouvernements en tant que Ministre des Colonies puis de la Guerre. Il dirige ce ministère à la déclaration de guerre avant d'être remplacé par Alexandre Millerand. Il prend alors un commandement sur le front et obtiendra le grade de général à la fin du conflit.

dissolution des musiques militaires ne libérera pas 12 000 hommes : avec 195 groupes de 38 membres en mesure de combattre, ce chiffre ne se porte qu'à 7 410 hommes. En effet, près de la moitié de ces fanfares est composée d'élèves. Par ailleurs, en temps de guerre, ces musiciens doivent servir de brancardiers : leur réintégration parmi les forces combattantes causera une pénurie de brancardiers. D'un point de vue financier, la fédération estime les bénéfices tirés de la dissolution des musiques militaires à moins d'un million et demi de francs<sup>1317</sup>. Les Chambres n'auraient donc aucun intérêt à voter la proposition de loi de Messimy face à laquelle se sont unies les villes de garnison de région parisienne comme de province.

En 1908, un nouveau projet de loi sur les cadres militaires prévoit la suppression des musiques d'artillerie et du génie. La ville de Douai, possédant une musique d'école d'artillerie, serait évidemment touchée. De nouveau, le conseil municipal rappelle le rôle social de cette unité, tant pour la garnison que pour la population :

*« Tout le monde est convaincu de l'utilité des musiques dans l'armée : elles contribuent heureusement à l'adoucissement de la vie, parfois rigide ou monotone, des casernes aussi bien qu'à l'atténuation de la fatigue dans les camps et pendant les manœuvres. Nos artilleurs et nos sapeurs, dont les travaux certainement plus nombreux et plus fatigants que ceux de nos braves fantassins, n'ont-ils pas droit aussi aux délassements agréables procurés par la musique ? [...] La question de dépense est elle-même de peu d'importance, car il ne s'agit que de vingt-sept musiques de cinquante exécutants environ soit 1 350 hommes sur un contingent de 550 000 hommes. Or, les auditions des musiques militaires sont très appréciées par la population civile, non seulement des villes de garnison, mais encore des habitants des campagnes voisines qui se font un but de promenade, de récréation familiale d'aller entendre le concert militaire du jeudi et du dimanche où l'élément civil se mêle fraternellement au monde militaire ».*

Comme en 1903, le conseil municipal de Douai s'oppose au projet de loi. Seul le conseiller Limbour refuse de suivre l'avis ses confrères, quitte, comme il le reconnaît, à sacrifier ses propres goûts musicaux. Il proteste contre l'emploi de soldats à des tâches qui ne sont pas directement liées à l'armée. Il estime que seules les obligations à vocation militaire justifient l'éloignement du conscrit de sa famille. Selon lui, trop d'activités détournent le

---

<sup>1317</sup> AM Douai – 2 H 193 : musiques militaires, vœux pour leur suppression (1903-1908) – 16 août 1903 : lettre ouverte de la fédération des comités républicains, radicaux et radicaux-socialistes de la sixième circonscription de Saint-Denis aux maires et conseillers municipaux.

soldat de sa fonction principale et contribue à allonger la durée du service militaire. Si l'armée cessait d'employer certains hommes pour les distractions du public, le temps de conscription pourrait se limiter à un an<sup>1318</sup>. Le conseil municipal de Douai est rejoint par celui de Lille. Ensemble, ils émettent le vœu de ne pas donner suite au projet de loi. Cependant, comme le rappelle le préfet du Nord, la loi du 21 mars 1905 instaurant le service militaire universel et égalitaire de deux ans prévoit une réduction des effectifs militaires en temps de paix. La suppression des services dont l'existence n'est pas justifiée, tels que les musiques militaires d'artillerie et du génie, est donc nécessaire. Selon le préfet du Nord, les municipalités lilloise et douaisienne ne doivent rien espérer de leur vœu<sup>1319</sup>. L'attitude des municipalités devant les menaces de dissolution témoigne de l'attachement éprouvé par les populations pour les musiques militaires et les distractions qu'elles offrent.

#### 4.4. La tenue des grands événements urbains

Les terrains militaires permettent également la tenue de grands événements municipaux. En septembre 1888, le commandant du 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie autorise la ville de Valenciennes à édifier des baraques sur la place Poterne le temps de la foire annuelle<sup>1320</sup>. Depuis 1907, les forains ont le droit de s'installer sur l'esplanade de Lille durant la braderie. Si cette pratique est ancienne, le bail, signé pour deux ou cinq ans, leur autorise officiellement à s'établir chaque année du 25 août au 30 septembre dans une zone limitée à quarante mètres de largeur. L'armée reste cependant en droit de suspendre ponctuellement cette occupation si elle en éprouve le besoin et si elle l'annonce au moins un mois d'avance<sup>1321</sup>. C'est par exemple le cas en 1904 lorsque le commandant du 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie s'oppose à l'installation des forains en raison du rappel des réservistes dans le cadre des grandes manœuvres. L'esplanade est très importante pour la municipalité qui manque d'espace. En 1905, elle y sollicite la réunion des deux foires au mois de septembre pour éviter d'établir l'une d'entre elles sur la place de la République. La braderie, « outre les nombreuses dégradations qu'elle occasionne, les dangers d'incendie, nuit considérablement à l'hygiène du quartier et à l'esthétique de cette place à une époque de l'année où de nombreux

---

<sup>1318</sup> AM Douai – 2 H 193 : musiques militaires, vœux pour leur suppression (1903-1908) – 13 février 1908 : procès-verbal du conseil municipal.

<sup>1319</sup> AM Douai – 2 H 193 : musiques militaires, vœux pour leur suppression (1903-1908) – 21 mars 1908 : lettre du préfet du Nord au sous-préfet de Douai.

<sup>1320</sup> AM Valenciennes – 2 H 444 : garnison. Affaires diverses (1879-1888) – 10 septembre 1888 : lettre du commandant du 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie au maire de Valenciennes.

<sup>1321</sup> AM Lille – 2 H 2 : terrains militaires.

étrangers viennent visiter le palais des Beaux-arts »<sup>1322</sup>. Les baraques des forains débordent parfois au-delà des terrains qui leur sont attribuées et le commandant du premier corps d'armée menace en 1904 de matérialiser ces limites : « je compte même en 1905 faire délimiter rigoureusement l'espace où une tolérance ancienne a donné aux forains l'habitude de s'installer et mettre une opposition absolue à ce qu'ils dépassent le périmètre fixé »<sup>1323</sup>. L'esplanade peut également être louée à d'autres occasions : en 1911, le maire de Lille demande aux services du génie d'autoriser sa location à la ménagerie Hagen-Beck pour lui permettre de se représenter en décembre<sup>1324</sup>. En 1886, le cirque Piérantoni reçoit l'autorisation de s'établir sur l'esplanade de la citadelle de Valenciennes du 15 septembre au 15 octobre, sous réserve de confirmation de son inutilisation par les autres corps de la garnison<sup>1325</sup>. Ponctuellement, le champ d'aviation de la Brayelle, à proximité de Douai, organise des meetings aériens. Celui qui se déroule du 22 au 29 août 1909 est par ailleurs le premier au monde. Outre l'espace nécessaire pour les pistes, cet événement accueille un public estimé à 20 000 personnes acheminées par des trains spéciaux affrétés depuis Paris<sup>1326</sup>.

Les distractions autour des infrastructures militaires sont donc multiples à l'époque où se développe la notion de loisirs. Du fait de sa possession des bâtiments et des terrains à la pratique de certaines activités, l'armée est donc détentrice des possibilités de nombreux divertissements.

Le Nord-Pas-de-Calais tire donc profit de la présence des infrastructures militaires. Ces bénéfices prennent des formes multiples, qu'ils soient économiques, politiques ou sociaux sans pour autant qu'ils ne soient perçus comme tels. Ils sont majoritairement liés à la présence des garnisons et la possession de terrains épargnés de l'extension urbaine. Apparaît déjà une première forme de discrimination car les campagnes sont forcément exclues de ces bénéfices. Dans les pensées se développe également l'idée selon laquelle les profits pourraient être

---

<sup>1322</sup> SHD – 2 I 217 : correspondance du commandant du premier corps d'armée (1905-1909) – 20 mai 1905 : lettre du maire au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1323</sup> SHD – 2 I 217 : correspondance du commandant du premier corps d'armée (1905-1909) – 23 septembre 1904 : lettre du commandant du premier corps d'armée au préfet du Nord.

<sup>1324</sup> SHD – 2 I 428 : génie – casernement (1905-1913) – 3 novembre 1911 : lettre du maire de Lille au génie.

<sup>1325</sup> AM Valenciennes – 2 H 444 : garnison : affaires diverses (1879-1888) – 22 juillet 1886 : lettre du chef du génie au maire de Valenciennes.

<sup>1326</sup> L'affluence dans les gares et les trains démontrent le succès des meetings aériens. Par exemple, lors de la course Paris-Madrid, de nombreux passagers se sont installés sur les toits des wagons pour assister au départ. Affréter des trains spéciaux devient donc une sécurité (Maudet G., *L'aéronautique à la Belle-Époque...*, *op. cit*)



conservés sans les contraintes. Il est par conséquent logique de réclamer des allègements et des aménagements pour le bien de tous.



## Conclusion de la deuxième partie

Au quotidien, les infrastructures représentent à la fois des menaces, des contraintes et des profits pour l'ensemble de la région et de ses habitants. Leur perception est différente selon leur type et leur localisation mais également la catégorie sociale ou le sexe des riverains. Les villes sont les principales bénéficiaires de la présence de l'armée. La troupe est une source de revenu évidente et matérialise l'action sociale de l'État. Elle est la gardienne de l'ordre quand les forces de police ne suffisent plus. Elle participe à l'intégration des petites patries dans la Nation républicaine. Cependant, cette armée a besoin d'infrastructures en grand nombre. Certaines profitent aux habitants, comme les fortifications et leur cadre naturel, d'autres à l'hygiène publique avec la modernisation des installations sanitaires tandis que la dénomination des établissements militaires laïcise et républicanise l'espace public. Cependant, les sources surreprésentent les contraintes et les menaces. Les ouvrages défensifs attirent « la guerre comme le paratonnerre la foudre »<sup>1327</sup>, les riverains des terrains d'entraînements risquent d'être victimes d'accidents de tir et les magasins à poudre sont perçus comme des bombes à retardement. Si les civils apprécient l'armée et les hommes qui la constituent, les pouvoirs locaux ne supportent plus les entraves quotidiennes qu'elle impose. Ces dernières sont d'autant plus importantes que le Nord-Pas-de-Calais est à la fois une partie comme une autre du territoire national, une zone-frontière et une région en plein essor économique. Une dichotomie se développe donc dans les perceptions locales, entre certaines infrastructures, telles que les casernes, dont l'intérêt est évident, et celles dont l'existence est reprochée, en premier lieu les fortifications. Cette représentation de l'immeuble militaire apporte donc une réponse partielle à l'hypothèse exprimée par Annie Crépin et Xavier Boniface : « les régions septentrionales entretiennent peut-être avec l'armée une relation ambivalente : une sensibilité particulière vis-à-vis du service des armes qui est due au poids des guerres et des occupations successives et qui nourrit un patriotisme défensif ; une méfiance à l'égard de la troupe, dont le passage en temps de guerre implique des ravages [...] »<sup>1328</sup>.

La libéralisation de la presse et de la politique locale contribuent à cette approche particulière. L'immeuble militaire est dénoncé comme un danger malgré l'absence d'accidents. Le fait divers prend dans ce cas une ampleur importante en dépit des multiples

---

<sup>1327</sup> Engerand F., *Le secret de la frontière 1815-1870-1914, Charleroi*, Paris, Bossard, 1918, p. 60

<sup>1328</sup> Crépin A., Boniface X., « Armée et société dans le Nord de la France XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle », *Revue du Nord*, n°350, 2003, p. 278

précautions prises par l'armée. Celle-ci est parfaitement consciente des entraves que ses immeubles imposent à l'économie, aux transports et à la modernisation régionale. Pour réduire ces inconvénients, elle négocie des solutions locales, parfois au détriment des intérêts de la défense. En revanche, la moindre modification des sources de profit fait face à une levée de boucliers. Les bénéfices tirés de la présence militaire sont présentés comme des contreparties à peine suffisantes pour équilibrer les contraintes. Ils ne sont par ailleurs présentés que lorsqu'une construction est envisagée ou au contraire, quand celle-ci est menacée de disparition. L'infrastructure militaire est donc comparable à un site industriel dangereux, indispensable à la vie locale mais dont les risques et les gênes sont ponctuellement dénoncés.

Face aux contraintes et aux menaces apparaissent des résistances populaires et des oppositions politiques. Les premières sont souvent éphémères car elles ne peuvent espérer obtenir gain de cause sans le soutien des secondes. Les élus, maires, conseillers généraux ou députés, s'affirment comme les représentants des intérêts de leurs électeurs et de leur circonscription. Dès lors que ce sentiment est partagé par un nombre suffisant d'habitants, ils imposent à l'État de négocier en vue de répondre à ce qu'ils présentent comme une demande générale de la population. Ils remettent en question l'apparente omnipotence de l'armée sur la gestion du territoire en tentant d'optimiser les profits et de réduire les entraves. L'essor économique et démographique est en effet capital pour le Nord-Pas-de-Calais : consentir sans discussions aux emprises militaires apparaît comme la garantie d'un déclin au profit des autres régions. En dépit de la frontière, la société civile refuse d'être soumise aux désirs incessants de la défense nationale. Les oppositions, politiques, professionnelles ou populaires, sont donc la preuve des aspirations libérales d'une région qui espère se libérer d'un poids trop pesant.

## **Troisième partie**

**Du sentiment de délivrance à l'occupation de 1914 :  
les opinions publiques face aux événements  
politiques et militaires (milieu des années 1880-1914)**



Si durant les années 1870-1880 le nombre d'infrastructures militaires a augmenté, les années 1890-1900 sont marquées par une diminution de ce dernier. En raison de l'amélioration des armements et du bouleversement de la stratégie française, l'armée réorganise ses biens. Les pressions exercées par les civils participent à ce processus en dépit de l'absence de pouvoirs institutionnels sur ces questions et du refus des militaires de laisser les « pékins » participer aux débats. La multiplication et le vieillissement des immeubles militaires amplifient la perception des menaces et des contraintes pesant sur la région tandis que les élus désirent une augmentation des profits tirés de la présence de l'armée. La disparition des remparts, perçus comme la principale entrave, est donc vivement souhaitée. Les démantèlements obtenus dans les années 1890-1900 libèrent les villes et permettent de nouveaux aménagements urbains. Si ces destructions représentent un espoir, un nombre restreint d'habitants est sensible à la perte d'une part de leur patrimoine et de leur identité septentrionale.

Parallèlement à la disparition des remparts et aux réorganisations locales, la pensée militaire ne cesse d'affirmer le primat accordé à l'offensive. Dans les plans de guerre français, le Nord-Pas-de-Calais est confirmé dans un rôle militaire annexe. Le déclassement de nombreuses places impose une réflexion sur la nouvelle organisation de la frontière et la modernisation de ses infrastructures avec par exemple la création des premiers aérodromes. Certains secteurs s'affirment comme essentiels à la défense nationale et l'armée y impose un nouveau rapport de force pour affirmer son autorité. D'autres, en revanche, sont peu à peu abandonnés à la grande satisfaction des élus et en dépit des inquiétudes de quelques militaires clairvoyants.

L'opinion publique apprécie ce sentiment de délivrance à l'égard du carcan de certaines infrastructures militaires. C'est dans un état d'esprit patriotique que la région entre en guerre, persuadée d'être épargnée par les combats comme en 1870-1871. Or, l'abandon progressif de la frontière du Nord facilite la conception des plans de guerre allemands. En 1914, ces derniers violent la neutralité belge et envahissent la France en contournant les fortifications lorraines. Les quatre premiers mois de la guerre démontrent l'impossibilité d'improviser la défense régionale. L'occupation qui en découlera aura donc des conséquences durables sur la vie locale et sur la perception des bâtiments militaires.





## Chapitre 7

### Le temps des déclassements

Le rôle protecteur des villes du Nord-Pas-de-Calais a été confirmé durant les années 1870-1880 grâce à l'édification des ceintures fortifiées ou à des aménagements intérieurs. Or, le fait militaire urbain est de plus en plus décrié en raison d'une concurrence foncière avec le développement économique et l'augmentation démographique. L'éloignement progressif de certaines infrastructures, telles que les fortifications détachées ou les champs de tir, a multiplié les espaces soumis aux entraves et aux dangers. Malgré les multiples aménagements accordés par les autorités militaires locales ou par le Ministère de la Guerre, ces édifices et ces terrains continuent de cristalliser des critiques hétérogènes. La disparition et la modernisation de certaines infrastructures deviennent un désir partagé par les populations, les entreprises et les pouvoirs locaux. Ces derniers, de plus en plus influents, condamnent les militaires, notamment les services du génie, à être perçus par leurs multiples refus comme insensibles aux sollicitations civiles.

Un changement d'attitude émerge dès le milieu des années 1880 pour s'affirmer au cours des années 1890 par le déclassement de nombreuses enceintes et la réorganisation de la frontière. La restructuration de l'outil militaire, débutée dans les années 1870, est terminée. Elle permet à la France de faire face à un ennemi, qu'il soit allemand ou britannique, comme le prouve son attitude durant l'affaire Schnæbelé ou la crise de Fachoda. Sa tactique évolue, délaissant la défensive en raison de la crise de l'obus-torpille de 1885 et de l'apparition d'une nouvelle génération d'officiers prônant l'offensive à outrance. Les fortifications sont dès lors perçues à travers leurs contraintes humaines, logistiques et financières. Leur abandon peut dès lors être envisagé, en particulier dans les secteurs considérés comme de seconde importance à l'instar de la frontière du Nord. Les demandes civiles de déclassement s'affirment quant à elles à travers leur régularité et l'action des élus locaux. Les lois républicaines sur la liberté de la presse et sur la représentation du peuple autorisent le développement de véritables campagnes publiques en faveur d'un allègement des emprises militaires.

À l'aube des années 1890, une conjoncture favorable rend de telles réformes structurelles réalisables. Les pressions exercées par les représentants politiques, les chefs d'entreprises et les penseurs militaires durant la décennie précédente renforcent la perception négative de certains édifices, à commencer par les fortifications. Leur maintien est présenté comme une démonstration de la politique arbitraire et conservatrice de l'État sur les questions

militaires dans la région. Les déclassements progressifs et les autorisations de démantèlement apparaissent aux yeux des élus comme des décisions logiques. Le décloisonnement des villes permet une réorganisation des espaces urbains au profit de la société locale, des entreprises mais également des services de l'État qui se modernisent. La disparition des remparts représente donc un espoir pour les habitants mais aussi une perte patrimoniale que certains, conscients du décalage de leurs pensées par rapport aux intérêts de leurs contemporains, regrettent rapidement.

## 1 – Le travail de pression des institutions politiques et militaires

*« Si l'on n'y prend garde, petit à petit, Arras sera écartée du mouvement du trafic qui se développe dans les villes démantelées de la région. Pourquoi les fabriques d'huiles sont-elles en décroissance ? Pourquoi les brasseurs qui exportaient les bières d'Arras voient-ils leurs commandes diminuées ? Pourquoi l'administration de la guerre qui achetait depuis 1854 pour deux millions de blé par an et le faisait moudre à Saint-Laurent-Blangy le fait désormais à Douai ? Pourquoi le camionnage d'une chaudière à vapeur de l'usine du rivage à la gare coûte plus cher que le trajet Arras-Nancy par chemin de fer ? »<sup>1329</sup>.*

Dans son édition du 7 mai 1882, le journal arrageois *L'avenir* présente le démantèlement des murailles comme l'unique solution pour endiguer le déclin qui menace la ville depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. La situation géographique ou l'absence de certaines institutions comme un lycée, une cour d'assise ou une cour d'appel ne sont aucunement présentées comme des facteurs expliquant la perte d'influence de la cité au cours du siècle<sup>1330</sup>. La disparition des murailles doit permettre un développement durable et cet avis est partagé de manière quasi-unanime dans la région, tant par les élus que par les populations. Or, l'abandon d'infrastructures militaires est une décision conjointe du Président de la République, du Parlement et du Ministre de la Guerre. Dans cette logique, l'avis des habitants du Nord-Pas-de-Calais peut sembler inexistant sur des questions d'intérêt national. Néanmoins, il est pris en compte par leurs représentants qui exercent des pressions sur le Gouvernement pour le contraindre à débattre sur le maintien d'un édifice ou d'un terrain. Dans l'optique d'obtenir un allègement des charges foncières ou administratives, les autorités civiles effectuent à partir des années 1880 un véritable travail de sape auprès des personnalités

---

<sup>1329</sup> *L'avenir*, 7 mai 1882

<sup>1330</sup> Nolibos A., *Arras, de Nemetacum à la communauté urbaine*, Lille, La Voix du Nord, 2003, pp. 133-135

politiques de la capitale : en stigmatisant régulièrement certaines infrastructures du fait de leurs menaces et leurs contraintes plus ou moins réelles, les demandes de déclassement et d'abandon rejoignent l'évolution de la pensée militaire.

### 1.1. Espoirs et projets autour des déclassements

Qu'attendent les civils du déclassement et du démantèlement de certaines infrastructures du Nord-Pas-de-Calais ? En premier lieu, ils désirent instamment se réapproprier leur espace de vie. En effet, les contraintes de l'armée sont de moins en moins supportées en raison du développement économique de la région : en juin 1871, le maire de Saint-Omer explique au président du conseil d'arrondissement que le déclassement des fortifications est « une question de vie ou de mort pour la ville [...] et pour sa banlieue » actuellement paralysée par les étreintes du département de la Guerre »<sup>1331</sup>. En juillet 1882, le Conseil d'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe affirme se faire le porte-parole des habitants qui subissent de « nouvelles et incessantes exigences du génie militaire qui [...] resserre de plus en plus les servitudes militaires »<sup>1332</sup>. L'emploi régulier de ces formulations permet d'appréhender la perception des décisions de l'armée par les populations et leurs élus.

Beaucoup d'espoirs accompagnent les demandes de déclassements. Le plus régulier d'entre eux est celui de l'agrandissement urbain. En avril 1882, le Conseil Général du Nord dénonce par exemple les fortifications de Bergues qui, « accolées à la ville, sont un obstacle permanent au développement de cette cité »<sup>1333</sup>. L'élargissement de l'espace *intra-muros* doit en effet permettre la modernisation des infrastructures urbaines au profit du bien-être de ses habitants. En 1906, la commune de Gravelines souhaite construire un groupe scolaire, des logements, des jardins ouvriers et un nouvel abattoir « mieux en rapport avec les besoins de la population »<sup>1334</sup>. Face au cloisonnement de la ville dans ses murailles, le préfet du Nord soutient la municipalité auprès du Ministre de la Guerre : malgré les recherches menées par la préfecture, les seuls terrains convenables d'une superficie de 7 200 m<sup>2</sup> sont situés en face de la caserne Moret. Ce choix nécessiterait le percement des remparts au lieu-dit « pont des

---

<sup>1331</sup> Bocquillon L., *À la découverte des anciennes fortifications de Saint-Omer...*, *op. cit.*, p. 38

<sup>1332</sup> AD Nord – 2 R 32 : places fortes et zones frontières, modification de la législation : vœux du conseil général et du conseil d'arrondissement d'Avesnes (1882-1887) – 17 juillet 1882 : procès-verbal de délibérations du conseil d'arrondissement d'Avesnes.

<sup>1333</sup> AD Nord – Place de Bergues – 2 R 116 : démantèlement partiel : délibérations du Conseil Général (1882-1893) – 19 avril 1882 : délibérations du Conseil Général du Nord.

<sup>1334</sup> AD Nord – Place de Gravelines – 2 R 378 : terrains militaires : cession par l'État pour l'établissement d'un groupe scolaire, d'un abattoir, de jardins et de logements ouvriers, vœu du conseil municipal (1906) – 29 mars 1906 : lettre du préfet du Nord au Ministre de la Guerre.

pierres ». Parfaitement conscient des difficultés créées par ce projet, le préfet explique au Ministre que « cette désignation était chose difficile et le choix ne pouvait porter que sur un terrain à servitudes militaires appartenant à l'État »<sup>1335</sup>.

Une réorganisation du tissu urbain est également espérée, en particulier à Bouchain et à Landrecies, coupées en deux par l'Escaut et la Sambre. Les enceintes interdisent la construction de nouveaux ponts et gênent les échanges entre les différents quartiers. Pour mettre fin à cette situation, le conseil municipal de Bouchain vote en septembre 1886 une demande de déclassement des murailles situées entre les deux parties de la ville et l'établissement d'un tramway à l'intérieur de la cité sans pour autant modifier les fortifications extérieures<sup>1336</sup>. L'évolution de Lille, de Douai ou de Valenciennes en véritables agglomérations soulève dans ces villes des espoirs identiques : si l'instauration de polygones exceptionnels permet la création de faubourgs, les murailles constituent toujours une rupture dans la structure urbaine. Pour supprimer cette entrave, le Conseil Général du Nord réclame en 1898 la suppression des fortifications entre la Deûle et la porte de Valenciennes à Lille, c'est-à-dire l'ensemble du front Est de l'enceinte. Ce déclassement partiel doit faciliter les communications entre les banlieues de Fives et de Saint Maurice ainsi qu'avec la commune de La Madeleine. Conscient des délais qu'exigerait un tel chantier, le Conseil Général du Nord réclame qu'il soit permis à la ville d'effectuer de larges trouées au niveau des portes ou dans le prolongement des grandes avenues<sup>1337</sup>.

Les demandes de déclassements s'accompagnent de l'espoir d'un essor économique. En août 1896, le conseil municipal de Gravelines estime que l'abandon des fortifications au-delà du canal de la Tuerie permettrait une plus forte industrialisation de la ville<sup>1338</sup>. En août 1898, le Conseil Général du Nord réclame pour Bergues un démantèlement suffisant pour permettre l'installation d'usines au cœur de la ville<sup>1339</sup>. En mars 1903, le maire de Lille affirme que « la question du démantèlement intéresse au plus haut point l'industrie lilloise qui périclité de jour en jour et qui a un besoin réel de grands travaux pour se relever ; d'autre part,

---

<sup>1335</sup> AD Nord – Place de Gravelines – 2 R 378 : terrains militaires : cession par l'État pour l'établissement d'un groupe scolaire, d'un abattoir, de jardins et de logements ouvriers, vœu du conseil municipal (1906) – 23 mars 1906 : lettre du préfet du Nord au Ministre de la Guerre.

<sup>1336</sup> AD Nord – Place de Bouchain – 2 R 146 : démolition d'une partie de l'enceinte fortifiée (1886-1887) – 2 septembre 1886 : lettre du maire de Bouchain au sous-préfet de Valenciennes.

<sup>1337</sup> AD Nord – Place de Bergues – 2 R 125 : démantèlement : vœu du Conseil Général (1898-1899) – 25 août 1898 : délibérations du Conseil Général du Nord.

<sup>1338</sup> AD Nord – Place de Gravelines – 2 R 372 : déclassement : vœu du Conseil Général (1896) – 20 août 1896 : séance du conseil municipal de Gravelines.

<sup>1339</sup> AD Nord – Place de Bergues – 2 R 125 : démantèlement : vœu du Conseil Général (1898-1899) – 25 août 1898 : délibérations du Conseil Général du Nord.

le démantèlement procurerait du travail à de nombreux ouvriers au chômage »<sup>1340</sup>. De fait, d'autres enjeux entrent en compte telle que la libéralisation des transports. En juin 1874, le maire de Cambrai met en exergue que le maintien des murailles impose l'éloignement des gares<sup>1341</sup>. En août 1884, M. Marie-Soufflet, ancien maire de Landrecies, affirme au Conseil Général du Nord que cette ville ne pourra se développer tant que les fortifications l'empêcheront de s'insérer dans les grands réseaux d'échanges que constituent la ligne ferrée de Paris à Cologne et le canal de la Sambre à l'Oise<sup>1342</sup>.

Cependant, derrière ces enjeux d'intérêt général se dissimulent parfois des intérêts financiers. En mars 1903, le maire de Lille présente au conseil municipal les avantages d'un démantèlement : selon lui, si un polygone exceptionnel quintuple la valeur des terrains, le déclassement la décuple. L'instauration de zones affranchies de servitudes, ou à plus forte raison, la disparition des remparts permettrait de limiter l'émigration d'une partie de la population vers les communes périphériques et d'augmenter ainsi les revenus municipaux<sup>1343</sup>. Les propriétaires sont également conscients de ces enjeux financiers : en 1885, ceux de l'avenue de l'hippodrome à Lambersart, au Nord de Lille, précèdent la ville de Lille et le Conseil Général du Nord dans une demande de création de polygone exceptionnel. Ce grand axe très urbanisé s'étendant parallèlement à la Deûle et à la citadelle est en effet soumis aux trois zones de servitudes. Selon le journaliste Jules Duthil, ces propriétaires ont incité les pouvoirs locaux à intervenir dans leur sens :

*« Ce sont les propriétaires des terrains qui, naturellement, firent les premières démarches ; ils y étaient intéressés, par la plus-value que leurs propriétés tireraient de l'exonération d'une servitude dépréciatrice ; mais l'intérêt privé se rencontrait ici suffisamment avec l'intérêt public pour que la municipalité de Lambersart, appuyé par la municipalité de Lille et par le Conseil Général du Nord prit l'initiative d'une demande officielle »*<sup>1344</sup>.

---

<sup>1340</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 600 : démantèlement : délibérations du conseil municipal (1903-1904) – 27 avril 1903 : lettre du maire de Lille au Préfet du Nord.

<sup>1341</sup> AD Nord – Place de Cambrai – 2 R 168 : déclassement des fortifications : projet (1874) – 17 juin 1874 : séance du conseil municipal.

<sup>1342</sup> AD Nord – Place de Landrecies – 2 R 397. Ville Haute et Ville Basse : réunion, vœux du conseil général (1884-1885) - 21 août 1884 : délibérations du Conseil Général du Nord.

<sup>1343</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 600 : démantèlement : délibérations du conseil municipal (1903-1904) – 6 mars 1903 : séance du conseil municipal de Lille.

<sup>1344</sup> Duthil J., « le polygone exceptionnel de Canteleu-Lambersart... », *art. cit.*, p. 20

## 1.2. Ancienneté et nouvel essor des demandes de déclassements

Les contraintes imposées par les fortifications ne sont pas une caractéristique de la période 1871-1914. Celles-ci existent bien avant la guerre franco-prussienne et ont déjà été l'objet de demandes d'aménagements. Vers le milieu du siècle, les habitants de Montreuil-sur-Mer perçoivent les murailles comme responsables de leur isolement ferroviaire, du détournement d'une grande part des marchandises et des voyageurs et par conséquent de son déclin :

*« Ville fortifiée et soumise aux rigueurs des servitudes, Montreuil-sur-Mer ne peut utiliser qu'une partie de ses cours d'eau qui baignent ses murailles et le commerce de fabrication qui apporterait une si heureuse compensation aux pertes si vives qu'elle éprouve s'y trouve condamné à l'immobilité et à l'inertie de sorte que l'industrie et l'art militaire qui apportent à tant de cités la prospérité et l'abondance semblent avoir conspiré pour lui ravir les avantages que la nature lui avait donné »<sup>1345</sup>.*

Depuis 1850, la question du démantèlement anime ponctuellement les débats du conseil municipal de Saint-Omer<sup>1346</sup>. En 1862, une pétition des habitants de Cambrai dénonce le manque d'espace pour la population, le commerce et l'industrie. Le conseil municipal soutient cette démarche et affirme que certaines maisons accueillent jusqu'à trois cents personnes. Selon les pétitionnaires, des menaces sanitaires, foncières et économiques imposent le déclassement de la ville, ou à défaut un aménagement des servitudes :

*« Les habitants de Cambrai font observer que dans la société moderne, où le travail prend chaque jour plus d'importance, les intérêts de l'industrie et du commerce exigent que les anciennes villes subissent dans leurs constructions et dans leurs dispositions intérieures des modifications profondes. Ils pensent que le moyen le plus propre à procurer à la population et à l'industrie l'air et l'espace qui leur manquent aujourd'hui consisterait à supprimer les fortifications de la place »<sup>1347</sup>.*

---

<sup>1345</sup> Béthouart B. (dir), *Histoire de Montreuil-sur-Mer...*, op. cit, p. 270

<sup>1346</sup> Derville A. (dir), *Histoire de Saint-Omer*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires de Lille, 1981, p. 198

<sup>1347</sup> AD Nord – 66 J 722 : demande des habitants de la ville de Cambrai tendant à obtenir le démantèlement de la place (1862) - 26 décembre 1862 : procès-verbal des délibérations du comité des fortifications.

La même année, les Arrageois demandent également le déclassement de leur ville, selon eux, condition *sine qua non* d'un nouvel essor économique et démographique<sup>1348</sup>. Cependant, les concurrences régionales, nationales et internationales justifient des frustrations de plus en plus vives.

Avant 1870, plusieurs villes ont déjà obtenu leur déclassement, même partiel. La démolition de l'enceinte intérieure et de la porte Royale à Calais a permis par exemple la création du jardin Richelieu en 1862<sup>1349</sup>. Néanmoins, nombreuses sont les cités qui espèrent un déclassement intégral, comme en 1867. Cependant, la concession des terrains par le département de la Guerre a été tardive : si Béthune est abandonnée comme place de guerre le 26 juin 1867, la signature du contrat de cession n'est obtenue que le 3 mars 1871 en raison du conflit franco-prussien<sup>1350</sup>. Malgré les apparences, cette commune est plutôt chanceuse car elle n'a pas été reclassée suite à la réorganisation des frontières, à la différence du Quesnoy.

Cependant, le Ministre de la Guerre rappelle en 1883 que ces déclassements ne doivent pas être perçus comme une réponse positive aux sollicitations des autorités civiles :

*« Il a pu arriver, parfois, que les décisions de ce Conseil [de Défense] se soient trouvées d'accord avec les désirs des populations, lesquels tendent généralement vers un adoucissement des servitudes qu'entraînent toujours les nécessités de l'organisation défensive de la frontière, mais ça n'a jamais été là qu'une rencontre fortuite et qui ne sauront, en aucun cas, créer de précédents sur lesquels puisse s'appuyer utilement une demande de la nature de celle que vous avez bien voulu me transmettre »<sup>1351</sup>.*

Ainsi, malgré leur ancienneté et leur régularité, la majorité des demandes de déclassement a été refusée par l'armée. Deux événements modifient l'attitude du Ministère de la Guerre : le premier est d'ordre technique avec la crise de l'obus-torpille, le second est stratégique avec la construction en Belgique des forts de la Meuse.

L'année 1885 constitue une rupture avec la profonde remise en cause de la fortification. La combinaison du canon à tube rayé et de la mélinite, un nouvel explosif inventé par Eugène Turpin, permet d'augmenter la précision, la portée et la puissance

---

<sup>1348</sup> Bougard P. (dir), *Histoire d'Arras...*, op. cit, p. 218.

<sup>1349</sup> Vion A., *Calais et Saint-Pierre au XIX<sup>e</sup> siècle...*, op. cit, p. 13

<sup>1350</sup> Béghin E.-C., *Les fortifications de Béthune à travers les âges, leur démolition, agrandissement de la ville*, Béthune, A. David, 1886, p. 18

<sup>1351</sup> AD Nord – Place de Landrecies – 2 R 396 : déclassement : vœux du Conseil Général (1883-1884) – 22 avril 1884 : délibérations du Conseil Général du Nord.

destructrice de l'artillerie<sup>1352</sup>. Les suspicions initiales deviennent une inquiétude générale après les tests effectués en 1886 au fort de la Malmaison situé à proximité de Laon. Les voûtes en maçonnerie sont en effet percées en de nombreux endroits, les murs d'escarpe abattus et les crêtes de feu bouleversées. En 1908, les nouvelles expériences effectuées sur le fort Saint-Antoine en 1908, près de Pontarlier, démontrent que la qualité d'un fort dépend des matériaux locaux utilisés et de l'entrepreneur chargé des travaux<sup>1353</sup>. Cependant, le mal est fait et la fortification, qu'elle soit urbaine ou détachée, est remise en cause. La note du 4 août 1886, confirmée par l'instruction ministérielle du 22 juillet 1887, exprime ce pessimisme. Elle prescrit en effet de retirer la plus grande partie de l'artillerie et des garnisons des ouvrages fortifiés pour les installer dans des batteries annexes<sup>1354</sup>. Certains chantiers, comme celui du fort du Bourdieu à Maubeuge, ne sont pas encore achevés. Les services locaux du génie sont donc dans l'expectative comme l'explique le commandant Porez :

*« La plus grande partie des maçonneries intérieures est faite et ces maçonneries eussent pu être terminées sur les allocations de 1886 si, en raison des expériences de la Malmaison, on n'avait pas cru vers le mois de septembre ne plus pousser l'entrepreneur en prévision des modifications qui seraient probablement apportées. On a été conduit ainsi à demander un retrait de 57 000 francs. Quant aux terrassements on s'est borné à faire le nécessaire pour assurer l'écoulement des eaux [...]. N'ayant aucun renseignement précis sur les obus à mélinite on est assez embarrassé des modifications à apporter au projet primitivement arrêté. Quelle est la force de pénétration de ces projectiles dans les terres ? Quelle est leur puissance comme fourneau de mine ? Quelle est la résistance des tables en béton de ciment qu'on croit avoir été expérimentées ? Autant de questions sur lesquelles on n'a d'autres données que la note du 4 août 1886, données complètement insuffisantes pour la recherche d'une solution raisonnée. En conséquence, c'est un peu à tout hasard qu'on propose les deux modifications ci-dessous dans lesquelles on a cherché à utiliser les travaux déjà faits »<sup>1355</sup>.*

---

<sup>1352</sup> Rocolle P., « La crise de l'obus-torpille en France », *Revue internationale d'histoire militaire*, n°41, 1979, pp. 73-84

<sup>1353</sup> SHD – 2 V 71 : expériences de tir (1907-1912).

<sup>1354</sup> Doise J., Vaisse M., *Diplomatie et outil militaire...*, *op. cit.*, p. 88

<sup>1355</sup> AD Nord – Place de Maubeuge – 66 J 1703 : Fort et batterie du Bourdieu. Acquisition des terrains. Constructions. Travaux divers (1884-1939) - 4 février 1887 : rapport du commandant Porez, chef du génie, sur la situation du fort du Bourdieu.



Entre 1890 et 1895, plusieurs projets de constructions de fortifications autour de Maubeuge sont ajournés<sup>1356</sup>. Des solutions sont néanmoins rapidement trouvées grâce à l'invention du béton armé, à la dispersion des canons et à leur mise à l'abri dans des casemates ou sous des tourelles métalliques. Or, chacune de ces parades exige un budget important. Par manque de moyens financiers, les fortifications de l'Est sont toujours prioritaires sur celles du Nord. Deux politiques s'opposent en matière d'utilisation du béton armé : il est possible, soit de moderniser les anciens forts, soit d'en construire de nouveaux pour renforcer les défenses existantes. Le programme de bétonnage des fortifications existantes représente un énorme investissement, estimé à 210 millions de francs en 1888, avant d'être réévalué à 380 millions en 1899<sup>1357</sup>. Un fort sans cesse modernisé depuis 1885 tel que celui de Douaumont représente au final la somme de six millions de francs<sup>1358</sup>, investissement que le Ministère de la Guerre ne semble pas disposer à engager pour chaque ouvrage d'une frontière qu'il juge de seconde importance. Dans le Nord-Pas-de-Calais, les édifices les plus anciens des ceintures fortifiées sont recouverts de terre et de sable. Intercalés entre eux, des ouvrages intermédiaires intégralement bétonnés, de dimensions réduites et moins onéreux sont également construits. Les premiers d'entre eux voient le jour dans la périphérie de Lille suite à la décision du comité des fortifications du 15 mai 1889. L'amélioration des fortifications existantes ainsi que la construction de treize ouvrages intermédiaires et de vingt-six batteries sont estimées à treize millions de francs pour cette seule place. Plusieurs projets sont par ailleurs abandonnés en raison de la mauvaise qualité du sol qui entraînerait des coûts supplémentaires. Ainsi, deux ouvrages devaient voir le jour entre les forts de Bondues et du Vert-Galant mais seul l'un d'entre eux, la redoute de Wambrechies, est finalement bâti<sup>1359</sup>.

La dispersion de l'artillerie et son installation sous tourelles a également un coût important et impose des choix. Les tourelles pour canon de 155 mm sont réparties en fonction des enjeux militaires : si deux sont installées aux forts de Boussois et de Cerfontaine près de Maubeuge<sup>1360</sup>, une seule l'est au fort de Bondues, sur « le saillant qui est le plus exposé aux feux des hauteurs dangereuses de Roubaix et de Tourcoing qui lui font face ». Cette modernisation est très onéreuse car les travaux d'aménagement de cet ouvrage sont estimés à

---

<sup>1356</sup> Dépret J., *Maubeuge la militaire...*, *op. cit.*, p. 94

<sup>1357</sup> Dépret J., *Le Nord, frontière militaire...*, *op. cit.*, p. 12

<sup>1358</sup> Rocolle P., *2000 ans de fortifications françaises...*, *op. cit.*, p. 530

<sup>1359</sup> SHD – 2 V 91 : avis et études. Le Quesnoy, Lille (1886-1926) – 13 novembre 1890 : rapport fait au Ministre de la Guerre.

<sup>1360</sup> SHD – 2 V 186 : Haute commission des places fortes – Rapport sur les places (1899-1913) – 28 novembre 1908 : rapport relatif au programme des travaux à effectuer pour la mise en valeur de la place de Maubeuge.

75 000 francs par les services du génie<sup>1361</sup> ; la tourelle en elle-même est vraisemblablement fabriquée par l'usine Saint-Jacques de Montluçon pour 166 977, 35 francs avant d'être installée par la Compagnie des forges de Châtillon et Commentry pour 2567,90 francs<sup>1362</sup>. Ce cuirassement nécessite par la suite de coûteuses réparations : des fuites dans la pompe hydraulique permettant sa rotation provoquent une diminution de la pression, ce qui « rend très pénible et très difficile la manœuvre de la tourelle ». Le directeur d'artillerie à Lille affirme que ces dysfonctionnements seraient dus à un défaut de fabrication et une qualité médiocre des métaux employés<sup>1363</sup>. Un cahier des charges trop important limité par un budget trop faible pourrait également être à l'origine de ces problèmes techniques. L'exemple du fort de Bondues démontre le coût de la modernisation des fortifications françaises et explique la priorité donnée à la frontière de l'Est. L'installation dans la région de cinq tourelles à mitrailleuses sur les 87 installées en France en est la preuve<sup>1364</sup>.

Les places du Nord-Pas-de-Calais sont également remises en cause par la construction des forts belges de la Meuse. Au cours de l'année 1887, les tensions entre la France et l'Empire allemand inquiètent les hommes politiques du royaume. Ils craignent les conséquences d'une alliance franco-russe et le rôle de la Belgique dans un éventuel conflit : si l'Allemagne viole la neutralité du pays, le soutien inconditionnel du Royaume-Uni n'est pas garanti. Dans le cas où l'invasion serait française, la résistance de la Belgique l'impliquerait dans un conflit avec la Russie. Dans la mesure où elle doit se méfier de ses propres garants, la Belgique décide d'assurer sa propre défense, ce qui constitue un tournant majeur dans la vie du pays<sup>1365</sup>. Or, seul le secteur d'Anvers, modernisé entre 1860 et 1864, est en mesure de protéger le Nord du pays. La faiblesse des défenses du pays pourrait donc tenter l'un des belligérants à traverser cet espace ouvert. La modernisation des places de Liège, face à l'Allemagne, et de Namur, face à la France, doit dissuader un ennemi d'emprunter cette voie naturelle, ou du moins permettre une résistance efficace, comme l'affirme le Premier Ministre Beernaert :

---

<sup>1361</sup> SHD – 2 V 357 : archives du service des cuirassements – Lille et Paris (1879-1914) - 28 avril 1879 : Devis estimatif.

<sup>1362</sup> SHD – 2 V 357 : archives du service des cuirassements – Lille et Paris (1879-1914) – sd (le dossier de l'usine Saint-Jacques de Montluçon a été rayé sans qu'aucune annotation n'en explique les raisons. Cependant, même si la somme présentée n'est qu'un devis, elle permet d'avoir une idée du coût d'un tel cuirassement).

<sup>1363</sup> SHD – 2 V 357 : archives du service des cuirassements – Lille et Paris (1879-1914) – 24 mars 1885 : lettre du directeur d'artillerie de Lille au Ministre de la Guerre.

<sup>1364</sup> Dépret J., *Le Nord, frontière militaire...*, op. cit., p. 63

<sup>1365</sup> Verneuil C., *Les relations franco-belges de 1871 à 1914 d'après les archives du Quai d'Orsay*, Lille III, mémoire de maîtrise, 1989, pp. 153-168

« Si la Meuse est convenablement fortifiée, et si nos troupes peuvent pivoter sur les sommets du triangle redoutable que formeraient désormais Anvers, Liège et Namur, aucune armée ne se hasarderait à traverser le pays car les forteresses, d'un type absolument nouveau et presque invulnérable, commanderont toutes les routes et ne pourront être emportées de vive force ».

Le projet des forts de la Meuse provoque de février à juin 1887 de vifs débats politiques entre la majorité catholique et l'opposition libérale. L'un de ses membres, le député Frère-Orban, estime par exemple que les Français et les Allemands se hâteront de conquérir ces ouvrages pour profiter de leurs positions en cas d'invasion par cette voie. Certains membres de la majorité contestent également ce projet : le député Woerte ne consent à soutenir le gouvernement qu'à la condition d'indemniser équitablement les propriétaires expropriés ou soumis aux servitudes. Le vote des crédits nécessaires est finalement obtenu et vingt-et-un forts sont construits entre 1888 et 1891<sup>1366</sup>. Du point de vue français, ces ouvrages forment désormais la première ligne de défense du Nord-Pas-de-Calais. Le général Saussier<sup>1367</sup> affirme que « les forts en construction à Namur et à Liège constituent de nouvelles garanties pour la neutralité belge et par suite pour la sécurité de notre frontière du Nord »<sup>1368</sup>. Ces déclarations permettent à l'armée de se dédouaner de l'absence de modernisation des fortifications régionales car, comme l'estime en 1897 le Conseil Supérieur de la Guerre, « l'opinion publique française est mal préparée à admettre de nouvelles dépenses importantes et à supporter la chute rapide éventuelle de places fortes »<sup>1369</sup>. Il n'est dès lors plus nécessaire de maintenir les places du Nord-Pas-de-Calais, remises en cause à l'échelle locale, nationale et internationale.

### 1.3. Le rôle des élus

Les nombreux élus qui interviennent dans les débats portant sur un allègement de l'emprise militaire affirment représenter l'opinion publique. Investis d'une légitimité populaire, les municipalités, les conseils d'arrondissement et les conseils généraux réclament déclassements et aménagements. Ainsi, l'éventail complet des assemblées politiques locales

---

<sup>1366</sup> Bragard P., Douette D., Vandenbroucke J. (dir), *Forts de la Meuse, place de Namur : images et textes de la construction des forts : 1887-1892*, Namur, Les amis de la citadelle de Namur, 2010, pp. 10-16

<sup>1367</sup> Félix-Gustave Saussier (1828-1905), gouverneur de Paris de 1884 à 1897, il est membre du Conseil Supérieur de la Guerre de 1882 à 1902 dont il assure la vice-présidence entre 1889 et 1897.

<sup>1368</sup> Dépret J., *Le Nord, Terre de fortifications...*, op. cit, p. 118

<sup>1369</sup> Dépret J., *Maubeuge la militaire...*, op. cit, pp. 12-13

intervient dans ces débats aux enjeux locaux. Néanmoins, la répartition géographique des places de guerre explique la surreprésentation de certains acteurs. Ainsi, le Conseil Général du Nord est bien plus revendicatif que celui du Pas-de-Calais car deux fois plus de villes fortifiées se situent sur son territoire. À plus petite échelle, le conseil d'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe produit énormément de demandes de déclassement du fait de l'existence de quatre places dans sa circonscription, à savoir Avesnes-sur-Helpe, Landrecies, le Quesnoy et le camp retranché de Maubeuge avec ses nombreux forts détachés. Les sous-préfets et les préfets participent également à ces demandes par leur fonction d'interlocuteurs entre les élus locaux et l'État. La culture militaire des élus s'améliore également. À l'issue de leur service, certains intègrent les états-majors locaux en tant qu'officiers de réserve. Ils participent donc aux débats, renforçant de cette manière leur légitimité sur la scène politique. Ainsi, le député Vandame, rapporteur devant la Chambre du projet de déclassement de Lille en 1911, est en 1914 membre de l'état-major de cette place avec le grade de commandant<sup>1370</sup>.

Les demandes indépendantes ont peu de chances de parvenir à leurs fins. En certains cas, les élus tentent d'obtenir subtilement des aménagements locaux. Par exemple, Landrecies a obtenu entre 1869 et 1892 de nombreuses soumissions permettant la construction de locaux communaux sur les glacis de ses murailles. En 1885, en dépit de la continuité de l'équipe municipale, les documents rédigés pour obtenir ces autorisations diffèrent sur un terme : jusqu'à présent, la municipalité s'engageait à abandonner et détruire ses biens en cas de déclaration de la place en « état de guerre ». Ce terme est soudainement remplacé par celui d'« état de siège » qui ne correspond qu'à une réelle mise en danger de la ville. S'il s'agit d'une modification volontaire, les auteurs de cette falsification s'imaginent sans doute que l'état de siège ne serait pas déclaré dans l'éventualité d'une invasion de l'Est ou du Sud du pays<sup>1371</sup>. Erreur ou tentative subtile de dénaturer les soumissions ? En tout cas, dès 1886, le terme d'« état de guerre » réapparaît dans les documents officiels<sup>1372</sup>.

L'action commune semble bien plus efficace. Dès les lendemains de la guerre franco-prussienne, le maire conservateur de Saint-Omer, Edmond Lefebvre du Prey, contacte de nombreux élus pour réclamer le déclassement de sa ville. Le 5 juin, il évoque ce projet avec le sous-préfet et se met en relation dix jours plus tard avec les députés du Pas-de-Calais<sup>1373</sup>. Ainsi, son intervention semble appuyée d'une légitimité populaire, administrative et politique.

---

<sup>1370</sup> Enguerand F., *Le secret de la frontière...*, *op. cit.*, p. 550

<sup>1371</sup> Par le décret du 2 août 1914, tous les départements du territoire national ou d'Algérie sont déclarés en état de siège. Les bâtiments construits dans les servitudes de Landrecies auraient donc été menacés de destructions si la ville avait encore été classée parmi les places de guerre.

<sup>1372</sup> AD Nord – Place de Landrecies – 66 J 1170 : servitudes. Soumissions (1869-1892)

<sup>1373</sup> Bocquillon L., *À la découverte des anciennes fortifications de Saint-Omer...*, *op. cit.*, p. 37

Les avantages de cette mise en réseau résident dans l'affirmation progressive d'une solidarité entre ses membres. Ces derniers peuvent agir de concert pour exercer davantage de pressions sur l'autorité militaire. L'année 1901 en est la preuve avec les demandes de déclassement de Lille. Le 15 avril, le Conseil Général du Nord réclame la création de nouvelles artères entre le centre-ville et le faubourg de Fives-Saint-Maurice, les communes de la Madeleine, Lambersart et Saint-André. Le 14 août, le conseil d'arrondissement de Lille demande la suppression des servitudes intérieures et extérieures de la place avant de souhaiter, le 23 septembre, le percement des fortifications pour prolonger les rues du Pont-Neuf et des bateliers. Le 17 octobre et le 15 novembre, la municipalité renouvelle ses démarches pour obtenir le déclassement<sup>1374</sup>. Les assemblées locales sont donc particulièrement actives. Les liens entre les élus locaux et les parlementaires du Nord-Pas-de-Calais<sup>1375</sup> permettent d'imaginer une certaine connivence. S'il est prouvé que les députés et les sénateurs septentrionaux n'ont jamais pris publiquement la parole pour réclamer des aménagements locaux, du moins jusqu'en 1889<sup>1376</sup>, il est possible que certaines conversations informelles aient eu lieu avec les différents Ministres de la Guerre dans les milieux parisiens. Les pressions doivent en effet être constantes comme le rappelle le journaliste Jules Duthil : en février 1900, Lille obtient à la fois la création d'un polygone exceptionnel sur le terrain du Canteleu et l'annonce d'un projet de déclassement de la place.

*« C'est une série ! Il y a des moments où les vœux les plus motivés, les démarches les plus répétées ne servent à rien ; il en est d'autres, au contraire, où l'on obtient tout ce que l'on désire, et parfois même un peu plus qu'on ne voudrait. C'est ce qui se produit actuellement à Lille, où le Ministère de la Guerre nous accable de faveurs »<sup>1377</sup>.*

Conscient de l'enjeu de cette annonce, il invite les autorités locales à persévérer dans ce sens : « les bonnes dispositions du génie à notre égard sont de nature à autoriser les espérances et à encourager les efforts. On aurait tort de ne pas en profiter, et, suivant l'expression populaire, de ne point battre le fer tant qu'il est chaud »<sup>1378</sup>.

---

<sup>1374</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 600 : démantèlement : délibérations du conseil municipal (1903-1904) – 6 mars 1903 : séance du conseil municipal de Lille.

<sup>1375</sup> Przybyła F., *Les parlementaires du Nord et leur activité législative au début de la IIIe république*, Lille 3, thèse de doctorat, 2004, pp. 80-102

<sup>1376</sup> *Idem*, p. 548

<sup>1377</sup> Duthil J., « le polygone exceptionnel de Canteleu-Lambersart... », *art. cit.*, p. 57

<sup>1378</sup> *Ibidem*, p. 64

Les réseaux s'appuient également sur des personnalités connues : en juillet 1896, le conseil municipal de Gravelines émet le vœu d'un déclassement total ou partiel à la suite d'une pétition des habitants d'octobre 1894. Cette demande est déposée sur le bureau de la Chambre par le général Iung. Gouverneur de Dunkerque et auteur de plusieurs réflexions parmi lesquelles *La République et l'Armée*, il a pris sa retraite en 1893 avant d'être élu député du Nord jusqu'en 1896. L'implication personnelle de cet ancien officier incite le Conseil Général du Nord à soutenir la demande de Gravelines, estimant que « si le général Iung, député de la circonscription, qui doit s'y connaître, a déposé sur le bureau de la Chambre la pétition des habitants de Gravelines, en demandant la prise en considération, le conseil peut sans hésiter appuyer cette demande »<sup>1379</sup>.

Le cumul des mandats est perçu comme un avantage comme l'exprime un conseiller municipal lillois au cours de la séance de mars 1903 : « j'ai cru bon de vous faire remarquer, M. le maire, que votre influence de maire de Lille et de député ne serait pas de trop pour faire aboutir rapidement cette question de démantèlement »<sup>1380</sup>. Les réseaux politiques peuvent parfois sortir du cadre régional pour augmenter leur influence : en septembre 1898, le conseil d'arrondissement de Dunkerque émet le vœu que « tous les députés et sénateurs des arrondissements frontaliers » s'unissent pour constituer un groupe de pression au Parlement en vue d'obtenir de plus grandes libertés foncières<sup>1381</sup>.

Les maires s'appuient sur des réseaux plus locaux, en particulier d'ordre économique et sanitaire. Cette pratique n'est pas originale car l'argument hygiéniste remporte aisément l'adhésion de tous comme l'a démontré Marie Charvet pour le cas parisien<sup>1382</sup>. La politisation de la question du déclassement lillois impose au maire socialiste Gustave Delory de compter sur une légitimité publique incontestable. Ainsi, ses démarches sont soutenues dès octobre 1901 par la Fédération des syndicats ouvriers, puis à partir de février 1903 par l'union de la société régionale des architectes de la région du Nord, le syndicat des ouvriers charpentiers-menuisiers de l'arrondissement de Lille, la fédération locale des syndicats ouvriers de Lille et le syndicat des médecins. Des pétitions et des circulaires sont lancées tandis que des réunions publiques ont lieu à l'hippodrome lillois. En mars 1903, la municipalité reçoit le soutien de la Chambre de commerce et de l'Union des petits commerçants de Lille. L'adhésion de ces

---

<sup>1379</sup> AD Nord – Place de Landrecies – 2 R 396 : déclassement : vœux du Conseil Général (1883-1884) - 20 août 1896 : séance du Conseil Général du Nord.

<sup>1380</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 600 : démantèlement : délibérations du conseil municipal (1903-1904) – 6 mars 1903 : séance du conseil municipal de Lille.

<sup>1381</sup> AD Nord – 2 R 38 : zones frontalières, adoucissement des servitudes militaires, notamment en matière de chemin de fer : vœu du conseil d'arrondissement de Dunkerque (1898) – 19 septembre 1898 : séance du conseil d'arrondissement de Dunkerque.

<sup>1382</sup> Charvet M., *Les fortifications de Paris...*, op. cit

associations est essentielle : le conseiller municipal Deburre pense en effet que l'établissement de polygones exceptionnels aboutira à une parcellisation de l'opinion publique car les gens satisfaits se détourneront du déclassement de l'intégralité de la ville<sup>1383</sup>. Maintenir ces groupes unis est en effet le gage d'un soutien permanent dans ces démarches.

La constance des demandes du Conseil Général du Nord en vue d'un allègement des fortifications met en évidence une certaine régularité car celles-ci sont majoritairement émises durant le mois d'août. En 1883, le souhait d'un dédommagement des charges pesant sur les « villes et campagnes frontières »<sup>1384</sup> fait immédiatement suite à la demande de déclassement de Landrecies déposée par le conservateur Marie-Soufflet<sup>1385</sup>. Afin d'obtenir divers aménagements pour la place de Lille, le Conseil Général du Nord émet des demandes en 1901, 1902 et 1903. La première année, il réclame l'extension des polygones exceptionnels<sup>1386</sup> ; la seconde, une mise en communication du quartier Vauban et de l'avenue de l'hippodrome de Lambersart<sup>1387</sup> ; la troisième, le déclassement de la deuxième zone de servitudes<sup>1388</sup>. La période estivale serait-elle plus propice à ces débats ? Deux hypothèses peuvent être formulées : la première serait l'absence des conseillers généraux des cantons ruraux, sans doute astreints à un retour dans leurs circonscriptions durant les récoltes. Dès lors, seules des questions urbaines seraient à l'ordre du jour. La seconde pourrait être la conséquence d'une période de faible activité politique permettant d'aborder des sujets qui ne seraient pas prioritaires en raison de leurs faibles chances de réussite. Si l'une et l'autre de ces hypothèses ne peut être écartée, la démarche du conseiller général du Pas-de-Calais Leloup en août 1878 confirme le désintérêt ponctuel pour cette assemblée durant l'été : soutenu par huit autres élus, il propose de diviser la session d'août en trois périodes afin de disposer de plus de temps pour étudier les questions à l'ordre du jour tout en restant le moins de temps possible loin de chez eux<sup>1389</sup>.

---

<sup>1383</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 600 : démantèlement : délibérations du conseil municipal (1903-1904) – 6 mars 1903 : séance du conseil municipal de Lille.

<sup>1384</sup> AD Nord – 2 R 33 : Places fortes et zones frontières, modification de la législation : vœux du Conseil Général et du conseil d'arrondissement d'Avesnes (1882-1887) – 28 août 1883 : procès-verbal des délibérations du Conseil Général du Nord.

<sup>1385</sup> AD Nord – Place de Landrecies – 2 R 396. Déclassement : vœux du Conseil Général (1883-1884) – 27 août 1883 : délibérations du Conseil Général du Nord.

<sup>1386</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 609. Réduction des servitudes : vœux du Conseil Général et du conseil municipal (1901-1905) - 23 octobre 1901 : lettre du Ministre de la Guerre au préfet du Nord.

<sup>1387</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 600 : démantèlement : délibérations du conseil municipal (1903-1904) – 6 mars 1903 : séance du conseil municipal de Lille.

<sup>1388</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 600 : démantèlement : délibérations du conseil municipal (1903-1904) – 20 août 1903 : délibérations du Conseil Général du Nord.

<sup>1389</sup> Renoncourt R., *Une assemblée locale de la Troisième République : le Conseil Général du Pas-de-Calais de 1871 à 1914*, Lille 3, thèse de doctorat, 1995, p. 236

Malgré leur proximité avec le pouvoir central, les parlementaires, qu'ils soient députés ou sénateurs, sont généralement discrets, voire absents, des demandes de déclassement. Seuls quatorze parlementaires du Nord-Pas-de-Calais, soit 7 % de l'effectif entre 1871 et 1914, se sont préoccupés de questions diplomatiques et militaires, leurs thèmes prioritaires étant le sujet social et douanier<sup>1390</sup>. Pourtant, plusieurs militaires comme Boulanger, Bosquillon de Frescheville, Faidherbe, Iung et Martimprey sont élus mais peu sont intervenus dans ces demandes locales<sup>1391</sup>. François Przybyla estime que ces élus se concentrent sur des questions d'ordre national et ne s'intéressent pas aux cas locaux pour lesquels de nombreuses villes sont favorables. Seuls les députés Bernard et Bosquillon et les sénateurs Merlin et Théry participent aux commissions traitant des déclassements avec plus ou moins d'assiduité. Ce dernier est par ailleurs le rédacteur du rapport de l'abandon de la place de Soissons, évidemment hors de sa circonscription<sup>1392</sup>. Or, un consensus existe entre les parlementaires régionaux en dépit de leurs divergences politiques : lors des élections législatives de 1885, l'intégralité des candidats s'engagent à réclamer un allègement des charges militaires « dans un sens compatible avec la sécurité du pays ». Cette demande est une caractéristique septentrionale de cette campagne car personne dans les autres circonscriptions de France ne fait une requête similaire. Ce consensus naît de l'ambiguïté politique des candidats de droite, tiraillés entre leurs oppositions à la diminution des effectifs militaires et les aspirations de leur électorat<sup>1393</sup> : en raison de l'austérité du budget de 1890, le député conservateur Martimprey cherche des économies dans la réduction de l'administration de l'intendance ou de l'artillerie dont il fait pourtant partie ou dans un allègement des dépenses militaires dans les colonies pour maintenir un effectif équivalent, si ce n'est supérieur<sup>1394</sup>. L'allègement des charges militaires est donc une notion assez floue pour être proposée sans engagements précis.

#### 1.4. Des aménagements aux formes multiples

Les élus désirent principalement mettre fin aux contraintes imposées par les fortifications. Si cela n'est possible, ils espèrent une égalité de traitement entre les villes : en avril 1882, le conseil municipal de Cambrai demande au génie le déclassement de l'enceinte urbaine de la première à la seconde catégorie des places de guerre. Cette modification du

---

<sup>1390</sup> Ménager B., Florin J.-P., Guislin J.-M., *Les parlementaires du Nord-Pas-de-Calais sous la Troisième république*, Lille, Centre de recherche sur l'histoire de l'Europe du Nord-Ouest, 2000, p. 175

<sup>1391</sup> Przybyla F., *Les parlementaires du Nord et leur activité législative...*, *op. cit.*, pp. 160-162

<sup>1392</sup> *Ibidem*, pp. 547-548

<sup>1393</sup> *Ibidem*, p. 286

<sup>1394</sup> *Ibidem*, p. 525



statut des murailles permettrait de construire dans la seconde zone de servitudes, ce qui apparaît comme une réponse plus adéquate aux besoins de la ville que l'établissement de polygones exceptionnels. Pour justifier cette démarche, le conseil municipal compare Cambrai à d'autres communes :

*« Le conseil municipal fait remarquer en terminant que la faveur qu'il sollicite, et dont profitent Montreuil, Bouchain, Guise et la Fère, semblent pouvoir être accordée sans inconvénient grave à la place de Cambrai dont la faible importance paraît démontrée par l'hésitation que l'on a mise depuis 1872 à se prononcer sur sa situation défensive et aussi par le défaut d'entretien des ouvrages »<sup>1395</sup>.*

En mai 1880, la municipalité douaisienne réclame l'établissement d'un polygone exceptionnel dans la première zone de servitudes en s'appuyant sur l'exemple d'une création similaire à Toul<sup>1396</sup>. La législation exceptionnelle limitant les servitudes de Paris, de Lyon, mais également de Calais à 250 mètres est particulièrement enviée par les élus. M. Herbecq, président du conseil d'arrondissement d'Avesnes, rédige à ce propos une étude sur les indemnités en matière de servitudes militaires. Selon lui, les protestations des Parisiens, opposés entre 1791 et 1819 à la politique défensive de l'État, sont à l'origine de ces règlements spéciaux. Depuis, les habitants de la capitale sont soumis à des contraintes foncières et des dépréciations différentes de celles des autres régions<sup>1397</sup>. Les élus s'intéressent au cas des places des autres pays. En 1906, le projet de suppression de l'enceinte d'Anvers provoque l'enthousiasme de Calais et de Dunkerque qui espèrent suivre cet exemple<sup>1398</sup>.

Certains représentants politiques demandent parfois des déclassements intégraux, avec peu d'espoirs de les obtenir. Il s'agit le plus souvent d'une démarche permettant de dénoncer une situation dérangeante. En effet, ces requêtes engendrent des débats laborieux et des menaces sur la diminution des effectifs militaires. Les demandes de déclassement intégral sont donc tout à fait ponctuelles et semblent être sans lendemain car elles cessent dès que le

---

<sup>1395</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 723. Rejet d'une demande de la ville visant au classement de la place de Cambrai dans la deuxième catégorie des places de guerre (1883) – 30 janvier 1883 : procès-verbal du comité des fortifications.

<sup>1396</sup> AD Nord – Place de Douai – 2 R 247 : servitudes militaires : création d'un polygone exceptionnel à Dorignies (1880-1881) – 28 mai 1880 : séance du conseil municipal de Douai.

<sup>1397</sup> AD Nord – 2 R 35 : modification du décret du 10 août 1853 : rapports et délibérations du conseil général et du conseil d'arrondissement d'Avesnes (1890-1892) – 1890 : rapport de M. Herbecq, président du conseil d'arrondissement d'Avesnes intitulé « indemnités en matière de servitudes militaires ».

<sup>1398</sup> Borde C., « "Génie pékin contre génie militaire"... », *art. cit.*, p. 298

Ministère de la Guerre s'y oppose : Bergues en 1882, Landrecies en 1882, Lille en 1893<sup>1399</sup> et Dunkerque en 1911<sup>1400</sup> émettent de tels souhaits. À chaque fois, le Ministre de la Guerre laisse ces demandes sans suite, réaffirmant son autorité sur la question des enceintes urbaines. Les assemblées locales débattent et contredisent les arguments employés. Dans l'espoir le déclassement de Bergues, le Conseil Général du Nord remet en cause le rôle militaire de l'enceinte en avril 1882 :

*« [...] Il paraît démontré, par les enseignements de la dernière guerre, que des fortifications de cette nature ne pourraient constituer un obstacle sérieux à la marche de l'ennemi sans amener la destruction immédiate de la ville ; [...] en outre, elles ne semblent pouvoir être d'aucun secours pour appuyer la place de Dunkerque, centre de la défense de cette région »<sup>1401</sup>.*

Deux mois plus tard, le Ministre des Travaux Publics, qui avait proposé au Préfet du Nord de mettre ses ingénieurs au service de la ville, lui apprend que l'autorité militaire souhaite au contraire augmenter et renforcer les défenses de la place. Les travaux pourraient être engagés dans les plus brefs délais<sup>1402</sup>. La réponse rapide et autoritaire du département de la Guerre peut être interprétée comme une intimidation en vue de mettre fin à tout débat sur ce sujet. Cependant, le Conseil Général du Nord continue ses délibérations : le maire de Bergues, M. Claeys, affirme que l'augmentation des activités économiques de sa ville est indispensable pour en faire une véritable place de guerre. Selon lui, l'augmentation de la garnison est la solution la plus simple à apporter. Le président du Conseil Général rappelle à l'assemblée que cette question, à l'instar de celle du déclassement, n'est pas de son ressort<sup>1403</sup>. Les arguments employés en 1883 pour obtenir le déclassement de Landrecies sont les mêmes : le conseiller général et ancien maire de la ville, M. Marie-Soufflet, estime que les fortifications seraient incapables de résister à un bombardement de longue portée. Elles perturbent donc inutilement les communications et le développement industriel local. Dans le but d'éviter un refus

---

<sup>1399</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 600 : démantèlement : délibérations du conseil municipal (1903-1904) – 6 mars 1903 : séance du conseil municipal de Lille.

<sup>1400</sup> AD Nord – Place de Dunkerque – 2 R 351 : démantèlement. Vœu du Conseil Général – 25 avril 1911 : délibérations du Conseil Général du Nord.

<sup>1401</sup> AD Nord – Place de Bergues – 2 R 116 : démantèlement partiel : délibérations du Conseil Général (1882-1893) – 19 avril 1882 : procès-verbal de délibération du Conseil Général du Nord.

<sup>1402</sup> AD Nord – Place de Bergues – 2 R 116 : démantèlement partiel : délibérations du Conseil Général (1882-1893) – 24 juin 1882 : lettre du Ministre des Travaux Publics au préfet du Nord.

<sup>1403</sup> AD Nord – Place de Bergues – 2 R 116 : démantèlement partiel : délibérations du Conseil Général (1882-1893) – 23 août 1882 : procès-verbal de délibération du Conseil Général du Nord.

catégorique similaire à celui de Bergues, il propose, à défaut de la démolition des remparts, la jonction de la ville-haute et de la ville-basse et la construction d'une ceinture fortifiée permettant de supprimer les servitudes urbaines<sup>1404</sup>. En ouvrant la voie à un compromis militaire, cet élu fait preuve d'une grande intelligence politique : si le déclassement intégral est impossible, un aménagement local serait en principe envisageable. Dans les faits, le coût d'une telle modernisation sur la frontière du Nord, à plus forte raison pour une ville dont le rôle militaire et économique est secondaire, semble totalement hors de propos.

Sans en espérer davantage de réussites, les élus réclament une législation plus libérale pour les zones frontières. Régulièrement, ils sollicitent l'emploi de matériaux plus solides, comme le bois ou la terre, lors de la construction de bâtiments civils dans les servitudes. Entre 1882 et 1885, le conseil d'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe renouvelle à trois reprises des propositions allant dans ce sens. En 1885, il affirme que la dynamite permet la destruction rapide des édifices en briques ou en pierres, d'où l'absurdité de maintenir une législation inappropriée aux progrès technologiques. Il réclame également une plus grande liberté dans la création de chemins vicinaux, estimant que ceux dont la taille est inférieure à six mètres de largeur ne devraient pas être soumis à des restrictions militaires<sup>1405</sup>. En 1887, le conseil d'arrondissement de Valenciennes réclame à son tour une révision du règlement administratif des servitudes<sup>1406</sup>. En 1889, le Conseil Général du Nord propose également l'emploi de matériaux solides dans la seconde zone, arguant que les progrès militaires lui ont supprimé toute réalité et utilité<sup>1407</sup>. Dès 1886, le Ministère de la Guerre s'oppose à l'ensemble de ces projets en confirmant le perfectionnement de l'artillerie et des explosifs : les différentes commissions de l'armée reconnaissent la désuétude des règlements et elles « imposeraient la pénible obligation s'il était question de réviser les lois sur les servitudes, de demander une aggravation plutôt qu'une réduction des charges actuellement imposées à la propriété »<sup>1408</sup>.

En revanche, les élus placent davantage d'espoirs dans l'octroi d'aménagements locaux. Ceux-ci peuvent consister en des déclassements partiels, en vue du démantèlement de

---

<sup>1404</sup> AD Nord – Place de Landrecies – 2 R 396. Déclassement : vœux du Conseil Général (1883-1884) – 7 août 1883 : procès-verbal de délibération du Conseil Général du Nord.

<sup>1405</sup> AD Nord – 2 R 33 : Places fortes et zones frontières, modification de la législation : vœux du Conseil Général et du conseil d'arrondissement d'Avesnes (1882-1887) – 20 et 23 juillet 1885 : procès-verbal des délibérations du conseil d'arrondissement d'Avesnes.

<sup>1406</sup> AD Nord – Place de Valenciennes – 2 R 786. Servitudes militaires (1884-1888) – 1887 : procès-verbal de délibération du conseil d'arrondissement de Valenciennes.

<sup>1407</sup> AD Nord – 2 R 33 : Places fortes et zones frontières, modification de la législation : vœux du Conseil Général et du conseil d'arrondissement d'Avesnes (1882-1887) – 2 mai 1889 : procès-verbal de délibération du Conseil Général du Nord.

<sup>1408</sup> AD Nord – 2 R 33 : Places fortes et zones frontières, modification de la législation : vœux du Conseil Général et du conseil d'arrondissement d'Avesnes (1882-1887) – 3 septembre 1886 : lettre du Ministre de la Guerre au préfet du Nord.

des portions inutiles ou particulièrement contraignantes. En février 1882, le conseil municipal de Lille réclame par exemple le déclassement des fortifications entre la porte de Gand et celle Louis XIV<sup>1409</sup>. Deux ans plus tard, M. Marie-Soufflet renouvelle une demande de réunion entre la Haute et la Basse-Ville de Landrecies et *a fortiori* de l'abandon des murailles intérieures<sup>1410</sup>. En septembre 1886, le maire de Bouchain, dont la ville est dans une situation similaire, réclame un traitement identique et le soutien du Conseil Général dans ses démarches<sup>1411</sup>. Les collectivités locales peuvent également désirer l'abandon d'un ouvrage détaché : en mars 1903, le conseil d'arrondissement de Lille demande le déclassement du Fort Sainte-Agnès situé en avant de la trouée des gares<sup>1412</sup>. Les autorités civiles tentent parfois d'obtenir des déclassements officieux grâce à la suppression des servitudes d'une place. En décembre 1886, le conseil municipal de Valenciennes demande par exemple l'autorisation de construire en maçonnerie dans la deuxième zone en acceptant la destruction à la première réquisition de l'armée<sup>1413</sup>. L'année suivante, la municipalité de Bergues émet le vœu de modifier le bornage de la place<sup>1414</sup>. Quatre ans plus tard, le conseil d'arrondissement de Lille est plus ambitieux en réclamant la suppression de l'intégralité des servitudes de la place<sup>1415</sup>. Cependant, le Ministère de la Guerre, conscient des conséquences sur les abords des fortifications, refuse immédiatement d'accéder à ces doléances. Les polygones exceptionnels ont quant à eux davantage de chances d'être octroyés. Ceux-ci peuvent consister en l'abrogation ou la modification temporaire des règles de servitudes. Ainsi, le polygone exceptionnel établi entre la Haute-Sambre et la redoute du Tilleul à l'est de Maubeuge soumet cet espace situé dans la première zone à la législation de la seconde<sup>1416</sup>. Comme le rappelle leur dénomination, l'armée perçoit ces aménagements comme tout à fait ponctuels et extraordinaires. Leur obtention permet donc de répondre aux sollicitations civiles à moindre frais : en 1881, le préfet du Nord transmet au Ministre de la Guerre une demande du conseil

<sup>1409</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 600 : démantèlement : délibérations du conseil municipal (1903-1904) – 6 mars 1903 : séance du conseil municipal de Lille.

<sup>1410</sup> AD Nord – Place de Landrecies – 2 R 397 : ville haute et ville basse : réunion, vœu du Conseil Général (1884-1885) - 21 août 1884 : procès-verbal de délibération du Conseil Général du Nord.

<sup>1411</sup> AD Nord – Place de Bouchain – 2 R 146 : démolition d'une partie de l'enceinte fortifiée (1886-1887) – 2 septembre 1886 : lettre du maire de Bouchain au sous-préfet de Valenciennes.

<sup>1412</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 600 : démantèlement : délibérations du conseil municipal (1903-1904) - 6 mars 1903 : séance du conseil municipal de Lille.

<sup>1413</sup> AD Nord – Place de Valenciennes – 2 R 786. Servitudes militaires (1884-1888) – 31 janvier 1887 : lettre du Ministre de la Guerre au préfet du Nord.

<sup>1414</sup> AD Nord – Place de Bergues – 2 R 121 : zone intérieure des fortifications : bornage (1887-1891) 23 avril 1887 : lettre du Ministre de la Guerre au Préfet du Nord.

<sup>1415</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 609. Réduction des servitudes : vœux du Conseil Général et du conseil municipal (1901-1905) - 23 octobre 1901 : lettre du Ministre de la Guerre au préfet du Nord.

<sup>1416</sup> AD Nord – Place de Maubeuge – 66 J 1642 : zone de servitudes et polygones exceptionnels (1881-1901) – 26 mars 1881 : décision ministérielle.

municipal de Douai. Ce dernier a émis en mai 1880 le vœu de créer un polygone exceptionnel à Dorignies, au Nord de la ville, dans une zone de 72 hectares principalement comprise dans la deuxième et la troisième zone de servitudes. Pour la municipalité, « ce serait, en réalité, l'agrandissement de la ville s'accomplissant dans des conditions d'autant plus favorables que son développement ne serait plus contenu dans une enceinte fortifiée »<sup>1417</sup>. Le Ministre de la Guerre rappelle au préfet du Nord son autorité sur ces débats, sans pour autant mettre fin aux discussions :

*« J'ai l'honneur de vous faire remarquer que les questions de Défense sont du ressort du gouvernement seul et ne peuvent être discutées ni avec les particuliers, ni avec les municipalités. Il ne peut ni ne doit être donné suite à un vœu émis sous cette forme. Mais je ne refuse pas d'examiner la question et je la ferai étudier de manière à concilier autant que possible les intérêts civils avec les exigences de la défense du pays »<sup>1418</sup>.*

Malgré cette apparente omnipotence de l'armée, obtenir un polygone exceptionnel semble assez simple car il s'agit d'une décision politique et non militaire comme l'explique le maire de Lille en mars 1903 :

*« Depuis quelques mois que je fais partie de la Chambre des Députés, je sais le temps qu'il faut pour qu'une loi d'intérêt général aboutisse. Il n'en est pas de même des projets d'intérêt local ; on les expédie au début de séances et je défie le centième des élus de la Nation de me dire qu'il a connaissance de projets d'intérêt local votés depuis qu'il fait partie du Parlement. On distribue les ordres du jour quelques minutes avant la séance ; on fait semblant de lire le procès-verbal ; le président murmure entre ses dents le texte des projets, on ne vote pas et pourtant ils sont adoptés.*

*Une loi au contraire d'intérêt général, et qui va intéresser un certain nombre de villes, fera l'objet d'une discussion. C'est tout le rouage parlementaire mis en jeu et des lenteurs qu'il est possible de prévoir »<sup>1419</sup>.*

---

<sup>1417</sup> AD Nord – Place de Douai – 2 R 247 : servitudes militaires : création d'un polygone exceptionnel à Dorignies (1880-1881) – 28 mai 1880 : séance du conseil municipal de Douai.

<sup>1418</sup> AD Nord – Place de Douai – 2 R 247 : servitudes militaires. Création de polygone exceptionnel à Dorignies (1880-1881) – 27 septembre 1881 : lettre du Ministre de la Guerre au préfet du Nord.

<sup>1419</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 600 : démantèlement : délibérations du conseil municipal (1903-1904) – 6 mars 1903 : séance du conseil municipal de Lille.

Un autre avantage des polygones exceptionnels réside dans leur possibilité d'extension : en janvier 1900, trois d'entre eux ont vu le jour autour de Lille sur les terrains du Canteleu et sur les communes de Saint-André et de la Madeleine. En août 1901, le Conseil Général du Nord considère que le secteur du Canon d'Or à Lambersart, situé entre ces différents polygones exceptionnels, a été victime d'un oubli. Il réclame donc une exemption cohérente des servitudes sur l'intégralité du front Nord de la place<sup>1420</sup>.

Comme le prouvent ces très nombreux exemples, les refus constituent la majorité des réponses du Ministère de la Guerre. Ils peuvent être systématiques et prouver que la question d'un déclassement est hors de propos. En décembre 1900, la commune de Malo-les-Bains demande l'autorisation de bâtir en dur dans la deuxième zone de servitudes des fortifications de Dunkerque, en particulier dans la partie comprise entre la plage et l'avenue Faidherbe<sup>1421</sup>. La réponse est au mot près identique à celle qui sera faite trois ans plus tard à la municipalité de Rosendaël qui réclame en novembre 1903 la création d'un polygone exceptionnel sur son territoire soumis à ces mêmes servitudes : « eu égard à la convenance de ne pas diminuer la valeur actuelle de la fortification de Dunkerque, j'estime qu'il ne peut être donné satisfaction au vœu dont il s'agit »<sup>1422</sup>. Malgré les changements de ministres et de gouvernements, cette ligne de conduite est maintenue. En 1885, le Conseil Général du Nord réclame la réunion de la Haute et de la Basse-Ville de Landrecies. Le Ministre Campenon explique que cette question, à laquelle son prédécesseur s'est opposé, a déjà été posée en 1883 et il en reprend ses conclusions<sup>1423</sup>. Ces décisions s'appuient sur des expertises et ne sont donc pas arbitraires : en 1896, le Conseil Général du Nord renouvelle une demande de déclassement d'une partie des fortifications de Bergues à la Chambre des Députés identique à celle présentée en 1894. Le Ministre de la Guerre reformule le refus de son prédécesseur du 20 mai 1895 qui s'était appuyé sur l'avis du Conseil Supérieur de la Guerre confirmant en 1888 le maintien des ouvrages désignés à l'unanimité<sup>1424</sup>. Le cas de Cambrai est quant à lui remarquable : les relations de la municipalité avec les services du génie se sont

---

<sup>1420</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 609. Réduction des servitudes : vœux du Conseil Général et du conseil municipal (1901-1905) - 23 octobre 1901 : lettre du Ministre de la Guerre au préfet du Nord.

<sup>1421</sup> AD Nord – Place de Dunkerque – 2 R 343 : servitudes, demande de réduction : vœux des conseils municipaux de Malo-les-Bains (1901) et de Rosendaël (1904) – 4 mai 1901 : lettre du Ministre de la Guerre au préfet du Nord.

<sup>1422</sup> AD Nord – Place de Dunkerque – 2 R 343 : servitudes, demande de réduction : vœux des conseils municipaux de Malo-les-Bains (1901) et de Rosendaël (1904) – 4 mai 1904 : lettre du Ministre de la Guerre au préfet du Nord.

<sup>1423</sup> AD Nord – Place de Landrecies – 2 R 397. Ville Haute et Ville Basse : réunion, vœux du Conseil Général (1884-1885) – 31 juillet 1885 : lettre du Ministre de la Guerre au préfet du Nord.

<sup>1424</sup> AD Nord – Place de Landrecies – 2 R 396 : déclassement : vœux du conseil général (1883-1884) – 7 novembre 1896 : lettre du Ministre de la Guerre au préfet du Nord.

progressivement détériorées en raison des demandes récurrentes de déclassement<sup>1425</sup>. À la suite d'un nouveau vœu émis en 1882, le comité des fortifications se réunit. Le chef du génie, sans doute excédé par des démarches officieuses employées par la ville, explique « que l'on coupera court à toute nouvelle obsession en repoussant formellement la demande du conseil municipal ». Il conclut au rejet de toute proposition qui aurait pour objet d'adoucir les servitudes de la place<sup>1426</sup>. Depuis la défaite de 1871, les demandes de déclassement sont un sujet sensible comme l'affirme Marie Charvet pour le cas parisien : « qu'on réclame la disparition des fortifications pour des raisons ne relevant pas immédiatement des impératifs militaires et on risque de se heurter à une levée de boucliers »<sup>1427</sup>. Des ministres aux vues différentes, tels que le général André, sont donc particulièrement appréciés<sup>1428</sup>. Celui-ci ne s'oppose pas aux demandes du conseil d'arrondissement de Lille et du Conseil Général du Nord réclamant une plus grande liberté de constructions aux abords de cette place, dans la mesure où lui-même envisage de présenter prochainement un projet de loi modifiant le règlement sur les servitudes<sup>1429</sup>.

De nombreux aménagements locaux sont néanmoins accordés afin de concilier besoins militaires et développement civil. Certains sont autorisés dans la mesure où ils ne constituent pas un danger pour la défense nationale : les polygones exceptionnels du quartier Saint-Waast et du faubourg de Paris à Valenciennes ont été accordés pour répondre à la forte densité de ce secteur. Par ailleurs, ils sont situés dans des zones inondables qui interdisent toute approche de l'ennemi<sup>1430</sup>. Cependant, ces autorisations contribuent à saper l'autorité de l'armée et l'organisation défensive de certaines places. Les fortifications de Dunkerque ont par exemple été modifiées dans les années 1870 grâce au décret du 14 juillet 1861 et à la loi du 14 décembre 1875. Les terrains libérés à l'Ouest permettent l'agrandissement du port, ceux situés à l'Est sont dédiés à l'extension de la ville. Malgré ces chantiers, de nouveaux aménagements semblent nécessaires dès 1879. Trois ans plus tard, le Ministère des Travaux Publics propose

---

<sup>1425</sup> Ménager B., « Coopération ou affrontement : les relations entre les municipalités et le Génie lors du déclassement et du démantèlement des villes fortifiées du département du Nord de 1871 à 1939 », Bragard P., Chanet J-F, Denys C. et Guignet P. (eds), *L'armée et la ville ...*, op. cit., p. 62

<sup>1426</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 723 : rejet d'une demande de la ville visant au classement de la place de Cambrai dans la deuxième catégorie des places de guerre (1883) – 30 janvier 1883 : séance du comité des fortifications.

<sup>1427</sup> Charvet M., *Les fortifications de Paris...*, op. cit., p. 28

<sup>1428</sup> Louis André (1838-1913), officier d'artillerie, fut Ministre de la Guerre de mai 1900 à novembre 1904. Républicain convaincu dès le Second empire, il mène de profondes réformes dans l'armée pour y rétablir la discipline après les prises de position de certains militaires dans l'Affaire Dreyfus. Il participe au processus de républicanisation du corps des officiers pour rapprocher l'armée de la Nation.

<sup>1429</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 609. Réduction des servitudes : vœux du Conseil Général et du conseil municipal (1901-1905) - 23 octobre 1901 : lettre du Ministre de la Guerre au préfet du Nord.

<sup>1430</sup> Ménager B., « Coopération ou affrontement : les relations entre les municipalités et le Génie... », art. cit., p. 62

de ne conserver que les murailles du front Nord et d'englober les parties les plus habitées de Rosendaël, Coudekerque, Brancke et Saint-Pol. Il désire également libérer ce secteur de toute servitude ou autoriser autant que possible l'installation d'établissements balnéaires. Les fossés serviraient de réservoirs pour les eaux de dessèchement et de bassins de chasses tandis que les contrescarpes deviendraient indépendantes des remparts. En mai 1884, le Comité du génie rejette ces projets, estimés à 43 millions de francs, car l'agrandissement de 1875 est perçu comme un affaiblissement de la place : selon lui, la défense de Dunkerque deviendrait impossible si de nouvelles parcelles étaient libérées<sup>1431</sup>. Les aménagements locaux ne font généralement qu'ouvrir l'appétit des civils : le 20 août 1900, les servitudes dans la partie Ouest du port de Calais sont supprimées. Immédiatement, la Chambre de commerce se saisit de l'occasion pour réclamer la démolition du fort Risban en dépit des oppositions du génie d'aliéner cet ouvrage et son bassin liés aux inondations défensives depuis 1896<sup>1432</sup>. À Lille, les exonérations de servitudes accordées en 1900 sont interprétées par Jules Duthil comme une brèche dans laquelle il faut s'engouffrer pour simplifier les communications entre la ville et ses faubourgs :

*« La bienveillance que le génie nous a témoignée, en accordant des polygones exceptionnels dont l'importance est cependant plus considérable au point de vue défensif que les trouées dont nous parlons, fait espérer que ces trouées seraient obtenues facilement si nos députés, nos conseillers généraux et la municipalité se mettaient d'accord pour des démarches pressantes et collectives »*<sup>1433</sup>.

Les fortifications perdent également en efficacité avec l'établissement de polygones exceptionnels. En 1919, le maréchal Joffre justifiera l'abandon et la perte de Lille en 1914 par l'impossibilité de la défendre du fait de la continuité du bâti entre Roubaix et Tourcoing<sup>1434</sup>. Cette dernière a en effet été amplifiée par les nombreuses exemptions accordées sur les fronts Nord et Est de la place. Cependant, ces questions militaires ne sont pas une priorité pour les populations et leurs élus dont le travail de sape continue en vue de la satisfaction de leurs désirs.

---

<sup>1431</sup> SHD – 2 V 88 : Dunkerque, Gravelines, Bergues (1893-1912) – 23 janvier 1896 : rapport fait au Ministre de la Guerre sur l'extension de l'enceinte de la ville de Dunkerque.

<sup>1432</sup> Borde C., *Calais et la mer...*, op. cit, p. 294

<sup>1433</sup> Duthil J., « le polygone exceptionnel de Canteleu-Lambersart... », art. cit, p. 63

<sup>1434</sup> Général Lebas, *Places fortes et fortifications...*, op. cit, p. 176



## 2 – Déclassés et démantèlements des villes du Nord-Pas-de-Calais

Les pressions exercées à l'échelle locale et nationale portent leurs fruits car la quasi-totalité des places de guerre est déclassée durant les années 1890-1900. Après de longues procédures, les chantiers de démantèlements peuvent débuter et laisser place aux améliorations tant espérées par les élus.

### 2.1. Procédures nationales et réceptions locales

Le déclassé d'une fortification est le fruit de longues démarches, tant locales et centrales. Longtemps, de telles demandes ont été rejetées en bloc par les différents ministres de la Guerre qui se présentaient comme les seules autorités compétentes à prendre de telles décisions. L'équilibre des pouvoirs et la nomination de civils à la tête de cette administration ouvrent de nouvelles possibilités. Sous le ministère de Charles de Freycinet, premier non-militaire à ce poste sous la Troisième République, a lieu la plus grande vague de déclassés. Cependant, l'autorité d'une seule personne ne suffit pas : dans un premier temps, un parlementaire, éventuellement un élu du territoire concerné, ou le Ministre de la Guerre doit proposer une loi comprenant une ou plusieurs enceintes. Cette suggestion doit être acceptée par la Chambre des Députés puis par le Sénat avant d'être publiée au *Journal Officiel*. Dès lors, les municipalités et les services locaux du génie entrent en négociations pour rédiger une convention de déclassé et de démantèlement, tout en prévoyant son financement. Après études, cette convention est approuvée par le Parlement, en attendant un décret présidentiel confirmant l'abandon des fortifications et autorisant officiellement leur démantèlement<sup>1435</sup>. Si les déclassés émanent de l'autorité civile, l'armée est bien évidemment consultée en amont. Le *Journal Officiel* précise systématiquement l'autorité militaire sollicitée et la date de ses conclusions. Il peut s'agir du Comité de défense si cet avis est antérieur à 1877 ou du Conseil Supérieur de la Guerre s'il est postérieur. Le Parlement ne saurait en effet imposer un déclassé sans l'accord des militaires, au risque de désorganiser le système défensif national. Ces procédures, qui alternent entre débats parisiens et négociations locales, nécessitent un temps plus ou moins long en fonction des villes : Arras et Bouchain sont par exemple toutes deux déclassées par la loi du 27 mai 1889. Cependant, le cas de Bouchain présente de nombreuses difficultés administratives et le décret présidentiel

---

<sup>1435</sup> Voir annexe 21 : procédures du déclassé et du démantèlement d'une place forte

ne sera publié que le 26 mai 1893<sup>1436</sup>, soit près de deux ans après celui d'Arras<sup>1437</sup>. De multiples facteurs expliquent ces durées différentes, comme une anticipation administrative du déclassement, l'état des finances communales, l'efficacité du personnel municipal mais également la qualité des rapports entretenus avec l'autorité militaire.

Tableau n°14 : exemples des délais entre la loi de déclassement du 27 mai 1889  
et les autorisations de démantèlements

Ville	Signature de la convention	Approbation parlementaire de la convention	Décret présidentiel autorisant le déclassement
Aire-sur-la-Lys	-	-	13 avril 1893
Arras	7 juin 1890	23 décembre 1890	2 juillet 1891
Bouchain	4 août 1891	12 mai 1893	26 mai 1893
Cambrai	2 juillet 1891	16 avril 1892	4 août 1893
Douai	8 août 1890	19 janvier 1891	-
Landrecies	-	28 novembre 1893	13 septembre 1894
Valenciennes	26 mars 1890	26 août 1890	11 septembre 1890
Saint-Omer	-	2 avril 1891	-

Au lendemain de la guerre de 1870-1871, le maintien, l'abandon ou la réintégration parmi les places de guerre de plusieurs villes est longuement débattu pour assurer la meilleure défense possible. Le déclassement de certaines cités est confirmé, leur permettant de poursuivre leur démantèlement, comme Béthune ou Avesnes-sur-Helpe. D'autres, à l'exemple du Quesnoy, sont en revanche reclassées malgré les démarches et les chantiers engagés. La loi du 27 mai 1889 réorganise donc de nouveau la configuration générale de la frontière du Nord.

Si ce texte décline de nombreuses places du Nord-Pas-de-Calais, il en classe également. Ainsi, les batteries de Zuydcoote et de Mardyck à Dunkerque, de la Crèche à Calais, de la Tour d'Ordre et du Mont de Couple à Boulogne-sur-Mer et l'ouvrage du Rocq à Maubeuge sont inscrits dans la deuxième catégorie des places de guerre, c'est-à-dire entretenues sans modernisation. Du fait de leur récente construction, il s'agit d'un premier

<sup>1436</sup> AD Nord – Place de Bouchain – 2 R 148 : bâtiments militaires. Usufruit (1899-1903) – 27 décembre 1902 : lettre du directeur des domaines au préfet du Nord.

<sup>1437</sup> AD Nord – Place d'Arras – 66 J 154 : déclassement et démantèlement de la place d'Arras (1876-1895) - 24 avril 1893 : renseignements au sujet du démantèlement des places.

classement. Cependant, les inscrire directement dans la seconde catégorie démontre à la fois la faiblesse de ces nouvelles fortifications et le désintérêt de cet espace militaire.

D'autres ouvrages sont en revanche déclassés sans délai ni réserve. Il s'agit principalement de fortifications détachées datant de l'époque de Vauban, tels que le fort Louis et la redoute Bernard-Sleet à Dunkerque, les forts Suisse et Lapin<sup>1438</sup> à Bergues et l'ouvrage du Canteleu à Lille. Les fortifications gérées par les services du génie à Calais sont particulièrement visées par cette loi avec l'abandon du Fort Nieulay, des redoutes des Crabes, des Salines, du Vivier, des batteries Nord et Ouest du cap Gris-Nez et des tours d'Ambleteuse et de la Crèche. Arras, Aire-sur-la-Lys, Bouchain, Cambrai, Douai, Landrecies, Saint-Omer et Valenciennes, ainsi que la citadelle de Montreuil-sur-Mer, sont déclassées sous réserve de décrets présidentiels. Cette loi répond donc en grande partie aux demandes des populations et donne de l'espoir aux autres municipalités. Il est en effet précisé que des modifications de classement sont à l'étude pour les places de Gravelines et du Quesnoy ainsi que pour les forts de Flines et de Maulde<sup>1439</sup>. Cependant, le Ministre de la Guerre peut parfois revenir sur ces décisions : par une dépêche du 7 octobre 1889, celui-ci confirme le déclassement du fort Suisse, y rajoute le fort Vallière mais revient sur celui du fort Lapin de Bergues, dont la zone de servitudes est limitrophe des fortifications urbaines<sup>1440</sup>.

La loi du 6 juillet 1901 décline à son tour Condé-sur-l'Escaut, Gravelines et Le Quesnoy. Cependant, le caractère tardif de cette loi explique le maintien de leurs fortifications à la veille de la Grande Guerre. À Condé-sur-Escaut, la loi n'impose qu'un léger dérasement, suffisant pour rendre la place inutile à l'ennemi. Cette décision démontre à la fois la faiblesse des infrastructures les plus anciennes de la frontière du Nord, mais également le manque de cohérence dans les politiques militaires : les services du génie ont toujours alarmé le Ministère et les différentes autorités compétentes du risque encouru à laisser une fortification partiellement démantelée à portée de l'ennemi. La convention autorisant la ville à mettre en vente les terrains des murailles ne sera pourtant signée qu'en février 1923<sup>1441</sup>. Pour le cas du Quesnoy, il faut attendre 1903 pour que l'administration des Ponts et Chaussées s'intéresse au projet de rectification des routes nationales, des chemins de fer et des canaux alentours<sup>1442</sup>. Huit ans après la loi de déclassement, le chef du génie à Valenciennes entre en pourparlers

---

<sup>1438</sup> À ne pas confondre avec l'autre fort Lapin qui se situe à Calais.

<sup>1439</sup> *Journal Officiel*, 30 mai 1889

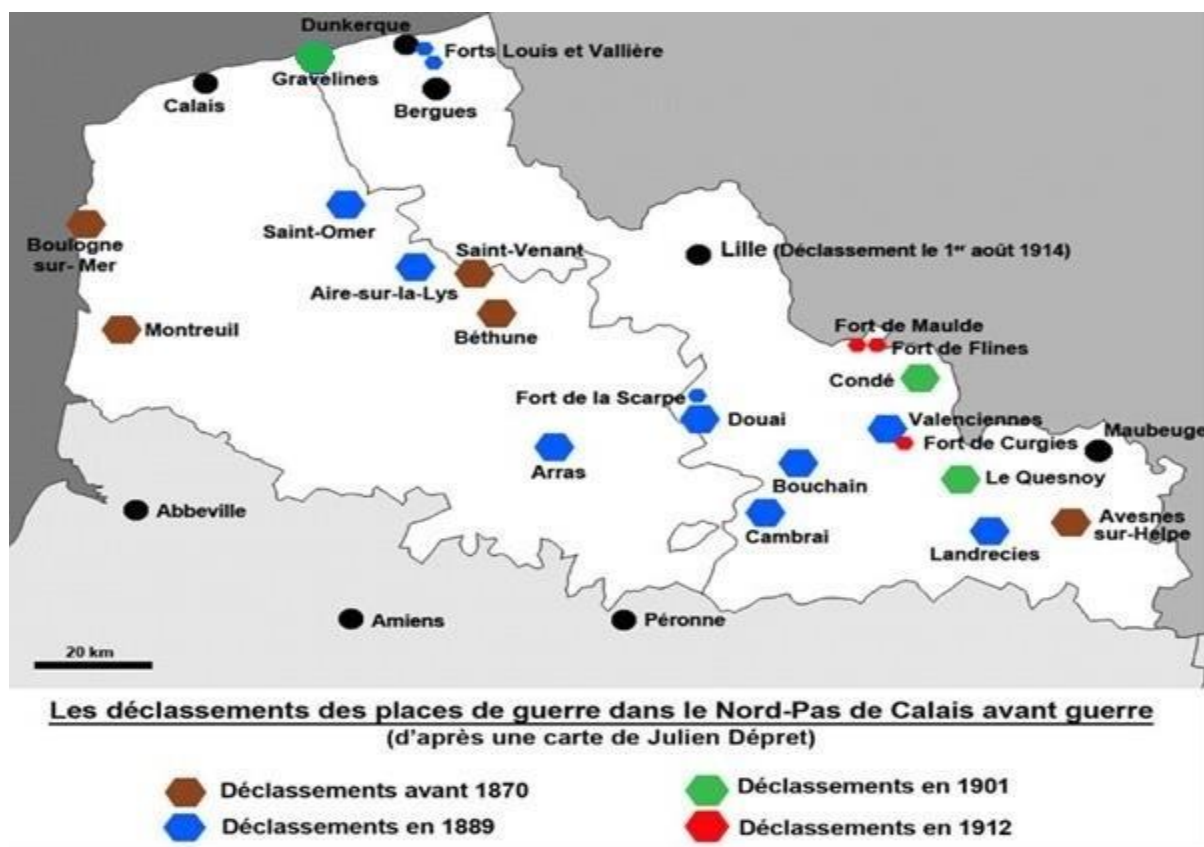
<sup>1440</sup> AD Nord – Place de Bergues – 66 J 301 : Bergues : zone de fortifications. Délimitation. Plans (1886-1929) – 7 octobre 1889 : dépêche du Ministre de la Guerre.

<sup>1441</sup> Delame R., *Condé-sur-l'Escaut*, Valenciennes, imprimeries Lasseron, Dehors et C<sup>ie</sup>, 1927, p. 253

<sup>1442</sup> AD Nord – Place du Quesnoy – 66 J 1872 : déclassement et démantèlement de la place du Quesnoy (1901-1930) – 19 août 1903 : lettre du Ministre de la Guerre au directeur du génie

avec cette ville pour lui donner les renseignements d'ensemble relatifs au démantèlement et ses conditions générales en attendant l'ouverture d'une nouvelle conférence mixte en 1913<sup>1443</sup>.

Carte n°12 : les différentes vagues de déclassement des places du Nord-Pas-de-Calais



L'annonce du déclassement est reçue avec de nombreuses nuances entre les villes, en fonction de la situation politique et économique locale. Si Valenciennes, en raison de sa densité importante et de son sentiment d'étouffement, accueille la loi du 27 mai 1889 comme une libération, Douai craint au contraire de voir disparaître une part importante de son identité et de ses revenus. En 1802, la Préfecture était en effet transférée à Lille avant d'être rejointe en 1888 par les facultés<sup>1444</sup>. Cette perte provoque un émoi important à Douai et l'État propose plusieurs contreparties en 1887, parmi lesquelles la démolition des fortifications du côté du polygone exceptionnel de Dorignies et le renforcement de l'effectif de la garnison<sup>1445</sup>. La

<sup>1443</sup> AD Nord – Place du Quesnoy – 66 J 1872 : déclassement et démantèlement de la place du Quesnoy (1901-1930) – 18 décembre 1909 : rapport du chef de bataillon Wiart, chef du génie à Valenciennes, au sujet du démantèlement de la place du Quesnoy.

<sup>1444</sup> Condette J.-F., *Histoire d'une faculté française : la faculté des lettres de Lille du transfert au transfert (1887-1974). Les métamorphoses d'une institution*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 1998, 1276 p.

<sup>1445</sup> Pénét V., *Le démantèlement de Douai*, Lille 3, mémoire de maîtrise, 1985, pp. 8-9

rancœur des douaisiens à l'encontre de la municipalité républicaine renforce l'opposition conservatrice lors des élections de 1888<sup>1446</sup>. Le nouveau maire Mention, républicain modéré, demande, en totale opposition avec la proposition de l'État, l'élargissement des remparts pour incorporer le faubourg industriel de Dorignies. L'annonce d'un déclassement imminent est donc un nouveau coup dur pour la ville dont la population et les élus présentent un front uni<sup>1447</sup> comme l'affirme *L'indépendant* :

« À population égale à celle de Valenciennes et de Cambrai, la superficie de la place de Douai est à peu près du double de celle de ces villes ; les Douaisiens à l'inverse de leurs voisins n'ont jamais senti le besoin de se donner de l'air »<sup>1448</sup>.

Devant l'attitude de cette ville, l'armée est dans l'obligation de lui promettre des avantages tout en la menaçant : d'un côté, elle fait la promotion des profits économiques que Douai tirera du démantèlement et du détournement de la Scarpe ; de l'autre, elle envisage de diminuer la garnison ou de proposer le démantèlement à une société privée si la ville s'obstine dans cette attitude<sup>1449</sup>. En 1889, les conservateurs prennent la direction de la municipalité et s'accrochent finalement au déclassement qui leur offre l'occasion de prouver leur efficacité<sup>1450</sup>.

## 2.2. Conventions et financements

Une fois la loi votée, une convention spécifique de déclassement est nécessaire. Les négociations réunissent des représentants des villes et de différentes administrations de l'État comme celles de la Guerre, représentée par le génie, des Finances ou des Travaux Publics. Certaines municipalités anticipent donc ces démarches et travaillent sur ces conventions en prévision de l'abandon des murailles : dès le 30 janvier 1889, soit quatre mois avant le déclassement, le conseil municipal d'Arras annonce qu'une convention a été signée sous réserve que la loi soit votée<sup>1451</sup>. Durant les négociations, l'armée impose la conservation et le transfert de nombreuses infrastructures : ainsi, la garnison de Douai conserve six magasins à

---

<sup>1446</sup> Attia M., *Un siècle de municipalité douaisienne : étude du pouvoir à Douai du milieu des années 1880 au début des années 1980*, Lille 3, mémoire de master 2, 2003, p. 3

<sup>1447</sup> Pénet V., *Le démantèlement de Douai...*, *op. cit.*, p. 8

<sup>1448</sup> *L'indépendant*, 7-8 septembre 1888

<sup>1449</sup> Ménager B., « Coopération ou affrontement : les relations entre les municipalités et le Génie... », *art. cit.*, p. 63

<sup>1450</sup> Attia M., *Un siècle de municipalité douaisienne...*, *op. cit.*, p. 32

<sup>1451</sup> Bernard H., *Arras, ville fortifiée*, Arras, musée d'Arras, p. 123

poudre situés dans les zones qui doivent être nivelées. Les murs de clôture et les bâtiments militaires de la place ne seront déplacés que si les travaux n'excèdent pas la somme de 25 000 francs<sup>1452</sup>. Cambrai pourrait quant à elle obtenir la remise du magasin à poudre de Frémy et ses terrains si elle finance la construction d'un nouvel entrepôt estimée à 60 000 francs<sup>1453</sup>.

Les conventions sont nécessaires pour partager les terrains libérés, fixer leur prix et prévoir les modalités du démantèlement avec les différents services de l'État. Elles doivent éviter des conflits dus à la mauvaise rédaction des projets, comme c'est le cas à Lille pour les terrains du Canteleu : le 29 avril 1892, ces derniers ont été remis à la Caisse des Domaines en vue d'une aliénation ultérieure au profit du Trésor. Or, la municipalité exige la rétrocession de ces terrains dont l'affectation ne respecte pas la convention du 9 juin 1860. En s'appuyant sur un précédent de 1879, la ville tente de créer une jurisprudence pour obtenir des avantages fonciers et pécuniaires, en confondant les termes d'« échange » et d'« abandon »<sup>1454</sup>.

Le coût des démantèlements dépend évidemment des superficies libérées. Ainsi, le cas de Bouchain, qui récupère une quarantaine d'hectares dont de nombreux bâtiments militaires, n'est pas comparable à celui de Douai avec ses cent soixante hectares appartenant à l'armée. Par ailleurs, les sommes nécessaires sont calculées en fonction des travaux de démantèlement et de nivellement. Si un mètre carré libéré à Cambrai ne coûte qu'environ 1,6 franc, cette surface s'élève à environ cinq francs à Douai. Dès lors, cette question peut provoquer des désaccords : les demandes incessantes de déclassement du conseil municipal de Cambrai ont détérioré les relations avec l'armée. En juillet 1889, le génie accuse la ville de « poursuivre des intérêts particuliers en réclamant la cession des terrains à vil prix »<sup>1455</sup>. Deux ans plus tard, le Ministre de la Guerre fait de nouveau part de sa frustration devant l'attitude de la municipalité qui ne propose qu'une soulte de 28 000 francs quand l'État en réclame 140 000. Devant l'impossibilité d'estimer le coût des travaux de voirie, le Ministre propose de vendre les terrains démantelés à 1,56 franc par m<sup>2</sup>, ce qui est légèrement supérieur au prix consenti pour la place de Valenciennes. Le coût du nivellement pose en effet problème à Cambrai car l'armée doit aplanir environ vingt-quatre hectares qu'elle conserve<sup>1456</sup>. En juillet 1892, le

---

<sup>1452</sup> AM Douai – 2 H 183 : déplacement des établissements de l'artillerie (1893-1895) – 8 août 1890 : convention entre l'Etat et la municipalité de Douai en vue du déclassement et du démantèlement de la place de Douai.

<sup>1453</sup> SHD – 2 I 443 : génie (1890-1908) – 25 octobre 1892 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1454</sup> AD Nord – Place de Lille – 2 R 464 : porte de Canteleu : revendication de terrains par la ville de Lille (1897) – 2 septembre 1897 : lettre du préfet du Nord au Ministre de la Guerre.

<sup>1455</sup> Ménager B., « Coopération ou affrontement : les relations entre les municipalités et le Génie... », *art. cit.*, p. 63

<sup>1456</sup> SHD – 2 I 443 : génie (1890-1908) – 2 février 1891 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

Ministre de la Guerre fixe le démantèlement à 134 000 francs et à la fourniture par la ville d'un champ de manœuvre de trente hectares pour la cavalerie dans un rayon de quatre kilomètres de la ville<sup>1457</sup>.

Le cas de Landrecies est tout à fait particulier : en janvier 1889, soit quelques mois avant la loi de déclassement, la ville propose un versement de 200 000 francs contre la remise d'immeubles militaires et la démolition des remparts aux frais de l'État. Le Ministre de la Guerre s'oppose à cette offre car il l'estime inférieure de moitié au coût réel des travaux et des transferts de propriété. Il consent néanmoins à limiter l'éventuelle destruction des murailles à une portion de 400 mètres, ce qui « semble suffisant pour rendre la place désormais intenable et on aurait d'autres parts réduit sensiblement les dépenses du démantèlement tout en créant près des casernes Biron et Dupleix des cours larges et spacieuses ». Par ailleurs, la ville n'aurait pas à financer le démantèlement de certains bastions car « par suite de leur situation très avantageuse au point de vue commercial, ces portions de rempart semblent susceptibles d'être vendues, même avec charge de nivellement »<sup>1458</sup>. Toutes les conventions de déclassement ne sont pas sujettes à des discordes : le directeur du génie à Arras précise, que dans le cas de cette commune, « on a tenu compte en arrêtant ce projet des intérêts de la ville en même temps que des intérêts militaires »<sup>1459</sup>. En effet, l'insuffisance des ressources de la ville permet de limiter le démantèlement à des grandes percées et des dérasements superficiels dans l'attente d'une démolition complète des remparts<sup>1460</sup>.

Les projets de convention sont nombreux en raison de la multiplicité des intervenants expliquant des réécritures permanentes. Le premier projet pour le démantèlement de Douai, rédigé le 28 novembre 1888, prévoit la remise de 146 hectares pour la somme de 1 200 000 francs payée pour moitié par les services du génie. Cependant, la ville s'oppose à ce programme car les terrains concernés ne sont pas suffisamment homogènes. Certaines demandes du maire, comme un droit d'intervention dans la remise des terrains à la Compagnie des chemins de fer du Nord, sont également refusées. Le Président du Conseil, Ministre de la Guerre, s'oppose à sa demande de réduction du démantèlement grâce à un rabais consenti sur certains travaux : « quelque puisse être l'interprétation donnée à ce sujet à la convention du 8 août 1890, les charges de la ville resteront les mêmes, et toute discussion à

---

<sup>1457</sup> SHD – 2 I 443 : génie (1890-1908) – 28 juillet 1892 : lettre du Président du Conseil Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1458</sup> SHD – 2 I 443 : génie (1890-1908) – 31 janvier 1889 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1459</sup> AD Nord – Place d'Arras – 66 J 154 : 10 février 1889 : rapport du chef du génie au sujet du déclassement et du démantèlement de la place d'Arras

<sup>1460</sup> Cardevacque A. (de), *Arras fortifiée, histoire des fortifications de cette ville depuis les temps les plus reculés jusqu'au démantèlement de la place*, Rohard-Courtin, Arras, 1893, p. 82

cet égard ne présenterait aucun intérêt sérieux »<sup>1461</sup>. Le deuxième projet, qui sera finalement accepté en 1891, promet la remise de 160 hectares pour 800 000 francs ainsi qu'une augmentation des zones à démanteler par l'armée. Cependant, de nouvelles discussions ont lieu en 1892 pour renégocier des modalités du démantèlement<sup>1462</sup>.

Une fois les questions d'ensemble réglées par une convention générale, de multiples conférences mixtes ont lieu entre différentes administrations. En novembre 1895, l'une d'entre elles concernant la police d'écoulement des eaux dans le courant des Fontinettes à Douai et rassemble les représentants de la ville, des services navigables du Nord et du Pas-de-Calais, du Ministère de l'Agriculture et des services du génie et de l'artillerie<sup>1463</sup>. Des incohérences imposent la renégociation de certains points particuliers : lors de réflexions sur le démantèlement de Condé-sur-l'Escaut, les représentants du service ordinaire vicinal et hydraulique ont été entendus contrairement à ceux du service des voies navigables. Par ailleurs, l'avis du département n'a pas été demandé pour la modification d'une voie ferrée et d'une route nationale<sup>1464</sup>. Lors de ces conférences mixtes, le génie militaire se montre l'un des partenaires les plus exigeants. Il refuse de renouveler les mêmes erreurs qu'à Béthune où des différends perdurent plusieurs années après le démantèlement : en 1882, le maire de cette commune dénonce l'absence de nivellement du champ de manœuvre qui aurait dû se dérouler treize ans plus tôt, avant son échange avec un autre terrain municipal. L'achèvement des travaux d'urbanisation est donc impossible malgré les fonds débloqués par l'Inspection générale du génie en 1880<sup>1465</sup>. Le Ministère de la Guerre est désormais extrêmement précis lors des négociations sans pour autant être à l'abri de désaccords ultérieurs : en 1891, le chef de corps du 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie refuse les terrains proposés par la municipalité pour y transférer les jardins militaires qui ont déjà été mis en culture en vertu de la convention de juillet 1890. Ces espaces sont en effet ouverts de toute part : « malgré les mesures de police et de surveillance, on ne pourrait empêcher les curieux et les promeneurs, allant visiter les travaux de démantèlement de [les] traverser pour regagner le chemin des Alliés, près de

---

<sup>1461</sup> SHD – 2 I 443 : génie (1890-1908) – 22 juillet 1891 : lettre du Président du Conseil Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1462</sup> Ménager B., « Coopération ou affrontement : les relations entre les municipalités et le Génie... », *art. cit.*, p. 64

<sup>1463</sup> AM Douai – 2 H 173 : génie militaire (1891-1895) – 12 novembre 1895 : procès-verbal de conférence mixte pour établir la police de l'écoulement des eaux dans le courant des Fontinettes

<sup>1464</sup> SHD – 2 I 243 : correspondance du génie sur les places fortes du Nord (1897-1913) – 17 février 1905 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1465</sup> AD Nord – Place de Béthune – 66 J 464 : champ de manœuvres (1827-1882) – 6 septembre 1882 : rapport du chef du génie au sujet du champ de manœuvre de Béthune.



l'Escaut »<sup>1466</sup>. En 1892, la cession et le transfert du parc à fourrage à Valenciennes est également à l'origine d'un désaccord : lors d'une conférence mixte tenue en février 1891, la ville s'était engagée à financer la reconstruction de ce bâtiment. Or, la municipalité, qui n'a connu aucun changement politique, revient sur ses engagements et refuse tout paiement, d'où l'incompréhension et le mécontentement du Ministre de la Guerre qui affirme au préfet du Nord qu'il ne saurait « entrer dans la voie indiquée par elle »<sup>1467</sup>. En janvier 1895, un nouveau projet de convention est proposé pour le transfert du magasin à dynamite et de la salle d'artifices de l'atelier de construction à Douai. La ville s'était en effet engagée à déplacer ces bâtiments lors la conférence mixte du 10 avril 1891. Cependant, lors de celle du 8 octobre 1893, elle préfère abandonner la charge de ces travaux aux services de l'artillerie et verser 34 000 francs pour se désengager de toute obligation. La convention générale doit donc être partiellement modifiée car cette somme ne constitue pas un fond de concours mais permet le rachat d'une charge inhérente à la municipalité<sup>1468</sup>.

Les modalités des démantèlements sont également longuement étudiées car le génie refuse d'abandonner la supervision de ces chantiers aux civils. Il craint que ces derniers ne respectent pas leurs engagements, avec le risque de voir un éventuel ennemi trouver refuge à l'abri de vestiges de fortifications encore intacts. Le projet de convention de Bouchain prévoit par exemple que le démantèlement de la Ville-Haute sera à la charge de l'État, interdisant ainsi toute intervention municipale. En contre-partie, les travaux effectués par les services du génie ne devront pas durer plus de trois ans<sup>1469</sup>. L'ampleur des chantiers dans certaines villes requiert parfois l'intervention d'une main d'œuvre civile plus importante et inexpérimentée : certaines municipalités comme Cambrai négocient l'emploi des chômeurs de la localité<sup>1470</sup>. La convention de déclassement de Saint-Omer prévoit quant à elle la destruction des remparts par des entreprises civiles dans un temps imparti : ce délai dépassé, les travaux seront achevés par les services du génie aux frais de la municipalité<sup>1471</sup>.

---

<sup>1466</sup> AM Valenciennes – 2 H 452 : jardins militaires (1890-1891) – 24 mars 1891 : lettre du commandant du 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie au chef du génie.

<sup>1467</sup> AD Nord – Place de Valenciennes – 2 R 787 – 10 février 1892 : lettre du Président du Conseil Ministre de la Guerre au préfet du Nord.

<sup>1468</sup> AM Douai – 2 H 183 : déplacement des établissements de l'artillerie (1893-1895) – 21 janvier 1895 : procès-verbal de conférence au sujet de déplacement des magasins à dynamite et de la salle d'artifices de l'atelier de construction.

<sup>1469</sup> AD Nord – Place de Bouchain – 2 R 147 : démantèlement : cession de terrains et de bâtiments à la ville (1888-1894) – 9 février 1894 : acte administratif en projet.

<sup>1470</sup> Ménager B., « Coopération ou affrontement : les relations entre les municipalités et le Génie... », *art. cit.*, p. 62

<sup>1471</sup> Bocquillon L., *À la découverte des anciennes fortifications de Saint-Omer...*, *op. cit.*, p. 39

Une fois les conventions de déclassement et de démantèlement signées se posent les questions de leur financement et de la modernisation du tissu urbain. Au vu de l'investissement exigé pour le dérasement des murailles, le conseil municipal de Douai réfléchit à l'organisation d'une consultation publique à ce sujet lors de sa séance du 3 avril 1889. Cette proposition est refusée par seize voix contre cinq et un vote blanc car la municipalité est convaincue que la population rejeterait le projet de convention<sup>1472</sup>. Le financement des démantèlements impose l'emprunt de sommes importantes qu'une loi doit autoriser : sur les 800 000 francs nécessaires pour les travaux à Douai, 200 000 francs doivent être immédiatement remis à la Caisse des Domaines. Le reliquat doit être payé six mois, douze mois et dix-huit mois après la promulgation de la loi<sup>1473</sup>. Pour s'acquitter de cette somme, le conseil municipal vote un emprunt d'1,5 million de francs remboursable sur cinquante ans. Le préfet du Nord exprime son désaccord sur la durée proposée. De nouveaux débats s'ouvrent à ce propos ponctuent la vie politique locale sur cette question avec l'intervention des services du génie et du Ministre de la Guerre. Finalement, la séance du conseil municipal du 2 février 1891 arrête l'émission de 3 000 obligations de 500 francs rapportant au porteur un taux d'intérêt de 3,8 %<sup>1474</sup>. Quatre versements sont également nécessaires pour financer les 225 000 francs du démantèlement valenciennois<sup>1475</sup>. La municipalité lance un emprunt de 2,5 millions de francs à 3,7 % remboursable sur 29 ans à partir de 1902<sup>1476</sup>. Selon le projet de convention pour Bouchain, les 100 000 francs nécessaires seront payés en deux fois : une moitié le mois suivant l'acte de déclassement, l'autre sept mois plus tard. Pour rembourser cette somme, la ville accepte en décembre 1891 de céder ses droits sur les rentes de l'État<sup>1477</sup>. Malgré cette proposition, le Ministre des Finances fait part de ses inquiétudes au préfet du Nord en août 1892 et lui rappelle la nécessité de provoquer une délibération municipale en cas d'emprunt<sup>1478</sup>.

L'impossibilité de tenir ses engagements est en effet dangereuse pour une ville : les pénalités de retard prévues par les conventions correspondent à une augmentation de 5 % des

---

<sup>1472</sup> Pénet V., *Le démantèlement de Douai...*, op. cit., p. 34

<sup>1473</sup> AM Douai – 2 H 183 : déplacement des établissements de l'artillerie (1893-1895) – 8 août 1890 : convention entre l'État et la municipalité de Douai en vue du déclassement et du démantèlement de la place de Douai.

<sup>1474</sup> Pénet V., *Le démantèlement de Douai...*, op. cit., pp. 39-43

<sup>1475</sup> AM Valenciennes – 2 H 452 : jardins militaires (1890-1891) – 5 juillet 1890 : avant-projet d'acte administratif pour régler la question du démantèlement des fortifications de la place de Valenciennes.

<sup>1476</sup> Salamagne A., *À la découverte des anciennes fortifications de Valenciennes*, Cambrai, Nord patrimoine, 1999, p. 87

<sup>1477</sup> AD Nord – Place de Bouchain – 2 R 147 : démantèlement : cession de terrains et de bâtiments à la ville (1888-1894) – 9 février 1894 : acte administratif en projet.

<sup>1478</sup> AD Nord – 2 R 252-253 : Douai et Valenciennes, déclassement (1890-1895) – 6 août 1892 : lettre du Ministre des Finances au préfet du Nord.

intérêts à partir du jour de l'échéance. Cette procédure est une clause habituelle des conventions de déclassements car elle était déjà appliquée pour les villes libérées de leurs fortifications en 1867. Les municipalités ont donc intérêt à s'assurer d'être en mesure d'assumer les dépenses liées au démantèlement. Pour rembourser son emprunt de 1 100 000 francs, le conseil municipal de Saint-Omer met en place un impôt de 25 centimes sur trente-huit ans<sup>1479</sup>. La loi du 30 mai 1893 autorise Cambrai à emprunter deux millions de francs et à imposer une augmentation de ses rentrées fiscales. Les intérêts de cet emprunt, limité à trente-neuf ans, ne doivent pas dépasser 4 %. Celui-ci doit être proposé par publicité avec concurrence et réalisé avec un créancier unique ou des particuliers<sup>1480</sup>. La ville est autorisée à augmenter ses taxes « par addition au principal de ses quatre contributions directes » de 15 centimes durant l'année 1894 puis 30 centimes à partir de 1895<sup>1481</sup>. D'autres communes ont anticipé le financement de leur déclassement : lors de sa séance du 8 octobre 1886, le conseil municipal de Bouchain vote un budget de 20 000 francs pour assumer les dépenses imposées par la suppression des fortifications entre la Haute et la Basse-Ville<sup>1482</sup>. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que les municipalités perçoivent ces déclassements comme un investissement sur le court et le long terme : si Arras s'engage à financer le démantèlement à hauteur de 1 200 000 francs grâce à un emprunt d'un million de francs qui accroît la dette municipale des deux tiers<sup>1483</sup>, elle espère en tirer 1 500 000 francs avec la revente des terrains libérés<sup>1484</sup>.

### 2.3. « Les chantiers du siècle »

La durée des démantèlements dépend des villes et de la taille de leurs murailles. Les chantiers de Landrecies débutent en 1895 et s'achèvent en quelques mois<sup>1485</sup>. Les travaux de Saint-Omer se déroulent sur deux ans, de 1892 à 1894<sup>1486</sup>. En revanche, cinq années sont nécessaires à Arras, où la plus grande partie des fortifications est détruite entre 1891 et 1896,

<sup>1479</sup> Bocquillon L., *À la découverte des anciennes fortifications de Saint-Omer...*, *op. cit.*, p. 42

<sup>1480</sup> Les sources parlent « de marché de gré à gré ou par voie de souscription publique »

<sup>1481</sup> AD Nord – Place de Cambrai – 66 J 726 : démantèlement de la place. Travaux divers exécutés en conséquence (1895-1898) – 30 mai 1893 : loi autorisant la ville de Cambrai à emprunter deux millions de francs et à s'imposer extraordinairement pour diverses dépenses d'utilité communale.

<sup>1482</sup> AD Nord – Place de Bouchain – 2 R 146 : démolition d'une partie de l'enceinte fortifiée (1886-1887) – 29 novembre 1886 : séance du conseil municipal.

<sup>1483</sup> Nolibos A., *Arras, de Nemetacum à la communauté urbaine...*, *op. cit.*, p. 135

<sup>1484</sup> Salamagne A., *À la découverte des anciennes murailles d'Arras*, Cambrai, Nord patrimoine, 1999, p. 30

<sup>1485</sup> Duvivier J., *Landrecies, son histoire...*, *op. cit.*, p. 187

<sup>1486</sup> Derville A. (dir), *Histoire de Saint-Omer...*, *op. cit.*, p. 200

des travaux ayant encore lieu en 1907<sup>1487</sup>. Certains chantiers sont plus compliqués que d'autres : en 1892, le Ministre de la Guerre explique au commandant du premier corps d'armée que la séparation de Bouchain en deux parties de part et d'autre de l'Escaut est à l'origine de nombreuses difficultés<sup>1488</sup>. Par ailleurs, le dérasement des remparts s'effectue au niveau du sol et de nombreuses maçonneries souterraines subsistent comme à Valenciennes<sup>1489</sup>. L'armée impose parfois l'utilisation exclusive de moyens manuels et mécaniques : la convention de démantèlement de Douai proscrit par exemple l'emploi d'explosifs pour certaines portions de remparts<sup>1490</sup>.

Selon les accords, les travaux de dérasement sont effectués par une main d'œuvre civile ou militaire. Les chantiers de Saint-Omer sont par exemple exécutés sous la direction de l'entrepreneur lillois Lys Tancre qui obtient ce marché le 22 mars 1892<sup>1491</sup>. Les démantèlements génèrent donc de nouveaux emplois en parallèle de la construction des ouvrages intermédiaires dans les places frontalières. Cependant, ce marché n'est pas réservé aux entreprises locales : la démolition des remparts de Valenciennes est réalisée par des sociétés parisiennes et lilloises disposant chacune de leur lot<sup>1492</sup>.

Les travaux du génie sont parfois dénoncés : la municipalité de Douai affirme que ce dernier mène des travaux anarchiques sur les terrains qui doivent lui être remis. Selon elle, le génie agit de manière très différente selon la destination des surfaces démantelées : les zones dont l'État va devenir propriétaire sont l'objet de chantiers très méticuleux terminés en avance. Le silence de la chefferie de Douai aux réclamations municipales oblige la ville à porter l'affaire devant le directeur du génie à Lille qui lui donne raison en août 1892. Ce dernier impose à ses troupes de finaliser un chantier avant d'en débiter un autre et de détruire l'intégralité des portes afin que les habitants ressentent immédiatement les effets positifs du démantèlement<sup>1493</sup>. À Arras, les travaux du génie s'effectuent au fur et à mesure des versements de la ville, d'où les difficultés à achever, après 1896, les portions les plus difficiles telles que la redoute de Ronville<sup>1494</sup>. À ces embarras techniques s'ajoutent des retards financiers : en janvier 1895, le Ministre de la Guerre explique au chef du génie à Lille

---

<sup>1487</sup> Salamagne A, *À la découverte des anciennes murailles d'Arras...*, *op. cit.*, p. 31

<sup>1488</sup> SHD – 2 I 443 : génie (1890-1908) – 19 juin 1894 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1489</sup> Salamagne A, *À la découverte des anciennes murailles d'Arras...*, *op. cit.*, p. 31:

<sup>1490</sup> AD Nord – 2 R 252-253 : Douai et Valenciennes, déclassement : cession de parcelles à la Compagnie des chemins de fer du Nord, convention entre l'État et la ville de Douai (1890-1895) 4 juillet 1891 : lettre du Président du Conseil Ministre de la Guerre au préfet du Nord.

<sup>1491</sup> Bocquillon L., *À la découverte des anciennes fortifications de Saint-Omer...*, *op. cit.*, p. 42

<sup>1492</sup> Salamagne A., *À la découverte des anciennes fortifications de Valenciennes...*, *op. cit.*, p. 87

<sup>1493</sup> Pénet V., *Le démantèlement de Douai...*, *op. cit.*, pp. 63-64

<sup>1494</sup> Salamagne A, *À la découverte des anciennes murailles d'Arras...*, *op. cit.*, pp. 30-31

que sa demande d'allocation supplémentaire de 15 800 francs pour démanteler le fort Gassion à Aire-sur-la-Lys ne peut être accordée tant que la Chambre des Députés ne l'a pas voté<sup>1495</sup>. Néanmoins, l'emploi de la main-d'œuvre militaire évite des conflits avec les employés et les entrepreneurs comme c'est le cas à Valenciennes : d'un côté, les ouvriers, rémunérés 30 centimes de l'heure, soit 2,7 francs par jour, affirment que leur salaire n'est pas suffisant pour leurs frais quotidiens de logement et de nourriture estimés à 2,5 francs et se mettent en grève ; de l'autre, les entrepreneurs réclament des indemnités supplémentaires en raison de l'ajout de nouvelles portions par rapport à leur contrat initial<sup>1496</sup>.

Illustration n°20 : les abords de la porte Ronville durant le démantèlement d'Arras<sup>1497</sup>



*Cette photographie prise à la porte de Ronville témoigne de l'ampleur des travaux de démantèlement. Le bruit et les dépôts perturbent la vie quotidienne, d'où l'impossibilité de raser simultanément l'ensemble des remparts. La contemplation de la personne située au premier plan permet sans doute au photographe d'évoquer la perception du bouleversement du paysage urbain.*

Si la destruction des remparts attire de nombreux curieux, la vie quotidienne continue. Les déblais et les dépôts sur les routes et les terrains avoisinants perturbent les déplacements.

<sup>1495</sup> SHD – 2 I 443 : génie (1890-1908) – 24 janvier 1895 : lettre du Ministre de la Guerre au directeur du génie à Lille

<sup>1496</sup> Salamagne A., *À la découverte des anciennes fortifications de Valenciennes...*, op. cit, p. 87

<sup>1497</sup> Quentin J., *Souvenirs des fortifications, Arras...*, op. cit

Certaines portions des villes sont tout simplement impraticables ou même interdites à la circulation, par exemple lors de l'emploi de dynamite par le génie à Arras<sup>1498</sup>. Les militaires sont également victimes de ces désagréments : en mars 1895, le chef du génie à Douai réclame au maire l'aménagement de voies praticables pour la troupe et la pose d'une rampe pour les voitures<sup>1499</sup>. Durant les travaux, une circulation incessante permet de déblayer les rues et de remblayer les fossés. Ces transports effectuent à la brouette, à la charrette mais également sur des wagons, d'où la pose de rails temporaires. Parfois, ces charrois concernent des matériaux plus dangereux tels que des explosifs. Avant 1893, les poudres destinées à l'exploitation des mines dans le secteur de Béthune étaient entreposées par les services de l'artillerie dans les bastions d'Aire-sur-la-Lys par mesure de sécurité. Le démantèlement des derniers vestiges de la fortification impose leur transfert au fort Gassion sous la responsabilité du génie<sup>1500</sup>.

Dans les années 1930, Jules Duvivier étudie le passé militaire de Landrecies. Durant ses recherches, il interroge un habitant âgé sur les raisons qui ont amené la population à détruire l'intégralité de l'enceinte. Sa réponse est simple : « parce qu'on voulait s'en procurer les pierres »<sup>1501</sup>. Cette attitude pourrait être mise en parallèle avec la destruction des églises durant la Révolution Française, durant laquelle le « vandale révolutionnaire » a laissé place à des chercheurs de profit « qui dans le plus beau monument ne voient jamais que du fer, de la pierre et du plomb à démolir et à vendre, pour qui tout est égal dès qu'il s'agit de trafiquer et de démolir »<sup>1502</sup>. Les remparts constituent en effet des richesses matérielles très intéressantes. Lors du démantèlement de Cambrai, plus de 23 000 m<sup>3</sup> de pierres et de terres sont par exemple déblayés en 1894<sup>1503</sup>. L'abandon de ces ressources n'est souhaité ni par l'armée, ni par les municipalités. Les pierres sans valeur servent à combler les fossés, comme à Saint-Omer<sup>1504</sup>. D'autres matériaux plus nobles, tel que le grès, sont réemployés dans la construction des nouveaux bâtiments, comme l'a été l'église d'Annezin dans la périphérie de

---

<sup>1498</sup> Salamagne A, *À la découverte des anciennes murailles d'Arras...*, *op. cit.*, p. 34

<sup>1499</sup> AM Douai – 2 H 173 : génie militaire (1891-1895) – 30 mars 1895 : lettre du chef du génie au maire de Douai.

<sup>1500</sup> SHD – 2 I 443 : génie (1890-1908) – 18 juillet 1893 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1501</sup> Duvivier J. *Landrecies, son histoire...*, *op. cit.*, p. 187

<sup>1502</sup> Rapport de Chalgrin au conseil des bâtiments, sur les monuments qui décorent la commune de Paris ou qui sont destinés à servir à l'exercice du culte, cité dans Hermant D., « Destructions et vandalisme pendant la Révolution Française », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, n°33, 1978, p. 715

<sup>1503</sup> AD Nord – Place de Cambrai – 66 J 726 : démantèlement – 31 août 1894 : rapport du chef du génie à Valenciennes au sujet des travaux de démantèlement de la place de Cambrai.

<sup>1504</sup> Derville A. (dir), *Histoire de Saint-Omer...*, *op. cit.*, p. 200

Béthune<sup>1505</sup>. Ces pierres constituent le sujet de nouvelles négociations. En septembre 1890, la municipalité de Douai demande l'autorisation d'extraire certains matériaux des fortifications. Or, le déclassement n'a toujours pas été confirmé par un décret présidentiel et le chef du génie à Douai précise que cette démarche s'effectue aux risques de la commune : « à charge pour elle de remettre les choses en état si, par suite d'événements imprévus, le décret de déclassement n'était pas promulgué »<sup>1506</sup>. En décembre 1893, le maire de Bouchain réclame la cession gratuite des grès provenant des soubassements des fortifications<sup>1507</sup>. Le chef du génie à Valenciennes estime que les moellons et les pierres de tailles extraits de la démolition de ces remparts représentent la somme de 50 000 francs. Leur transport et leur mise en vente coûteraient environ 30 000 francs. Le directeur du génie conseille de les vendre ou de les réutiliser pour d'autres travaux comme cela a eu lieu à Cambrai<sup>1508</sup>. Le projet de convention de février 1894 clôt le débat en précisant que tous les matériaux extraits seront propriétés de l'État<sup>1509</sup>. À Valenciennes, un compromis est trouvé en juillet 1890 : toutes les plantations et matériaux de démolition seront cédés à la ville, exception faite des palissades, ferrures, garde-corps, grilles et charpentes<sup>1510</sup>. Durant l'été 1893, le Ministère de la Guerre et la ville de Douai négocient un échange de matériaux : la municipalité céderait au génie les baraques de la gargousserie situées à proximité de la porte d'Esquerchin contre la remise de grès, dont le volume est encore à négocier<sup>1511</sup>.

Les arbres plantés sur les remparts constituent également un enjeu. Dans un premier temps, l'armée n'en prend pas compte : en septembre 1890, le chef du génie à Douai anticipe la gêne que pourrait représenter les arbres des glacis et des fortifications et propose de les couper au début du mois de novembre<sup>1512</sup>. Quatre mois plus tard, plusieurs projets mentionnent ces troncs dont 416 doivent être remis à l'école du génie d'Arras. Le chef du génie à Douai propose de revendre les arbres restants au profit du Trésor Public. Le Ministre de la Guerre préfère quant à lui qu'ils soient utilisés par l'école d'artillerie et par l'atelier de

---

<sup>1505</sup> Derville A (dir), *Histoire de Béthune et de Beuvry*, Dunkerque, Editions les Beffrois, 1985, p. 187

<sup>1506</sup> SHD – 2 I 443 : génie (1890-1908) – 24 septembre 1890 : rapport du chef du génie à Douai.

<sup>1507</sup> SHD – 2 I 443 : génie (1890-1908) – 18 décembre 1893 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1508</sup> SHD – 2 I 443 : génie (1890-1908) – 8 février 1894 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1509</sup> AD Nord – Place de Cambrai – 2 R 147 : démantèlement : cession de terrains et de bâtiments à la ville (1888-1894) – 9 février 1894 : acte administratif en projet.

<sup>1510</sup> AM Valenciennes – 2 H 452 : jardins militaires (1890-1891) – 5 juillet 1890 : avant-projet d'acte administratif pour régler la question du démantèlement des fortifications de la place de Valenciennes.

<sup>1511</sup> AD Nord – Place de Douai – 66 J 1076 : déclassement et démantèlement de la place. Cessions et remises des terrains (1889-1895) – 29 septembre 1893 : séance du conseil municipal de Douai.

<sup>1512</sup> SHD – 2 I 443 : génie (1890-1908) – 24 septembre 1890 : rapport du chef du génie à Douai.

construction d'Arras<sup>1513</sup>. Cette attitude témoigne de l'évolution de la pensée des autorités militaires car l'armée avait promis la remise de ces arbres à la ville dès septembre 1889. La municipalité avait en effet en charge la surveillance des remparts face aux vols et à la destruction de branches car à l'époque, le chef du génie affirme que « la conservation des arbres est par ailleurs maintenant d'un intérêt municipal puisque le plus grand nombre d'entre eux doit être remis à la ville lorsque le déclassement de cette place aura été prononcée »<sup>1514</sup>. Cependant, l'armée tient parfois ses engagements et remet gratuitement les arbres aux villes, comme à Bouchain en février 1894<sup>1515</sup>.

#### 2.4. Réalisations et déceptions des démantèlements

Une fois les remparts rasés, les villes récupèrent une partie des terrains libérés en fonction des conventions de démantèlement. Des projets longtemps envisagés peuvent enfin voir le jour. Les transports connaissent un désengorgement important du fait de la disparition des murailles et des portes. Les rues de l'ancien espace *intra-muros* de Cambrai sont par exemple élargies. Le tracé des fortifications fait place à de grands boulevards périphériques comme à Saint-Omer<sup>1516</sup>. Néanmoins, tous les projets ne se concrétisent pas : à Valenciennes, celui de l'architecte municipal Émile Dussart prévoyait la création d'un axe circulaire de vingt-cinq mètres de largeur permettant d'accueillir demeures privées et bâtiments publics ainsi que l'édification de vastes places pour remplacer les portes<sup>1517</sup>. Le réseau ferré profite également des démantèlements : en 1908, la destruction d'un parc public permet l'agrandissement de la gare de Valenciennes<sup>1518</sup>.

Les villes se modernisent : Arras améliore ses égouts<sup>1519</sup> tandis l'éclairage public est installé dans les nouveaux quartiers de Valenciennes<sup>1520</sup>. Un canal de décharge y est creusé pour déverser les surplus de la Rhônelle dans l'Escaut<sup>1521</sup>. Les trois quarts des 150 hectares libérés dans cette ville sont par ailleurs réservés à la construction de nouveaux logements. Des

---

<sup>1513</sup> SHD – 2 I 443 : génie (1890-1908) – 19 janvier 1891 : lettre du Président du Conseil Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1514</sup> AM Douai – 2 H 159 : Génie militaire, affermage de terrains et locaux divers 1883-1890 9 septembre 1889 : lettre du chef du génie au maire.

<sup>1515</sup> SHD – 2 I 443 : génie (1890-1908) – 20 février 1894 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1516</sup> Derville A. (dir), *Histoire de Saint-Omer...*, op. cit, p. 200

<sup>1517</sup> Guignet P., *Nouvelle histoire de Valenciennes...*, op. cit, p. 124

<sup>1518</sup> *Ibidem*, p. 126

<sup>1519</sup> Salamagne A., *À la découverte des anciennes murailles d'Arras...*, op. cit, p. 110

<sup>1520</sup> Guignet P., *Nouvelle histoire de Valenciennes...*, op. cit, p. 126

<sup>1521</sup> Salamagne A., *À la découverte des anciennes fortifications de Valenciennes...*, op. cit, p. 25



espaces verts sont créés grâce au dérasement intégral des murailles, comme à Arras autour de laquelle une ceinture verte voit le jour<sup>1522</sup>, ou par la conservation de certaines portions de remparts comme à Saint-Omer<sup>1523</sup>. En dépit des réticences de la municipalité, la destruction de l'ancien jardin public de Valenciennes permet l'agrandissement de la gare, l'architecte municipal estimant qu'une ville déclassée n'a plus besoin d'autant d'espaces verts. À Arras, le maire Eugène Minelle impose l'établissement de jardins ouvriers sur les terrains démantelés<sup>1524</sup>.

Un nouveau dynamisme économique est espéré : À Valenciennes, le quart de la superficie acquise par la ville, composées d'anciens marécages et de ce fait peu propices à l'installation de logements, est réservée aux implantations de l'industrie<sup>1525</sup>. Pour inciter les entreprises à s'installer dans la périphérie de Douai, les terrains à vocation industrielle sont vendus 50 centimes le m<sup>2</sup>, soit la moitié du prix initial arrêté par la mairie<sup>1526</sup>. Une concurrence s'instaure donc entre les villes car des différences notables apparaissent : les terrains libérés d'Arras sont par exemple vendus à 5 francs le m<sup>2</sup><sup>1527</sup>. Certains terrains sont dépourvus de projets urbanistiques et ont vocation à renflouer les caisses municipales. Une fois les projets municipaux concrétisés, Douai met en vente au plus offrant 90 hectares restants<sup>1528</sup>. Valenciennes espère tirer un bénéfice conséquent des dernières portions libérées pour 15 000 francs par hectare alors que les frais de démantèlement sont estimés à 10 200 francs<sup>1529</sup>.

Comme le stipulent les conventions, l'armée conserve une part des terrains démantelés et poursuit l'aliénation ponctuelle de ses biens. Certains sont remis à des administrations d'État, d'autres sont vendus aux municipalités ou à des particuliers. En décembre 1897, le comité technique du génie se réunit pour décider du sort du fort Nieulay et de la redoute des Crabes à Calais. Il propose la remise à l'artillerie des deux ouvrages et de la digue les reliant ; celle du canal, des terrains du fort et du bassin de chasse au génie pour la création d'inondations défensives ; celle du canal des Crabes à la Caisse des Domaines. Cependant, le service maritime réclame la jouissance du bassin de chasse comme le prévoit la conférence mixte du 10 juin 1895<sup>1530</sup>. De nouvelles négociations entre les Ministères de la Guerre et des

---

<sup>1522</sup> Bougard P. (dir), *Histoire d'Arras...*, op. cit, p. 265

<sup>1523</sup> Derville A. (dir), *Histoire de Saint-Omer...*, op. cit, p. 200

<sup>1524</sup> Bougard P. (dir), *Histoire d'Arras...*, op. cit, p. 265

<sup>1525</sup> Platelle H. (dir), *Histoire de Valenciennes...*, op. cit, p. 196

<sup>1526</sup> Pénet V., *Le démantèlement de Douai...*, op. cit, p. 75

<sup>1527</sup> Nolibos A., *Arras, de Nemetacum à la communauté urbaine...*, op. cit, p. 135

<sup>1528</sup> Pénet V., *Le démantèlement de Douai...*, op. cit, p.74

<sup>1529</sup> Salamagne A., *À la découverte des anciennes fortifications de Valenciennes...*, op. cit, p. 87

<sup>1530</sup> AD Nord – Place de Calais – 66 J 504 : Fort de Nieulay et redoute des crabes. Conditions à mettre à leur aliénation (1897) – 9 décembre 1897 : rapport au comité technique du Génie

Finances sont donc envisagées. D'autres infrastructures sont acquises par l'intermédiaire de la Caisse des Domaines : celle-ci a par exemple acquis l'usufruit de certains bâtiments militaires de Bouchain en 1898. Quatre plus tard, la ville de Bouchain, qui en possède déjà la nue-propiété envisage leur achat pour créer deux nouvelles rues<sup>1531</sup>.

De nombreux immeubles isolés et disparates sont vendus aux enchères : le 17 août 1891, six lots de terrains situés en arrière de courtines de la place de Bouchain sont mis en adjudication. Le plus petit, composé d'un terrain de 85 m<sup>2</sup> et d'une maison, est proposé à 300 francs. Le plus grand, de 311 m<sup>2</sup> tout en longueur, est mis en vente pour 200 francs<sup>1532</sup>. Certaines aliénations permettent à l'armée de se libérer d'infrastructures contraignantes : le 17 décembre 1901, elle met en adjudication les tours de l'abbaye Saint-Winoc à Bergues en deux lots à des sommes dérisoires : 4,5 francs pour la tour blanche et 19 francs pour la bleue. Ces deux bâtiments menacent en effet de s'écrouler et leur utilisation comme amers pour la marine ou comme poste télégraphique par le génie ne semblent pas justifier une coûteuse rénovation en dépit des demandes municipales<sup>1533</sup>. D'autres ventes permettent en revanche de faire des plus-values intéressantes : en 1900, le terrain de 7 410 m<sup>2</sup> du fort Vallière et ses fossés remplis de 2 000 m<sup>2</sup> sont initialement mis en vente à 800 francs mais les enchères grimpent à 3 600 francs, soit près de cinq fois la mise à prix<sup>1534</sup>. Toutes les ventes d'immeubles militaires n'ont pas autant de succès : le 26 juin 1899, le magasin à poudre de Prémy à Cambrai et son terrain d'environ 240 m<sup>2</sup> sont proposés à 25 000 francs. Ils ne seront finalement acquis à cette somme par le seul acheteur ayant fait une offre alors que la convention de déclassement prévoyait sa revente à la ville pour 60 000 francs<sup>1535</sup>.

Cependant, les déclassements ne sont pas partout synonymes de renouveau économique. Béthune et ses habitants rembourseront longtemps l'endettement imposé par le dérasement des remparts et l'embellissement de la ville. Les Aciéries de France et d'autres entreprises choisirent de ne pas s'établir dans cette commune en raison de l'augmentation des droits d'octroi<sup>1536</sup>. En 1894, la municipalité de Douai est obligée de lancer un nouvel emprunt de 1 400 000 francs et d'augmenter les impôts car les fonds de celui de 1891 sont déjà

---

<sup>1531</sup> AD Nord – Place de Bouchain – 2 R 148 : bâtiments militaires : acquisition de l'usufruit (1899-1903) – 27 décembre 1902 : lettre du directeur des domaines au préfet du Nord.

<sup>1532</sup> AD Nord – Place de Bergues – 2 R 124 : terrains situés en arrière des courtines 22-23, 36-39 et 68-70 : aliénation (1890-1891) – 17 août 1891 : mise en adjudication.

<sup>1533</sup> AD Nord – Place de Bergues – 2 R 127 : Tours de Saint-Winoc : aliénation (1901)

<sup>1534</sup> AD Nord – Place de Bergues – 2 R 126 : fort Vallière, lunette n°11 : aliénation (1900)

<sup>1535</sup> AD Nord – Place de Cambrai – 2 R 176 : magasin à poudre dit de Prémy : aliénation, plan (1899) – 26 juin 1899 : Mise en vente aux enchères publiques du magasin à poudre de Prémy.

<sup>1536</sup> Derville A (dir), *Histoire de Béthune et de Beuvry...*, op. cit, p. 188

épuisés<sup>1537</sup>. La destruction de l'enceinte valenciennoise est supérieure de trois millions de francs au budget initialement prévu et grève durant plusieurs années les finances de la ville<sup>1538</sup>. Philippe Fournez, auteur d'une étude sur l'histoire militaire de Landrecies, ne peut que constater l'échec du démantèlement en 1911 : « bien qu'on ait abattu les anciens remparts, [...], quoiqu'on ait essayé de susciter une activité féconde, la vie ne renaît point »<sup>1539</sup>. En dépit de la modicité du prix, la vente des terrains libérés à Arras est un succès assez terne : si 23 hectares sont rapidement vendus, 67 restent propriétés de la ville. À l'exception de quelques espaces précis, les entreprises se désintéressent de ces parcelles qu'elles considèrent comme trop chers par rapport à la situation géographique de la ville et la délocalisation industrielle se poursuit dans les faubourgs<sup>1540</sup>. Les fortifications ont donc longtemps été perçues comme responsables du déclin de certaines villes. Si elles constituent des gênes, voire des entraves, les municipalités se sont focalisées sur leur destruction, persuadées que cette dernière mettrait fin aux difficultés économiques et urbanistiques. Les années qui ont suivies les démantèlements ont démontré les limites de certaines de ces villes, dont le rôle militaire ne coïncidait pas avec l'importance régionale. Certaines municipalités ont lourdement endetté leur commune pour démolir la plus grande partie des remparts alors que ces emprunts auraient pu être investis ailleurs. Les élus se sont trop souvent limités à leur territoire, sans envisager le passage à la ville-agglomération qui est l'une des caractéristiques du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1541</sup>. Malgré les difficultés de certains démantèlements, Lille et Dunkerque continuent de demander leur déclassement. Elles sont en effet convaincues d'être en mesure de mieux gérer ce bouleversement urbain que leurs homologues dont elles s'inspirent néanmoins. La disparition des murailles du Nord-Pas-de-Calais constitue donc toujours un espoir, mais également un regret avec la prise de conscience de la valeur patrimoniale des infrastructures militaires.

### 3 – La naissance d'un sentiment patrimonial

La destruction de nombreuses fortifications et le devenir incertain de différentes infrastructures contribuent à l'apparition d'un sentiment patrimonial en faveur des édifices militaires. En dépit de la création de la Caisse des monuments historiques en 1830, l'emploi

---

<sup>1537</sup> Pénet V., *Le démantèlement de Douai...*, *op. cit.*, pp. 68-71

<sup>1538</sup> Salamagne A., *À la découverte des anciennes fortifications de Valenciennes...*, *op. cit.*, p. 5

<sup>1539</sup> Fournez P., *Histoire d'une forteresse, Landrecies*, Paris, 1911 P. V

<sup>1540</sup> Nolibos A., *Arras, de Nemetacum à la communauté urbaine...*, *op. cit.*, pp. 135-136

<sup>1541</sup> Agulhon M. (dir), *La ville de l'âge industriel, le cycle haussmannien*, p. 25

du mot patrimoine dans le sens de bien culturel est anachronique en cette fin de siècle<sup>1542</sup>. Il faut attendre les années 1930 et le classement de nombreux immeubles à la suite des destructions de la Première Guerre mondiale pour que cette idée se diffuse<sup>1543</sup>. Encore plus tardive, la notion de patrimoine militaire ne se développe timidement qu'à partir des années 1950<sup>1544</sup> pour s'affirmer au tournant du millénaire dans le Nord-Pas-de-Calais<sup>1545</sup>. Pourtant, la volonté de conserver certains édifices entre 1871 et 1914 permet d'affirmer une prise de conscience de leur valeur patrimoniale au cours de cette période.

### 3.1. Le patrimoine et l'armée

L'historien de l'art Jean-Yves Andrieux affirme que le sentiment patrimonial apparaît grâce à différents facteurs que sont « le feu, le temps, la Révolution Française et la guerre »<sup>1546</sup>. Cette dernière étant la raison d'exister de ces bâtiments, ce serait à l'époque un non-sens d'en faire un argument déclencheur. En revanche, les autres menaces existent dans le Nord-Pas-de-Calais : l'incendie de la toiture de la Noble Tour en avril 1896 permet au département de la Guerre, aux services locaux du génie et à la municipalité d'échanger de nouveau à son sujet. Dépendance des services de l'artillerie, elle sert à entreposer du bois de démolition. Le Ministre conclut que « cet immeuble est d'une inutilité absolue pour le service militaire, mais [...] il représente pour la ville de Lille un intérêt historique »<sup>1547</sup>. Le gouverneur espère s'affranchir de son entretien en la louant à la ville. La municipalité désire quant à elle en faire l'acquisition définitive, comme elle l'a déjà demandé en 1884. À l'époque, le directeur de l'artillerie à Lille affirmait ne voir « aucun inconvénient à ce que la Noble Tour, reste presque unique des fortifications du Moyen-âge et pourtant assez digne d'intérêt pour mériter une restauration soit cédée par l'État à la ville »<sup>1548</sup>. Les édifices militaires subissent également les dégâts progressif du climat humide : en 1913, le maire de

---

<sup>1542</sup> L'édition du Littré de 1874 donne les définitions suivantes : 1 – Bien d'héritage qui descend, suivant les lois, des pères et des mères à leurs enfants. 2 – *Par extension*, il se dit des trônes, des charges, des prérogatives qui se transmettent héréditairement comme un patrimoine. 3 – *Fig.* Ce qui est considéré comme propriété patrimoniale. 4 – Le patrimoine de Saint-Pierre, ou la province du Patrimoine, une partie du domaine que le pape possède en Italie et dont Viterbe est la capitale.

<sup>1543</sup> Grange D-J, Poulot D., *L'esprit des lieux : le patrimoine et la cité*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 1997, p. 17

<sup>1544</sup> Milot J., *La citadelle de Lille « Reine des Citadelles »*, Lille, société géographique de Lille, 1959

<sup>1545</sup> Diest Philippe, « La prise de conscience de la valeur patrimoniale des bâtiments militaires de la place de Lille depuis 1880 », *Revue du Nord*, tome 95, n°399, pp. 165-187

<sup>1546</sup> Andrieux J-Y., *Patrimoine et histoire*, Belin, Paris, 1997, p. 282

<sup>1547</sup> AM Lille – 2 H 3 : bâtiments militaires – 22 avril 1896 : lettre du Ministre de la Guerre au directeur du génie de Lille.

<sup>1548</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1378 : Noble Tour (1820-1911)

Lille affirme que la porte de Tournai est « en très mauvais état et [...] très détériorée par les abatages de chapiteaux qu'a dû faire l'administration de la Guerre pour éviter tous accidents »<sup>1549</sup>.

L'intégrité de certains bâtiments peut néanmoins paraître menacée par une utilisation militaire : en 1911, un réaménagement du grand séminaire et du séminaire Saint-Thomas d'Aquin de Cambrai doit permettre l'accueil de trois compagnies d'infanterie. Ces locaux, devenus biens municipaux depuis la loi de séparation de l'Église et de l'État, ont été mis à la disposition de l'armée par la commune. Contrairement aux églises et aux cathédrales, le Parlement a autorisé les autorités locales à louer les immeubles ecclésiastiques dépourvus de cultes à des associations religieuses ou à les utiliser à d'autres fins<sup>1550</sup>. Le 16 août, M. Verly, vice-président de la Commission historique du Nord, réclame la conservation de la chapelle dans son intégralité. Le chef du génie à Valenciennes ne comprend pas les raisons de cette démarche : pour commencer, l'armée n'est pas la propriétaire de ces immeubles qui appartiennent à la ville à qui devrait s'adresser cette pétition. De plus, celle-ci a déjà enlevé « tout ce qui avait une valeur artistique et marchande, tel que : tribune de l'orgue avec colonnade en marbre, boiseries sculptés (chaire et confessionnaux), autels en marbre, etc...il ne reste que les murs nus du bâtiment ». Le chef du génie s'interroge également sur l'intérêt historique du lieu : « ce monument qui a été terminé en 1692 ne paraît pas d'ailleurs avoir un intérêt exceptionnel au point de vue architectural : les ouvrages spéciaux qui le mentionnent, et qu'on peut se procurer à la bibliothèque communale, n'en font pas un éloge très enthousiaste ; d'autre part, ils ne signalent aucun fait historique important qui se rattacherait à son histoire ». Aucune modification de la structure n'est par ailleurs prévue car la chapelle servirait de salle de réunion. Dans leur rapport du 10 juin 1911, le général de division Goestschy et le médecin-inspecteur général Delorme signalent que ce lieu s'est signalé comme « un véritable monument qui, s'il n'est pas d'un style bien pur, n'en constitue pas moins un témoin intéressant de l'architecture du XVIII<sup>e</sup> siècle ». Ils conseillent de murer les accès d'une petite crypte renfermant soixante sépultures du XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle afin d'y empêcher toute intrusion<sup>1551</sup>. En décembre 1891, le Ministre de Guerre avait déjà averti le chef du génie « de la nécessité de conserver à la chapelle du Grand Séminaire le caractère

---

<sup>1549</sup> AD Nord – 1 T 256/12 : fonds de la préfecture (1896-1929) – 29 octobre 1913 : lettre du maire de Lille au préfet du Nord.

<sup>1550</sup> Larkin M., *L'Église et l'État en France. 1905 : la crise de la Séparation*, Toulouse, Privat, 2004, p. 168

<sup>1551</sup> AD Nord – place de Cambrai – 66 J 676 : caserne Faidherbe (1911-1926) – 30 août 1911 : rapport du chef du génie à Valenciennes au sujet de la pétition de M. Verly, vice-président de la Commission Historique du département du Nord, concernant la chapelle du Grand Séminaire à Cambrai.

artistique que présente cet immeuble »<sup>1552</sup>. Si dans ce cas l'armée fait preuve d'un intérêt particulier pour la question patrimoniale, les inquiétudes de la Commission historique du Nord sont légitimes. De nombreux établissements religieux devenus biens nationaux pendant la Révolution Française ont été modifiés pour répondre aux exigences de leur utilisation militaire.

### 3.2. La découverte de la valeur patrimoniale des édifices militaires

Les déclassements sont en grande partie à l'origine de la prise de conscience de la valeur patrimoniale des édifices militaires. Les démolitions ont parfois été très rapides car certains entrepreneurs sont rétribués au *pro rata* des maçonneries détruites, d'où le travail frénétique de la pioche<sup>1553</sup>. En 1910, les tours du Caudron, des Arquets, d'Abancourt et de Saint-Fiacre sont les seules rescapées du démantèlement de Cambrai entre la citadelle et le château de Selles<sup>1554</sup>. Les entrepreneurs n'agissent pas de leur propre volonté mais suivent les instructions municipales qui veulent profiter au plus vite des bienfaits de la disparition des murailles. Ces pratiques inquiètent les institutions culturelles. En 1896, la Commission historique du Nord anticipe la destruction de la porte de Gand dans l'éventualité du déclassement lillois. Si elle admet que cet ouvrage ne présente pas « un intérêt suffisant au point de vue de l'art pour figurer sur la liste de classement [au titre des Monuments Historiques]. Mais elle a, en même temps, exprimé le regret de voir disparaître des monuments que les souvenirs historiques qui s'y attachent devraient suffire à préserver de toute destruction »<sup>1555</sup>. L'absence de surveillance contribue à la dégradation de certains édifices : la porte de Fives, bâtie au XIII<sup>e</sup> siècle, est le dernier vestige lillois de cette époque. En 1914, un rapport de la préfecture du Nord dénonce l'action « des vandales [qui] y ont commis de nombreuses déprédations et achèvent la ruine de cet intéressant spécimen d'architecture militaire médiévale »<sup>1556</sup>. Lors des démantèlements, des commissions municipales sont mises en place pour préserver différents biens. Les membres de celle de Valenciennes sont par exemple chargés de surveiller une portion précise des murailles et de

---

<sup>1552</sup> SHD – 2 I 450 : génie. Locaux militaires (1882-1913) – 1<sup>er</sup> décembre 1911 : lettre du Ministre de la Guerre au chef du génie à Cambrai.

<sup>1553</sup> Magny F., *Cambrai ville fortifiée...*, *op. cit.*, p. 131

<sup>1554</sup> AD Nord – 1 T 254/2 : fonds de la préfecture (1910) – 10 février 1910 : notices descriptives pour les propositions de classement à l'inventaire des monuments historiques

<sup>1555</sup> AD Nord – 1 T 256/12 : fonds de la préfecture (1896-1929) – 5 décembre 1896 : lettre du Ministre de l'Instruction Publique au maire de Lille.

<sup>1556</sup> AD Nord – 1 T 256/12 : fonds de la préfecture (1896-1929) – 31 janvier 1914 : lettre du préfet du Nord au président de la commission historique du Nord.

relever les éléments notables du patrimoine<sup>1557</sup>. En 1889, une commission des Monuments Historiques est créée pour surveiller le démantèlement d'Arras. Celle-ci entre rapidement en concurrence avec la commission municipale, sans pour autant parvenir à s'opposer aux destructions : en 1895, le maire Legrelle affirme que la destruction de la porte du Rivage est nécessaire pour permettre aux riverains d'acquérir de nouveaux terrains et de trouver un emploi à de nombreuses personnes<sup>1558</sup>.

Certaines personnalités locales sont donc conscientes de l'impossibilité pour ces commissions municipales de garantir la conservation du patrimoine militaire. Elles décident d'intervenir en faveur de la sauvegarde de ces édifices pour différentes raisons, à commencer pour leur caractère historique. En février 1910, il est envisagé de classer le château de Selles à Cambrai, datant de la fin du XII<sup>e</sup> siècle ou du début du XIII<sup>e</sup> siècle, à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques car il constitue « l'un des plus beaux spécimens parmi les vieilles forteresses qui rappellent le mieux la France féodale ». Les anciennes tours situées à proximité sont également valorisées car elles « attestent de la puissance de ce système défensif » et qu'« œuvres de l'architecture militaire au Moyen-Âge, dégagées et restaurées avec soin, [elles] constitueront les plus belles curiosités monumentales de notre région ». À la même époque, la description de la porte d'Arras à Douai par le Comité des sites et des monuments pittoresques du département du Nord est très succincte car l'intérêt de cet ouvrage réside avant tout dans son ancienneté : édifiée avant 1320, l'entrée de Louis XIV par cette porte en 1667, immortalisée par Van Der Meulen, justifierait son classement au titre des Monuments Historiques<sup>1559</sup>. En 1903, le Ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-arts et des Cultes reconnaît que « certaines parties de l'arsenal de Condé lui paraissent offrir assez d'intérêt, sinon par leur valeur historique, du moins au point de vue de l'histoire, pour justifier une proposition de classement » demandée par la commission historique du Nord<sup>1560</sup>. L'intérêt porté à ces édifices, pour la plupart bâtis au cours du Moyen-Âge classique, s'explique en partie par l'influence de l'œuvre de Chateaubriand et sa passion pour les ruines gothiques et féodales sur la pensée culturelle de l'époque<sup>1561</sup>.

Le deuxième argument en faveur de la conservation de certains édifices militaires insiste sur leur monumentalité. Le Comité des sites et monuments pittoresques du

---

<sup>1557</sup> Salamagne G., *A la découverte des anciennes fortifications de Valenciennes...*, *op. cit.*, p. 25

<sup>1558</sup> Salamagne G., *A la découverte des anciennes fortifications d'Arras...*, *op. cit.*, pp. 31-33

<sup>1559</sup> AD Nord – 1 T 254/2 : fonds de la préfecture (1910) – 10 février 1910 : notices descriptives pour les propositions de classement à l'inventaire des monuments historiques.

<sup>1560</sup> AD Nord – 1 T 256/7 : Condé-sur-Escaut (1903-1905) – 16 décembre 1904 : lettre du Ministre de la Guerre au Préfet du Nord.

<sup>1561</sup> Rioux J.-P., Sirinelli J.-F. (dir), *Histoire culturelle de la France, tome 3 : lumières et libertés. Les dix-huitième et dix-neuvième siècles*, Paris, Seuil, 1997, p. 247

département du Nord estime que la porte de Paris à Cambrai est l'un des monuments les plus intéressants qui « habilement restauré, serait de nature à provoquer non seulement la curiosité des archéologues mais des amateurs et touristes, chaque jour plus nombreux ». L'esthétisme est donc tout aussi important que le caractère historique car il peut attirer un public moins instruit. Cette prise en considération a permis le sauvetage de la porte de Paris à Lille, menacée de destructions à la fin des années 1860. Plusieurs commissions municipales, composées de conseillers, d'hommes d'affaires et de personnalités du monde de l'art comme Viollet-Le-Duc, sont chargées de réfléchir à partir de 1868 à la conservation de cet édifice. L'ensemble de ces commissions ont reconnu la valeur de la porte de Paris, « très réelle, tant en ce qui touche l'architecture qu'en ce qui touche à la sculpture ; la composition est magistrale [...] ». Elle est un « monument unique [...] enviés par tous ceux qui s'intéressent à l'art et à l'archéologie »<sup>1562</sup>.

Illustration n°21 : photographie intitulée « Lille. Ancienne porte de Paris après la démolition des fortifications » (1874)<sup>1563</sup>



*La porte de Paris est isolée de ses remparts depuis l'agrandissement de 1858. Commande de Louis XIV pour commémorer la prise de la ville en 1667, les façades de cet édifice sont fort différentes. Du côté ville, l'austérité prédomine. En revanche, le côté campagne est conçu comme un arc de triomphe surplombé par le Roi soleil entouré d'allégories représentant la Renommée et la Victoire.*

<sup>1562</sup> AM Lille – Procès-verbaux des séances du conseil municipal de Lille : séance du 13 juin 1873

<sup>1563</sup> Bibliothèque municipale de Lille, album E3, 41



Les modifications postérieures de certains bâtiments sont donc regrettées : la porte de Valenciennes à Douai est perçue comme l'« une des plus curieuses, des plus belles et surtout des plus complètes qui aient jamais existé. On y trouve réunis tous les appareils de défense en usage aux portes des villes au Moyen-Âge ». Cependant, deux ouvertures latérales y ont été percées en 1880 pour fluidifier la circulation, au grand regret des partisans de sa conservation. Pour redonner au château de Selles sa structure d'origine, la destruction des bâtiments militaires mitoyens est envisagée en 1910<sup>1564</sup>. Cette question du paysage joue un rôle essentiel pour la mise en valeur du patrimoine militaire : le préfet du Pas-de-Calais est par exemple sollicité en vue du classement de la plantation d'ormes de l'esplanade de la citadelle et des remparts de Montreuil-sur-Mer parmi les sites et monuments naturels à caractère artistique. Il demande donc la permission au Ministre de la Guerre de classer cet espace par un arrêté préfectoral. Or, cette compétence est du ressort du Ministère de l'Instruction Publique. Le Ministre de la Guerre s'engage néanmoins à « ne pas modifier l'esplanade et les remparts de la ville de Montreuil-sur-Mer, tout en réservant cependant les nécessités de la défense nationale »<sup>1565</sup>. À cette époque, l'armée ne s'intéresse plus à ces fortifications déclassées depuis près de cinquante ans pour lesquelles un démantèlement est impossible. Le Ministre n'agit donc pas par intérêt patrimonial mais pour maintenir un *statu quo* sur ces ouvrages.

Les fortifications sont perçues comme une part de l'identité septentrionale. Au Moyen-Âge, ces provinces étaient caractérisées par l'existence de nombreuses communes indépendantes. Les remparts faisaient partie, au même titre que l'autonomie politique et économique, des chartes de franchise<sup>1566</sup>. Leur démantèlement peut être perçu comme la destruction des symboles de la « petite patrie » au profit de la « grande patrie » imposant ses décisions. La perte de ces éléments architecturaux était déjà regrettée dans les dernières années du siècle précédent :

*« La fin de la porte de la ville, corollaire du mur, a fait perdre, non sans nostalgie, la précision des contours, la netteté du paysage urbain dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, préparant l'agglomération. L'entrée dans la grande ville devient insensible, on ne peut plus la*

---

<sup>1564</sup> AD Nord – 1 T 254/2 : fonds de la préfecture (1910) – 10 février 1910 : notices descriptives pour les propositions de classement à l'inventaire des monuments historiques.

<sup>1565</sup> SHD – 2 I 244 : correspondance du génie par rapport aux projets dans le Pas-de-Calais (1875-1913) – 23 août 1910 : lettre du Ministre de la Guerre au préfet du Pas-de-Calais.

<sup>1566</sup> Dufour J.-L., *La guerre, la ville et le soldat...*, *op. cit.*, p. 95

*souligner, ni la traiter de façon monumentale, la croissance des villes rend vaine toute tentative de poser des bornes. »*<sup>1567</sup>

### 3.3. Acteurs et opposants à la conservation du patrimoine militaire

Une littérature abondante se développe à l'annonce des déclassements et des premiers coups de pioche. Cette dernière s'inscrit dans un mouvement européen de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qui dénonce les destructions et les pertes subies<sup>1568</sup>. En 1895, E. Mariage, chef d'escadron de l'artillerie territoriale et commandant des canonniers sédentaires valenciennois, et E. Dutouquet, architecte et membre du comité des monuments français, expliquent qu'« il ne faudrait pas que les délices d'un nouvel âge d'or fissent oublier aux Valenciennois de l'avenir les virilités et les vertus de l'âge de fer [...]. Il faut que nos continuateurs en connaissent la radieuse bien qu'austère physionomie et qu'ils en conservent un souvenir pieux »<sup>1569</sup>. Un constat identique motive la Société d'agriculture, de sciences et d'arts du Nord en 1892. Selon elle, « la loi qui déclassa la ville de Douai a été promulguée le 21 janvier 1891, et déjà s'écroulent, démolies par nous, ces vieilles murailles que nos pères ont si bravement défendues autrefois »<sup>1570</sup>. Le lectorat de tels ouvrages est restreint, comme le reconnaissent avec lucidité leurs auteurs : « si ces murailles ne parlent pas à tous les yeux comme les pierres des cathédrales gothiques ou des châteaux de la Renaissance, elles ont, pour nous Douaisiens, un sens intime et profond [...] et l'on y attache d'autant plus qu'on les sait près à disparaître »<sup>1571</sup>. En présentant l'histoire militaire de différentes villes du Nord-Pas-de-Calais et leur rôle dans la défense de la Nation, ces auteurs participent au processus d'acculturation nationale engagée par l'histoire dite « positiviste » et par la Troisième République pour répandre l'idée de la grandeur nationale<sup>1572</sup>.

La photographie permet également la conservation de la mémoire des fortifications. Sans en être le précurseur, Augustin Boutique a sans doute laissé la plus abondante collection de clichés sur les fortifications régionales. À partir de 1894, ce Douaisien, secrétaire de la société photographique du Nord de la France, se veut le témoin des bouleversements que les déclassements risquent de provoquer. Dans le cas de sa propre ville, il produit un album de

---

<sup>1567</sup> Lamarre C., « Les portes de la ville à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle... », *art. cit.*, p. 72

<sup>1568</sup> Poulot D., *Une histoire du patrimoine en Occident, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 16

<sup>1569</sup> Mariage E., Dutouquet E., *Les fortifications de Valenciennes...*, *op. cit.*, p. 223

<sup>1570</sup> Société d'agriculture, sciences et arts du Nord, *Douai, son histoire militaire...*, *op. cit.*, p. 1

<sup>1571</sup> *Ibidem*, p. 4

<sup>1572</sup> Rioux J.-P., Sirinelli J.-F., *Histoire culturelle de la France, tome 3...*, *op. cit.*, pp. 260-268

cent phototypes intitulé « Douai avant le démantèlement »<sup>1573</sup>. S'il s'agit du seul recueil qu'il dédie aux remparts d'une ville précise, Augustin Boutique se rend dans de nombreuses autres villes fortifiées du Nord au cours des années 1890 pour immortaliser les murailles avant leur disparition. Sur certaines de ses photographies, il précise « *in extremis* » quand ces dernières ont été prises juste avant les destructions<sup>1574</sup>. D'autres albums, présentant les fortifications et les travaux de démantèlement, sont édités par des photographes locaux et permettent de conserver le souvenir de ces édifices.

Illustration n°22 : couverture de l'ouvrage *Souvenir des fortifications, Arras, 1891-1892*<sup>1575</sup>



En dépit de ces différentes actions en faveur d'une prise de conscience de la valeur patrimoniale des édifices militaires, l'opinion publique ne semble pas s'émeouvoir de la destruction des remparts. La critique des fortifications et les promesses d'un avenir meilleur grâce aux démantèlements interdissent la naissance d'un mouvement consensuel. Les partisans de la conservation des bâtiments militaires sont par ailleurs pour la plupart des

<sup>1573</sup> Boutique A., *Douai avant le démantèlement...*, op. cit., 1892

<sup>1574</sup> Conseil Général du Nord, *Le Nord fortifié, photographie d'Augustin Boutique...*, op. cit., p. 61

<sup>1575</sup> Quentin J., *Souvenirs des fortifications, Arras...*, op. cit

notables, des conseillers municipaux, des clercs, des artistes, des officiers de la territoriale ou des hauts fonctionnaires. Ils se réunissent en sociétés d'émulation pour avoir une meilleure audience auprès des pouvoirs locaux et des populations. En 1897, la Société des sciences de l'agriculture et des arts de Lille publie les travaux de Monseigneur Dehaisnes intitulés *Le Nord monumental et artistique*. Celui-ci souhaite en effet partager « un livre de vulgarisation destinés aux touristes et aux simples amateurs des choses de l'art plus encore qu'aux érudits ». Plusieurs édifices militaires de l'époque médiévale, comme la Noble Tour à Lille, ou de l'époque moderne, à l'image de la porte de Paris à Lille, font partie des monuments qu'il juge remarquables. Cette dernière est par ailleurs décrite par Charles Garnier, l'architecte du nouvel opéra de Paris, comme « le seul spécimen du temps de Louis XIV présentant une porte triomphale et une porte de guerre réunies ; la ville de Lille peut être certaine que ce monument unique lui est envié par tous ceux qui s'intéressent à l'art et à l'archéologie »<sup>1576</sup>. Malgré toute l'énergie déployée par ces associations, leurs membres sont conscients de l'éloignement de leurs centres d'intérêt par rapport à la vie quotidienne d'une grande part des habitants, soumis aux difficultés quotidiennes de la promiscuité. Leurs travaux s'adressent donc souvent aux générations à venir qui ne pourront que constater la destruction d'une part de leur patrimoine. Conscient d'un bouleversement majeur de leur espace de vie traditionnel, leur action se veut donc pédagogique. Ces sociétés ne sont cependant pas seules et peuvent compter sur le soutien du Ministère de l'Instruction Publique, des Beaux-arts et des Cultes, du Sous-Secrétariat d'État aux Beaux-arts et de la Commission des monuments historiques. Ces institutions participent de concert avec les associations locales à l'entretien de certains bâtiments. Par exemple, la porte Notre-Dame de Cambrai est restaurée dans les années 1900 grâce aux subventions de la société d'émulation de la ville et de celles de l'État<sup>1577</sup>.

---

<sup>1576</sup> Monseigneur Dehaisnes, *Le Nord monumental et artistique*, Actes de la société des sciences de l'agriculture et des arts de Lille, Lille, 1897

<sup>1577</sup> AD Nord – 1 T 254/2 : fonds de la préfecture (1910) – 10 février 1910 : notices descriptives pour les propositions de classement à l'inventaire des monuments historiques.

Illustration n°23 : la porte Notre-Dame à Cambrai à la veille de la Première Guerre mondiale



*La porte Notre-Dame est située au Nord-Est de Cambrai. Cette photographie témoigne de la patrimonialisation de cet édifice : la destruction de son pont et le remblaiement de ses fossés ont permis l'aménagement d'une place dont elle constitue le centre.*

En revanche, d'autres institutions s'opposent parfois à la conservation des édifices militaires. Les municipalités, pour lesquelles la réorganisation urbaine est un enjeu capital, sont parfois très virulentes à leur encontre. Lille en offre de nombreux exemples : en 1874, le maire André Catel-Béghin fait remarquer que la porte de Paris avait été classée « sans doute par erreur » au titre des Monuments Historiques. En 1883, l'un de ses successeurs, Géry Legrand, affirme n'avoir « nul désir de voir classer ces monuments »<sup>1578</sup>. Dans sa séance du 10 juillet 1896, le conseil municipal lillois émet à un avis défavorable aux propositions de la commission historique du Nord qui désire un classement des portes de Gand et de Roubaix<sup>1579</sup>. Six mois plus tard, le Ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-arts et des

<sup>1578</sup> AD Nord – 1 T 256/12 : fonds de la préfecture (1896-1929) – 17 mai 1883 : lettre du maire de Lille au préfet du Nord.

<sup>1579</sup> AD Nord – 1 T 256/12 : fonds de la préfecture (1896-1929) – 31 juillet 1896 : lettre du maire de Lille au préfet du Nord.

Cultes apprend que leur destruction a été votée<sup>1580</sup>. En 1903, le maire Gustave Delory affirme au préfet du Nord que « la municipalité quelle qu'elle soit s'opposera toujours au classement, car dans le cas de démolition du mur d'enceinte, la conservation de ces portes entraînerait beaucoup plus de dépenses que les monuments en valent ». Il explique par ailleurs qu'« en ce qui concerne la Noble Tour, la municipalité est bien décidée à la démolition aussitôt qu'elle le pourra, si elle ne s'est pas préalablement écroulée ». Les travaux de restauration sont en effet estimés à 50 000 francs et « il nous semble ridicule de consacrer une pareille somme à la conservation d'une masse informe qui n'a été témoin d'aucun événement historique »<sup>1581</sup>. Ces propos peuvent sembler très durs aux partisans de la conservation du patrimoine militaire. Cependant, ces élus n'agissent pas par vandalisme mais dans l'intérêt de leur territoire et de leurs administrés. Les débats sur la conservation de la porte de Paris illustre parfaitement cet état d'esprit : en 1868, un négociant lillois avait demandé la destruction de cet ouvrage dénué d'utilité militaire et isolé de ses remparts depuis plus d'un an dans le quartier Saint-Sauveur, l'un des pauvres de la ville. Quatre ans plus tard, certains conseillers municipaux réclament de nouveau sa démolition pour le bien de tous : « on nous accusera peut-être de ne pas tenir compte du sentiment artistique, très louable [...]. Nous devons être pratiques ; nous devons savoir, comme la ville de Paris l'a déjà fait bien des fois, faire disparaître un monument si les intérêts généraux de la cité l'exigent »<sup>1582</sup>. Quarante ans plus tard, les enjeux sont toujours les mêmes : en octobre 1913, le maire Charles Delesalle émet un avis très favorable pour le classement de la porte de la citadelle et de la façade de la chapelle du fort Saint-Sauveur. En revanche, il est très réservé quant à celui de la porte de Tournai : « cette porte, d'ailleurs en très mauvais état, [...] est placée de façon très défectueuse dans un carrefour très resserré ». Située à proximité de la gare de Lille, son classement au titre des Monuments Historiques et son maintien en cas de démantèlement obligeraient la municipalité à ouvrir de nouveaux pourparlers avec la Compagnie des chemins de fer du Nord et à établir un nouveau plan d'urbanisme<sup>1583</sup>.

La propriété de ces édifices est l'un des enjeux de leur conservation. Le classement au titre des Monuments Historiques entraîne inévitablement une charge financière et foncière. Comme l'affirme l'historien de l'art André Chastel « le patrimoine se reconnaît au fait que sa

---

<sup>1580</sup> AD Nord – 1 T 256/12 : fonds de la préfecture (1896-1929) – 5 décembre 1896 : lettre du Ministre de l'Instruction Publique au maire de Lille.

<sup>1581</sup> AD Nord – 1 T 256/12 : fonds de la préfecture (1896-1929) – 24 juillet 1903 : lettre du maire de Lille au Préfet du Nord.

<sup>1582</sup> AM Lille – Procès-verbaux des séances du conseil municipal de Lille : séance du 13 juin 1873.

<sup>1583</sup> AD Nord – 1 T 256/12 : fonds de la préfecture (1896-1929) – 29 octobre 1913 : lettre du maire de Lille au Préfet du Nord.

perte constitue un sacrifice et que sa conservation suppose des sacrifices »<sup>1584</sup>. Il est souvent plus avantageux de détruire un bâtiment militaire que de le conserver : en 1873, l'achat des terrains de la porte de Paris à Lille est envisagé. En contre-partie, la ville serait chargée de sa destruction, estimée à 600 000 francs. Sa conservation et l'aménagement d'une place sont également imaginés mais représenteraient la somme de 575 000 francs<sup>1585</sup>. Le conseil municipal débat donc sur le devenir de cet ouvrage, entre une destruction libératrice d'espace et de charges d'entretien et une conservation coûteuse. En effet, le classement au titre des Monuments Historiques n'est pas synonyme de financement par l'État. En 1897, le conseil municipal de Cambrai propose au Ministère de l'Instruction Publique, des Beaux-arts et des Cultes de s'acquitter perpétuellement des frais d'entretien de la porte Notre-Dame. Ce dernier repousse évidemment cette offre qui impliquerait que ce bâtiment soit à la charge de l'État sans en être sa propriété<sup>1586</sup>. La mise en valeur patrimoniale est en effet parfois l'occasion de se séparer ou de se dédouaner de la charge d'un édifice : en 1904 par exemple, le Ministère de la Guerre refuse d'entretenir les parties de l'arsenal dont la conservation est désirée sans contre-partie par le Ministère de l'Instruction Publique, des Beaux-arts et des Cultes<sup>1587</sup>. Cette attitude peut être interprétée comme un chantage en vue d'obliger le département des Beaux-Arts à accélérer les procédures de classement. Dans d'autres cas, le Ministère de la Guerre profite des villes pour aliéner ses propriétés obsolètes : suite à l'incendie de 1896, il propose à la municipalité lilloise de louer la Noble-Tour devenue inutile pour les services de l'artillerie<sup>1588</sup>. Ce bâtiment serait donc à la charge de la ville qui, devant l'ampleur des travaux de restauration, propose de la détruire en 1903<sup>1589</sup>. En 1911, elle loue la Noble-Tour à la Commission historique du Nord contre une redevance annuelle de deux francs. Cette dernière est autorisée à en dégager la base « dans le but de rechercher une combinaison qui assurera [sa] conservation ». Une convention est par ailleurs en préparation dans l'éventualité de la découverte d'un trésor au cours des fouilles, dont la moitié reviendrait à la commission historique<sup>1590</sup>.

<sup>1584</sup> Grange D-J, Poulot D., *L'esprit des lieux : le patrimoine et la cité...*, op. cit, p. 17

<sup>1585</sup> AM Lille – Procès-verbaux des séances du conseil municipal de Lille : séance du 13 juin 1873.

<sup>1586</sup> AD Nord – 1 T 256/4 : fonds de la préfecture (1892-1926) – 29 juillet 1897 : lettre du Ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-arts et des Cultes au préfet du Nord.

<sup>1587</sup> AD Nord – 1 T 256/7 : fonds de la préfecture (1903-1905) – 16 décembre 1904 : lettre du Ministre de la Guerre au Préfet du Nord.

<sup>1588</sup> AM Lille – 2 H 3 : bâtiments militaires – 22 avril 1896 : lettre du Ministre de la Guerre au directeur du génie de Lille.

<sup>1589</sup> AD Nord – 1 T 256/12 : fonds de la préfecture (1896-1929) – 24 juillet 1903 : lettre du maire de Lille au Préfet du Nord.

<sup>1590</sup> AD Nord – 66 J 1378 : Noble Tour (1820-1911) – 1911 : procès-verbal de concession d'occupation temporaire, précaire et révocable sans fixation de durée, avec redevance à la commission historique du Nord.

Illustration n°24 : la Noble Tour en 1880<sup>1591</sup>



*Construite au début du XV<sup>e</sup> siècle sur ordre du duc de Bourgogne et comte de Flandre Philippe le Hardi, la Noble Tour est la plus ancienne fortification de Lille. Restaurée par Vauban, elle est isolée des remparts lors de l'agrandissement de 1858. En 1896, l'incendie de l'église Saint-Sauveur provoque l'effondrement d'une partie de la tour. Classée Monument Historique en 1922, elle est depuis 1975 le mémorial départemental de la Résistance et de la Déportation.*

Les charges d'entretien d'un édifice militaire sont importantes. L'intervention de plusieurs acteurs est nécessaire lors des rénovations. En mai 1883, le maire de Lille, pourtant opposé au classement de la porte de Paris au titre des Monuments Historiques, désire connaître l'ampleur de la participation du Ministère des Beaux-arts pour cet ouvrage « dont l'état de vétusté nécessite d'urgentes réparations »<sup>1592</sup>. En effet, un projet de restauration est approuvé par le conseil municipal en 1891. Il prévoit un financement de 220 000 francs pour

<sup>1591</sup> Bibliothèque municipale de Lille, fonds Lefebvre 13, 4

<sup>1592</sup> AD Nord – 1 T 256/12 : fonds de la préfecture (1896-1929) – 17 mai 1883 : lettre du maire de Lille au préfet du Nord.



l'année en cours et de 250 000 francs pour la suivante<sup>1593</sup>. Lors des travaux de la porte Notre-Dame à Cambrai en 1897, la société d'émulation offre 25 000 francs à la municipalité qui serait elle-même disposée à participer à hauteur de 10 000 francs. Dès lors, le maire espère une collaboration du Ministère de l'Instruction Publique, des Beaux-arts et des Cultes pour financer la dizaine de milliers de francs nécessaire pour débiter les travaux<sup>1594</sup>. Pour autant, ces derniers ne peuvent commencer car le conseil municipal, réservé sur le choix du conducteur des travaux, estime que « les plans et devis devraient lui être soumis afin de lui permettre d'assurer que la façade la rue Sadi Carnot serait "rendue supportable" ». Le Ministre refuse évidemment que l'architecte placé sous ses ordres soit l'objet d'un contrôle municipal<sup>1595</sup>. Face au retard pris sur le classement de la porte Notre-Dame, le maire fait preuve de diplomatie en précisant que « l'assemblée communale ne demande pas à contrôler les travaux projetés, mais seulement à avoir communication du projet établi par l'architecte du Ministère »<sup>1596</sup>. Le classement permet également le maintien de servitudes qui protègent les édifices militaires de l'extension urbaine<sup>1597</sup>. En 1913, le maire de Lille est favorable au classement de la porte de la citadelle et de la façade de la chapelle du fort Saint-Sauveur<sup>1598</sup>. Les abords de ces bâtiments seraient donc protégés, permettant ainsi le maintien d'espaces de verdure que la municipalité ne serait pas obligée de réserver dans d'autres quartiers lors du démantèlement.

À la veille de la Première Guerre mondiale, seuls neuf édifices militaires sont classés au titre des monuments historiques : la porte de Paris à Lille en juillet 1873 ; les quatre portes de l'enceinte de Boulogne-sur-Mer en novembre 1905 ; la façade principale de la chapelle du fort Saint-Sauveur à Lille en décembre 1910 ; la citadelle de Montreuil-sur-Mer en 1913 ; la porte Notre-Dame à Cambrai en avril 1914 ; la porte royale de la citadelle de Lille en mai 1914. Cette surreprésentation lilloise s'explique par la certitude d'un déclassement imminent. La Commission des monuments historiques redoute en effet des destructions rapides. Contrairement à d'autres villes comme Montreuil-sur-Mer ou Condé-sur-l'Escaut, Lille a les moyens de financer son démantèlement. Par ailleurs, les menaces de démolition ont permis la

---

<sup>1593</sup> AD Nord – 1 T 256/13 : fonds de la préfecture (1867-1922) – 3 avril 1891 : lettre du conseil municipal de Lille au Ministère de l'Instruction Publique, des Beaux-arts et des Cultes.

<sup>1594</sup> AD Nord – 1 T 256/4 : fonds de la préfecture (1892-1926) – 29 juillet 1897 : lettre du Ministère de l'Instruction Publique, des Beaux-arts et des Cultes au préfet du Nord.

<sup>1595</sup> AD Nord – 1 T 256/4 : fonds de la préfecture (1892-1926) – 6 décembre 1897 : lettre du Ministère de l'Instruction Publique, des Beaux-arts et des Cultes au préfet du Nord

<sup>1596</sup> AD Nord – 1 T 256/4 : fonds de la préfecture (1892-1926) – Cambrai 4 janvier 1898 : lettre du sous-préfet de Cambrai au Ministère de l'Instruction Publique, des Beaux-arts et des Cultes

<sup>1597</sup> Loi du 13 décembre 1913 sur les monuments historiques, articles 1 et 3

<sup>1598</sup> AD Nord – 1 T 256/12 : fonds de la préfecture (1896-1929) – 29 octobre 1913 : lettre du maire de Lille au préfet du Nord.

conservation de certains édifices jugés dignes d'intérêt dans les villes déclassées. La Commission des Monuments Historiques craint que la municipalité lilloise prenne de court l'émergence d'une prise de conscience. La probable destruction de la porte de Paris lors du changement de majorité en 1873 a été évitée grâce à son classement. Elle est depuis devenue un élément architectural remarquable, préservé du quartier Saint-Sauveur grâce à l'adoption en 1888 d'un plan d'aménagement qui en fait le centre d'une place inaugurée en 1895 par le Ministre du commerce<sup>1599</sup>. Cependant, toutes les portes ne sont pas l'objet d'un tel consensus : si la compagnie des chemins de fer du Nord ne s'oppose pas à la proposition de classement de la porte de Tournai pourtant située sur les terrains qui doivent lui être remis lors du déclassement, l'appétit foncier du conseil municipal semble sans concession<sup>1600</sup>. Les projets d'inscription au titre des Monuments Historiques ont souvent ralenti ou stoppé les chantiers dans les autres communes. Or, pour éviter une telle procédure qui interdirait sa destruction et contraindrait la municipalité à de nouvelles réflexions, la porte de Tournai sera l'une des premières démolies lors du démantèlement<sup>1601</sup>. Le classement de la chapelle du fort Saint-Sauveur et de la porte royale de la citadelle n'a été possible que par l'intérêt foncier qu'y trouvait la municipalité. Cependant, ces protections sont limitées : ce n'est qu'en 1921 que la chapelle de la citadelle est classée puis en 1929 que l'intégralité du site est inscrit à l'inventaire supplémentaire<sup>1602</sup>. Cette pratique s'inspire sans doute des recommandations du conseiller d'État Courcelle-Seneuil qui invitait en 1878 à ne conserver qu'une part réduite de monuments et d'objets patrimoniaux et non tous ceux qui peuvent intéresser l'histoire et l'archéologie<sup>1603</sup>. À la veille du déclassement, il est nécessaire de protéger au plus vite les éléments remarquables alors que les procédures de classements sont souvent très longues : dix-neuf ans ont par exemple été nécessaires pour celui de la porte Notre-Dame de Cambrai malgré les volontés conjointes de la municipalité et de la commission des monuments historiques ; plus de quatre-vingt ans l'ont été pour les Tours de Caudron et Saint-Fiacre, également à Cambrai.

Le cas de Montreuil-sur-Mer est donc tout à fait original. Dans l'impossibilité d'obtenir une garnison ou de financer son démantèlement, la ville profite de son incapacité à se moderniser pour faire de son patrimoine médiéval une richesse. Montreuil-sur-Mer se spécialise progressivement dans une vocation artistique grâce à la venue de personnalités qui

---

<sup>1599</sup> Caniot J., *Les portes de Lille...*, *op. cit.*, p. 54

<sup>1600</sup> SHD – I 450 : génie – locaux militaires (1882-1913) – 22 mars 1909 : rapport du génie.

<sup>1601</sup> Caniot J., *Les portes de Lille...*, *op. cit.*, p. 75

<sup>1602</sup> AD Nord – T 256/14 : fonds de la préfecture (1914-1933) – 9 mai 1914 : arrêté du Ministère de l'instruction publique et des Beaux-arts.

<sup>1603</sup> Poulot D., *Une histoire du patrimoine en occident...*, *op. cit.*, p. 150

permettent le classement de différents édifices comme les remparts, dont la Commission des Monuments Historiques espère ne pas voir « disparaître le cachet de cette vieille cité dont les murailles arrêtaient si souvent l'ennemi ». De nombreux artistes français, comme Cazin, Derain ou Utrillo, mais également étrangers, comme l'écossais Stevenson, y possèdent un atelier. La proximité de l'école d'Étaples participe également à cette patrimonialisation urbaine, car les fortifications inspirent les peintres comme Alexandre Nozal<sup>1604</sup>.

Un sentiment patrimonial s'est donc développé au sujet des édifices militaires à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est porté par des personnalités locales et des institutions culturelles, en vue de protéger certains bâtiments d'éventuelles menaces municipales ou militaires. Cette prise de conscience est la genèse d'une nouvelle perception des immeubles de l'armée dont le rôle ne se limite plus à la guerre. Néanmoins, ce sentiment ne s'applique qu'aux bâtiments les plus anciens, les plus monumentaux, les plus menacés, mais également les moins utilisés par l'armée. Classer le fort Saint-Sauveur ou la citadelle de Lille, pourtant toujours propriétés de l'Etat, n'est pas une contrainte importante. Pour les casernes, parfois tout aussi âgées que les portes, les modernisations permanentes interdisent toute idée de protection patrimoniale. Durant l'Entre-deux-guerres, les classements à l'inventaire supplémentaire ou au titre des Monuments Historiques seront bien plus nombreux. Ils témoignent donc d'un désengagement progressif du Ministère de la Guerre d'un point de vue structurel.

Les années 1890-1900 sont marquées par la disparition de la part la plus visible des infrastructures militaires. Les fortifications incarnaient en effet aux yeux de la population l'emprise la plus importante. Leur destruction apparaît donc comme la solution à un ensemble hétérogène de problèmes. Pour arriver à leur but, les élus ont exercé un véritable travail de pression relayé par un contexte propice de réformes tactiques et stratégiques. Les déclassements imposés par l'État sont plus ou moins bien accueillis par les habitants en raison des liens privilégiés qui se sont parfois établis avec l'armée. Dans toutes les villes, les démantèlements représentent le chantier du siècle par la révolution du tissu urbain après des siècles d'entraves, et par les investissements administratifs, économiques et humains nécessaires. La disparition des remparts a souvent constitué une réussite locale avec l'amélioration de la situation économique ou sanitaire. En revanche, des échecs ont parfois eu lieu, ne faisant que confirmer le déclin inexorable de certaines communes. Les démantèlements s'accompagnent également d'inquiétudes liées à l'endettement durable des

---

<sup>1604</sup> Béthouart B., *Histoire de Montreuil-sur-Mer...*, op. cit, p. 301

finances communales, à la perte d'une part de l'identité urbaine et surtout à la crainte d'une diminution des garnisons. Les bouleversements locaux et régionaux placent en effet l'armée en position de force : en ayant fait disparaître une grande part des contraintes que les fortifications faisaient peser sur la vie quotidienne, elle est totalement libre de distribuer ses profits où elle l'entend. L'armée est dès lors en mesure de confirmer, ou non, son rôle dans le Nord-Pas-de-Calais.

## Chapitre 8

### L'affirmation du rôle militaire du Nord-Pas-de-Calais

Malgré les déclassements et les démantèlements, l'armée conserve son importance régionale. S'il n'est plus question de grandes réformes foncières, les années 1890 et 1900 permettent la réorganisation et la modernisation de ses infrastructures. À l'échelle locale, la rénovation des bâtiments, en particulier les casernes parmi les plus anciennes de France, profite aux soldats, dont les conditions de vie s'améliorent, et à la protection du matériel. Dans les périphéries de certaines villes apparaissent les premiers aérodromes. La défense de la frontière est également réformée en fonction des places de guerre restantes alors que les unités sont inégalement réparties dans l'optique de créer de nouvelles concurrences municipales parfois mal vécues.

Si le rôle militaire de la région est confirmé à la Belle-Époque, ce dernier est sans commune mesure avec celui des années 1870. Les infrastructures de l'Est sont en effet toujours préférées à celles du Nord, qui constituent le point faible de la défense française en dépit de nombreux débats visant à les renforcer. Le déclassement de nombreuses villes de la région aboutit de fait à celui de l'ensemble de la frontière. Conscient de cette faiblesse, les Allemands mettent au point le plan Schlieffen. Lorsqu'il sera appliqué durant l'été 1914, ni la population, ni les infrastructures militaires du Nord-Pas-de-Calais ne sont réellement préparées à une attaque de cette ampleur.

#### 1 – L'évolution de la pensée militaire après 1890

Les années 1890 constituent un bouleversement de la pensée militaire. Jusqu'alors, le système Séré de Rivières plaçait le territoire à l'abri d'un coup de force pendant que l'armée se réorganisait. Plusieurs facteurs remettent en cause cette stratégie défensive, comme la crise de l'obus-torpille de 1885, l'apparente protection de la frontière du Nord par les forts de la Meuse ou encore le passage d'un service militaire à trois ans en 1889, permettant une augmentation des effectifs par rapport à la mauvaise application du service théorique de cinq ans<sup>1605</sup>. Avec l'alliance russe et l'Entente Cordiale, l'offensive et la bataille décisive s'affirment comme le paradigme de la réflexion militaire française. Dès lors, les

---

<sup>1605</sup> Carré C., *Histoire du ministère de la défense...*, op. cit, p. 219

infrastructures défensives perdent leur sens, en particulier sur une frontière de seconde importance.

### 1.1. Pensées et penseurs militaires

Dès 1887, l'instruction pour le combat d'infanterie affirme « le principe de l'attaque décisive, la tête haute, sans soucis des pertes »<sup>1606</sup>. Pour autant, il n'est pas encore question d'« offensive à outrance », dont l'affirmation est l'œuvre de nombreux théoriciens militaires à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle<sup>1607</sup>. Le capitaine Gilbert est l'un des principaux artisans de la remise en cause de la fortification permanente. Cet officier, sorti major de promotion de la toute nouvelle École supérieure de la Guerre, critique ces infrastructures qu'il juge en totale opposition avec les leçons tirées de l'expérience napoléonienne<sup>1608</sup> :

*« La mauvaise organisation du haut commandement permet à un service puissamment organisé, mais secondaire (le génie), de prendre une situation prépondérante et d'assumer des responsabilités qui incombent essentiellement à la direction des armées [...]*

*Il y a obligation de réduire la fortification permanente au strict nécessaire, de mettre à profit la crise actuelle pour pratiquer une coupe sombre dans le domaine, trop touffu, de nos ingénieurs. »*<sup>1609</sup>

En 1892, le capitaine Gilbert publie *Sept études militaires* dans lesquelles il confirme le rôle contre-productif des murailles :

*« La fortification permanente ruine dans la troupe et dans le commandement l'esprit d'offensive et, loin d'augmenter la résistance de l'armée, la condamne à l'ataxie et à la dispersion, occupant trop de monde et immobilisant la manœuvre ; la fortification doit être la servante de la tactique et se régler, non sur le terrain en soi, mais sur la conception d'un plan de bataille. »*<sup>1610</sup>

---

<sup>1606</sup> Cosson O., *Préparer la Grande Guerre : l'armée française et la guerre russo-japonaise, 1899-1914*, Paris, Les Indes savantes, 2013, p. 25

<sup>1607</sup> Queloz D., *De la manœuvre napoléonienne à l'offensive à outrance : la tactique générale de l'armée française, 1871-1914*, Paris, Économica, 2009, 564 p.

<sup>1608</sup> Bourachot A., *De Sedan à Sedan...*, *op. cit.*, p. 194

<sup>1609</sup> Capitaine Gilbert, « La fortification et l'artillerie », *Nouvelle revue*, tome 67, 1890, pp. 267-284

<sup>1610</sup> Engerand F., *Le secret de la frontière...*, *op. cit.*, p. 54

En dépit de sa mort prématurée, le capitaine Gilbert influence la pensée de ses contemporains sous la forme d'une « école néo-napoléonienne ». Les civils reconnaissent par ailleurs le bien-fondé de ses arguments : dans son étude sur l'histoire des remparts d'Arras, le sénateur du Pas-de-Calais Adolphe de Cardevacque estime que l'abandon de cette ville, de Valenciennes, Cambrai, Aire-sur-la-Lys et Saint-Omer permet de libérer 20 000 hommes, « plus utiles sur le champ de bataille qu'immobilisés dans la défense et l'entretien des places »<sup>1611</sup>. Le règlement de 1895, rédigé par les généraux Bonnal et Langlois, constitue sans nul doute un témoignage évident de l'influence de Gilbert<sup>1612</sup>. Son héritage est repris et déformé par le lieutenant-colonel de Grandmaison. Nommé à l'État-Major de l'armée, il devient chef du 3<sup>e</sup> bureau du Ministère de la Guerre en 1908 où il développe son concept d'« offensive à outrance » : il individualise le rôle du combattant dans une armée de masse, en proposant des solutions simples et en accordant à l'officier un rôle exemplaire quant à la bravoure et au sacrifice que chaque homme doit démontrer sur le champ de bataille<sup>1613</sup>. Selon lui, le combat moderne n'est pas plus meurtrier que les conflits antérieurs. Si le « feu » tue, la victoire ne s'explique que par les « forces morales » mises en œuvre par les soldats de chaque armée<sup>1614</sup>. Seule l'offensive peut apporter la victoire comme le prouve l'exemple de la guerre de Manchourie de 1904-1905 : les Français expliquent la défaite des Russes par leur tactique attentiste face à l'esprit offensif des Japonais. Les fortifications et les tranchées sont perçues comme les symptômes de ce manque d'initiative, même si peu d'entre elles ont été conquises par la force. Les huit mois de siège de Port-Arthur, durant lesquels les troupes japonaises subiront des pertes importantes, ne sont pas interprétés comme un argument en faveur des fortifications<sup>1615</sup>. La seconde guerre des Boers (1899-1902) avait pourtant en partie réhabilité leur rôle : l'artillerie britannique s'est en effet révélée inefficace face à quelques abris improvisés<sup>1616</sup>. Les enseignements de ce conflit influencent la réforme du règlement des manœuvres de 1894 qui expire en 1904 : les tenants de la guerre de masse s'opposent aux partisans d'une souplesse des unités parmi lesquels se trouvent le général Négrier et le colonel Pétain<sup>1617</sup>.

---

<sup>1611</sup> Cardevacque (de) A., *Arras fortifiée, histoire des fortifications...*, *op. cit.*, p. 81

<sup>1612</sup> Cosson O., *Préparer la Grande Guerre...*, *op. cit.*, p. 25

<sup>1613</sup> *Ibidem*, p. 198

<sup>1614</sup> Marrill J.-M., « L'offensive à outrance : une doctrine unanimement partagée par les grandes puissances militaires en 1914 », *Revue historique des armées*, n°274, 2014, pp. 49-64

<sup>1615</sup> Cosson O., *Préparer la Grande Guerre...*, *op. cit.*, pp. 104-197

<sup>1616</sup> *Documents relatifs au projet de la loi sur le dérasement des places fortes ajourné par le Sénat dans sa séance du 25 mai 1900*, p. 39

<sup>1617</sup> Cosson O., *Préparer la Grande Guerre...*, *op. cit.*, p. 52

Il faut attendre les années 1906-1914 pour parler d'un véritable « tournant Grandmaison »<sup>1618</sup>. En effet, le général Joffre, désigné le 28 juillet 1911 commandant en chef du front du Nord-Est en cas de conflit, suit les préceptes de « l'offensive à outrance ». Dans le premier règlement qu'il rédige, l'article 143 précise que la valeur d'une place forte se limite au soutien qu'elle peut apporter aux opérations des armées en campagne. Dans les régions frontières, leur rôle se limite à couvrir les manœuvres et à faciliter l'éventuel repli des troupes en vue de leur reformation<sup>1619</sup>. À la veille de la Grande Guerre, l'« école des attardés », selon la terminologie de Jean Doise, l'a donc emporté sur celle des « prophètes », persuadée d'une stabilisation du front et de l'absence de défaite au sens militaire du terme, et celle du « juste milieu », qui préconise l'utilisation d'une artillerie à tir rapide et des attaques sur les ailes<sup>1620</sup>. La guerre balkanique de 1912-1913 confirme l'aveuglement de l'État-Major pour cette doctrine. Ce dernier se félicite de l'emploi de la tactique française des charges frontales d'infanterie soutenues par l'artillerie lors des victoires serbes et bulgares. Peu d'enseignements sont tirés des pertes importantes face à une fortification préparée à l'avance ou la gêne que peut constituer une place isolée dans la logistique d'une armée. De plus, les Serbes et les Bulgares s'étaient équipés d'une artillerie lourde de campagne pour affaiblir les défenses adverses, preuve de l'influence de l'école allemande dans leur préparation à la guerre<sup>1621</sup>.

## 1.2. Les conséquences sur les infrastructures du premier corps d'armée

Cette évolution de la pensée militaire française a des conséquences durables sur les infrastructures militaires, à commencer par les fortifications. Le faible rôle qui leur est dévolu provoque par exemple le désintérêt des services pour la question des « bouches inutiles ». Cette dernière devient secondaire au profit d'une surveillance accrue des étrangers et des carnets B qui pourraient perturber les opérations<sup>1622</sup>. À l'échelle nationale, il n'est plus question de rideaux défensifs comme l'envisageait Séré de Rivières. À une défense en profondeur sur 40 à 70 kilomètres, l'État-Major préfère se concentrer sur la modernisation de camps retranchés, garantissant la protection immédiate du territoire contre une attaque

---

<sup>1618</sup> *Ibidem*, p. 203

<sup>1619</sup> Vanderputten P., « Le système Séré de Rivières... », *art. cit.*, p. 272

<sup>1620</sup> Doise J., Vaisse M., *Diplomatie et outil militaire...*, *op. cit.*, p. 183

<sup>1621</sup> Cosson O., *Préparer la Grande Guerre...*, *op. cit.*, pp. 246-272

<sup>1622</sup> Farcy J.-C., *Les premiers camps de concentration français...*, *op. cit.*, p. 17



soudaine et soutenant les offensives françaises<sup>1623</sup>. Entre 1899 et 1914, 249 millions de francs sont dépensés pour les places de Verdun, Toul, Épinal, Belfort et Maubeuge et quelques forts isolés de l'Est de la France. À titre de comparaison, 459 millions de francs ont été nécessaires à l'édification du système Séré de Rivières sur l'ensemble des frontières entre 1874 et 1886<sup>1624</sup>. Ces places monopolisent donc des moyens financiers et matériels remarquables, en concurrence avec le développement de la flotte de guerre et la fabrication du canon de 75 millimètres. Or, à cette époque, les budgets attribués au Ministère de la Guerre ne permettent pas de financer l'intégralité de ces projets, obligeant ce dernier à choisir ses priorités<sup>1625</sup>. Des économies sont donc nécessaires : en 1899, le général Brault propose par exemple le déclassement de Lille pour transférer les moyens financiers réservés à son entretien, pourtant limités à 36 000 francs par an, à la défense côtière<sup>1626</sup>. Le développement du canon de 75 est sans conteste lié à l'évolution de la pensée militaire. En 1898, un compte spécial est créé pour financer sa production. Ce dernier doit être approvisionné par la vente de terrains et d'immeubles déclassés, notamment l'enceinte continue de Paris. Cependant, la lenteur des procédures de vente impose l'émission d'obligations. Dans le premier corps d'armée, de nouveaux déclassements sont autorisés : en 1911, les murailles de Gravelines, le Quesnoy et Condé-sur-l'Escaut sont abandonnées.

Des économies sont réalisées aux dépens de la défense. Dans le système Séré de Rivières, les espaces situés entre les camps retranchés devaient être couverts par des inondations défensives et des forts d'arrêt. Entre 1899 et 1908, les dépenses d'entretien pour les ouvrages de Maulde, Flines et Curgies ont par exemple augmenté<sup>1627</sup> tandis que certaines conventions de démantèlement imposaient le respect de l'intégrité des écluses<sup>1628</sup>. Cependant, l'utilité de ces infrastructures est vivement critiquée par les militaires. En 1910, le général Coupillaud, ancien gouverneur de Dunkerque et ancien président du comité technique d'infanterie au Ministère de la Guerre, affirme que « pour la région du Nord, il faut rejeter toute idée de rideau défensif, de défenses passives, d'inondations, comme celles de la Scarpe, de l'Escaut, de la région de Dunkerque, etc....ce sont les moyens d'un autre âge »<sup>1629</sup>. Les déclassements et l'abandon des écluses ont remis en cause les capacités d'inondation. En 1894, le chef du génie à Valenciennes dénonce l'oubli de cette question dans la convention de

---

<sup>1623</sup> Picon A. (dir), *La ville et la guerre...*, *op. cit.*, p. 177

<sup>1624</sup> *Ibidem*, p. 131

<sup>1625</sup> Engerand F., *Le secret de la frontière...*, *op. cit.*, p. 58

<sup>1626</sup> *Documents relatifs au projet de la loi sur le dérasement des places fortes ajourné par le Sénat dans sa séance du 25 mai 1900*, pp. 3-8

<sup>1627</sup> Vanderstraete B., *Le concept de la défense du Nord 1870-1940...*, *op. cit.*, p. 78

<sup>1628</sup> AD Nord – Place de Douai – 2 R 255 : déclassement, travaux mixtes, plans (1892-1899)

<sup>1629</sup> *Le Nord illustré*, 1<sup>er</sup> avril 1910

déclassement de Cambrai. Comme elle le désirait, la commune a obtenu le nivellement des glacis. Or, ces terrains servent à maintenir les eaux, d'où l'inquiétude de cet officier sur la possibilité d'y tendre au besoin des inondations<sup>1630</sup>. En 1912, le général Herment estime par exemple que l'abandon du Quesnoy et de Condé-sur-l'Escaut interdit désormais l'emploi de cette technique défensive<sup>1631</sup>. Les écluses ne sont plus entretenues et les rivières s'envasent<sup>1632</sup> car l'inondation « apparaît comme un moyen vétuste, archaïque, compliqué, trop lent et qui faisait sourire »<sup>1633</sup>. Les forts d'arrêt, dont certains ont pour mission la défense des sas, sont depuis longtemps critiqués. Pourtant, aucune amélioration ou modernisation n'y a eu lieu : en 1888, la commission de défense formule diverses observations au sujet de la construction d'une boulangerie et d'un four dans le fort de Maulde. Par manque de place, ces derniers ne peuvent être installés sous abri et seule la cour peut les accueillir. Cette localisation est dangereuse car « quel que soit son blindage, il y a grande chance pour que le premier obus qui tombera sur le fort éclate dans la cour, qu'un des éclats atteigne le four et le mette hors service ». L'installation d'un four à bois portatif est irréalisable car elle imposerait la présence encombrante d'importantes quantités de bois<sup>1634</sup>. L'autarcie de cet ouvrage est donc trop limitée dans l'hypothèse d'un siège. En 1890, le chef du génie à Valenciennes critique le fort de Flines : « petit, dépourvu de flanquement, mal défendu contre une attaque de vive force par une escarpe terrassée [...], cet ouvrage est dans des conditions de défense critiques ». Il propose d'inonder ses abords pour mettre cet ouvrage à l'abri d'une attaque de vive force. Or, une étude hydrographique démontre que seize jours sont nécessaires pour tendre un banc d'eau suffisant, ce qui constitue un délai trop important<sup>1635</sup>. Face à ces carences, le Ministre de la Guerre décide le 23 janvier 1903 de déclasser les forts de Curgies, de Flines et de Maulde : ils ne recevront plus de garnisons, devront être considérés comme des places ouvertes et ne seront pas approvisionnés en cas de conflit<sup>1636</sup>. Pour autant, ces derniers ne sont pas détruits car personne ne sollicite leur propriété. Les déclassements imposent une réorganisation des services en vue de réaliser quelques économies : en 1913, le Ministre de la

<sup>1630</sup> AD Nord – Place de Cambrai – 66 J 709 : inondations défensives. Aqueducs. Fossés (1710-1894) – 20 novembre 1894 : rapport du chef du génie à Valenciennes.

<sup>1631</sup> Général Herment, « Considérations sur la défense de la frontière du Nord... », *art. cit.*, p. 341

<sup>1632</sup> Dépret J., *Le Nord, frontière militaire...*, *op. cit.*, p. 27

<sup>1633</sup> Engerand F., *Le secret de la frontière...*, *op. cit.*, p. 53

<sup>1634</sup> SHD – 2 I 210 : correspondance entre le Ministre de la Guerre et le commandant du premier corps d'armée (1888-1908) – 8 juin 1889 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

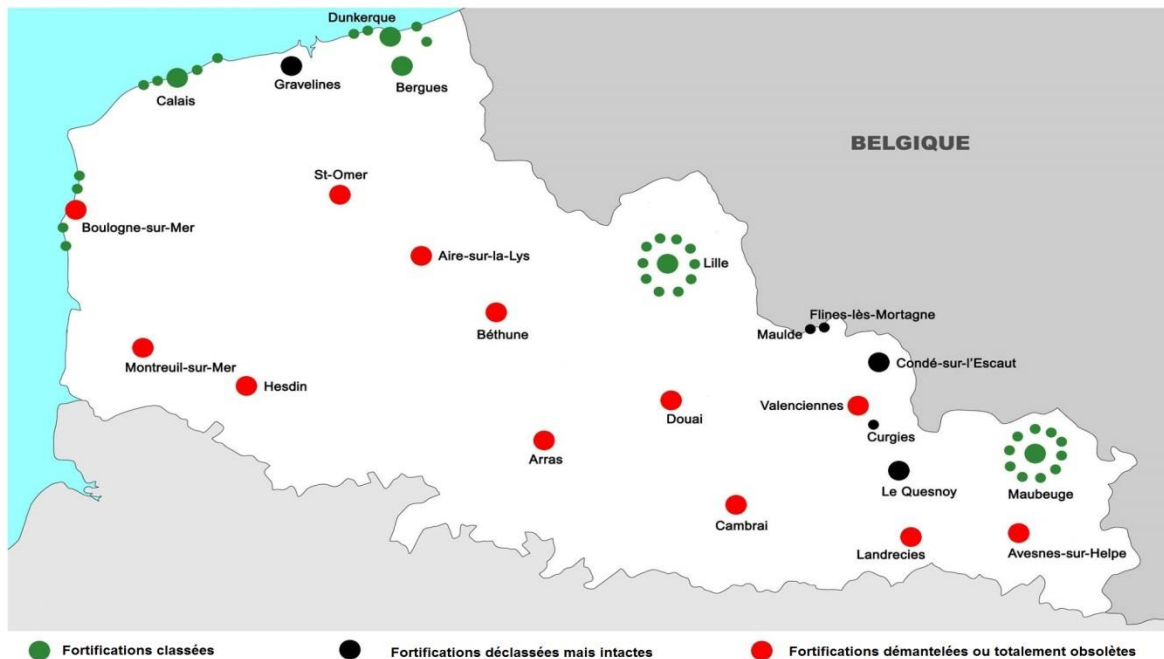
<sup>1635</sup> AD Nord – Place de Valenciennes – 66 J 1910 : Fort de Flines (1884-1890) – 12 juillet 1890 : rapport du chef de bataillon Roshem, chef du génie, concernant la possibilité de couvrir d'un banc d'eau les fossés du fort de Flines pour le mettre à l'abri d'une attaque de vive force.

<sup>1636</sup> AD Nord – 2 R 825 : Ravitaillement des places fortes et besoins de l'armée : instructions et correspondance (1891-1908) Parties du département appartenant à la zone d'action directe des gouverneurs des places fortes qui sont chargés d'en assurer l'exploitation – 23 juillet 1890 : instruction générale.

Guerre propose de supprimer la chefferie du génie de Valenciennes pour répondre à la pénurie de cadres, d'officiers et d'officiers d'administration, notamment dans l'état-major de cette arme. Cette circonscription serait partagée entre les chefferies de Maubeuge et de Lille. Cependant, les économies de cette réorganisation sont très faibles : seul le poste de chef du génie disparaîtrait car les autres membres de ce service devraient continuer à gérer les infrastructures de Valenciennes depuis les autres chefferies<sup>1637</sup>. Il est en revanche très difficile d'envisager de réaliser des économies dans les places conservées : en 1897, une « enquête sur les économies et simplifications à réaliser dans les divers services du département de la Guerre » est lancée. À Lille, la vente des terrains de l'esplanade et du champ de manœuvres est envisagée. Le chef du génie s'oppose immédiatement à ce projet, mettant en exergue le fait qu'« il ne saurait donc être question de l'aliéner, ni même d'en distraire une partie quelconque, étant donné surtout, que les manœuvres de cavalerie nécessitent un espace libre qu'atteint à peine l'ensemble des deux parcelles »<sup>1638</sup>.

À la veille de la guerre, seuls les camps retranchés de Dunkerque, Lille et Maubeuge assurent la défense de la frontière. Excepté Calais dont le rôle est maritime, toutes les autres places ont été déclassées, même si certaines, comme Gravelines ou Le Quesnoy, conservent l'intégralité de leurs fortifications.

Carte n°13 : les fortifications du Nord-Pas-de-Calais à la veille de la guerre



<sup>1637</sup> SHD – 2 I 450 : génie – locaux militaires (1882-1913) – 1<sup>er</sup> mars 1913 : lettre du Ministre de la Guerre au directeur du génie.

<sup>1638</sup> AD Nord – Place de Lille – 66 J 1402 : terrains militaires. Divers (1856-1926)

Pour assurer une meilleure formation de l'infanterie, le général Joffre ordonne que chaque corps d'armée dispose d'un terrain de 10 à 12 000 hectares dédié aux manœuvres à grande échelle. Dans le Nord-Pas-de-Calais, une telle superficie est difficile, sinon impossible, à trouver. Une parcellisation par régiment est donc nécessaire. En 1914, le Ministre de la Guerre envisage l'occupation temporaire, et non la location estimée trop onéreuse, d'un terrain agricole de 154 hectares pour permettre les manœuvres du 84<sup>e</sup> régiment d'infanterie entre Avesnes-sur-Helpe, le Quesnoy et Landrecies. Cette taille, bien éloignée des exigences de Joffre, limite considérablement les possibilités d'évolution des troupes. Par souci d'économies, le Ministre de la Guerre propose d'effectuer ces exercices entre les moissons et les semences. Cependant, le chef du génie à Maubeuge préfère la location car il est essentiel d'un point de vue militaire de pouvoir utiliser ce terrain au printemps. Or, c'est la période durant laquelle les agriculteurs pourront réclamer les indemnités les plus importantes<sup>1639</sup>. Devant l'impossibilité de disposer d'un terrain suffisant, le premier corps d'armée s'entraîne donc sur le territoire de la deuxième région militaire au camp de Sissonne, à vingt kilomètres de Laon.

## 2 – L'impossible démilitarisation des villes et des campagnes

En dépit des déclassements, les villes conservent un rôle militaire évident avec le maintien des garnisons, des états-majors et des entrepôts. Les démantèlements et les restructurations urbaines permettent la modernisation des infrastructures existantes, voire dans certains cas, la construction de nouvelles. Alors que s'éloignent progressivement les terrains d'entraînement, les premiers aérodromes militaires apparaissent dans les périphéries des grandes villes. Le transfert et l'installation des troupes provoquent les concurrences que la région n'avait pas connues dans les années 1870 et qui profitent à l'armée.

### 2.1. Rénovations et modernisations des infrastructures

Malgré les démantèlements, les villes conservent de nombreuses infrastructures : en 1897, Cambrai possède encore les casernes Villars et Renel, les quartiers de cavalerie Mortier et la Porterie, son hôpital militaire, ses deux terrains d'entraînements et plusieurs magasins.

---

<sup>1639</sup> SHD – 2 I 382 : manœuvres (1879-1914) – 6 juillet 1914 : rapport du chef du génie à Maubeuge sur la création d'un terrain de manœuvre pour le 84<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Néanmoins, cette situation n'est pas pérenne car de nouveaux échanges sont possibles : la convention de 1892 prévoit la remise du champ de manœuvres à la ville quand la commune abandonnera l'usufruit d'un autre terrain à l'armée. Aucune offre n'a été faite pour l'achat du magasin à poudre de Prémy, dont l'État cherche à se séparer, en dépit de la proposition faite à la ville<sup>1640</sup>. Dans les communes démantelées, les revalorisations foncières et les reliquats perturbent les procédures administratives. Douai en est un parfait exemple car le démantèlement s'effectue en parallèle de l'établissement de nouvelles infrastructures et de l'augmentation de la garnison<sup>1641</sup>. Malgré la lenteur des démarches, les déclassements permettent à l'armée de la restructuration et la modernisation de ses établissements ainsi que l'agrandissement de ses terrains d'entraînements.

La réorganisation locale est rendue possible par des échanges de propriétés. Les conventions de démantèlement prévoient parfois le remplacement de certains édifices militaires au frais des municipalités : en 1906, Douai achète au bureau de bienfaisance un terrain de plus d'un hectare pour la somme de 11 209 francs dans le but de reconstruire une poudrière démolie<sup>1642</sup>. Cependant, certaines villes refusent de respecter leurs engagements et s'exposent à des menaces : la convention de Cambrai prévoyait le transfert à la charge de la commune du parc à fourrages des Récollets sur un emplacement prélevé sur le champ de manœuvre dans un délai de deux ans après l'officialisation du déclassement. La ville promettait également de préparer les pieds de meules, déplacer les denrées entreposées, construire et assurer l'alimentation éventuelle d'une bouche à incendie dont l'emplacement sera indiqué par l'autorité militaire<sup>1643</sup>. En 1912, cet échange n'a toujours pas eu lieu en dépit des besoins pressants d'un nouveau parc à fourrage. Depuis le déclassement, la municipalité refuse de payer. Cette situation impose à l'armée d'exercer un chantage sur l'ancien parc au fourrage, dont la valeur de la nue-propriété est estimée à 30 000 francs :

*« La construction d'un des deux hangars sera ajournée, tant que l'état de conservation de l'immeuble des Récollets permettra d'y entreposer l'approvisionnement de paille et de foin qu'il contient, ou jusqu'à ce que la ville de Cambrai consente à prêter son concours financier à l'exécution de cette construction. »*<sup>1644</sup>

---

<sup>1640</sup> AD Nord – 66 J 664 : état des propriétés domaniales affectées au département de la Guerre (1897)

<sup>1641</sup> SHD – 2 I 428 : génie – casernement (1905-1913)

<sup>1642</sup> AD Nord – 2 R 266 : dépôts de munitions à la Brayelle et au Mont de Douai (1905-1906)

<sup>1643</sup> SHD – 2 I 443 : génie (1890-1908) – 29 juillet 1892 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1644</sup> SHD – 2 I 450 : génie – locaux militaires (1882-1913) – 11 octobre 1912 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

Cet exemple démontre l'évolution des politiques urbanistiques des municipalités en dépit des conventions. Parfois, la remise en cause des projets initiaux n'est pas le fait des communes : en 1910, le conseil d'arrondissement de Valenciennes émet le vœu d'installer le bureau de recrutement dans un secteur moins excentré de cette cité. La volonté de transférer ce service dans le centre-ville peut être questionnée : s'agit-il de l'envie de valoriser le rôle militaire de cette ville en dépit du déclassement qu'elle désirait ardemment depuis une vingtaine d'années ou seulement du besoin de centraliser les administrations pour développer ce quartier ? Le conseil d'arrondissement propose d'installer ce service dans l'ancien lycée ou une partie de la mairie. Pourtant, le génie refuse cette proposition car il a longuement cherché de nouveaux locaux depuis l'abandon de l'ancien bureau de recrutement de la citadelle, avant d'arrêter son choix sur un édifice à faible loyer. De plus, celui-ci n'est qu'à huit cent mètres du centre-ville et son architecture convient parfaitement à sa fonction. De son côté, le conseil municipal ignore la démarche du conseil d'arrondissement : il refuse de soutenir l'armée et avertit qu'elle exigera un loyer plus élevé si le bureau de recrutement venait à être installé dans le centre<sup>1645</sup>.

En libérant de nombreux terrains et en contribuant à diminuer le prix du foncier, les déclassements favorisent l'extension et la modernisation des infrastructures urbaines. En 1904, les services du génie désirent agrandir la caserne Chémernaut d'Avesnes-sur-Helpe. Pour cela, ils proposent d'acquérir deux maisons mitoyennes. Or, leur propriétaire refuse toute offre inférieure à 5 000 francs, estimant que ses biens valaient 3 000 francs en 1866. Pour infléchir cet avis, le génie rappelle qu'à cette époque, la ville n'était ni déclassée, ni démantelée. Le prix du sol était donc forcément plus élevé. Par ailleurs, la proximité de ces immeubles d'une fabrique de chandelles et de l'entrée de la caserne leur offrait une position intéressante d'un point de vue commercial. Les militaires refusent donc de dépenser plus de 2 000 francs pour ces « véritables bicoques, à un seul étage, lépreuses et branlantes »<sup>1646</sup>. Les déclassements profitent également à l'entraînement des troupes : en 1911, un stand de tir de 200 mètres est établi sur les anciennes zones fortifiées d'Avesnes-sur-Helpe au profit de la

---

<sup>1645</sup> SHD – 2 I 450 : génie – locaux militaires (1882-1913) – 24 novembre 1910 : lettre du chef du génie à Valenciennes au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1646</sup> AD Nord – 66 J 190 : caserne Chémernaut. Travaux. Casernement. (1850-1939) – 8 septembre 1904 : rapport du chef du génie au sujet d'une offre de vente de deux maisons voisines de la caserne Chémernaut, formulée par madame Maselle, d'Avesnes.

garnison qui n'est plus obligée de s'entraîner dans les villes voisines ou dans les campagnes environnantes<sup>1647</sup>.

Le démantèlement permet à l'armée d'obtenir des subsides et des soutiens des villes inquiètes d'un éventuel départ de leur garnison : le 29 décembre 1891, le maire de Douai affirme la priorité du projet d'agrandissement de la caserne de Caux. Pour cela, il propose à l'armée d'utiliser les matériaux extraits des chantiers de démantèlement et de lui abandonner 150 000 francs dus par la Compagnie des chemins de fer du Nord pour les terrains qui lui ont été cédés. Cependant, le Ministre de la Guerre décline cette offre, estimant les calculs du maire inexacts, d'autant plus que l'armée ne dispose pas à l'époque des moyens financiers et matériels pour effectuer ces travaux<sup>1648</sup>. Cette opération a néanmoins lieu quelques années plus tard et permet d'envisager l'abandon des casernes d'Aoust et de Durutte, considérées en 1907-1908 comme « à bout de durée ». En effet, l'agrandissement de l'établissement de Caux permet un remaniement du casernement et la construction d'un nouveau bâtiment pour les six nouvelles batteries d'artillerie qui doivent prochainement s'installer en ville<sup>1649</sup>. Quand le compromis est impossible, l'armée exerce parfois des pressions sur les municipalités : en août et en novembre 1899, le maire de Valenciennes propose d'installer le bureau de recrutement et les magasins du 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie dans l'arsenal en vue de rapatrier le 4<sup>e</sup> bataillon détaché à Condé-sur-l'Escaut<sup>1650</sup>. Ce dernier serait installé dans la caserne Ferrand, à condition que la municipalité consente à financer l'aménagement de ce bâtiment<sup>1651</sup>. Avec le démantèlement, Valenciennes a perdu la légitimité d'une garnison nombreuse : l'armée peut donc exiger d'elle la modernisation à ses frais de cet établissement centenaire.

Les réorganisations locales permettent également la modernisation de certains établissements : en mars 1908, le commandant du premier corps d'armée juge que les 85 300 francs demandés pour le réaménagement de la caserne Chémérault à Avesnes-sur-Helpe ne sont pas exagérés pour cet établissement considéré comme très intéressant<sup>1652</sup>. La même année, les locaux d'alimentation, de l'infirmerie régimentaire, de l'administration policière et

---

<sup>1647</sup> AD Nord – 66 J 203 : Champ et stand de tir (1878-1958)

<sup>1648</sup> AD Nord – 2 R 257 : caserne de Caux : extension, expropriation et cession de terrain (1892-1903) – 17 mars 1892 : lettre du Ministre de la Guerre au préfet du Nord.

<sup>1649</sup> AM Douai – 2 H 199 : question des casernements (1907-1911) – 1907-1908 : programme de réorganisation et d'amélioration des casernements.

<sup>1650</sup> AM Valenciennes – 4 H 45 : retour du 4<sup>e</sup> bataillon du 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie (1901) – 30 novembre 1899 : lettre du commandant du premier corps d'armée au maire de Valenciennes.

<sup>1651</sup> AM Valenciennes – 4 H 45 : retour du 4<sup>e</sup> bataillon du 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie (1901) – 14 décembre 1899 : lettre du directeur de la 4<sup>e</sup> direction du Ministère de la Guerre au maire de Valenciennes.

<sup>1652</sup> AD Nord – 66 J 190 : caserne Chémérault. Travaux. Casernement. (1850-1939) – 23 mars 1908 : notice descriptive et études du casernement à Avesnes.

les bains douches de la caserne Conroux de Douai sont améliorés<sup>1653</sup>. Ainsi, les démantèlements permettent une modernisation des casernes et, indirectement, une amélioration de la perception du service militaire.

La vente des terrains fournit aux villes des budgets importants qu'elle peut investir au profit des édifices militaires : en juin 1913, la municipalité de Douai s'engage à poursuivre le versement au Trésor d'une somme pouvant atteindre 723 000 francs jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1914. Cette dernière couvre plusieurs chantiers évalués à 1 043 000 francs et dont les travaux devraient arriver à leur terme à cette date. La soulte de cette somme, estimée à 298 928,02 francs, finance plusieurs projets comme la construction d'un manège de cavalerie en septembre 1913 puis de latrines, de pavillons d'entrée de cantine, d'une aire de fumier et d'une infirmerie-vétérinaire en janvier 1914<sup>1654</sup>. De telles procédures témoignent d'une véritable coopération entre la municipalité et l'armée au profit des deux parties : en 1913, le chef du génie demande par exemple l'accord de la ville de Douai pour construire deux écuries provisoires sur l'esplanade bien que ce terrain appartienne à l'État qui financera seul ce projet<sup>1655</sup>.

Les démantèlements facilitent l'extension des terrains d'entraînement proches des villes. En avril 1896, les limites du champ de manœuvres de Berce-Gayant à Douai sont modifiées. Comme le prévoit la convention de 1891, certaines parcelles voisines ont été cédées par la ville<sup>1656</sup>. En décembre 1896, le champ de manœuvres de Valenciennes peut être agrandi grâce à la disparition des murailles. La municipalité serait par ailleurs disposée à financer l'intégralité des travaux de mise aux normes<sup>1657</sup>. Les démantèlements facilitent également les échanges de terrains : la garnison d'Avesnes-sur-Helpe souffre depuis plus années de la petite taille de son champ de manœuvres. Par décision ministérielle des 10 mars et 10 juin 1899, l'armée propose à la mairie de troquer un terrain d'1,3 hectare contre un autre d'une superficie approchant des dix hectares et dont les valeurs, estimées à 25 000 francs, sont

---

<sup>1653</sup> AM Douai – 2 H 199 : question des casernements (1907-1911) – 1907-1908 : programme de réorganisation et d'amélioration des casernements.

<sup>1654</sup> AM Douai – 2 H 203 : établissement d'une nouvelle caserne, rapports, convention avec l'État (1909-1914) – 28 janvier 1914 : lettre du chef du génie à Lille au maire de Douai.

<sup>1655</sup> AM Douai – 2 H 203 : établissement d'une nouvelle caserne, rapports, convention avec l'État (1909-1914) – 23 avril 1913 : lettre du chef du génie à Lille au maire de Douai.

<sup>1656</sup> AM Douai – 2 H 185 : Berce-Gayant, bornage du champ de manœuvre de la garnison (1896) – 15 avril 1896 : procès-verbal de bornage du champ de manœuvre.

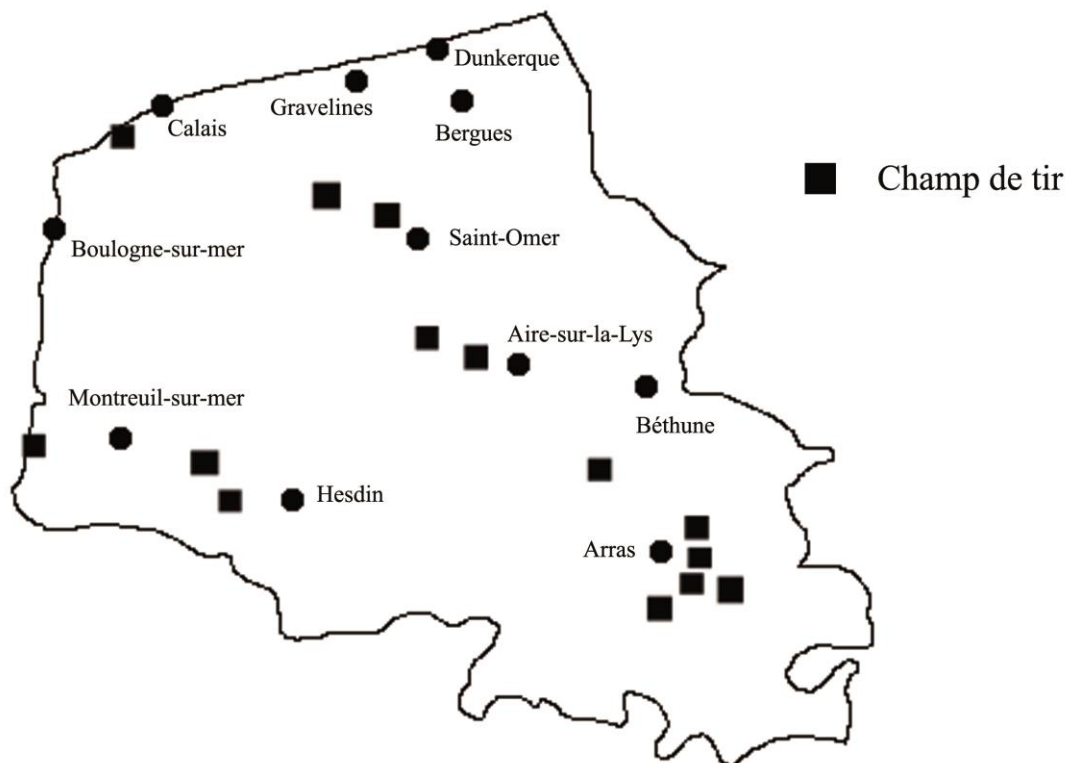
<sup>1657</sup> SHD – 2 I 448 : création de champ de tir (1884-1903) – 24 décembre 1896 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.



identiques. Des négociations permettent d'affiner les clauses de cet échange : les deux parties s'accordent sur un terrain de 2,5 hectares<sup>1658</sup>.

La réorganisation militaire concerne également les campagnes dont le rôle militaire s'affirme à la veille de la Grande Guerre avec l'apparition de nouveaux champs de tir et des premiers terrains d'aviation. La disparition de nombreux terrains d'entraînement situés dans les fossés ou les abords immédiats des anciennes places impose un éloignement des infrastructures de tir. Ainsi, le terrain d'entraînement de Marly et de Saint-Saulve, situé à moins de trois kilomètres de Valenciennes, est progressivement abandonné au profit de celui de Douchy, à une quinzaine de kilomètres, entre cette garnison et celle de Bouchain<sup>1659</sup>. Cette situation est particulièrement visible sur le territoire de la 2<sup>e</sup> division d'infanterie à la veille de la Grande Guerre<sup>1660</sup>. Les nombreux démantèlements semblent en effet y avoir imposé un éloignement des champs de tir, quelle que soit l'importance de la garnison.

Carte n°14 : les champs de tir sur le territoire de la 2<sup>e</sup> division d'infanterie en 1913



Dans les périphéries se développent également les infrastructures liées à l'aéronautique militaire. Cette dénomination recouvre deux composantes : l'aérostation,

<sup>1658</sup> AD Nord – 2 R 101 : champ de manœuvres : échange de terrains entre l'État et la ville d'Avesnes (1898-1903)

<sup>1659</sup> AD Nord – Place de Valenciennes – 2 R 801. Douchy : installation d'un champ de tir. (1911-1912)

<sup>1660</sup> AD Pas-de-Calais – R 256 : création de champs de tir (1892-1924)

« plus légère que l'air », composée de ballons et de dirigeables, et l'aviation, « plus lourde que l'air ». À l'époque, le développement de ces technologies est avant tout le fait des civils dont l'armée profite des avancées. Le 19 mai 1886, l'aérostation militaire est recrée, près d'un siècle après sa dissolution en 1799 sur ordre de Napoléon Bonaparte. Deux ans sont encore nécessaires pour qu'une direction, sous la tutelle du 4<sup>e</sup> bureau du génie, voie le jour<sup>1661</sup>. Dès lors, le 3<sup>e</sup> régiment du génie d'Arras est doté d'une compagnie d'aérostiers dont le parc à ballons est installé près de la citadelle<sup>1662</sup>. À partir de 1898, les gouverneurs successifs de Maubeuge réclament la création d'hangars à dirigeables. Ce projet se concrétise grâce au décret du 18 août 1910 qui autorise l'expropriation de plusieurs propriétés pour cause d'utilité publique<sup>1663</sup>. Durant l'hiver 1912-1913, ces hangars sont agrandis pour recevoir les nouveaux croiseurs prochainement mis en chantier. Ils constituent désormais des structures de deux cent cinquante mètres de long, quarante de large et autant de hauteur<sup>1664</sup>.

Illustration n°25 : un hangar à dirigeable de la place de Maubeuge vers 1912-1913<sup>1665</sup>



*Cet hangar se situe dans le secteur de Pont-Allant, au Nord-Est de Maubeuge. Il accueille l'un des plus grands dirigeables français (89 mètres de long pour un diamètre supérieur à 13 mètres), nommé en hommage à l'ingénieur militaire Henri Dupuy-de-Lôme. Ce croiseur sera détruit en août 1914 par des tirs français, pensant qu'il s'agissait d'un zeppelin allemand.*

<sup>1661</sup> SHD, *Archives de l'aéronautique militaire de la Première Guerre mondiale, répertoire numérique de la série A (194-1919) et guide des sources*, SGA-SMG, Vincennes, 2008, pp. 9-10

<sup>1662</sup> Casemode D., *L'aérostation dans le Nord de la France...*, *op. cit.*, p. 203

<sup>1663</sup> Dépret J., *Maubeuge la militaire...*, *op. cit.*, p. 109

<sup>1664</sup> SHD – 2 I 243 : correspondances du génie sur les places du Nord – 4 décembre 1912 : lettre du Ministre de la Guerre au directeur du génie à Maubeuge.

<sup>1665</sup> Collection privée

L'année 1909 constitue un tournant pour l'aviation militaire : l'armée reçoit 240 000 francs pour étudier l'utilité de ces appareils et acquérir son premier aéroplane. À cette époque, toutes les grandes puissances s'intéressent aux possibilités offertes par cette nouvelle technologie. Très rapidement, une concurrence s'instaure pour la gestion de l'aviation militaire. D'un côté, le génie estime posséder une légitimité évidente car l'aérostation est déjà sous son autorité. De l'autre, l'artillerie perçoit l'intérêt évident de l'avion pour le repérage des cibles<sup>1666</sup>. Le général Brun<sup>1667</sup>, Ministre de la Guerre, confie la valorisation de ces appareils à ces deux armes savantes et compétentes. L'ensemble des écoles de pilotage et des aérodromes français étant civils<sup>1668</sup>, l'armée doit instaurer une organisation cohérente pour former ses troupes : en septembre 1910 est créée l'inspection permanente de l'aéronautique militaire dirigée par le général Rocques. Le 12 février 1912, le génie crée la section de l'aéronautique au sein de ses services. Le décret du 21 avril 1913 remplace finalement l'inspection permanente par une direction indépendante de l'aviation et de l'aérostation<sup>1669</sup>.

En quelques années, l'utilité de l'aviation militaire s'affirme au sein du Ministère de la Guerre. La rapidité de ce développement s'explique par l'œuvre de l'ingénieur civil Clément Ader qui, en jetant les bases de l'organisation de l'arme aérienne, apparaît comme un prophète de l'aviation militaire<sup>1670</sup>. Dès 1892, Charles de Freycinet, alors Ministre de la Guerre, soutient et finance ses travaux en vue d'obtenir un appareil plus lourd que l'air répondant aux exigences militaires. Clément Ader conseille la construction d'aires d'atterrissage dans les périphéries des places fortes afin de protéger le personnel et les installations, sans pour autant s'embarasser des autres infrastructures qui pourraient gêner les avions. Selon lui, « les aires permanentes fortifiées prendront une grande importance stratégique ». Les installations permanentes devront être construites en macadam, en asphalte ou en bois tenu rigoureusement propre, tandis que des planchers constitueront les pistes d'atterrissage des sites temporaires<sup>1671</sup>. Clément Ader imagine l'établissement d'une centaine d'aires fortifiées permanentes et de campements fixes ou mobiles pour une somme estimée à

---

<sup>1666</sup> Chambe R., *Histoire de l'aviation...*, *op. cit.*, pp. 127-128

<sup>1667</sup> Jean Brun (1849-1911), officier d'artillerie, il est directeur de l'École Supérieure de la Guerre et Ministre de la Guerre du 24 juillet 1909 au 23 février 1911.

<sup>1668</sup> Aubout M., « L'émergence des premiers terrains d'aviation de l'aéronautique militaire française, 1909-1914 », *Revue historique des armées*, n°264, 2011, pp. 98-107, p. 99

<sup>1669</sup> Tison S. (dir), *La Belle-Époque de l'aéronautique...*, *op. cit.*, p. 122

<sup>1670</sup> Ader C., *L'aviation militaire, réédition de l'œuvre originale*, Service historique de l'armée de l'air, Vincennes, 1990, p. 1

<sup>1671</sup> *ibidem*, pp. 17-20

trente millions de francs<sup>1672</sup>. Suivant ces principes, le colonel Hirschauer propose en avril 1912 de créer une « ligne de frontière jalonnée par les places de Belfort, Épinal, Toul, Verdun, Mézières et Maubeuge comportant un centre d'aéronautique complet afin de permettre la mise en place de missions de reconnaissance stratégique »<sup>1673</sup>. Dans la région, Maubeuge possède déjà un rôle aérien important car une compagnie d'aérostation avec six ballons y a été créée en 1910<sup>1674</sup>. Son parc à dirigeables est constitué d'ateliers, de magasins, d'un château d'eau, d'une usine à hydrogène et d'un immense hangar<sup>1675</sup>. Pour assurer la communication par avion entre les sites principaux, un véritable réseau d'haltes d'atterrissage doit être établi. Ainsi, de nombreux projets voient le jour pour construire des pistes complémentaires à Arras<sup>1676</sup> ou Valenciennes<sup>1677</sup>.

Cependant, la création de ces terrains d'aviation représente un important investissement foncier et financier. En effet, les avions nécessitent des grands terrains nivelés. Dans un souci d'économie et pour permettre un développement rapide de ces appareils, l'Inspection permanente de l'aéronautique militaire privilégie l'utilisation de biens de l'État<sup>1678</sup>. Les récents déclassements et démantèlements permettent de répondre à cette demande. Ainsi, le centre d'aviation de Douai est établi sur le champ de manœuvre de la Brayelle qui est agrandi de dix-huit hectares et sur lequel se déroulaient déjà des concours civils<sup>1679</sup>. Pour financer l'achat et l'aménagement de ces aérodromes, le Ministère de la Guerre peut compter sur de nombreuses donations. En février 1912, un comité national pour l'aviation, présidé par Georges Clemenceau, est créé. Il a pour mission de recueillir les fonds obtenus par souscriptions publiques pour équiper l'aviation militaire et la doter en terrains<sup>1680</sup>. Dans le cas douaisien, des associations et des entreprises participent au financement du centre de la Brayelle : la société colombophile *Les voltigeurs* fait par exemple un don de 24,5 francs. Celui de la Chambre des houillères, s'élevant à 30 000 francs, est bien plus conséquent. De simples particuliers, comme le négociant Thomas Péron, y contribuent également dans des

---

<sup>1672</sup> *ibidem*, p. 57

<sup>1673</sup> Aubout M., « L'émergence des premiers terrains d'aviation... », *art. cit.*, p. 106

<sup>1674</sup> Glad J., *Maubeuge, place de guerre...*, *op. cit.*, p. 88

<sup>1675</sup> Dépret J., *Maubeuge la militaire...*, *op. cit.*, p. 109

<sup>1676</sup> SHD – 2 I 427 : génie – casernement (1893-1913) – janvier 1913 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1677</sup> SHD – 2 I 450 : génie – locaux militaires (1882-1913) – 17 octobre 1912 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1678</sup> Aubout M., « L'émergence des premiers terrains d'aviation... », *art. cit.*, p. 105

<sup>1679</sup> AD Nord – 2 R 68 : Douai (La Brayelle), centre d'aviation militaire : demande de subvention (1911-1912)

<sup>1680</sup> Aubout M., *Les bases de la puissance aérienne, 1909-2012...*, *op. cit.*, p. 43.

proportions bien plus modestes (deux francs)<sup>1681</sup>. Ces donateurs espèrent tirer un profit économique ou culturel de l'implantation de cet aérodrome. En novembre 1911, le chef du génie à Lille demande donc au maire de Douai de réfléchir à la participation de sa ville<sup>1682</sup>. En effet, de petites communes votent des subventions en faveur de l'aviation militaire comme Hellemmes qui fait un don de deux cent cinquante francs en avril 1912<sup>1683</sup> ou Guesnain qui offre cent francs en décembre 1912<sup>1684</sup>. En mars 1912, le Conseil Général du Nord réfléchit également à contribuer financièrement à ces projets<sup>1685</sup>. La création d'un aérodrome permet d'espérer une augmentation des revenus grâce à la venue d'un personnel nombreux et qualifié et celle de curieux venus découvrir l'aviation lors de grandes manifestations publiques. L'exemple de Bordeaux permet de comprendre l'intérêt de ces dons : en 1909, cette ville envisage d'édifier un grand aérodrome sur plus de 3 000 hectares. Pour financer en partie cette construction, elle projette d'organiser une grande semaine de l'aviation dont les bénéfices potentiels sont estimés à 500 000 francs. À plus long terme, elle espère l'installation de nombreuses écoles d'aviation et éventuellement celle d'ateliers de constructions. Au-delà des intérêts économiques, posséder un terrain d'aviation est perçu comme une marque de prestige : la presse nationale, locale et spécialisée est persuadée que ce site fera de Bordeaux la « ville des avions »<sup>1686</sup>.

En dépit des profits économiques et politiques qui peuvent être tirés d'un terrain d'aviation, certaines villes s'opposent à de nouveaux sacrifices. À peine libérée de ses fortifications et en pleines négociations pour maintenir la garnison la plus importante possible, Douai refuse de s'endetter davantage et de s'imposer de nouvelles entraves. En effet, la municipalité estime que 500 000 francs sont nécessaires pour installer un centre d'aviation à la Brayelle. Le génie avance quant à lui le chiffre de 700 000 francs. L'engagement de la ville se limite à une contribution de 40 000 francs qui pourra éventuellement être augmentée et à une demande de soutien de la part du Conseil Général du Nord. Pourtant, la concurrence est importante car Besançon et Bourges ont respectivement proposées 400 000 et 300 000 francs.

<sup>1681</sup> AM Douai – 3 H 5 : aviation militaire, extension, vote d'une somme de 40 000 francs, souscription (1912-1919) – Sans date : registre des souscriptions centralisées à la mairie pour l'aviation militaire.

<sup>1682</sup> AM Douai – 3 H 5 : aviation militaire, extension, vote d'une somme de 40 000 francs, souscription (1912-1919) – 29 novembre 1911 : lettre du chef du génie à Lille au maire de Douai.

<sup>1683</sup> AD Nord – 2 R 65 : subventions votées par les municipalités de Guesnain et d'Hellemmes (1912) – 5 avril 1912 : lettre du préfet du Nord au trésorier-payeur général de Lille.

<sup>1684</sup> AD Nord – 2 R 65 : subventions votées par les municipalités de Guesnain et d'Hellemmes (1912) – 3 décembre 1912 : lettre du préfet du Nord au trésorier-payeur général de Lille.

<sup>1685</sup> AM Douai – 3 H 5 : aviation militaire, extension, vote d'une somme de 40 000 francs, souscription (1912-1919) – 24 mars 1912 : lettre du Ministre de la Guerre au sénateur-maire de Douai.

<sup>1686</sup> Robène L., « l'implantation de l'aéronautique sportive à Bordeaux au début du XXe siècle : entre innovation culturelle et défi économique », Vivier C., Loudcher J.-F. (dir), *Le sport dans la ville...*, op. cit., pp. 233-234

Pour obtenir cet aérodrome, l'offre de Douai se doit d'être supérieure. Or, la municipalité tire argument de la possession d'un terrain de 62 hectares plat et nu et du financement simultané de la nouvelle caserne du 3<sup>ème</sup> régiment d'artillerie, de son terrain et d'écuries provisoires<sup>1687</sup>. D'autres communes, telle Cambrai, se font moins désirer : malgré un terrain d'entraînement dont la taille suffit à peine à la garnison, le conseil municipal propose d'y financer l'édification d'un entrepôt et suggère que son sénateur-maire fasse « à Paris, toutes les démarches utiles dans le but d'obtenir du Ministre de la Guerre l'autorisation de pouvoir se servir du champ de manœuvres comme terrain d'atterrissage et d'y faire construire un hangar-abri »<sup>1688</sup>. Quand l'État ne peut obtenir ses terrains à l'amiable, il recourt aux expropriations pour utilité publique. Cette procédure auprès de trois propriétaires permet l'établissement d'une halte d'atterrissage au Haut-Lieu, dans la périphérie d'Avesnes-sur-Helpe en mars 1914<sup>1689</sup>.

D'autres pistes sont établies à Avesnes-sur-Helpe, Arras, Cambrai, Condé-sur-l'Escaut, Douai, Lille et Valenciennes. Néanmoins, certaines villes prennent des précautions pour ne pas subir de nouvelles contraintes : en 1912, Douai s'est par exemple engagée à fournir des terrains et à construire un hangar à avions. Elle a également pris en location, avec promesse de vente, une bande de terrain, tout en accordant l'usufruit à l'armée. En revanche, la convention stipule que ce site deviendrait la propriété exclusive de la ville si les militaires cessaient de l'utiliser<sup>1690</sup>.

---

<sup>1687</sup> AD Nord – 2 R 68 : Douai (La Brayelle), centre d'aviation militaire : demande de subvention (1911-1912) – 9 février 1912 : extrait du registre aux délibérations du conseil municipal de Douai.

<sup>1688</sup> SHD – 2 I 450 : génie. Locaux militaires (1882-1913) – 2 octobre 1912 : procès-verbal du conseil municipal de Cambrai.

<sup>1689</sup> AD Nord – 2 R 67 : Avesnes, création d'une halte d'atterrissage : acquisitions de terrains sis à Haut-Lieu (1913-1914) – 3 mars 1914 : lettre du chef du génie au préfet du Nord.

<sup>1690</sup> AM Douai – 3 H 5 : Aviation militaire, extension, vote d'une somme de 40 000 francs, souscription (1912-1919) – 1912 : projet de convention entre la ville et l'armée en vue de fixer les conditions de participation dans l'extension des installations du centre d'aviation de la Brayelle.

Illustration n°26 : les hangars de l'aérodrome de la Brayelle à Douai (sd)<sup>1691</sup>



*Le terrain d'aviation de la Brayelle se situe sur l'ancien champ de manœuvres, à l'Ouest de la ville. Cet aérodrome militaire est en grande partie utilisé par les civils, sous l'impulsion de la famille Breguet qui y développe des ateliers et dont le nom est visible sur l'un des hangars.*

## 2.2. La réapparition des concurrences municipales

Face à la réorganisation du premier corps d'armée, les élus sont obligés de négocier avec l'armée pour maintenir l'effectif de leurs garnisons ou obtenir de nouvelles troupes. Ils se retrouvent dans une situation analogue à celle qu'ont connue de nombreuses villes françaises dans les années 1870. L'autorité militaire réclame des concessions plus importantes que les terrains qu'elle exigeait avec plus ou moins de succès au lendemain de la défaite. En mai 1897, le commandant du premier corps d'armée invite par exemple les municipalités à se porter candidates pour l'installation des 4<sup>e</sup> bataillons de chaque régiment d'infanterie. Un cahier des charges exigeant est imposé par le Ministre de la Guerre : une nouvelle caserne, dont le terrain doit faire au moins 2,6 hectares, doit être construite ; le prix de revient de cette édification peut être estimé à un millier de francs par homme ; 18 m<sup>3</sup> d'eau doivent lui être attribués, sans prendre en compte les besoins des latrines et des urinoirs ; ce bataillon doit disposer d'un champ de manœuvres de dix-huit hectares et d'un champ de tir de dix hectares ; l'hospitalisation des convalescents doit être assurée par les hôpitaux civils. Devant ces exigences, le commandant du premier corps d'armée avoue au préfet du Nord que Cambrai,

<sup>1691</sup> Archives municipales de Douai – 19 FI 2053

Bouchain et Avesnes-sur-Helpe sont particulièrement visées pour l'installation de ces nouveaux bataillons. En effet, leur démantèlement offre de nombreuses possibilités<sup>1692</sup>. En 1909, le projet d'installation d'un nouveau régiment d'artillerie à Douai s'accompagne également de demandes précises, pour lesquelles les sommes attendues seraient de 1 800 francs par homme et 1 000 francs par cheval. Le conseil municipal reconnaît n'avoir d'autre choix que la soumission à ces nouvelles normes car « on ne fera plus de casernes nouvelles en France, on n'en restaurera plus d'anciennes autrement que d'après le type établi dont les détails ont été réglés par le *Journal Officiel* et par une circulaire parue à la fin de 1908 ; ces dispositions avaient été étudiées avec soin, dans un but de bien-être, de confort et d'hygiène pour les hommes »<sup>1693</sup>.

Les exigences de l'armée témoignent de son sentiment de force. Le Ministre de la Guerre profite par exemple d'une négociation sur les frais de casernement à Arras en 1913 pour rappeler à la municipalité sa promesse de verser 95 000 francs pour subvenir à l'installation d'un bataillon du 33<sup>e</sup> régiment d'infanterie au Petit séminaire. Pourtant, le Ministre des Finances s'est opposé à ce versement en 1911, estimant que cette somme est trop élevée et que les conditions auxquelles elle est subordonnée posent problème. En dépit de l'avis de son confrère, le Ministre de la Guerre profite des concurrences qui se sont établies entre les villes du Nord-Pas-de-Calais pour renouveler sa demande<sup>1694</sup>. En effet, des communes sans tradition militaire et qui avaient jusqu'alors été exclues de la réorganisation de l'armée dans les années 1870 présentent leurs candidatures pour accueillir des troupes. De fait, les démantèlements mettent au même niveau des villes comme Douai ou Roubaix. Le maire de cette dernière réclame par exemple dès juillet 1891 l'installation d'un régiment de cavalerie récemment formé pour assurer le maintien de l'ordre dans cette cité ouvrière. Selon cet élu, la présence de cette unité profitera autant à l'État qu'à sa ville. Cependant, ce régiment est déjà affecté à une autre garnison, ce qui met fin aux espoirs de la commune<sup>1695</sup>. En 1909, une loi crée de nouveaux régiments d'artillerie. Cambrai et Roubaix saisissent l'occasion de concurrencer Douai, dont la spécialisation pour cette arme n'est plus à prouver à l'échelle régionale<sup>1696</sup>. Cette dernière ne peut proposer que 1 450 000 francs pour

---

<sup>1692</sup> AD Nord – 2 R 862 : garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments (1832-1910) – 13 mai 1897 : lettre du commandant du premier corps d'armée au préfet du Nord

<sup>1693</sup> AM Douai – 2 H 199 : question des casernements (1907-1911) – 19 janvier 1909 : séance du conseil municipal de Douai.

<sup>1694</sup> SHD – 2 I 244 : correspondance du génie par rapport aux projets dans le Pas-de-Calais (1875-1913) – 8 février 1913 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1695</sup> AD Nord – 2 R 862 : garnisons : installation, retrait et suppressions de garnisons ou de régiments (1832-1910) – 4 juillet 1891 : lettre du maire de Roubaix au préfet du Nord.

<sup>1696</sup> SHD – 2 I 427 : génie – casernement (1893-1913)



l'installation de ce régiment alors que Roubaix en offre 2,5 millions de francs<sup>1697</sup>. Ce n'est qu'après d'âpres négociations et de nombreuses promesses que Douai obtient ces nouvelles troupes : elle s'engage à fournir, outre 1 450 000 francs, les terrains nécessaires à la construction du casernement pour six batteries et son état-major, ou 120 000 à 130 000 francs pour de nouvelles écuries dans l'éventualité où ces unités ne lui seraient pas attribuées<sup>1698</sup>. Les sommes engagées sont très importantes mais paraissent être des sacrifices nécessaires à la prospérité de la ville : aux interrogations du conseil municipal sur le financement de la construction des écuries, le maire rétorque : « messieurs, il n'est pas question aujourd'hui de savoir comment nous ferons. On nous demande aujourd'hui un chiffre approximatif et le Ministre doit être fixé »<sup>1699</sup>. En octobre 1910, la ville approuve le projet de convention de construction de la nouvelle caserne qui prévoit, en plus de son financement, l'installation des canalisations en eau, en gaz et en électricité, l'assurance de tarifs identiques à celui des services municipaux auprès des sociétés concessionnaires et le raccordement aux égouts. Malgré tous ces engagements et le versement trimestriel de 200 000 francs, cette convention précise que l'État se réserve le droit de modifier la nature des unités et éventuellement de supprimer la garnison en fonction des nécessités militaires<sup>1700</sup>. Cette installation est donc un investissement à risque, sans garantie de bénéfices durables. En dépit des dangers pour l'équilibre budgétaire de la ville, un terrain est acquis grâce à des expropriations pour utilité publique<sup>1701</sup> tandis qu'un emprunt municipal de 500 000 francs est lancé<sup>1702</sup>.

Si Douai se soumet à de telles exigences, c'est qu'elle craint, comme de nombreuses autres villes, de perdre une partie de sa garnison. Certaines villes cèdent aux exigences du Ministère de la Guerre sans pour autant obtenir le maintien ou l'installation de troupes comme en témoigne l'exemple de Montreuil-sur-Mer : en 1897, celle-ci postule à l'obtention d'un bataillon d'infanterie, outre la pérennisation de l'école préparatoire d'infanterie. Pour cela, elle offre un fond de concours de 200 000 francs, le terrain nécessaire à l'installation de la caserne, des concessions importantes pour la fourniture de l'eau et l'hospitalisation des malades dans son hôpital. Ces propositions répondent idéalement aux exigences du Ministre

---

<sup>1697</sup> AM Douai – 2 H 199 : question des casernements (1907-1911) – 2 juillet 1909 : séance du conseil municipal de Douai.

<sup>1698</sup> AM Douai – 2 H 199 : question des casernements (1907-1911) – 2 juillet 1909 : séance du conseil municipal de Douai.

<sup>1699</sup> AM Douai – 2 H 199 : question des casernements (1907-1911) – Sd : service de l'octroi

<sup>1700</sup> AM Douai – 2 H 200 : construction d'une caserne, acquisition de terrains, frais d'éviction et honoraires (1909-1911) – 10 janvier 1911 : séance du conseil municipal de Douai.

<sup>1701</sup> AM Douai – 2 H 200 : construction d'une caserne, acquisition de terrains, frais d'éviction et honoraires (1909-1911) – 7 février 1912 : séance du conseil municipal de Douai.

<sup>1702</sup> AM Douai – 2 H 200 : construction d'une caserne, acquisition de terrains, frais d'éviction et honoraires (1909-1911) – 13 juin 1912 : séance du conseil municipal de Douai.

de la Guerre. Pourtant, elles sont considérées comme inférieures à celles de Boulogne-sur-Mer et d'Hesdin et aucune suite n'est donnée à ce projet<sup>1703</sup>. À Valenciennes, l'arrivée du 4<sup>e</sup> bataillon du 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie est finalement annulée par la dépêche ministérielle du 22 août 1901<sup>1704</sup>. Cette commune avait pourtant multiplié les démarches en dépit de ses inquiétudes : dès le mois de mars, la municipalité réfléchissait à l'augmentation de la capacité d'accueil de l'hôpital ; en juin, le conseil municipal rédigeait une convention dans laquelle il s'engageait à fournir la somme de 195 000 francs et 7 000 m<sup>3</sup> d'eau à un centime le m<sup>3</sup><sup>1705</sup>. Le projet de réduction de la durée du service militaire à deux ans laisse craindre une diminution des effectifs de la garnison. Le maire de Valenciennes avoue ses inquiétudes au Ministre de la Guerre : « dans ce cas, ce serait pour la ville de Valenciennes des sacrifices consentis en pure perte et je ne saurais donner une signature qui engagerait considérablement les finances sans aucune compensation ». Il réclame donc des éclaircissements sur ce projet de loi ainsi que l'assurance que le bataillon dissous ne sera pas celui de sa ville. Le cas échéant, il demande le retour de celui qui est caserné à Condé-sur-l'Escaut depuis plusieurs années<sup>1706</sup>. Les exemples de Montreuil-sur-Mer et de Valenciennes contrastent avec les réussites d'autres communes : en 1910, le Ministre de la Guerre impose le retour à Cambrai de la compagnie du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie détachée à Bouchain lorsque le casernement sera de nouveau suffisant « en raison des sacrifices financiers consentis par la ville [...] et de l'intérêt militaire »<sup>1707</sup>. Pourtant, six ans plus tôt, le commandant du premier corps d'armée proposait d'envoyer le 4<sup>e</sup> régiment de cuirassiers à Condé-sur-l'Escaut en raison de l'échec des négociations avec la nouvelle municipalité<sup>1708</sup>. En septembre 1910, le chef du génie à Dunkerque propose d'installer le 5<sup>e</sup> escadron du 21<sup>e</sup> régiment de dragons à Saint-Omer en raison des carences en écuries d'Aire-sur-la-Lys. En contre-partie, le concours de la ville serait demandé pour financer les 105 000 francs nécessaires pour leur casernement<sup>1709</sup>. Après

---

<sup>1703</sup> SHD – 2 I 244 : correspondance du génie par rapport aux projets dans le Pas-de-Calais (1875-1913) – 3 août 1904 : rapport du chef du génie d'Arras pour connaître les meilleures conditions d'utilisation des bâtiments et immeubles, dépendant de l'école préparatoire d'infanterie de Montreuil dans le cas de la suppression de cet établissement.

<sup>1704</sup> AM Valenciennes – 2 H 454 : installation du 127<sup>e</sup> régiment de ligne (1900-1904) – 8 novembre 1901 : séance du conseil municipal de Valenciennes.

<sup>1705</sup> AM Valenciennes – 2 H 454 : installation du 127<sup>e</sup> régiment de ligne (1900-1904) – 11 juin 1901 : séance du conseil municipal de Valenciennes.

<sup>1706</sup> AM Valenciennes – 2 H 454 : installation du 127<sup>e</sup> régiment de ligne (1900-1904) – 5 août 1901 : lettre du maire de Valenciennes au Ministre de la Guerre.

<sup>1707</sup> SHD – 2 I 450 : génie – locaux militaires (1882-1913) – 4 juin 1910 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1708</sup> SHD – 2 I 243 : correspondances du génie sur les places du Nord (1897-1913) – 11 octobre 1904 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1709</sup> SHD – 2 I 244 : correspondance du génie par rapport aux projets dans le Pas-de-Calais (1875-1913) – 5 septembre 1910, proposition du chef du génie à Dunkerque.

1900, l'armée est donc en position de force. Elle dispose de possibilités bien plus nombreuses pour accueillir ses troupes et peut moderniser à moindre coût ses infrastructures.

Douai est bien consciente que sa situation privilégiée n'est plus garantie : en 1908, le conseil municipal d'Arras expose son désir de récupérer le bataillon du 33<sup>e</sup> régiment d'infanterie détaché à Douai. Pour le général Davignon, commandant du premier corps d'armée, « il est à présumer que la ville d'Arras consentira à tous les sacrifices qui lui seront demandés pour obtenir le retour dans cette ville [de cette unité] mais ce n'est là qu'une probabilité ». Il ordonne aux services du génie d'entrer en pourparlers avec la municipalité pour connaître la hauteur de son concours financier. Le général espère une contribution représentant au moins la moitié de la somme nécessaire à l'installation de ce bataillon<sup>1710</sup>. La garnison peut être modifiée en dépit des investissements municipaux : en septembre 1913, le Ministre de la Guerre propose de transférer à Cambrai le 15<sup>e</sup> régiment d'artillerie, auquel seraient retirées les trois batteries de 155, soit 1 550 hommes et 1 100 chevaux. En contrepartie, le 4<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, caserné à Cambrai et Condé-sur-l'Escaut, serait accueilli à Douai, soit, en y ajoutant les batteries, 1 200 hommes et 1 060 hommes<sup>1711</sup>. Cet échange semble inéquitable au conseil municipal qui menace le 22 septembre de s'y opposer s'il n'obtient pas un bataillon d'infanterie en compensation. Il invite également le maire à suspendre tout versement pour la construction des casernements « tant qu'une solution définitive et équitable ne sera pas trouvée »<sup>1712</sup>. Le chef du génie à Lille dénonce l'inexactitude des calculs de la municipalité et émet des menaces : « il y a lieu à remarquer que cette suspension de paiements risquerait de forcer l'État à retarder les travaux du nouveau quartier qui sont poussés actuellement avec la plus grande activité, et qu'il y aurait sans doute, de ce fait, de grands inconvénients aussi pour les intérêts de la ville ». En position de force, le chef du génie invite la ville à réfléchir de nouveau à cette question avant que le procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre 1913 ne soit remis au Ministre de la Guerre<sup>1713</sup>. La municipalité consent à reprendre les paiements mais réclame davantage de justice et de clarté par rapport à sa garnison :

---

<sup>1710</sup> SHD –2 I 244 : correspondance du génie par rapport aux projets dans le Pas-de-Calais (1875-1913) – 5 septembre 1908 : avis du général Davignon commandant du premier corps d'armée.

<sup>1711</sup> AM Douai – 2 H 203 : établissement d'une nouvelle caserne, rapports, convention avec l'Etat (1909-1914) – 20 septembre 1913 : lettre du chef du génie à Lille au maire de Douai.

<sup>1712</sup> AM Douai – 2 H 203 : établissement d'une nouvelle caserne, rapports, convention avec l'Etat (1909-1914) – 22 septembre 1913 : séance du conseil municipal de Douai.

<sup>1713</sup> AM Douai – 2 H 203 : établissement d'une nouvelle caserne, rapports, convention avec l'Etat (1909-1914) – 24 septembre 1913 : lettre du chef du génie à Lille au maire.

*« Le conseil municipal qui a déjà fait un sacrifice important en juin 1913 ne croit pas pouvoir en faire un nouveau. Il réclame avec la dernière énergie, au cas où le Ministre de la Guerre croirait devoir donner suite à la compensation équitable soit donnée à la ville, pour la perte en hommes et en chevaux, aussi et surtout pour le préjudice causé au commerce et aux finances municipales par la dispersion de réservistes et des territoriaux du 15<sup>e</sup> régiment d'artillerie »<sup>1714</sup>.*

En décembre, le Ministre consent à compenser la diminution de la garnison par l'attribution du dépôt du 4<sup>e</sup> régiment de cuirassiers<sup>1715</sup>. La municipalité espère davantage et énumère les investissements qu'elle a consentis au profit des infrastructures de la ville :

*« Confiant dans l'esprit de justice de M. le Ministre de la Guerre vis-à-vis [d'] une ville qui a secondé très largement l'État dans les dépenses concernant la défense nationale en apportant pour la construction d'une caserne une contribution de 1 750 000 francs, le conseil municipal réclame avec insistance que, dans le cas où les neuf batteries de campagne du 15<sup>e</sup> régiment d'artillerie seraient remplacées par le 4<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, une compensation plus sérieuse soit accordée à la ville de Douai pour la perte de 350 hommes, de 40 chevaux et surtout des réservistes et territoriaux très nombreux dans l'artillerie et en nombre infime dans la cavalerie »<sup>1716</sup>.*

Malgré ses réticences, l'arrivée de cette unité est grandement appréciée par la population comme en témoigne la presse locale :

*« La ville de Douai a voulu faire la fête à son nouveau régiment. Jusque dans les chéneaux, on voyait des curieux qui se penchaient au risque de se rompre les os. Les rue étaient bondées et ce furent des applaudissements répétés et des cris de " vive l'armée" »<sup>1717</sup>*

*« L'étendard s'avance, les sabres s'élèvent et scintillent de mille feux sous les rayons du soleil, les têtes se découvrent respectueusement...un grand frisson parcourt la foule »<sup>1718</sup>*

---

<sup>1714</sup> AM Douai – 2 H 203 : établissement d'une nouvelle caserne, rapports, convention avec l'Etat (1909-1914) – 10 octobre 1913 : séance du conseil municipal de Douai.

<sup>1715</sup> AM Douai – 2 H 204 : garnison, composition, départ du 27<sup>e</sup> régiment, arrivée du 9<sup>e</sup> régiment de cuirassiers (1910-1914) – 22 décembre 1913 : lettre du directeur du génie au maire

<sup>1716</sup> AM Douai – 2 H 204 : garnison, composition, départ du 27<sup>e</sup> régiment, arrivée du 9<sup>e</sup> régiment de cuirassiers (1910-1914) – 16 janvier 1914 : séance du conseil municipal de Douai.

<sup>1717</sup> *Journal de Douai*, 7 avril 1914

<sup>1718</sup> *Douai républicain*, 7 avril 1914

La cérémonie à l'hôtel de ville clôturant les festivités liées à l'arrivée de ce régiment de cavalerie est à la fois le signe de l'intérêt de posséder cette unité et la reconnaissance des investissements engagés par cette commune<sup>1719</sup>.

Le déclassement de nombreuses villes du Nord-Pas-de-Calais aboutit donc à une réorganisation du premier corps d'armée. En dépit du démantèlement de nombreuses fortifications comme l'espéraient certains élus, le fait militaire n'a pas pour autant disparu. Les infrastructures les plus dangereuses, telles que les magasins à poudre et les champs de tir, se sont éloignées dans les périphéries et dans les campagnes. Les villes ont conservé les casernes et les bâtiments les moins contraignants. Néanmoins, les municipalités ont dû négocier et consentir à des sacrifices fonciers et financiers pour conserver leurs garnisons et les profits qui y sont liés. Alors que certains élus estimaient avoir fait plier l'armée, celle-ci a au contraire prouvé qu'elle était en position de force : par la disparition et l'éloignement d'une part importante des menaces et des contraintes qu'elle imposait à la population, plus rien ne peut s'opposer à ses exigences. Les efforts consentis par l'État doivent être appréciés comme une preuve de sa bienveillance, imposant aux civils de prouver leurs bonnes volontés.

### 3 – L'organisation défensive à la veille de la Grande Guerre

Le rôle des places épargnées par les différentes vagues de déclassement, c'est-à-dire Maubeuge, Lille, Dunkerque et Calais, est progressivement redéfini en fonction des enjeux militaires et politiques. Le sort de ces forteresses dépend généralement de l'importance accordée aux fortifications régionales et de Lorraine.

#### 3.1. Maubeuge confirmée dans son rôle tactique

La réorganisation de la frontière renforce l'importance de Maubeuge. Pourtant, en 1899, cette place est classée dans la deuxième catégorie des places de guerre par le Conseil Supérieur de la Guerre<sup>1720</sup>. Ce dernier est contraint à cette décision par l'impossibilité d'en

---

<sup>1719</sup> Cf annexe 25 : invitation à la cérémonie de réception du 9<sup>e</sup> régiment de cuirassiers à Douai (1914) – AM Douai – 2 H 204 : garnison, composition, départ du 27<sup>e</sup> régiment, arrivée du 9<sup>e</sup> régiment de cuirassiers (1910-1914)

<sup>1720</sup> SHD – 2 V 186 : Haute commission des places fortes, rapport sur les places (1899-1913) – 28 novembre 1908 : rapport relatif au programme des travaux à effectuer pour la mise en valeur de la place de Maubeuge.

financer une modernisation efficace. L'année suivante, une délégation chargée de réfléchir à la transformation de son enceinte affirme avec force la nécessité de conserver cette ville :

*« La place de Maubeuge occupe sur la frontière du Nord une situation stratégique importante. Elle se trouve sur le plus court chemin entre le Rhin Inférieur et Paris, par les vallées de la Meuse, de la Sambre et de l'Oise, que suit la voie ferrée de Paris à Cologne. De nombreuses invasions ont parcouru cette route, qui reste encore, malgré la neutralité de la Belgique, une des voies de pénétration les plus menacées de notre frontière. Sur cette voie, les défenses de Maubeuge constituent le premier et même le seul obstacle sérieux opposé à l'ennemi »<sup>1721</sup>.*

Devant la menace d'une attaque brusquée, la muraille construite par Vauban est confirmée dans son rôle de ceinture de sûreté. En dépit de sa vétusté, les militaires gardent confiance en sa capacité défensive : « elle ne répond plus complètement aux conditions de la guerre moderne, [mais] on ne peut nier qu'elle possède encore par elle-même une force de résistance très respectable ». Sa faible population, estimée à 4 000 habitants sur les 17 000 personnes qui vivent dans le camp retranché, permet d'en faire une base de repli en cas de siège : « s'il s'agit d'une ville populeuse comme Lille ou Lyon, les effets d'un bombardement intense par l'artillerie moderne seraient tellement désastreux qu'il est permis de ne pas envisager le cas où le noyau central serait appelé à jouer le rôle de réduit ». Le faible nombre de Maubeugeois est donc un argument en faveur de la transformation de la ville en une véritable place d'arrêt, vouée à supporter un siège traditionnel. En contre-partie du maintien de l'enceinte urbaine, le Ministre de la Guerre préconise d'éloigner l'intégralité des dépôts de poudre et de munitions de la ville pour limiter les risques de bombardement mais également « de manière à supprimer des servitudes qui ont été signalées comme gênantes pour la population civile ». Cette dernière est donc épargnée de ces désagréments en temps de paix mais condamnée à subir les conséquences d'un éventuel siège<sup>1722</sup>.

En 1908, le rôle de Maubeuge évolue. Une étude du général Lacroix invite à faire de ce camp retranché, chargé de défendre le flanc gauche des armées face à l'Empire allemand, une place offensive soutenant les attaques françaises.

---

<sup>1721</sup> SHD – 2 V 94 : réorganisation de la place de Maubeuge (1889-1935) – 3 mars 1900 : rapport fait au MG sur le projet de transformation de diverses parties de l'enceinte de la place

<sup>1722</sup> SHD – 2 V 94 : réorganisation de la place de Maubeuge (1889-1935) – 3 mars 1900 : rapport fait au Ministre de la Guerre sur le projet de transformation de diverses parties de l'enceinte de la place.

« Maubeuge deviendrait une place de manœuvre, nous permettant de jeter des forces sur le flanc droit de l'adversaire. À ce point de vue, Maubeuge doit dans cette direction être une tête de pont sur la rive droite de la Sambre. L'ennemi aurait intérêt à nous empêcher de déboucher de ce côté en enlevant les positions situées sur la rive droite par une attaque de vive force. Quelle que soit l'hypothèse envisagée, l'ennemi trouvera autour de la place des positions favorables pour son artillerie »<sup>1723</sup>.

Le Ministre de la Guerre invite donc les militaires à réfléchir sur la création de centres de résistances autour des forts. Leur mise en place reste théorique car « il est difficile de donner des indications sur le développement qu'il conviendrait d'attribuer à une telle organisation, celui-ci dépendant essentiellement des circonstances locales et des formes du terrain »<sup>1724</sup>. La nouvelle vocation offensive, s'ajoutant au rôle défensif de la place, justifie donc un programme de modernisation qui débute en 1910.

L'instruction du 20 mai définit les missions de Maubeuge : elle doit barrer la route à une armée qui tenterait de contourner le flanc gauche du dispositif français et résister jusqu'à l'arrivée rapide de secours<sup>1725</sup>. La dépêche ministérielle du 3 février 1910 stipulait en effet l'impossibilité de cette place de soutenir en l'état à un siège régulier.

« La place forte de Maubeuge pour laquelle on n'envisagera pas l'éventualité d'un siège régulier, doit pouvoir se défendre contre des troupes de campagne nombreuses et renforcés d'artillerie lourde. Cette résistance est d'ailleurs destinée seulement à donner le temps d'arriver aux troupes envoyées dans cette région, en entravant la marche des armées ennemies et à appuyer la manœuvre, n'a pas de raison pour se prolonger longtemps isolément. »<sup>1726</sup>

Un projet de modernisation y est donc envisagé sur plusieurs années grâce à l'édification de nouvelles fortifications, la pose de cuirassements, le creusement de communications souterraines et l'amélioration de l'armement<sup>1727</sup>. Onze millions de francs seraient nécessaires pour concrétiser ces différents chantiers. Cependant, cette somme paraît

---

<sup>1723</sup> SHD – 2 V 186 : Haute commission des places fortes, rapport sur les places (1899-1913) – 28 novembre 1908 : rapport relatif au programme des travaux à effectuer pour la mise en valeur de la place de Maubeuge.

<sup>1724</sup> SHD – 2 V 186 : Haute commission des places fortes, rapport sur les places (1899-1913) – 14 avril 1908 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1725</sup> Barde Y., *Histoire de la fortification en France*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, p. 97

<sup>1726</sup> Heuclin J, Robinne C., *Maubeuge, bastion de la résistance...*, op. cit, p. 18

<sup>1727</sup> Dépret J., *Maubeuge la militaire...*, op. cit, p. 101

disproportionnée par rapport au rôle éventuel de la place. Dès 1908, le Ministre de la Guerre évoquait une modernisation à moindre coût : « l'amélioration des forts et des ouvrages existants ne saurait être poussée aussi loin que le prévoit le rapport [...] du 18 novembre 1899, mais un choix judicieux des améliorations les plus indispensables permettrait de donner à ces ouvrages une valeur en rapport avec les crédits qu'il sera possible d'y affecter »<sup>1728</sup>. Le budget pour ce projet est finalement arrêté à 3 323 000 francs à dépenser dans un délai de six à huit ans<sup>1729</sup>. Les dotations ne correspondent pas aux ambitions initiales et il est possible de parler d'une modernisation au rabais. Par ailleurs, ce secteur aura été un chantier permanent depuis 1874, excepté entre 1899 et 1910.

Le 21 septembre 1911, le général Michel<sup>1730</sup>, vice-président du Conseil Supérieur de la Guerre et ancien capitaine à Maubeuge en 1870, inspecte le camp retranché de Maubeuge. Dans son rapport intitulé *État actuel des défenses de Maubeuge – Lacunes à combler*, il confirme les carences matérielles de la place. Convaincu que les Allemands dépasseront la Meuse et attaqueront Lille vingt jours après la déclaration de guerre, le général Michel désire ardemment l'achèvement rapide des travaux. Il dénonce le report permanent des budgets alloués d'une année sur l'autre<sup>1731</sup>. L'installation de régiments de réserve entraînés à l'utilisation de la mitrailleuse lui semble également nécessaire<sup>1732</sup>. La modernisation de Maubeuge se concrétise progressivement : le fort du Bourdieu est le premier de France à recevoir une carapace en béton tandis que quatre ouvrages sont équipés de tourelles pour canons de 75 mm et pour mitrailleuses. Pourtant, aucune solution n'est apportée à certains problèmes connus de longue date : les forts de Boussois et de Leveau ne possèdent ni puits, ni réserve d'eau. En cas de siège, les garnisons devront tendre une bâche de quatre m<sup>3</sup> pour récolter et entreposer les eaux de pluie<sup>1733</sup>. Leur autonomie est donc spéculative.

Malgré la lenteur des travaux et la proximité de la frontière, le commandant du premier corps d'armée approuve le nouveau plan de défense établi le 1<sup>er</sup> avril 1914 par le gouverneur Fournier à la tête du comité de défense. Ce document permet d'appréhender les carences de la place en dépit du plan de modernisation de 1910 et le rôle attribué aux civils en

---

<sup>1728</sup> SHD – 2 V 186 : haute commission des places fortes – Rapport sur les places (1899-1913) – 14 avril 1908 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1729</sup> Dépret J., *Le Nord, frontière militaire...*, op. cit., p. 46

<sup>1730</sup> Victor-Constant Michel (1850-1937), officier d'infanterie, il est membre du Conseil Supérieur de la Guerre de 1907 à 1911. Il en est nommé vice-président en janvier 1911 et établit le plan XVI trop défensif aux yeux du Ministre de la Guerre qui le destitue en juillet.

<sup>1731</sup> Dépret J., *Le Nord, frontière militaire...*, op. cit., p. 114

<sup>1732</sup> Glad J., *Maubeuge, place de guerre...*, op. cit., p. 88

<sup>1733</sup> Heuclin J., Robinne C., *Maubeuge, bastion de la résistance...*, op. cit., pp. 18-19



cas de siège<sup>1734</sup>. Le gouverneur prévoit d'envoyer ses troupes au contact de l'ennemi afin de l'éloigner du réduit central. Sur ce secteur, désigné « zone principale de défense », devront rapidement être érigées des positions sommaires « qui serviront d'appui aux troupes mobiles destinées à attaquer les avant-gardes de l'ennemi et à le forcer à se déployer prématurément en vue de l'investissement ». Ces unités pourront compter sur le soutien des forts détachés et des ouvrages bâtis à la mobilisation sur les hauteurs. Des réseaux de fil de fer et d'abatis d'une trentaine de mètres de profondeur renforceront l'ensemble de ces défenses. Le secteur Sud de la zone principale est perçu comme le point faible du périmètre défensif en raison « des couverts dangereux et très rapprochés ». Deux positions avancées devront être édifiées aux bois du Quesnoy et d'Haumont. Une seconde ligne de défense est prévue en arrière des intervalles grâce à l'enceinte maubeugeoise, à la redoute d'Assevent et au renforcement des hauteurs les plus proches. Des déboisements et des inondations auront lieu pour perturber les opérations de l'ennemi. Le défrichement des zones les plus sensibles est estimé à plus de 6 200 journées de travail d'homme et 1 372 de cheval. Les inondations devront être rapidement tendues car en fonction de la saison, huit à vingt jours sont nécessaires pour gonfler les eaux de la Sambre et onze à vingt-cinq jours pour ceux du barrage de l'Escrière. Le gouverneur Fournier respecte donc à la lettre l'instruction du 30 juillet 1909 qui détaillait les mesures à prendre par un gouverneur en cas de siège<sup>1735</sup>.

Les civils seront forcément mobilisés pour ces travaux. Les services du génie ont par exemple calculé leurs besoins précis, dont 121 050 sacs de terres, 1 397 manches de pelles ou 19 grandes barrières. La réquisition de ce matériel s'effectuera dans les autres villes, comme Lille, Arras, Valenciennes ou Boulogne-sur-Mer, ou sur place, auprès des entreprises locales. Des enquêtes ont régulièrement lieu pour connaître leurs inventaires : ainsi, les cinquante-trois scies passe-partout ou de charpentier « pourront être achetées à la maison Delaye et compagnie d'Hautmont qui en a toujours soixante à quatre-vingt en magasin ». Les habitants seront eux-mêmes sollicités car la défense de la place exige 140 000 journées de travail. À cette fin, « le service du génie emploiera dans la plus large mesure possible la main d'œuvre civile pour l'exécution des travaux de défense, en ayant recours à l'entrepreneur de la place si ce dernier consent la continuation de son marché ». À défaut, plus de 3 500 travailleurs seront réquisitionnés, embauchés par l'armée ou fournis par les communes pendant quinze jours, à raison de dix heures quotidiennes. Ils renforceront les troupes mobilisées dans les chantiers,

---

<sup>1734</sup> AD Nord – Place de Maubeuge – 66 J 1597 : armement et défense de la place (1914) – Journal du comité de défense du 1<sup>er</sup> avril 1914 rédigé sous la direction du gouverneur Fournier et approuvé par le commandant du corps d'armée Franchet d'Esperey.

<sup>1735</sup> Barde Y., *Histoire de la fortification en France...*, op. cit., p. 96

soit le tiers de l'infanterie et l'intégralité du génie. En cas de siège, le quotidien des civils sera donc bouleversé par les réquisitions et les travaux. De plus, les tramways seront employés par la garnison pour combler l'absence de chemins de fer militaires et pour approvisionner les différents secteurs de défense<sup>1736</sup>. Certains ponts seront détruits pour canaliser l'ennemi. Des exploitations agricoles seront piétinées et retournées pour construire des ouvrages temporaires tandis que d'autres seront submergées par les eaux stagnantes.

### 3.2. Lille remise en cause

Contrairement à Maubeuge, la place de Lille est régulièrement remise en cause. Son éventuel abandon anime de nombreux débats civils et militaires, tant à Lille qu'à Paris. Pourtant, sa ceinture fortifiée est la première de France à être renforcée en 1891 par des ouvrages intermédiaires. Avant les menaces de déclassement, le génie ne cessait de critiquer l'état des fortifications dans l'espoir d'une augmentation du budget réservé à leur entretien. Désormais, il ne cesse de promouvoir l'importance tactique de la place et l'intérêt de ses infrastructures. Les servitudes des nouveaux ouvrages sont par exemples particulièrement protégées face à l'extension urbaine comme l'affirme un rapport de janvier 1896 :

*« Le projet de classement [...] a été déposé le 10 janvier 1895 sur le bureau de la Chambre des Députés. On peut donc espérer qu'il sera prochainement l'objet d'une loi. Il y a très grand intérêt à ce que la délimitation des zones sur le terrain se fasse le plus tôt possible car les environs de Lille, surtout à l'Est et au Nord-Est tendent à se couvrir de constructions et il importe que les vues des ouvrages en avant et entre eux restent aussi dégagées que possible »<sup>1737</sup>.*

Des enquêtes régulières permettent de vérifier la qualité des forts. En août 1909, les services du génie s'inquiètent de la qualité des eaux de l'ouvrage de Bondues. Les pompes y sont nettoyées, comme à Englos ou Prêmesques<sup>1738</sup>. Leur armement est vérifié chaque

---

<sup>1736</sup> SHD – 2 V 186 : Haute commission des places fortes – Rapport sur les places (1899-1913) – 28 novembre 1908 : rapport relatif au programme des travaux à effectuer pour la mise en valeur de la place de Maubeuge.

<sup>1737</sup> SHD – 2 I 212 : correspondance entre le Ministre de la Guerre et le commandant du premier corps d'armée (1895-1900) – 23 janvier 1896 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1738</sup> SHD – 2 I 450 : génie – locaux militaires (1882-1913) – 3 septembre 1909 : rapport du lieutenant-colonel Belle, chef du génie à Lille au sujet de l'alimentation en eau du fort de Bondues

semestre par des exercices de tir<sup>1739</sup>. L'intérêt du génie pour ces ouvrages s'explique par la volonté de démontrer l'incohérence du déclassement de la place centrale alors que sa ceinture fortifiée est de très bonne qualité. Ce service tente donc d'influencer les nombreuses personnalités qui débattent sur l'abandon de Lille.

Depuis les années 1880, le conseil municipal, soutenu par le conseil d'arrondissement, le conseil général du Nord et certains parlementaires, ne cesse de critiquer l'enceinte urbaine de Lille. De nombreux élus présentent le démantèlement de l'enceinte comme la solution à l'ensemble des problèmes de l'agglomération. Selon eux, les communications, l'hygiène publique, l'économie sont autant de secteurs qui seraient enfin libérés des entraves militaires. L'agrandissement de la ville doit, comme après 1858, permettre un nouvel élan de prospérité. Pourtant, de nombreux terrains libérés dans les quartiers Sud lors du dernier élargissement n'ont toujours pas trouvé d'acquéreur. Plus qu'un simple décloisonnement urbain, les élus espèrent une nouvelle organisation à l'échelle de l'agglomération.

Depuis 1882 et le premier vœu de déclassement, le Ministère de la Guerre et le conseil municipal lillois entretiennent des relations permanentes<sup>1740</sup>. Les demandes de création de polygones exceptionnels ou d'élargissement des trouées sont régulièrement relayées par le conseil d'arrondissement et le Conseil Général du Nord. La destruction d'une partie des remparts ou de certains ouvrages avancés, comme le fort Sainte-Agnès, est également espérée. En revanche, le principe d'un démantèlement intégral est longtemps écarté avant d'être de nouveau envisagé au début des années 1910. À plusieurs reprises, le déclassement de la place semble pourtant acquis. En février 1899, les députés votent à mains levées et approuvent cette décision qui leur semble insignifiante<sup>1741</sup>. Un an plus tard, les résistances, tant locales que militaires, influencent les sénateurs qui ajournent ce projet de loi, dénonçant des vices de procédures<sup>1742</sup>. Lors de la présentation de ce projet de loi, le Ministre de la Guerre Freycinet a négligé les règlements en vigueur, confondant ceux de 1791, de 1851 et de 1853. Lille devait en effet intégrer la troisième catégorie des places de guerre, abrogée depuis la Deuxième République et pour laquelle le Président de la République n'a pas besoin de décréter l'abolition des servitudes des fortifications. Les sénateurs reprochent également la légèreté des expertises militaires : les comités techniques de l'artillerie et du génie ignoreraient la

---

<sup>1739</sup> SHD – 2 I 250 : écoles militaires – exercices d'école à feu (1889-1913) – 4 octobre 1912 : lettre du gouverneur de Lille au commandant du premier corps d'armée.

<sup>1740</sup> ADN – Place de Lille – 2 R 600 : démantèlement : délibérations du conseil municipal (1903-1904) – 6 mars 1903 : séance du conseil municipal de Lille

<sup>1741</sup> *Documents relatifs au projet de la loi sur le dérasement des places fortes ajourné par le Sénat dans sa séance du 25 mai 1900*, p. 61

<sup>1742</sup> *Documents relatifs au projet de la loi sur le dérasement des places fortes ajourné par le Sénat dans sa séance du 25 mai 1900*, p. 39

teneur de ce projet de loi tandis que le Conseil Supérieur de la Guerre a rendu ses conclusions en quelques heures, là où les commissions de défense de 1818, 1836 et 1871 avait eu besoin de plusieurs jours de réflexions<sup>1743</sup>. Le 16 juillet 1903, le Ministre de la Guerre ordonne au génie de présenter un projet de démolition des remparts au Nord-Est de la place et de préparer des percées de 200 mètres en lieu et place des portes existantes<sup>1744</sup>. En septembre 1911, dans le contexte de la crise d'Agadir durant laquelle un conflit européen aurait pu éclater, un nouveau projet de déclassement est déposé. L'intervention du député du Nancy, le commandant Driant alors à la retraite, permet de sauver Lille, noyée dans un ensemble d'autres fortifications, d'un abandon sans discussion<sup>1745</sup>.

Politiquement, la question du déclassement est très sensible. Il ne s'agit pourtant pas d'une lutte partisane car trois maires d'orientations politiques différentes se succèdent. Le premier est Géry Legrand, maire républicain de 1881 à 1896 et sénateur de 1888 à 1902. Durant son mandat, il mène une politique de grands travaux pour moderniser et embellir la ville. Les premiers vœux de déclassement sont effectués sous sa magistrature mais il n'obtient qu'un déplacement partiel de l'enceinte au nord de Lille<sup>1746</sup>. Le deuxième est le socialiste Gustave Delory, maire de 1896 à 1904 et député de 1902 à 1925. Particulièrement impliqué dans les questions sociales et hygiénistes, le déclassement lui apparaît comme le moyen d'établir un urbanisme social<sup>1747</sup>. Il s'engage personnellement dans ces démarches comme en témoigne l'historique très détaillé qu'il présente lors de la séance municipale du 6 mars 1903 : « vous voyez par toutes les dates que je viens de vous citer et qui sont les dates des lettres au dossier que pas un seul instant l'administration actuelle ne s'est désintéressée de la question du démantèlement »<sup>1748</sup>. Le troisième est Charles Delesalle, maire conservateur de 1904 à 1919. Sous son mandat, le déclassement lillois semble imminent. D'autres élus de tous bords, députés, sénateurs, conseillers municipaux ou généraux, s'impliquent personnellement pour obtenir l'abandon des fortifications. Derrière les enjeux collectifs se dissimulent des ambitions électorales. Fernand Engerand dénonce le rôle du républicain Georges Vandame, rapporteur du projet de 1911 : « député de Lille, s'il en demandait le déclassement, ce n'était

---

<sup>1743</sup> *Documents relatifs au projet de la loi sur le dérasement des places fortes ajourné par le Sénat dans sa séance du 25 mai 1900*, pp. 42-43

<sup>1744</sup> Ménager B., « Une longue bataille : le démantèlement des remparts de Lille (1899-1923) », *Revue du Nord*, n°261-262, p. 624

<sup>1745</sup> Général Lebas, *Places fortes et fortifications...*, *op. cit.*, p. 63

<sup>1746</sup> Ménager B., Florin J.-P., Guislin J.-M. (dir), *Les parlementaires du Nord-Pas-de-Calais sous la Troisième République...*, *op. cit.*, p. 191

<sup>1747</sup> *ibidem*, p. 186

<sup>1748</sup> ADN – Place de Lille – 2 R 600 : démantèlement : délibérations du conseil municipal (1903-1904) – 6 mars 1903 : séance du conseil municipal de Lille.

pas pour être désagréable à ses électeurs »<sup>1749</sup>. Cependant, cette implication peut mettre en danger un homme politique : en s'affirmant comme le représentant de la population lilloise face aux entraves militaires, Gustave Delory s'engage à faire face à une sanction électorale. En dépit de ces incessantes démarches, sa crédibilité est remise en cause. Ses annonces en 1903 de l'imminence du déclassement<sup>1750</sup> ne lui permettent pas d'être reconduit l'année suivante à la tête de la municipalité lilloise<sup>1751</sup>.

Le déclassement de Lille n'a jamais fait consensus avant la Première Guerre mondiale. Chaque fois que l'abandon des fortifications est envisagé, des voix civiles et militaires s'élèvent au nom de la défense du pays. En 1900 par exemple, des opposants au projet de classement de la ville dans la troisième catégorie des places de guerre se réunissent en un comité. Ses membres se présentent comme « un groupe nombreux d'habitants de Lille, Roubaix, Tourcoing et de leur banlieue ». Derrière cette imprécision se cachent sans doute des particuliers aux statuts sociaux différents mais également des élus de tous bords politiques. Cette opposition, soutenue par l'unanimité de la presse locale, dénonce une erreur politique et militaire, tant à l'échelle locale que nationale. Ils critiquent donc ouvertement la politique de Gustave Delory et envoient à chaque sénateur un dossier accompagné de coupures de presse où les arguments du maire sont réfutés. L'ingénieur lambersartois Edmond Ory, principal meneur de ce mouvement, dénonce le mensonge des profits liés à la vente des terrains libérés. En effet, le démantèlement et le comblement des fossés seront à la charge de la ville, comme en 1858 où 126 millions de francs ont été nécessaires à la réorganisation des fortifications. Il s'appuie également sur le déplacement récent des remparts de la porte d'Ypres en 1898 : le million et demi de francs tiré de la vente des terrains a immédiatement été réinvesti dans la modification de l'enceinte. Ce mouvement s'oppose donc à la vision naïve de certains élus qui promettent la prospérité face au sentiment de ruine et de désertification qu'ils diffusent :

*« Il y a là un pur mirage. Les ouvriers se portent et se porteront de plus en plus hors du territoire urbain pour échapper à l'octroi et aussi parce que toutes les industries émigrent dans la banlieue ; il suffit si on veut leur venir en aide, de leur éviter les longs détours auxquels ils sont actuellement obligés, en ouvrant dans les fortifications quelques percées, quelques poternes que le génie peut et doit accorder sans rien compromettre.*

---

<sup>1749</sup> Engerand F., *Le secret de la frontière...*, op. cit, p. 88

<sup>1750</sup> Dépret J., *Le Nord, frontière militaire...*, op. cit, p. 43

<sup>1751</sup> Simler B., *Un socialiste : Gustave Delory (1857-1925)*, Lille 3, mémoire de maîtrise, 1972, pp. 57

*Ce n'est pas dans les somptueux boulevards qu'on rêve d'élever sur les fossés des fortifications actuelles parce qu'on n'en a pas encore calculé le prix de revient, que la population ouvrière de Lille peut à songer à s'établir jamais : le prix de ces terrains sera toujours trop élevé et le coût de la vie y sera trop onéreux »<sup>1752</sup>.*

L'argument militaire est également utilisé. Les partisans du maintien des murailles lilloises expliquent que les manœuvres de forteresse de 1897 ont démontré que le Sud, l'Est et l'Ouest de la place étaient parfaitement défendables. Ils reconnaissent néanmoins les difficultés du secteur Nord, compris entre Sainghin-en-Mélantois et Bondues, où il faudrait bâtir des batteries de siège sur la rive droite de la Marque<sup>1753</sup>. Cependant, les conclusions de ces manœuvres semblent avoir été très mal interprétées et mal retranscrites. Les ouvrages de Bondues et de Sainghin constituent par exemple les deux extrémités de la ceinture fortifiée. Il ne s'agit donc pas du secteur Nord mais de la moitié Est du camp retranché qui nécessiterait un renforcement. De plus, la Marque, circulant entre Lille, Roubaix et Tourcoing, constitue l'une des zones les plus urbanisées. Il y serait donc difficile, voire impossible, d'y édifier des batteries de siège. Dans tous les cas, si un fort peut être écrasé par l'artillerie et être occupé par l'ennemi, une tactique similaire est irréalisable pour une enceinte urbaine : l'assaillant ne peut en effet envahir la ville qu'à partir d'une trouée restreinte où se concentreront les moyens de l'assiégé. Par ailleurs, Edmond Ory affirme que ces fortifications sont plus importantes que la simple défense de la ville :

*« Les trois places de Dunkerque, Lille et Maubeuge, forment ensemble un système de défense indivisible et savamment combiné derrière lequel une armée de réserve concentrée vers Cambrai pourrait facilement arrêter les forces ennemies qui seraient passées dans un des intervalles, les prendre en flanc ou menacer leurs lignes de communications avec l'appui des garnisons importantes qui se trouveraient dans ces trois places ».*

Les fortifications lilloises trouvent dans le général Béziat<sup>1754</sup>, principal collaborateur du général Séré de Rivières, un influent défenseur. En 1900, il rédige plusieurs courriers à l'attention du Président de la République, du Ministre de la Guerre et de différents

---

<sup>1752</sup> Documents relatifs au projet de la loi sur le dérasement des places fortes ajourné par le Sénat dans sa séance du 25 mai 1900, pp. 3-5

<sup>1753</sup> Documents relatifs au projet de la loi sur le dérasement des places fortes ajourné par le Sénat dans sa séance du 25 mai 1900, p. 8

<sup>1754</sup> Éloi Théophile Béziat (1823-1902), officier du génie, il est nommé adjoint au chef du service de cette arme en janvier 1873.

parlementaires pour dénoncer les dangers d'un déclassement. Selon lui, « [ce] projet [...] frappe la France de déchéance comme puissance militaire de premier ordre en la déclarant incapable de supporter les dépenses qui assureraient la défense nationale »<sup>1755</sup>. Il compare la politique française à celle de la Roumanie ou du Royaume-Uni qui élèvent des murailles :

« *Quant à la France, qui paraît avoir des préoccupations supérieures à celle de la mise en état de ses places fortes, qui, ne voyant aucun nuage au-delà de ses frontières a pu, dès lors, choisir pour ses ressources des destinées plus précieuses que celles de ses défenses, elle n'a qu'à faire l'énumération des ouvrages qui servaient jusqu'à sa protection que l'on doit livrer à la destruction* »

Les craintes du général Béziat résonnent dans la presse nationale et internationale qui s'interroge sur les risques d'un éventuel déclassement. Le 20 mai 1900, *La Gazette de Moscou* consacre par exemple un article à ce sujet<sup>1756</sup>. Quatre jours plus tard, *L'Indépendance belge*, journal pacifique, dénonce également ce projet : « nous saluerons avec joie le jour où on démolira toutes les forteresses subsistant ailleurs, nous comprenons, tout en la regrettant, la nécessité où l'on se trouve de songer à la défense du territoire contre les tentatives possibles d'un voisin belliqueux »<sup>1757</sup>.

Malgré ces résistances, les modalités du déclassement sont longuement étudiées entre 1897 et 1914<sup>1758</sup>. La municipalité de Gustave Delory anticipe les travaux de démolition en plaçant des économies dans le sous-crédit « pavages et aqueducs ». En effet, l'État ne tolère pas la conservation d'un budget aussi important pour un projet qu'il n'a pas autorisé. Cependant, la ville refuse que cette somme soit considérée comme un fond de départ et exige d'être traitée avec équité par rapport aux autres places du Nord. En mai 1899, elle se procure les conventions de déclassement de Cambrai, Douai, Arras et Valenciennes. Elle est donc en mesure de comparer les conditions qui lui sont proposées : en mars 1903, le maire emploie le terme de « rançon » pour dénoncer le coût du projet de démantèlement. La démolition des remparts et la restructuration urbaine sont également anticipées par le recrutement d'un personnel spécialisé. Le 11 décembre 1896, deux experts sont nommés. Le premier, M. Dubuisson, représente les intérêts de l'État, le second, M. Mongy, l'ingénieur qui a construit

---

<sup>1755</sup> *Documents relatifs au projet de la loi sur le dérasement des places fortes ajourné par le Sénat dans sa séance du 25 mai 1900*, p. 15

<sup>1756</sup> *La gazette de Moscou*, 20 mai 1900

<sup>1757</sup> *L'Indépendance Belge*, 24 mai 1900

<sup>1758</sup> ADN – Place de Lille – 2 R 599 : déclassement, terrains militaires à réserver aux services publics (1897-1914)

le tramway reliant Lille à Roubaix et Tourcoing, ceux de la ville<sup>1759</sup>. Dès novembre 1903, un service municipal est chargé de centraliser l'ensemble de ces documents. La rémunération de ces collaborateurs est proportionnelle à celles des agents ayant concouru au démantèlement de Douai, Valenciennes et Cambrai. Le salaire annuel du directeur sera donc de 10 000 francs, celui des ingénieurs de 5 000 francs. Certains conseillers municipaux, comme M. Fanyau, s'opposent à ce projet : selon ce dernier, il s'agit d'un gaspillage d'argent public tant que le déclassement n'est pas officialisé. Il craint en effet que la ville ne perde 100 000 à 150 000 francs sans résultat et rappelle que « voilà déjà quinze ans que M. Mongy puis M. Bourdon font des plans en vue de ce démantèlement et pourtant on ne voit rien venir »<sup>1760</sup>. Malgré ces oppositions, une direction du service général du démantèlement est créée avec l'accord du conseil municipal<sup>1761</sup>. Les différentes municipalités qui se succèdent propagent l'idée d'un déclassement imminent et de bénéfices pour tous. Les incessantes démarches finissent par modifier l'état d'esprit de la population sur la qualité, l'utilité et le devenir des fortifications<sup>1762</sup>. En septembre 1910, lors d'une conférence mixte pour la suppression d'un pont enjambant les fossés de la ville, l'ingénieur ordinaire du contrôle de la voirie et des bâtiments du réseau du Nord témoigne de ce sentiment face aux exigences militaires :

*« La compagnie objecte que le déclassement de la fortification de Lille est accepté en principe depuis longtemps déjà, et qu'il ne tardera sans doute pas à être soumis au parlement ; dans ces conditions, il semble tout à fait superflu de reconstruire à grand frais un nouveau pont pour maintenir la continuité d'un fossé dont la suppression est imminente. La compagnie propose en conséquence de remplacer cet ouvrage par un simple remblai »<sup>1763</sup>.*

Dépourvu d'arguments, le chef du génie à Lille accepte le principe du remblai. En effet, les militaires se résignent progressivement sur le sort de l'enceinte : le 24 janvier 1909, le capitaine Quarré, du bataillon des canonnières sédentaires, explique devant l'adjoint au commandement supérieur de la défense de Lille que les projets de remaniement ou de

---

<sup>1759</sup> ADN – Place de Lille – 2 R 600 : démantèlement : délibérations du conseil municipal (1903-1904) – 6 mars 1903 : séance du conseil municipal de Lille.

<sup>1760</sup> ADN – Place de Lille – 2 R 600 : démantèlement : délibérations du conseil municipal (1903-1904) – 27 novembre 1903 : séance du conseil municipal de Lille.

<sup>1761</sup> ADN – Place de Lille – 2 R 600 : démantèlement : délibérations du conseil municipal (1903-1904) – 30 novembre 1903 : arrêté municipal.

<sup>1762</sup> Engerand F., *Le secret de la frontière...*, op. cit, p. 88

<sup>1763</sup> ADN – Place de Lille – 66 J 1534 : gare Saint-Sauveur. Voies de raccordement (1862-1910) – 12 septembre 1910 : procès-verbal de conférence mixte en vue de la suppression du pont à trois travées pour la traversée du fossé de fortification de Lille.



démantèlement sont justifiés. Néanmoins, « que l'on adopte l'une ou l'autre de ces solutions, Lille n'en restera pas moins à l'abri de ses forts et de ses multiples batteries un vaste camp retranché dont la mission sera de couvrir la frontière comprise entre Maubeuge et le littoral »<sup>1764</sup>. Le 1<sup>er</sup> avril 1910, le général Coupillaud dénonce l'intégralité des fortifications du camp retranché. Dans *Le Nord Illustré*, il propose divers arguments destinés à contrer le génie qui apparaît comme l'un des derniers défenseurs de la place<sup>1765</sup>. En juin 1912, une conférence parlementaire se tient pour déterminer le sort des fortifications lilloises. Sont présents le général Lebas, gouverneur de la place, le général de Castelnau<sup>1766</sup> représentant l'État-Major, le général Chevalier, directeur du génie, et M. Vandame, député du Nord et rapporteur de la commission de l'armée<sup>1767</sup>. Ce dernier est ouvertement partisan du déclassement et sera membre de l'état-major de la place à la mobilisation en 1914<sup>1768</sup>. Il dénonce le fait que les forts soient complètement noyés dans l'extension urbaine et que toute défense est donc impossible<sup>1769</sup>. Cette réunion conclut finalement à un déclassement prochain. Enfin en 1914, le colonel Lévi, pourtant inquiet de la défense de la frontière du Nord, estime que Lille n'est plus une place nécessaire et qu'une trouée serait peut-être préférable entre Maubeuge et Dunkerque. Le démantèlement des remparts éviterait leur éventuel emploi par l'ennemi. Cependant, il se résigne au maintien de Lille, à condition que la place dispose d'un gouverneur énergique, un « Attila », et de nouvelles fortifications incorporant Roubaix et Tourcoing pour laquelle la dépense est estimée à environ huit millions de francs. Le financement de cette muraille pourrait éventuellement provenir de la cession d'une partie de l'enceinte lilloise<sup>1770</sup>.

Les débats militaires et politiques sur la question du maintien de la place de Lille sont donc nombreux à la veille de la guerre. En 1914, un projet de convention entre l'État et la municipalité lilloise est soumis par le directeur des domaines en vue du déclassement et du démantèlement, présage d'un abandon imminent<sup>1771</sup>. En effet, à la suite de l'échec de la voie législative, le Ministre de la Guerre décide d'agir officieusement : en janvier 1914, le

<sup>1764</sup> Quarré L. (capitaine du bataillon des canonniers sédentaires de Lille), *Les fortifications de Lille à travers les siècles, conférence donnée à la société « les anciens gradés » le 24 janvier 1909*, Lille, 1909, p. 22

<sup>1765</sup> *Le Nord illustré*, 1<sup>er</sup> avril 1910

<sup>1766</sup> Édouard de Castelnau (1851-1944), officier d'infanterie, il est nommé premier sous-chef-d'état-major général en août 1911. Il est l'adjoint du général Joffre et participe donc à la conception du plan XVII.

<sup>1767</sup> *Ibidem*, p. 62

<sup>1768</sup> Deschamps M., *L'abandon de Lille en 1914 et le général Percin*, Becour, Paris, 1920, p. 122

<sup>1769</sup> Herment G., « Considérations sur la défense de la frontière du Nord... », *op. cit.*, p. 351

<sup>1770</sup> Général Lebas, *Places fortes et fortifications...*, *op. cit.*, pp. 60-61

<sup>1771</sup> ADN – Place de Lille – 66 J 1422 : relations entre les autorités militaires et la ville de Lille. Affaires diverses (1880-1922) – 1914 (sans mois) : projet de convention entre l'État et la municipalité de Lille en vue du déclassement et du démantèlement de la place de Lille

gouverneur Lebas reçoit l'ordre de ne pas établir de journal de défense. Le 27 mars, 2 900 auxiliaires d'artillerie servant à la construction et à l'armement des batteries quittent Lille. En raison de la suppression des postes de chefs de service, le gouverneur ne dispose plus d'assistants permanents<sup>1772</sup>. L'abandon de la place est donc une évidence pour tous : en mars 1914, le chef du génie envisage par exemple de débiter l'édification du nouvel hôpital militaire dans les fortifications face au champ de manœuvres de Ronchin, « peut-être avant que le déclassement ne soit prononcé, et certainement avant que le démantèlement ne puisse être entrepris »<sup>1773</sup>.

### 3.3. Les places littorales en suspens

Depuis 1882, Calais, Dunkerque et Gravelines forment un seul et unique camp retranché. En mars 1890, une réflexion sur la réorganisation défensive de ce secteur s'engage. Pour son amélioration, les comités techniques de l'artillerie et du génie disposent d'un budget de 9,8 millions de francs. Trois d'entre eux doivent obligatoirement être réservés à Dunkerque, le reste pouvant indifféremment servir à l'une ou l'autre de ces places. Le Ministre de la Guerre impose en revanche qu'elles soient considérées comme un seul ensemble. Les représentants locaux du génie proposent de construire une quinzaine d'ouvrages dans un triangle compris entre les deux ports et Watten, considérée comme la gardienne des inondations de l'Aa. Deux conceptions s'opposent. La première, défendue par le directeur du génie, estime ce secteur à l'abri d'une attaque brusquée :

*« La position Calais-Dunkerque-Watten ne sera pas attaquée au début d'une guerre, mais [...] elle servira, soit à donner un refuge à une armée battue qui viendra s'y refaire en vue de reprendre l'offensive, soit à abriter une armée auxiliaire venue par mer d'autres points du territoire pour se rassembler et aller attaquer l'ennemi.*

*Lorsqu'il [le secteur] sera attaqué, on aura les moyens, non seulement de la défense, mais d'en sortir pour attaquer l'adversaire ».*

---

<sup>1772</sup> Général Lebas, *Places fortes et fortifications...*, *op. cit.*, p. 120

<sup>1773</sup> ADN – Place de Lille – 66 J 1489 : inondations et manœuvres d'eau. Canaux, fossés, écluses (1729-1914) – 18 mars 1914 : rapport du chef de bataillon Cerf, chef du génie à Lille, au sujet de la déviation de l'aqueduc d'écoulement des eaux de la rue Armand Carrel.

De son point de vue, Calais et Dunkerque ont avant tout un rôle offensif : la superficie du camp retranché ne peut donc être présentée comme un handicap. Le commandant de l'artillerie du premier corps d'armée s'oppose radicalement à cet avis :

« [II] estime qu'on ne s'est pas assez préoccupé d'une éventualité qui pourtant pourrait se réaliser par suite de la violation du territoire belge, c'est celle où les places de Dunkerque et de Calais seraient l'objet d'une attaque brusquée, avant qu'on ait eu le temps de tendre toutes les inondations d'eau douce ou de terminer les ouvrages à construire au moment de la mobilisation ».

Cet officier pense que l'emploi de l'eau de mer, dont les conséquences à long terme nécessitent une étude préliminaire, constitue une solution pertinente. Ces débats débouchent sur de nouvelles réflexions : face à l'impossibilité d'offrir une réponse cohérente aux difficultés matérielles du secteur, les comités techniques de l'artillerie et du génie concluent à l'impossibilité de considérer les places de Calais et de Dunkerque comme un seul camp retranché. Son périmètre, plus étendu que celui de Paris, imposerait la présence d'un contingent bien supérieur aux 35 000 hommes affectés à la défense de ces villes à la mobilisation<sup>1774</sup>. En septembre 1893, le Ministre de la Guerre décide de diviser le littoral au Nord des caps Gris-Nez et Blanc-Nez en trois places distinctes, Calais, Gravelines et Dunkerque-Bergues<sup>1775</sup>, provoquant un *statu quo* sur les murailles.

Boulogne-sur-Mer est également renforcée sans grande conviction. En 1899 comme en 1907, les inspections s'inquiètent de la valeur des batteries côtières et de l'intérêt d'y maintenir un matériel qui serait plus utile dans d'autres secteurs. En 1900, des postes photo-électriques y sont néanmoins installés pour alimenter des projecteurs permettant le tir de nuit. Sept ans plus tard, une étude envisage de compléter l'armement des batteries « par des pièces ayant une portée au moins égale à celle des canons en service sur les flottes étrangères et capables, par conséquent, de tenir les ennemis hors de portée [...] des ports et des arsenaux ». Cependant, l'abandon de ces défenses est envisagé dans les années 1900 pour renforcer les points plus sensibles du dispositif français. Calais, qui « n'a aucune valeur militaire » et

---

<sup>1774</sup> SHD – 2 V 87 : avis et études (1890-1897) – 1<sup>er</sup> mars 1890 : rapport de la délégation des comités techniques de l'artillerie et du génie sur la réorganisation défensive de la région Calais-Dunkerque.

<sup>1775</sup> Vanderstraete B., *Le concept de défense du Nord 1870-1940...*, op. cit., p. 49

« n'est pas en progrès au point de vue commercial », serait soumise à une décision identique<sup>1776</sup>.

Dans les années 1900, une part de la population dunkerquoise affirme sa volonté de voir disparaître les remparts. Henri Terquem, candidat radical victorieux à l'élection municipale de 1908, promet durant sa campagne une rénovation de l'espace urbain grâce au déplacement des fortifications. Capitaine de réserve des chasseurs à pied, il est affecté à partir de 1912 à l'état-major de la place. L'accès à des documents interdits aux civils lui permet de préparer les modalités d'un déclassement partiel<sup>1777</sup>. La même année, les conseillers généraux Dumont et Vancauwenberghe émettent le vœu d'un démantèlement de la ville<sup>1778</sup>. Pourtant, depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les fortifications ont connu plusieurs vagues d'agrandissements, dont la dernière date de 1903-1904. Le conseil municipal a dépensé plus de cinq millions de francs pour permettre l'extension d'un ouvrage et le déplacement des murailles vers l'Ouest. Malgré cette somme, le génie craint une insuffisance de ce fonds, interdisant la finalisation des chantiers et ajournant de fait le projet d'établissement d'un nouveau champ de tir sur les terrains dégagés<sup>1779</sup>. L'élargissement de l'enceinte urbaine a également imposé la construction d'un nouvel ouvrage à Petite-Synthe. Ce dernier est établi sur plus de treize hectares expropriés par un décret présidentiel d'octobre 1905. Quatre mois plus tard, un accord amiable est néanmoins trouvé avec quatre propriétaires pour des jardins et des terres de labour. L'ingénieur des Ponts et Chaussées hâte par ailleurs le préfet du Nord à approuver ces conventions en raison de la modicité des indemnités proposés : 15 000 francs ont en effet été accordés six mois plus tôt à un fermier propriétaire de 66 hectares de terres médiocres, loués pendant huit ans et demi, soit à un prix à l'hectare bien plus intéressant<sup>1780</sup>.

Ainsi, malgré quelques similitudes avec le cas lillois, l'armée n'envisage pas le déclassement de Dunkerque et l'abandon du secteur. Cette volonté de conserver le camp retranché en l'état est démontrée lors d'une commission mixte d'avril 1907 durant laquelle il est envisagé d'améliorer les voies principales de la gare de Bergues et de deux ponts traversant les fossés des fortifications. Le génie consent au principe d'un remblai des fossés et l'établissement de nouveaux ponts, à condition que ces ouvrages d'art puissent se lever. Il s'oppose donc au désir de l'ingénieur des Ponts et Chaussées d'utiliser des poutrelles

---

<sup>1776</sup> Boniface X., « La défense de Boulogne-sur-Mer... », *art. cit.*, pp. 139-140

<sup>1777</sup> Montagne N., « une ville en bande molletière » : *mémoire sur l'état de siège de la ville de Dunkerque durant le conflit de 1914-1918*, Lille III, mémoire de master 1, 2009, p. 17

<sup>1778</sup> AD Nord – Place de Dunkerque – 2 R 351 Démantèlement : vœu du Conseil Général (1911) – 25 avril 1911 : procès-verbal de délibérations du Conseil Général du Nord.

<sup>1779</sup> SHD – 2 I 352 : Champ de tir du littoral (1879-1914)

<sup>1780</sup> AD Nord – Place de Dunkerque – 2 R 348 : - 31 janvier 1906 : convention amiable avec quatre propriétaires.

démontables. L'armée souhaite en effet prendre toutes les mesures possibles pour protéger cet axe qui est « la seule voie de ravitaillement unissant la place de Dunkerque avec l'intérieur du pays »<sup>1781</sup>.

La frontière du Nord n'est donc pas en mesure de faire face à une attaque brusquée comparable à celle qu'elle subira durant l'été 1914. Le travail de pression des pouvoirs locaux et les déclassements successifs accordés par l'État, persuadé que la neutralité belge est une garantie suffisante, aboutissent à une impréparation totale à la veille de la Grande Guerre. L'attitude du général Lebas, gouverneur de la place de Lille, en est un exemple évident : alors que Maubeuge entame ses travaux de mise en défense, il envoie un télégramme au Ministère le 29 juillet 1914 pour savoir s'il doit ou non se préparer à défendre la ville<sup>1782</sup>.

---

<sup>1781</sup> AD Nord – Place de Bergues – 66 J 311 : Chemins de fer. Gare de Bergues et affaires diverses (1887-1949) 1907 : projet d'amélioration du tracé des voies principales à la gare de Bergues et de réfection de deux ponts sur les fossés des fortifications.

<sup>1782</sup> Général Lebas, *Places fortes et fortifications...*, *op. cit.*, p. 120



## **Chapitre 9**

### **Les infrastructures militaires et les populations face à l'invasion de 1914**

Si le déclassement de nombreuses murailles permet la modernisation et la création de nouvelles infrastructures, il impose un renforcement de l'importance des places frontalières. Or, ces dernières sont remises en cause pour des raisons tactiques et matérielles. La faiblesse de la frontière du Nord est donc évidente à la veille de la guerre. Conscient de cette situation, le *Generalfeldmarschall* Schlieffen envisage d'envahir la France par cet espace afin de ne pas engager les armées impériales là où les attendent les Français, c'est-à-dire dans le secteur fortifié de Lorraine. En dépit de multiples avertissements, ces derniers ne modifient pas leurs plans de mobilisation et concentrent leurs armées sur la frontière de l'Est.

Le plan Schlieffen, modifié par Moltke le jeune, est appliqué en août 1914. La surprise est totale pour les Belges, les Britanniques et les Français. Une défense improvisée s'organise mais aboutit, après de nombreuses évacuations, à l'occupation d'une partie du Nord et du Pas-de-Calais durant l'ensemble de la guerre.

#### 1 – Le Nord-Pas-de-Calais dans les plans de guerre français et allemands

Depuis 1889, la frontière du Nord ne cesse de s'affaiblir en raison des déclassements, des économies réalisées au profit des fortifications lorraines et d'un désintérêt partagé par la plupart des militaires et des hommes politiques. Cette situation profite à l'Allemagne qui étudie la possibilité d'éviter une guerre sur deux fronts depuis l'alliance franco-russe. De l'autre côté de la frontière, les Français ne prennent pas conscience de l'ampleur de la menace pesant sur le Nord-Pas-de-Calais.

##### 1.1. Les plans de guerre allemands

Les plans de guerre allemands sont le fruit d'une longue construction historique. Ils évoluent au fil des bouleversements diplomatiques et de la menace d'une guerre sur deux fronts. Dès 1850, l'Allemagne envisage cette possibilité, dont la probabilité augmente après

1871 et devient quasiment inévitable avec l'alliance franco-russe<sup>1783</sup>. Les systèmes bismarckiens avaient pour vocation d'isoler la France et de s'assurer l'amitié de l'Autriche et surtout celle de la Russie. Cependant, cet ordre européen ne peut être pérenne : dès les années 1870, l'opinion publique britannique critique la politique du chancelier à l'encontre de la France<sup>1784</sup>. Son éviction en 1890 par Guillaume II au profit de sa *Weltpolitik* contribue à unir les ennemis de l'Allemagne : l'alliance franco-russe de 1892 et l'Entente Cordiale de 1904 inquiètent profondément le commandement allemand de nouveau menacé d'une guerre sur deux fronts. En 1905, le *Generalfeldmarschall* Alfred von Schlieffen apporte une solution à ce problème dans un mémoire de vingt-cinq pages sobrement intitulé « Guerre contre la France ». Son objectif est d'éliminer rapidement la France, de porter un coup décisif à l'Angleterre, perçue comme l'ennemi principal après la guerre russo-japonaise, avant de se concentrer sur le front Est<sup>1785</sup>. Pour cela, les armées allemandes effectueront un grand enveloppement des troupes françaises en contournant les fortifications de Lorraine :

*« On n'engagera pas une attaque sur ces nombreuses positions avec une grande confiance. Plus prometteuse que l'attaque frontale avec enveloppement de l'aile gauche semble être une attaque partant du Nord-Ouest contre les flancs de Mézières, Rehel, La Fère et au-delà de l'Oise contre l'arrière de la position.*

*Pour y parvenir, il faut s'emparer de la frontière franco-belge sur la rive gauche de la Meuse avec les places fortifiées de Mézières, Hirson, Maubeuge, trois petits forts d'arrêt, Lille et Dunkerque et, pour aller aussi loin, violer la neutralité du Luxembourg, de la Belgique et des Pays-Bas. »*<sup>1786</sup>

La traversée de ces trois pays entraînera inévitablement l'intervention du Royaume-Uni mais permettra une victoire sur le front Ouest en six semaines. L'invasion de la France par le Nord était déjà envisagée en 1828. À l'époque, il n'était pas question d'envahir un pays tiers car l'Allemagne était alliée avec les Pays-Bas qui dominaient la Belgique. Depuis 1830, la conquête de ce pays est étudiée en dépit des traités que les États allemands ont eux-mêmes signés. En 1858, Moltke l'Ancien imagine l'occupation de la Belgique en prévention d'un

---

<sup>1783</sup> Hénin P.-Y., *Le plan Schlieffen : un mois de guerre, deux siècles de controverses*, Paris, Économica, 2012, p. 63

<sup>1784</sup> En octobre 1874, le *Times* accuse Bismarck de « chercher toutes les occasions pour humilier la France, probablement dans l'intention de la contraindre à un autre conflit avant qu'elle ne soit prête » - Pietre P., « Les Britanniques et les tensions franco-allemandes après la guerre de 1870 : l'exemple de « l'alerte de 1875 », *Transversalités*, n° 120, 2011, pp. 111-125

<sup>1785</sup> Hénin P.-Y., *Le plan Schlieffen...*, *op. cit.*, p. 3

<sup>1786</sup> *Ibidem*, p. 161



conflit contre la France<sup>1787</sup>. Ce généralissime envisageait en effet la guerre sous l'angle de la victoire et non d'une compétition loyale entre États<sup>1788</sup>. L'intérêt d'une telle manœuvre est compris de certains civils, comme Friedrich Engels, qui constatent que la frontière du Nord est plus proche de Paris, moins défendue que la Lorraine et permettrait d'isoler les armées françaises déployées à l'Est<sup>1789</sup>.

Cependant, depuis 1862, le commandement allemand avait cessé d'envisager la violation de la neutralité belge. Cette dernière redevient d'actualité avec le renforcement de la frontière de l'Est. Une attaque frontale en Lorraine ne permettrait pas une victoire rapide du fait des fortifications, du relief et de la concentration des troupes françaises. L'héritage de Clausewitz (1780-1831) influence énormément la pensée militaire allemande. Selon lui, la défense est supérieure à l'offensive mais elle-seule permet les conquêtes et la victoire<sup>1790</sup>. Schlieffen et son successeur, Moltke le Jeune, craignent que les fortifications de Lorraine interdisent cette victoire<sup>1791</sup>. Le contournement de Verdun est donc nécessaire et la violation de la neutralité belge est de nouveau envisagée à partir de 1897. Ce royaume et le duché du Luxembourg sont en effet trop faibles pour s'opposer au passage des armées allemandes qui pourraient profiter de cette voie pour pénétrer en France :

*« Il faut considérer la France comme une grande forteresse. La partie de l'enceinte extérieure qui va de Belfort à Verdun est presque imprenable, mais sur la ligne Mézières-Maubeuge-Lille-Dunkerque les fortifications sont pleines de lacunes et actuellement presque inoccupées. C'est là que nous devons chercher à pénétrer dans la forteresse. Si nous réussissons, nous serons confrontés à une seconde ceinture, au moins en partie à savoir qui part de Verdun derrière l'Aisne-Reims et la Fère. Cette partie de l'enceinte peut cependant être contournée par le Sud. »<sup>1792</sup>*

Par ailleurs, le passage de ces régions sera facilité par les réseaux de transport et les richesses du territoire :

*« Les routes à utiliser sont très bonnes. Étant donné les nombreux villages, l'hébergement de la troupe sera satisfait à moins que les corps de l'aile droite n'aient à*

---

<sup>1787</sup> *Ibidem*, pp. 71-72

<sup>1788</sup> *Ibidem*, p. 23

<sup>1789</sup> *Ibidem*, p. 72

<sup>1790</sup> *Ibidem*, p. 29

<sup>1791</sup> *Ibidem*, p. 90

<sup>1792</sup> *Ibidem*, p. 169

*marcher en formations si serrées que même la population la plus dense ne puisse procurer de quartier pour les troupes.*

*En revanche, on ne devrait pas manquer de vivres. La Belgique et le Nord de la France sont riches et peuvent fournir beaucoup ; si elles sont soumises à des pressions appropriées, elles peuvent aussi obtenir de sources extérieures des approvisionnements qui pourraient leur manquer. »<sup>1793</sup>*

En 1905, le plan de guerre allemand à l'Ouest est donc arrêté. Dès lors, l'armée se concentre donc sur les aspects logistiques de ces opérations. En 1906, elle commande des canons lourds pour bombarder les fortifications belges et françaises<sup>1794</sup> et construit de nouvelles voies ferrées dans le Nord-Ouest du pays<sup>1795</sup>. Les fortifications de Lorraine sont modernisées pour éviter une attaque qui prendrait les armées allemandes à revers et pour obliger les Français à violer la neutralité belge s'ils veulent passer à l'offensive, ce qui placerait les Britanniques du côté de l'Empire<sup>1796</sup>. En dépit du retour de la menace russe, Moltke le Jeune modifie légèrement le plan de guerre en refusant d'envahir les Pays-Bas et en renforçant l'aile gauche, d'où l'appellation de « plan Schlieffen-Moltke »<sup>1797</sup>.

## 1.2. Les stratégies françaises face à la menace allemande

Sans avoir connaissance du plan Schlieffen, les Français éprouvaient déjà des inquiétudes sur la neutralité belge. Dès 1876, l'État-major français envisage l'invasion de ce pays par les Allemands et le déploiement d'une armée sur la ligne Laon-la Fère-Saint Quentin pour les ralentir<sup>1798</sup>. En 1888, une étude remise aux généraux Billot et Saussier met l'accent sur les dangers de la trouée de l'Oise et de la voie Cologne-Paris. Cependant, l'État-major ne perçoit pas comme une menace cette voie en raison de la garantie britannique et des difficultés qu'éprouverait l'Allemagne à concentrer ses troupes dans le Nord du pays<sup>1799</sup>. En 1904, les modalités d'ensemble de ce qui deviendra le plan Schlieffen sont remises au service de renseignement français par un général attaché au Grand État-Major de Berlin allemand

---

<sup>1793</sup> *Ibidem*, p. 170

<sup>1794</sup> Bourachot A., *De Sedan à Sedan...*, *op. cit.*, p. 197

<sup>1795</sup> Bitsch M.-T., *La Belgique entre la France et l'Allemagne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 353

<sup>1796</sup> Bechet C., « Les chemins de fer belgo-allemands et le camp d'Elsenborn (1887-1894). Prémisses de la traversée du territoire belge ? », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°241, 2011, pp. 13-31

<sup>1797</sup> *Ibidem* P. 235

<sup>1798</sup> Pédroncini G., « Remarques sur les grandes décisions stratégiques françaises de 1914 à 1940 », *Stratégie*, 1990

<sup>1799</sup> Bechet C., « Les chemins de fer belgo-allemands et le camp d'Elsenborn... », *art. cit.*

s'estimant bafoué, surnommé « le vengeur ». L'anonymat de ce personnage est protégé par le port d'un bandage sur l'ensemble du visage comme s'il venait de subir une intervention chirurgicale au visage. Ces informations confirment donc les inquiétudes liées à la convention germano-belge de 1903 et le renforcement des réseaux de transport sur la frontière<sup>1800</sup>. Pourtant, de nombreux généraux français persistent dans leur refus de croire en l'hypothèse d'une invasion de la Belgique, persuadés que les Allemands respecteront les traités et que l'armée belge, concentrée entre Liège, Namur et Anvers, sera en mesure d'interdire l'accès au cœur du pays<sup>1801</sup>. De plus, l'alliance avec la Russie et l'Entente Cordiale confortent les Français dans leur stratégie offensive<sup>1802</sup>.

Les plans de concentration ne prennent que rarement des dispositions sur une éventuelle attaque par la Belgique. En 1893, la variante III du plan de concentration XII prévoit le déploiement de troupes en arrière de la Meuse en cas de violation de la neutralité belge. Le plan XIII de 1895 envisage le positionnement de troupes en observation le long de la Belgique. Le plan XIV de 1899 est plus défensif mais ne s'appuie aucunement sur les fortifications de Lorraine. Dans le Nord, il projette l'envoi de la 4<sup>e</sup> armée entre Guise et Hirson en cas d'invasion. Le plan XV de 1903 ne prévoit pas le déploiement de troupes au-delà de Reims. L'affaire du « vengeur » contraint à imaginer une variante avec la création d'une armée du Nord. Cependant, la mission de cette dernière doit s'accorder avec la stratégie de l'époque, à savoir une bataille décisive en Lorraine et la défense de la région parisienne. Le plan XVI de 1909 du général Michel fait de l'éventualité de la violation de la neutralité belge une certitude : il place 700 000 hommes face à la frontière du Nord et 300 000 entre Belfort et Hirson<sup>1803</sup>. Cependant, cette concentration des troupes est critiquée par le général Joffre qui estime que l'Est n'est pas assez protégé tandis que le Ministre de la Guerre Messimy dénonce le manque de caractère de Michel<sup>1804</sup>. En 1911, Joffre est nommé généralissime mais reçoit l'interdiction formelle de traverser la Belgique<sup>1805</sup>. Il prépare donc le plan XVII, considérée par J. Willequet comme une « solution "diplomatiquement" acceptable » : les armées sont concentrées le long de la frontière lorraine pour ne pas froisser l'allié britannique, garant de la neutralité belge<sup>1806</sup>.

---

<sup>1800</sup> Bitsch M.-T., *La Belgique entre la France et l'Allemagne...*, *op. cit.*, p. 342

<sup>1801</sup> Lahaie O., « L'utilisation du renseignement de portée stratégique en France de 1911 à 1914. », *Stratégie*, n°105, 2014, pp. 43-56

<sup>1802</sup> Hénin P.-Y., *Le plan Schlieffen...*, *op. cit.*, p. 143

<sup>1803</sup> Vanderstraete B., *Le concept de la défense du Nord...*, *op. cit.*, pp. 70-85

<sup>1804</sup> Flament J.-C., *14-18 Étions-nous bien défendus ?*, Paris, Sociétés des écrivains, 2014, p. 100

<sup>1805</sup> Pédroncini G., « Remarques sur les grandes décisions stratégiques françaises... », *art. cit*

<sup>1806</sup> Willequet J., « La violation de la neutralité belge en 1914. Réflexions nouvelles », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 41, 1963, p. 495

### 1.3. La Belgique et le Nord-Pas-de-Calais face aux plans de guerre allemands

La Belgique est donc la voie qui doit permettre à l'Allemagne de remporter une victoire rapide sur la France. La montée des tensions à partir des années 1880 inquiète les hommes politiques du Royaume qui craignent la violation de leur neutralité, sans pour autant savoir quelle en sera la puissance à l'origine.

En 1887, le comte de Brandebourg, ministre allemand à Bruxelles, prévient par une note confidentielle le Premier Ministre belge Beernaert « que les plans dressés dans ces derniers temps par le Grand État-Major en cas de guerre française, supposent l'occupation immédiate de la Belgique par les troupes françaises ». La même année, le ministre français Bourrée affirme le contraire et souhaite obtenir une réaffirmation publique ou confidentielle de la neutralité du pays<sup>1807</sup>. Devant ces informations contradictoires, la Belgique décide d'assurer sa propre sécurité en modernisant Liège face à l'Allemagne et Namur face à la France<sup>1808</sup>. Les partisans de ces fortifications craignent néanmoins davantage la menace allemande que française. Les années 1890-1900 confirment leurs appréhensions : en 1893, un camp permettant la concentration et le ravitaillement de 100 000 hommes est créé à Elsenborn. Celui-ci est particulièrement bien relié au réseau ferroviaire qui se développe au Nord du massif forestier de l'Eiffel et laisse planer la menace d'une attaque surprise sur Liège. Les lignes Stavelot-Malmédy et Aix-la-Chapelle-Louvain sont tout aussi dangereuses mais les Belges sont persuadés que quelques destructions en interdiraient l'emploi pour une éventuelle invasion<sup>1809</sup>. Les rencontres diplomatiques démontrent également les ambitions allemandes sur la Belgique : lors d'une visite officielle en janvier 1904, Guillaume II propose à Léopold III une alliance militaire et des gains territoriaux aux dépens de la France. Il renouvelle son offre neuf ans plus tard au roi Albert<sup>1810</sup>. Devant la menace d'une invasion, la Belgique décide de moderniser l'artillerie de campagne et l'armement individuel de ses soldats. En 1909, elle institue le service militaire<sup>1811</sup>. Elle s'engage également dans la surveillance de ses frontières. Le Nord de la France est particulièrement étudié en raison des facilités pour traverser la frontière et pour trouver des informateurs dans la population émigrée. En 1912-1913, les travaux de modernisation de Maubeuge sont par exemple signalés

---

<sup>1807</sup> Bechet C., « Les chemins de fer belgo-allemands et le camp d'Elsenborn... », *art. cit.*, pp. 13-31

<sup>1808</sup> Bragard P., Douette D., Vandenbroucke (dir), *Forts de la Meuse, place de Namur...*, *op. cit.*, p. 13

<sup>1809</sup> Bitsch M.-T., *La Belgique entre la France et l'Allemagne...*, *op. cit.*, pp. 342-348

<sup>1810</sup> Pirot P., « La Belgique et le renseignement aux frontières 1896-1914 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 241, 2001, pp. 33-49

<sup>1811</sup> Bragard P., Douette D., Vandenbroucke (dir), *Forts de la Meuse, place de Namur...*, *op. cit.*, p. 5

et inquiètent momentanément le gouvernement belge<sup>1812</sup>. Cependant, l'abandon progressif de la frontière du Nord est perçu comme la menace la plus importante. En 1899, le projet de déclassement de Lille déclenche de vives réactions. Le général belge Brialmont, concepteur des défenses d'Anvers, de Liège et de Namur, affirme que « la violation de la neutralité de la Belgique était probable autrefois ; l'abandon du Nord de la France la rend aujourd'hui certaine ». Le général Béziat, principal collaborateur de Séré de Rivières, confirme cet avis car selon lui, « la violation de la neutralité belge n'est plus seulement rationnelle, elle devient fatale »<sup>1813</sup>. Brialmont s'oppose donc à la neutralité belge et renouvelle en 1899 et 1901 son souhait d'un service personnel non-remplaçable<sup>1814</sup>. Selon lui, une invasion limitée à la rive droite de la Meuse n'aurait aucun sens : le terrain est trop difficile et les ressources sont insuffisantes, d'où un nécessaire éparpillement des troupes qui ferait perdre tout l'avantage de la manœuvre<sup>1815</sup>. Quelques mois avant la guerre, le sénateur du Nord et ancien vice-président du sénat Maxime Lecomte et le lieutenant-colonel Camille Lévi écrivent un ouvrage intitulé *Neutralité belge et invasion allemande*. S'appuyant sur un corpus d'environ 300 ouvrages et études sur la question, l'un de leurs chapitres affirme sans nuances que « les Allemands passeront par la Belgique ». La disproportion entre les fortifications de l'Est et celles du Nord en serait la cause principale. En interdisant l'accès de la Lorraine aux Allemands, elle les invite à violer la neutralité belge pour envahir la France. Or, seules Dunkerque, Lille, Maubeuge, Hirson, Givet, Montmédy et Longwy défendent cette frontière. Le sénateur Lecomte et le lieutenant-colonel Lévi réclament des crédits pour renforcer ces places au profit du respect de la neutralité belge et de la disparition des menaces d'invasion<sup>1816</sup>. Cependant, leur ouvrage ne permet pas de bouleverser la vision stratégique à la veille du conflit.

Dans l'éventualité d'une invasion de la Belgique, le Nord serait en première ligne face aux armées allemandes. Cette éventualité constitue la principale inquiétude du général Herment, dont la clairvoyance est reconnue dès la fin de la guerre par le député du calvados Fernand Engerand. Cet officier à la retraite s'inquiète de la politique de déclassement de la frontière septentrionale et du cas particulier de Lille. Selon lui, l'abandon de cet espace pourrait avoir des conséquences catastrophiques durant un conflit :

---

<sup>1812</sup> Pirot P., « La Belgique et le renseignement aux frontières 1896-1914 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 241, 2001, pp. 33-49

<sup>1813</sup> Engerand F., *Le secret de la frontière...*, *op. cit.*, pp. 64-66

<sup>1814</sup> Bragard P., Douette D., Vandenbroucke (dir), *Forts de la Meuse, place de Namur...*, *op. cit.*, p. 12

<sup>1815</sup> Hénin P.-Y., *Le plan Schlieffen...*, *op. cit.*, p. 277

<sup>1816</sup> Lecomte M., Lévi C., *Neutralité belge et invasion allemande...*, *op. cit.*

*« N'est-ce pas inouï de mettre les richesses de ce pays des Flandres à la portée de l'ennemi, en lui montrant qu'on ne les défendra pas et qu'il peut venir les prendre sans peines et sans risques ? N'est-ce pas le tenter que d'agir ainsi et l'inciter à y envoyer des troupes ? Cette manière de faire n'est-elle pas aussi contraire à nos intérêts ? N'aurons-nous pas besoin de toutes les ressources pécuniaires et industrielles qu'offre la région du Nord pour continuer la lutte ? Ce ne sont pas les départements du Midi qui nous fourniront ces ressources, car ils sont notablement moins riches que ceux du Nord, et ils ont peu d'industries métallurgiques et minières surtout. Pour obtenir ce que le Nord peut nous procurer et dont nous aurons besoin, nous serons obligés de nous adresser à l'étranger et alors de le payer fort cher. Nous serons à la merci des gens d'affaires, qui n'hésiteront pas à prélever de larges bénéfices et à nous fournir des produits douteux. Qu'on se rappelle les marchés de 1870 ! »<sup>1817</sup>*

Pourtant, les militaires de la région ne se font aucune illusion sur la violation de la neutralité belge et le rôle que peuvent jouer les places du Nord-Pas-de-Calais. Or, cette éventualité est un argument en faveur d'une diminution dans leur nombre : durant l'hiver 1898-1899, le capitaine Fiévet, ordonnance du gouverneur de Maubeuge, rédige une réflexion dont « le but [...] était de montrer que les places de la frontière du Nord, trop nombreuses, inutiles pour la plupart, et par suite dangereuses puisqu'elles doivent immobiliser du personnel, du matériel et des approvisionnements, devaient être déclassées ». Selon cet officier, l'abondance de forteresses classées dans la première catégorie des places de guerre nécessite des garnisons trop importantes qui seraient totalement isolées en cas d'échec en rase campagne. À ses yeux, seule Maubeuge devrait être conservée en l'état pour sa position sur la Sambre et pour le soutien qu'elle peut apporter aux offensives menées sur la frontière de l'Est<sup>1818</sup>.

La situation inquiète certains civils. Le député du Nord Charles Daniel-Vincent intervient lors du débat parlementaire du 13 mars 1914 portant sur le déclassement de Lille pour exposer la situation inquiétante du département. Ce dernier affirme que la frontière du Nord est ouverte et seulement garantie par la neutralité belge<sup>1819</sup>. Cet avis est évidemment partagé par le sénateur Maxime Lecomte et le colonel Lévi. En revanche, d'autres élus pensent qu'une invasion par le Nord est peu probable : en 1901, Douai craint que l'armée

---

<sup>1817</sup> Général Herment, « Considérations sur la défense de la frontière du Nord... », *art. cit.*, p. 343

<sup>1818</sup> SHD – 2 I 370 : études (1898-1899) – 1898-1899 : travaux d'hiver du capitaine d'artillerie Fiévet, officier d'ordonnance du général gouverneur de Maubeuge.

<sup>1819</sup> Engerand F., *Le secret de la frontière...*, *op. cit.*, p. 251

ferme son atelier de construction qui emploie un millier de personnes. Selon la municipalité, l'argument de la menace de la violation de la neutralité belge n'est qu'un prétexte auquel s'oppose l'alliance russe, les fortifications de la Meuse, de l'Escaut et les camps retranchés de Lille et de Maubeuge : « jusqu'à ce que ce triple obstacle soit franchi par [ces armées], l'atelier de construction de Douai aurait eu le temps de rendre, à raison de sa proximité, les services qu'on peut en attendre »<sup>1820</sup>. Pour Montreuil-sur-Mer, la menace de cette invasion est un argument en faveur de l'installation du bataillon tant espéré par la municipalité : le 11 juin 1913, le maire Victor Dubourg affirme que sa ville « opposerait avec les villes du Nord et du Pas-de-Calais une résistance efficace à une armée envahissante qui foulerait aux pieds la neutralité belge »<sup>1821</sup>. Cette question n'est donc pas au cœur des inquiétudes septentrionales car les regards se focalisent sur la Lorraine. Comme Freycinet l'a affirmé au sénateur Lecomte, pourtant très informé à ce sujet, « notre frontière Nord est protégée par la neutralité belge »<sup>1822</sup>.

## 2 – Un début de conflit mouvementé (fin juillet – 8 septembre 1914)

Si la mobilisation s'effectue sans grandes difficultés, les décisions du Ministre de la Guerre contribue de nouveau à affaiblir la frontière du Nord. Or, celle-ci se situe en première ligne face à la manœuvre allemande.

### 2.1. L'entrée en guerre du Nord-Pas-de-Calais

À la déclaration de guerre par l'Empire allemand, le Nord-Pas-de-Calais se prépare au conflit. Seul le Sud-Est de la région, et en particulier le camp retranché de Maubeuge, est intégré à la zone des armées. Cette place doit protéger le flanc gauche du dispositif français et la concentration du corps expéditionnaire britannique prévu dans la région de Cambrai-le Cateau<sup>1823</sup>. Le gouverneur de Maubeuge, le général Fournier, ordonne la mise en défense du camp retranché dès le 31 juillet. Dix centres de résistances y sont créés et s'appuient sur les ouvrages fortifiés renforcés par des réseaux de tranchées couvertes<sup>1824</sup>. Le reste de la région est placé en état de siège sous le commandement du général Percin sorti à 68 ans de sa retraite. Cette personne mérite une présentation plus développée en raison du rôle qu'il jouera dans la perception de l'abandon de Lille. Cet officier est principalement connu pour son rôle

---

<sup>1820</sup> AM Douai – 2 H 194 : établissements militaires, bruits de transfert, sirène de la cartoucherie (1901-1909) – 27 octobre 1901 : lettre du maire de Douai au Ministre de la Guerre.

<sup>1821</sup> Béthouart B., *Histoire de Montreuil-sur-Mer...*, op. cit, p. 303

<sup>1822</sup> Lecomte M., Lévi C., *Neutralité belge et invasion allemande...*, op. cit

<sup>1823</sup> *ibidem*, p. 98

<sup>1824</sup> Barde Y., *Histoire de la fortification en France...*, op. cit, p. 98

dans l’Affaire des fiches en tant que chef de cabinet du général André. Nommé général en 1907 et grand officier de la Légion d’Honneur en 1909, il a été membre du Conseil Supérieur de la Guerre<sup>1825</sup>. Mis à la retraite en 1912, le président Millerand le désigne pour occuper le poste de commandant de la première région lors de la mobilisation. Depuis, Percin s’est lancé dans une carrière politique, se présentant par exemple aux élections législatives de 1914<sup>1826</sup>. Ces ambitions expliquent sans doute les relations très particulières qu’il entretient avec l’opinion publique. D’autres officiers, tels que le général Plantey nommé gouverneur-adjoint de Dunkerque auprès du général Bidon, sont également sortis de leur retraite<sup>1827</sup>.

La mobilisation se déroule sans incident notable, peu d’hommes refusant de remplir leurs obligations militaires. Pourtant, le Gouvernement craignait des manifestations du fait de l’influence du socialisme dans ces départements. Or, en dépit des critiques de certains hommes politiques comme le député Albert Thomas qui estime que « le parti socialiste demeurait de tous le parti du désarmement, le parti de l’insurrection et de la trahison », l’influence antimilitariste de Gustave Hervé est faible. Le préfet du Nord se félicite que « le parti socialiste – notamment – se [fasse] remarquer par son excellente tenue ». L’arrestation d’un certain nombre d’anarchistes et de personnalités soupçonnées d’être opposées à la guerre, parmi lesquelles Roger Salengro, s’effectue sans incident. Malgré ces dispositions, si l’entrée en guerre est accueillie favorablement dans le Nord, le préfet du Pas-de-Calais perçoit des réserves dans sa circonscription<sup>1828</sup>.

La mobilisation met en évidence les carences structurelles de l’armée devant l’afflux de réservistes. Les autorités locales et les services de l’armée sont contraints à l’improvisation : pour loger l’ensemble des mobilisés appelés à Dunkerque, le casino et des écoles sont réquisitionnés pour accueillir le dépôt du 310<sup>e</sup> régiment d’infanterie et celui d’une unité d’artillerie<sup>1829</sup>. Comme dans d’autres régions, de nombreux réservistes rentrent chez eux en attendant de pouvoir être équipés. Ils se retrouveront en grande partie piégés par l’invasion allemande<sup>1830</sup> et leur évacuation gênera parfois les opérations militaires. Les troupes d’active et de réserve rejoignent progressivement le front et sont remplacées par des territoriaux. La place de Calais est par exemple protégée par deux bataillons de la ville et deux autres venant de Saint-Omer et d’Arras<sup>1831</sup>.

---

<sup>1825</sup> Général Percin, *Lille*, Grasset, Paris, 1919 p. 204

<sup>1826</sup> Général Lebas, *Places fortes et fortifications...*, *op. cit.*, pp. 133-134

<sup>1827</sup> Chatelle A., *Dunkerque pendant la guerre...*, *op. cit.*, p. 4

<sup>1828</sup> Becker J.-J., *1914 : Comment les Français sont entrés dans la guerre ?...*, *op. cit.*, pp. 102-397

<sup>1829</sup> *idem*

<sup>1830</sup> Bourlet M., « L’expérience de la guerre des soldats du Nord et du Pas-de-Calais... », *art. cit.*, p. 145

<sup>1831</sup> Derville A. et Vion A. (dir), *Histoire de Calais...*, *op. cit.*, p. 257



Les déplacements permanents, le départ de policiers mobilisés et les difficultés à assurer le service de place désorganisent l'ordre public. Des gardes civiles, constituées d'hommes libérés de leurs obligations militaires, sont instaurées dans les grandes villes. À Dunkerque, celle-ci est constituée de vingt hommes<sup>1832</sup>. Le 19 août 1914, le préfet du Nord Trépont donne des instructions pour organiser au mieux ces gardes civiles : elles doivent être mandatées par la préfecture et travailler de concert avec les services de polices ; leur armement est constitué de révolvers et de fusils modèle 1874 « que l'autorité militaire prêtera aux communes dans la mesure des ressources disponibles » ; ces membres doivent être suffisamment identifiables et ne pas faire d'excès de zèle. Le commandant des armées du Nord-Est dénonce au préfet certains gardes qui, cachés dans les fourrés, sortent pour immobiliser tous les véhicules civils ou militaires roulant trop vite, situation à l'origine de retards assez dommageables en temps de guerre<sup>1833</sup>. Les gouverneurs imposent également des horaires d'ouverture aux débits d'alcool et des couvre-feux. À Dunkerque, les estaminets ne sont accessibles aux militaires qu'entre dix-sept heures et vingt heures<sup>1834</sup>. À Lille, ils sont fermés à vingt-deux heures, sauf ceux ayant reçu l'autorisation du commandant d'armes<sup>1835</sup>. À Calais, les portes sont contrôlées jour et nuit et un couvre-feu est instauré entre dix-neuf heures et six heures<sup>1836</sup>. Les habitants et les entreprises s'adaptent donc à cette nouvelle situation.

Les troupes du corps expéditionnaire britannique commencent à débarquer le 10 août. Entre le 13 et le 17, près de 160 000 hommes transitent par Boulogne-sur-Mer pour rejoindre leurs cantonnements<sup>1837</sup>. Pour faciliter leur approvisionnement et leur logement, le Ministre de la Guerre les autorise à exercer des réquisitions sur le territoire français<sup>1838</sup>. La préfecture rappelle aux communes les prestations à fournir pour la nourriture et le cantonnement de chaque soldat français, soit 400 grammes de pain, 100 grammes de viande cuite, un plat de légumes, 25 centilitres de vin, 50 centilitres de bière ou de cidre par soldat. Les civils doivent également déclarer leurs biens pouvant être utilisés par les ambulances militaires, c'est-à-dire les lits en fer, les matelas et les couvertures<sup>1839</sup>.

<sup>1832</sup> Chatelle A., *Dunkerque pendant la guerre...*, *op. cit.*, p. 6

<sup>1833</sup> AD Nord – 9 R 10-11 : circulaires et arrêtés préfectoraux, classés par ordre chronologique – 19 août 1914 : lettre du préfet du Nord aux maires du département concernant l'organisation des corps de gardes civils.

<sup>1834</sup> Chatelle A., *Dunkerque pendant la guerre...*, *op. cit.*, p.6

<sup>1835</sup> AD Nord – 9 R 130 : dépêche du Ministre de la Guerre indiquant que Lille ne doit pas être considérée comme place forte (1914) – 9 août 1914 : lettre du lieutenant-colonel Leroy, major de la garnison de Lille au préfet.

<sup>1836</sup> Derville A. et Vion A. (dir), *Histoire de Calais...*, *op. cit.*, pp. 257-258

<sup>1837</sup> Lottin A. (dir), *Histoire de Boulogne-sur-Mer...*, *op. cit.*, p. 340

<sup>1838</sup> AD Nord – 9 R 184 : 13 août 1914 : lettre du Général Percin, commandant la 1<sup>ère</sup> région au préfet du Nord

<sup>1839</sup> *ibidem*, pp. 11-12

Outre les réquisitions, l'état de siège impose l'évacuation de la zone des armées de certaines catégories de personnes, en particulier les « bouches inutiles », c'est-à-dire les femmes, les enfants de moins de seize ans et les handicapés<sup>1840</sup>. Comme partout en France, les ressortissants de pays ennemis et leurs biens sont victimes de violences : à Lille, les succursales de la société Maggi, le fourreur Reinsberg et Frank et la bijouterie Mielle sont par exemple vandalisés<sup>1841</sup>. La crainte d'espionnage se développe également en raison de la présence d'un nombre important d'étrangers. Dès le premier jour de mobilisation, les étrangers peuvent quitter le pays ou réclamer des permis de séjour. En revanche, dès le 2 août et la déclaration de l'état de siège, les Austro-Hongrois et les Allemands doivent évacuer la capitale et la zone des armées situées à trente kilomètres de la frontière<sup>1842</sup>. Les ressortissants de ces nations ennemies qui refusent d'obéir à ces instructions sont internés dans des camps surveillés comme celui situé à l'extérieur de Dunkerque<sup>1843</sup>. En dépit de conditions de vie variables selon le lieu d'internement, Jean-Claude Farcy dénonce ces mesures répressives<sup>1844</sup>. Les autorités militaires ne sont pour autant pas rassurés par ces dispositions et justifieront leurs déboires par la présence d'espions dans la région.

## 2.2. Une défense désorganisée par les décisions politiques et les opérations militaires

Le mois d'août est ponctué de surprises décisions de la part du Gouvernement et de l'armée. Celles-ci déstabilisent la défense de la région et ont des conséquences cruciales sur le déroulement de la guerre. La première de ces décisions est le déclassement de la place de Lille dès le 1<sup>er</sup> août par un simple télégramme du Ministre de la Guerre Messimy :

*« Lille ne doit pas être considéré comme place forte. Il y a lieu de maintenir au titre de cette place seulement personnel chargé à la mobilisation mission spéciale. En réponse à lettre trente juillet, gouverneur, chef d'État-major et officier d'administration recevront, par mes soins, nouvelle affectation de mobilisation »*<sup>1845</sup>.

---

<sup>1840</sup> Severy G. (dir), *Histoire de Maubeuge*, Dunkerque, éditions du beffroi, 1984, p. 224

<sup>1841</sup> Archives départementales du Nord, *Le Nord en guerre 1914-1918 : C'était hier, le département du Nord...*, Lille, Archives départementales du Nord, 2008, p. 9

<sup>1842</sup> Farcy J.-C., *Les camps de concentration français...*, op. cit, p. 8

<sup>1843</sup> Chatelle A., *Dunkerque pendant la guerre 1914-1918...*, op. cit, p. 4 :

<sup>1844</sup> Farcy J.-C., *Les camps de concentration français...*, op. cit, p. 8

<sup>1845</sup> AD Nord – 9 R 130 : dépêche du Ministre de la Guerre annonçant que Lille ne doit pas être considérée comme place de guerre (1914) – 1<sup>er</sup> août 1914 : télégramme du Ministre de la Guerre transmis par le général Franchet d'Espérey, commandant du premier corps d'armée au gouverneur de Lille, au préfet du Nord et au commandant d'armes de Lille.

Son gouverneur, le général Lebas, reste néanmoins à son poste en tant que commandant d'armes<sup>1846</sup>. Ce déclassement a pour objectif de libérer les hommes et le matériel de cette place pour les envoyer vers des zones plus menacées : Maubeuge est par exemple rapidement renforcée par l'envoi rapide de trente canons, de mitrailleuses et de trois millions de cartouches<sup>1847</sup>. Ce télégramme indispose le général Lebas : une loi et un décret présidentiel sont logiquement nécessaires pour déclasser une place<sup>1848</sup>. Devant cette situation imprécise, il prend l'initiative de mettre la ville en état de siège et renforce l'ordre public<sup>1849</sup>. Cependant, ses décisions déplaisent : le général Percin, commandant de la région, décide de s'attribuer la fonction de commandant d'armes de Lille et nomme Lebas commandant de la subdivision et des dépôts d'infanterie de Lille<sup>1850</sup>. Ce dernier est finalement transféré sur le front le 14 août<sup>1851</sup>.

À Maubeuge, la destitution et la condamnation à mort du gouverneur désorganisent également la défense de la place. Le 5 août, il fait part au Gouvernement de ses inquiétudes sur les moyens de défense à sa disposition : « Maubeuge pas mobilisée, travaux de défense à peine commencés, ai besoin délai minimum de dix jours pour résister un peu »<sup>1852</sup>. Le lendemain, le Ministre de la Guerre envoie sur place deux généraux sur place : Paul Pau, ancien inspecteur d'armée, et Georges Désaleux, l'ancien gouverneur. Messimy leur donne des ordres impulsifs : « vous allez réinstaller Désaleux dans les fonctions de gouverneur. Vous destituerez le général Fournier et vous le ferez fusiller ». Un décret officiel confirme cette décision ministérielle : la population et la garnison de Maubeuge s'apprêtent à changer de commandement. À leur arrivée, les généraux Pau et Désaleux constatent l'importance et la qualité des travaux ordonnés par Fournier. Ils réclament aussitôt l'annulation de la décision ministérielle et la confirmation du gouverneur dans ses fonctions. Reconnaisant ses torts, le Gouvernement accepte cette proposition et envoie un télégramme crypté pour annuler la destitution et la condamnation de Fournier. Cependant, ce décret est déjà paru au *Journal Officiel* : il est donc hué dans les rues, menacé et traité de « général fil de fer » en raison des travaux de mise en défense qu'il a imposés à la garnison et aux Maubeugeois<sup>1853</sup>. Le soutien

---

<sup>1846</sup> AD Nord – 9 R 130 : dépêche du Ministre de la Guerre annonçant que Lille ne doit pas être considérée comme place de guerre (1914) – 3 août 1914 : lettre du général Lebas au préfet du Nord.

<sup>1847</sup> Dépret J., *Maubeuge la militaire...*, op. cit, p. 128

<sup>1848</sup> Général Lebas, *Places fortes et fortifications...*, op. cit, p. 123

<sup>1849</sup> *Ibidem*, p. 135

<sup>1850</sup> AD Nord – 9 R 130 : dépêche du Ministre de la Guerre annonçant que Lille ne doit pas être considérée comme place de guerre (1914) – 6 août 1914 : lettre de Percin, commandant la première région au Préfet du Nord.

<sup>1851</sup> Général Lebas, *Places fortes et fortifications...*, op. cit, p. 125

<sup>1852</sup> Commandant Cassou, *La vérité sur le siège de Maubeuge*, Nancy, Berger-Levrault, 1919, p. 3

<sup>1853</sup> Commandant Perreau, *La vérité sur le siège de Maubeuge...*, op. cit, pp. 3-5

populaire et sa légitimité militaire lui ont donc échappé : publiquement désavoué, il commande dorénavant la place avec deux autres généraux de brigade vis-à-vis desquels il doit prouver sa supériorité et s'imposer à l'état-major de la place.

L'invasion de la Belgique et la chute de Liège le 16 août bouleversent la situation militaire du Nord-Pas-de-Calais. Face à la menace, l'ensemble de la région est intégré à la zone des armées. Le lendemain, le général D'Amade est nommé commandant supérieur du territoire et des troupes stationnant dans la première région militaire. Il dispose de quatre divisions d'infanterie territoriale, soit 48 000 hommes, pour accomplir des missions de grande envergure : par ordre du quartier général, il doit organiser deux lignes de défense sur trois secteurs autour de Maubeuge, Lille et Dunkerque. Les gouverneurs doivent donc collaborer en permanence avec les commandants des différentes unités manœuvrant dans le Nord. Les civils s'inquiètent de cette improvisation : le 17 août, le député douaisien Paul Hayez se rend au Ministère de la Guerre pour savoir si Douai et Lille vont être défendues et il repart sans aucune assurance<sup>1854</sup>. L'emploi de l'armée territoriale est une inquiétude pour les élus et les militaires. Après la guerre, le général Legros affirme que ces hommes n'étaient pas compétents pour les missions qui leur étaient données : « ce n'était pas une armée, c'était une simple juxtaposition d'unités manquant de cohésion, d'entraînement, insuffisamment instruites et encadrées, pauvrement dotées en artillerie et en mitrailleuses »<sup>1855</sup>. Mobilisé au 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie territoriale, Jean Chocqueel décrit le manque de préparation de son unité : « nous n'avions en réalité ni train de combat, ni équipement vestimentaire normal, ni armes en quantité suffisante [...]. Il est juste de rappeler, pour excuser ce mépris des contingences, que les formations territoriales n'avaient pas, en principe, à convaincre »<sup>1856</sup>. Le commandant Perreau affirme que la mobilisation de ces unités a en effet été l'occasion de les former au maniement de la mitrailleuse<sup>1857</sup>. L'historien Jean Doise dénonce quant à lui le manque d'encadrement des territoriaux<sup>1858</sup>. Chargé de la défense de l'Avesnois en août 1914, le général Lanrezac<sup>1859</sup> présente le groupement D'Amade comme « un cordon de douanier de Valenciennes à Cassel, avec la prétention d'arrêter la cavalerie allemande »<sup>1860</sup>. Après la

---

<sup>1854</sup> Catty R. (dir), *Douai, ville militaire*, Douai, Laura éditions, 1999, p. 60

<sup>1855</sup> Général Lebas, *Places fortes et fortifications...*, *op. cit.*, p. 114

<sup>1856</sup> Chocquelle J., *Évasion 1915, avant, pendant, après le siège de Lille*, Pacaud, Dunkerque, 1958, pp. 7-8

<sup>1857</sup> Commandant Perreau, *La vérité sur le siège de Maubeuge...*, *op. cit.*, p. 8

<sup>1858</sup> Doise J., Vaïsse M., *Diplomatie et outil militaire...*, *op. cit.*, p. 210

<sup>1859</sup> Charles Lanrezac (1852-1925), officier d'infanterie, apparaît comme l'un des plus fins stratèges de l'armée française et s'oppose à l'emploi systématique de l'offensive. Lors de la bataille de Charleroi, il prend l'initiative d'organiser la retraite de ses troupes, tout en infligeant des pertes sérieuses aux Allemands lors de la bataille de Guise.

<sup>1860</sup> Général Lebas, *Places fortes et fortifications...*, *op. cit.*, pp. 113-115

bataille de Tournai, le général D'Amade explique la retraite de ses hommes devant la cavalerie allemande par son manque d'équipement. Le diplomate et historien Gabriel Hanotaux dénonce « des conditions d'encadrement et d'armement assez médiocres ». L'écrivain Victor Margueritte conclut que « du groupement D'Amade qui n'est que poussière, n'en parlons pas »<sup>1861</sup>. Le rôle attribué aux territoriaux s'explique par la concentration de la majorité des troupes d'active en Lorraine, nouvelle preuve du désintérêt pour la frontière du Nord.

Avec la nomination du général D'Amade, Percin n'a plus de réels pouvoirs. Du 5 au 19 août, ce dernier est resté à Lille d'où il ne cesse de réclamer des instructions au Ministère de la Guerre sur le statut administratif de la place. Tout comme le général Lebas, il s'interroge sur l'absence d'une loi de déclassement, d'autant plus que le directeur du génie à Lille ignore cette information. Dans ce contexte imprécis, Percin lui demande d'étudier les mesures à prendre pour retarder la marche de l'ennemi<sup>1862</sup>. Le 20 août, D'Amade, qui n'est pas informé du déclassement lillois, lui ordonne de remettre cette place en état de défense en armant les remparts, en stoppant l'évacuation du matériel et en renforçant la garnison<sup>1863</sup>. Le général D'Amade lui ordonne de « résister dans les forts, résister sur le corps de place, faire la guerre des rues et tenir jusqu'à la dernière extrémité » tout en précisant qu'il ne doit prendre aucune initiative sans l'autorisation du général Joffre<sup>1864</sup>. Ces consignes ambiguës perturbent Percin qui refuse de construire des fortifications de siège. Il estime que 1 800 journées de travail sont suffisantes pour mettre la ville en état de défense, bien loin des 1 200 000 journées préconisées par le général Lebas. Après la guerre, ce dernier affirme que Lille possédait suffisamment de matériaux et d'outils pour bâtir dix-huit ouvrages et cinquante-trois batteries supplémentaires<sup>1865</sup>. Percin est en effet convaincu que « même avec des moyens réduits, la place était en état de faire, le cas échéant, une défense très honorable. Il suffisait de la réarmer et d'exécuter quelques menus travaux ». Pour autant, il reste persuadé que la ville n'était pas en mesure de supporter un siège de quinze jours<sup>1866</sup>.

Le 21 août, Lille est officiellement reclassée et son commandement est attribué au général Herment, cadre de réserve depuis 1912. Les moyens de défense dont dispose la place sont dérisoires du fait des nombreuses évacuations de matériel<sup>1867</sup>. Selon Percin, il ne restait

---

<sup>1861</sup> *Ibidem*, pp. 114-115

<sup>1862</sup> Général Percin, *Lettre ouverte à un ami*, 21 septembre 1914

<sup>1863</sup> Général Percin, *Lille...*, *op. cit.*, p. 9

<sup>1864</sup> *ibidem*, pp. 20-21

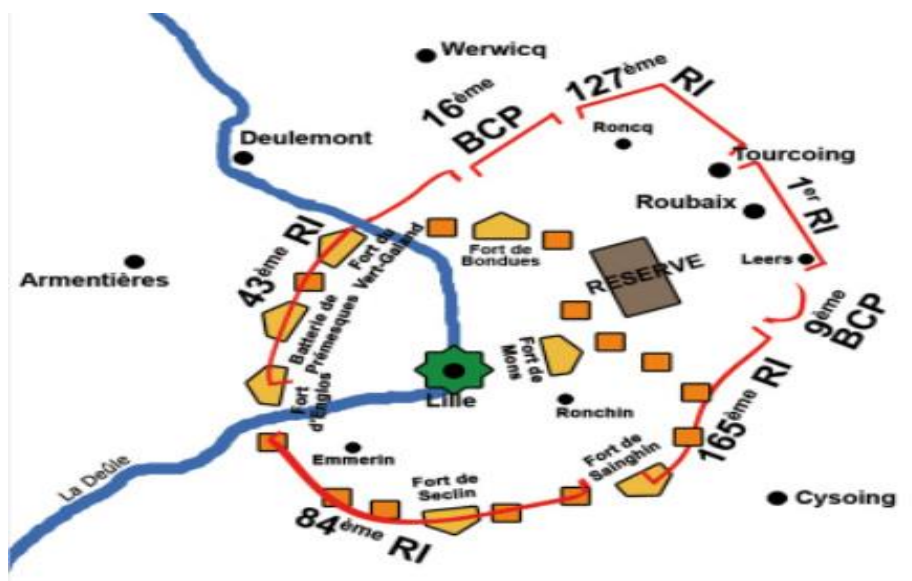
<sup>1865</sup> Général Lebas, *Places fortes et fortifications pendant la guerre ...*, *op. cit.*, p. 140

<sup>1866</sup> Général Percin, *Lille...*, *op. cit.*, p. 17

<sup>1867</sup> Capitaine Catoire, *La défense de Lille en 1914*, Les amis de Lille, Lille, 1935, p. 74

que 446 canons armés à 240 coups et aucune mitrailleuse<sup>1868</sup>. Par ailleurs, Herment ne semble pas se considérer comme le véritable gouverneur de la place : il ne s'installe pas dans le logement qui lui est prévu, mais dans le quartier général de la région où il discute de l'ensemble de ses décisions avec le général Percin<sup>1869</sup>. En dépit des difficultés, Herment parvient à organiser la défense de la place en portant l'effectif de la place à 15 000, 25 000 puis 28 000 hommes en prélevant des troupes sur les dépôts des unités du premier corps d'armée<sup>1870</sup>. Trois cent canons, armés à dix coups, sont installés sur les remparts<sup>1871</sup>. La ceinture fortifiée est réarmée et défendue par une compagnie par fort et une demi-compagnie par ouvrage intermédiaire<sup>1872</sup>. Dans la matinée du 24 août, le préfet du Nord se rend au fort de Bondues pour encourager les soldats et leur promettre son soutien pour leur procurer des outils et du matériel<sup>1873</sup>. Le général Herment prend également des mesures pour protéger Roubaix et Tourcoing d'un coup de force. Selon le préfet du Nord, ces décisions « ont sensiblement atténué l'émotion des populations de Lille, Roubaix et Tourcoing qui se croyaient à la merci d'un raid des uhlands »<sup>1874</sup>.

Carte n°15 : l'organisation de la défense lilloise le 22 août 1914<sup>1875</sup>



<sup>1868</sup> Général Percin, *Lille...*, *op. cit.*, p. 17. Cette information s'oppose aux informations qu'il donne dans sa lettre ouverte du 21 septembre 1914 dans laquelle il affirme que Lille possédait 200 canons et une mitrailleuse.

<sup>1869</sup> Général Lebas, *Places fortes et fortifications...*, *op. cit.*, p. 149

<sup>1870</sup> *Lille avant et pendant la guerre*, Guides illustrés Michelin des champs de bataille (1914-1918), Clermont-Ferrand, 1919, p. 4 :

<sup>1871</sup> Général Percin, *Lille...*, *op. cit.*, p. 25

<sup>1872</sup> Général Carlier, « Territoriaux et cavaliers à Lille en 1914 », *Revue historique des armées*, n°1, 1951, p. 79

<sup>1873</sup> Deschamps M., *L'abandon de Lille en 1914...*, *op. cit.*, p. 167

<sup>1874</sup> AD Nord – 9 R 17 : communications adressées par le préfet au gouvernement et aux autorités militaires (23 août-10 octobre 1914) – 22 août 1914 : lettre du préfet au Ministre de la Guerre.

<sup>1875</sup> Croquis d'après celui du Capitaine Vanbelle, « les combats autour de Lille en 1914 », *Revue militaire Française*, tome 58, 1935

En complément des directives d'Herment pour l'ensemble du camp retranché, le général Percin organise la défense de Lille : le 21 août, il annonce au préfet du Nord que « jusqu'à nouvel ordre, les portes de Lille seront fermées de 20 heures à 5 heures »<sup>1876</sup>. Le lendemain, il réquisitionne des charrettes pour barricader les entrées où les ponts-levis sont inutilisables<sup>1877</sup>. Aux portes de Tournai, de Valenciennes et de Douai, une partie des voûtes est obstruée à l'aide de « vieilles traverses de bois »<sup>1878</sup>. Les militaires craignent un coup de force des unités de cavalerie allemandes qui effectuent des raids à proximité de l'agglomération. Dans la soirée du 22 août, quatre uhlands sont capturés à dix minutes de la gare de Tourcoing<sup>1879</sup>. Tous les civils ne partagent pas ces inquiétudes : un officier demande aux habitants de Croix vivant à proximité du pont enjambant la Marque de fermer leurs portes et leurs volets car les sentinelles peuvent ouvrir le feu à tout instant. Cependant, « cette mesure a causé plus de curiosité dans le public que de panique et les curieux ont circulé nombreux aux abords du pont »<sup>1880</sup>.

Les autorités militaires et les responsables politiques sont plus inquiets que les habitants de l'isolement du Nord-Pas-de-Calais. Le témoignage du médecin-major Dutertre illustre parfaitement la situation : le 22 août, il prend ses fonctions de médecin-chef à l'hôtel-Dieu de Douai et affirme que « nous ignorions encore à Douai tout ce qui s'est passé depuis le 2 août, personne ne connaît la situation, nous ne savons pas où sont les Allemands »<sup>1881</sup>. Certaines situations confirment l'improvisation de la défense de la frontière du Nord pour laquelle certains militaires sont très mal renseignés : selon Percin, un officier aurait téléphoné le 24 août au commandant d'armes de Douai pour lui ordonner de défendre les remparts, pourtant démantelés depuis une vingtaine d'années<sup>1882</sup>. Le sort de Lille inquiète profondément les élus qui craignent les éventuelles représailles d'un combat qui semble perdu d'avance. Dans la matinée du 22 août, le maire de Lille, accompagné du préfet du Nord et de deux sénateurs, se présentent au général Percin pour l'informer de l'état d'esprit de la population :

---

<sup>1876</sup> AD Nord – 9 R 184 : notes du général Percin (1914) – 21 août 1914 : lettre du Général Percin, commandant la 1<sup>ère</sup> région militaire au préfet du Nord.

<sup>1877</sup> AD Nord – 9 R 131 : obstruction des portes (1914) – 12 septembre 1914 : lettre du maire de Lille au préfet du Nord.

<sup>1878</sup> AD Nord – 9 R 131 : obstruction des portes (1914) – 30 août 1914 : rapport du commissaire central au préfet du Nord.

<sup>1879</sup> AD Nord – 9 R 17 : communications adressées par le préfet au gouvernement et aux autorités militaires (23 août-10 octobre 1914) – 22 août 1914 : lettre du préfet au Ministre de la Guerre.

<sup>1880</sup> AD Nord – 9 R 17 : communications adressées par le préfet au gouvernement et aux autorités militaires (23 août-10 octobre 1914) – 22 août 1914 : lettre du maire de Croix au préfet du Nord.

<sup>1881</sup> Allender R., *Douai 1914-1918, une ville du Nord à l'heure allemande...*, op. cit., p.15

<sup>1882</sup> Général Percin, *Lille...*, op. cit., p. 35

« notre population serait assez patiente pour supporter les horreurs d'un siège, si la place était en état de faire une défense sérieuse. Mais il n'en est rien. Votre détermination expose donc inutilement mes concitoyens à des représailles redoutables »<sup>1883</sup>. Pour les rassurer, le général Percin organise un secrétariat civil présidé par le sénateur Debierre, pourtant chef de file des partisans de l'abandon de Lille<sup>1884</sup>. À leurs yeux, le télégramme du 1<sup>er</sup> août confirme l'impossibilité de défendre la ville et reconnaît le bien-fondé des démarches entreprises depuis des années pour obtenir le déclassement. Par ailleurs, si la ville était menacée, les « bouches inutiles » auraient depuis longtemps été évacuées<sup>1885</sup>. En dépit de ces inquiétudes, le général Percin fait publier dans *L'Écho du Nord* un communiqué affirmant sa résolution de défendre la place :

*« Certaines personnes se sont émues des mesures prises pour remettre la place et les forts de Lille en état de défense, cette émotion est injustifiée. La première région est une portion du territoire national comme les autres, dont l'accès doit être interdit à l'ennemi, comme on interdit l'accès de toutes les autres. Si cette région ne contenait pas de fortifications on n'opposerait à l'envahisseur simplement des troupes de campagne. On remuerait alors la terre, on construirait des ouvrages de circonstance, comme on le fait dans toutes les opérations défensives. Des ouvrages existent. Il serait étrange qu'on ne les utilise pas. Si après une résistance énergique, la garnison succombe, elle aura fait son devoir comme la garnison de Liège a fait le sien, en immobilisant pendant un certain temps une partie des forces ennemies. »*<sup>1886</sup>

Le 24 août, Gustave Delory, député du Nord et ancien maire de Lille, prend la tête d'une délégation qui se rend auprès du Président du Conseil pour réclamer l'abandon de la ville<sup>1887</sup>. Ces représentants ont sans doute exprimé l'anxiété croissante de la population lilloise face aux défaites en Belgique et aux rumeurs de massacres<sup>1888</sup>. Dans la soirée, sur ordre du Ministère de la Guerre, le général D'Amade télégraphie à Herment : « considérez Lille comme ville ouverte, retirez les troupes des forts et des remparts »<sup>1889</sup>. Durant toute la durée du conflit, le général Percin accusera la délégation lilloise d'être à l'origine de l'abandon de la

---

<sup>1883</sup> Général Percin, *Lettre ouverte à un ami...*, *op. cit.*

<sup>1884</sup> Général Lebas, *Places fortes et fortifications...*, *op. cit.*, p. 155

<sup>1885</sup> *ibidem*, p. 148

<sup>1886</sup> Général Percin, *Lettre ouverte à un ami...*, *op. cit.*

<sup>1887</sup> Capitaine Catoire, *La défense de Lille en 1914...*, *op. cit.*, p.75

<sup>1888</sup> Roth F., *Six mois qui incendièrent le monde...*, *op. cit.*, p. 137

<sup>1889</sup> Général Lebas, *Places fortes et fortifications...*, *op. cit.*, p. 153



ville. La vérité n'est établie qu'en 1920 : D'Amade a reçu ses ordres avant la réception par le Président du Conseil du groupe mené par Delory<sup>1890</sup>. Les civils ne sont pas responsables du nouveau déclassement de Lille : cette décision s'explique par l'échec des territoriaux soutenus par la cavalerie lilloise et l'artillerie du fort de Sainghin devant Tournai dans le cadre de la bataille de Mons<sup>1891</sup>.

Cette nouvelle défaite profite aux Allemands qui poursuivent leur avancée et pénètrent dans le Nord-Pas-de-Calais. Le 24 août, French ordonne le repli du corps expéditionnaire britannique vers Maubeuge<sup>1892</sup>. Le lendemain, Joffre organise à son retour la retraite de ses armées grâce aux appuis sur différents points stratégiques dont des places fortes. Le général D'Amade relaie cet ordre et l'ensemble des troupes, dont les garnisons, sont évacuées<sup>1893</sup>. Ce repli interdit de protéger efficacement les villes du Nord oubliées ou déclassées<sup>1894</sup> : le 25, Valenciennes, Cambrai et Landrecies sont conquises. Pourtant, cette dernière a été mise en défense par les troupes alliées grâce à des barricades constituées de troncs d'arbres et à la fortification de plusieurs habitations<sup>1895</sup>. Craignant l'encerclement du corps expéditionnaire britannique dans le secteur de Maubeuge, le général French ordonne de poursuivre la retraite vers le Sud<sup>1896</sup>. Les réfugiés belges ont quant à eux confiance dans l'abri que peut constituer le réseau de fortification de cette place : le 13 août, le maire d'Havay, situé à trois kilomètres des premiers ouvrages, demande la possibilité de s'y réfugier avec tous ses administrés et leurs troupeaux<sup>1897</sup>. La bataille du Cateau du 26 août confirme la retraite des armées alliées. Elles refluent en bon ordre sur une ligne La Bassée-Arras avant de traverser la Somme le 27 août<sup>1898</sup>, abandonnant ainsi le Nord-Pas-de-Calais.

### 2.3. La chute de Maubeuge

Maubeuge est la seule place de guerre qui se présente face à l'avancée de l'aile droite allemande. Le gouverneur Fournier a organisé la défense de la place en trois lignes successives : la première est établie sur la ceinture fortifiée renforcée par une cinquantaine de batteries de siège ; la seconde est formée par les bois et les villages de la périphérie de

---

<sup>1890</sup> Deschamps M., *L'abandon de Lille en 1914...*, *op. cit.*, p. 263

<sup>1891</sup> Général Lebas, *Places fortes et fortifications...*, *op. cit.*, p. 116

<sup>1892</sup> Roth F., *Six mois qui incendièrent le monde...*, *op. cit.*, p. 136

<sup>1893</sup> *idem*, p. 116

<sup>1894</sup> *ibidem*, p. 108

<sup>1895</sup> Duvivier J., *Landrecies, son histoire...*, *op. cit.*, p. 202

<sup>1896</sup> Lottin A. (dir), *Les grandes batailles du Nord...*, *op. cit.*, p. 193

<sup>1897</sup> AD Nord – 9 R 196 : camp retranché de Maubeuge – 13 août 1914 : lettre du général Fournier au Préfet du Nord.

<sup>1898</sup> Lottin A. (dir), *Les grandes batailles du Nord...*, *op. cit.*, p.192

Maubeuge ; la troisième est constituée sur les murailles du corps de place. Des dépôts intermédiaires de munitions, une voie ferrée reliant les batteries et un réseau télégraphique sont établis pour faciliter la défense. Plus de 31 000 travailleurs, dont 6 000 ouvriers civils, ont participé à ces chantiers<sup>1899</sup>. Or, lorsque débute le siège, seuls trente-cinq kilomètres de tranchées ont été creusées et aucun abri n'est disponible. De plus, le général Fournier a refusé d'établir des positions avancées sur le front Est en raison de la proximité de la frontière belge<sup>1900</sup>. Sa garnison de 45 000 à 50 000 hommes, est composée de deux régiments d'infanterie, de deux régiments coloniaux de réserve, de six régiments d'infanterie territoriale, d'un régiment de chasseurs à cheval, de sept compagnies du génie et d'une centaine de britanniques isolés formant une compagnie. Selon le commandant Perreau, cet effectif est insuffisant car il ne respecte pas le principe de défense des places à forts détachés selon lequel un fusil par m<sup>2</sup> serait nécessaire<sup>1901</sup>. L'artillerie de la place est en revanche assez faible : cette dernière ne possède qu'environ 450 canons de calibres très différents, du 80 au 220 mm<sup>1902</sup>, et de pièces datant des années 1870-1880<sup>1903</sup>. Dans les secteurs les plus exposés, le gouverneur refuse de sacrifier son artillerie et la remplace par des leurres<sup>1904</sup>. Face à elle se trouvent de nombreux canons de siège allemands et austro-hongrois qui bombarderont avec efficacité les ouvrages français.

Les 26 et 27 août, la garnison effectue des sorties pour détruire des chemins de fer en territoire belge et repousser quelques détachements ennemis<sup>1905</sup>. Cependant, ces opérations ne peuvent empêcher le siège de Maubeuge qui débute le 29 août. Forts de l'expérience acquise lors des sièges de Liège et de Namur, 60 000 Allemands attaquent méthodiquement les défenses sur un axe Nord-Est – Sud-Ouest. Très rapidement, leur artillerie, renseignée par avion, démontre toute ses qualités comme en témoigne le commandant Paul Cassou :

*« Les effets matériels produits par les obus de tous calibres furent considérables, au-dessus de ce qu'on avait pu imaginer. Tout fut bouleversé. Nos batteries, nos canons à l'air libre furent culbutés ; aucun abri ne tenait sous cette rafale. Le magasin à poudre du fort, protégé par un mètre de maçonnerie et six mètres de terre, fut crevé, ensevelissant soixante*

---

<sup>1899</sup> Général Lebas, *Places fortes et fortifications...*, *op. cit.*, p. 76

<sup>1900</sup> *ibidem*, p. 77

<sup>1901</sup> Commandant Perreau, *La vérité sur le siège de Maubeuge...*, *op. cit.*, p. 5

<sup>1902</sup> Commandant Cassou, *La vérité sur le siège de Maubeuge...*, *op. cit.*, p. 51

<sup>1903</sup> Barde Y., *Histoire de la fortification en France...*, *op. cit.*, p. 99

<sup>1904</sup> Dépret J., *Maubeuge la militaire...*, *op. cit.*, p. 8

<sup>1905</sup> Commandant Perreau, *La vérité sur le siège de Maubeuge...*, *op. cit.*, p. 10

*hommes qui y avaient cherché un refuge. La tourelle de 155 fut mise hors d'usage. Le centre de résistance de Boussois fut nivelé comme si la charrue y avait passé »<sup>1906</sup>.*

Les enquêtes menées au lendemain de la guerre démontrent la capacité de destruction de l'artillerie ennemie et le manque de cohérence dans la structure des ouvrages français, comme le prouve la fiche de renseignement sur le fort du Bourdiau :

*« Complètement bouleversé par des explosions provoquées par les Allemands fin septembre 1914. La destruction du casernement bétonné a été obtenue par l'explosion du magasin à poudre qui occupait l'aile gauche de ce casernement. Un entonnoir de cinquante mètres de diamètre et de vingt-cinq mètres de profondeur en marque l'emplacement. La partie droite du casernement, quoique fortement ébranlée en certains endroits et même disloquée par l'explosion est restée debout et témoigne de la résistance des locaux bétonnés »<sup>1907</sup>.*

Le 31 août, 2 000 obus sont perdus suite au bombardement de l'arsenal de Falise<sup>1908</sup>. La portée de l'artillerie française, limitée à neuf kilomètres, l'empêche de répondre à son homologue allemande installée à quatorze kilomètres. Le 1<sup>er</sup> septembre, le général Fournier organise une sortie. Malgré des objectifs quasiment atteints, celle-ci se solde par un échec avec la mise hors de combat du quart des effectifs déployés et la nécessité de repousser une contre-attaque ennemie<sup>1909</sup>. Le 4 septembre, le fort du Bourdiau et l'ouvrage de Fagné sont conquis par les Allemands. Le gouverneur envoie un pigeon-voyageur au Gouvernement pour l'avertir de la situation de la place : « points d'appui des fronts Nord-Est entièrement démolis ; notre artillerie neutralisée, noyau central bombardé ; troupes de défense à bout de forces ; assaut commencé près de Salamagne, situation critique ». Le lendemain, la chute de l'ouvrage de Bersillies ouvre une brèche de huit kilomètres : « zone principale de défense devenue sans valeur sur moitié du périmètre, nombreux incendies, situation extrêmement critique »<sup>1910</sup>. Plusieurs unités abandonnent les secteurs les plus exposés et se réfugient dans l'enceinte de Maubeuge : le gouverneur ordonne alors l'évacuation des civils dans la périphérie. Ces derniers, abrités dans les caves, n'ont pas été épargnés par les bombardements mais les

---

<sup>1906</sup> Commandant Cassou, *La vérité sur le siège de Maubeuge...*, op. cit, p. 60

<sup>1907</sup> AD Nord – Place de Maubeuge – 66 J 1703 : fort et batterie du Bourdiau. Acquisition des terrains. Constructions. Travaux divers (1884) – sd : fiche de renseignement.

<sup>1908</sup> Commandant Cassou, *La vérité sur le siège de Maubeuge...*, op. cit, p. 64

<sup>1909</sup> Commandant Perreau, *La vérité sur le siège de Maubeuge...*, op. cit, p. 12

<sup>1910</sup> Général Lebas, *Places fortes et fortifications pendant la guerre ...*, op. cit, p. 78

subissent avec calme<sup>1911</sup>. Le 6 septembre, les Allemands contournent les forts sur les deux rives de la Sambre. La prise des forts de Boussois et de Cerfontaine, couplée aux bombardements des forts de Leveau et d'Héron-Fontaine et de l'ouvrage des Sarts, provoque un vaste mouvement de retraite vers l'Ouest et le fort du Hautmont. À 20 heures, le conseil de défense convoqué par le général Fournier confirme l'impossibilité de poursuivre la lutte<sup>1912</sup>. Le 7 septembre à midi, le gouverneur fait hisser le drapeau blanc pour négocier un armistice qui lui est refusé. L'explosion de l'arsenal de Falise, dont les effets destructeurs se font ressentir dans un rayon de deux kilomètres<sup>1913</sup>, met fin à tout espoir. Dès lors débutent les pourparlers qui aboutissent à la capitulation de la ville dans l'après-midi du 8 septembre. Fournier la diffère le plus longtemps possible en n'employant qu'un seul émissaire chargé de faire la navette entre les deux commandements<sup>1914</sup>. Ce délai permet au lieutenant Sarochi de s'échapper du camp retranché avec 600 hommes. À son arrivée à Lille le 8 septembre, le préfet du Nord l'invite à rejoindre Dunkerque<sup>1915</sup>.

Durant les négociations, la garnison détruit ses poudres, encloue ses canons, brûle ses drapeaux et abat ses chevaux<sup>1916</sup>. En dépit de ces sabotages, les prises de guerre sont nombreuses. Selon le député Durre, « on peut évaluer approximativement : quatre généraux et le gouverneur, 35 à 38 000 hommes, 300 millions de cartouches, 500 canons, 300 000 obus »<sup>1917</sup>. Ces chiffres sont minorés après le conflit : seuls 80 000 obus auraient été perdus tandis que la plupart des canons sont inutilisables avant réparations<sup>1918</sup>. Après la levée du siège, les Allemands démolissent certains forts avant de poursuivre leur route vers Paris<sup>1919</sup>.

Maubeuge se rend dans l'ignorance la plus complète. Durant le conflit, la chute de la ville est imputée « à l'impéritie du gouverneur, à la lâcheté des défenseurs, à la trahison »<sup>1920</sup>. Se développe également une rumeur selon laquelle de nombreux espions se trouvaient dans la place. L'échec de la sortie du 1<sup>er</sup> septembre, et sans doute le refus pour le général Fournier d'en lancer de nouvelles, aurait été causé par des espions conduisant les troupes françaises

---

<sup>1911</sup> Lottin A. (dir), *Les grandes batailles du Nord...*, op. cit., p.194

<sup>1912</sup> Commandant Perreau, *La vérité sur le siège de Maubeuge...*, op. cit., p. 14

<sup>1913</sup> Commandant Cassou, *La vérité sur le siège de Maubeuge...*, op. cit., p. 94

<sup>1914</sup> Commandant Perreau, *La vérité sur le siège de Maubeuge...*, op. cit., p. 17

<sup>1915</sup> AD Nord – 9 R 17 : communications adressées par le préfet au gouvernement et aux autorités militaires (23 août-10 octobre 1914) – 8 septembre : lettre du préfet du Nord au gouvernement, GQG et commandant de la 1<sup>ère</sup> région à Rouen.

<sup>1916</sup> AD Nord – 9 R 196 : camp retranché de Maubeuge – Sd : note du député Durre et de Louis Delesalle.

<sup>1917</sup> AD Nord – 9 R 196 : camp retranché de Maubeuge – 15 septembre 1914 : rapport de M. Durre au préfet du Nord.

<sup>1918</sup> Lottin A. (dir), *Les grandes batailles du Nord...*, op. cit., p. 195

<sup>1919</sup> AD Nord – 9 R 17 : communications adressées par le préfet au gouvernement et aux autorités militaires (23 août-10 octobre 1914) – 12 septembre : lettre du préfet du Nord au gouvernement, GQG, gouverneur militaire de Paris et Dunkerque.

<sup>1920</sup> Commandant Perreau, *La vérité sur le siège de Maubeuge...*, op. cit., p. 1

vers les positions où les attendaient les Allemands<sup>1921</sup>. Le Commandant Cassou affirme qu'un paysan lâchant des pigeons à l'attention de l'ennemi fut fusillé tandis qu'un autre habitant aurait serré la main d'un officier lors de la reddition en lui adressant les paroles suivantes : « j'espère que vous avez été contents de nous, mais nous vous attendions plus tôt »<sup>1922</sup>. Ces rumeurs de guerre, sans doute nourries durant sa captivité, peuvent être remises en question. En effet, deux personnes furent effectivement fusillées durant le siège mais l'absence de preuves permet leur réhabilitation en 1919 et 1920<sup>1923</sup>. Le député Durre et Louis Delesalle expliquent également que la facilité avec les Allemands ont détruit le dispositif français serait due à la main-d'œuvre recrutée durant l'édification de la ceinture fortifiée : « on dit que le Gouvernement avait employé des ouvriers allemands pour la construction des forts de Maubeuge et que ces derniers avaient repéré ces forts d'une façon parfaite et qu'ils les anéantissent en quatre coups de canon »<sup>1924</sup>. Les compétences du gouverneur sont également questionnées comme l'explique le député Durre dès le 15 septembre 1914 : « il ne m'est pas permis de donner un avis sur le général Fournier qui semble, dans ce désastre, avoir sa responsabilité »<sup>1925</sup>.

Après le conflit, cet officier, accompagné de six autres co-accusés, passe devant le conseil de guerre pour expliquer la chute de Maubeuge. Ce procès doit permettre d'éclaircir les raisons de la reddition en moins de dix jours de cette forteresse approvisionnée pour soutenir un siège de deux mois<sup>1926</sup>. Il est reproché aux accusés d'avoir rendu la place sans avoir utilisé l'intégralité des moyens en leur possession : lorsque le conseil de défense décide de cesser le combat, seuls les forts et les ouvrages intermédiaires situés à l'Est sont tombés. Selon les juges, Fournier aurait dû poursuivre le combat en s'appuyant sur la ville de Maubeuge puis en se repliant, en dernier recours, sur les ouvrages fortifiés de l'Ouest, zone dans laquelle s'est réfugiée la plus grande partie de la garnison en déroute. Lui sont également reprochées l'absence de défenses extérieures et la mauvaise utilisation des réserves pour lesquelles aucune relève n'aurait été prévue. Accusé à tort d'inexpérience<sup>1927</sup>, le général Fournier critique la médiocrité des fortifications et valorise la résistance de ses hommes. En dépit de ces arguments, l'acquittement du gouverneur et de ses co-accusés le 18 mai 1920

---

<sup>1921</sup> AD Nord – 9 R 196 : camp retranché de Maubeuge – 15 septembre 1914 : rapport de M. Durre au préfet du Nord.

<sup>1922</sup> Commandant Cassou, *La vérité sur le siège de Maubeuge...*, op. cit, p. 65

<sup>1923</sup> Lottin A. (dir), *Les grandes batailles du Nord...*, op. cit, p. 194

<sup>1924</sup> AD Nord – 9 R 196 : camp retranché de Maubeuge – Sd : Note du député Durre et de Louis Delesalle.

<sup>1925</sup> AD Nord – 9 R 196 : camp retranché de Maubeuge – 15 septembre 1914 : rapport de M. Durre au préfet du Nord.

<sup>1926</sup> Lottin A. (dir), *Les grandes batailles du Nord...*, op. cit, p.195

<sup>1927</sup> Heuclin J, Robinne C., *Maubeuge, bastion de la résistance...*, op. cit, pp. 7-10

s'explique avant tout par l'intervention du maréchal Joffre<sup>1928</sup>. Ce dernier affirme que la défense de la place a immobilisé plus de 50 000 Allemands lors de la bataille de la Marne. Ces derniers n'ont repris leur chemin qu'à partir du 9 et du 10 septembre et ne rejoignent la bataille que trois jours plus tard<sup>1929</sup>.

En dépit de ce jugement qui innocent Fournier, l'opinion publique s'interroge sur les responsabilités réelles du gouverneur jusque dans les années 1930. Quarante ans après la bataille, l'historien Yves Barde estime qu'il a mal organisé les relations entre les commandants de secteurs et ceux des forts. Le terrain a été mal employé, les tranchées étaient par exemple beaucoup trop larges, facilitant les reconnaissances aériennes. Il estime également que Fournier pouvait se replier sur le fort bétonné du Bourdieu et y organiser la défense du reste de la place. Il aurait pu immobiliser les troupes allemandes pendant trois jours de plus<sup>1930</sup>. Yves Barde rejoint donc les arguments du général Lebas. En 1923, ce dernier pense que la garnison aurait dû tenter une sortie car seuls 5 000 hommes avaient été mis hors de combat<sup>1931</sup>. En étudiant les archives allemandes, Jean Heuclin et Christophe Robinne réhabilitent cet officier<sup>1932</sup>. La médiocrité des fortifications mérite en effet d'être davantage mise en cause : ce sera d'ailleurs l'un des arguments du général Fournier devant le conseil de guerre<sup>1933</sup>. Des observateurs étrangers soutiennent ce point de vue : « Faut-il s'étonner [...] que Maubeuge ait-tenu si peu de temps ? Ne faut-il pas plutôt admirer son gouverneur d'avoir tenu si longtemps ? »<sup>1934</sup>. Excepté le fort du Bourdieu, aucun autre ouvrage n'a été bétonné malgré la confirmation du rôle militaire de la place dans les années 1910. Victime permanente de retards et de réductions budgétaires, le programme de modernisation n'aurait jamais permis à ce camp retranché de résister au siège qui lui a été imposé. Dès lors, comment exiger de sa garnison, en grande partie composée de territoriaux, de résister dans des forts dont l'efficacité est critiquée depuis des années et dont la vulnérabilité à l'artillerie austro-allemande est évidente ? Pour éviter la chute de Maubeuge, il aurait fallu prouver à l'Europe, et à l'Empire allemand en particulier, que la frontière du Nord possédait des infrastructures tout aussi efficaces que celle de l'Est. Celle-ci n'aurait pas été perçue comme le point faible de la défense française sur laquelle l'effort le plus important devait être porté pour obtenir une victoire rapide. Sans doute conscients du rôle que pouvaient

---

<sup>1928</sup> Barde Y., *Histoire de la fortification en France...*, *op. cit.*, p. 104

<sup>1929</sup> Commandant Perreau, *La vérité sur le siège...*, *op. cit.*, p. 19

<sup>1930</sup> Barde Y., *Histoire de la fortification en France...*, *op. cit.*, pp. 102-103

<sup>1931</sup> Général Lebas, *Places fortes et fortifications...*, *op. cit.*, p. 78

<sup>1932</sup> Heuclin J., Robinne C., *Maubeuge, bastion de la résistance...*, *op. cit.*, pp. 82-86

<sup>1933</sup> Commandant Perreau, *La vérité sur le siège de Maubeuge...*, *op. cit.*, p. 1

<sup>1934</sup> « Neutralité belge et invasion allemande », *Revue militaire Suisse*, 1915

jouer les ouvrages de Maubeuge en cas de revers, les Allemands ont décidé de poursuivre leur destruction dans les jours qui suivent la capitulation.

Illustration n°26 : le fort des Sarts après la guerre (1920)<sup>1935</sup>



*Cette photographie, prise six ans après le siège de Maubeuge, témoigne de la puissance des bombardements. Cet ouvrage, situé au Nord de la place, est l'un des plus récents mais n'a pas été modernisé dans le cadre du programme de 1910.*

### 3 – L'abandon du Nord-Pas-de-Calais (fin août – début novembre 1914)

La retraite engagée par l'aile gauche du dispositif allié aboutit à l'abandon de la région. Ses habitants tentent d'évacuer le matériel militaire oublié sur place en dépit du passage des troupes allemandes. Après la victoire de la Marne s'engage la Course à la mer durant laquelle le Nord-Pas-de-Calais redevient une zone de combat.

#### 3.1. Évacuations et occupations ponctuelles

Pendant le siège de Maubeuge, l'armée abandonne avec précipitation la quasi-totalité du Nord-Pas-de-Calais. Certaines unités, en particulier les services hospitaliers, sont oubliées : le 28 août, le médecin-chef de l'hôpital temporaire de Béthune s'inquiète de savoir s'il doit ou non rester à son poste malgré l'évacuation du dépôt de la ville. L'abandon total des départements septentrionaux est confirmé par un télégramme du préfet du Nord : « commandement 1<sup>ère</sup> région Lille supprimé. Vous prie de vous adresser à commandant

---

<sup>1935</sup> Bibliothèque nationale de France, agence Rol, 592724 K 168699

région Amiens »<sup>1936</sup>. L'isolement de la région est à l'origine de situations ubuesques : un Allemand, fait prisonnier à Marchiennes, est ramené à Douai où il est remis au médecin-chef Dutertre, plus haute autorité militaire en place. Celui-ci le renvoie auprès du maire qui le transfère à son tour au tribunal. Incapable de statuer sur le sort de ce captif, le président de la cour d'appel décide de le mettre dans une ambulance et de le déposer à Aubigny-au-Bac, à proximité d'un poste de factionnaires allemands<sup>1937</sup>. Quand l'armée dispose d'un temps suffisant, elle tente d'organiser pour le mieux l'évacuation des troupes et du matériel. À Boulogne-sur-Mer par exemple, les territoriaux sont dirigés vers la capitale le 27 août et remplacés par des douaniers. Six jours plus tard, la ville est déclarée ouverte et son port est totalement évacué malgré la présence de milliers de réfugiés<sup>1938</sup>. En revanche, lors des départs précipités, de nombreux biens sont détruits ou abandonnés. À Lille, les canons sont par exemple mis hors service au moyen de coups de hache portés sur les vis et les écrous de culasse<sup>1939</sup>. L'industriel Jean Vandebosch, chargé par le préfet du Nord d'organiser l'évacuation de la capitale des Flandres, explique que « tous les bâtiments militaires et civils de Lille furent évacués pendant la nuit et abandonnés pour la plupart leurs portes ouvertes »<sup>1940</sup>. En 1920, le journaliste de l'*Écho du Nord* Marcel Deschamps estime que 400 canons, 53 000 fusils, un million de cartouche, 400 tonnes de poudre, 600 chevaux, 1 200 moutons et de nombreuses autres richesses ont été oubliés par les militaires lors de leur départ<sup>1941</sup>. Le 1<sup>er</sup> septembre 1914, le préfet du Nord explique au commandant de la troisième région militaire que 250 tonnes de poudre se trouveraient encore aux ateliers de construction de Douai<sup>1942</sup>. L'abandon des ressources militaires est un phénomène assez commun durant les évacuations d'août-septembre 1914 : lors de l'abandon d'Amiens, des armes et des munitions sont laissées sans aucune protection à la caserne Friant<sup>1943</sup>. Dans la panique du départ, certaines informations secrètes ont été oubliées au lieu d'être brûlées. Des renseignements sur le dispositif français et des pages des carnets B sont retrouvés sur les pavés lillois<sup>1944</sup>.

---

<sup>1936</sup> AD Nord – 9 R 185 : transfert à Boulogne-sur-Mer du commandement militaire de la première région (1914) – 28 août 1914 : télégramme de Deprez, médecin-chef de l'hôpital temporaire n°5 de Béthune pour Rouen.

<sup>1937</sup> Allender R., *Douai 1914-1918, une ville du Nord à l'heure allemande...*, *op. cit.*, p.17

<sup>1938</sup> Lottin A. (dir), *Histoire de Boulogne-sur-Mer...*, *op. cit.*, p. 341

<sup>1939</sup> Général Percin, *Lille...*, *op. cit.*, p. 31

<sup>1940</sup> AD Nord – 9 R 132 : désarmement et évacuation de la place de Lille – Sd : premier rapport sur l'évacuation de Lille.

<sup>1941</sup> Deschamps M., *L'abandon de Lille en 1914...*, *op. cit.*, p. 18

<sup>1942</sup> AD Nord – 9 R 17 : communications adressées par le préfet au gouvernement et aux autorités militaires (23 août-10 octobre 1914) – 1<sup>er</sup> septembre : lettre du préfet au commandant de la 3<sup>e</sup> région militaire.

<sup>1943</sup> Nivet P., « L'occupation d'Amiens (31 août-11 septembre 1914). », *Revue du Nord*, tome 404-405, 2014, p. 51-66

<sup>1944</sup> Deschamps M., *L'abandon de Lille en 1914...*, *op. cit.*, p. 158



Au-delà du sentiment d'abandon, l'évacuation met en danger les civils. Le 26 août, le commissaire de police de Marcq-en-Barœul, dans la banlieue de Lille, fait part d'une situation incroyable : lors de leur départ, les militaires ont laissé les clés de la poudrière située à proximité de la gare de la Madeleine à un habitant. Ne sachant qu'en faire, celui-ci les apporte aux services municipaux qui lui demandent de s'adresser au commissariat. L'officier de police découvre à la poudrière une situation très inquiétante :

*« Je constatai que plusieurs centaines de caisses de poudre étaient abandonnées et par conséquent à la merci du premier venu [...]. Si la gare de la Madeleine était bombardée, la poudrière sauterait en détruisant les quartiers avoisinants et situés sur La Madeleine, Marcq [en-Barœul] et Marquette. Enfin, un imprudent pourrait causer la catastrophe au moyen d'allumettes.*

*En présence de l'abandon total de la poudrière, je pris la résolution de faire noyer les poudres sans en référer à l'autorité militaire qui avait quitté Lille »<sup>1945</sup>.*

L'initiative du commissaire de Marcq-en-Barœul, assimilable à un acte de sabotage, aurait pu le condamner au tribunal militaire. Pourtant, il n'hésite pas à faire passer la sécurité publique avant toute chose, d'autant plus qu'aucun militaire ne peut s'opposer à sa décision. D'autres événements tout aussi dangereux ont également lieu à Lille : le 28 août, un enfant trouve un obus dans les fossés de la porte Louis XIV. Il le remonte sur le rempart avant qu'un passant, conscient des risques, ne tente de lui prendre des mains. L'obus tombe finalement dans le fossé où il explose sans provoquer de blessés<sup>1946</sup>.

L'abandon de Lille provoque l'indignation de la population et des militaires. En 1923, le général Lebas estime qu'Herment disposait d'un temps suffisant pour organiser son départ. Il présume que ce dernier avait hâte de retrouver son ancien commandement à Douai<sup>1947</sup>. À l'origine d'une vive polémique pendant et après la guerre, l'attitude du général Percin est bien plus critiquée : nommé inspecteur général de l'instruction des formations d'artillerie de la réserve et de la territoriale, il rentre à Paris le 25 août. Dans la foule de la gare du Nord, une personne dans la foule aurait crié « c'est le général Percin, c'est un lâche ». Par la suite, d'autres rumeurs parlent de sénilité, de folie, de trahison : « j'aurais envoyé à l'ennemi des

---

<sup>1945</sup> AD Nord – 9 R 132 : désarmement et évacuation de la place de Lille – 26 août 1914 : rapport du commissaire de police de Marcq-en-Barœul.

<sup>1946</sup> AD Nord – 9 R 133 : centralisation des archives militaires ; évacuation du matériel de la place et des forts des environs – 29 août 1914 : rapport du commissaire de Lille.

<sup>1947</sup> Général Lebas, *Places fortes et fortifications...*, op. cit, p. 171

pigeons voyageurs pour le prévenir que Lille ne serait pas défendue »<sup>1948</sup>. Dès le 29 août, le général Percin écrit à son maire pour lui faire part de son indignation :

*« J'ai été accusé, dans Lille, d'avoir manqué à mon devoir militaire, d'avoir été destitué ; quelques-uns ont aussi dit que j'étais fusillé. Ces bruits ont circulé dans le train qui m'a ramené à Paris, et, à la gare du Nord, j'ai été insulté.*

*[...] Je vous prie, monsieur le maire, vous qui savez quelles étaient mes idées sur la défense de Lille, de démentir ces bruits calomnieux »<sup>1949</sup>.*

Dans un contexte de défaites françaises, le comportement de cet officier est pour le moins surprenant : le général Percin cherche à défendre son honneur et ne pas être le bouc-émissaire des erreurs du Ministère de la Guerre et de l'État-major pendant que les habitants du Nord-Pas-de-Calais tentent de sauver ce qui peut l'être<sup>1950</sup>. Dès le 25 septembre 1914, il écrit une lettre ouverte où il se défend d'avoir abandonné Lille qui n'est pourtant pas encore tombé aux mains des Allemands. De nombreuses personnes lui reprocheront cette démarche<sup>1951</sup>. Le nouveau Ministre de la Guerre, Alexandre Millerand, demande au général Pau d'enquêter sur « les responsabilités encourues par les différents chefs qui avaient joué un rôle dans la défense de Lille ». Les questionnaires qui lui sont adressés témoignent de l'imbroglio de cet abandon : il est interrogé sur les raisons qui l'ont poussé à ne pas avoir réclamé ou provoqué l'évacuation. Ne pouvant éclaircir cette question, le Ministre de la Guerre interdit à Percin de séjourner dans la circonscription militaire de Paris et sur le territoire du 18<sup>e</sup> corps d'armée où se trouve le Gouvernement. Pendant toute la durée du conflit, Percin profite du silence des Lillois occupés pour désigner une multitude de responsables : la population, les directeurs de services publics comme les PTT, les élus lillois, le préfet, ses subalternes, l'État-major, le Ministre de la Guerre, ... Tous ont selon lui une part de responsabilité. Soutenu par la ligue des droits de l'Homme et du citoyen, certains historiens militaires et des réseaux maçonniques, servi par une belle plume, il obtient sa réintégration dans les troupes d'active<sup>1952</sup>. Entre 1919 et 1923, le rôle de Percin dans la chute de Lille fait l'objet d'une littérature importante : Marcel Deschamps accuse Percin d'avoir été un « rond de cuir à trois

---

<sup>1948</sup> Les rumeurs les plus extravagantes courent pour expliquer l'abandon de Lille par Percin : il voyait des souris et des rats partout ou aurait épousé une Allemande en secret, Général Percin, *Lille...*, *op. cit.*, pp. 6-8

<sup>1949</sup> AD Nord – 9 R 132 : désarmement et évacuation de la place de Lille – 29 août 1914 : lettre de Percin au maire de Lille.

<sup>1950</sup> Général Percin, *Lille...*, *op. cit.*, p. 10

<sup>1951</sup> *Ibidem*, p. 54

<sup>1952</sup> *Ibidem*, p. 188

étoiles [qui] assumait la quintuple mission de restaurateur, d'hôtelier, de gendarme, de coiffeur et de chef de gare. Et c'est tout...Nous verrons que c'était même encore trop »<sup>1953</sup>. L'enquête du général Pau ne le satisfait pas et il estime que « seul un conseil de guerre pourra résoudre cette énigme »<sup>1954</sup>.

Le départ précipité des militaires est suivi de celui des autorités civiles des secteurs les plus menacés. Le 24 août, trois trains spéciaux transportent les services préfectoraux et ceux de la poste à Dunkerque où ils commencent à s'installer. Le 25 août, le sous-préfet de Douai s'enfuit en voiture avec son fils et le directeur des postes. Des gardes civils tirent sur leur véhicule qui refuse de s'arrêter à un barrage malgré leurs sommations. Le fils du sous-préfet est blessé tandis que le chauffeur trouve la mort. En revanche, le sénateur Hayez et le député Goniaux parviennent à rejoindre Dunkerque<sup>1955</sup>. Le 26 août, sur ordre du Ministre de l'Intérieur, le préfet Trépont retourne à Lille<sup>1956</sup>.

L'abandon du Nord-Pas-de-Calais profite aux Allemands qui pillent les villes qui sont à leur portée. Le 31 août, cinq cavaliers entrent à Douai et annoncent son occupation prochaine. Le maire a déjà pris des dispositions pour éviter les incidents en appelant les habitants à déposer leurs armes et leurs munitions à l'Hôtel de ville. Les Allemands trouvent dans les locaux de la manutention militaire de cette ville cent cinquante chariots de nourriture. Le 7 septembre, ils quittent Douai pour rejoindre la Marne<sup>1957</sup>. Du 2 au 5 septembre, 3 000 à 4 000 Allemands s'installent à Lille et pillent les magasins généraux<sup>1958</sup>. Souhaitant éviter les incidents comme son confrère douaisien, le maire de Roubaix annonce par voie d'affiche l'arrivée de l'ennemi et demande à la population de rester calme sans opposer de résistance<sup>1959</sup>. Le 6 septembre, les Allemands pénètrent à Arras et réquisitionnent de l'argent, des vivres et divers objets avant de repartir le 9<sup>1960</sup>. Deux jours plus tard, une patrouille d'une quinzaine de cavaliers entre dans Lille et se rend sereinement à la mairie pour demander la direction de Tournai avant de repartir sans avoir été inquiétée<sup>1961</sup>.

Refusant cette situation, les autorités civiles décident d'évacuer l'important matériel militaire abandonné dans la région. Le cas lillois est le mieux renseigné : l'évacuation débute

---

<sup>1953</sup> Deschamps M., *L'abandon de Lille en 1914...*, op. cit, p. 28

<sup>1954</sup> *ibidem*,, p. 176

<sup>1955</sup> Allender R., *Douai 1914-1918, une ville du Nord à l'heure allemande...*, op. cit, pp. 15-17

<sup>1956</sup> Cabantous A. (dir), *Histoire de Dunkerque*, Toulouse, Privat, 1983, p. 195

<sup>1957</sup> *ibidem*, pp. 18-28

<sup>1958</sup> Capitaine Catoire, *La défense de Lille en 1914...*, op. cit, p. 76

<sup>1959</sup> Deschamps M., *L'abandon de Lille en 1914...*, op. cit, p. 170

<sup>1960</sup> *Arras, Lens, Douai et les batailles d'Artois*, Guides illustrés Michelin des champs de bataille (1914-1918), Clermont-Ferrand, 1920, p. 4

<sup>1961</sup> Capitaine Catoire, *La défense de Lille en 1914...*, op. cit, p. 77

dès le 26 août, s'interrompt durant les occupations temporaires des Allemands et se poursuit jusqu'au siège de la ville. Derrière cette démarche aux apparences patriotiques, les civils ne cherchent-ils pas à éviter une nouvelle mise en défense de la place ? En effet, comment défendre une ville qui ne dispose ni d'armes, ni d'équipements ? Dans un premier temps, les matériels sont détruits : dès son retour à Lille le 26 août, le préfet du Nord ordonne à la municipalité de faire disparaître, et non d'évacuer, les fusils, les canons et les munitions<sup>1962</sup>. Toutes les barricades établies sur ordre de Percin sont retirées pour ne pas servir « de prétexte à des représailles » : un rapport de police du 30 août confirme que les portes ont été déchargées des charrettes et des planches de bois qui devaient les obstruer<sup>1963</sup>. Cependant, le principe d'évacuation s'impose rapidement : les « maraudeurs » s'étant introduits dans les casernes, la citadelle et les autres bâtiments militaires sont chassés, sans qu'il soit possible de surveiller les ouvrages de la périphérie<sup>1964</sup>. Dès le 25 août, un comité d'évacuation, dont le règlement est fixé par le préfet le 30, est institué : les canonnières sédentaires de Lille qui n'ont cessé de préparer la défense de la ville doivent désormais assurer l'évacuation du matériel<sup>1965</sup>. Dès sa création, ce comité envoie un émissaire à Béthune pour recevoir des instructions sur les « armes, munitions, équipements, cavalerie et vivres abandonnés dans Lille et ses environs ». Le 27 août, des agriculteurs ramènent à Lille le matériel qu'ils ont trouvé dans les forts et l'arsenal. Ils sont aussitôt réquisitionnés pour transporter les armes et les munitions de la citadelle vers la Bassée. Les quantités de matériels abandonnés étonnent à plusieurs reprises les autorités civiles. Le 28 août, le préfet du Nord affirme au Ministre de l'Intérieur avoir évacué sur Dunkerque « les milliers de fusils, les équipements et les munitions abandonnés par les troupes ainsi que quarante blessés valides et un officier allemand prisonnier »<sup>1966</sup>. Le 30 août, le maire d'Englos ou d'Ennetières-en-Weppes fait part de ses découvertes à la préfecture : « le fort d'Englos renferme beaucoup plus de projectiles, d'obus, que je ne pensais »<sup>1967</sup>. Le 10 septembre, le préfet s'accorde avec un capitaine d'artillerie de la garnison de Dunkerque pour poursuivre l'évacuation sur cette place. Pour déplacer les huit canons de

<sup>1962</sup> AD Nord – 9 R 132 : désarmement et évacuation de la place de Lille – Sd : premier rapport sur l'évacuation de Lille.

<sup>1963</sup> AD Nord – 9 R 131 : obstruction des portes (1914) – 30 août 1914 : rapport du commissaire central au préfet du Nord.

<sup>1964</sup> AD Nord – 9 R 132 : désarmement et évacuation de la place de Lille – Sd : premier rapport sur l'évacuation de Lille.

<sup>1965</sup> Général Lebas, *Places fortes et fortifications...*, *op. cit.*, p. 172

<sup>1966</sup> AD Nord – 9 R 17 : communications adressées par le préfet au gouvernement et aux autorités militaires (23 août-10 octobre 1914) – 28 août : lettre du préfet du Nord au Ministre de l'Intérieur.

<sup>1967</sup> La lettre du préfet ne permet pas d'être précis sur l'auteur de cette information. Le fonctionnaire retranscrit un rapport du maire chargé de l'évacuation du fort d'Englos qui se trouve sur le territoire des communes d'Englos et d'Ennetières-en-Weppes – AD Nord – 9 R 132 : désarmement et évacuation de la place de Lille – 30 août 1914 : lettre au préfet du Nord.

90 mm découverts dans les ouvrages d'Houplin et de Noyelles, les services municipaux de Seclin, Vendeville et Fretin sont mis à contribution<sup>1968</sup>. Vingt-huit trains quitteront Lille jusqu'au 2 septembre<sup>1969</sup>. Le matériel ne pouvant être évacué est détruit sur place : le 10 septembre, des poudres sont noyées et des obus enterrés pour qu'ils ne tombent aux mains des Allemands. Le 12, le maire de Mons-en-Barœul fait « disperser [et] cacher les armements du fort »<sup>1970</sup>. L'ampleur de l'évacuation et la réquisition d'une main d'œuvre nombreuse permettent d'appréhender les quantités de matériel entreposées dans les villes du Nord, et tout particulièrement à Lille. Les infrastructures militaires ne suffisent plus à stocker l'ensemble des équipements abandonnés puis récupérés. Des écoles sont donc réquisitionnées pour y déposer des armes et des munitions. Le matériel militaire représente donc une richesse pour celui qui en prendra possession, mais également un risque pour les populations civiles, menacées d'accidents et de représailles en cas d'occupation.

Sur le littoral, et en particulier à Dunkerque, les militaires restent à leur poste. Le général Bidon, gouverneur de la place, interdit aux services civils de quitter la ville et exige des gendarmes et des douaniers qu'ils soient prêts à combattre. Du fait de l'état de siège qui instaure la supériorité de l'autorité militaire sur l'autorité civile<sup>1971</sup>, il annonce au sous-préfet d'Hazebrouck que celui-ci passe sous ses ordres. De plus, en raison de la situation régionale, ce dernier doit cesser de se référer au préfet du Nord. L'autorité du gouverneur n'est pas appréciée de tous comme l'exprime le sous-préfet : « le général Bidon m'a transmis sur un ton qu'il hésiterait peut-être à employer à l'égard d'un de ses subalternes et qu'en tous cas rien, dans mon attitude depuis ni avant le commencement des hostilités, ne justifiait »<sup>1972</sup>. Malgré les reproches qui peuvent être faits sur le manque de diplomatie du général Bidon, ses ordres permettent la mise en défense du Dunkerquois : les territoriaux ont creusé des tranchées dans un rayon de dix kilomètres autour de la ville ; le 25 août, le gouverneur ordonne la destruction des bâtiments civils situés dans la deuxième zone de servitudes, décision qu'il annulera deux jours plus tard. En revanche, il fait raser les constructions de la première zone et couper les arbres des glacis et des squares Jacobsen et Rombout, à la grande tristesse des habitants ; les

---

<sup>1968</sup> AD Nord – 9 R 132 : désarmement et évacuation de la place de Lille – Sd : premier rapport sur l'évacuation de Lille.

<sup>1969</sup> Général Lebas, *Places fortes et fortifications...*, *op. cit.*, p. 172

<sup>1970</sup> AD Nord – 9 R 132 : désarmement et évacuation de la place de Lille – Sd : 2<sup>e</sup> rapport sur l'évacuation de Lille.

<sup>1971</sup> Cochet F., « Les débuts de la Grande Guerre en France : "dictature" imposée du militaire ou retrait du politique ? », *Revue historique des armées*, n°248, 2007, pp. 60-70, p. 63

<sup>1972</sup> AD Nord – 9 R 188 : autorité du général Bidon, gouverneur de Dunkerque sur le préfet d'Hazebrouck : demande d'explication du sous-préfet (septembre 1914) – 30 août 1914 : lettre du sous-préfet d'Hazebrouck au préfet du Nord.

citernes de la bourse et de Saint-Éloi sont remplies en prévision d'un siège ; les canaux sont également gonflés pour inonder 7 000 hectares de plaines. Cependant, le général Foch, nommé commandant en chef-adjoint de la zone Nord, refuse pour l'instant de prendre une telle décision : l'armée belge, qui se replie depuis la place d'Anvers, serait de fait bloquée sur le littoral et contrainte à la capitulation. Le 26 août, toutes les « bouches-inutiles » sont évacuées<sup>1973</sup>. Le 5 septembre, pour répondre à l'afflux des réservistes et des mobilisables des cantons de Calais, Saint-Omer, Hazebrouck et Lille rappelé le 2 septembre par le Ministre de la Guerre, le général Bidon ordonne une nouvelle évacuation. Tous les hommes de 18 à 51 ans qui ne sont pas soumis au service militaire doivent se rendre dans la commune de leur choix dans le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme ou aller à l'étranger. Ceux qui ne partiront pas seront expédiés par bateau à la Rochelle ou au-delà. En revanche, les hommes astreints à leurs obligations militaires seront affectés aux unités de Dunkerque et de Calais s'ils font partie de la territoriale ou envoyés par bateaux vers les dépôts de leurs corps ou aux bureaux de recrutement dont ils relèvent<sup>1974</sup>.

Depuis l'abandon de la région par l'armée, la population manque cruellement d'informations et ignore le déroulement de la guerre. La loi du 5 août interdit en effet toute publication sur « l'ordre de bataille, effectifs des hommes restés ou rentrés dans leurs foyers, effectifs des blessés, tués ou prisonniers »<sup>1975</sup>. Pour entrer en contact avec les Britanniques, le préfet du Nord fait tracer sur le champ de manœuvre de Ronchin des lettres de cinquante mètres de longueur pour être visible par les avions<sup>1976</sup>. L'absence de communiqués officiels impose la recherche de renseignements auprès des réfugiés. Cette démarche est critiquée par les militaires en place, en particulier le gouverneur de Dunkerque, qui remettent en cause l'objectivité et la qualité des informations transmises par le préfet du Nord<sup>1977</sup>. Les relations deviennent de plus en plus tendues entre ces deux responsables. Trépont dénonce au Ministre de la Guerre la passivité des troupes stationnées sur le littoral :

*« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'on se montre généralement surpris de l'inaction de la garnison de Dunkerque qui aurait pu mettre un sérieux obstacle au*

---

<sup>1973</sup> Chatelle A., *Dunkerque pendant la guerre 1914-1918...*, *op. cit.*, pp. 10-14

<sup>1974</sup> AD Nord – 9 R 197 : camp retranché de Dunkerque (septembre 1914) – 5 septembre 1914 : avis du général Bidon

<sup>1975</sup> Cochet F., « Les débuts de la Grande Guerre en France... », *art. cit.*, p. 64

<sup>1976</sup> AD Nord – 9 R 132 : désarmement et évacuation de la place de Lille – Sd : 2<sup>e</sup> rapport sur l'évacuation de Lille.

<sup>1977</sup> AD Nord – 9 R 17 : communications adressées par le préfet au gouvernement et aux autorités militaires (23 août-10 octobre 1914) – 13 septembre : lettre du préfet du Nord au Ministre de la Guerre et au Ministre de l'Intérieur.

*ravitaillement de l'armée allemande en intervenant sur ses lignes de communication de Belgique en France.*

*Les populations sont profondément humiliées de constater qu'elles sont à la merci de quelques cavaliers ou cyclistes qui parcourent le pays comme s'il était définitivement conquis. Des groupes isolés circulent en toute tranquillité dans de grands centres comme Lille, Roubaix, Tourcoing. Il est attristant de voir une ville comme Douai rançonnée par vingt Allemands qui, hier encore, en emportaient de nombreux wagons de vivres »<sup>1978</sup>.*

Pourtant, dès le 9 septembre, le général Bidon a initié l'évacuation sur le littoral de l'ensemble du matériel militaire encore présent dans la région. Une partie de la garnison de Dunkerque est envoyée vers les villes et les sites militaires pour protéger ces opérations<sup>1979</sup>. Ainsi, l'un des bataillons du 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie territoriale, parti de Dunkerque le 17 septembre, participe à l'évacuation lilloise jusqu'au 24<sup>1980</sup>.

### 3.2. L'échec des défenses improvisées

Le « miracle » de la Marne donne au Nord de la France une importance stratégique : durant la Course à la mer, le Nord-Pas-de-Calais est le dernier espace où le contournement des armées est possible. Chaque ville, chaque rivière, chaque morceau de terrain est vivement disputé dans l'espoir d'une victoire définitive. Dans ce contexte, la région, longtemps marginalisée par le Grand Quartier Général, est en grande partie défendue avec les troupes et le matériel qui n'ont pas été évacués durant le mois d'août. Dès le 9 septembre, le Ministre de la Guerre réorganise les première et deuxième régions militaires : les territoires non occupés sont réunis dans une région unique, dénommée « région du Nord », dont le chef-lieu est Boulogne-sur-Mer<sup>1981</sup>. Le 13 septembre, cette nouvelle circonscription militaire est divisée en six subdivisions : celles d'Abbeville, Amiens, Béthune et Beauvais sont placées sous le commandement de différents généraux, celles de Dunkerque et de Boulogne-sur-Mer sous l'autorité unique du gouverneur de Dunkerque. Le cas lillois témoigne du manque d'informations en cette période cette ville n'apparaît pas dans l'organisation de la « région du Nord » : le Gouvernement estime donc qu'elle est occupée ou qu'elle le sera prochainement.

---

<sup>1978</sup> AD Nord – 9 R 17 : communications adressées par le préfet au gouvernement et aux autorités militaires (23 août-10 octobre 1914) – 16 septembre : lettre du préfet du Nord au Ministre de la Guerre.

<sup>1979</sup> Chatelle A., *Dunkerque pendant la guerre 1914-1918...*, op. cit, p. 22

<sup>1980</sup> Capitaine Catoire, *La défense de Lille en 1914...*, op. cit, p. 81

<sup>1981</sup> AD Nord – 9 R 185 : transfert à Boulogne-sur-Mer du commandement de la première région (1914) – 13 septembre 1914 : lettre du Ministre de l'Intérieur aux préfets de Lille, d'Arras, d'Amiens et de Beauvais.

Les commandants de subdivisions doivent assurer le ravitaillement, le recensement et le rétablissement des relations avec l'autorité civile. Avec l'accord de l'État-major, ils peuvent être amenés à engager des opérations militaires<sup>1982</sup>. Le même jour, Albert I<sup>er</sup>, roi des Belges, arrive à Dunkerque. Le 18 septembre, le 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie territoriale fait son retour à Boulogne-sur-Mer et défile dans les rues<sup>1983</sup>. Dès lors, l'évacuation des biens et des hommes vers le littoral est organisée par l'armée. Le 22 septembre, le Ministre de la Guerre recommande de rapatrier les ressources militaires de Douai vers Boulogne-sur-Mer et celles de Lille vers Dunkerque<sup>1984</sup>. La préfecture soutient ces actions et assure le soutien de son administration : des opérations de recensement ont lieu, des conseils de révision sont institués et la question de l'approvisionnement est étudiée<sup>1985</sup>. La région est donc reprise en mains par l'armée après une période d'abandon mal vécue par ses habitants.

La Course à la mer provoque de nombreux combats sur les territoires du Nord-Pas-de-Calais. Constamment, des renforts arrivent mais le casernement montre de nouveau ses limites devant ces flux permanents : les 3 500 Britanniques qui débarquent le 21 septembre à Dunkerque sont soit logés chez l'habitant<sup>1986</sup>, soit installés sous les tentes dressées sur les glacis<sup>1987</sup>. Le lendemain, la garnison de cette ville reçoit l'ordre de couper les lignes de ravitaillement entre Cambrai et Valenciennes<sup>1988</sup>. Cependant, les Allemands sont tout aussi rapides et dès le 23 septembre, ils occupent de nouveau Valenciennes. Comme en août, les Français ont édifié sans succès des barricades aux entrées de la ville. Pour échapper à la captivité, plusieurs centaines de mobilisables de l'arrondissement de Valenciennes et de Cambrai se réfugient à Lille où ils sont logés dans les casernes vides et dans les communes voisines<sup>1989</sup>. Le 30 septembre, des troupes françaises arrivent dans la banlieue d'Arras et des combats s'engagent sur les hauteurs de Monchy-le-Preux<sup>1990</sup>. Nœud de communication, cette ville est un enjeu stratégique. Cependant, comme à Valenciennes, les remparts ont été détruits. Les Français improvisent donc des défenses : des barricades sont édifiées dans les rues et des tranchées sont creusées pour renforcer certaines positions. Arras est soumise à un

---

<sup>1982</sup> AD Nord – 9 R 186 : autorité du général Bidon, gouverneur de Dunkerque sur le sous-préfet d'Hazebrouck (1914) – 13 septembre 1914 : lettre du Ministre de la Guerre au commandant de la région du Nord.

<sup>1983</sup> Lottin A. (dir), *Histoire de Boulogne-sur-Mer...*, op. cit, p. 341

<sup>1984</sup> AD Nord – 9 R 133 : centralisation des archives militaires ; évacuation du matériel de la place et des forts des environs – 22 septembre : télégramme.

<sup>1985</sup> AD Nord – 9 R 185 : transfert à Boulogne-sur-Mer du commandement de la première région (1914) – 26 septembre 1914 : lettre du préfet du Nord au commandant de la région du Nord à Boulogne-sur-Mer.

<sup>1986</sup> *Le Nord maritime*, 21 septembre 1914

<sup>1987</sup> Ville de Dunkerque, *1914-1918, Dunkerque : ultime mémoire*, 2000, Dunkerque, p. 10

<sup>1988</sup> Chatelle A., *Dunkerque pendant la guerre 1914-1918...*, op. cit, p. 22

<sup>1989</sup> AD Nord – 9 R 17 : communications adressées par le préfet au gouvernement et aux autorités militaires (23 août-10 octobre 1914) – 23 septembre 1914 : lettre du préfet du Ministre de la Guerre.

<sup>1990</sup> *Arras, Lens, Douai et les batailles d'Artois...*, op. cit, p.6



bombardement en règle et plus d'un millier d'obus tombe dans les rues entre le 6 et 8 octobre. Ses habitants, cachés dans des abris, fuient la zone<sup>1991</sup>. La violence des combats témoigne de l'importance de cette ville et prouve que certains déclassements ont davantage répondu à des attentes civiles qu'à de véritables évolutions militaires. Le 1<sup>er</sup> octobre, la VI<sup>e</sup> armée allemande arrive à Douai où 2 000 soldats français, en grande partie des membres de la garnison de Dunkerque arrivés le 18 septembre, sont pris au piège. Aussitôt, des gardes civils sont fusillés par les Allemands craignant les attaques de francs-tireurs. Cette occupation a été anticipée par le maire qui a, dès le 15 septembre, fait afficher des recommandations à la population :

*« Il peut arriver que des rencontres se produisent sur le territoire de Douai, voire même dans certaines rues de la ville, entre des détachements des troupes alliées et des troupes ennemies. Dans ces circonstances, il faut que la population, pour ne pas s'exposer inutilement, évacue les rues et rentre chez elle [...] »*<sup>1992</sup>.

Le 4 octobre, Lens, où se trouvent un groupe de cyclistes et une brigade de la 5<sup>e</sup> division de chasseurs à pied, est à son tour conquise<sup>1993</sup>. À partir du 3 octobre, Lille est de nouveau défendue sans avoir été reclassée. L'ensemble disparate de troupes se trouvant dans le secteur est placé sous l'autorité du commandant Biguet. Estimant que Lille constitue « la défense avancée du camp retranché de Dunkerque », le général Bidon lui envoie des renforts<sup>1994</sup>. Parmi eux se trouve le chef de bataillon Félix de Pardieu. Celui qui commandera la ville lors de sa chute y est envoyé avec des ordres particulièrement flous :

*« Je ne connais rien de la situation du détachement que vous allez commander. Je crois que son chef provisoire est au Sud de Lille [...]. Je ne puis vous donner aucun renseignement sur les forces qui vous seront opposées, ni sur les troupes françaises avec lesquelles vous pourriez vous mettre en relation. Je n'ai aucun ordre à vous donner. Allez et agissez pour le mieux ».*

Les troupes de Biguet sont en effet établies au Sud de l'agglomération pour repousser les Bavarois. Ces derniers s'interrogent sur la situation militaire de la ville. Ils dépêchent un émissaire auprès de celui qu'ils désignent sous le titre de « gouverneur de Lille » pour savoir

---

<sup>1991</sup> Lottin A. (dir), *Les grandes batailles du Nord...*, op. cit., pp. 201-203

<sup>1992</sup> Allender R., *Douai 1914-1918, une ville du Nord à l'heure allemande...*, op. cit., pp. 29-31

<sup>1993</sup> Arras, *Lens, Douai et les batailles d'Artois...*, op. cit., p.6

<sup>1994</sup> Chatelle A., *Dunkerque pendant la guerre 1914-1918...*, op. cit., p. 23

si la place serait défendue. Les autorités civiles interviennent et annoncent que la ville est ouverte. Cependant, lorsque les troupes bavaroises s'apprêtent à occuper Lille, elles sont attaquées à Hellemmes, commune située au-delà de la ceinture fortifiée. Durant leur retraite, pensant être victimes de francs-tireurs, elles brûlent une douzaine de maisons et préparent le siège<sup>1995</sup>. Le 6 octobre, le commandant Biguet reçoit l'ordre de replier sa division à la Bassée, abandonnant de Pardieu qui renforce ses positions<sup>1996</sup>. En dépit de l'encerclement de Lille, ce dernier doit à son tour rallier la Flandre le 9 octobre. Le lendemain, un contre ordre du général Pixierécourt lui impose de rebrousser chemin. Foch désire en effet s'appuyer sur cette ville pour manœuvrer avec l'armée anglaise<sup>1997</sup>. Entre-temps, le préfet ordonne aux 80 000 à 100 000 mobilisables de l'agglomération de rejoindre Béthune. Ces civils croisent donc les soldats de Pardieu et sont soumis aux assauts de la cavalerie allemande. Les deux armées entrent simultanément en ville et des combats de rue éclatent. Un peloton allemand se rend à la mairie pour s'informer de la situation militaire de Lille et avertir la municipalité que deux divisions arriveraient dès le lendemain pour occuper cette ville. Une fois les Allemands chassés, de Pardieu annonce aux autorités civiles qu'il est décidé à défendre la ville jusqu'à la dernière extrémité. Cependant, ses effectifs ne s'élèvent qu'à 2 800 hommes qu'il ne peut disperser dans les ouvrages extérieurs. La défense s'organise donc sur les fortifications du corps de place dont les ponts-levis ne peuvent être détruits, faute de sapeurs et d'explosifs. Des barricades de fortune sont donc construites sous chaque porte de la ville avec des pavés, des rails, des chariots et des tramways. Ne disposant que de trois canons, le commandant Pardieu place deux d'entre eux devant les trouées des gares et du boulevard Carnot. Le troisième est transporté sur une charrette à travers la ville et tire sporadiquement pour faire croire que la garnison possède une artillerie plus importante. Le 11 octobre, une nouvelle ambassade reçoit le refus de Pardieu de rendre la ville. Les Allemands commencent à bombarder la ville mais ils s'arrêtent une demi-heure plus tard, faute de munitions. Durant cette trêve, certains curieux, imaginant le départ des assiégés, tentent de sortir de l'enceinte pour s'informer. Le lendemain débute un bombardement bien plus violent : 15 à 18 000 obus tombent en deux jours sur la ville. Dans la soirée, deux nouveaux parlementaires tentent d'obtenir la reddition de la cité. Si cette ambassade est un nouvel échec, ses membres n'ont pas les yeux bandés : ils prennent conscience du faible nombre de soldats français et de la piètre qualité des défenses. À 22 heures, des attaques sont lancées sur les parties les plus

---

<sup>1995</sup> Capitaine Catoire, *La défense de Lille en 1914...*, op. cit, pp. 86-95

<sup>1996</sup> *Ibidem*, p. 96

<sup>1997</sup> *Ibidem*, p. 106

récentes des fortifications, aux portes d'Arras et des Postes : les Allemands pénètrent dans Lille et conquièrent progressivement les quartiers méridionaux. Le commandant Pardieu admet que ses moyens lui interdisent d'organiser une nouvelle ligne de défense sur la citadelle et ne peut que capituler<sup>1998</sup>. Les Allemands s'étonnent des effectifs de la garnison : ils pensaient y trouver 50 000 hommes<sup>1999</sup> en raison de l'importance stratégique que Lille représentait à leurs yeux. Les honneurs militaires sont rendus à Pardieu pour son attitude héroïque et les soins apportés aux blessés tandis qu'une médaille commémore la prise de la ville. Cependant, certains journaux allemands reprochent au prince de Bavière d'avoir perdu trop de temps devant cette faible défense, ce qui aurait définitivement compromis la marche sur Calais<sup>2000</sup>.

Pendant la Course à la mer, les villes littorales se préparent à un siège éventuel. La garnison de Calais creuse des tranchées, remplit les citernes et crée huit nouvelles batteries<sup>2001</sup>. Les civils belges réfugiés dans les ports sont évacués par bateaux vers la Grande-Bretagne et l'Ouest de la France<sup>2002</sup>. La bataille pour les côtes débute le 17 octobre sur l'Yser. Autour de Dunkerque, deux armées épuisées d'environ 20 000 hommes se font face. Depuis le départ des régiments d'infanterie d'active, la garnison se compose de deux régiments territoriaux, de plusieurs batteries du 41<sup>e</sup> régiment d'artillerie, d'un détachement du 6<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, d'un millier de douaniers militarisés et du 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie à pied, soit un ensemble de 19 000 hommes<sup>2003</sup>. Cependant, de nombreuses unités sont épuisées d'avoir protégé les opérations d'évacuations et combattu les avants gardes allemandes. Durant la bataille de l'Yser, de nombreux établissements de cette ville sont aménagés pour accueillir les blessés. Si la capacité militaire initiale de la place était limitée à 118 lits en 1880, 7 000 personnes peuvent dorénavant y être soignées. En plus de l'hôpital militaire, les trois hôpitaux civils du secteur, le sanatorium de Zuydcoote, la Maison du marin et deux écoles sont réquisitionnés. Des péniches à quais servent également d'annexes<sup>2004</sup>. Les travaux de mise en défense effectués depuis le début de la guerre et les efforts des armées alliées se révèlent efficaces. Cependant, le littoral est définitivement sauvé par les inondations défensives. Le 26, l'armée décide de fermer les écluses et de noyer les plaines jusqu'en

---

<sup>1998</sup> *Ibidem*, pp. 109-138

<sup>1999</sup> Deschamps M., *L'abandon de Lille en 1914...*, *op. cit.*, p. 236

<sup>2000</sup> *ibidem*, p. 238

<sup>2001</sup> Derville A. et Vion A. (dir.), *Histoire de Calais...*, *op. cit.*, p. 257

<sup>2002</sup> de Préneuf J., « L'évacuation par voie maritime des réfugiés belges des ports du Nord et du Pas-de-Calais : octobre 1914-février 1915. », *Revue du Nord*, n°404-405, 2014, pp. 85-109

<sup>2003</sup> Chatelle A., *Dunkerque pendant la guerre 1914-1918...*, *op. cit.*, p. 21

<sup>2004</sup> Christau P., Wey R. (dir.), *Les hôpitaux militaires au XX<sup>e</sup> siècle...*, *op. cit.*, p. 99

Belgique<sup>2005</sup>. Le 31 octobre, les Allemands sont obligés de se replier dans la précipitation, abandonnant leurs canons lourds, leurs armes, leurs munitions et leurs prisonniers, pour reconstruire leurs tranchées plus loin<sup>2006</sup>. Le front se stabilise.

La défense du Nord-Pas-de-Calais a donc été en grande partie improvisée face à l'ampleur du mouvement allemand et de l'impréparation de la frontière. Ses fortifications étant progressivement abandonnées et organisées sur une seule ligne de défense, la région constituait pour les Allemands une route évidente vers Paris. Le plan Schlieffen, adopté en 1905 et modifié par Moltke jusqu'en 1914, a parfaitement apprécié cette faiblesse dans le dispositif français et y porte son effort principal, en dépit des conséquences de la violation de la neutralité belge. Près d'un siècle après la campagne de Belgique, le Nord-Pas-de-Calais retrouve sa vocation traditionnelle de voie d'invasion. Les habitants et leurs élus, qui avaient vivement désiré les déclassements et les démantèlements dans l'espoir d'une prospérité accrue, subissent donc d'importants combats durant les quatre premiers mois de la guerre, et supporteront une occupation marquée par les destructions, les réquisitions et les humiliations.

---

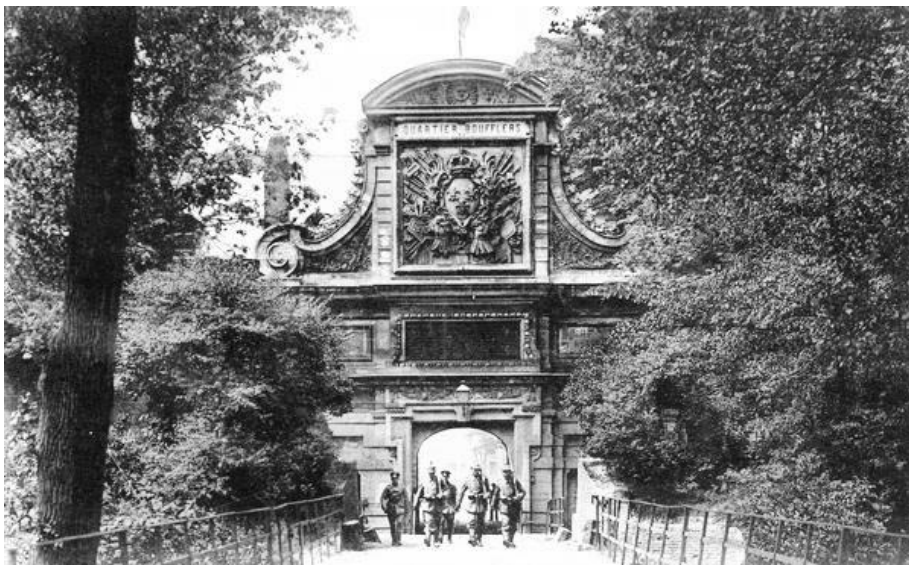
<sup>2005</sup> *ibidem*, pp. 23-24

<sup>2006</sup> *L'Yser et la côte belge*, Guides illustrés Michelin des champs de bataille (1914-1918), Clermont-Ferrand, 1920, pp. 12-13

## Conclusion de la troisième partie

En décembre 1914, le front est quasiment stabilisé dans le Nord-Pas-de-Calais et le restera jusqu'en mars 1918. Pour les habitants des zones occupées, ce sont quatre années de peurs, de pénuries et d'humiliations qui débutent<sup>2007</sup>. Les ressources humaines et industrielles de ces régions sont mises au service de l'effort de guerre allemand. Lille, Douai, Valenciennes, Maubeuge et bien d'autres villes servent d'étapes aux armées rejoignant le front. Les infrastructures militaires sont utilisées sans modération par l'occupant. Ce dernier ne cesse de les photographier et les présenter comme des prises de guerre. De l'autre côté du *no man's land*, la situation est relativement meilleure en dépit des privations imposées par le rationnement ou l'installation de troupes. Les habitants ne sont pourtant pas épargnés par la guerre : Dunkerque, qui a échappé de peu à l'occupation, est bombardée par l'artillerie et l'aviation durant l'intégralité du conflit<sup>2008</sup>. Son activité agricole y est durablement perturbée par le maintien des inondations jusqu'en mai 1915<sup>2009</sup>.

### Illustration n°27 : la citadelle de Lille sous l'occupation<sup>2010</sup>



*Les Allemands utiliseront la citadelle pour se loger, entreposer leur armement mais également pour rassembler les prisonniers français. Ces derniers traversaient Lille avant d'être envoyés en Allemagne. Les fossés de la citadelle, à l'écart de la ville, serviront également à fusiller Léon Trulin et les membres du comité Jacquet.*

<sup>2007</sup> Becker A., *Les cicatrices rouges, 14-18, France et Belgique occupées*, Paris, Fayard, 2010, 300 p.

<sup>2008</sup> Nicolas Montagne, « Une ville en bande-molletière »..., *op. cit.*, pp. 23-26.

<sup>2009</sup> Michel Delebarre, *1914-1918, Dunkerque : ultime mémoire*, Ville de Dunkerque, 2000, p. 20.

<sup>2010</sup> Bibliothèque municipale de Lille CP 262

Près d'un siècle après la défaite de Waterloo, le Nord-Pas-de-Calais retrouve sa vocation de voie d'invasion. Protégée par la neutralité belge et un réseau de places fortes, certes vétustes mais dissuasives, l'abandon progressif de cette frontière en a fait un point faible évident dans la défense française. Les fortifications et les inondations défensives ont été remises en cause par les penseurs militaires, nourris par les désirs civils. À moins que ce ne soit le contraire : les aspirations libérales de la population, relayées par leurs élus, représentants légitimes de leurs ambitions, ont abouti à une critique ouverte des emprises militaires. L'armée, de plus en plus imprégnée des valeurs démocratiques, ne peut perpétuer les contraintes qu'elle fait peser sur les habitants et le territoire, en particulier sur une frontière de seconde importance. Les maires et les députés s'immiscent progressivement dans les questions militaires, intégrant parfois les états-majors de leur circonscription. Les civils prennent de plus en plus régulièrement la tête du Ministère de la Guerre et orientent la pensée de l'armée par l'avancement et la nomination de certains officiers à des postes de première importance. Les militaires, soumis à des pressions budgétaires et politiques, ne peuvent constamment s'opposer aux désirs des habitants au risque de remettre en cause son lien avec la Nation. Plutôt que de se fourvoyer dans une attitude qui pourrait sembler réactionnaire, elle développe une vision moderne et offensive de la guerre qui nourrit les arguments en faveur d'un abandon des infrastructures défensives. Civils et militaires s'influencent donc mutuellement et leurs regards restent tournés vers l'Est, ignorant la frontière du Nord en dépit de nombreux avertissements. En 1918, le député libéral normand Fernand Engrand reconnaît avoir également été victime de cet aveuglement collectif mais s'en dédouane en accusant l'armée :

*« Je fus moi-même député au cours de cette période lugubre où se fit la destruction de notre frontière du Nord ; j'ai conscience de n'avoir jamais rien refusé à la défense nationale et de lui avoir parfois même accordé plus que ne voulait le gouvernement, mais, quand cette histoire se représentait sous mes yeux, je me demandais si c'était assez, si l'opposition par le bulletin de vote suffisait, et si je n'aurais pas dû combattre à la tribune des projets dont j'aperçois aujourd'hui l'extrême-gravité. Mais comment l'eussé-je pu ? Le contrôle parlementaire est d'une difficulté sans bornes du fait de la multiplicité des questions posées, et le plus terrible c'est l'impossibilité pour chaque représentant de se faire sur chacune, et même les plus graves, une opinion personnelle. Il m'a fallu plus de trois années d'un travail incessant pour arriver à connaître ce problème de la frontière. Le gouvernement par les*

*assemblées est un simulacre ; en fait, on s'en remet et on ne peut parfois que s'en remettre à l'avis des administrations, trop souvent dans la dépendance des préjugés d'école et même d'intérêts particuliers. Sur ces questions de défense nationale, nous nous rangions à l'avis de l'État-major, et c'est lui qui réclamait ce démantèlement de notre frontière ! »<sup>2011</sup>*

En dépit de l'abandon progressif de cette frontière, le fait militaire s'affirme comme une part de l'identité septentrionale. La réorganisation des infrastructures et l'installation de nouvelles troupes permet à l'armée de confirmer son importance, voire de la renforcer. Elle est en position de force et contraint certaines villes dépendantes de sa présence à se soumettre à ses désirs. L'installation de nouvelles infrastructures, en particulier parc à ballons et aérodromes, est perçue comme une opportunité à ne pas rater pour conserver une visibilité dans l'organisation militaire. En effet, le patriotisme n'est plus incarné par la seule possession de fortifications. Ces dernières deviennent par ailleurs des éléments patrimoniaux, preuve du lien traditionnel entre la région, l'armée et la Nation.

---

<sup>2011</sup> Engerand F., *Le secret de la frontière...*, op. cit, p. 17





## CONCLUSION

Entre 1871 et 1914, l'armée et la population du Nord-Pas-de-Calais entretiennent des liens étroits qui peuvent être conflictuels, cordiaux ou intéressés. Ces relations s'établissent au sujet des infrastructures militaires sur un équilibre entre les menaces, les contraintes et les profits que chacun peut tirer de l'autre. La nature, le nombre, la localisation, la régularité de leur utilisation et l'ancienneté de ces immeubles sont autant de facteurs qui nuancent ces interactions.

Entre 1871 et le milieu des années 1890, le nombre et l'emprise des infrastructures militaires ne cessent d'augmenter. Le patrimoine guerrier est pourtant abondant, héritage d'une longue histoire d'invasions et de conquêtes. Sa modernisation est néanmoins nécessaire pour correspondre aux normes de l'époque en vue d'accueillir et de structurer une armée qui n'a jamais été aussi nombreuse en temps de paix. Dans les villes, ce processus est perceptible avec l'amélioration des édifices préexistants et la construction de bâtiments plus discrets, comme des écuries ou des entrepôts. Leurs périphéries sont mises à contribution avec l'établissement de terrains d'entraînements pour les manœuvres ou le tir. Le rôle défensif des villes est confirmé par les concepts du général Séré de Rivières qui prône la défense en profondeur, reconduisant la pensée de Vauban que la géographie régionale lui avait à l'époque imposée. Certaines places frontières deviennent des camps retranchés avec l'édification de ceintures fortifiées dans un rayon d'une dizaine de kilomètres. Le poids de l'armée, renforcé par une législation et des règlements contraignants, ne cesse donc de se renforcer parallèlement à la croissance démographique et à l'essor industriel du Nord-Pas-de-Calais.

Les relations entre l'armée et la population se sont donc établies sur cet état de fait. Les habitants perçoivent dans un premier temps l'établissement de nouvelles menaces et gênes qui peuvent entraver son développement. La sécurité, l'économie, l'hygiène ou les mobilités sont autant de droits qui sont remis en cause par l'existence d'infrastructures militaires. Pour maintenir les liens forts qu'entretiennent le Nord-Pas-de-Calais et l'armée, cette dernière cherche par différents moyens à accorder ses intérêts avec ceux des civils. Si elle y parvient à plusieurs occasions et à plusieurs endroits, elle fait face au désir de certains élus de réduire au maximum les dangers et les contraintes pour optimiser les bénéfices. La présence d'infrastructures militaires assure en effet des profits d'ordre économique, politique, social et culturel. Cependant, ces derniers ne semblent jamais suffisants.

À partir du milieu des années 1880, les emprises militaires évoluent. Un long exercice de pressions de la part des élus, renforcé par des bouleversements techniques et diplomatiques, aboutit à plusieurs vagues de déclassement. De nombreuses villes démolissent leurs fortifications dans l'espoir de mettre fin à leurs difficultés structurelles et économiques. Cependant, certaines communes, à l'exemple de Douai, s'inquiète de cette décision, démontrant le désir qu'éprouvent certains habitants de maintenir leurs murailles. Les garanties pour conserver une garnison sont en effet vivement recherchées car celle-ci constitue le principal profit à tirer de l'armée. Ces démolitions permettent néanmoins la naissance d'une politique patrimoniale en faveur d'une architecture identitaire. Le fait militaire reste important avec le renforcement apparent des places frontalières, la modernisation des établissements urbains et la création de nouvelles infrastructures comme les aérodromes. L'obsession française pour la frontière de l'Est, au détriment de celle du Nord, aboutit à la conception du plan Schlieffen à l'orée du siècle. Appliqué durant l'été 1914, il met en évidence les carences structurelles de la région et l'impossibilité d'y improviser une défense, au détriment de sa population et ses richesses mises au service de l'effort de guerre allemand durant quatre années d'occupation.

Le fait militaire n'a cessé d'évoluer entre 1871 et 1914 dans son emprise et ses formes. Au lendemain de la guerre franco-prussienne, les infrastructures militaires du Nord-Pas-de-Calais sont à peu près les mêmes qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Malgré les quelques modernisations d'édifices préexistants et des constructions discrètes, le tissu urbain septentrional n'est en rien modifié par les réformes militaires des années 1870. En revanche, les périphéries proches connaissent des transformations importantes, avec l'édification de fortifications détachées et l'établissement de terrains d'entraînement. Ces derniers y constituent des contraintes quotidiennes ou ponctuelles sans aucun bénéfice notable. Les résistances y ont donc été plus spontanées et populaires. L'éloignement progressif des champs de tir et l'apparition des aérodromes contribuent à normaliser ces relations au fil du temps. Les villes, au contraire, connaissent dans leur ensemble un allègement de ce poids grâce aux déclassements, aux démantèlements et aux réformes foncières des années 1900. À la veille de la guerre, la majorité des infrastructures militaires, autres que celles consacrées au logement des troupes et aux services administratifs, se concentrent dans les places longeant la frontière. La dissymétrie régionale, déjà visible en 1871, se renforce progressivement entre le Nord et le Pas-de-Calais, entre les campagnes et les villes ainsi qu'entre les quartiers anciens et ceux plus récents.

L'originalité de la période 1871-1914 réside dans l'évolution très rapide des emprises militaires. Dans les années 1870-1880, ces dernières se sont accentuées. Acceptées par patriotisme et intérêt, elles laissent peu à peu place à un rejet. Dans les années 1890-1900, ce poids militaire diminue et tend à disparaître dans certains secteurs. Il est nécessaire de remonter au XVII<sup>e</sup> siècle, et dans une moindre mesure au début du XIX<sup>e</sup> siècle, pour assister à une augmentation similaire des infrastructures de l'armée. Par ailleurs, ce n'est qu'à partir des années 1970, et davantage après l'an 2000, que des abandons aussi nombreux et remarquables par la population ont lieu. Les bouleversements liés au sentiment d'amplification des contraintes et à celui de leur libération sont chronologiquement très proches. Cette situation est donc particulièrement riche en ambivalences qui n'auraient pu être aussi visibles sans cette rapidité.

Les infrastructures militaires illustrent donc les relations diverses que peuvent entretenir l'armée et la société civile. Si le patriotisme et la peur ont souvent dicté les sacrifices financiers, fonciers et humains consentis par les habitants, ces derniers cherchent à optimiser leurs profits et diminuer les contraintes. S'il est par exemple simple de trouver les subsides pour construire une nouvelle caserne, le moindre renforcement des fortifications est vécu comme l'affirmation d'une entrave désuète. Une hiérarchie de la perception de l'immeuble militaire pourrait être établie en fonction des bénéfices, des gênes et des menaces pour expliquer l'intérêt éprouvé par les habitants. À son sommet se trouverait par exemple le quartier d'artillerie, préféré à la caserne d'infanterie, grâce à la présence d'hommes et de chevaux aux besoins importants. En dernière place se positionneraient les fortifications qui constituent des obstacles permanents. À travers l'infrastructure militaire est donc espérée l'implantation d'un effectif notable, le bien en lui-même ne constituant qu'une emprise en concurrence avec d'autres activités.

Cette rivalité foncière et administrative avec l'industrie ou le logement explique l'espoir d'une disparition de ces différents immeubles, et tout particulièrement les fortifications. Depuis 1815, le Nord-Pas-de-Calais n'a plus connu d'invasion. La neutralité belge, garantie par l'allié britannique, semble, comme en 1870, mettre cette région à l'abri d'une attaque brusquée. Ce sentiment de sécurité, dû à une situation diplomatique très précaire au vu des événements de l'été 1914, est renforcé par l'obsession pour la frontière de l'Est et la reconquête des provinces perdues. L'ampleur du plan Schlieffen-Moltke fut une surprise pour l'armée et les habitants, tant la menace paraît lointaine à l'époque. Le renforcement militaire de la Belgique semblait suffire à éloigner le spectre d'une invasion, la défense du Nord de la France pouvant s'effectuer sur la Meuse Inférieure. Dès lors, comment la République, qui

s'affirme comme la garante de la démocratie et du progrès, peut-elle imposer à une population d'inévitables contraintes sans être perçue comme arbitraire ? Les élus ont dénoncé l'impôt du sol qui touchait les régions frontalières en sus des contributions financières, des réquisitions et de la conscription. Ces idées, répétées sous différentes formes et en de maintes occasions, se sont peu diffusées dans les mentalités locales. En dépit de ses prérogatives défensives, l'armée ne s'est jamais opposée par principe à accorder des aménagements locaux. Ces compromis lui semblent nécessaires pour affirmer et entretenir une relation qui se veut privilégiée avec la société civile. Les accidents ponctuels, les contributions régionales et l'évolution d'un patrimoine vieillissant sont autant d'arguments pris en compte par le Ministère de la Guerre pour consentir à divers compromis. Cependant, ces derniers sont perçus comme une reconnaissance des contraintes imposées par l'armée et comme une légitimation des demandes d'exemptions. Si ces aménagements répondent effectivement à des sollicitations ponctuelles, les déclassements dépendent de l'État qui réfléchit à l'échelle nationale. Or, les élus locaux et les parlementaires ont influencé les débats par la mise en commun de leurs requêtes et l'utilisation de réseaux politiques de plus en plus affinés, preuves de la démocratisation de la vie publique. Prenant parti des avantages qu'ils peuvent en tirer, les populations perdent parfois de vue la raison initiale de la présence des infrastructures militaires, qui est la protection du territoire, au profit de son aménagement.

Ce sujet interroge le rôle de l'institution militaire sur le développement régional. En juin 2008, le Président de la République Nicolas Sarkozy affirme que « l'armée, cela assure la sécurité de la nation, pas l'aménagement du territoire »<sup>2012</sup>. Cette annonce, justifiant de nouvelles dissolutions, n'est pas exactement transposable à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour des raisons sémantiques et idéologiques, l'armée ayant pour but de républicaniser et militariser la Nation. Néanmoins, les infrastructures militaires contribuent à l'édification d'une organisation particulière du territoire. Jacques Aben et Jacques Rouzier parlent d'aménagement *pour, par* et *malgré* la défense<sup>2013</sup>. L'aménagement *pour* la défense pose la question des moyens mis en œuvre pour protéger un espace et les emplois directement créés dans ce but. Entre 1871 et 1914, les fortifications urbaines n'ont guère été modifiées, excepté dans les périphéries de Dunkerque, Lille, Valenciennes et Maubeuge où se sont érigés des ouvrages détachés. Ces constructions profitent à quelques entrepreneurs et sont à l'origine de plusieurs centaines d'emplois temporaires. La situation immobilière et administrative antérieure a donc été

---

<sup>2012</sup> Discours du Président de la République sur la défense et la sécurité nationale à la porte de Versailles – 17 juin 2008

<sup>2013</sup> Aben J., Rouzier J., (dir), *Défense et aménagement du territoire...*, op. cit, pp. 10-21

reconduite pendant près d'une vingtaine d'années. S'il est certain que les fortifications et les servitudes ont pu constituer des contraintes au développement économique et urbain de la région, ces dernières existaient depuis longtemps. Leur critique est généralement davantage l'expression d'une frustration ancienne plutôt que la naissance d'un sentiment d'entrave. Dans les campagnes où s'établissent des terrains d'entraînement, les accidents sont vivement dénoncés. Ils sont pourtant anecdotiques par rapport aux risques encourus si les champs de tir étaient restés au contact des villes. L'aménagement *par* la défense a clairement profité à la région. Les retombées économiques ont été nombreuses pour les commerçants ou les entrepreneurs chargés d'entretenir des bâtiments dont l'usure est accélérée par la présence d'effectifs plus importants que jamais, d'autant plus que le territoire du premier corps d'armée est en 1873 le plus petit de France. Ces derniers ont directement et indirectement augmenté les ressources municipales. Les établissements militaires ont contribué à la républicanisation et à la laïcisation de l'espace public et à la militarisation de la société septentrionale au profit de l'État. En dépit des critiques permanentes, les fortifications participent au développement des loisirs. Les infrastructures militaires trouvent dans ce contexte spécifique une utilité évidente aux yeux des habitants. Enfin, l'aménagement *malgré* la défense ne fut possible qu'avec le déclassement et le démantèlement des enceintes urbaines. Les villes ont pu se libérer du carcan qui les enfermaient depuis plusieurs siècles mais toutes n'en ont pas profité, soit qu'elle ne disposait pas des moyens nécessaires à la démolition de leurs remparts, comme le Quesnoy, soit que leurs murailles étaient désignées à tort comme responsables de tous les maux. Néanmoins, les casernes ont continué d'être employées car les garnisons n'ont pas quitté la région. Il faut attendre l'Entre-deux-guerres, et à plus forte raison, les années 1970 et 1990, pour que l'armée abandonne en grande partie le Nord-Pas-de-Calais.

Le discrédit et la disparition des infrastructures militaires sont donc le fruit d'un processus. Les fortifications, déjà mises à mal par les évolutions technologiques et tactiques, apparaissent comme des outils d'un âge dépassé. Le 20 octobre 1914, le général Joffre adresse aux gouverneurs des places la directive suivante : « il convient de ne laisser comme garnison dans les ouvrages de la place que ce qui est strictement indispensable pour le service des pièces sous cuirasse. La défense des ouvrages se fait autour d'eux »<sup>2014</sup>. La bataille de Verdun, et les milliers de morts pour récupérer les forts de Douaumont et de Vaux, rappelleront à l'État-Major français l'intérêt de ces ouvrages. Les Allemands trouveront dans

---

<sup>2014</sup> Barde Y., *Histoire de la fortification...*, op. cit, p. 104

les fortifications conquises ou abandonnées d'avantageux refuges : dix-huit jours de bombardements sont par exemple nécessaires pour réduire les défenses du Quesnoy avant que les Néo-zélandais ne partent à l'assaut des remparts avec des échelles. Pendant la guerre, les édifices militaires du Nord-Pas-de-Calais contribuent à l'effort de guerre, en particulier dans les zones occupées. Les Allemands aménagent et utilisent à outrance toutes les ressources disponibles. Les troupes sont par exemple logées dans les casernes de la ville et de la ceinture fortifiée de Lille. Ces ouvrages, qui n'ont pas servi à défendre la ville malgré les contraintes qu'ils ont imposées pendant plusieurs années, sont une aubaine pour l'armée impériale. Les hôpitaux et les entrepôts subissent un sort similaire, parfois au détriment des civils comme en témoigne l'explosion de l'arsenal des Dix-huit ponts à Lille. Les établissements militaires connaissent donc une usure prématurée, d'autant que les Allemands en détruiront une partie lors de leur retraite de septembre-octobre 1918. À la fin de la guerre, les infrastructures de l'armée continuent de subir une aliénation de fait avec la construction de nombreux logements provisoires dans les zones de servitudes par le service des régions libérées. Les plus pauvres s'installent dans les forts, comme celui de Prêmesques, occupé de 1919 à 1927<sup>2015</sup>. Après la Grande Guerre, Foch et Joffre considèrent que les fortifications sont indignes d'une armée victorieuse par l'offensive<sup>2016</sup>. Néanmoins, la ligne Maginot devient le principal outil de l'armée française dans les années 1930. En 1936, l'annonce du retour de la Belgique à sa politique de neutralité impose l'extension au rabais de ces fortifications, sans empêcher une nouvelle invasion et une nouvelle occupation. Comme lors de la Première Guerre mondiale, les infrastructures militaires sont mises à contribution par les Allemands. De nouvelles emprises apparaissent avec l'édification du mur de l'Atlantique et la construction de blockhaus à l'intérieur des terres. Lors de leur retraite, les forces de l'Axe saccagent les immeubles que les bombardements n'ont pas détruits.

La réduction progressive puis la suspension du service militaire, l'éloignement des conflits et la modernisation des équipements justifient l'abandon de nombreuses infrastructures. Dans les années 1970, une réforme nationale des immeubles du Ministère de la Défense commande la réorganisation de l'ensemble des propriétés de l'armée. Ces dernières constituent des friches militaires dont peu de personnes s'inquiètent. Squattées, vandalisées ou utilisées comme décharges publiques, elles complètent avec l'industrie l'image d'un Nord-Pas-de-Calais en crise. L'armée quitte la région, sa présence se limitant de nos

---

<sup>2015</sup> AD Nord – 2 R 641 : Fort de Prêmesques : construction se trouvant dans les servitudes et occupation par des indigents (1925-1927)

<sup>2016</sup> Masson P., *Histoire de l'Armée française*, Paris, Perrin, 1999, p. 132

jours à Lille et Douai. Les villes ont subi ces départs avec beaucoup de regrets, près d'un siècle après la disparition des remparts, prouvant que ces derniers n'étaient pas les seules entraves au développement économique. En 2009, le départ des 700 personnels civils et militaires de la citadelle d'Arras est estimé à une perte de plus de huit millions d'euros en pouvoir d'achat et d'un million en ressources fiscales et dotations pour les collectivités<sup>2017</sup>. Les dernières troupes stationnées dans la région, en dépit du renforcement de son rôle dans le cadre de l'OTAN et de la Défense Nationale, sont dorénavant discrètes. Jérôme Hélie décrit parfaitement la disparition de ce lien traditionnel entre l'armée et les civils dans les villes de garnison, où « les armes » n'ont jamais autant rayonné qu'entre 1871 et 1914 :

*« Pour les soldats d'aujourd'hui qui habitent encore des cantonnements voués sans doute à devenir des friches militaires avec les restructurations en cours, le sentiment de flotter dans des vêtements devenus trop grands ajoute à la nostalgie de cet apogée de la vie militaire, où des villes entières, comme Lunéville, étaient vouées aux armes »<sup>2018</sup>.*

Si des réformes foncières de telle ampleur avaient eu lieu dans la période 1871-1914, il est fort probable que la démolition de ces édifices eût été rapide. L'exemple des fortifications de Valenciennes, de Douai, de Cambrai ou d'Arras le prouve aisément. Pourtant, de nouvelles relations se sont depuis établies entre les populations et les infrastructures militaires. Progressivement, un sentiment d'attachement s'est développé en leur faveur. Dans un premier temps, il ne concerne que les infrastructures d'Ancien-Régime, en particulier celles bâties par Vauban. À partir des années 1970 et la démocratisation de la notion patrimoniale, les ouvrages construits au XIX<sup>e</sup> siècle intéressent la population et les collectivités locales. Le rôle du génie, perçu comme « un bon père de famille » prenant soin de ses biens, est reconnu<sup>2019</sup>. De nos jours, les recherches de passionnés permettent le développement d'un intérêt pour les fortifications du XX<sup>e</sup> siècle. Si la dissolution d'une unité est difficilement acceptée par les villes, en particulier les plus petites pour qui la garnison est l'une des seules sources de revenus, l'abandon, la dégradation ou la disparition des édifices incarnant les liens établis entre l'armée et la Nation sont tout aussi mal vécues. La reconversion de ces infrastructures, plutôt que leur destruction, apparaît aujourd'hui comme une évidence. La naissance de ce

---

<sup>2017</sup> *La Voix du Nord*, 15 mai 2012

<sup>2018</sup> Hélie J., « Les armes », Nora Pierre, *Les lieux de mémoire, tome III : Les France, 2. Traditions*, Paris, Gallimard, 1992, p. 242

<sup>2019</sup> Direction du patrimoine, *Quel avenir pour le patrimoine fortifié ?*, Acte du Colloque, Lille, décembre 1992, p. 9

sentiment patrimonial contemporain ne peut s'établir qu'à la lumière des pertes, mais également des relations quotidiennes entretenues avec les habitants du Nord-Pas-de-Calais entre 1871 et 1914.



## Annexes

Annexe 1 : l'organisation des relations entre civils et militaires

Annexe 2 : l'organisation générale du génie sous la Troisième République

Annexe 3 : liste des Ministres de la Guerre de 1870 à 1914

Annexe 4 : détail des fortifications de Vauban - Hanscotte F., *Vauban et le Nord...*, *op. cit.*, p. 18

Annexe 5: projet de construction d'un magasin à poudre de 100 000 kilogrammes en 1875 à Dunkerque – SHD : 2 V 188 : commission des magasins à poudre (1841-1908)

Annexe 6: croquis d'un fort Séré de Rivières – Rocolle P., *2000 ans de fortifications...*, *op. cit.*, p.468

Annexe 7 : l'organisation du génie au Nord de Paris jusqu'en 1873

Annexe 8 : l'organisation du génie du premier corps d'armée en 1903

Annexe 9 : affiche imposant le logement pour les militaires durant les manœuvres de 1884 – AM Douai - 2 H 143 : logement et cantonnement des troupes, révision des ressources de chaque maison (1881-1884)

Annexe 10 : pétition publique en faveur du déplacement du magasin aux poudres des Chartreux à Douai en 1871- AM Douai - 2H 134 : artillerie, exercices au polygone, avis d'école à feu, procès-verbal de versement d'armes par la ville à l'arsenal (1861-1875)

Annexe 11 : la dispersion des bâtiments militaires à Lille

Annexe 12: Plan des fossés et de leur envasement dans le secteur Est de la place de Condé-sur-l'Escaut en 1888 – AD Nord : 66 J 878 : fossés de la place. Écoulement des eaux. Inondations défensives (1714-1911)

Annexe 13 : affiche prévenant des menaces d'interdiction de circulation sur les remparts de Douai en 1874 – AM Douai - 2 H 132 : garnison, états de situation, changements, augmentations, retraites en musique 1861-1875

Annexe 14 : lettre du commandant du 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie consignait un estaminet à la troupe – AM Valenciennes – 2 H 444 : garnison. Affaires diverses 1879-1888

Annexe 15 : affiche annonçant la mise en adjudication de l'entretien des toitures de différents établissements militaires de Douai en 1871 – AM Douai - 2 H 136 : procès-verbaux d'adjudications militaires passées à la mairie 1861-1875

Annexe 16 : affiche annonçant la mise en location de différents terrains et bâtiments militaires à Douai en 1880 – AM Douai – 2 H 138 : génie militaire, location à la ville 1872-1881

Annexe 17 : réponse d'un entrepreneur pour la construction des nouveaux casernements à Douai en 1910 – AM Douai – 2 H 196 : casernement, installation provisoire de batteries d'artillerie (1910)

Annexe 18 : plan des promenades autour de la citadelle de Lille vers 1900 –Bibliothèque municipale de Lille, 54-24

Annexe 19 : un exemple d'intervention du Conseil Général du Nord en avril 1884 – AD Nord – 2 R 396 : déclassement : vœux du Conseil Général (1883-1884)

Annexe 20 : un exemple de sollicitation d'aménagement de la part d'un conseil municipal en 1904 – AD Nord – 2 R 609. Réduction des servitudes : vœux du Conseil général et du conseil municipal (1901-1905)

Annexe 21 : démarches du déclassement et du démantèlement d'une place forte

Annexe 22 : croquis joint au rapport du chef du génie du 10 février 1889 au sujet du déclassement et du démantèlement de la place d'Arras – 66 J 154 : déclassement et démantèlement de la place d'Arras (1876-1893)

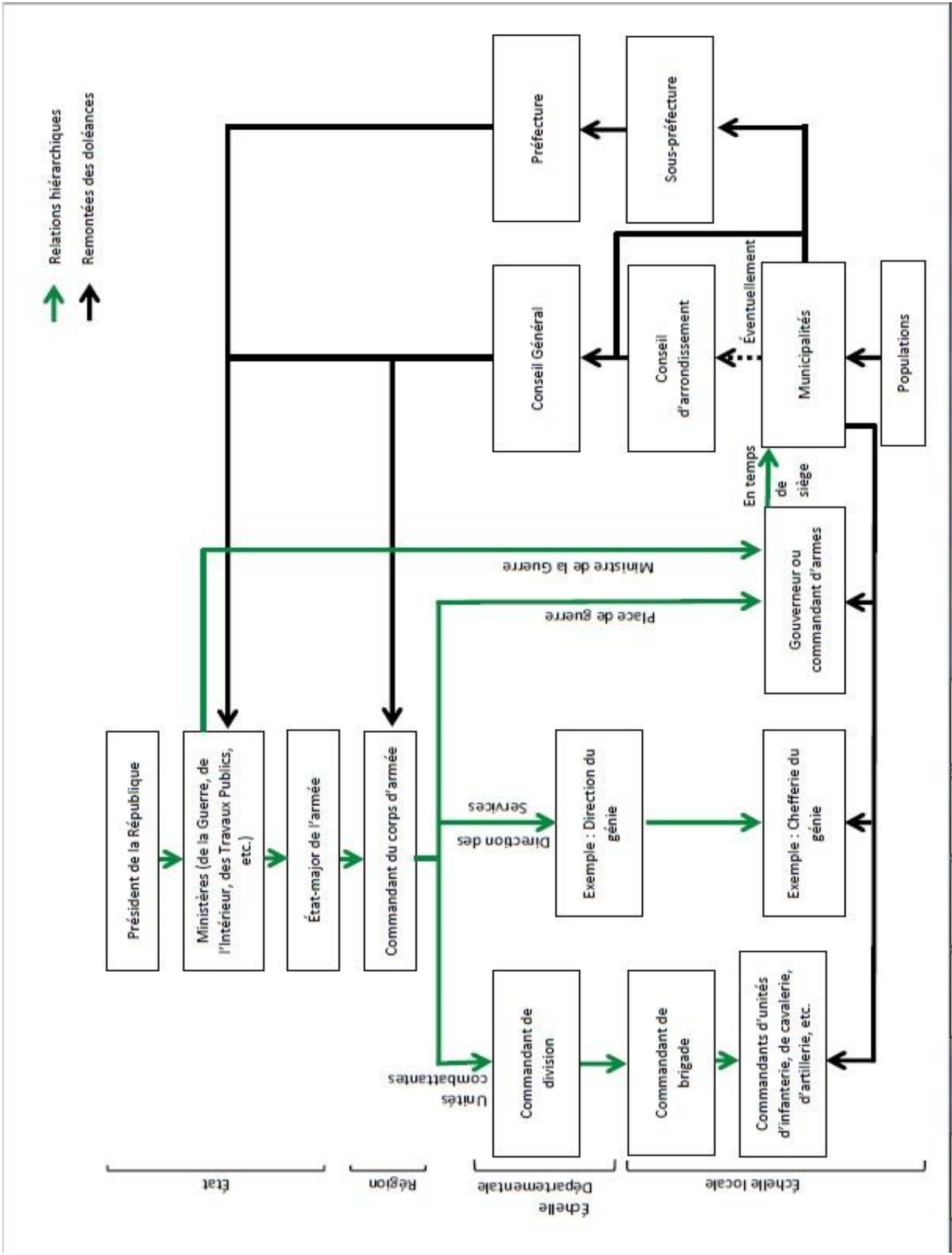
Annexe 23 : avant-projet de convention de démantèlement des fortifications de Valenciennes – AM Valenciennes – 2 H 452 : 2 H 452 : jardins militaires (1891)

Annexe 24 : croquis du chef du génie présentant le projet d'agrandissement de la caserne Chémérault - AD Nord : 66 J 190 : caserne Chémérault. Travaux. Casernement (1850-1939)

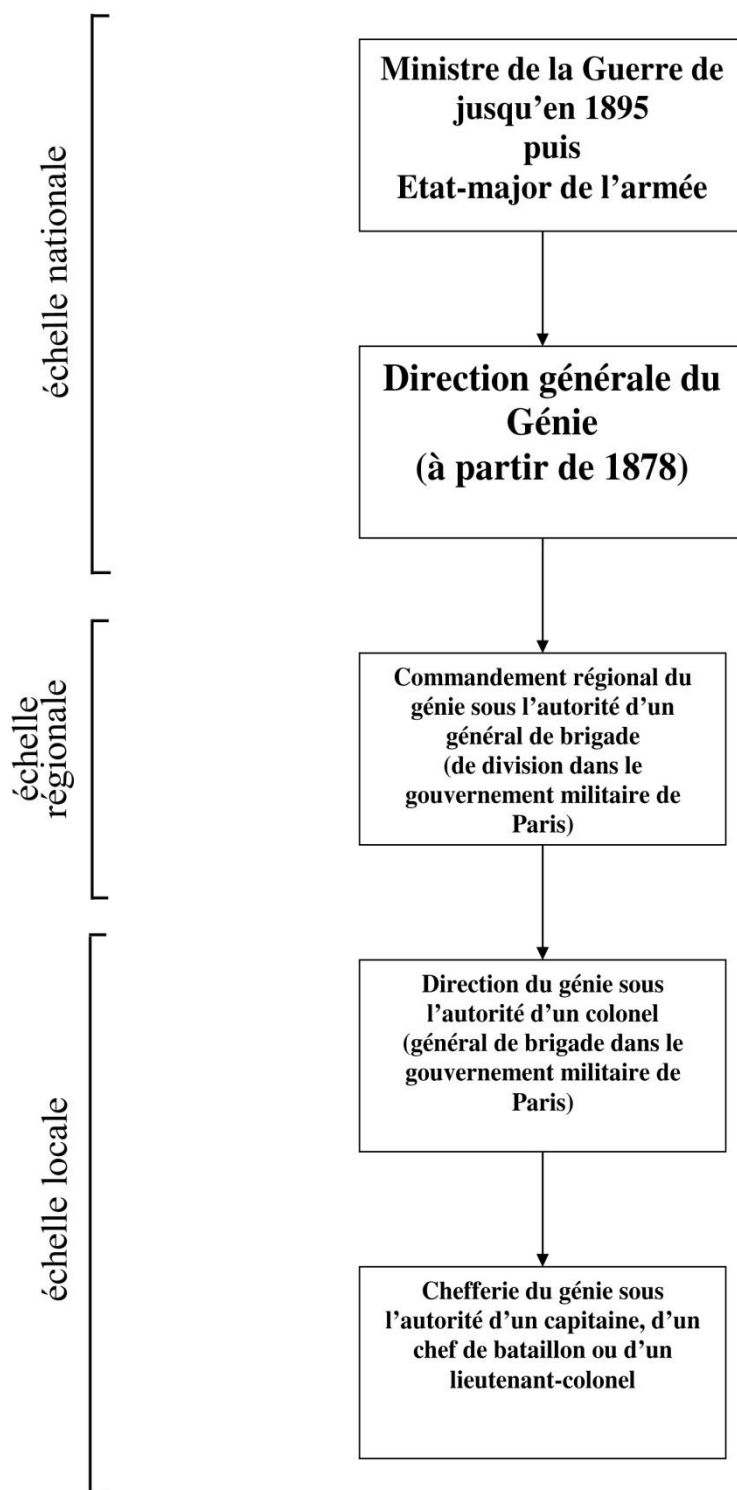
Annexe 25 : invitation à la cérémonie de réception du 9<sup>e</sup> régiment de cuirassiers à Douai (1914) – AM Douai – 2 H 204 : garnison, composition, départ du 27<sup>e</sup> régiment, arrivée du 9<sup>e</sup> régiment de cuirassiers (1910-1914)

Annexe 26 : avant-projet de modification des fortifications au Nord-Est de la place de Lille (1904) – BM Lille – 33 765

# Annexe 1 : l'organisation des relations entre civils et militaires



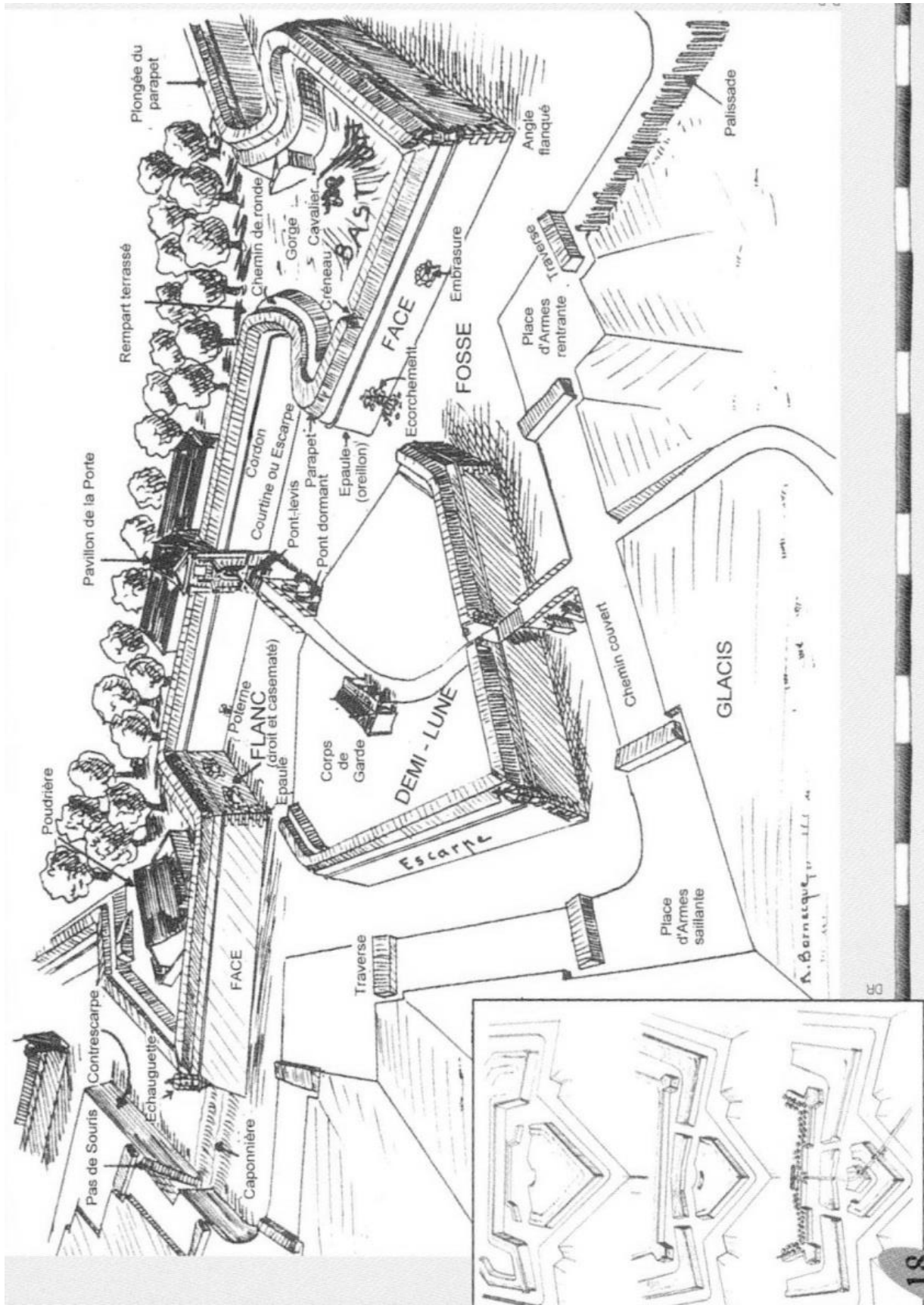
## Annexe 2 : l'organisation générale du génie



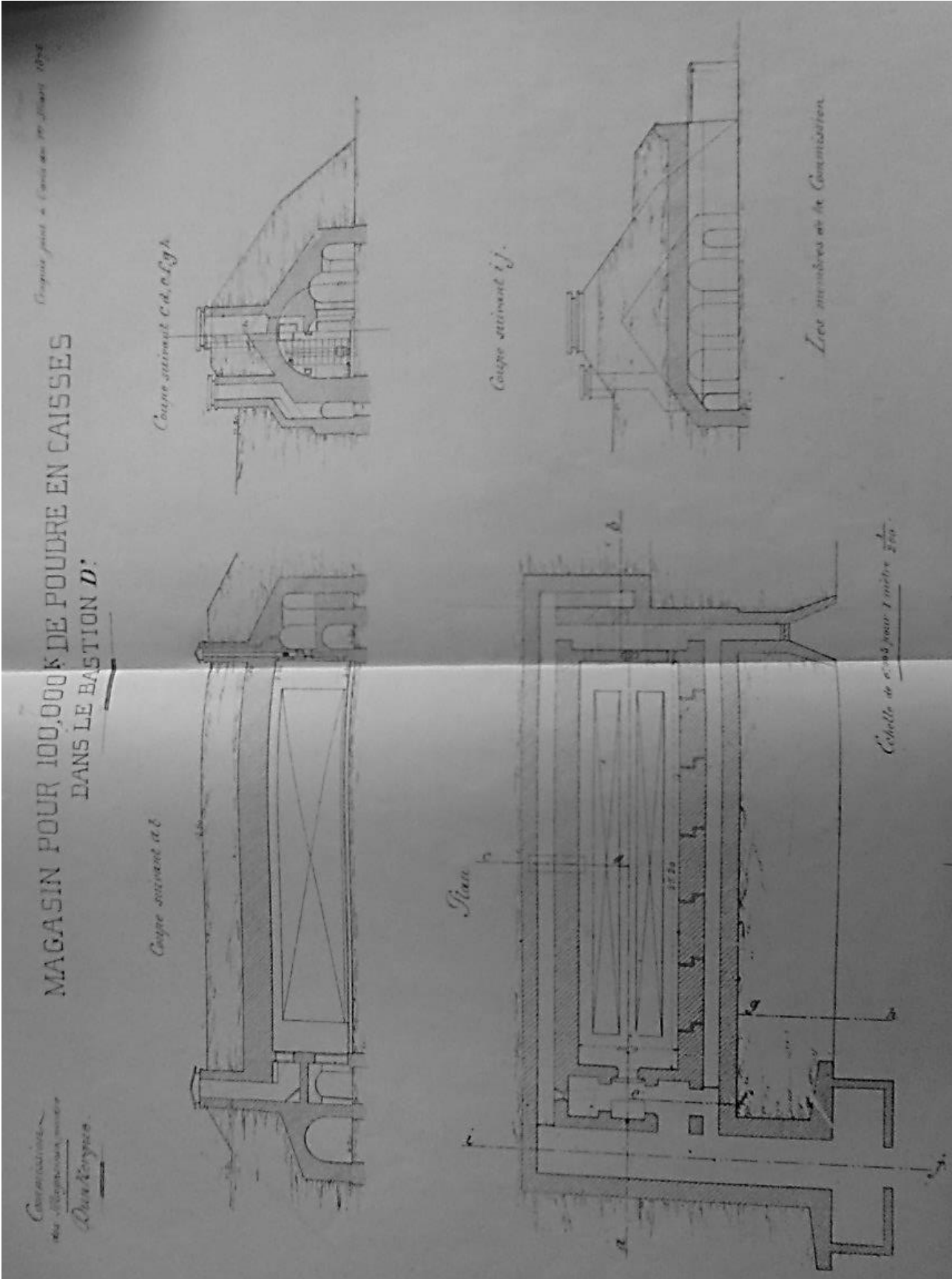
## Annexe 3 : liste des Ministres de la Guerre de 1871 à 1914

- 11 février 1871 - 5 juin 1871 : général Adolphe Le Flô
- 5 juin 1871 - 24 mai 1873 : général Ernest Courtot de Cissey
- 25 mai 1873 - 16 mai 1874 : général du Barail
- 22 mai 1874 - 15 août 1876 : général Ernest Courtot de Cissey
- 15 août 1876 - 19 novembre 1877 : général Jean-Auguste Berthaut
- 23 novembre 1877 - 24 novembre 1877 : général Gaétan de Rochebouët
- 13 décembre 1877 - 13 janvier 1879 : général Jean-Louis Borel
- 13 janvier 1879 - 26 décembre 1879 : général Henri Gresley
- 28 décembre 1879 - 10 novembre 1881 : général Jean Joseph Frédéric Albert Farre
- 14 novembre 1881 - 27 janvier 1882 : général Jean-Baptiste-Marie Campenon
- 30 janvier 1882 - 28 janvier 1883 : général Jean-Baptiste Billot
- 31 janvier 1883 - 9 octobre 1883 : général Jean Thibaudin
- 9 octobre 1883 - 3 janvier 1885 : général Jean-Baptiste-Marie Campenon
- 3 janvier 1885 - 30 mars 1885 : général Jules Lewal
- 6 avril 1885 - 29 décembre 1885 : général Jean-Baptiste-Marie Campenon
- 7 janvier 1886 - 18 mai 1887 : général Georges Boulanger
- 30 mai 1887 - 4 décembre 1887 : général Théophile Ferron
- 12 décembre 1887 - 30 mars 1888 : général François Logerot
- 3 avril 1888 - 14 février 1889 : Charles Louis de Saulces de Freycinet
- 22 février 1889 - 10 janvier 1893 : Charles de Freycinet
- 11 janvier 1893 - 25 novembre 1893 : général Julien Loizillon
- 3 décembre 1893 - 15 janvier 1895 : général Auguste Mercier
- 28 janvier 1895 - 28 octobre 1895 : général Émile Zurlinden
- 1<sup>er</sup> novembre 1895 - 23 avril 1896 : Jacques Marie Eugène Godefroy Cavaignac
- 29 avril 1896 - 15 juin 1898 : général Jean-Baptiste Billot
- 28 juin 1898 - 5 septembre 1898 : Jacques Marie Eugène Godefroy Cavaignac
- 5 septembre 1898 - 17 septembre 1898 : général Émile Auguste François Zurlinden
- 17 septembre 1898 - 26 octobre 1898 : général Jules Chanoine
- 1<sup>er</sup> novembre 1898 - 6 mai 1899 : Charles de Freycinet
- 6 mai 1899 - 12 juin 1899 : Camille Krantz
- 22 juin 1899 - 29 mai 1900 : général marquis Gaston de Galliffet
- 29 mai 1900 - 4 juin 1902 : général André
- 7 juin 1902 - 15 novembre 1904 : général André
- 15 novembre 1904 - 12 novembre 1905 : Henri Maurice Berteaux
- 12 novembre 1905 - 19 octobre 1906 : Eugène Étienne
- 25 octobre 1906 - 20 juillet 1909 : général Georges Picquart
- 24 juillet 1909 - 23 février 1911 : général Jean Brun
- 23 février 1911 - 27 février 1911 : Aristide Briand
- 2 mars 1911 - 27 mai 1911 : Henri Maurice Berteaux
- 27 mai 1911 - 23 juin 1911 : général François Goiran
- 27 juin 1911 - 11 janvier 1912 : Adolphe Messimy
- 14 janvier 1912 - 12 janvier 1913 : Alexandre Millerand
- 12 janvier 1913 - 18 janvier 1913 : Albert Lebrun
- 21 janvier 1913 - 2 décembre 1913 : Eugène Étienne
- 9 décembre 1913 - 3 juin 1914 : Joseph Noulens
- 9 juin 1914 - 13 juin 1914 : Théophile Delcassé
- 13 juin 1914 - 26 août 1914 : Adolphe Messimy
- 26 août 1914 - 29 octobre 1915 : Alexandre Millerand

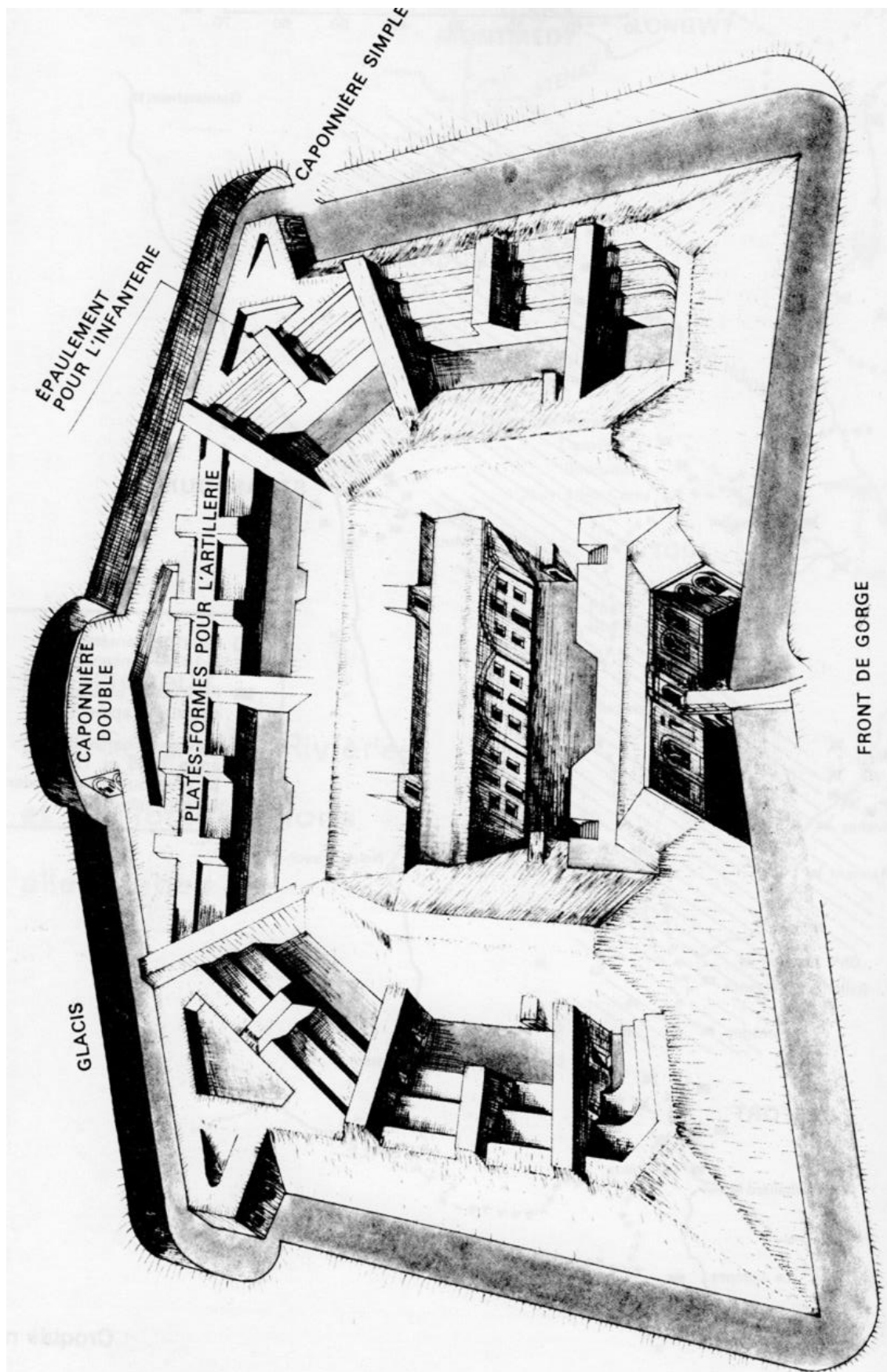
Annexe 4 : Détail des fortifications de Vauban



Annexe 5 : projet de construction d'un magasin à poudre de 100 000 kilogrammes en 1875 à Dunkerque

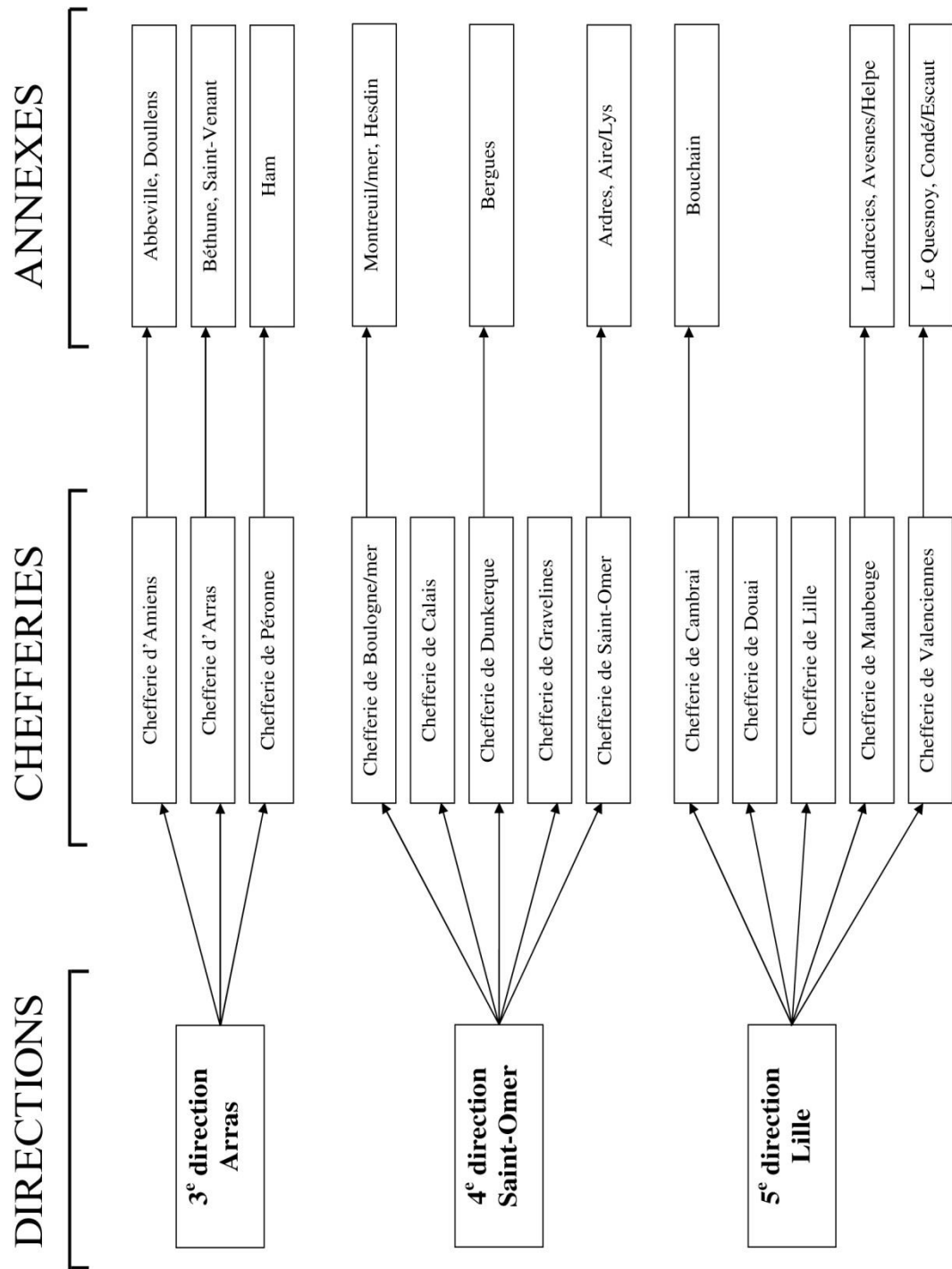


Annexe 6 : croquis d'un fort Séré de Rivières

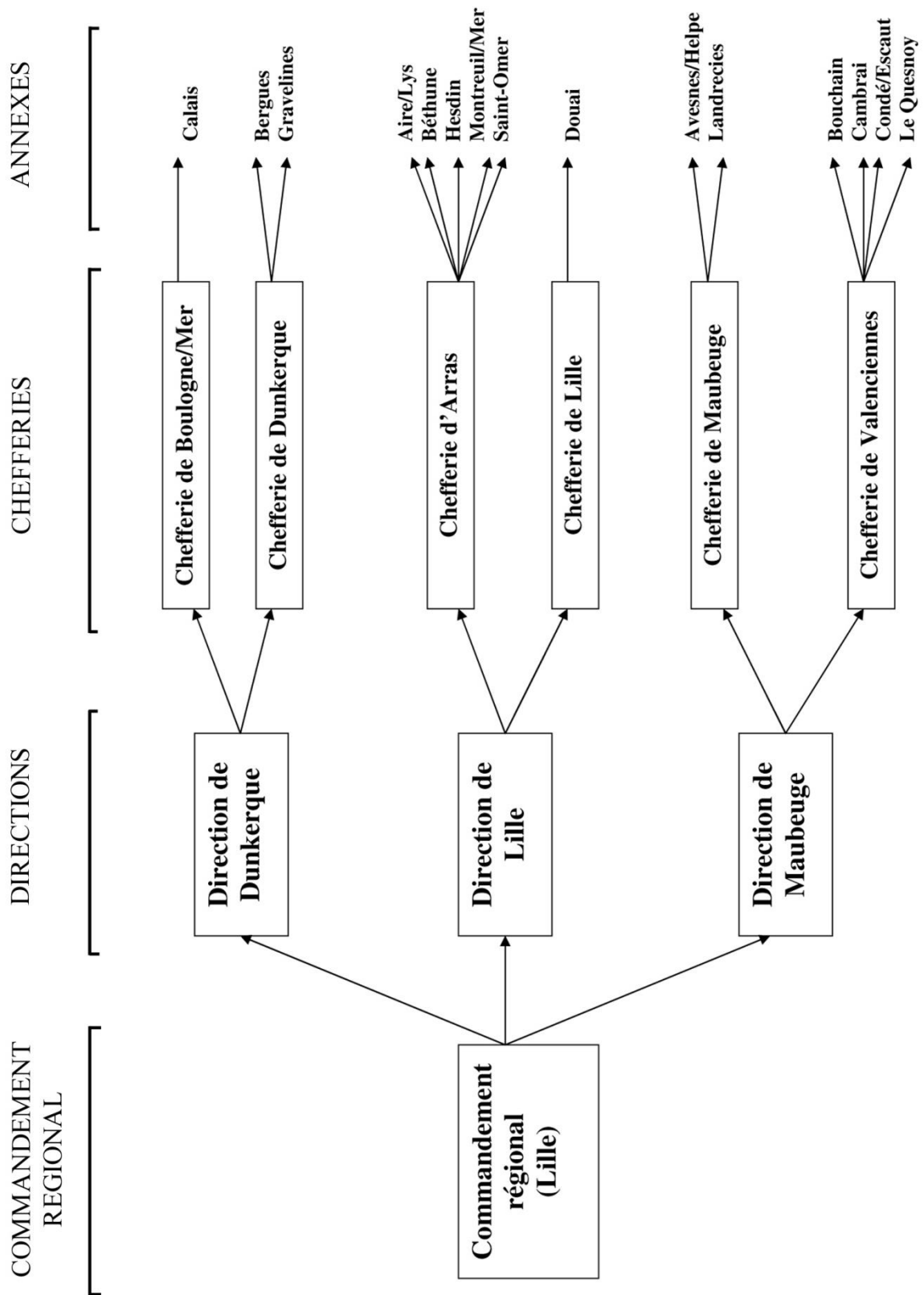




Annexe 7 : l'organisation du génie au Nord de Paris avant 1873




Annexe 8 : l'organisation du génie du 1<sup>er</sup> corps d'armée en 1903



Annexe 9 : affiche imposant le logement pour les militaires durant les manœuvres de 1884

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOUAI



**LOGEMENT MILITAIRE**

**AVIS**

Le Sénateur Maire de la ville de Douai,  
Invite ceux de ses concitoyens qui auraient l'intention de s'absenter momentanément de la ville à prendre, avant leur départ, les dispositions nécessaires pour que le gîte des officiers et soldats que la loi les oblige de loger, soit assuré par leurs soins pendant leur absence. Il importe que les hommes fatigués par la route, ne soient pas renvoyés de maison en maison et obligés d'errer dans la ville à la recherche d'un logement alors qu'ils ont besoin de nourriture et de repos.

A cet effet les personnes qui doivent s'absenter sont instamment priées d'en prévenir la mairie en indiquant les maisons où il y aura lieu d'envoyer **DIRECTEMENT** pour leur compte les militaires qu'~~ils~~ auraient à loger.

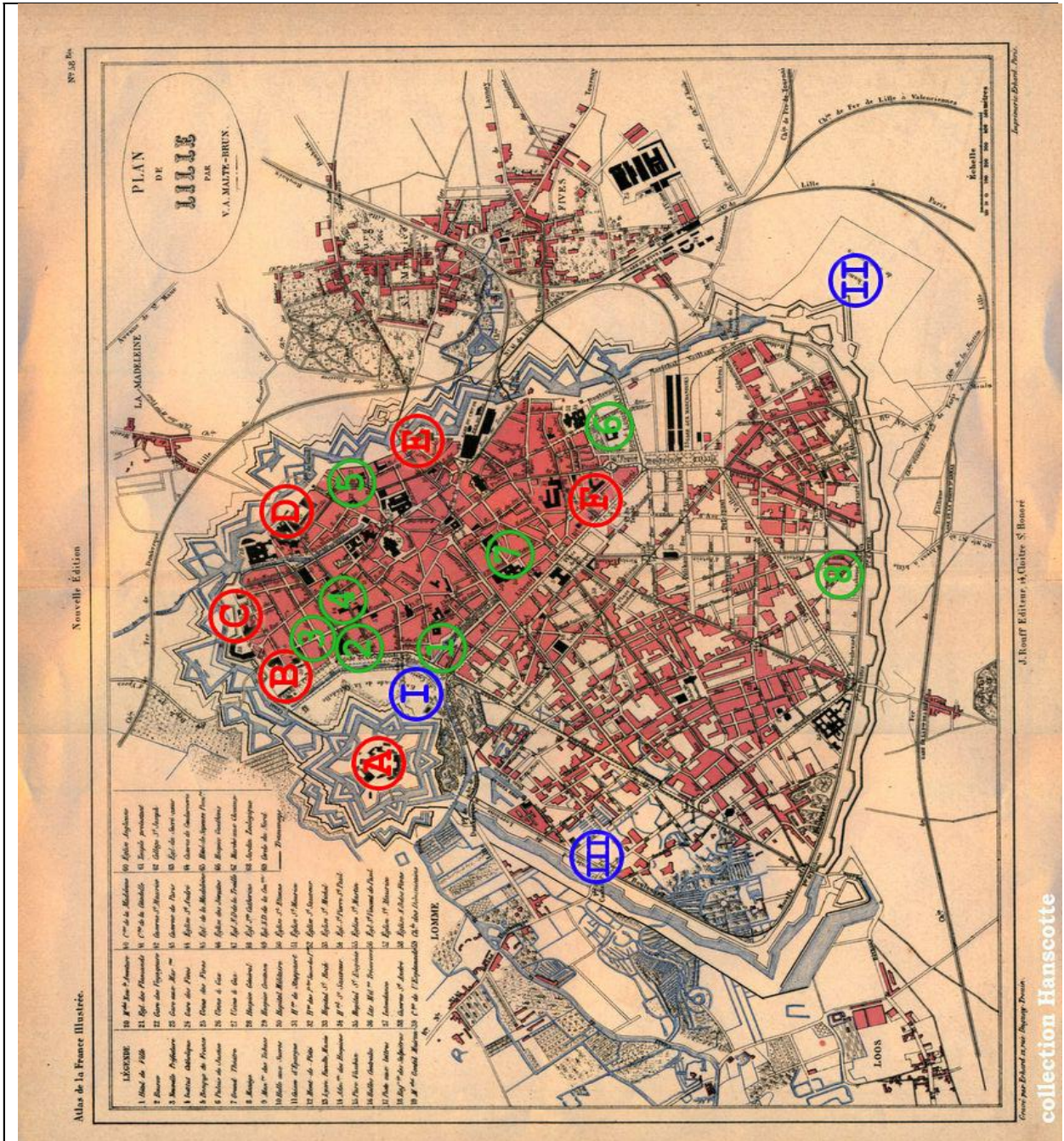
Les logements de remplacement qui ne seraient pas situés dans des maisons bien tenues et propres ne seraient pas admis.

A l'Hôtel-de-ville, le 6 Août 1884

LE MAIRE,  
**V. HANOTTE, adjoint.**



# Annexe 11 : la dispersion des bâtiments militaires à Lille vers 1900



<u>Casernes et quartiers</u>	<u>Établissements</u>	<u>Terrains</u>
A : Quartier Boufflers	1 : Mess des officiers	I : Esplanade
B : Caserne Négrier	2 : Services des lits militaires	II : champ de manœuvre de Ronchin
C : Quartier Saint-Ruth	3 : Grands magasins	III : Canteleu
D : Caserne Kléber	4 : Quartier Général	
E : Caserne Souham	5 : Hôtel des Bleuets	
F : Caserne Vandamme	6 : fort du Réduit (génie)	
	7 : hôpital militaire	
	8 : arsenal d'artillerie	

Annexe 12 : plan des fossés et de leur envasement dans le secteur Est de la place de  
Condé-sur-l'Escaut en 1888



Annexe 13 : affiche prévenant des menaces d'interdiction de circulation  
sur les remparts de Douai en 1874

# VILLE DE DOUAI.



## AVIS ADMINISTRATIF.

# CIRCULATION SUR LES REMPARTS.

Le **MAIRE** de la ville de Douai a l'honneur de porter à la connaissance de ses concitoyens l'ordre du jour suivant du premier corps d'armée et de la troisième division militaire :

« Le Général commandant le premier corps d'armée et la 3<sup>e</sup> division militaire, prescrit aux Commandants de Place de faire surveiller les clôtures qui vont être établies par l'artillerie pour protéger les pièces d'artillerie qui vont être mises sur les remparts. Ils devront prévenir les autorités civiles que, si les habitants franchissent ou détériorent les clôtures dont il s'agit, indépendamment des peines qu'ils encourront, ils s'exposeront à se voir retirer l'autorisation de circuler sur les remparts.

› Lille, le 18 février 1874.

› Le Général commandant la subdivision.

› Signé : CORNAT. ›

Le Maire de Douai est certain que toute la population observera rigoureusement les prescriptions de l'autorité militaire, pour se conserver à elle-même l'autorisation si appréciée de circuler sur les remparts.

A la Mairie de Douai, le 21 février 1874.

**CH. MERLIN.**

Annexe 14 : lettre du commandant du 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie  
consignant un estaminet à la troupe

1<sup>er</sup> Corps d'Armée  
1<sup>er</sup> Division  
1<sup>er</sup> Brigade  
127<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie  
N<sup>o</sup> 100  
Objet :

Talenciennes le 31 Octobre . 188

Le Colonel Chédeville  
Commandant le 127<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie  
à Monsieur le Maire de Talenciennes.

Monsieur le Maire

J'ai l'honneur de vous informer  
qu'en raison des faits scandaleux qui se sont  
produits entre le propriétaire du Chalet Suite  
situé sur la route de Talenciennes à Senam  
près de la Colonne Campierre, et un canonnier de  
la 5<sup>e</sup> Batterie du 2<sup>e</sup> Bataillon d'Artillerie de  
forteresse, j'ai contrigné jus qu'à nouvel ordre, dans  
l'intérêt de la discipline, cet estaminet aux troupes  
de la Garnison.

J'en informe M. le Commissaire Central.  
Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance  
de ma considération la plus distinguée.

E. P. [Signature]

ARCHIVES  
DE  
TALENCIENNES

RÉGIMENT D'INFANTERIE



Annexe 15 : affiche annonçant la mise en adjudication de l'entretien des toitures de différents établissements militaires de Douai en 1871

**PLACE DE DOUAI.**

# ENTRETIEN

DES

# COUVERTURES

DES

## BATIMENTS DE L'ARTILLERIE

du 1<sup>er</sup> janvier 1872 au 31 décembre 1874.

---

### DIRECTION D'ARTILLERIE DE DOUAI

---

Le public est prévenu que le **VENDREDI QUINZE DECEMBRE 1871**, à midi, il sera procédé, dans une des salles de la Mairie de Douai, par le Sous-Intendant militaire, en présence de M. le Maire et de deux membres du Conseil d'administration de la Direction d'artillerie de Douai, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, de l'entretien pendant trois années, du premier janvier 1872 au trente et un décembre 1874, des couvertures des bâtiments de l'artillerie à Douai, comprenant :

<b>5550</b> mètres <b>55</b> c.	superficiels de couverture en tuiles creuses	
<b>9752</b> mètres <b>81</b>	id.	id. tuiles plates
<b>15255</b> mètres <b>55</b>	id.	id. en ardoises
<b>15151</b> mètres <b>25</b>	id.	id. en zinc
<b>1659</b> mètres <b>15</b>	id.	id. en plomb

dont la mise à prix est de trente-sept mille trois cent soixante-onze francs, quatre-vingt-neuf centimes et dont cinq mille six cent soixante-treize francs cinquante-sept centimes pour le simple entretien et trente-un mille six cent quatre-vingt-dix-huit francs trente-trois centimes pour les travaux neufs.

Nul ne sera admis à concourir s'il ne s'est, au préalable, fait inscrire sur la liste, s'il n'a justifié en même temps de sa patente et assuré la bonne et entière exécution des travaux par une caution notoirement solvable, qui devra être agréée par la commission d'adjudication.

Les soumissionnaires et leur caution devront prendre connaissance du cahier des charges.

On pourra se présenter dans les bureaux de la Direction de Douai, le matin de 8 heures à 10 heures et l'après-midi de 2 heures à 4 heures le dimanche excepté.

Douai, le 14 novembre 1871.

Le Sous-Intendant militaire,  
**BALAY.**

5720. — Douai, Imp. L. Crépin.

Annexe 16 : affiche annonçant la mise en location de différents terrains et  
bâtiments militaires à Douai en 1880

# 1<sup>er</sup> CORPS D'ARMÉE

---

## Service du Génie

---

Le public est prévenu que le **SAMEDI 29 JANVIER 1881**, une heure de l'après-midi, il sera procédé dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Douai, à l'adjudication en séance publique, aux enchères et à l'extinction des feux, de l'**AFFERMAGE** pour **5, 6 ou 9** années à partir du **1<sup>er</sup> janvier 1881**.

1<sup>o</sup> D'une partie des **TERRAINS MILITAIRES FORMANT 24 LOTS** y compris le **DROIT DE CHASSE** sur certain d'entr'eux ;

2<sup>o</sup> D'une partie **DES BATIMENTS MILITAIRES DE LADITE PLACE FORMANT 6 LOTS**.

On ne mettra pas à prix la réunion de tout ou partie des lots en un seul, ainsi que cela avait eu lieu en **1871** et **1874**.

*Le public pourra prendre connaissance des limites des lots et des conditions d'affermage, dans les bureaux du Génie, tous les jours, de neuf heures du matin à midi et de deux heures à quatre heures, dimanches et jours de fêtes exceptés.*

---

Le public est également prévenu que le **LUNDI 31 JANVIER 1881**, à la même heure et dans la même salle, il sera procédé au renouvellement des **AFFERMAGES ET LOCATIONS PAR EXPERTISE CONTRADICTOIRE** en faveur des administrations ou particuliers ci-dessous désignés qui ont été antérieurement autorisés par le Ministre de la Guerre :

**ADMINISTRATION MUNICIPALE, ADMINISTRATION DES HOSPICES, COMPAGNIE DES MINES D'ANICHES, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD, USINE CAIL, SOCIÉTÉ DU TIR NATIONAL DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI, ENTREPRENEURS DES SERVICES DES FOURRAGES ET DU CHAUFFAGE MILITAIRES, OFFICIER COMPTABLE DE LA MANUTENTION**, les cinq portiers-consignes de la Place, deux gardes d'artillerie de la Direction, **L'ECLUSIER DE LA DEULE AU FORT-DE-SCARPE, MM. DELACOURT, DAVAINE, BERNARD, M<sup>me</sup> veuve PLET.**

Les six premières administrations devront se faire représenter par des mandataires dûment autorisés. Les entrepreneurs de chauffage et des fourrages pourront déléguer leurs préposés. Quant aux autres parties prenantes, elles devront se présenter en personne.

*Douai, le 29 décembre 1880.*

LE SOUS-INTENDANT MILITAIRE,

**H. GATINEAU.**

---

3404. -- Douai, L. Crépin, imprimeur breveté.

Annexe 17 : réponse d'un entrepreneur pour la construction des  
nouveaux casernements à Douai en 1910

**CIMENT ARMÉ**

**TRAVAUX**

Spéciaux en Ciment

---

PONTS ET CHAUSSÉES - GÉNIE MILITAIRE  
SERVICE VICINAL - VILLE DE PARIS  
ASSISTANCE PUBLIQUE DE PARIS  
IMPRIMERIE NATIONALE

Compagnies de Chemins de fer :  
CEINTURE, EST, ÉTAT, MIDI, NORD, P.-L.-M.  
OUEST, MÉTROPOLITAIN, E.T.C.

Chemins de fer départementaux :  
AISNE, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE,  
SARTHE, ETC.

Fondation du clocher de l'église  
du Sacré-Cœur de Montmartre.  
Magasins de MM. Saint frères  
rue du Louvre, à Paris.  
Presbytère de Plaisance, à Paris.  
Tribunes du Champ de Courses  
de Grand-Camp, à Lyon-Villeurbanne  
Stations de la ligne Métropolitaine.  
Appontements du quai Gambetta,  
à Boulogne-sur-Mer.  
Quartier de tuberculeux de  
Brévannes.  
**Hôtel Meurice.**

Réservoirs  
de 3.000 et 3.500 mètres cubes  
des villes de  
Lons-le-Saunier et Soissons.  
Conduites en Ciment armé  
à Créteil,  
pour le Département de la Seine.  
Conduites en ciment armé  
de l'Imprimerie Nationale.  
Cheminée de la Manutention Militaire  
de Bizerte.

Pieux et Palplanches  
Caveaux Funéraires

ANNEXE

*Paul Piketty*  
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

88, Quai de la Rapée - PARIS

Paris, le 27 octobre 1910.

TÉLÉPHONE 922-75

*298 Rue  
Catherine  
il y a  
de former  
un dossier*

Monsieur le Maire  
de DOUAI.  
-----  
( Nord )

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous prier  
de bien vouloir m'inscrire au concours qui va  
être ouvert pour la construction de casernes à  
Douai..

Je suis à votre entière dispo-  
sition pour vous faire toutes études nécessaires  
et vous fournir tous renseignements utiles, con-  
cernant cet ouvrage.

Avec mes remerciements anticipés  
je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes  
très empressées salutations.

Pour M. Piketty,  
L'Ingén.  
*J. J. J.*

S-T.

Annexe 18 : Plan des promenades autour de la citadelle de Lille vers 1900



Annexe 19 : un exemple d'intervention du Conseil Général du Nord en  
avril 1884

Extrait des Procès-Verbaux des Délibérations.

Séance du Mardi 22 Avril.

M. Bergerot (2<sup>e</sup> bureau), rapporteur :

Landrecies.  
Déclassement de  
la place.  
(2<sup>e</sup> B.).

On lit, dans le rapport de M. le Préfet, en réponse au vœu émis le 27 août dernier, par le Conseil général, pour le déclassement de la place de Landrecies.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux du Conseil général la dépêche de M. le Ministre de la guerre, en date du 12 octobre 1883, en réponse à ce vœu :

« Monsieur le Préfet, vous m'avez fait l'honneur de me transmettre, en me demandant » de le prendre en sérieuse considération, un vœu émis par le Conseil général du » département du Nord pour demander le déclassement de la place de Landrecies.

» J'ai le regret de vous faire connaître qu'il m'est impossible de tenir compte des » vœux de cette nature, qui intéressent la défense générale du territoire et touchent à » des questions que le Conseil de défense a seul qualité pour étudier et pour résoudre.

» Il a pu arriver, parfois, que les décisions de ce Conseil se soient trouvées d'accord » avec les désirs des populations, lesquels tendent généralement vers un adoucissement » des servitudes qu'entraînent toujours les nécessités de l'organisation défensive de la » frontière, mais ce n'a jamais été là qu'une rencontre fortuite et qui ne saurait, en aucun » cas, créer de précédents sur lesquels puisse s'appuyer utilement une demande de la » nature de celle que vous avez bien voulu me transmettre.

» Recevez, etc..... »

Le 2<sup>e</sup> bureau, dans le rapport présenté à ce sujet, avait dit qu'il ne croyait pas que le Conseil général put s'immiscer, utilement, en quoi que ce soit, dans les études qui sont faites au ministère de la guerre, pour arriver à la meilleure défense de sa frontière, mais, considérant que certaines vieilles places fortifiées ont, aujourd'hui, comme la ville de Landrecies, des murailles qui appartiennent à une époque où les moyens de défense étaient tout différents de ceux qu'il faut, aujourd'hui, à une artillerie à longue portée, il recommandait à l'attention de M. le Ministre de la Guerre, la demande formée par notre honorable collègue, M. Marie-Soufflet, pour obtenir :

1<sup>o</sup> La jonction de la ville basse avec la ville haute ;

2<sup>o</sup> Pour la construction de plusieurs forts détachés qui protégeraient la ville et permettraient la suppression des servitudes militaires.

Ces vœux qui avaient été appuyés par le Conseil général, dans sa session d'août, ont motivé la réponse de M. le Ministre de la Guerre, dont le rapport de l'année dernière, reconnaissait parfaitement les droits, pour tout ce qui concerne la défense du territoire.

Le rapport du 2<sup>e</sup> bureau d'août dernier, commençait par les consacrer en termes formels, mais demandait s'il n'y avait pas lieu d'attirer l'attention bienveillante de M. le Ministre de la Guerre, sur les désirs formulés par M. Marie Soufflet, au nom de la ville de Landrecies.

Dans ces termes, votre 2<sup>e</sup> bureau vous propose de répondre à la lettre de M. le Ministre de la Guerre, en disant que le Conseil général s'incline devant les nécessités de la défense du territoire, mais qu'il espère que, dans une certaine mesure, il sera possible de donner satisfaction à la ville de Landrecies.

— Approuvé.

**Annexe 20 : un exemple de sollicitation d'aménagement de la part d'un conseil municipal en 1904**

MINISTÈRE  
DE LA GUERRE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

4<sup>e</sup> DIRECTION  
GENIE.

2<sup>e</sup> BUREAU  
Matériel.

1<sup>re</sup> Section.

Paris, le -4 MAI 1904

LE MINISTRE DE LA GUERRE

Zones de servitudes.  
1<sup>re</sup> Région. à M. le Préfet du Nord

à LILLE.

DUNKERQUE.

Au sujet d'un voeu du  
Conseil Municipal de  
Rosendaël tendant à la  
réduction des servitudes.

Par lettre en date du 11 Février dernier, vous avez bien voulu me communiquer copie d'un voeu, émis dans sa séance du 12 Novembre dernier, par le Conseil Municipal de Rosendaël, en vue d'obtenir la création d'un polygone exceptionnel englobant les terrains de cette commune situés dans la deuxième zone des servitudes de l'enceinte de la place de Dunkerque.

En réponse à cette communication, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, eu égard à la convenance de ne pas diminuer la valeur actuelle de la fortification de Dunkerque, j'estime qu'il ne peut être donné satisfaction au voeu dont il s'agit.

Je vous prie de vouloir bien en informer M. le Maire de Rosendaël.

*E. de la Motte*

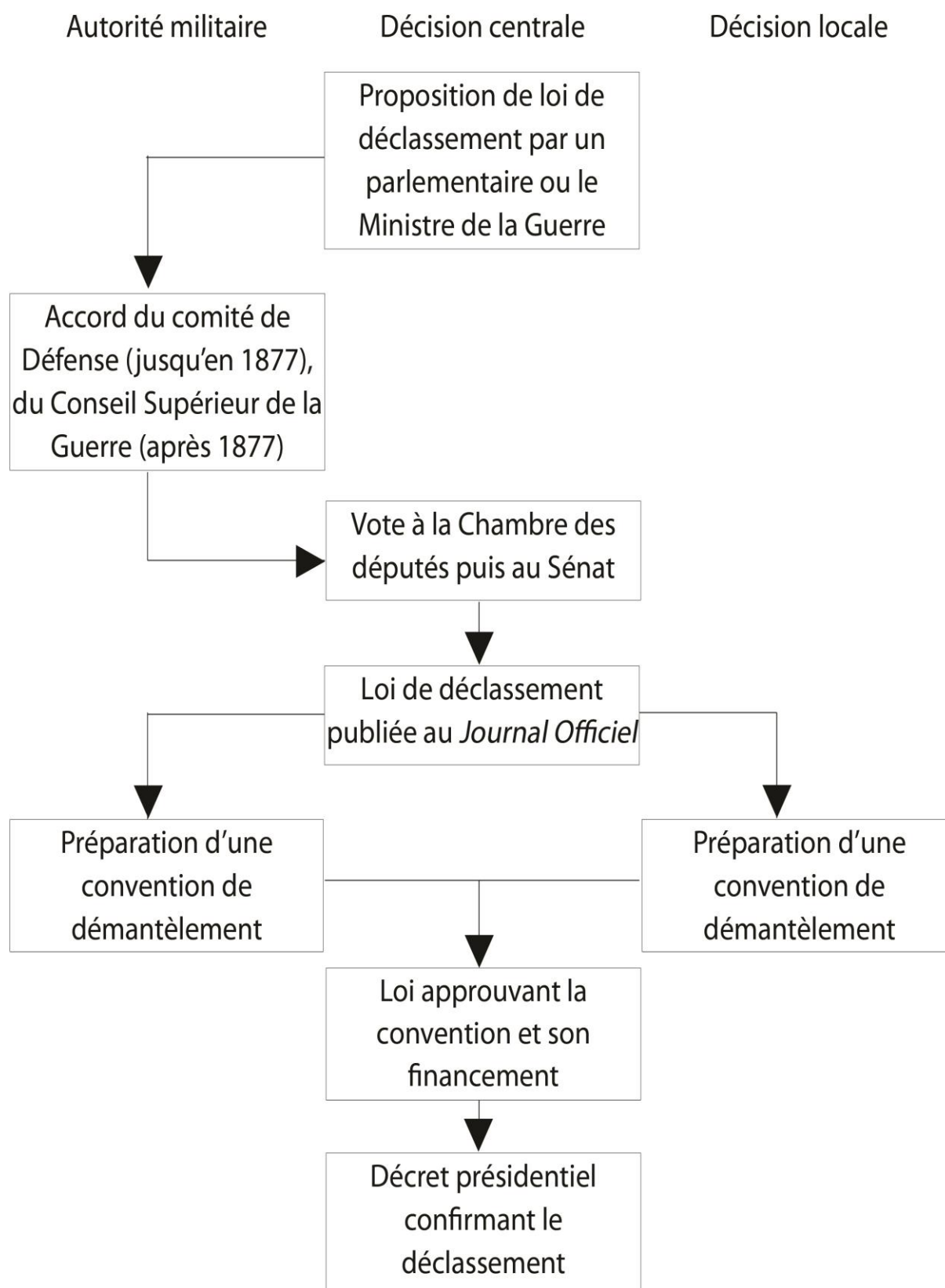
*Soit copie de la présente dépêche adressée à Monsieur le Préfet de Dunkerque pour notification à Monsieur le Maire de Rosendaël.*

Lille, le 5 mai 1904  
Pour le Préfet:  
Le Secrétaire Général délégué,  
*J. Dubouard*

Exp: le 7 Mai 1904  
*Benhay*

[N° 24.1.2463-33-1003]

Annexe 21 : démarches du déclassement et du démantèlement d'une place forte



Annexe 22 : croquis joint au rapport du chef du génie du 10 février 1889 au  
sujet du déclassement et du démantèlement de la place d'Arras

(En vert, les terrains conservés par l'armée ; en vert encadré de rouge, les terrains conservés par l'armée mais  
pouvant être aliénés sans inconvénients par vente ou échange ; en jaune, les terrains cédés à la ville)





## Annexe 23 : un exemple de convention de démantèlement

### AVANT-PROJET D'ACTE ADMINISTRATIF

### POUR RÉGLER

## LA QUESTION DU DÉMANTÈLEMENT DES FORTIFICATIONS

### DE LA PLACE DE VALENCIENNES

L'An mil huit cent quatre-vingt-dix, le cinq juillet,

Par devant Nous,

M. VEL-DURAND, Préfet du Nord,

En présence de :

1<sup>e</sup> M. ROSHEM, Chef de Bataillon, Chef du Génie à Valenciennes, spécialement chargé de représenter le département de la Guerre par la dépêche ministérielle n°11804 du 26 juillet 1889 ;

2<sup>e</sup> M. MALEPRADE, Directeur des Domaines de Lille ;

3<sup>e</sup> M. BULTOT, Maire de Valenciennes, agissant au nom de ladite ville, en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par une délibération du Conseil Municipal en date du 5 juin 1890 ;

A été fait et convenu ce qui suit :

Vu la loi du 27 mai 1890.

Art. 1<sup>er</sup>. – La Ville de Valenciennes s'engage à l'exécution complète et à ses frais, de tous les travaux de démantèlement énumérés au tableau n°1, ci-annexé, précisant les ouvrages à démolir dans les conditions indiquées aux croquis approuvés par M. le Général commandant le Génie de la 1<sup>ère</sup> région ; et les délais fixés pour l'exécution matérielle. Tous les travaux seront exécutés sous le contrôle du service local du Génie. Les délais d'exécution courront à partir de l'expiration des trois mois de la date du décret prononçant le déclassement définitif des fortifications de la place, sauf en ce qui concerne les travaux réclament des expropriations.

Pour ces derniers travaux, le délai ne prendra cours qu'à partir de la décision du jury.

Art. 2. – La ville de Valenciennes s'engage en outre :

A. – A niveler, à ses frais exclusifs, le nouveau champ de manœuvres à organiser, partie aux dépens de l'ouvrage à cornes 88 (fort Mimique), partie par l'annexion de parcelles nouvelles bordant le chemin vicinal n°9 dit des glacis, à acquérir aux frais du budget municipal, le tout devant porter ledit terrain de manœuvres à la contenance définitive de dix-sept hectares cinquante-quatre ares (17 hectares 54 ares) environ, et aux limites figurées au plan joint à la présente convention. (Dessin n° .)

B. – A faire, à ses frais, les travaux et acquisitions nécessaires à l'élargissement du champ de tir du Rôleur, à soixante mètres sur tout la longueur, et à l'allongement de la butte actuelle du tir, conformément au projet approuvé le 28 Décembre 1887 par le Ministre de la Guerre. (Dessin n°2.)

C. – A niveler, également à ses frais, les terrains réservés pour l'extension des établissements militaires à l'intérieur de la Citadelle et du réduit 17 et en avant du clos Saint-Jean, de la Manutention et de la Caserne Ronzier (Poterne) suivant les plans de détails dressés par le service du Génie. (Dessin n°1 et 3.)

D. – A supporter la dépense complète du bornage du nouveau champ de manœuvres et du champ de tir du Rôleur.

E. – Les délais impartis pour l'exécution matérielle des travaux sont fixés comme il est dit au tableau n°1 sauf les modifications fixés par l'art. 1<sup>er</sup>.

F. – Un décret sera sollicité par la Ville, immédiatement après le décret prononçant le déclassement pour déclarer d'utilité publique les acquisitions imposées à la Ville pour l'extension du champ de tir du Rôleur et du champ de manœuvres du fort Monique.

Art. 3. – L'Etat cédera en toute propriété à la Ville de Valenciennes, tous les terrains des fortifications rendus disponibles par le déclassement et non compris dans les réserves prévues soit aux articles 5 et 8 ci-après soit au tableau n°2 ci-annexé.

Tous les terrains militaires à céder à la Ville à un titre quelconque, lui seront remis, avec les garanties ordinaires et de droit, mais sans garantie des contenances, la Ville se substituant purement et simplement au droit de l'Etat et aux charges ou servitudes qui peuvent lui incomber.

Art. 4. – Le droit de propriété des terrains à céder à la Ville résultera d'une remise régulière à faire par parties successives après constatation par le service du Génie des travaux exécutés sur chacune d'elles, pour le démantèlement.

Les bâtiments militaires cédés et indiqué à l'art. 6 seront remis à la Ville après évacuation du matériel qui s'y trouve. – Toutefois les bâtiments visés à l'art. 7, Bureaux du Génie, magasin I, Hangar aux manœuvres, magasins à poutrelles K et L ainsi que leurs accès seront laissés à la disposition du service militaires jusqu'à l'expiration du délai de deux ans compté comme il est dit à l'art. 1<sup>er</sup>.

Seront conservées par le Département de la guerre dans leur état actuel, jusqu'à l'achèvement intégral des travaux imposés, les parcelles non réservées par l'Etat qui ne figurent pas au tableau n°1. La Ville ne pourra exécuter sur ces terrains aucun travail tant que les portions de fortification désignées pour être démolies ne seront pas dérasées. Toutefois, la Ville pourra y transporter des déblais ou des matériaux et ouvrir des chemins pour faciliter l'exécution des travaux de nivellement.

Art. 5. – Le Département de la Guerre réserve expressément ses droits actuels d'usufruit ou de propriété sur les Casernes, sur l'Arsenal d'artillerie et sur les établissements de tous les services militaires, quels qu'en soient les emplacements, sauf ceux mentionnés aux articles 6 et 7 ci-après.

Sont conservés avec leur accès actuels, ou d'autres équivalents acceptés par le Ministre de la Guerre sur la demande de la Municipalité et en comprenant à l'entour une bande de dix mètres de largeur au moins, qui pourra être occupée par une voie publique, après autorisation du Ministère de la Guerre, les bâtiments militaires ci-après indispensables aux besoins du service :

Hangars aux munitions de l'artillerie, construits dans le fort Minique (ouvrage 38),

Manège E de l'Esplanade,

Magasin à poudre M en arrière du bastion 41,

Magasin aux poutrelles V de l'ouvrage 45,

Corps-de-garde AA à l'entrée de la Citadelle,

Sont, en outre, réservés la jouissance du terrain et les bâtiments du parc à fourrages actuel, établi sur le glacis de la face droite de la demi-lune 91, jusqu'au moment du transfert de ces bâtiments, aux frais de la Ville, sur une parcelle du terrain militaire conservé.

La Ville pourra se pourvoir auprès du Ministre de la Guerre, pour obtenir le transport à ses frais et dépens, sur d'autres emplacements acceptés par le Département de la guerre, de ceux des établissements militaires énumérés à l'art. 5 ci-dessus, dont le déplacement lui paraîtrait nécessaire.

Art. 6. – Seront remis à la Ville, dans les conditions indiquées à l’art. 4, les bâtiments militaires suivants :

Les magasins à poudre des bastions 19, 23, 41, 49, 57 et de l’ouvrage à cornes 50 de Famars,

Le magasin aux projectiles D de l’Esplanade,

Les hangars de l’artillerie construits dans le bastion 84,

Les corps-de-garde existant aux portes de Lille, Ferrand, de Paris, du Quesnoy, de Mons, et aux avancées des portes de Paris, du Quesnoy et de Mons, dans l’ouvrage à cornes 50 et à l’entrée de la Rhônelle,

L’aubette QQ de l’avancée de la porte de Famars,

Le bâtiment G à la sortie de la porte Famars,

L’emplacement du parc à fourrages actuel, après son transfert sur terrain réservé.

Art. 7. – Seront également remis à la Ville dans les conditions indiquées en l’article 4 :

Le bureau du Génie H,

Le magasin du Génie I, de la porte Famars,

Le hangar aux manœuvres F ;

Les magasins à poutrelles K et L.

Pour accéder au barrage 60 de la rive droite du vieil Escaut, la Ville établira sur un terrain non réservé, un chemin latéral au chemin de fer, sur le côté droit de la ligne de Valenciennes à Aulnoye (entre les passages à niveau de l’Esplanade et de la route nationale n°29), et une voie de 6 mètres de largeur perpendiculaire à ce chemin et aboutissant audit barrage (feuille de dessin, n°1).

Art. 8. – Sont formellement exceptés des cessions à faire à la Ville :

1° Les écluses, barrages, digues militaires avec leurs dépendances et leur accès actuels ou à créer pour tous les ouvrages d’eau énumérés à l’Etat n°2, ci-joint, comme devant continuer à faire partie du domaine militaire.

2° Toute les parties affectées aux services publics (routes nationales, navigation, routes départementales, chemins de grande communication ou d’intérêts communs).

La Ville s’engage à abandonner à l’Etat, dans un délai de deux ans, compté de la date du décret de déclassement de la place, les terrains nécessaires à la rectification et à l’élargissement des portions de routes et de canaux existant actuellement sur les parties de terrains militaires qui lui seront cédés.

Les terrains rendus disponibles après l’achèvement de ces travaux de rectification seront en échange cédés à la Ville, mais sans qu’il puisse être réclamé aucune soulte, quelle que soit la différence entre l’importance respective de ces terrains, comme superficie et comme situation. Sont également réservés au profit de l’administration des Postes et Télégraphes, les emplacements des câbles télégraphiques souterrains traversant les fortifications aux abords des portes de Lille, Ferrand et de Mons, dans les conditions fixées par le Ministre de la Guerre (lettre collective n°3, du 8 juillet 1884, et circulaire ministérielle du 20 juin 1889).

Art. 9. – Seront cédées à la Ville, toutes les plantations existant sur les terrains non réservés, ainsi que toutes celles à sacrifier, du consentement du service du Génie, pour exécuter les travaux prescrits sur les terrains réservés. Les matériaux de démolition de toute espèce seront également à céder à la Ville, à l’exclusion : 1° des palissades ; 2° des bois, ferrures et garde-corps des ponts ; 3° des engins, mécanismes, vantaux ou grilles de fermeture des portes de ville que le service du Génie se réserverait pour son usage ; 4° des charpentes en bois ou en fer, des portes, fenêtres et tous autres matériaux susceptibles de remploi dans la reconstruction des bâtiments énumérés à l’art. 7.

Art. 10. – Le département de la Guerre s'engage à résilier d'office et dans les trois mois de la date du décret de déclassement de la place de Valenciennes, tous les baux d'affermage en cours, de manière à ce qu'aucun obstacle ne s'oppose à l'exécution des travaux.

Art. 11. – La Ville de Valenciennes versera dans les caisses du Trésor une somme de deux cents vingt-cinq mille francs (225,000fr.). Moyennant ce versement, elle n'aura à pourvoir ni au remplacement des bureaux de la chefferie du Génie, du magasin du Génie I, du hangar aux manœuvres F et des magasins K et L affectés à la remise des poutrelles de barrage ; ni à la construction des nouvelles clôtures des établissements militaires aujourd'hui fermés par le rempart, ni à la réinstallation du tir réduit de l'infanterie.

Art. 12. – Le paiement de la dite somme de 225,000 francs sera effectué en quatre versements égaux de cinquante-six mille deux cent cinquante francs (56,250 fr.), opérés respectivement le premier jour des troisième et neuvième mois de chacune des deux années de la période du démantèlement, comptés comme il est dit à l'art.1<sup>er</sup>. En cas de retard dans les versements, le terme non payé produira de plein droit, par le seul effet des présentes et sans qu'il soit besoin de mise en demeure, des intérêts à 5 pour cent, depuis le jour de l'échéance jusqu'à celui du paiement.

Art. 13. – La Municipalité sera tenue sans subvention, indemnité ou allocation de l'Etat, du premier établissement et de l'entretien permanent en bon état de viabilité, des accès actuels ou chemins nouveaux (chaussées et trottoir) à construire une bordure des casernes et des accès nouveaux aux établissements militaires conformément aux indications des croquis ci-annexés (Dessin n°1, 2, 3, 4). Les avenues ou boulevards empierrés à ouvrir sur l'emplacement des anciens remparts seront toujours librement accessibles aux voitures, chevaux et troupes de l'armée.

Art. 14. – Les jardins de la troupe seront reconstitués aux frais exclusifs de la Ville, sur l'emplacement repris au plan ci-annexé, n°4, d'une superficie approximative de deux hectares quatre-vingt-dix ares (2 hectares 90 ares) dans le délai maximum de deux ans, comptés du jour du décret du déclassement.

La remise des nouveaux terrains, réglés, labourés, fumés et prêts à être ensemencés sera constatée par un procès-verbal régulier qui sera soumis à l'approbation du Ministre de la Guerre, mais la garnison conservera la jouissance de ses anciens jardins pendant toute une année après la réception de ses nouvelles cultures, si cette remise lui est faite après le 1<sup>er</sup> Mars.

Art. 15. – Les frais d'enregistrement de l'acte administratif destiné à régler ces cessions pourront, avec l'autorisation du Parlement être tarifés au droit fixe de trois francs à la charge de la Ville.

Art. 16. – La présente convention ne sera définitive qu'après acceptation par les Ministres de la Guerre, des Finances et de l'Intérieur et après approbation par les Chambres.

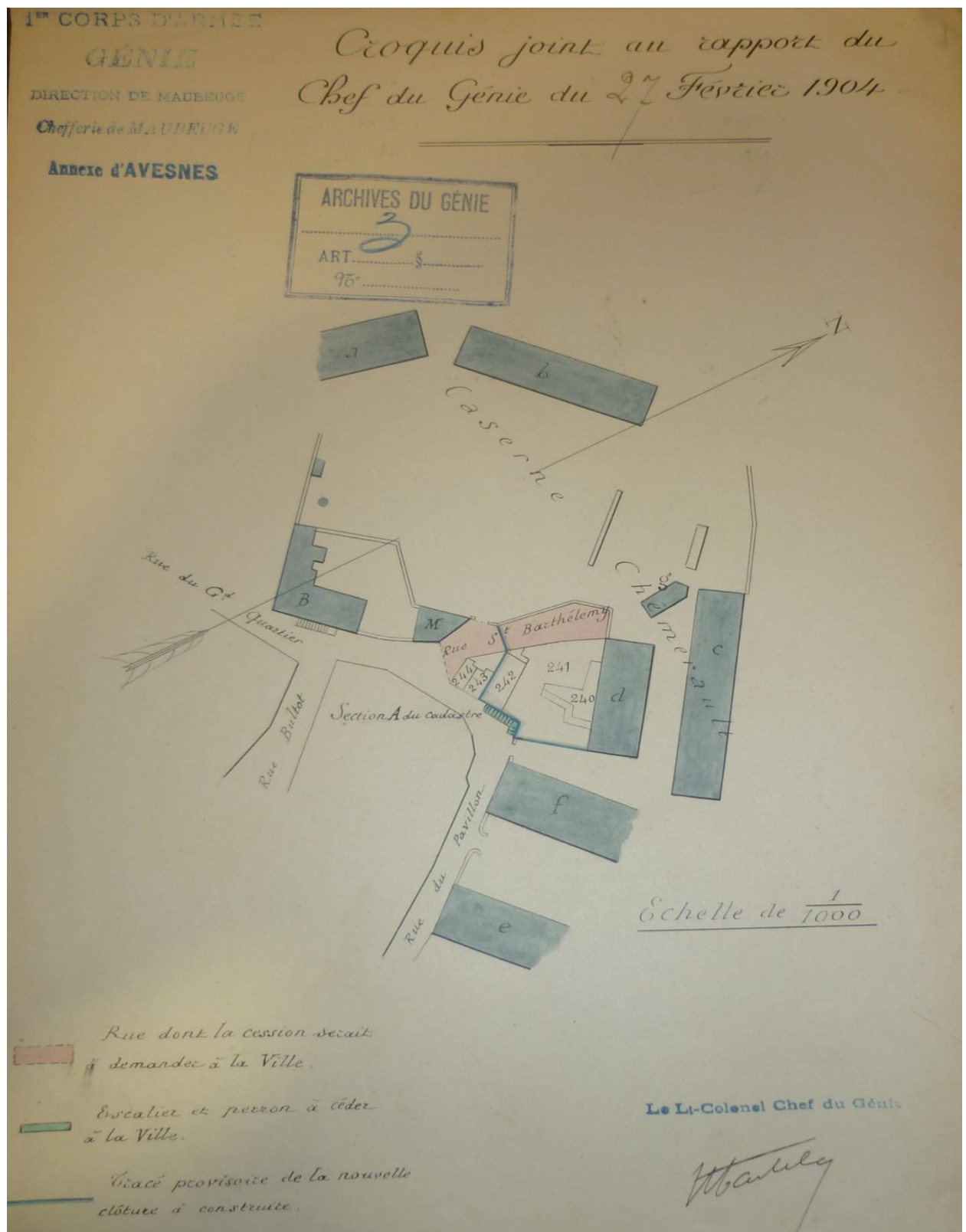
Le Directeur des Domaines, MALEPRADE

Le Maire, BULTOT

Le Chef de Bataillon, Chef du Génie, ROSHEM

Le Préfet, VEL-DURAND

Annexe 24: croquis du chef du génie présentant le projet d'agrandissement de la caserne Chémernaut (1904)



Annexe 25: invitation à la cérémonie de réception du 9<sup>e</sup> régiment de cuirassiers  
à Douai (1914)

17 Avril 1914.

Monsieur,

A l'occasion de l'arrivée du  
9<sup>e</sup> Régiment de Cuirassiers, Messieurs  
les officiers de la Garnison seront  
reçus dans les Salons de l'Hotel de  
ville le lundi 20 avril courant à 6  
heures 1/2 du soir par l'Administra-  
tion Municipale.

Messieurs les Représentants de  
la Presse qui voudront assister à  
cette réception seront les bienvenus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur,  
l'assurance de ma considération très dis-  
tinguée.

Le Maire,

Monsieur le

17 Avril 1914.

Monsieur et Cher Collègue,

A l'occasion de l'arrivée du 9<sup>e</sup>  
Régiment de Cuirassiers, l'Administra-  
tion Municipale recevra Messieurs les officiers  
de la Garnison le lundi 20 Avril courant  
à 6 heures 1/2 du soir dans les Salons de  
l'Hotel de ville.

J'ai l'honneur de vous prier de  
vouloir bien assister à cette réception.

Je vous prie d'agréer, Monsieur et  
Cher Collègue, l'assurance de mes  
sentiments très distingués et dévoués.

Le Maire,

Monsieur le  
Membre du  
Conseil Municipal.

Annexe 26 : avant-projet des fortifications au Nord-Est de la place de Lille  
(1904)







## Sources

### ARCHIVES PUBLIQUES

- **Service Historique de la Défense**

#### **Série 2 I : circonscriptions militaires territoriales (premier corps d'armée)**

-2 I 210 : correspondance entre le Ministre de la Guerre et le commandant du premier corps d'armée	1888-1908
-2 I 212 : correspondance entre le Ministre de la Guerre et le commandant du premier corps d'armée	1895-1900
-2 I 217 : correspondance entre le Ministre de la Guerre et le commandant du premier corps d'armée	1905-1909
-2 I 228 : rapports quotidiens de la place de Lille	1909-1914
-2 I 230 : inspections	1885-1900
-2 I 232 : inspections générales et sanitaires	1894-1903
-2 I 243 : correspondances du génie sur les places du Nord	1897-1913
-2 I 244 : correspondance du génie par rapport aux projets dans le Pas-de-Calais	1875-1913
-2 I 250 : écoles militaires. Exercices d'école à feu	1889-1913
-2 I 290 : dossiers des personnels	1890-1911
-2 I 324 : conditions civiles et politiques des militaires	1841-1912
-2 I 352 : champ de tir du littoral	1879-1914
-2 I 370 : travaux d'hiver et études	1898-1899
-2 I 373 : travaux d'hiver et mémoires historiques et géographiques	1885-1897
-2 I 382 : manœuvres et créations de terrains	1879-1914
-2 I 427 : génie – casernement	1893-1913
-2 I 428 : génie – casernement	1905-1913
-2 I 435 : logements – tableaux de ressources	1882-1883
-2 I 439 : poudres et munitions, armement, arsenal de Saint-Omer	1882-1914
-2 I 443 : génie – améliorations des infrastructures militaires	1890-1908
-2 I 448 : création de champ de tir	1884-1903
-2 I 450 : génie – locaux militaires	1882-1913

#### **Série 2 V : section technique du génie**

-2 V 79 : instructions générales pour les magasins à poudre	1901-1939
-2 V 87 : avis et études – Calais	1887-1929
-2 V 88 : avis et études - Dunkerque, Gravelines, Bergues	1893-1912
-2 V 91 : avis et études – Le Quesnoy, Lille	1886-1926
-2 V 94 : avis et études – Maubeuge	1889-1935
-2 V 146 : travaux mixtes – Mesures générales	1887-1940
-2 V 186 : haute commission des places fortes – Rapport sur les places	1899-1913
-2 V 188 : commission des magasins à poudre – Condé, Dunkerque	1841-1908
-2 V 189 : commission des magasins à poudre – Lille, Maubeuge, Bergues, Bouchain, Douai, Gravelines	1875-1880
-2 V 357 : archives du service des cuirassements – Lille	1879-1914
-2 V 358 : archives du service des cuirassements – Maubeuge, Dunkerque	1882-1916

## ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

### • Archives Départementales du Nord

#### **Série 66 J : Direction régionale du Génie de Lille**

##### **AIRE-SUR-LA-LYS**

- 66 J 1. Attachements des ouvrages à exécuter aux fortifications et aux bâtiments militaires. 1853-1870

##### **ARRAS**

#### **Documents Généraux**

- 66 J 23. Défense de la place 1875-1885
- 66 J 24. Mémoire militaire sur la place d'Arras. Plan. 1878
- 66 J 25. Nomenclature générale des fortifications et bâtiments militaires. 1882

#### **Fortifications**

- 66 J 81. Ouvrages de fortification. 1872-1874

#### **Bâtiments militaires**

##### **États d'ensemble**

- 66 J 84. Contenance et emploi des bâtiments militaires. Tableau présentant les changements survenus depuis 1877. 1882

##### **Hôpital militaire**

- 66 J 91. Hôpital militaire et hôpital civil. Hospices mixtes et centre hospitalier d'Arras. 1755-1963

##### **Portes et corps de garde**

- 66 J 95. Porte Méaulens. Pont. 1783-1888
- 66 J 97. Porte Saint-Michel. 1839-1882

##### **Magasins à poudre. Immeubles affectés au service de l'Artillerie**

- 66 J 100. Magasins à poudre et immeubles affectés au service de l'Artillerie. Généralités. 1863-1896
- 66 J 103. Magasin à poudre P, puis MP 2 (derrière le cavalier 12). 1835-1925

##### **Bâtiments divers. Magasins**

- 66 J 115. Magasin J du Point-du-Jour. 1887-1898
- 66 J 116. Magasins R et R'. 1895
- 66 J 121. Casemate centrale du flanc droit du bastion 60. 1873
- 66 J 122. Cercle d'officiers. 1896

##### **Domaine militaire. Terrains militaires et zones de servitudes**

- 66 J 123. Ecole de natation militaire. 1894-1960
- 66 J 125. Terrains divers. 1793-1882
- 66 J 126. Ecole régimentaire. Terrains et hangars. 1859-1891
- 66 J 129. Zone des fortifications. Délimitations et bornages. Plans. 1861-1892
- 66 J 130. Zones de servitudes et polygones exceptionnels. Délimitations et bornages. Plans. 1838-1885
- 66 J 133. Affermage de parties du domaine militaire. Renouvellement des baux. 1891

- 66 J 135. Relations entre les autorités militaires et le Département du Nord. Affaires diverses. 1806-1883
- 66 J 136. Relations entre les autorités militaires et la ville d'Arras. Affaires diverses. 1776-1866
- 66 J 137. Relations entre les autorités militaires et la ville d'Arras. Demandes en dégrèvement de servitudes, projet d'extension de la ville. 1866-1876
- 66 J 139. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Affaires diverses. Plan 1702-1878

**Fossés. Inondations et voies d'eau. Routes et chemins. Chemins de fer**

**Fossé et inondations. Voies d'eau**

- 66 J 145. Cours du Crinchon. 1750-1933
- 66 J 149. Canal de la Souchez. 1881-1883

**Routes**

- 66 J 152. Routes et chemins. 1820-1875

**Chemins de fer**

- 66 J 153. Voies de chemin de fer et gare d'Arras. 1843-1889

**Déclassement et démantèlement**

- 66 J 154. Déclassement et démantèlement de la place d'Arras. 1876-1893
- 66 J 155. Attachements du démantèlement. 1891

**AVESNES-SUR-HELPE**

**Bâtiments militaires**

**Casernes et pavillons**

- 66 J 190. Caserne Chémérault. Travaux. Casernement. 1850-1939

**Bâtiments divers**

- 66 J 199. Manutention. 1894-1959
- 66 J 202. Casemate C (ancien bastion 8). 1875-1960

**Domaine militaire. Terrains militaires et zones de servitudes.**

- 66 J 203. Champ et stand de tir. 1878-1958
- 66 J 204. Champ de manœuvres. 1898-1948
- 66 J 207. Terrains militaires. Acquisitions et affaires diverses. 1835-1951

**Fossés et inondations. Routes et chemins**

- 66 J 211. Routes et chemins. 1838-1895

**Déclassement**

- 66 J 212. Déclassement de la place d'Avesnes. Reconstitution du domaine militaire 1867-1877

**BAPAUME**

**Déclassement**

- 66 J 279. Déclassement et abandon de la place de Bapaume. 1843-1883

## **BERGUES**

### **Bâtiments militaires**

#### **Casernes et pavillons**

- 66 J 290. Caserne Leclair (ancienne caserne Thémines). 1908-1950

#### **Portes ; ponts**

- 66 J 296. Projet d'exhaussement des portes de Bergues. 1896

### **Domaine militaire. Terrains militaires et zones de servitudes**

- 66 J 298. Champ de tir. 1903-1908

- 66 J 301. Zone de fortifications. Délimitations. Plans. 1886-1929

### **Fossés et voies d'eau. Routes. Chemins de fer**

- 66 J 308. Fossés et canaux. An X - 1958

- 66 J 311. Chemins de fer. Gare de Bergues et affaires diverses. 1887-1949

## **BÉTHUNE**

### **Bâtiments militaires**

#### **États d'ensemble. Généralités**

- 66 J 440. Casernes. Alimentation en eau. 1878

#### **Casernes, pavillons**

- 66 J 442. Casernes et pavillons de Saint-Prix. Vers 1720 ? - 1878

- 66 J 443. Casernes Saint-Waast vers 1724 ? - 1881

- 66 J 446. Caserne Chambors (ancienne caserne Magnac) 1754-1962

- 66 J 447. Pavillon F. 1864-1873

#### **Portes et ponts. Corps de garde**

- 66 J 452. Corps de garde. 1739-1883

#### **Hôpitaux**

- 66 J 455. Hôpital de Béthune. Installation de salles militaires. 1882-1883

#### **Magasins et divers**

- 66 J Manutention 1824-1878

### **Domaine militaire. Terrains et servitudes**

- 66 J 464. Champ de manœuvres. 1827-1882

- 66 J 465. Champ et stands de tir. Projets divers. 1858-1883

- 66 J 466. Champ de tir de Labeuvrière. 1884-1923

- 66 J 475. Relations entre les autorités militaires et la ville de Béthune. 1840-1883

- 66 J 477. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers.

Aliénation, acquisitions. 1833-1883

## **BOULOGNE-SUR-MER**

### **Batteries**

- 66 J 490. Batterie de la Crèche (fort de Terlincthun). 1808-1933
- 66 J 492. Batterie d'Alpreck. 1890-1931
- 66 J 493. Batterie de la Tour d'Odre. 1890-1933

### **Casernes et bâtiments divers**

- 66 J 495. Caserne Buix. 1908-1955

### **Champs de tir et de manœuvres de Ningles**

- 66 J 500. Champ de tir de Ningles (au Portel, puis transféré à Outreau, hameau d'Equihen). 1895-1938

## **CALAIS**

### **Fortifications et bâtiments militaires**

- 66 J 503. Fort Lapin. 1892-1925
- 66 J 504. Fort de Nieulay et redoute des Crabes. 1897
- 66 J 505. Citadelle et fort Risban. 1910-1922
- 66 J 506. Bastions et terrains en dépendant. 1899-1936
- 66 J 507. Caserne E de Guise. 1908-1959
- 66 J 510. Pavillons J, JA et FC. 1894
- 66 J 511. Corps de garde de la place d'armes. 1910
- 66 J 513. Magasins à poudre et stockage de munitions. 1888-1964

### **Terrains militaires et zones de servitudes**

- 66 J 517. Remplacement de l'ancien camp de manœuvre cédé au service maritime. Plan. 1893-1895
- 66 J 521. Zone des fortifications. Délimitations. Plans. 1886-1912
- 66 J 523. Zones de servitudes et polygones exceptionnels. 1886-1936
- 66 J 525. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. 1894-1954

### **Fossés et voies d'eau. Port. Routes. Chemins de fer**

- 66 J 526. Canaux. Fossés. Inondations. 1892-1929
- 66 J 527. Port de Calais. 1886-1933
- 66 J 528. Routes et chemins. 1891-1936
- 66 J 529. Chemins de fer. Gares de Calais. 1886-1937

### **Déclassés. Aliénations**

- 66 J 530. Déclassés partiels et successifs de la place de Calais. Plans. 1879-1954
- 66 J 531. Terrains déclassés. Rapports entre l'autorité militaire et la ville de Calais. Cession. 1886-1938
- 66 J 532. Terrains déclassés. Rapport entre l'autorité militaire et l'administration des Ponts-et-Chaussées (service maritimes). Cessions. 1891-1932

## **CAMBRAI**

### **Documents généraux**

- 66 J 542. Armement et mise en état de défense de la place. 1874-1875
- 66 J 543. Révisions de l'armement de la place. 1879-1883

### **Fortifications**

- 66 J 623. Projets pour 1875. 1875
- 66 J 624. Projets pour 1878-1879. Amélioration des défenses de la citadelle. 1878
- 66 J 625. Ouvrages de fortifications. 1886

### **Bâtiments militaires**

#### **États d'ensemble**

- 66 J 664. État des propriétés domaniales affectées au département de la Guerre. 1897
- 66 J 665. Assiette du logement. 1898
- 66 J 666. Tableau de toutes les propriétés immobilières appartenant à l'État et dépendant du Génie dans la place de Cambrai. 1910

#### **Casernes et pavillons**

- 66 J 674. Quartier de la Porterie (anciennement : du Carré de Paille, côté D). Écuries. 1827-1906
- 66 J 676. Caserne Faidherbe (anciennement : Grand Séminaire et séminaire Saint-Thomas d'Acquin). 1911-1926

#### **Portes et corps de garde**

- 66 J 684. Porte Saint-Georges. 1882-1897
- 66 J 685. Corps de garde. 1822-1894

#### **Magasins**

- 66 J 687. Magasins et locaux divers à l'usage de l'artillerie. Magasins à poudre. 1794-1894
- 66 J 689. Magasins et parc aux fourrages. 1829-1899

#### **Bâtiments divers**

- 66 J 691. Hôpitaux. 1787-1897
- 66 J 697. Observatoires de télégraphie optique. Projets. 1878-1886

### **Domaine militaire. Terrains militaires et zones de servitudes.**

- 66 J 698. Champs de manœuvres et terrains d'exercice. 1840-1924
- 66 J 699. Champ de tir. Tir couvert. 1874-1876
- 66 J 702. Zone de fortifications. Délimitations. Plans. 1870-1881
- 66 J 707. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Contentieux. Affaires diverses. 1828-1906

### **Fossés. Inondation. Voies d'eau. Routes et chemins. Chemins de fer**

#### **Fossés. Inondations. Voies d'eau**

- 66 J 709. Inondations défensives. Aqueducs. Fossés. 1710-1894
- 66 J 710. Écluses. 1715-1884
- 66 J 712. Canaux. Cours canalisé de l'Escaut. 1783-1889

#### **Routes**

- 66 J 717. Routes. Traversée des fortifications de Cambrai. 1847-1913

#### **Chemins de fer**

- 66 J 720. Chemins de fer ; tramway. Lignes diverses. 1836-1889
- 66 J 721. Gare de Cambrai. 1870-1889

### **Déclassement et démantèlement de la place**

- 66 J 723. Rejet d'une demande de la ville visant au classement de la place de Cambrai dans la 2<sup>ème</sup> catégorie des places de guerre. 1883
- 66 J 724. Demande du Maire de Cambrai visant au déclassement et au démantèlement de la Place. Plan 1887
- 66 J 725. Projet de démantèlement de la place de Cambrai. 1889
- 66 J 726. Démantèlement de la place. Travaux divers exécutés en conséquence. Plans. 1895-1898
- 66 J 727. Démantèlement de la place. Voirie. Plans. 1895-1899
- 66 J 728. Démantèlement de la place. Échange d'immeubles entre l'État et la ville de Cambrai. 1899-1904

### **Extension**

- 66 J 1932 : affermages (plans) 1876 - 1953

## **CONDÉ-SUR-L'ESCAUT**

### **Documents généraux**

- 66 J 738. Armement et mise en état de défense de la place de Condé. 1873-1879
- 66 J 739. Projet de délimitation de la zone myriamétrique autour de la place de Condé : carte 1877
- 66 J 740. Expériences de visibilité entre la place de Condé et les forts de Maulde et de Flines 1890

### **Fortifications**

- 66 J 809. Ouvrages de fortification, travaux. 1875
- 66 J 810. Projets pour 1878. Travaux 1878
- 66 J 811. Projets pour 1879. 1878-1879
- 66 J 812. Ouvrages de fortification, travaux. 1879-1880
- 66 J 813. Projets pour 1881. Construction de l'ouvrage de Flines. 1881-1882
- 66 J 814. Projets extraordinaires pour 1885. Correspondance. 1885
- 66 J 815. Projets pour 1894. 1894

### **Bâtiments militaires**

#### **États d'ensemble**

- 66 J 846. Tableau des propriétés immobilières appartenant à l'État et dépendant du Génie. 1874
- 66 J 847. Assiette du logement. 1885
- 66 J 848. Tableau des bâtiments militaires dépendant du Génie non soumis aux prescriptions du règlement du 30 juin 1856 sur le casernement. 1886
- 66 J 849. Assiette du logement. 1888
- 66 J 850. Assiette du logement. 1890
- 66 J 851. Nomenclature détaillée des bâtiments militaires et des fortifications. 1892

#### **Casernes et pavillons**

- 66 J 852. Caserne Vantourneux (ancienne caserne de Tournai). 1755-1957
- 66 J 853. Caserne Lecomte (bâtiments 73, 74, 75, 76 ; quartier D). 1764-1969
- 66 J 855. Caserne Nesle. 1887-1969
- 66 J 856. Pavillon R. 1857-1889
- 66 J 857. Pavillons E et H. 1893-1926

### **Portes et corps de garde**

- 66 J 858. Porte de Tournai. Pont. 1761-1895
- 66 J 861. Porte de Valenciennes. 1881

### **Bâtiments divers**

- 66 J 866. Magasins à poudre. 1831-1928

### **Domaine militaire. Terrains militaires et zones de servitudes**

- 66 J 869. Champ de tir. 1845-1959
- 66 J 870. Champ de manœuvres. 1850-1954
- 66 J 871. Bassin de natation. 1906-1960
- 66 J 872. Terrains divers. 1787-1953
- 66 J 873. Terrains militaires et zone de fortifications. Délimitation et bornages. Plans. 1816-1886
- 66 J 875. Relations entre les autorités militaires et la ville de Condé. 1786-1927
- 66 J 876. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. 1731-1894

### **Fossés. Inondations et voies d'eau. Routes et chemins. Chemins de fer**

#### **Fossés, inondations et voies d'eau**

- 66 J 878. Fossés de la place. Écoulement des eaux. Inondations défensives. 1714-1911
- 66 J 880. Endiguement des cours d'eau qui environnent la place de Condé. 1881
- 66 J 881. Port de Condé. 1884-1891

#### **Routes. Chemins de fer**

- 66 J 882. Routes et chemins. 1807-1923
- 66 J 883. Voies ferrées. Tramways. 1882-1912

### **Déclassement et démantèlement**

- 66 J 884. Déclassement et démantèlement de la place de Condé. Aliénations. 1910-1949

### **Extension**

- 66 J 1934. Affermages 1856 - 1966

## **DOUAI**

### **Documents généraux**

- 66 J 893. Nomenclatures générales des fortifications et des bâtiments militaires. 1854-1883
- 66 J 895. Inspections générales. Ordres laissés par l'Inspecteur Général. 1872-1873
- 66 J 896. Armement de sûreté et armement de défense de la place. 1873-1875

### **Fortifications**

- 66 J 970. Projets pour 1875. 1875
- 66 J 971. Projets pour 1878. 1878
- 66 J 972. Projets pour 1879. 1879
- 66 J 973. Projets pour 1880. 1880
- 66 J 974. Projets pour 1884. 1884
- 66 J 975. Projets pour 1885. 1885

### **Bâtiments militaires**

#### **États d'ensemble. Généralités**



- 66 J 1013. Établissements militaires. Alimentation en eau : correspondance. 1895

### **Casernes et pavillons. Divers**

- 66 J 1018. Caserne Durutte (quartier dit « des Grands Anglais »- ancien collège anglais). 1831-1928

### **Portes**

- 66 J 1022. Porte de Valenciennes (ou Notre-Dame). Pont. 1754-1881

- 66 J 1023. Porte de Béthune (ou d'Esquerchin, ou de Lens). Pont. 1763-1881

- 66 J 1024. Porte de Paris (ou Saint-Éloi, ou de Cambrai). Pont. 1764-1881

- 66 J 1025. Porte de Lille (ou porte Morel). Pont. 1773-1879

- 66 J 1026. Porte d'Ocre (ou de Polygone). Ponts. 1776-1882

### **Corps de garde**

- 66 J 1033. Corps de garde P de la Place d'armes ou « du Dauphin ». 1850-1912

- 66 J 1034. Corps de garde R de la porte de Paris et S de la porte d'Arras. 1899-1906

### **Magasins et manutention. Magasins à poudre. Divers**

- 66 J 1036. Manutention des vivres (ancien couvent des Carmes). Jardins. An III-1943

- 66 J 1037. Magasin à poudre. 1808-1955

- 66 J 1038. Immeubles divers affectés au service de l'artillerie ou en dépendant. 1851-1901

- 66 J 1039. Manèges. An XI-1968

- 66 J 1044. Observatoire de télégraphie optique sur la tour Saint-Pierre. 1884

### **Domaine militaire : Terrains, zones de fortifications. Zones des servitudes, contentieux, divers.**

- 66 J 1045. Terrains militaires divers. 1770-1900

- 66 J 1048. Champ de manœuvres. 1857-1886

- 66 J 1049. Zone de fortifications. 1857-1886

- 66 J 1053. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Acquisitions de terrains et divers. 1762-1894

- 66 J 1054. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Acquisitions nécessaires à l'établissement de la rue militaire et situés sur son emplacement. 1845-1889

- 66 J 1055. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers et la ville de Douai. Acquisitions, par expropriations, d'immeubles nécessaires à l'établissement des magasins à poudre 141 et 142 et de leurs communications. Plans. 1847-1852

- 66 J 1056. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Contentieux, affaires diverses. An IX-1899

- 66 J 1057. Relations entre les autorités militaires et la ville de Douai. 1810-1883

### **Fossés. Inondations et voies d'eau. Routes et chemins. Chemins de fer**

#### **Cours d'eau. Inondations. Divers**

- 66 J 1062. « Manœuvres d'eau » ; fossés ; aqueducs ; écluses ; divers. 1768-1883

- 66 J 1063. Inondations défensives. 1891-1896

- 66 J 1066. Cours de la Scarpe. Navigation. Divers. 1836-1899

#### **Routes et chemins.**

- 66 J 1070. Routes et chemins divers. Rues. 1830-1886

- 66 J 1071. Routes nationales n° 17, 43 et 50. 1831-1904

### **Chemins de fer. Tramways**

- 66 J 1073. Chemin de fer de Paris à la frontière franco-belge. 1837-1906
- 66 J 1074. Gare de Douai et quais militaires.
- 66 J 1075. Tramways. Ligne de Douai à Valenciennes. 1888

### **Déclassement. Démantèlement**

- 66 J 1076. Déclassement et démantèlement de la place de Douai. Rapports avec diverses administrations ; cessions de terrains, etc. 1889-1896

## **DUNKERQUE**

### **Ouvrages de fortification**

- 66 J 1077. Fort Castelnau (ancien fort Louis). 1813-1958
- 66 J 1078. Batterie de Mardyck. 1886-1962
- 66 J 1079. Ouvrage Ouest. 1907-1931

### **Bâtiments militaires**

- 66 J 1082. Caserne Jean-Bart. 1908-1938
- 66 J 1083. Caserne Guillemillot. 1908-1939

### **Domaine militaire. Terrains militaires et zones de servitudes**

- 66 J 1091. Champs de tir. 1894-1936
- 66 J 1092. Zone de fortifications. Délimitations. Plans. 1898-1911
- 66 J 1093. Zones de servitudes et polygones exceptionnels. Bornages. Plans. 1885-1929
- 66 J 1094. Extension du port de Dunkerque. 1900-1936
- 66 J 1099. Demandes d'autorisation de construire dans les zones de servitudes militaires. 1894-1927

## **GRAVELINES**

### **Fossés et écluses. Routes**

- 66 J 1111. Cours de l'Aa. Fossés et écluses. 1863-1933

### **Domaine militaire. Terrains militaires et zones de servitudes. Divers.**

- 66 J 1113. Champs de tir. Stands de tir. 1900-1930
- 66 J 1114. Zone des fortifications. Bornage. Plans. 1869-1899
- 66 J 1115. Zones de servitudes et polygones exceptionnels. Plan. 1890

### **Domaine militaire et port de Gravelines**

- 66 J 1126. Port de Gravelines 1895-1935
- 66 J 1127. Concession de terrains militaires aux Pont-et-Chaussées (Service du Port). Plans. 1876-1977
- 66 J 1128. Concessions et remises de terrains militaires aux Ponts-et-Chaussées (Service Maritime). Plans. 1905-1939
- 66 J 1129. Occupations temporaires de terrains dont la jouissance a été concédée aux Ponts-et-Chaussées (Service Maritime). Dossiers particuliers. 1893-1931

### **Déclassements et abandon de la place. Cessions des terrains militaires aux administrations publiques.**

- 66 J 1131. Déclassements de la place. Remises de terrains militaires aux administrations publiques. Plans. 1902-1930

## **HESDIN**

### **Domaine militaire**

#### **Concessions partielles et temporaires**

- 66 J 1155. Terrain de la fortification. Installation d'une conduite d'eau sous le rempart. 1911-1939
- 66 J 1156. Stand de tir et champ de tir de Brévilliers. 1911-1963

## **LANDRECIES**

### **Bâtiments militaires**

- 66 J 1160. Caserne Duplex. 1838-1958
- 66 J 1162. Caserne Brion. Concessions et locations partielles. Divers. 1903-1964
- 66 J 1163. Magasin à fourrages. 1898
- 66 J 1164. Manutention. 1899-1949

### **Terrains militaires**

- 66 J 1166. Champ de tir (forêt de Mormal) 1872-1930
- 66 J 1167. Champ de tir réel à distance réduite. Stand. 1902

### **Servitudes**

- 66 J 1170. Servitudes. Soumissions 1869-1892

## **LILLE (Citadelle exceptée)**

### **Documents généraux**

#### **Nomenclatures générales**

- 66 J 1184. Nomenclature générale des fortifications et des bâtiments militaire. Plan. 1882

#### **Défense de la place. Armement**

- 66 J 1190. Défense de la place face aux nouveaux moyens d'attaque. Révision de l'armement. 1872-1881

### **Fortifications**

- 66 J 1292. Projets supplémentaires pour 1872-1873. 1873
- 66 J 1293. Projets pour 1874-1875. Projets supplémentaires. 1873-1874
- 66 J 1294. Ouvrages de fortification. 1875
- 66 J 1295. Projets supplémentaires pour 1876. Armement de sûreté permanent de la place. 1876
- 66 J 1296. Ouvrages de fortification. 1878
- 66 J 1297. Projets pour 1881. 1881
- 66 J 1298. Ouvrages de fortification. Agrandissement de l'ancienne enceinte de Lille, du bastion 261 à la citadelle : avant-projet. 1882
- 66 J 1299. Ouvrages de fortifications. Transformations de l'enceinte. 1889-1902

### **Bâtiments militaires**

### **États d'ensemble. Généralités.**

- 66 J 1341. Assiette du logement.	1876
- 66 J 1342. Assiette du logement.	1878
- 66 J 1343. Assiette du logement.	1881
- 66 J 1344. Assiette du logement (pour 1885).	1884
- 66 J 1345. État des bâtiments militaires ou affectés au département de la Guerre.	1884
- 66 J 1346. Forts, batteries et casernes.	1887
- 66 J 1347. Bâtiments et immeubles divers. Projets d'aliénation.	1888
- 66 J 1348. Assiette du logement (pour 1895).	1894
- 66 J 1349. Casernement. Projet de réorganisation : plan d'ensemble.	1908

### **Portes**

- 66 J 1370. Porte d'eau de Dunkerque. Pont.	1891-1922
- 66 J 1371. Projet d'ouverture d'une nouvelle porte dans le prolongement de la rue Colbert.	1903

### **Corps de garde**

- 66 J 1373. Corps de garde. Baraques.	1763-1926
--	-----------

### **Arsenal et magasins à poudre**

- 66 J 1374. Le « temple de l'Arbalète ». L'Arsenal.	1713-1875
- 66 J 1375. Magasins à poudre et immeubles divers affectés au service de l'Artillerie. Généralités.	1727-1925
- 66 J 1377. Magasin à poudre. Divers.	1715-1904
- 66 J 1378. La « Noble Tour ». Utilisation comme magasin à poudre. Divers.	1820-1911
- 66 J 1380. Magasin à poudre de Pont-à-Marcq.	1892-1926
- 66 J 1381. Magasin à poudre de Merchin.	1894-1926

### **Magasins**

- 66 J 1389. Magasins aux avoines.	1834-1880
------------------------------------	-----------

### **Bâtiments et locaux divers. Matériel**

- 66 J 1400. Établissements militaires de Saint-Sauveur.	1898-1912
--	-----------

### **Domaine militaire : terrains, zones de fortifications, contentieux et affaires diverses, servitudes**

#### **Terrains militaires. Zones des fortifications et servitudes**

- 66 J 1402. Terrains militaires. Divers.	1856-1926
- 66 J 1403. Champ de tir de l'Arbrisseau.	1875-1927
- 66 J 1406. Zones des fortifications et servitudes. Bornages et divers. Plans.	1858-1876
- 66 J 1407. Zones des fortifications et servitudes. Bornages et divers. Plans.	1876-1894
- 66 J 1408. Zones des fortifications et servitudes. Bornages et divers. Plans.	1895-1900
- 66 J 1409. Zones des fortifications et servitudes. Bornages et divers. Plans.	1902-1926

#### **Permissions et soumissions. États d'ensemble**

- 66 J 1414. Soumissions souscrites dans les places et postes de la circonscription de Lille. Bordereaux semestriels.	1870-1912
- 66 J 1415. « Permissions et soumissions souscrites pour les constructions neuves et les reconstructions ainsi que pour les grosses réparations ».	1900-19110

### **Relations avec la ville de Lille**

- 66 J 1418. Relations entre les autorités militaires et la ville de Lille. Abattoir public et marché aux bestiaux. 1822-1909
- 66 J 1419. Relations entre les autorités militaires et la ville de Lille. Échanges. Affaires diverses. 1849-1879
- 66 J 1420. Relations entre les autorités militaires et la ville de Lille. Agrandissement de Lille et extension de l'enceinte fortifiée. Cessions, échanges, acquisitions de terrains. 1857-1877
- 66 J 1421. Relations entre les autorités militaires et la ville de Lille. Alimentation en eau 1861-1887
- 66 J 1422. Relations entre les autorités militaires et la ville de Lille. Affaires diverses. 1880-1922

### **Relations avec diverses communes voisines de la ville de Lille.**

- 66 J 1425. Relations entre les autorités militaires et la commune de Lambersart. 1906-1909
- 66 J 1426. Relations entre les autorités militaires et la commune de Saint-André. 1905

### **Relations avec l'administration des Hospices civils de Lille, divers particuliers et collectivités, etc...**

- 66 J 1428. Relations entre les autorités militaires et l'administration des Hospices civils de Lille. Terrains, immeubles cédés par les Hospices. Échanges, Affaires diverses. 1825-1883
- 66 J 1430. Relations entre les autorités militaires et les sociétés de gaz et d'électricité. 1953-1912
- 66 J 1431. Relations entre les autorités militaires et l'administration des Postes et Télégraphes. 1858-1909
- 66 J 1443. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Permissions et soumissions. Contentieux. Affaires diverses. 1873
- 66 J 1444. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Permissions et soumissions. Contentieux. Affaires diverses. 1874
- 66 J 1445. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Permissions et soumissions. Contentieux. Affaires diverses. 1875
- 66 J 1446. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Permissions et soumissions. Contentieux. Affaires diverses. 1876
- 66 J 1447. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Permissions et soumissions. Contentieux. Affaires diverses. 1877
- 66 J 1448. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Permissions et soumissions. Contentieux. Affaires diverses. 1878
- 66 J 1449. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Permissions et soumissions. Contentieux. Affaires diverses. 1879
- 66 J 1450. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Permissions et soumissions. Contentieux. Affaires diverses. 1880
- 66 J 1451. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Permissions et soumissions. Contentieux. Affaires diverses. 1881
- 66 J 1452. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Permissions et soumissions. Contentieux. Affaires diverses. 1882
- 66 J 1453. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Permissions et soumissions. Contentieux. Affaires diverses. 1883
- 66 J 1454. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Permissions et soumissions. Contentieux. Affaires diverses. 1884
- 66 J 1455. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Permissions et soumissions. Contentieux. Affaires diverses. 1885



### **Inondations et manœuvres d'eau. Canaux, fossés et écluses.**

- 66 J 1487. Inondations et manœuvres d'eau. Mémoires et plans d'ensemble. 1775-1876
- 66 J 1489. Inondations et manœuvres d'eau. Canaux, fossés, écluses, aqueducs. Écoulement des eaux. 1729-1914

### **Marais, étangs**

- 66 J 1493. Marais de la Deûle. Dessèchement 1829-1894

### **Cours d'eau. Rivières et canaux**

- 66 J 1496. Cours de la Deûle. Navigation. Divers 1827-1890
- 66 J 1497. Cours de la Deûle. Navigation. Divers 1898-1928
- 66 J 1498. Cours de la Deûle. Ports (à Lille). 1866-1906
- 66 J 1499. Cours de la Deûle. Affectation de terrains militaires adjacents au service de la Navigation. 1891-1912
- 66 J 1504. Rivière de l'Arbonnoise. 1842-1899
- 66 J 1505. Cours de la Lys. 1843-1926
- 66 J 1506. Rivière du Becquerel. 1844-1895
- 66 J 1509. Canal de Roubaix. 1867-1907
- 66 J 1510. Canal du Nord. 1901

### **Routes et chemins**

- 66 J 1513. Chemin de ceinture autour de la place de Lille 1856-1874
- 66 J 1514. Chemins stratégiques. 1880-1886
- 66 J 1518. Route impériale (puis nationale) n°42. Chemin de Canteleu. 1862-1926
- 66 J 1519. Route départementale n°27. 1906-1914
- 66 J 1520. Routes et chemins. Rues. Affaires diverses. 1858-1914

### **Chemins de fer. Lignes**

- 66 J 1521. Chemin de fer de Paris à la frontière franco-belge. 1842-1881
- 66 J 1522. Chemin de fer de Lille à Dunkerque et à Calais. 1845-1901
- 66 J 1524. Chemin de fer de Lille à la Bassée et à Béthune. 1863-1906
- 66 J 1526. Chemin de fer de Lille à Valenciennes. 1864-1900
- 66 J 1527. Chemin de fer d'Armentières à Roubaix et Tourcoing. 1873
- 66 J 1528. Chemin de fer de Lille à Laventie. 1874
- 66 J 1529. Chemin de fer de Don à Templeuve. 1879
- 66 J 1530. Chemin de fer d'Haubourdin à Saint-André. 1886-1892
- 66 J 1531. Chemin de fer de ceinture et contournements de la place de Lille. Embranchements et raccordements. 1864-1927

### **Chemins de fer. Gares. Affaires diverses**

- 66 J 1532. Gare centrale de Lille (voyageurs). 1841-1924
- 66 J 1533. Gare de Fives. Dépôt 1850-1914
- 66 J 1534. Gare Saint-Sauveur. Voies de raccordement. 1862-1910
- 66 J 1535. Station de la porte des Postes. Voies de raccordement. 1877-1922
- 66 J 1536. Gare Saint-André. Voies de raccordement. 1900-1904
- 66 J 1537. Station de la porte d'Arras. Voie de raccordement. 1912
- 66 J 1538. Compagnie du chemin de fer du Nord. Affaires diverses. 1850-1922

### **Tramways**

- 66 J 1539. Tramways. Lignes établies dans la ville et aux environs de la place de Lille.

- |  |           |
|--|-----------|
|  | 1873-1921 |
| - 66 J 1540. Tramways électriques. Lignes établies dans la ville et aux environs de la place de Lille. | 1899-1921 |
| - 66 J 1541. Tramways. Transformation, extension et électrification du réseau.                         | 1899-1903 |
| - 66 J 1542. Tramways. Transformation, extension et électrification du réseau.                         | 1901      |
| - 66 J 1543. Tramways. Réseau des tramways de Roubaix.   | 1901      |
| - 66 J 1544. Tramways. Réseau des tramways de Tourcoing  | 1903-1904 |

### **Forts, Batteries, etc... formant ceinture autour de la ville de Lille**

#### **Annappes**

- |  |           |
|--|-----------|
| - 66 J 1545. Annappes – Ouvrage de Marchenelles. | 1888-1964 |
|--|-----------|

#### **Bondues**

- |   |                  |
|---|------------------|
| - 66 J 1548. Bondues – Fort de Bondues. Projet. Acquisition des terrains.               | 1877-1880        |
| - 66 J 1549. Bondues – Fort de Bondues.   | 1878-1882        |
| - 66 J 1550. Bondues – Fort de Bondues. Bâtiment A : caserne de Gorge.                  | s.d. [1878-1882] |
| - 66 J 1551. Bondues – Fort de Bondues. Bâtiment B : caserne de Face.                   | s.d. [1878-1882] |
| - 66 J 1552. Bondues – Fort de Bondues. Magasin à poudre.                               | 1879             |
| - 66 J 1553. Bondues – Fort de Bondues. Batterie annexe.                                | 1881             |
| - 66 J 1554. Bondues – Fort de Bondues. Terrains militaires et zone des fortifications. | 1884             |
| - 66 J 1555. Bondues – Fort de Bondues. Zones des servitudes militaires.                | 1882-1927        |
| - 66 J 1556. Bondues – Fort de Bondues. Aménagements. Utilisation. Divers.              | 1893-1963        |

#### **Hallennes-lez-Haubourdin**

- |   |           |
|---|-----------|
| - 66 J 1562. Hallennes-lez-Haubourdin – Ouvrage du Moulin Neuf d’Haubourdin. Acquisition des terrains. Travaux. | 1889-1894 |
|---|-----------|

#### **Houplin-Ancoisne**

- |  |           |
|--|-----------|
| - 66 J 1565. Houplin-Ancoisne – Ouvrage d’Houplin. | 1889-1961 |
|--|-----------|

#### **Lezennes**

- |  |           |
|--|-----------|
| - 66 J 1567. Lezennes – Batterie du camp français. | 1880-1964 |
|--|-----------|

#### **Marcq-en-Barœul et Wasquehal**

- |   |           |
|---|-----------|
| - 66 J 1569. Marcq-en-Barœul et Wasquehal – Ouvrage de l’Entrepôt. Construction ; travaux divers. | 1890-1936 |
|---|-----------|

#### **Noyelles-lez-Seclin**

- |   |           |
|---|-----------|
| - 66 J 1572. Noyelles-lez-Seclin – Ouvrage de Noyelles. Construction. | 1893-1895 |
|---|-----------|

#### **Prémesques**

- |   |           |
|---|-----------|
| - 66 J 1575. Prémesques – Batterie de Prémesques. Acquisition des terrains. Construction, travaux.                              | 1879-1882 |
| - 66 J 1576. Prémesques – Batterie de Prémesques. Feuilles d’attachement.   | 1886      |
| - 66 J 1577. Prémesques – Batterie de Prémesques. Terrains militaires et zones de fortifications.                               | 1884-1885 |
| - 66 J 1578. Prémesques – Batterie de Prémesques. Zones des servitudes et polygone exceptionnels. Bornage et affaires diverses. | 1882-1955 |

#### **Sainghin-en-Mélantois**



- 66 J 1581. Sainghin-en-Mélantois – Fort de Sainghin. Acquisition des terrains. 1877-1882  
Constructions, travaux.
- 66 J 1582. Sainghin-en-Mélantois – Fort de Sainghin. Feuilles d’attachement. 1879-1880
- 66 J 1583. Sainghin-en-Mélantois – Fort de Sainghin. Terrain militaire et zone des 1884  
fortifications.
- 66 J 1584. Sainghin-en-Mélantois – Fort de Sainghin. Travaux. Divers. 1901-1957
- 66 J 1588. Sainghin-en-Mélantois – Ouvrage de La Jonchère. 1889-1966

### **Vendeville**

- 66 J 1591. Vendeville – Ouvrage de Vendeville. 1893-1963

### **Wambrechies**

- 66 J 1592. Wambrechies – Ouvrage de Wambrechies. Construction. Travaux. 1889-1939

### **Extension**

- 66 J 1928. Affermages, concessions temporaires, locations 1866 - 1959

## **MAUBEUGE**

### **Documents généraux**

- 66 J 1595. Nomenclature générale des fortifications et des bâtiments militaires. Projet. 1882
- 66 J 1596. Armement de la place. 1891
- 66 J 1597. Armement et défense de la place. 1914

### **Fortifications**

- 66 J 1599. Projets pour 1878. Travaux. 1877-1878
- 66 J 1600. Projets pour 1879. Travaux. 1879
- 66 J 1601. Projets pour 1880. 1880

### **Bâtiments militaires**

#### **Généralités**

- 66 J 1602. Casernement et magasins. 1895-1897
- 66 J 1603. Casernement. État des bâtiments militaires. 1898

#### **Caserne Joyeuse et Manutention.**

- 66 J 1604. Caserne Joyeuse. Notice descriptive et étude du casernement. Plans. 1908
- 66 J 1605. Caserne Joyeuse et manutention. Travaux. 1818-1874
- 66 J 1606. Caserne Joyeuse et manutention. Travaux. 1891-1937
- 66 J 1607. Caserne Joyeuse. Affaires domaniales. 1896-1961

#### **Caserne Wattignies et Porte de France**

- 66 J 1610. Caserne Wattignies. Notice descriptive et étude de casernement. 1908
- 66 J 1611. Caserne Wattignies. Travaux. 1829-1937
- 66 J 1612. Porte de France. Bâtiment 53 ; ponts et passages. Travaux. 1832-1926

#### **Caserne et pavillons : divers**

- 66 J 1617. Caserne casematée. 1877-1878

#### **Portes et corps de garde**

- 66 J 1619. Porte de Mons. Travaux. 1826-1955
- 66 J 1621. Porte de Bavai. Travaux. 1883

### **Arsenal de Falise (à Rousies)**

- 66 J 1623. Arsenal de Falise. Travaux. Acquisition de terrains. 1847-1889
- 66 J 1628. Arsenal de Falise. Affaires domaniales. 1886-1961

### **Magasins à poudre**

- 66 J 1630. Magasin à poudre de Louvroil. 1889-1953
- 66 J 1631. Magasin à poudre du Pont-Allant. 1891-1937
- 66 J 1632. Magasin à poudre du 4<sup>ème</sup> secteur. 1892

### **Magasins et parc aux fourrages. Bâtiments divers**

- 66 J 1633. Magasins aux fourrages. Travaux. 1818-1932
- 66 J 1635. Magasin du Génie. 1899-1900

### **Domaine militaire. Terrains militaires et zones de servitudes**

#### **Champs de tir. Parc aux dirigeables. Terrains divers.**

- 66 J 1637. Champ de tir et stand de tir du Pont-Allant. 1845-1907
- 66 J 1638. Champs et stands de tir. Divers. 1899-1901
- 66 J 1640. Terrains militaires. Divers. 1893-1908

#### **Domaine militaire et zones de servitudes. Affaires diverses**

- 66 J 1641. Domaine militaire. Affermages. 1879
- 66 J 1642. Zones de servitudes et polygones exceptionnels. 1881-1908
- 66 J 1643. Relations entre les autorités militaires et le département du Nord. 1908-1930
- 66 J 1644. Relations entre les autorités militaires et la ville de Maubeuge. 1893-1958
- 66 J 1645. Relations entre les autorités militaires et le Bureau de bienfaisance de Maubeuge. 1893-1897
- 66 J 1646. Relations entre les autorités militaires et la société « Électricité et Gaz du Nord » (puis l'E.D.F.-G.D.F.) 1912-1962
- 66 J 1647. Relations entre les autorités militaires et diverses sociétés. 1861-1958
- 66 J 1655. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Permissions et soumissions. Contentieux. Affaires diverses. 1881-1884
- 66 J 1656. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Permissions et soumissions. Contentieux. Affaires diverses. 1890
- 66 J 1657. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Permissions et soumissions. Contentieux. Affaires diverses. 1892
- 66 J 1658. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Permissions et soumissions. Contentieux. Affaires diverses. 1893
- 66 J 1659. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Permissions et soumissions. Contentieux. Affaires diverses. 1894
- 66 J 1660. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Permissions et soumissions. Contentieux. Affaires diverses. 1896-1898
- 66 J 1661. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Permissions et soumissions. Contentieux. Affaires diverses. 1902-1905
- 66 J 1662. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Permissions et soumissions. Contentieux. Affaires diverses. 1906
- 66 J 1663. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Permissions et soumissions. Contentieux. Affaires diverses. 1907
- 66 J 1664. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Permissions et soumissions. Contentieux. Affaires diverses. 1908

- 66 J 1665. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Permissions et soumissions. Contentieux. Affaires diverses. 1910-1912

### **Cours d'eau. Routes et chemins. Chemins de fer**

#### **Généralités**

- 66 J 1680. Voies de terre et d'eau dans la traversée des fortifications de Maubeuge. 1878

#### **Cours d'eau. Ponts**

- 66 J 1681. Ruisseau de la Pisselotte. 1843-1934
- 66 J 1682. Cours de la Sambre. Dérivation. Traversée des fortifications. Ponts. 1852-1956

#### **Routes et Chemins**

- 66 J 1683. Chemins stratégiques. 1882-1948
- 66 J 1684. Routes et chemins divers. Projets, travaux. 1883-1896

#### **Chemins de fer. Tramways.**

- 66 J 1685. Chemins de fer. Constructions dans les 1<sup>ères</sup> et 2<sup>èmes</sup> zones de servitudes de la place. Gare de Maubeuge. 1855-1930
- 66 J 1686. Chemins de fer. Lignes diverses et voies de raccordement. 1887-1900
- 66 J 1687. Tramways électriques de Maubeuge. 1900-1907

### **Ouvrages détachés formant ceinture autour de la ville de Maubeuge.**

#### **Boussois, Elesmes**

- 66 J 1694. Batterie de l'Épinette. 1895-1964

#### **Cerfontaine, Ferrière-la-Petite**

- 66 J 1698. Ouvrage de Ferrière-la-Petite. 1889-1970
- 66 J 1699. Fort de Cerfontaine. 1892-1935

#### **Feignies**

- 66 J 1700. Ouvrage de Feignies. Terrains. Constructions et travaux. Aliénation. 1889-1967
- 66 J 1701. Ouvrage de Feignies. Zones de servitudes. Affaires diverses. 1894-1962

#### **Ferrière-la-Grande, Beaufort**

- 66 J 1703. Fort et batterie du Bourdieu. Acquisition des terrains. Construction. Travaux divers. 1884-1939
- 66 J 1704. Fort et batterie du Bourdieu. Zone des fortifications. Affaires domaniales. 1892-1966
- 66 J 1705. Fort et batterie du Bourdieu. Zones de servitudes. 1890-1964
- 66 J 1707. Fort du Bourdieu. Chemin militaire du Bourdieu au Tollet. 1888-1944

#### **Hautmont**

- 66 J 1708. Fort d'Hautmont. Terrains. Construction et travaux. Aliénation. 1878-1967
- 66 J 1709. Fort d'Hautmont. Zones de servitudes. Affaires diverses.
- 66 J 1710. Batterie du Forest. 1896-1967

#### **Louvroil**

- 66 J 1711. Batterie d'El Basse. 1892-1942

#### **Mairieux**

- 66 J 1712. Ouvrage et batterie d'Héron-Fontaine. 1889-1965
- 66 J 1713. Fort des Sarts. 1894-1935

### **Maubeuge**

- 66 J 1715. Fort et batterie de Grévaux. Acquisitions de terrains. Construction. 1881-1895
- 66 J 1716. Fort et batterie de Grévaux. Zone de fortifications. Affaires domaniales. 1896-1961
- 66 J 1717. Fort et batterie de Grévaux. Zones de servitudes et polygones exceptionnels. 1893-1931

## **LE QUESNOY**

### **Documents généraux**

- 66 J 1728. Reclassement et réorganisation de la place du Quesnoy. 1876-1879
- 66 J 1729. Organisation des services administratifs en temps de siège. 1880
- 66 J 1730. Armement et défense de la place du Quesnoy. 1880-1893
- 66 J 1731. Étude de la place du Quesnoy. 1887

### **Fortifications**

- 66 J 1805. Projets pour 1880 et 1881. 1880
- 66 J 1806. Projets pour 1881. 1880
- 66 J 1807. Projets pour 1881 et 1882. Travaux. 1181-1882
- 66 J 1808. Projets pour 1883. 1883
- 66 J 1809. Projets pour 1884. 1884
- 66 J 1810. Ouvrages de fortification. Travaux. Sans date

### **Bâtiments militaires**

#### **États d'ensemble. Généralités**

- 66 J 1838. Pavillon 73. 1893-1894
- 66 J 1839. Caserne R Tournefort. 1898-1958
- 66 J 1840. Caserne C Palavicini. 1905-1908
- 66 J 1841. Caserne B Montplaisir. 1908

#### **Portes et corps de garde**

- 66 J 1847. Corps de garde. Divers. 1795-1889

#### **Arsenal et magasins**

- 66 J 1848. Arsenal. 1880-1955
- 66 J 1849. Magasins à poudre et immeubles divers affectés au service de l'Artillerie. 1827-1937

#### **Bâtiments divers**

- 66 J 1853. Hospice mixte du Quesnoy. 1913

### **Domaine militaire. Terrains militaires et zones de servitudes.**

- 66 J 1855. Champs de manœuvres. 1852-1899
- 66 J 1856. Champs et stands de tir. 1868-1956
- 66 J 1858. Rue militaire. 1834-1885
- 66 J 1859. Zone des fortifications. 1858-1893
- 66 J 1861. Zones d servitudes. 1836-1882
- 66 J 1862. Relations entre les autorités militaires et de département du Nord. 1879-1891

- 66 J 1863. Relations entre les autorités militaires et la ville du Quesnoy. 1822-1930
- 66 J 1864. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Ventes de terrains au  
Domaine militaire. 1784-1888
- 66 J 1865. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. Affaires diverses.  
1839-1930

**Cours d'eau. Routes et Chemins. Chemins de fer.**

**Aqueducs et écluses. Cours d'eau.**

- 66 J 1867. Aqueducs. Écluses. Reversoires. Abreuvoirs. 1782-1921

**Routes et chemins**

- 66 J 1870. Routes et chemins. Affaires diverses. 1828-1920

**Chemins de fer**

- 66 J 1871. Chemins de fer. Affaires diverses. 1871-1883

**Déclassement et démantèlement de la place du Quesnoy. Abandon des terrains militaires dépendant de l'enceinte déclassée.**

- 66 J 1872. Déclassement et démantèlement de la place du Quesnoy. 1901-1930

**Extension**

- 66 J 1935. Affermages (plans) 1822 - 1956

**VALENCIENNES**

**Documents généraux**

- 66 J 1878. Tableau de toutes les propriétés immobilières appartenant à l'État et dépendant  
du Service du Génie dans la circonscription de Valenciennes. 1874
- 66 J 1879. Défense de la place. Mobilisation. 1887

**Bâtiments militaires**

- 66 J 1883. État des bâtiments pris à loyer au compte du département de la Guerre. 1876

**Domaine militaire. Terrains militaires et zones de servitudes.**

- 66 J 1891. Terrains divers. 1751-1883
- 66 J 1894. Zone des fortifications. Délimitation. 1858-1886
- 66 J 1895. Zones de servitudes et polygones exceptionnels. Délimitation. 1850-1873
- 66 J 1896. Relations entre les autorités militaires et la ville de Valenciennes. 1803-1882
- 66 J 1898. Relations entre les autorités militaires et la compagnie des chemins de fer du  
Nord. 1872-1886
- 66 J 1900. Relations entre les autorités militaires et divers particuliers. 1760-1876

**Cours d'eau. Routes et chemins. Chemins de fer**

**Cours d'eau**

- 66 J 1902. Écluses. 1833-1888
- 66 J 1903. Cours de l'Escaut. 1879-1890

**Routes et chemins.**

- 66 J 1904. Routes et chemins. 1851-1888

**Chemins de fer. Tramways**

- 66 J 1905. Chemins de fer. 1868-1887
- 66 J 1906. Tramways. 1888

### **Déclassement et démantèlement**

- 66 J 1907. Déclassement et démantèlement de la place de Valenciennes. 1889-1904

### **Ouvrages détachés dépendant de la place de Valenciennes**

- 66 J 1908. Fort d'Onnaing. 1880
- 66 J 1909. Batterie de Jenlain. 1880-1882
- 66 J 1910. Batterie de Flines. 1884-1890

### **Extension**

- 66 J 1929. Affermages. Champ de tir du Roleur : locations, installations d'une ligne électrique, implantation d'une croix 1827 – 1960
- 66 J 1940. Fort de Curgies. Affermages (plans) 1811 – 1919

## **Série 2 R : Organisation générale de l'armée**

### **PLACES FORTES**

#### **Généralités**

- 2 R 10. Zone myriamétrique des défenses : délimitations. 1874
- 2 R11. Surveillance du matériel d'armement et des travaux de défense. 1874
- 2 R12. Etat de siège : circulaire ministérielle. 1875
- 2 R13. État de siège : évacuation des bouches inutiles. 1887
- 2 R15. Cartes de France d'Etat-major : instructions, révisions. 1872-1914
- 2 R16. Frais de tierce expertise pour le compte du génie : instructions. 1883
- 2 R17. Rues militaires : entretien, frais. 1883

#### **Servitudes militaires**

- 2 R30. Ordonnances, décrets, instructions, correspondance. 1819-1878
- 2 R 32. Places fortes et zones frontières, modification de la législation : vœux du conseil général et du conseil d'arrondissement d'Avesnes. 1882-1883
- 2 R 33. Places fortes et zones frontières, modification de la législation : vœux du conseil général et du conseil d'arrondissement d'Avesnes. 1883-1887
- 2 R 34. Places fortes, classement et déclassement : loi du 27 mai 1889. 1889
- 2 R35. Modification du décret du 10août 1853 : rapports et délibérations du conseil général et du conseil d'arrondissement d'Avesnes. 1890-1892
- 2 R 36. Servitudes continues et apparentes existant sur les immeubles du domaine militaire : correspondance. 1893-1894
- 2 R 37. Dispositifs de mines déclassés, mise hors service de trois dispositifs : pont de Saint-Vaast-lez-Bavai, Pont-Rouge à Avesnes, pont de Ramousies. 1893
- 2R38 Zones frontières, adoucissement des servitudes militaires, notamment en matière de chemin de fer : vœu du conseil d'arrondissement de Dunkerque. 1898

#### **Aviation militaire**

- 2 R63. Aéroplanes, vols d'essai à Ronchin : demande d'autorisation présentée par Clément (Pierre), aviateur demeurant à Lille. 1910
- 2 R 64. Appareils militaires tombés en panne : garde, instructions. 1912
- 2 R 65 Subventions votées par les municipalités de Guesnain et d'Hellemmes. 1912
- 2 R 66. Exercices aéronautiques : dégâts, indemnités. 1913

- 2 R 67. Avesnes, création d'une halte d'atterrissage : acquisition de terrains sis à Haut-Lieu (plan). 1913-1914
- 2 R 68. Douai (La Brayelle), centre d'aviation militaire : demande de subvention. 1911-1912
- 2 R 77. Wattignies ; terrain de l'Arbrisseau. 1913

### **Place d'Avesnes**

- 2 R 95. Déclassement : aliénations et locations de terrains. 1876-1881
- 2 R 96. Amélioration du chemin du Moulinet situé dans la zone myriamétrique de la place. 1877-1878
- 2 R 97. Champ de tir, amélioration : acquisition d'un terrain appartenant au sieur Bourdon. 1878
- 2 R 98. Champ de tir : modifications du régime. 1891-1893
- 2 R 99. Echange d'immeubles entre l'État et le sieur Bauduin-Cuisset. 1885-1886
- 2 R 100. Ancien bastion n° 8 : cession au sieur Lemoine-Lardinois. 1891
- 2 R 101. Champ de manœuvres : échange de terrains entre l'État et la ville d'Avesnes (plans). 1898-1903
- 2 R 102. Démantèlement : vente de terrains, Herbecq- Casimir, acquéreur. 1904-1905

### **Place de Bergues**

- 2 R 115. Terrains et bâtiments appartenant à l'État : aliénations. 1873-1884
- 2 R 116. Démantèlement partiel : délibérations du conseil général. 1882-1893
- 2 R 117. Fossés d'enceinte : curage. 1883-1885
- 2 R 118. Suppression d'une rue militaire. 1884-1889
- 2 R 119. Vente de deux parcelles de terrains appartenant à l'État et situées Rue militaire. 1885
- 2 R 120. Zones de servitudes et de fortifications : bornage. 1887-1891
- 2 R 121. Zone intérieure des fortifications : bornage, recours. 1887
- 2 R 122. Terrains militaires indûment occupés par la ville : différend avec le Génie. 1887-1888
- 2 R 123. Démantèlement partiel des fortifications. 1888-1889
- 2 R 124. Terrains situés en arrière des courtines 22-23, 36-39 et 68-70 : aliénation. 1890-1891
- 2 R 125. Démantèlement : vœu du conseil général. 1898-1899
- 2 R 126. Fort Vallière, lunette n° 11 : aliénation. 1900
- 2 R 127. Tours de Saint-Winoc : aliénation. 1901
- 2 R 128. Tour de Nekestor, terrain situé derrière la tour : aliénation. 1903
- 2 R 129. Déclassement : vœux du conseil général, création de polygones exceptionnels dans les zones de servitudes (plans). 1919-1929

### **Place de Bouchain**

- 2 R 143. Location de terrains : indemnités. 1877
- 2 R 144. Magasin à poudre : construction. 1880
- 2 R 145. Surveillance, modification de la consigne. 1883-1884
- 2 R 146. Démolition d'une partie de l'enceinte fortifiée. 1886-1887
- 2 R 147. Démantèlement : cession de terrains et de bâtiments à la ville. 1888-1894
- 2 R 148. Bâtiments militaires : acquisition de l'usufruit (plan). 1899-1903
- 2 R 149. Champ de tir : suppression du régime extérieur. 1903

### **Place de Cambrai**

- 2 R 165 Corps de garde de l'hôtel de ville : changement d'emplacement. 1866-1877
- 2 R 166 Servitudes : reconstruction d'un mur de clôture, sieur Crassier, pétitionnaire (1867) ; parc à fourrages : immeubles mitoyens, autorisations accordées au sieur Degand (1868) et au sieur Wallerand-Wiart (1874-1877). 1867-1877
- 2 R 167 Servitudes, contraventions : François (J.-B.), Paris (François). 1868-1869
- 2 R 168 Déclassement des fortifications : projet. 1874
- 2 R 169 Champ de tir, établissement : acquisition de terrains, plans. 1874-1878
- 2 R 170 Porte Saint-Georges : ouverture. 1878-1888
- 2 R 171 Champ de tir de la Buse : amélioration. 1883-1899
- 2 R 172 Bornage de la place. 1883
- 2 R 173 Porte Neuve : réouverture. 1884
- 2 R 174 Champs de tir à longue portée nos 7 et 9 : régime. 1892
- 2 R 175 Démantèlement : conférences mixtes, plans. 1897-1900
- 2 R 176 Magasin à poudre dit de Prémy : aliénation, plan. 1899
- 2 R 177 Quartier Mortier : agrandissement de l'infirmerie vétérinaire. 1900

### **Place de Condé-sur-Escaut**

- 2 R 201. Champ de tir : blessure faite au cheval de Baugnies (Eugène), indemnité. 1877
- 2 R 202. Fort de Flines : construction, acquisition de terrain (plan). 1881-1890
- 2 R 203. Forts de Flines et de Maulde : construction, occupation temporaire de terrains (plans). 1881-1886
- 2 R 204. Fort de Maulde : logement du gardien, terrain vendu par les époux Lescaut-Cuvelier. 1885-1893
- 2 R 205. Cimetière de Condé : monuments funéraires, demande d'adoucissement des servitudes (plan). 1885-1886
- 2 R 206. Pavillons R et F : remise au domaine. 1891-1909
- 2 R 207. Champ de tir : réorganisation. 1896-1900
- 2 R 208. Champ de tir : régimes. 1903-1906

### **Place de Douai**

- 2 R 240. Acquisition de terrains situés sur l'emplacement de la rue militaire, et appartenant à la veuve Souquet-Hornez, aux sieurs Legentil et Hulot substitué au sieur Dhérin. 1865-1875
- 2 R 242. Fossés et aqueducs : correspondance. 1871-1878
- 2 R 243. Caserne d'Écrechin : ouverture de baies dans le mur mitoyen séparant la caserne du jardin des Plantes (1877) ; agrandissement, acquisition d'un terrain appartenant à la veuve Coutelier. 1877-1879
- 2 R 244. Quartier des Grands Anglais : exhaussement d'un mur mitoyen, pétition présentée par la dame Duclerfays. 1877-1878
- 2 R 245. Concession de terrains militaires pour la création de pépinières. 1878
- 2 R 246. Polygone d'artillerie, agrandissement : acquisition d'un terrain appartenant à Dubois (Eugène), plan. 1879-1881
- 2 R 247. Servitudes militaires : création d'un polygone exceptionnel à Dorignies. 1880-1881
- 2 R 250. Fort de Scarpe, déclassement : demande de la Compagnie des mines de l'Escarpelle. 1885
- 2 R 252-253 Douai et Valenciennes, déclassement : cession de parcelles à la Compagnie des chemins de fer du Nord, convention entre l'État et la ville de Douai (plan). 1890-1895
- 2 R 256. Hôpital militaire : alignement. 1892
- 2 R 257. Caserne de Caux : extension, expropriation Legentil (1892-1894), cession de terrain boulevard Jeanne d'Arc (plan). 1903
- 2 R 262. Poudrière, déplacement : vœu du conseil municipal. 1895



- 2 R 263. Magasin à poudre : cession à la ville. 1899-1904
- 2 R 266. Dépôts de munitions à la Brayelle et au Mont de Douai : cession de terrains par le bureau de bienfaisance (plan). 1905-1906

### **Place de Dunkerque**

- 2 R 274. Servitudes militaires, contraventions : Derycke (Adélaïde), veuve Lorenzo, administration des Ponts-et-Chaussées, Plessiet (Jacques), Duhamel (Pierre), Belle, Garnot (Hippolyte), Saussiet (Louis). 1827-1871
- 2 R 300. Aliénations de terrains situés à Dunkerque (Basse- ville), au Jeu de Mail, De Jeanty, Hameau de Tornegat (Petite-Synthe), et le long de la R.D. 15 (Dunkerque-Furnes) (plans). 1863-1887
- 2 R 303. Revendication de terrain par le sieur Malo (Gaspard). 1870-1873
- 2 R 304. Arsenal, agrandissement : acquisition d'une maison sise rue du Jeu-de-Paume et appartenant aux héritiers Derycke. 1875-1876
- 2 R 305. Échange de terrains entre la ville et l'État, parcelles sises au parc aux Boulets et rue Emmery. 1876-1879
- 2 R 306. Corps de garde, place Jean-Bart : vente au profit de Deherrypon (Pierre-Jean). 1877-1878
- 2 R 307. Fort des Dunes et batterie de côte à l'est, construction : expropriations. 1877-1885
- 2 R 308. Batterie de côte à l'Ouest, construction : expropriations. 1878-1881
- 2 R 309. Terrain provenant de l'hôtel de la Marine : cession à la ville. 1879-1880
- 2 R 310. Route de Saint-Pol - Dunkerque : élargissement dans la traversée du chemin couvert et des glacis. 1879-1880
- 2 R 311. Route de Rosendaël : élargissement dans la traversée des chemins couverts. 1879- 1880
- 2 R 312. Route des bains de mer : établissement dans la traversée des glacis. 1881
- 2 R 313. Chemin des glacis reliant la route de Bergues à la route de Bourbourg, demande de levée de l'interdiction de passage : vœux des conseils municipaux de Coudekerque et de Dunkerque. 1882-1883
- 2 R 314. Bâtiment 101, dit Magasin au chauffage : cession de la mitoyenneté d'un mur aux sieurs Tonvel (Charles), et Letendart frères. 1880
- 2 R 315. Manutention militaire, exhaussement des murs : autorisations accordées aux sieurs Madeleine, Timmerman, Brasseur. 1882-1888
- 2 R 316. Portes de Gravelines et de Calais, suppression des piquets placés aux abords de la passerelle : vœux du conseil général. 1882-1883
- 2 R 317. Glacis affectés au champ de manœuvres, enlèvement d'une palissade : campagne de presse du Carillon de Dunkerque de mai 1884 à février 1885 ; extraits de journaux. 1882-1885
- 2 R 318. Magasin F du chauffage, mur mitoyen : exhaussement, indemnisation des époux Martin-Ceugnart. 1885-1887
- 2 R 319. Contravention dressée au sous-préfet de Dunkerque pour passage sur terrain militaire. 1885
- 2 R 320. Magasin à poudre (magasin G) : adjudication au profit de Dubuisson (Noël), plan. 1887
- 2 R 321. Zones de servitudes : bornages. 1880-1900
- 2 R 322. Adjudication d'un terrain militaire au sieur Schottey (Auguste). 1891 -1895
- 2 R 323. Nouveau champ de tir dans les dunes de l'est : acquisition de terrains sis à Malo-les-Bains et appartenant au sieur Malo-Lefebvre. 1891-1896
- 2 R 324. Batterie de côte de Mardyck : logement du gardien. 1893

- 2 R 325. Création d'une nouvelle entrée dans le front Ouest par la poterne de la Samaritaine pour relier Dunkerque à Saint-Pol-sur-Mer. 1893-1894
- 2 R 326. Canal de Mardyck : construction d'un pont. 1894
- 2 R 327. Arsenal maritime, servitudes : affaire Scalbert, directeur de la société de Saint-Joseph (plan). 1894
- 2 R 328. Batterie de Fort-Mardyck : ouverture d'un chemin vicinal reliant la batterie au phare (plan). 1894
- 2 R 329. Ouverture d'une deuxième voie de communication près de la porte des Dunes vers Rosendaël (plan). 1894
- 2 R 330. Batterie de Fort-Mardyck : établissement d'une batterie annexe pour canons de 95 mm, acquisition de terrains. 1894-1895
- 2 R 331. Magasin P : adjudication. 1895-1897
- 2 R 332. Zones de servitudes : établissement de bureaux d'octroi à Rosendaël et à Dunkerque près de la porte de la Samaritaine. 1895-1896
- 2 R 333. Portes de Calais, de Furnes et de Mardyck : établissement de passerelles. 1896
- 2 R 334. Batteries des côtes Est et Ouest : tirs, régime. 1896
- 2 R 335. Champ de tir de combat projeté sur la plage Ouest. 1896-1897
- 2 R 336. Construction d'un boulevard entre la porte du Fort-Louis à Dunkerque et la place de Coudekerque-Branche (plans). 1898-1900
- 2 R 337. Champ de tir de la côte de Grande-Synthe : indemnités réclamées par la commune de Fort-Mardyck. 1899
- 2 R 343. Servitudes, demande de réduction : vœux des conseils municipaux de Malo-les-Bains (1901) et de Rosendaël (1904). 1901-1904
- 2 R 344. Rosendaël : construction d'un réseau d'égouts avec débouché par les fossés des fronts Est de la place de Dunkerque (plans). 1902-1903
- 2 R 347. Contre-garde 35 : installation d'un hôpital d'isolement. 1904
- 2 R 348. Ouvrage de Petite-Synthe : construction (plan). 1905-1906

### **Place de Gravelines**

- 2 R 370. Terrains provenant de la caserne : adjudication. 1891
- 2 R 371. Polygones exceptionnels : bornage. 1891-1892
- 2 R 372. Déclassement : vœu du conseil général. 1896
- 2 R 373. Zone des fortifications : bornage. 1899
- 2 R 374. Mur de la Couronne : suppression. 1899
- 2 R 375. Champ de tir : régime. 1899
- 2 R 376. Fossés de l'enceinte : suppression des vannes. 1900
- 2 R 377. R.N. 40, traverse de Gravelines : transformation des portes de Calais et de Dunkerque (plans). 1905-1906
- 2 R 378. Terrains militaires : cession par l'État pour l'établissement d'un groupe scolaire, d'un abattoir, de jardins et de logements ouvriers, vœu du conseil municipal. 1906
- 2 R 379. Démantèlement : ouverture d'une voie de communication de Gravelines vers Petit-Fort-Philippe. 1907-1908
- 2 R 380. Jardins ouvriers : terrains à remettre au domaine (1923) ; maintien des concessions des terrains militaires, affaire Vandewalle (1926) ; caserne Moret, évacuation par le corps des sapeurs-pompiers (1927). 1923-1927

### **Place de Landrecies**

- 2 R 394. Champ de tir à proximité de la forêt de Mormal : bail, convention avec les domaines 1874-1886

- 2 R 395. Immeuble voisin du magasin à poudre appartenant à Lener (Louis) et destiné au service de l'artillerie : acquisition. 1880-1883
- 2 R 396. Déclassement : vœux du conseil général. 1883-1884
- 2 R 397. Ville Haute et Ville Basse : réunion, vœux du conseil général. 1884-1885
- 2 R 398. Construction d'un hangar sur un terrain militaire. 1885
- 2 R 399. Champ de tir de la forêt de Mormal : régimes (plans). 1890-1939
- 2 R 400. Magasin à fourrages : adjudication. 1899
- 2 R 401. Terrain militaire du 3e lot : adjudication. 1900

### **Place de Lille**

#### **Bâtiments militaires, achats, aliénations, échanges, mitoyennetés.**

- 2 R 410. Raffinerie des poudres et salpêtres : servitude de vue directe grevant la raffinerie : rachat à la dame Dumon. 1863-1864
- 2 R 411. Raffinerie des poudres et salpêtres : fixation de l'indemnité de surcharge d'un mur mitoyen entre les dépendances de la raffinerie et la propriété Descamps-Wallaert. 1870-1871
- 2 R 412. Raffinerie des poudres et salpêtres : achat par l'État d'une maison sise 31, rue du Plat, appartenant à la dame Dupont-Deleplanque pour l'ouverture d'une nouvelle voie d'accès à la raffinerie. 1881-1884
- 2 R 413. Raffinerie des poudres et salpêtres : réclamation de Mille (Léon) au sujet d'un mur mitoyen entre la propriété sise 11, rue du Plat et la raffinerie. 1894-1898
- 2 R 414. Arsenal : cession à la ville des bâtiments de l'arsenal : projet de construction par la ville d'un casino militaire sur l'emplacement de la cour de la manutention. 1875-1877
- 2 R 438. Caserne Vandamme : extension, acquisition de terrains appartenant aux sieurs Hagetmann et Lefebvre, de Paris (plan). 1896

#### **Terrains militaires : achats, aliénations, échanges**

- 2 R 463. Bassin d'inondation : transaction entre la ville et l'État. 1873
- 2 R 464. Porte de Canteleu : revendication de terrains par la ville de Lille. 1897

#### **Terrains militaires, aliénation par la ville de Lille des terrains provenant des anciennes fortifications**

- 2 R 474. Lot n°7 : vente au sieur Batteur d'une parcelle, réclamation (1863) ; acquisition d'un terrain dans le lot n°24 (1868) et d'un terrain sis à l'angle du boulevard Papin, du boulevard d'Italie et de la rue Molière (1873). 1863-1873
- 2 R 486. Acquisition par le sieur Cochez d'une parcelle sise à l'angle des rues Lydéric, d'Hazebrouck et Watteau. 1874
- 2 R 487. Acquisitions réalisées par Covoet (Albert et Alphonse) : terrains sis boulevards Papin et d'Italie, rue du Molinel, parcelle à l'angle de la rue Molière et du boulevard d'Italie ; à l'angle de la rue Molière et du boulevard Louis-XIV (plans). 1873-1876
- 2 R 488. Acquisition par le sieur Quef-Debièvre d'une parcelle sise boulevard Louis XIV et rue Molière ; vente d'une parcelle sise rue de la Gare. Acquisition par le sieur Dautriche-Dorémieux d'une parcelle sise boulevard de Belfort, délibération du 5 janvier 1878. 1878
- 2 R 489. Lot n°30 : acquisition par le sieur Piat. 1878
- 2 R 490. Acquisitions par le sieur Lys-Tancré, parcelles sises à l'angle du boulevard Louis XIV et de la rue Saint-Sauveur et à l'angle des boulevards Louis XIV et du Maréchal-Vaillant. 1881
- 2 R 491. Rue de l'Arc : vente au sieur Vandamme. 1864
- 2 R 492. Rue Baptiste-Monnoyer : vente aux sieurs Alavoine et Courmont. 1868
- 2 R 493. Rue Bichat (Rue nouvelle) : vente aux sieurs Depienne, Janson (Adriant) (plans).

- 1898
- 2 R 494. Rue Boilly : vente aux sieurs Carpin (Désiré), Dekester et Laffez (Chéri) (plans).  
1897-1908
  - 2 R 495. Rue de Bourgogne : vente au sieur Boidin. 1868
  - 2 R 496. Rue Brûle-Maison (rue de Palikao) : vente au sieur Deneck-Delbergue. 1867
  - 2 R 497. Rue de Denain : vente aux sieurs Mahieu et Normand (plans). 1887
  - 2 R 498. Rue de la Digue : vente au sieur Salomon dit Chevalier (plan). 1874-1876
  - 2 R 499. Rue du Faisan : vente aux sieurs Dufossé et Sauvage. 1866-1867
  - 2 R 500. Rue François-Baes : vente au sieur Demotier. 1877
  - 2 R 501. Rue Frédéric-Mottez (rue Saint-Sauveur prolongée) : vente aux sieurs Bertin (1900) et Boidin (1902). 1900-1902
  - 2 R 502. Rue Gauthier-de-Châtillon (rue Joséphine) : vente aux sieurs Deperne (Jules), Dutrieux, Hollevoet et Pinchon (plan). 1868-1886
  - 2 R 503. Rue Gutenberg : vente à la veuve Poissonnier. 1918
  - 2 R 504. Rue Inkermann : Sieurs Frasez, Mahieu, Debièvre-Quef, Deverdyn (Félix), Boulanger, Morelle, Lefebvre. 1866
  - 2 R 505. Rue Inkermann : Dubois-Delannoy, Hollevoet, Leclercq, Sauvage. 1867
  - 2 R 506. Rue Inkermann : Donnay, Ducourouble, Minet (Siméon), Minet-Crépy, Straub (Philippe). 1868-1871
  - 2 R 507. Rue Jacquemars-Giélée (rue Beauharnais) : vente à Boulanger, dame Brassait, Duyck, Guillard (Louis). 1866-1872
  - 2 R 508. Rue Jeanne-d'Arc : vente aux sieurs Burgue, Langlois et Morlinghem. 1869-1870
  - 2 R 509. Concession à l'église anglicane d'une parcelle de terrain pour l'établissement d'un presbytère. 1872
  - 2 R 510. Rue Jeanne-Maillotte : vente aux sieurs Courmont, Grandel, Pannier, Pollet, Samuel-Walker, Thibaut. 1866-1867
  - 2 R 511. Place Jussieu : vente aux sieurs Blondeau-Descamps, Destombes, Lequesne et Mouton. 1866
  - 2 R 512. Rue Léon-Gambetta (rue du Faubourg Notre- Dame) : sieurs Denoyelle, Malagié, Deblock, Minet-Crépy. 1866-1868
  - 2 R 513. Boulevard de la Liberté (Boulevard de l'Impératrice) : sieurs Danel (Léonard-J.B.), Desrousseaux (Edouard), Lefebvre (Ferdinand), Lesay (Auguste). 1862
  - 2 R 514. Boulevard de la Liberté (Boulevard de l'Impératrice) : échange Santerre (plan).  
1862
  - 2 R 515. Boulevard de la Liberté (Boulevard de l'Impératrice) : vente aux sieurs Danel et Porchez. 1864
  - 2 R 516. Boulevard de la Liberté (Boulevard de l'Impératrice) : vente aux sieurs Courmont (plan), Grymonprez (plan), Bogaert, Benoît-Hallez, Cru (O.), Mille et Hollevoet, Minet-Delesalle, Leleu, Hallez, Deledicque. 1865-1866
  - 2 R 517. Boulevard de la Liberté (Boulevard de l'Impératrice) : vente aux sieurs Crémont-Mouquet, Gilquin, Mille, Quef-Debièvre, Robbe. 1867-1868
  - 2 R 518. Boulevard de la Liberté (Boulevard de l'Impératrice) : vente de parcelles sises sur le boulevard et rue Jeanne-d'Arc : sieurs Degryse et Delcourt, acquéreurs. 1872
  - 2 R 519. Boulevard Louis XIV : vente aux sieurs Mathelin (plan), Quef, Rouzé. 1875-1877
  - 2 R 520. Boulevard Louis XIV : vente aux sieurs Cuppens (Léon), Depienne (Charles), Frémaux (Georges) (plans). 1897-1899
  - 2 R 521. Boulevard Louis XIV : vente aux sieurs Bertin, Derache et Fontaine (plans). 1905
  - 2 R 522. Boulevard du Maréchal-Vaillant : vente de terrains pour translation des maisons de tolérance de la rue des Sept-Honaines et de la rue Jeanne-Maillotte (Moulin Delvallée) ; acquisition d'un terrain par la dame Monnier (plans). 1866-1868

- 2 R 523. Boulevard du Maréchal-Vaillant : vente de terrains. Sieurs Dilly, Joyon-Diéval, Mauget, acquéreurs : sursis accordé pour paiement. 1870
- 2 R 524. Boulevard du Maréchal-Vaillant : échange de terrain entre la ville et les héritiers Dubus (plans). 1879
- 2 R 525. Boulevard du Maréchal-Vaillant : vente aux sieurs Bonduel (Louis) et Quentin. 1899
- 2 R 526. Rue Malus : vente aux sieurs Lemay-Chamonin et Guffroy (Charles) (plans). 1885-1898
- 2 R 527. Rue Molière : vente aux sieurs Fabien-Mora, Hallez (Gustave) et Janssens frères (plans). 1884-1897
- 2 R 528. Rue Nationale (rue Impériale) : vente aux sieurs Morelle (1862), Danel (1863), Constant (1866). 1862-1866
- 2 R 529. Rue Nationale (rue Impériale) : vente aux sieurs Dubreucq, Mouquet (Clément). 1869
- 2 R 530. Rue Nationale (rue Impériale) : vente aux sieurs Bodin, Boivin, Dupont (Gustave), Lecat, Sauvage. 1870-1873
- 2 R 531 Boulevard Papin : vente d'une parcelle au sieur Piat. 1878
- 2 R 532. Porte de Paris : vente d'une parcelle au service des poudres et salpêtres. 1878
- 2 R 533. Rue Nationale (rue Impériale) : vente au sieur Parent. 1884
- 2 R 534 Rue Patou : vente aux sieurs Malapert du Peux et Vanderwinck. 1887
- 2 R 535 Rue du Port : vente aux sieurs Caby (1870) et Titren-Tavernier (1875). 1870-1875
- 2 R 536 Rue de Puebla : acquisitions Lecourt et Muot (Dominique), échange Marchand, vente aux sieurs Mahieux, Pitoux, Oyez. 1866-1868
- 2 R 537. Place de la République (Place Napoléon III) : vente au sieur Colombier (Benjamin). 1866
- 2 R 538. Chemin Saint-Sauveur : vente d'une parcelle à la Compagnie, des chemins de fer du Nord. 1880
- 2 R 539. Rue Saint-Sauveur : vente aux sieurs et dames Labbé, Minet, Capon-Bayart, veuve Rondeaux, veuve Théry, Odoux, Pascalin (plans). 1905-1908
- 2 R 540. Place Simon-Vollant : acquisition de terrains par Janssens frères, Debièvre (Jules), Deflandre-Bourdais, veuve Morel, Delefosse frères, Janssens (Charles), Hallez (G.), François (Henri), Pilate-Lener (plans). 1891-1897
- 2 R 541. Place Simon-Vollant : vente au sieur Thibaut (plan). 1905
- 2 R 542. Place Simon-Vollant : vente aux époux Blin. 1914
- 2 R 543 Rue Solférino : vente aux sieurs Boivin, Lherminez et Morelle. 1866-1871
- 2 R 544. Rue de Valmy : vente au sieur Petit. 1866
- 2 R 545. Rue de Valmy : vente de parcelles aux sieurs Guérin, Newnham et Kempeners. 1870
- 2 R 546. Boulevard Vauban : terrain à céder à la veuve Grouzet en échange de celui qu'elle abandonne à la ville pour l'ouverture de la rue Jean- sans-Peur (plans). 1875-1876
- 2 R 547. Boulevard Vauban : vente au sieur Salomon dit Chevalier. 1877

#### **Terrains militaires : revente des terrains expropriés pour les nouvelles fortifications**

- 2 R 549. Aliénation des terrains acquis pour l'extension des nouvelles fortifications et restés sans emploi après achèvement des travaux. 1877-1878

#### **Bâtiments et terrains militaires : baux et sous-locations**

- 2 R 552. Porte Louis XIV : affermage d'une parcelle du glacis de la demi-lune n°60, nécessaire à l'établissement de la chaussée traversant l'enceinte à la sortie de la porte. 1874
- 2 R 553. Prise en bail par la ville d'un terrain pour l'installation d'un jeu de paume. 1875

- 2 R 554. Affermage de terrains militaires traversés par les lignes de tramways. 1876
- 2 R 555. Affermage de bâtiments et terrains militaires : augmentation des redevances, adoption du procès-verbal d'affermage. 1902-1912
- 2 R 556. Bail d'un terrain militaire pour construction d'un poste d'octroi et d'une guérite à l'entrée en ville du boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing. 1909
- 2 R 557. Sous-locations de terrains militaires pour l'établissement d'un tir aux pigeons à la porte de Béthune (plan) et d'un jeu de tennis, au Grand Carré. 1892-1904
- 2 R 558. Sous-locations de terrains à la Compagnie du chemin de fer du Nord (plan). 1900-1912
- 2 R 559. Sous-locations diverses : aux sieurs Doutrelon de Try (Oscar) et Parenty (Henri), pour une parcelle sise entre le pont Royal et la porte Saint-André ; à Demeyer (Joseph), pour une parcelle du corps de garde situé près de la porte de Roubaix. 1907-1913
- 2 R 560. Jardins ouvriers : affermage du terrain militaire dit de Canteleu. 1909
- 2 R 561. Location des lots d'herbes des glacis extérieurs de la place (plans). 1885-1894

### **Fortifications : établissement, travaux**

- 2 R 588. Eaux d'Esquermes : écoulement, plainte Debuire. 1873-1874
- 2 R 589. Bornage : plans. 1878-1879
- 2 R 590. Acceptation de l'indemnité fixée par l'État pour le règlement du prix d'une parcelle de terrain cédée par la ville et incorporée dans l'enceinte vers le chemin des Postes. 1879
- 2 R 591. Porte de Béthune : établissement d'un chemin dans la traversée du bassin d'inondation (plan). 1883
- 2 R 592. Projets d'égouts à construire dans la réorganisation de l'enceinte entre la porte d'eau de la Basse Deûle et la porte Louis XIV (plans). 1894-1897
- 2 R 593. Rue Colbert : ouverture d'une nouvelle porte en prolongement de la rue. 1902
- 2 R 594. Nouvelle entrée entre le pont Royal et le parc à boulets, vœux (1905) ; ancienne manutention militaire sise à l'angle du boulevard Vauban et du quai du Wault, acquisition d'usufruit par la ville de Lille (1912). 1905-1912
- 2 R 595. Bastion 77 et contre-garde 79, RD 17 de Lille à Roubaix et à Tourcoing, boulevard Carnot à Lille : élargissement à vingt-cinq mètres de l'entrée en ville (plans). 1913-1914

### **Fortifications : déclassement, démantèlement**

- 2 R 597. Déclassement de l'enceinte : vœux du Conseil général. 1880-1882
- 2 R 598. Déclassement de l'enceinte : vœux du Conseil général. 1883-1884
- 2 R 599. Déclassement, terrains militaires à réserver aux services publics : correspondance, conférences mixtes, plans (Compagnie du chemin de fer du Nord, gare de Lille, administration des Postes, port fluvial de Canteleu). 1897-1914
- 2 R 600. Démantèlement : délibérations du conseil municipal. 1903-1904
- 2 R 601. Déclassement de la deuxième zone : vœux du Conseil général. 1903
- 2 R 602. Suppression de la zone militaire : indemnités de plus-value. 1910

### **Zones de servitudes : établissement, suppression**

- 2 R 606. Citadelle. Suppression des zones intérieures de servitudes (plan). 1894-1900
- 2 R 607. Création de polygones exceptionnels entre le cimetière de l'Est et la Madeleine, et à Canteleu, Lambersart, Saint-André : correspondance, bornage (plans). 1896-1900
- 2 R 608. Création d'un polygone exceptionnel entre les deuxième et troisième zones de servitudes (cimetière de l'Est et gare de Fives). 1897
- 2 R 609. Réduction des servitudes : vœux du Conseil général et du conseil municipal. 1901-1905

- 2 R 610. Rectification des limites de la zone des fortifications entre le port Vauban et la Haute-Deûle, bornage. 1903
- 2 R 611. Polygones exceptionnels : procès-verbaux de bornage (plan). 1905-1906

### **Servitudes militaires**

- 2 R 621. Boues, immondices et fumiers : demandes de dépôts. 1878-1899
- 2 R 622. Canalisations d'eau et aqueducs, distribution d'eau : correspondance, soumissions, conventions. 1869-1901
- 2 R 623. Aqueducs : soumissions de précarité, quai de l'Ouest, rues Butin, de Marquillies, faubourg d'Arras, rue Destailleurs, rues Guillaume-Tell et Gavarni, rue d'Emmerin, rue des Bois-Blancs, rues Bouguereau et La Bruyère, rue Denneulin, rue Lequeux, porte de Douai. 1906-1911

### **Forts**

- 2 R 628. Fort de Bondues : Fort Lobau, établissement : acquisition de terrains (plan). 1878-1886
- 2 R 629. Fort de Bondues : travaux de construction : affaire Fortier (Antoine) contre l'État, recours. 1880-1895
- 2 R 630. Fort de Bondues : bornage des zones de servitudes et des zones de fortifications : procès-verbaux et plans. 1884
- 2 R 631. Fort de Bondues : aliénation des terrains non utilisés pour la construction du fort (plan). 1887
- 2 R 632. Fort d'Englos : Fort du Pierquin : construction. Logement des gardiens, expropriation de terrains situés à Englos et à Ennetières-en-Weppes (plans). 1878-1886
- 2 R 633. Fort d'Englos : percepteur de Roubaix contre Macquart et Thiroloix, entrepreneurs de travaux publics. Pourvoi. 1882
- 2 R 634. Fort d'Englos : bornage des zones de servitudes et des zones de fortifications (plans). 1884
- 2 R 635. Fort de Mons-en-Barœul : Fort Macdonald, construction : acquisition de terrains (plan). 1878-1881
- 2 R 636. Fort de Mons-en-Barœul : bornage (plans). 1884
- 2 R 637. Fort de Mons-en-Barœul : idem. 1901-1903
- 2 R 638. Fort de Mons-en-Barœul : polygone exceptionnel (plan). 1926
- 2 R 639. Fort de Prêmesques : batterie de Prêmesques (Fort Sénarmont) : construction, acquisition de terrains (plans). 1878-1885
- 2 R 640. Fort de Prêmesques : bornage (plans). 1885
- 2 R 641. Fort de Prêmesques : constructions se trouvant dans les zones de servitudes défensives et occupées par les indigents. 1925-1927
- 2 R 642. Fort de Seclin : chemin d'accès : cession à la commune de Seclin (plan). 1895-1897
- 2 R 643. Fort du Vert-Galant : travaux de construction : affaire Fortier, entrepreneur contre l'État, pourvoi. 1883-1894
- 2 R 644. Fort du Vert-Galant : bornage (plan). 1884
- 2 R 645. Fort du Vert-Galant : terrains non utilisés : rétrocession aux consorts Deledicque. 1887
- 2 R 646. Terrains non utilisés situés à Wambrechies : remise au Domaine (plan). 1891

### **Ouvrages de défense**

- 2 R 647. Haut-Vinage, construction des ouvrages du Haut-Vinage et des Marchenelles : expropriation de terrains situés à Annappes et Wasquehal (plans). 1890-1893

- 2 R 648. Croix de Wallers, construction des ouvrages de Croix de Wallers, Lompret, Babylone et La Jonchère : acquisition de terrains sis à Ascq, Fiers, Lompret, Sainghin-en-Mélantois, Tressin. 1890-1893
- 2 R 649. Ouvrages de Croix de Wallers et de Babylone : rectification du chemin vicinal n° 4 de la commune de Tressin, amélioration du chemin vicinal n°7 de la commune de Fiers, déviation du chemin vicinal de Vendeville à Ennetières (plans). 1893
- 2 R 650. Wambrechies, ouvrage de l'Entrepôt : construction, acquisition de terrains situés à Marcq-en-Barœul et Wasquehal (plan). 1891-1892
- 2 R 651. Houplin, construction des ouvrages d'Houplin, de Moulin Neuf, d'Haubourdin et d'Enchemont : acquisition de terrains (plans). 1892-1893
- 2 R 652. Vendeville, construction : acquisition de terrains (plan). 1893-1894
- 2 R 653. Construction de l'ouvrage de Noyelles : acquisition de terrains. 1893-1894

### **Magasins à poudre**

- 2 R 654. Lesquin, construction du magasin de Merchin : acquisition des terrains. 1894-1895
- 2 R 655. Lezennes, construction : acquisition de terrains (plan). 1892-1893
- 2 R 656. Lille, construction d'un magasin à l'entrée du bastion 77, derrière l'hôtel des Canonniers, en remplacement du magasin des Buisses : expropriations (plan). 1845-1848
- 2 R 657. Marcq-en-Barœul, magasin du Pont-de-Marcq : construction, acquisition de terrains (plan). 1892-1893
- 2 R 658. Marcq-en-Barœul, magasin du Pont-de-Marcq : vœu du conseil municipal. 1909

### **Champs de tir**

- 2 R 659. Tirs à longue portée : exercices. 1871
- 2 R 660. Locomotive routière système Cail : autorisation de circuler. 1881-1882
- 2 R 661. Bondues : régime du champ de tir de circonstance pour tirs d'épreuves de la tourelle (plan). 1907
- 2 R 662. Lille, stand de tir de l'hôtel des Canonniers : modifications à apporter. 1907
- 2 R 663. Champ de tir de l'esplanade, mesures de sécurité : délibération du Conseil général. 1885
- 2 R 664. Projet d'établissement d'un champ de tir au bastion 248 : abandon du projet (plan). 1888

### **Place de Maubeuge**

- 2 R 685. Champ de tir, établissement : acquisition de terrains appartenant au bureau de bienfaisance de Maubeuge, au sieur Derome (Alexandre) et aux héritiers de Langlé (Pierre) (plan). 1875-1877
- 2 R 686. Pépinières pour le service des Ponts-et-Chaussées (1877) ; poterne de Bavay, demande d'ouverture permanente (1877) ; mitoyenneté des écuries avec la propriété du sieur Rèche (1878). 1877-1878
- 2 R 687. Entretien des voies d'eau dans la traversée des fortifications. 1878
- 2 R 688. Fort du Sait : construction. 1878-1884
- 2 R 689. Fort d'Hautmont : construction, logement du gardien, expropriation de terrains appartenant à Lejeune-Friart et Moreau (Jules). 1878-1879
- 2 R 690. Fort de Cerfontaine : dégagement : acquisition de terrains sis à Colleret et appartenant aux héritiers De Robiano, au baron de Moffart d'Houchemé, Gilloteau (Donat), Soumillon (Pierre-Louis), Poirette (Anthème) (plan). 1878-1879
- 2 R 691. Fort de Cerfontaine : Écoulement des eaux : plainte de Piret (Léon), cultivateur. 1881-1882
- 2 R 692. Champ de tir d'Asseyent, modification : délibérations du conseil général.



- 1881-1882
- 2 R 693. Cession au Génie d'un terrain appartenant à la commune de Maubeuge et situé près du magasin aux fourrages. 1882
  - 2 R 694. Fort de Boussois, construction : recours Favril (Alizard), entrepreneur, contre l'État (plan). 1881-1890
  - 2 R 695. Fort de Boussois, construction : recours Favril (Alizard), entrepreneur, contre l'État (plan). 1893-1899
  - 2 R 696. Forts de Boussois et Leveau, construction : logement des gardiens, acquisition de terrains appartenant aux hospices de Maubeuge et au sieur Marchant. 1882-1886
  - 2 R 697. Fort Leveau, bornage : plainte de Roullie (J.B.), de Feignies. 1885-1886
  - 2 R 698. Forts Leveau et du Bourdieu (Fort Jourdan), construction : acquisition de terrains appartenant à la commune de Ferrière-la-Grande, à Brasseur (Lucien), Demeure (Nicolas), Jean (Henri) et à la veuve Michaux ; recours de Barré (Lucien), entrepreneur : plainte de Pardonche (Lucien) (plans). 1885-1886
  - 2 R 699. Fort de Rocq, construction des batteries : terrain cédé par la fabrique de Recquignies. 1885-1886
  - 2 R 700. Forts Leveau, du Bourdieu, de Rocq, affaire Favre (Louis), greffier : réclamation pour honoraire dus. 1886
  - 2 R 701. Arsenal : réclamation de Neuillès et consorts au sujet de l'expropriation. 1886-1887
  - 2 R 702. Chemin militaire entre le Bourdieu et le Tollet : construction (plan). 1888-1890
  - 2 R 703. Gouverneur de la place, logement : loyer, délibération du conseil municipal. 1888
  - 2 R 704. Prolongement jusqu'aux batteries de Rocq du chemin du bois des Bons-Pères : abandon à l'Etat en toute propriété, par la commune de Recquignies, du chemin rural de Recquignies à Ostergnies (plan). 1888-1889
  - 2 R 705. Magasin à poudre en arrière des ouvrages de Rocq : acquisition de terrains sis à Recquignies et appartenant à Gruniau (Victor) et Meurisse (Edmond-Olivier) (plan). 1888-1889
  - 2 R 706. Champ de tir de Pont-Allant : régime. 1889-1894
  - 2 R 707. Magasin à poudre de Pont-Allant, construction : acquisition de terrains sis à Maubeuge. 1891-1892
  - 2 R 708. Ouvrage de la Salmagne, construction : terrains sis à Vieux-Reng et Villers-Sire-Nicole. 1890-1892
  - 2 R 709. Ouvrage de Bersillies : acquisition de terrains sis à Bersillies et Villers-Sire-Nicole (plans). 1891-1893
  - 2 R 710. Construction d'une route militaire entre les ouvrages de la Salmagne et de Bersillies : acquisition de terrains sis à Bersillies, Vieux-Reng et Villers-Sire-Nicole et appartenant à Urbain-Lambret, Laurent (Sylvain), Raguet-Mercier, Moreau (Aimé), Moreau (Eusèbe), Cornet (Zacharie), Mercier (Albert), Molle (Désiré), Cagnaux (Antoine) (plans). 1891
  - 2 R 711. Magasin à poudre de Louvroil : acquisition de terrains sis à Maubeuge et appartenant au bureau de bienfaisance, à la commune, à Dutron (Alexandre), Forêt-Dannely, Soumil-lon-Delforge. 1890-1892
  - 2 R 712. Magasin à poudre de Louvroil : chemin d'accès : acquisition de terrains appartenant aux sieurs Deschiron et Horemans (Justin). 1899-1906
  - 2 R 713. Ouvrage de Ferrière-la-Petite : acquisition de terrains sis à Cerfontaine et Ferrière-la-Petite (plans). 1891-1894
  - 2 R 714. Batterie n°23 dite d'Héron-Fontaine : acquisition de terrains sis à Mairieux et appartenant à Declève (Adolphe) et Walrand (Jules-Émile) (plans). 1892-1896
  - 2 R 715. Batterie de Grévaux, construction : acquisition de terrains. 1893-1894

- 2 R 716. Batteries n°6 dite du Bourdieu et n°1 dite d'El Basse : acquisition de terrains sis à Beaufort et Louvroil et appartenant à Collet (Aimé), Deghaye (Alfred), Gillet (Louis) et Trenteseaux (plans). 1894
- 2 R 717. Ouvrage intermédiaire de Feignies : acquisition de terrains sis à Feignies. 1894-1895
- 2 R 718. Forts du Bourdieu, de Ferrière-la-Petite et de Rocq : bornages. 1894
- 2 R 719. Vente d'immeubles et de terrains militaires : actes de ventes, plans (Bersillies, Cerfontaine, Colleret, Ferrière-la-Grande, Mairieux, Maubeuge, Recquignies, Vieux-Reng). 1894-1901
- 2 R 720. Batteries de l'Épinette et du Forest, construction : acquisition de terrains (plans). 1895
- 2 R 721. Maubeuge, extension de la caserne Joyeuse : acquisition de terrains (plan). 1896
- 2 R 722. Port d'attache pour dirigeables : acquisitions de terrains. 1910-1911
- 2 R 723. Idem : cession de terrains par le bureau de bienfaisance de Maubeuge. 1925-1926
- 2 R 724. Ouvrage intermédiaire de demi-compagnie du Fagné, construction : acquisitions de terrains sur Boussois, Elesmes et Vieux-Reng (plans). 1913

### **Place du Quesnov**

- 2 R 744 .Fortifications : bornage. 1864
- 2 R 745. Déclassement : travaux, alignement, locations. 1866-1873
- 2 R 746. Déclassement : adjudication du 7 janvier 1874 (Francs-bords du canal d'Aulnoye à Jolimetz et Potelle, étang d'Aulnoye, arsenal et deux jardins à l'intérieur de la ville) (plans). 1874-1878
- 2 R 747. Cession de terrains à la ville, pour l'agrandissement du collège communal et l'ouverture d'une rue longeant le collège, pour la construction d'un abreuvoir, d'un lavoir, d'une usine à gaz et pour l'aménagement d'un étang (plans). 1873-1879
- 2 R 748. Rétrocession de terrains acquis pendant le déclassement (plan). 1880
- 2 R 749. Arsenal, établissement : acquisition d'un immeuble appartenant aux sieurs Motte et consorts. 1879-1888
- 2 R 750. Échange de terrain avec Goffart (Jules). 1882-1888
- 2 R 751. Rue militaire, établissement : cession d'un terrain par le sieur Quilliot (Patrice). 1882-1883
- 2 R 752. Rétrocession de terrains militaires par le département (plan). 1891
- 2 R 753. Refus de pacage. 1892
- 2 R 754. Paiement des travaux effectués de 1880 à 1882 : instance Hugot (Louis) entrepreneur contre l'État. 1894
- 2 R 755. Champ de tir : nouveau régime (plans). 1892-1896
- 2 R 756. Champ de tir : utilisation par la Société "La Patriote". 1897
- 2 R 757. Champ de tir : révision du régime. 1899

### **Place de Valenciennes**

- 2 R 784. Fort de Curgies, construction : recours du bureau de bienfaisance de Curgies contre Morel et Viard, entrepreneurs. 1878-1881
- 2 R 785. Immeuble du parc à boulets : propriété revendiquée par la commune de Valenciennes. 1883
- 2 R 786. Servitudes militaires. Porte Ferrand : comblement du fossé du retranchement (1885). Chemin à travers les fortifications reliant le faubourg de Cambrai à la porte de Famars (1884). Construction dans la deuxième zone des servitudes : vœux des conseils d'arrondissement et municipal (1887). Contravention dressée au sieur Tombe, propriétaire (1888). 1884-1888

- 2 R 787. Déplacement du parc à fourrages : maintien du statu quo. 1892
- 2 R 788. Etablissement d'une école militaire de natation dans les fossés de la citadelle. 1892-1894
- 2 R 789 Démantèlement, demandes de dommages et intérêts : recours de Castiaux (Louise), de la veuve Claisse-Delbecq, des époux Lefrancq-Claisse. 1893-1894
- 2 R 790. Caserne Vincent, dégradation au mur de la caserne : l'État contre le sieur Jean. 1899-1900
- 2 R 791. Établissement d'un champ de tir : champs de tir et champs de manœuvres : acquisition de terrains sis à Marly et à Saint-Saulve (plan). 1874-1877
- 2 R 792. Champ de tir du Rôleur : modifications à apporter à la butte de tir : vœu du Conseil général. 1884-1885
- 2 R 793. Champ de tir du Rôleur : Élargissement : acquisition de terrains situés à Marly. 1890-1892
- 2 R 794. Champ de tir du Rôleur : extension. 1897-1899
- 2 R 795. Champ de tir du Rôleur : révision du régime. 1926
- 2 R 796. Champ de tir du Rôleur : idem (plan). 1933
- 2 R 797. Champ de tir du Rôleur : acquisition de terrains situés à Saint-Saulve (plan). 1924
- 2 R 798. Tir à la cible dans les fossés des fortifications. 1887
- 2 R 799. Champ de tir à longue portée : révision du régime. 1895
- 2 R 800. Marly : champ de tir de circonstance. 1910-1911
- 2 R 801. Douchy : installation d'un champ de tir. 1911-1912

### **SUBSISTANCES, RAVITAILLEMENT. HABILLEMENT ET ÉQUIPEMENT. TRÉSORERIE DES GUERRES, SOLDE DES TROUPES.**

#### **Subsistances**

- 2 R 814. Fournitures de pain à la troupe de Bergues : réclamation de Liévin, boulanger contre l'État. 1874
- 2 R 815. Renseignements agricoles et commerciaux demandés par l'intendance militaire : correspondance préparatoire. 1877
- 2 R 816. Service des fourrages : questionnaires sur le mode d'exécution, réponses de la Chambre consultative d'Agriculture et de la chambre de commerce de Dunkerque. 1877
- 2 R 817. Pain de troupe : adjudication. 1881
- 2 R 818. Fournisseurs militaires, cautionnements en immeubles, instruction (1822-1909) : Darré, comptable de l'hôpital militaire de Cambrai (1858), Shryve comptable de l'hôpital militaire de Dunkerque (1880-1885), Bouffard à Douai (1884-1892), Lanvin-Schraen (1885), Herdet (Paul) à Maubeuge (1895). 1822-1909
- 2R 819. Achat de denrées agricoles : instructions. 1902

#### **Ravitaillement**

- 2 R 820. Comité départemental de ravitaillement : procès-verbaux des délibérations. fév. 1890-avril 1914
- 2 R 821. Instructions aux préfets et aux maires. 1902-1912
- 2 R 822. Vérification de la préparation du ravitaillement. 1896-1911
- 2 R 823. Carte des circonscriptions de groupement. 1906
- 2 R 824. Personnel des commissions (1903) ; personnel des gares (1909). 1903-1909
- 2 R 825. Ravitaillement des places fortes et besoins de l'armée : instructions et correspondance. 1891-1908
- 2 R 826. Blé et farine (1912-1913) : mouture (1909) ; ressources et approvisionnement du moulin de Prouvy (1896-1899)
- 2 R 827. Conférences faites aux présidents des centres de réceptions. 1899-1903

- 2 R 828. Liste des principaux établissements industriels. 1893
- 2 R 829. Plan départemental de ravitaillement : avoine, blé, froment, légumes secs, bœufs, vaches, moutons, pommes de terre, orge, porcs, transformation du blé ; moyennes de consommation, statistiques. 1893
- 2 R 830. Plan départemental de ravitaillement : minoteries, meuneries, moulins, renseignements pratiques. 1894
- 2 R 831. États des ressources agricoles, commerciales et industrielles du département utilisables pour les besoins de l'Armée (statistiques portant sur les productions agricoles, le bétail, les stocks commerciaux, les établissements industriels, les sacs et récipients). 1899 (et 1901 ?).
- 2 R 832. États des ressources agricoles, commerciales et industrielles du département utilisables pour les besoins de l'Armée (statistiques portant sur les productions agricoles, le bétail, les stocks commerciaux, les établissements industriels, les sacs et récipients). 1900 (?)
- 2 R 833. États des ressources agricoles, commerciales et industrielles du département utilisables pour les besoins de l'Armée (statistiques portant sur les productions agricoles, le bétail, les stocks commerciaux, les établissements industriels, les sacs et récipients). 1902 et sans date
- 2 R 834. Groupement des ressources : moyens de transports disponibles (chevaux, mulets, bœufs, vaches de travail) ; états par communes. 1893-1908
- 2 R 835. Journal de ravitaillement du département et des places fortes (Épinal, Paris, Toul) : tableaux rectificatifs. 1904-1911
- 2 R 836. Statistiques des stocks : blé, froment, avoine, pommes de terre, légumes secs, foin, états par arrondissements et relevés trimestriels (1906). État des stocks au 1<sup>er</sup> septembre 1917 : cantons de Cassel, Hazeb

## **CASERNEMENT, CANTONNEMENTS, CONVOIS ET ÉTAPES, MOUVEMENTS DE TROUPES.**

### **Casernement**

- 2 R 858. Logement chez l'habitant : réclamations, correspondance : Aubert, Bergues,
- 2 R 859. Reconstitution du casernement : instructions, correspondance concernant les places d'Avesnes, de Bergues, Cambrai, Douai, Landrecies, Lille, Maubeuge, Le Quesnoy, Valenciennes. 1874-1875
- 2 R 860. Frais de casernement : comptes trimestriels, récapitulation. 1876-1900
- 2 R 862. Garnisons : installation, retraits et suppressions de garnisons ou de régiments : collectif (1<sup>er</sup> régiment de ligne, quatrième bataillon, 1897), Avesnes (1846-1904), Bergues (1849-1871), Bouchain (1868), Cambrai (1903), Condé (1873-1889), Douai (1932-1909), Dunkerque (1851-1903), Gravelines (1951-1912), Hazebrouck (1860), Landrecies (1867-1892), Lille (1850-1913), Maubeuge (1851-1891), Le Quesnoy (1839-1893), Roubaix-Tourcoing (1849-1909), Valenciennes (1848-1910). 1832-1910
- 2 R 875. Étapes : renseignements statistiques. 1840
- 2 R 876. Étapes : renseignements statistiques. 1862
- 2 R 877. Étapes : correspondances. 1852-1874
- 2 R 878. Étapes : Gîtes d'étapes : tableaux de leur population et de leurs ressources pour le logement des troupes (deux brochures). 1874-1875

## **FOURNITURES MILITAIRES, RÉQUISITIONS**

- 2 R 894. Confection militaire : salaires, barème. 1899-1912
- 2 R 895. Toiles à voiles : grèves dans l'entreprise Jeanson (Charles) d'Armentières, demande d'exonération des pénalités. 1904

- 2 R 909. Véhicules automobiles : réquisition en cas e mobilisation. 1911

### **REMONTE**

- 2 R 915. États numériques des chevaux, juments et mulets existant au 15 janvier 1876 dans l'arrondissement de Valenciennes. 1876
- 2 R 921. Achat de chevaux : suppression du dépôt de La Capelle ; rattachement du Nord au Comité d'achat du dépôt de Paris. 1892
- 2 R 922. Achats de chevaux à Lille. 1899

### **ARMES ET POUDRES**

- 2 R 926. Chassepot de fabrication anglaise détenu par le maire de Masnières. 1876
- 2 R 927. Exportation d'armes par Jeumont Camille (dont un article concernant Dreyfus, désigné comme officier d'ordonnance du général gouverneur de la place de Maubeuge en cas de mobilisation). 1895
- 2 R 928. Ouvriers immatriculés des manufactures nationales : vacances d'emplois. 1898
- 2 R 936. Douai. Arsenal : réclamation du sieur Lanciaux de Sin-le-Noble, employé, indemnisation. 1879
- 2 R 939. Douai : dépôt de poudre dans l'abbaye des Chartreux, demande de suppression. 1874
- 2 R 940. Entrepôts : instructions (1894-1900) : Cambrai (1903-1907), Dunkerque (1900), Landrecies (1880), Valenciennes (1902-1903). 1894-1907

### **PIGEONS VOYAGEURS ET TRANSMISSIONS**

#### **Pigeons voyageurs**

- 2 R 941. *Calculateurs adminuscules à l'usage des amateurs de pigeons* par H. Liégeois ; *Distances métriques d'Etampes (gare) à six cents localités belges*, calculées par Nicolas (deux brochures). 1878
- 2 R 942. Introduction en France de pigeons voyageurs : enquête. 1881
- 2 R 943. Importation : quelques états. 1882
- 2 R 944. Exportations : instructions. 1885
- 2 R 945. Importations : instructions. 1884-1897
- 2 R 946. Pigeons voyageurs entrés en France. 1889-1906
- 2 R 947. Importations de pigeons étrangers : difficultés entre les commissaires de police d'Anor et de Tourcoing et l'administration des télégraphes. 1884-1885
- 2 R 948. Sociétés colombophiles, renseignements : Armentières, Le Violon d'or (1886) ; Le Quesnoy, L'Espérance (1887) ; Roubaix (1885) ; Valenciennes, La Liberté (1887). 1885-1887
- 2 R 949. Colombiers militaires : subventions, demandes de la fédération de Douai (1886) et d'Armentières (1885). 1885-1886
- 2 R 950. Concours militaires : conditions d'admission des sociétés colombophiles. 1886
- 2 R 951. Révision de l'article 86 du code rural de Belgique : rapport du commissaire spécial de Jeumont. 1886
- 2 R 952. Relevé des étrangers propriétaires de pigeons voyageurs. 1887
- 2 R 953. Exposition internationale colombophile de Madrid : prix remportés par De Boeve (Richard). 1902
- 2 R 954. Fédération colombophile du Nord : statuts, présidence d'honneur du Préfet. 1906
- 2 R 955. Pigeons voyageurs : campagne de 1909, expériences. 1909

#### **Transmissions**

- 2 R 956. Installation d'une ligne téléphonique entre la caserne Vandamme et la préfecture (bureau central des téléphones). 1903

## **SANTÉ ET ASSISTANCE MILITAIRE**

- 2 R 967. Hôpital militaire de Lille : empoisonnement de soldats. 1896
- 2 R 968. Hôpital militaire de Lille : déplacement de l'hôpital – vœu du conseil municipal (plan). 1901-1903

## **ARMÉE ET ÉTAT-MAJOR. GÉNÉRALITÉS**

- 2 R 987. Officiers de réserve : examens, programmes, correspondance. 1873-1878
- 2 R 988. Officiers généraux commandant les divisions et les brigades actives, logement : instruction. 1874
- 2 R 997. Épreuves sportives : participation du soldat Gonder à la fête olympique de Tourcoing. 1906
- 2 R 1001. Cercle de sous-officiers de Saint-Etienne : règlement, inventaire (1881) ; caisse de retraites des officiers de réserve et de l'armée territoriale, statuts (1901). 1881-1901

## **POLICE MILITAIRE**

- 2 R 1028. Milice belge, retardataires, réfractaires : instructions, correspondance. 1873-1892
- 2 R 1029. Duels entre militaires : Dunkerque (1885), Lille (1885, 1895). 1885-1895
- 2 R 1030. Renseignements divers : Jacquart (1897) ; Dauchy (Émile) (1) ; Guignard, déserteur, Delattre (Victor). 1892-1897
- 2 R 1031. Élections, participation des territoriaux et réservistes aux scrutins : circulaire 1892
- 2 R 1032. Bruxelles : réunion des déserteurs français à effet de réclamer l'amnistie. 1895
- 2 R 1033. Manœuvres : accueil des troupes étrangères. 1897
- 2 R 1034. Société des officiers et sous-officiers Belges résidant dans le Département du Nord : monument à la mémoire des soldats Français morts pour l'indépendance de la Belgique, inauguration du monument de Tournai, demande de participation de la Garde républicaine. 1897
- 2 R 1035. Officiers : instructions sur la manière de fournir les renseignements les concernant. 1904
- 2 R 1036. Fête militaire au profit de l'armée russe. 1904
- 2 R 1037. Déserteurs étrangers, interdiction de séjour dans les départements frontières : vœux, correspondance. 1911-1912
- 2 R 1046. Maubeuge, officiers du 8<sup>e</sup> chasseurs : déplacements à Bruxelles (notamment Sarrit de Brozon). 1886
- 2 R 1048. Lille : 5<sup>e</sup> cuirassiers, incidents à Roubaix (1839) ; 6<sup>e</sup> de ligne, départ (1867) ; La Madeleine : tapage provoqué par des soldats de la garnison (1873) ; 43<sup>e</sup> d'infanterie et 19<sup>e</sup> chasseurs : remise de drapeaux et étendard (1880) ; incident provoqué par un employé d'octroi (1885) ; Lavrion, capitaine du Génie (1885) ; Blocq (ou Blacq) : présence remarquée dans une réunion d'anarchistes (1885) ; incident entre Cottigny, officier, et Ceugnart, inspecteur de police (1892) ; Comines : passage d'éléments du 16<sup>e</sup> bataillon (1897) ; Lille : mesures d'ordre pour la journée du 28 juillet 1901 ; notes concernant de Selves, en traitement à l'hôpital militaire (1904). 1839-1884
- 2 R 1049. Lille, intendance. Prévarication, inculpés : commandant Godfrin, capitaine Allaert, Delphin-Petit, Bassez-Grenier. 1906-1907
- 2 R 1050. Lille, recrutement. Baux, inculpés : Notteau, Beaurain, Arnould (Charles), Leman (Anatole). 1906
- 2 R 1051. Lille, 49<sup>e</sup> régiment d'infanterie : campagne de presse du journal *La Croix du Nord*. 1907

- 2 R 1052/1. Valenciennes : réunion de sous-officiers (1822) ; renseignements sur Chiappe et Chavannes, sergent-major (1822) ; différend entre le maire et le général le 14 juillet (1885) ; décès du conscrit Cordier (1895). 1822-1895

## **JUSTICE MILITAIRE**

### **Détenus militaires**

- 2 R 1058. Militaires détenus dans la prison civile Loos-Centrale : États nominatifs et récapitulatifs. 1869-1870
- 2 R 1059. Militaires détenus dans la prison civile Loos-Centrale : États nominatifs et récapitulatifs. 1878-1879
- 2 R 1060. Militaires détenus dans la prison civile Loos, correspondance : États nominatifs et récapitulatifs. 1879-1885
- 2 R 1061. Militaires détenus dans la prison civile Loos, correspondance : États nominatifs et récapitulatifs. 1886-1891
- 2 R 1062. Militaires détenus dans les autres maisons d'arrêt de justice, de sûreté et de correction. : États nominatifs et récapitulatifs. 1883-1892

### **Série 9 R : Guerre de 1914-1918**

#### **PÉRIODE FRANÇAISE (JUILLET-10 OCTOBRE 1904)**

### **Chambres et Gouvernement**

- 9 R 2. Proclamations et déclarations du gouvernement. Juillet-août 1914

### **Préfecture**

#### **Circulaires, arrêtés, documentation**

- 9 R 8. Circulaires et instructions ministérielles. 1914
- 9 R 9. Dossier secret du cabinet du préfet : mesures à prendre en cas de guerre (1912-1914) ; analyse des circulaires par Max Bruchet. 1912-1914
- 9 R 10. Circulaires et arrêtés préfectoraux, classés par ordre chronologique. 4 – 20 août 1914
- 9 R 11. Circulaires et arrêtés préfectoraux, classés par ordre chronologique. 24 août – 9 octobre 1914

#### **Correspondance générale et rapports**

- 9 R 15. Communications à adresser au gouvernement et au G.Q.G. : instructions. Août-septembre 1914
- 9 R 16. Extraits de la presse parisienne et de la presse départementale diffusés par le Ministère de l'Intérieur. 12 août – 2 septembre 1914
- 9 R 17. Communications adressées par le préfet au gouvernement et aux autorités militaires. 23 août – 10 oct. 1914
- 9 R 18. Rapports quotidiens à adresser au ministère de l'Intérieur : instructions ; rapports. août 1914
- 9 R 19. Extraits des rapports des sous-préfets et des commissaires de police relevés par M. Borromée, secrétaire général de la préfecture. 2 – 22 août 1914
- 9 R 20. Rapports, télégrammes, communications téléphoniques des sous-préfets, commissaires de police et divers informateurs. 27 juillet – 25août 1914
- 9 R 21. Rapports, télégrammes, communications téléphoniques des sous-préfets, commissaires de police et divers informateurs. 28 août – 27 septembre 1914
- 9 R 22. Rapports, télégrammes, communications téléphoniques des sous-préfets, commissaires de police et divers informateurs. 28 septembre – 10 octobre 1914
- 9 R 23. Registre de renseignements militaires quotidiens reçus par la préfecture.

**Police****Personnel**

- 9 R 34. Gardes civils : organisation, fonctionnement : décret, arrêtés préfectoraux, instructions des autorités militaires. Août-sept. 1914
- 9 R 35. Gardes civils : fonctionnement dans les arrondissements d'Avesnes, Dunkerque, Hazebrouck, Lille et Valenciennes. Août-sept. 1914

**Ravitaillement**

- 9 R 111. Commission d'alimentation : organisation. Août 1914
- 9 R 112. Commission d'alimentation : réunion des minotiers et boulangers. 3 – 4 août 1914
- 9 R 113. Commission d'alimentation : réunions : procès-verbaux. 6 août – 26 septembre 1914
- 9 R 118. Stocks de denrées : instructions et rapports. Août-septembre 1914
- 9 R 119. Transport des denrées : instructions et correspondance générale. Août 1914
- 9 R 120. Sorties de denrées hors des communes : interdiction par les maires et commissaires de police. Août 1914

**Affaires diverses classées par communes****Affaires diverses : ville de Lille**

- 9 R 130. Dépêche du Ministre de la Guerre indiquant que Lille ne doit pas être considérée comme place forte (1er août) ; délégation des pouvoirs de commandant d'armes de la place au général Lebas (3-6 août) ; service des patrouilles (9 août) ; rapport de place (11 août) ; état de siège ; fermeture des cafés (7 août). 1914
- 9 R 131. Obstruction des portes ; voitures réquisitionnées par l'autorité militaire, laissées aux portes de Lille (août-septembre). 1914
- 9 R 132. Evacuation sur Dunkerque du matériel de la citadelle, des casernes, des établissements militaires et des forts de la place de Lille à la suite du départ général des troupes, effectué le lundi 24 août, états, rapports Vandebosh ; lettre du général Percin au maire de Lille en date du 29 août sur les bruits calomnieux qui circulent sur son compte (249). 1914
- 9 R 133. Centralisation des archives militaires (septembre) ; évacuation des armes et munitions de la place et des forts des environs, états (septembre- octobre). 1914

**Dossiers par localités : Linselles à Wervicq**

- 9 R144 Linselles à Roncq. — Linselles : armes, invitation à la population (23 août). Lompret : départ du maire (7 septembre). Montay : incident entre les troupes anglaises et les gardes des voies de communication (22 août). Morbecque : champ d'aviation, article paru dans le journal Le Cri des Flandres, du dimanche 20 septembre (250). Mouvaux : rapports de police (août-octobre). Neuville-en-Ferrain : surprise d'une patrouille allemande (5 octobre). Orchies : incendie (septembre). Pont-à-Marcq : postes, demande de récompense pour Mme Demouveau, receveuse (octobre). Quesnoy-sur-Deûle : docteur Favier, médecin de l'assistance, départ à l'approche de l'ennemi (6 octobre). Roncq : ravitaillement (août). 1914

**Armée****Généralités, mobilisation**

- 9 R 146. Mobilisation de 1914, documents généraux : circulaire, mémento, instructions sur les opérations et la répartition des régiments de cavalerie par divisions ; Guide des municipalités pour le cas de guerre (1913). 1913-1914



- 9 R 149. Rappel sous les drapeaux des hommes des dépôts renvoyés dans leurs foyers et des territoriaux non encore convoqués ; appel des territoriaux et réservistes de l'armée territoriale ; appel des jeunes gens de la classe 1914 dans la région de Cambrai et des soldats évadés de Maubeuge. Sept. 1914
- 9 R 162. Rapport et notes du préfet sur les évacuations et sur l'investissement de Lille ; défense de la ville, causes de sa résistance, récit signé J.P. (3-10 octobre) ; bombardement et incendie, rapport Henneton ; bombardement, impressions de M. Fribourg, médecin-chef de l'hôpital militaire ; bombardement, relation par Dagobert ; odyssée du 20<sup>e</sup> chasseurs à cheval ; mort du colonel Cléménçon, récits de MM. Fouché et Gensoller ; mort de Paul Montcabrier. 1914.
- 9 R 164. Matériel de guerre : prohibition de sortie, décret du 31 juillet ; dépôt d'armes dans les mairies ; réintégration d'armes par les sociétés agréées ; douilles de 75 laissées sur le terrain, rassemblement, primes. Juil.-sept. 1914
- 9 R 166. Arsenal de Douai : répartition du personnel ; évacuation sur Boulogne-sur-Mer. Août-oct. 1914
- 9 R 184. Notes du général Percin, commandant la 1<sup>ère</sup> région au préfet. 10-21 août 1914
- 9 R 185. Transfert à Boulogne-sur-Mer du commandement militaire de la 1<sup>ère</sup> région ; nomination du général Couturier. Sept. 1914
- 9 R 186. Notes et instructions du général Couturier au préfet. Sept. 1914
- 9 R 187. Note du général commandant les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> subdivisions à Maubeuge sur la garde des voies ferrées. 1<sup>er</sup> août 1914
- 9 R 188. Autorité du général Bidon, gouverneur de Dunkerque sur le sous-préfet d'Hazebrouck : demande d'explication du sous-préfet. Sept. 1914

### **Opérations militaires**

- 9 R 196. Camp retranché de Maubeuge : évacuation des bouches inutiles ; repli des habitants de la commune belge de Havay ; notes sur le siège par Louis Delesalle et M. Durre, député ; officiers évadés de la place ; récompenses pour actes de courage pendant le siège. 1914
- 9 R 197. Camp retranché de Dunkerque : évacuation des étrangers ; combat à Rousbrugge entre une grand'garde de la garnison de Dunkerque et deux cents cavaliers allemands en reconnaissance, article du journal *L'Indépendance belge* ; débarquement à Dunkerque de 3.500 hommes de l'armée anglaise. Sept. 1914

### Série T : enseignement, affaires culturelles, sport – sous-série 1 T : fonds de la préfecture (1800-1940)

- 1 T 254/2 : classement et proposition : commission des sites et des monuments pittoresques 1910
- 1 T 256/2 : immeubles classés et non classés. Dossiers par localités – Bergues 1899-1927
- 1 T 256/4 : immeubles classés et non classés. Dossiers par localités – Cambrai 1892-1926
- 1 T 256/7 : immeubles classés et non classés. Dossiers par localités – Condé sur l'Escaut 1903-1905
- 1 T 256/12 : immeubles classés et non classés. Dossiers par localités - Lille 1896-1929
- 1 T 256/13 : immeubles classés et non classés. Dossiers par localités – Lille 1867-1922
- 1 T 256/14 : immeubles classés et non classés. Dossiers par localités – Lille 1914-1933
- 1 T 256/18 : immeubles classés et non classés. Dossiers par localités – Valenciennes 1885

- **Archives Départementales du Pas-de-Calais**

## Série R : affaires militaires, organismes de temps de guerre

-R 256 : Création de champs de tir	1892-1924
-R 257 : Création de champ de tir	sd
-R 389 : Tirs de circonstance d'artillerie	1911-1914
-R 390 : Tirs à la mer. Places de Boulogne et de Calais	1893-1926
-R 439 : Casernements à Hesdin et Saint-Venant	1855-1888
-R 611 : Ravitaillement des places fortes : Calais, Péronne, Lille, Maubeuge	1903
-R 612 : Ravitaillement des places fortes : exercice de ravitaillement en temps de paix	1903-1910

## Série 1 W : cabinet du préfet

- 1 W 16536 : Participation des communes aux frais de casernement, évaluation, paiement et abonnement (1856-1914)
- 1 W 16537 : Établissement : utilisation de champ de tir à des fins militaires, évaluation et règlement des dommages occasionnés par des tirs de combats, interdiction de circulation (1879-1939)
- 1 W 16539 : Dégâts commis et réquisitions exercées par les militaires, évaluation et indemnisation (1879-1960)

## Archives municipales

### • **Archives municipales de Boulogne-sur-Mer**

- 2 H 16 : Prise de commandement par le général de division Percin de la 1<sup>e</sup> région à Lille. Annonce : correspondance. 1914
- 2 H 17 : Prise de commandement par le général d'Amade des 81<sup>e</sup>, 82<sup>e</sup> et 84<sup>e</sup> divisions d'infanterie et de la 1<sup>e</sup> région du corps d'armée. - Annonce : note. 1914
- 2 H 18 : Nomination du capitaine d'artillerie Leroy comme major de la garnison. - Annonce : note. 1914
- 2 H 31 : Désarmement de la place de Boulogne, départ des troupes et du gouverneur. - Affiches 1914
- 2 H 33 Circonscription de la zone des fortifications et délimitation des zones de servitudes de la batterie de la Tour d'Ordre. Correspondance, avis, certificat d'affichage et de publication, affiche 1891
- 2 H 54 : Réparation des voûtes et chapes de la porte des Dunes par le service du génie. Annonce de l'interdiction de circuler : correspondance, certificat de publication, avis. 1877
- 2 H 55 : Renouvellement des affermages des bâtiments et terrains militaires. Adjudication : correspondance, affiche, bordereau d'envoi, procès-verbal. 1889, 1905
- 2 H 56 : Travaux à exécuter pour l'organisation d'un poste photo-électrique de l'Ave Maria. Adjudication : bordereau d'envoi, procès-verbal, correspondance. 1901
- 2 H 57 : Fourniture de ciment à différentes places. Adjudication : correspondance, bordereaux d'envoi, procès-verbaux d'adjudication, procès-verbaux d'admission. 1902-1913
- 2 H 58 : Travaux d'entretien des bâtiments militaires et fortifications de la place. Adjudication : correspondance, procès-verbal d'admission, procès-verbal d'adjudication, bordereaux d'envoi. 1902-1925

- 2 H 59 : Terrains et bâtiments militaires. Renouvellement de l'affermage : procès-verbaux, correspondance. 1914-1920
- 2 H 72 : Fortifications, bâtiments et terrains militaires de la Haute Ville. Plan 1886
- 2 H 73 : Fortifications, bâtiments et terrains militaires de la Haute Ville. Plan après 1890
- 2 H 75 : Aliénation des terrains militaires de la Haute Ville. Plan. 1892-1896
- 2 H 103 : Manœuvres et exercices de tir. Annonce, réglementation de la circulation : correspondance, extraits du registre aux arrêtés du préfet, affiches, avis, arrêtés préfectoraux, rapport de police, arrêté ministériel, notes, affiches. 1901-1940
- 2 H 114 : Recherche et visite des établissements de la ville susceptibles d'être utilisés comme hôpitaux temporaires en cas de guerre. – Correspondance. 1907
- 2 H 115 : Installation d'hôpitaux temporaires au collège Mariette en cas de mobilisation générale. Demande d'autorisation : correspondance. 1909
- 2 H 116 : Etat des moyens sanitaires. Note 1914
- 2 H 127 : Arrivée de militaires. Annonce, demande de billets de logement : correspondance, note. 1901-1910
- 2 H 128 : Arrivée de militaires. Annonce, ordre de pourvoir au logement : correspondance, notes, extrait de la loi du 3 juillet 1877 relative aux réquisitions militaires, extrait de l'instruction du 9 avril 1881, rapports de police. 1905-1938
- 2 H 129 : Remplacement du bataillon du 8e régiment d'infanterie en garnison par un régiment d'infanterie coloniale. Démenti : correspondance. 1907
- 2 H 130 : Augmentation de la garnison de Boulogne. Demande de participation financière de la ville : correspondance 1914
- 2 H 133 : Obtention d'une musique militaire. Pétition de la population 1880
- 2 H 134 : Envoi de la musique du 8e régiment d'Infanterie à Boulogne. Accord : correspondance 1902
- 2 H 135 : Concerts de la musique du 8e régiment d'infanterie sur la digue Sainte-Beuve. - Autorisation : correspondance. 1912
- 2 H 136 : Concert de la musique du 8e régiment d'infanterie à Boulogne. - Annulation : correspondance. 1914
- 2 H 156 : Mise en place du casernement des troupes. Correspondance. 1871
- 2 H 157 : Installation des troupes du 8e régiment d'infanterie. Remerciement au maire : correspondance. 1906
- 2 H 158 : Hôteliers et restaurateurs logeant gratuitement des militaires. Etat nominatif : listes 1901-1906
- 2 H 159 : Frais de casernement. Ouverture de crédits au budget de la ville : délibérations du conseil municipal, note, extrait de la loi sur les finances du 15 mai 1818, extrait de l'ordonnance royale du 5 août 1818, correspondance, décret, tableau. 1912-1925
- 2 H 294 : Adjudication de la fourniture de charbon aux corps de troupe. Demande de renseignements concernant le prix du charbon dans les établissements publics : rapports sommaires, récépissé, correspondance. 1903-1904
- 2 H 295 : Mise en adjudication des fournitures d'huiles, pétrole, graisse à livrer à la manufacture d'armes de Saint-Etienne. - Circulaires, instructions, cahiers des charges 1909-1914

- **Archives municipales de Douai**

- 2 H 128 : casernement, frais incombant à la ville, délibérations du conseil municipal, correspondance 1861-1875

- 2 H 131 : place, mesures de défense, commission du conseil municipal 1861-1875
- 2 H 132 : garnison, états de situation, changements, augmentations, retraites en musique 1861-1875
- 2H 134 : artillerie, exercices au polygone, avis d'école à feu, procès-verbal de versement d'armes par la ville à l'arsenal 1861-1875
- 2 H 136 : procès-verbaux d'adjudications militaires passées à la mairie 1861-1875
- 2 H 138 : génie militaire, location à la ville 1872-1881
- 2 H 141 : polygone, proposition de M. Saphore, tendant au renouvellement du voeu 1880-1881
- 2 H 142 : recensement pour le logement et le cantonnement des troupes (intra et extra-muros) 1881
- 2 H 143 : logement et cantonnement des troupes, révision des ressources de chaque maison 1881
- 2 H 144 : élargissement de la porte d'Ocre, pétition pour l'élargissement 1881-1882
- 2 H 145 : passage des portes, établissement d'un double passage pour les voitures 1876-1883
- 2 H 146 : génie militaire, renouvellement des baux relatifs aux immeubles appartenant au génie 1876-1883
- 2 H 147 : cartoucherie, correspondance au sujet du déplacement 1883
- 2 H 148 : porte d'Ocre, construction d'une passerelle 1883
- 2 H 149 : adjudications militaires, fourrages, vivres, avoine, charbon de terre, viandes 1876-1884
- 2 H 151 : affaires militaires, correspondance et pièces diverses 1879-1884
- 2 H 154 : logement et cantonnement des troupes, recensement des ressources de chaque commune 1883-1884
- 2 H 155 : mouvement de troupes, itinéraires, avis de passage 1876-1884
- 2 H 157 : fonderie de canons, adjudications, dérivation de la Scarpe 1885-1889
- 2 H 159 : génie militaire, affermages de terrains et locaux divers 1883-1890
- 2 H 160 : génie militaire, installation d'un poste de télégraphie optique 1884
- 2 H 161 : artillerie, garnison, correspondance, retraites en musique, concerts de la musique 1885-1890
- 2 H 162 : atelier de construction, adjudications de charbon, plomb, quêtes en faveur des victimes de l'accident survenu le 3 septembre 1885-1890
- 2 H 163 : intendance, personnel, demandes de renseignements sur le prix des denrées 1885-1890
- 2 H 164 : adjudications militaires, pain de troupe, vivres, viande fraîche, fourrages 1885-1890
- 2 H 168 : casernement, frais de casernement et d'occupation des lits militaires 1876-1890
- 2 H 171 : casernement, frais de casernement et d'occupation des lits militaires 1892
- 2 H 172 : fonderie, curage de la branche de dérivation de la Scarpe traversant la fonderie 1893
- 2 H 173 : génie militaire, correspondance, adjudications des travaux d'entretien sd
- 2 H 175 : atelier de construction, demandes d'emplois, pétition des ouvriers civils 1891-1895
- 2 H 179 : adjudications militaires, pain de troupe, vivres, fourrages, cahier des charges 1891-1895
- 2 H 183 : démantèlement, déplacement des établissements de l'artillerie 1893-1895
- 2 H 184 : démantèlement, projet de déplacement de la poudrière sise rue du Magasin à Poudre 1895

- 2 H 185 : Berce-Gayant, bornage du champ de manœuvre de la garnison 1896
- 2 H 187 : génie, prise en location par la ville de locaux au Dauphin et à la porte d'Ocre  
1899-1901
- 2 H 189 : intendance, affermage au profit de la ville d'un droit de passage sur la rue militaire  
1903
- 2 H 190 : hôpital militaire, convention pour le traitement des militaires 1903-1911
- 2 H 193 : musiques militaires, vœux contre leur suppression 1903-1908
- 2 H 194 : établissements militaires, bruits de transfert, sirène de la cartoucherie 1901-1909
- 2 H 196 : casernement, installation provisoire de batteries d'artillerie 1910
- 2 H 199 : casernement 1907-1911
- 2 H 200 : construction d'une caserne, acquisition de terrains, frais d'éviction et honoraires  
1909-1911
- 2 H 202 : construction d'une caserne, acquisition de terrain, indemnités de culture 1909-1913
- 2 H 203 : établissement d'une nouvelle caserne, rapports, convention avec l'Etat 1909-1914
- 2 H 204 : garnison, composition, départ du 27<sup>e</sup> régiment, arrivée du 9<sup>e</sup> régiment de cuirassiers 1910-1914
- 3 H 4 : aviation, camp, souscription, accidents 1910-1912
- 3 H 5 : aviation militaire, extension, vote d'une somme de 40 000 francs, souscription  
1912-1919

- **Archives municipales de Lille**

- 2 H 1 : fortifications
- 2 H 2 : terrains militaires
- 2 H 3 : bâtiments militaires
- Délibérations du conseil municipal

- **Archives municipales de Valenciennes**

- 2 H 362bis : terrains et bâtiments militaires – lots et adjudications 1875
- 2 H 439 : défense de la ville en cas de siège. Ravitaillement 1880-1888
- 2 H 440 : artillerie. Constructions diverses 1880-1883
- 2 H 441 : tirs de la garnison 1879-1888
- 2 H 442 : garnison. Exemption de l'octroi sur les charbons 1888
- 2 H 443 : concerts, retraites, fêtes données par la garnison 1879-1888
- 2 H 444 : garnison. Affaires diverses 1879-1888
- 2 H 445 : adjudications par l'Intendance ou par la garnison 1879-1894
- 2 H 452 : jardins militaires 1891
- 2 H 454 : installation du 127<sup>e</sup> régiment de ligne 1900-1904
- 4 H 40 : casernement 1872-1876
- 4 H 41 : logement d'un général 1874
- 4 H 44 : garnison 1884-1913
- 4 H 45 : retour du 4<sup>e</sup> bataillon du 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie 1901

### Bibliothèque municipale de Lille

- BR 4 – 12 797 : documents relatifs au projet de la loi sur le dérasement des places fortes  
ajourné par le Sénat dans sa séance du 25 mai 1900, 83 p.

- 33765 : avant-projet de transformation de l'ancienne enceinte fortifiée dans la partie comprise entre la Basse-Deûle et la porte Louis XIV, 1904

#### Ouvrages imprimés à usage de source

*Arras, Lens, Douai et les batailles d'Artois*, Guides illustrés Michelin des champs de bataille (1914-1918), Clermont-Ferrand, 1920

*Lille avant et pendant la guerre*, Guides illustrés Michelin des champs de bataille (1914-1918), Clermont-Ferrand, 1919

*L'Yser et la côte belge*, Guides illustrés Michelin des champs de bataille (1914-1918), Clermont-Ferrand, 1920

« Neutralité belge et invasion allemande », *Revue militaire Suisse*, 1915

*Saint-Quentin – Cambrai, la ligne Hindenburg, 1914-1918*, Guides illustrés Michelin des champs de bataille (1914-1918), Clermont-Ferrand, 1921

Ader C., *L'aviation militaire, réédition de l'œuvre originale*, Vincennes, Service historique de l'armée de l'air, 1990

Arduin Du Mazet V.-E., *Les grandes manœuvres du premier corps d'armée, août-septembre 1882*, Lille, Écho du Nord, 1882

Arduin Du Mazet V.-E., *Les grandes manœuvres du premier corps d'armée, septembre 1983*, Lille, Écho du Nord, 1883

Arduin Du Mazet V.-E., *Le premier corps d'armée et les manœuvres de 1885*, Lille, Echo du Nord, 1885

Blanche R., *Étude sur les servitudes militaires*, Paris, 1869, p. 16

Barbet « Notice sur l'agrandissement de la ville de Douai », *Mémoires de la société d'agriculture, des sciences et des arts du département du Nord*, Douai, 1895, p. 341

Bazaine-Hayter (général), « l'armée école et la démocratie française », *La nation armée, leçons professées à l'école des hautes études sociales*, Paris, Lavauzelle, 1909

Béghin E.-C., *Les fortifications de Béthune à travers les âges, leur démolition, agrandissement de la ville*, A. David, Béthune, 1886

Bertauld, *Bouchain et ses fortifications avant le démantèlement*, Dutilleux, Douai, 1893

Boutique A., *Douai avant le démantèlement*, Douai, 1892

Cardevacque A. (de), *Arras fortifiée, histoire des fortifications de cette ville depuis les temps les plus reculés jusqu'au démantèlement de la place*, Rohard-Courtin, Arras, 1893

Cardevaque A. (de), *Le camp d'Helfaut et les grandes manœuvres de 1874*, Saint-Omer, 1875

Cardevaque A. (de), *Les grandes manœuvres de 1876*, imprimerie de Sède et Compagnie, 1876

Charles Albert « Patrie, guerre et caserne », *Temps nouveaux*, n°20, Paris, 1902

Caillot G., « La suppression des remparts de Lille », *Au jour le jour*, t. 23, 1899, pp. 142-147

Cassou (commandant), *La vérité sur le siège de Maubeuge*, Nancy, Berger-Levrault, 1919, 112 p.

Cordier M., « Des relations économiques agricoles entre l'administration agricole et l'arrondissement de Lille », Société de géographie de Roubaix, *Congrès national des sociétés françaises de géographie, 30<sup>e</sup> session (Juillet-Août 1912)*, Lille, 1912

Dehaisnes (monseigneur), *Le Nord monumental et artistique*, Actes de la société des sciences de l'agriculture et des arts de Lille, Lille, 1897

Deloffre A., « Les logements militaires et les casernes à Cambrai », *Mémoires de la société d'émulation de Cambrai*, 1890, pp. 268-339

Deschamps M., *L'abandon de Lille en 1914 et le général Percin*, Becour, Paris, 1920

Duthil Jules, « Le polygone exceptionnel de Canteleu-Lambersart ; les polygones exceptionnels de Lille », *Au jour le jour*, t. 24, Lille, 1900, pp- 57-64

Engerand F., *Le secret de la frontière 1815-1870-1914, Charleroi*, Paris, Bossard, 1918, 599 p.

Fournez P., *Histoire d'une forteresse, Landrecies*, Paris, Perrin, 1911, 346 p.

Gautier E. *Souvenirs des fortifications de Cambrai*, Cambrai, Renaut, 1893

Gilbert (capitaine), « La fortification et l'artillerie », *Nouvelle revue*, tome 67, 1890

Herment (général), « Considérations sur la défense de la frontière du Nord », *Revue militaire française*, tome 6, 1912-1913 (en trois parties)

Herment (général), « Les événements militaires dans les arrondissements de Douai et de Lille en août 1914 », *Mémoires de la société nationale d'agriculture, sciences et arts centrale du département du Nord*, tome 1, 1922, pp. 457-540

Lebas (général), *Places fortes et fortifications pendant la guerre de 1914-1918, défense du Nord, camp retranché de Lille*, Payot, Paris, 1923

Le Gentil C., *Le vieil Arras, ses faubourgs, sa banlieue, ses environs : souvenirs archéologiques et historiques*, Arras, Bradier, 1877

Lemaire L., « La Noble Tour. Tentatives pour la sauver. Ce que les comptes de la ville nous apprennent », *Bulletin de la commission historique du Nord*, 1911, pp. 457-472

Lorédan J., *Lille et l'invasion allemande, 1914-1918 : abandon, martyre et délivrance de Lille*, Perrin, 1920

Mariage E., Dutouquet E., *Les fortifications de Valenciennes, souvenirs militaires*, Giard, Valenciennes, 1892

Normand (général), « Le rôle des fortifications pendant la Grande Guerre », *Revue des deux mondes*, tome 30, 1923, pp. 87-117

Niox G., *Géographie militaire, volume 1 : la France*, Paris, Dumaine, 1878,

Pédroncini G., *La défense sous la Troisième République, tome 1 : vaincre la défaite, 1872-1881, volume 1- Armée de Terre*, Vincennes, Service historique de l'armée de terre, 1990, 723 p.

Percin (général), *Lettre ouverte à un ami*, 21 septembre 1914

Percin (général), *Lille*, Grasset, Paris, 1919

Quarré L., *Les fortifications de Lille à travers les siècles, conférence donnée à la société « les anciennes gradés » le 24 janvier 1909*, Lille, 1909, 25 p.

Quentin J., *Souvenir des fortifications d'Arras 1891-1892*, Arras, 1893

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord, *Douai, son histoire militaire – ses fortifications*, Douai, Dechristé, 1892

Richez A., « Le démantèlement des fortifications de Valenciennes », *Revue agricole de Valenciennes*, 1891, t. 41, p. 210

Ronnelle « Le démantèlement de Cambrai, projet de voirie », *Mémoires de la société d'émulation de Cambrai*, 1893, p. 124

Thoumin (capitaine), « La Flandre française : essai de géographie militaire », *Revue militaire française*, tome 56, 1935, pp. 227-265



## Bibliographie

### I – Histoire générale

#### 1 – Histoire de la France

Agulhon M., Nouschi A., Olivesi A., Schor R., *La France de 1848 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2008, 983 p.

Barjot D., Chaline J.-P., Encrevé A., *La France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1995

Barjot D., *Histoire économique de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nathan, 1995

Becker J.-J., Audoin Rouzeau S., *La France, la nation, la guerre : 1850 – 1920*, Paris, SEDES, 1995, 387 p.

Caron F., *Histoire des chemins de fer en France. Tome 1, 1740-1883*, Paris, Fayard, 1997, 700 p.

Caron F., *Histoire des chemins de fer en France. Tome 2, 1883-1937*, Paris, Fayard, 1997, 411 p.

Caron F., Favier J. (dir), *Histoire de France, tome 5 : la France des patriotes, de 1851 à 1918*, Paris, Fayard, 1985, 665 p.

Chanet J.-F., *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996, 427 p.

Daviet J.-P., *La société industrielle en France, 1814-1914*, Paris, Seuil, 1997, 306 p.

Deyon P., *L'État face au pouvoir local : un autre regard sur l'histoire de France*, Paris, éditions locales de France, 1996, 243 p.

Duclert V., *La République imaginée : 1870-1914*, Paris, Belin, 2010, 864 p.

Georges J., *Histoire des maires de 1789 à 1939*, Paris, Plon, 1989, 285 p.

Grévy J., *La république des opportunistes, 1870-1885*, Paris, Perrin, 1998, 415 p.

Houte A.-D., *Histoire de la France contemporaine, tome 4 : le triomphe de la République (1871-1914)*, Paris, éditions du seuil, 2014, 461 p.

Joly B., « La France et la Revanche (1871-1914) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°42, avril-juin 1999, pp. 323-347

Larkin M., *L'Église et l'État en France. 1905 : la crise de la Séparation*, Toulouse, Privat, 2004, 283 p.

Leymarie M., *De la Belle Époque à la Grande Guerre. Le triomphe de la République, 1893-1914*, Paris, Librairie général française, 1999, 379 p.

Rémond R., *La république souveraine : la vie politique en France, 1878-1939*, Paris, Pluriel, 2013, 434 p.

Verley P., *Entreprises et entrepreneurs : du XVIII<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1994, 255 p.

Verneuil C., *La France et les étrangers : du milieu du XIX à nos jours*, Paris, Ellipses, 2010, 226 p.

Winock M., *La Belle-Époque : la France de 1900 à 1914*, Paris, Perrin, 2002, 432 p.

Yvert B. (dir), *Premiers ministres et présidents du Conseil, histoire et dictionnaire raisonné des chefs de gouvernement en France, 1815-2002*, Paris, Perrin, 2002, 729 p.

## 2 – Histoire militaire de la France

Bourachot A., *De Sedan à Sedan, volume 1 : une histoire de l'armée française*, Paris, Giovanangéli, 2011, 286 p.

Contamine H., *La revanche, 1971-1914*, Paris, Berger-Levrault, 1957, 280 p.

Corvisier A. (dir), *Dictionnaire d'art et d'histoire militaires*, Paris, Presses universitaires de France, 1987, 884 p.

Corvisier A. (dir.), *Histoire militaire de la France, T. 3 : de 1871 à 1940*, Paris, Presses universitaires de France, 1992, 635 p.

Defrasne (colonel), « L'armée française à l'époque de l'affaire Schnæbelé », *Revue historique de l'Armée*, n°2, 1973, 124 p.

Defrasne (colonel), « L'armée française devant l'alerte de 1875 », *Revue historique de l'Armée*, n°1, 1970, pp. 38-59

Doise J., Vaïsse M., *Diplomatie et outil militaire 1871-1991*, Paris, Imprimerie nationale, 1992, 442 p.

Dubant D., *Les grandes manœuvres en France de 1901 à 1913, Mémoires en Images*, Saint-Cyr sur Loire, Alain Sutton, 2007, 128 p.

Masson P., *Histoire de l'armée française, de 1919 à nos jours*, Paris, Perrin, 1999, 507 p.

Ortholan H., Verney J.-P., *L'armée de l'été 1914*, Paris, Giovanelli, Ministère de la Défense, 2004, 160 p.

Serman W., *Nouvelle histoire militaire de la France : 1789-1919*, Paris, Fayard, 1998, 855 p.

### 3 – Histoire politique, économique, sociale et culturelle de l'armée

Aben J., Rouzier J., (dir), *Défense et aménagement du territoire*, Montpellier, Université Paul Valéry, 2001, 440 p.

Bach A., *L'armée de Dreyfus. Une histoire politique de l'armée française de Charles X à l'Affaire*, Paris, Tallendier, 2004

Baker A., « Des aspects géographiques des sociétés de préparation militaire en France, 1870-1914 », *Revue historique des armées*, n°274, 2014, pp. 15-22

Bédarida F., « L'armée et la République : les opinions publiques des officiers français en 1876-1878 », *Revue historique*, t. 232, 1964, pp. 119-164

Boniface X., *L'Armée, l'Église et la République, 1879-1914*, Paris, Nouveau monde, 2012, 523 p.

Bragard P., Chanet J.-F., Denys C. et Guignet P. (eds), *L'armée et la ville dans l'Europe du Nord et du Nord-Ouest, du XV<sup>ème</sup> siècle à nos jours*, Louvain, Presses universitaires de Louvain, 2006, 409 p.

Carré C., *Histoire du ministère de la défense*, Paris, Lavauzelle, 2001, 582 p.

Centre d'études d'histoire de la Défense, *Armée et maintien de l'ordre*, Vincennes, CEHD, 2002, 159 p.

Chanet J.-F., *Vers l'armée nouvelle : république conservatrice et réforme militaire : 1871-1879*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, 312 p.

Benoit C., *Le soldat et la putain – histoire d'un couple inséparable*, Paris, Pierre de Taillac, 2013, 672 p.

Cochet F., *Être soldat : de la Révolution à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2013, 285 p.

Crépin A., *Défendre la France : les Français, la guerre et le service militaire de la guerre de Sept Ans à Verdun*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, 424 p.

Crépin A., *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard, 2008, 528 p.

Delmas J., *Officier et historien : études, article et cours*, Paris, Économica, 2001, 681 p.

Férier G., « Le paysan français et le fait militaire entre 1888 et 1988 », *Revue historique des armées*, n°2, 1991, pp. 86-92

Forcade O., Duhamel E., Vial P. (dir), *Militaires en République 1870-1962 : Les officier, le pouvoir et la vie publique en France, actes du colloque international tenu au Palais du Luxembourg et à la Sorbonne les 4, 5 et 6 avril 1996*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999

Centre d'études d'histoire de la Défense, *Aspects de l'histoire économique, industrielle et financière de la défense*, Vincennes, Centre d'études d'histoire de la Défense, 2000, 327 p.

Girardet R., *La société militaire de 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 1998, 341 p.

Goya M., *L'invention de la guerre moderne : du pantalon rouge au char d'assaut, 1871-1918*, Paris, Tallandier, 2014, 479 p.

Hélie J., « les armes », Nora Pierre, *Les lieux de mémoire, tome III : Les France, 2. Traditions*, Paris, Gallimard, 1992, 992 p.

Jauffret J.-C., *Parlement, gouvernement, commandement : l'armée de métier sous la Troisième République, 1871-1914*, Vincennes, Service historique de la défense, 1987, 1355 p.

Jauffret J.-C., *Le devoir de défense en Europe aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Économica, 2001, 314p.

Maurin J., *Armée, guerre, société : soldats languedociens, 1889-1919*, Paris IV, Publications de la Sorbonne, 2013, 750 p. (réédition de l'ouvrage de 1982)

Robichon F., *L'armée française vue par les peintres – 1870-1914*, Paris, Herscher, 1998, 151 p.

Roynette O., « Bons pour le service » : *l'expérience de la caserne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 2000, 458 p.

Roynette O., « Pour une histoire culturelle de la guerre au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue historique du XIX<sup>e</sup> siècle*, n°30, 2005

Serman W., « Les loisirs militaires dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », Daumard A. (dir), *Oisiveté et loisirs dans les sociétés occidentales au XIX<sup>e</sup> siècle*, Abbeville, Paillard, 1983, pp. 179-185

Serman W., *Les officiers français dans la nation, 1848-1914*, Paris, Aubier Montaigne, 1982, 281 p

Thiéblemont A., *Culture et logiques militaires*, Paris, Presses universitaires de France, 1999, 339 p.

Vergnioux A., « Les petits soldats de la République. », *Le Télémaque* n° 42, 2012, pp. 9-17

#### 4 – Histoire culturelle et sociale de la France

- Andrieux J.-Y., *Patrimoine et histoire*, Paris, Belin, 1997, 281 p.
- Arnaud P., Terret T., (dir), *Le sport et ses espaces, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, éditions du CTHS, 1998, 396 p.
- Carrot M., *Le maintien de l'ordre en France, 1789-1968*, Toulouse, Presses de l'institut d'études politiques de Toulouse, 1984, 881 p.
- Charle C., *Histoire sociale de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, éditions du Seuil, 2000, 410 p.
- Coirault P., *Répertoire des chansons françaises de tradition orale. Tome II : le mariage, la vie sociale et militaire, l'enfance*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2000, 635 p.
- Corbin A., *Le miasme et la jonquille : l'odorat et l'imaginaire social, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Flammarion, 2008, 429 p.
- Corbin A., *Les filles de nocés : misère sexuelle et prostitution au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1982, 494 p.
- Corbin A., *L'avènement des loisirs : 1850-1960*, Paris, Flammarion, 2009, 626 p.
- Corbin A., Courtine J.-J., Vigarello G. (dir), *Histoire de la virilité, tome 2 : le triomphe de la virilité. XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Points, 2015, 513 p.
- Grange D.-J., Poulot D., *L'esprit des lieux : le patrimoine et la cité*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1997, 476 p.
- Pierre A., Terret T. (dir), *Le sport et ses espaces : XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1998, 369 p.
- Poulot D., *Une histoire du patrimoine en Occident, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, 196 p.
- Robène L., *Le sport et la guerre : XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, 537 p.
- Sirinelli J.-F., Rioux J.-P. (dir), *Histoire culturelle de la France. Tome 3 : Lumières et libertés, les dix-huitièmes et dix-neuvièmes siècles*, Paris, Seuil, 2005 496 p.
- Tétart P., *Histoire du sport en France. Tome 1 : du Second Empire au régime de Vichy*, Paris, Vuibert, 2007, 470 p.
- Turetti L., *Les Français et le territoire national 1870-1914 : place et importance des provinces perdues dans ces représentations*, Metz, thèse de doctorat, 2003, 456 p.
- Vivier C., Loudcher J.-F. (dir), *Le sport dans la ville*, Paris, l'Harmattan, 1998, 339 p.

## 5 – Histoire urbaine

Agulhon M. (dir), *La ville de l'âge industriel, le cycle haussmannien*, Paris, Seuil, 1998, 665 p.

Bourrillon F., *Les villes en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Orphys, 1992, 197 p.

Claustre P.-F., « l'octroi de Paris (1798-1943), bilan historiographique et perspectives de recherche », *Recherches contemporaines*, n°6, 2000-2001, pp. 299-316

Duby G., *Histoire de la France urbaine, tome 4 : la ville à l'âge industriel : le cycle haussmannien*, Paris, Seuil, 1983, 665 p.

Frioux S., *Les batailles de l'hygiène, villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, Paris, Presses universitaires de France, 2013, 387 p.

Jorland G., *Une société à soigner : hygiène et salubrité publiques en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 2010, 361 p.

Lottin A., Perret-Gentil Y., Poussou J.-P., *Les villes balnéaires d'Europe occidentale du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Presses de la Sorbonne, 2008, 495 p.

Michaud-Fréjaville F., Dauphin N., Guilhembet J.-P. (dir), *Entrer en ville*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, 326 p.

Murard L., Zylberman P., *L'hygiène dans la République : la santé publique en France ou l'utopie contrariée : 1870-1918*, Paris, Fayard, 1996, 805 p.

## 6 – Histoire des relations internationales

Allain J.-C., Guillen P., Soutou G.-H., *Histoire de la diplomatie française, tome II : de 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 2007

Bechet C., « Les chemins de fer belgo-allemands et le camp d'Elsenborn (1887-1894). Prémisses de la traversée du territoire belge ? », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°241, 2011, pp. 13-31

Bitsch M.-T., *La Belgique entre la France et l'Allemagne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, 574 p.

Bragard P., Douette D., Vandenbroucke J. (dir), *Forts de la Meuse, place de Namur : images et textes de la construction des forts : 1887-1892*, Namur, Les amis de la citadelle de Namur, 2010, 127 p.

Foucher M., *L'obsession des frontières*, Paris, Perrin, 2007, 249 p.

Girault R., *Diplomatie européenne : nations et impérialismes*, Paris, Armand Colin, 1995, 286 p.

Milza P., *Les relations internationales de 1871 à 1914*, Paris, Colin, 2014, 217 p.

Piettre P., « Les Britanniques et les tensions franco-allemandes après la guerre de 1870 : l'exemple de " l'alerte de 1875" », *Transversalités*, n°120, 2011, pp. 111-125

Soutou G.-H., *L'Europe de 1815 à nos jours*, Paris, Presses universitaires de France, 2009, 519 p.

Verneuil C., *La Belgique entre la France et l'Allemagne de 1830 à 1914 : diplomatie et stratégie*, Paris IV, thèse de doctorat, 1996, 1123 p.

Verneuil C., *Les relations franco-belges de 1871 à 1887 d'après les archives du Quai d'Orsay*, Paris IV, mémoire de maîtrise, 1989, 212 p.

Verneuil C., « La Belgique et la géopolitique européenne vers 1900 : regards croisés belges, français et allemands », Motte et Coutau-Bégarie (dir.), *Approches de la géopolitique : de l'Antiquité au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Économica, 2013, 781 p.

## 7 – Unités et organisation du territoire

Amat J.-P., « Forêt et défense du territoire. France du Nord-Est 1871-1914 », *Stratégique*, n°56, 1992

Aubagnac G., Richardot P. (dir), *L'artillerie, le militaire et le cheval*, Panazol, Lavauzelle, 2009, 205 p.

Bénéytou J.-P., *Histoire de la cavalerie française des origines à nos jours*, Panazol, Lavauzelle, 2010, 245 p.

Boulangier P., *La France devant la conscription : géographie historique d'une institution républicaine, 1914-1922*, Paris, Économica, 2001, 391 p.

Boulangier P., *La géographie militaire française : 1871-1939*, Paris, Économica, 2002, 619 p.

Bourlet M., Lagadec Y., Le Gall E. (dir), *Petites patries dans la Grande Guerre*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, 250 p.

Carbonneaux J., Gourmen P., Malis R., Mariotti G., Pats J., Villaume J., *L'arme du train, de 1807 à nos jours*, Limoges, Lavauzelle, 1989, 375 p.

Dufour J.-L., *La guerre, la ville et le soldat*, Paris, Odile Jacob, 2002, 352 p.

Espinosa C., *L'armée et la ville en France : 1815 – 1870 : de la Restauration à la veille du conflit prussien*, Paris, L'Harmattan, 2008, 530 p.

Espinosa C., « Le ministère de la Guerre et les autorités municipales dans l'espace urbain : la question des fortifications en France de 1815 à 1870 », *Revue Historique des Armées* n°254, 2009, pp. 110-123

Fédération nationale du Génie, *Le génie, combattre, construire, secourir*, Paris, Lavauzelle, 2012, 280 p.

Fournier P., « Les relations entre fortifications et chemins de fer », *Revue d'histoire des chemins de fer*, n°15, 1996, pp. 53-72

Gateau-Leblanc M., *Civils et militaires dans le camp retranché de Toul*, Woippy, Serpenoise, 2003, 186 p.

Hoff P., « Un siècle de région militaire », *Revue historique de l'armée*, n°2, 1974, pp. 95-111

Jauffret J.-J., « la défense des frontières et l'organisation des forces de couverture (1874-1895) », *Revue historique des armées*, n°566, 1998, pp. 359-379

Lambart C., *La présence militaire à Troyes (1814-1914), politique sociale, opinion et armée au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris IV, thèse de doctorat, 1998, 473 p.

Lesquen (de) C., « Le génie jusqu'en 1940 », *Revue historique de l'armée*, n°4, 1955, pp. 67-88

Mercier P., *Des canons et des hommes : une histoire de l'artillerie française*, Paris, Lavauzelle, 2011, 392 p.

Merriman J., « la campagne, l'armée et la ville : le rural et le militaire dans les villes de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle à travers les enquêtes militaires : images, clichés et réalités », *Histoire urbaine*, n°8, 2003, pp. 141-156

Picon A. (dir), *La ville et la guerre*, Paris, Éditions de l'imprimeur, 1996, 237 p.

## 8 – Fortifications

Barde Y., *Histoire de la fortification en France*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, 128 p.

Bourachot A., *Le camp retranché de Paris, 1792-1940*, Paris, Giovanangéli, 2014, 331 p.

Cahiers du centre d'études d'histoire de la Défense, *Histoire de la fortification*, cahier n°10, Vincennes, 1999,

Charvet M., *Les fortifications de Paris, de l'hygiénisme à l'urbanisme, 1880-1919*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, 312 p.



Dallemagne F., *Les défenses de Lyon, enceintes et fortifications*, Lyon, éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2006, 292 p.

Gaulle (de) C., « Le rôle historique des places françaises », *Revue militaire française*, tome 15, 1925, pp. 356-382

Le Hallé G., *Précis de la fortification*, Louviers, Ysec éditions, 2002, 192 p.

Le Hallé G., *Le système Séré de Rivières ou le témoignage des pierres*, Louviers, Ysec Éditions, 2001, 224 p.

Ortholan H., *Le général Séré de Rivières : le Vauban de la Revanche*, Paris, Giovanangeli, 2003, 621 p.

Richard P., *Le « permis de construire » d'un fort Séré de Rivières*, Leveau, association du fort de Leveau, 2008

Rocolle P., *2000 ans de fortification française*, Paris, Lavauzelle, 1970, 355 p.

Rocolle P., « La crise de l'obus-torpille en France », *Revue internationale d'histoire militaire*, n°41, 1979, pp. 73-84

Sailhan P., *La fortification, histoire et dictionnaire : cartes de France des ouvrages fortifiés*, Paris, Tallendier, 1991, 259 p.

Salat N., Pénicaut E., *Le dépôt des fortifications et ses archives, 1660-1940 : archives du génie. Répertoire numérique détaillé de la sous-série IV du Service Historique de la Défense*, Paris, Archives et culture, 2011, 535 p.

Sardain M.-F., *Défenses et sièges de Paris, 1814-1914*, Paris, Economica, 2009, 304 p.

Sardain M.-F., « Les servitudes militaires autour des fortifications au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue historique des armées* n°274, 2015, pp. 3-14

Truttmann P., *La barrière de fer, l'architecture des forts du général Séré de Rivières (1872-1914)*, Thionville, Klopp, 2000, 542 p.

## 9 – Autres infrastructures

Aubout M., « L'émergence des premiers terrains d'aviation de l'aéronautique militaire française, 1909-1914 », *Revue historique de l'armée*, n°264, 2011, pp. 98-107

Aubout M., *Les bases de la puissance aérienne, 1909-2012*, Paris, La documentation française, 2015, 412 p.

Chambe R., *Histoire de l'aviation*, Paris, Flammarion, 1949, 398 p.

Christau P., Wey R., *Les hôpitaux militaires au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le cherche midi, Service de santé des Armées, 2006, 336 p.

Christienne et Lissarrague (généraux) (dir), *Histoire de l'aviation militaire française*, Paris, Lavauzelle, 1980, 557 p.

Dallemagne F., *Les casernes françaises*, Paris, Picard, 1990, 256 p.

Meynen N., « Les hôpitaux militaires sous tentes et baraqués au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue historique des armées*, n°254, 2009, pp. 92-109.

Maudet G., *L'aéronautique à la Belle Époque*, Le Mans, éditions de la Société Historique et Archéologique du Maine, 2010, 260 p.

Tison S. (dir), *La Belle Époque de la conquête de l'air, dans le sillage de Wilbur Wright, 1903-1914*, Le Mans, éditions de la Société Historique et Archéologique du Maine, 2010, 206 p.

## 10 – Guerre de 1870-1871

Auduin-Rouzeau S., *1870, la France dans la guerre*, Paris, Armand Colin, 1989, 420 p.

Gouttman A., *La grande défaite : 1870-1871*, Paris, Perrin, 2014, 414 p.

Lecaillon J.-F., *Le souvenir de 1870, histoire d'une mémoire*, Paris, Giovanangéli, 2011, 255 p.

Milza P., « L'année terrible ». *La guerre franco-prussienne : septembre 1870-mars 1871*, Paris, Perrin, 2009, 460 p.

Roth F., *La guerre de 1870*, Paris, Fayard, 1993, 778 p.

## 11 – Préparation de la guerre

Cahiers d'étude et de recherches du musée de l'Armée, *1904-1914, de la guerre pensée à la guerre sur le terrain, techniques, tactiques, pratiques*, Paris, Musée de l'Armée, 2004, 370 p.

Cochet F., Sauvage J.-C. (dir), *1914 la guerre avant la guerre, regards sur un conflit à venir*, Paris, Riveneuve, 2015, 220 p.

Cosson O., *Préparer la Grande Guerre : l'armée française et la guerre russo-japonaise, 1899-1914*, Paris, Les Indes Savantes, 2013, 379 p.

Cosson O., « Expériences de guerre et anticipation à la veille de la Première Guerre mondiale. Les milieux militaires franco-britanniques et les conflits extérieurs. », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°50, 2003, pp. 127-147

Deschamps J., « *La guerre moderne (1885). Une contribution à la culture stratégique des états-majors français de la première guerre mondiale.* », *Stratégie*, n°99, 2010, pp. 115-131

Flament J.-C., *14-18. Étions-nous bien défendus ?*, Société des écrivains, 2014, 374 p.

Hénin P.-Y., *Le plan Schlieffen : un mois de guerre, deux siècles de controverses*, Paris, Économica, 2012, 592 p.

Lahaie O., « L'utilisation du renseignement de portée stratégique en France de 1911 à 1914. », *Stratégie*, n°105, 2014, pp. 43-56

Marrill J.-M., "L'offensive à outrance : une doctrine unanimement partagé" par les grandes puissances militaires en 1914", *Revue historique des armées*, n°274, 2014, pp. 49-64

Pirot P., « La Belgique et le renseignement aux frontières 1896-1914 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 241, 2001, pp. 33-49

Queloz D., *De la manœuvre napoléonienne à l'offensive à outrance : la tactique générale de l'armée française, 1871-1914*, Paris, Économica, 2009, 564 p.

## 12 – Premiers mois de la Grande Guerre

« Les entrées en guerre en 1914 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°179, 1995, pp. 3-98.

Audoin-Rouzeau S., Becker J.-J., Baldin D., Beaupré N., Manon Pignot M., *État de guerre, l'année 1914 à travers les publications officielles*, Paris, La documentation française, 2013, 208 p.

Cochet F., « Les débuts de la Grande Guerre en France : "dictature" imposée du militaire ou retrait du politique ? », *Revue historique des armées*, n°248, 2007, pp. 60-70

Becker J.-J., *1914 : comment les Français sont entrés dans la guerre : contribution à l'étude de l'opinion publique, printemps-été 1914*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977, 637 p.

Becker J.-J., Krumeich G., *La Grande Guerre*, Paris, Tallandier, 2012, 384 p.

Farcy (de) J.-C., *Les camps de concentration français de la Première Guerre mondiale (1914-1920)*, Paris, Anthropos, 1995, 373 p.

Goya M., *La Chair et l'Acier. L'armée française et l'invention de la guerre moderne (1914-1918)*, Paris, Tallandier, 2004, 480 p.

Horne J., Kramer A., *1914 : les atrocités allemandes, la vérité sur les crimes de guerre en France et en Belgique*, Paris, Tallandier, 2011, 674 p.

Nivet P., *Les réfugiés français de la Grande Guerre, 1914-1920 : les « Boches du Nord »*, Paris, Économica, 2004, 598 p.

Roth F., *Six mois qui incendièrent le monde : juillet-décembre 1914*, Paris, Tallendier, 2014, 551 p.

Willequet J., « La violation de la neutralité belge en 1914. Réflexions nouvelles », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 41, 1963, pp. 487-499

## **II – Histoire régionale**

### 1 – Histoire du Nord-Pas-de-Calais

Bussière E. (dir.), Lefebvre B et Vavasseurs-Desperriers J, *Histoire des provinces françaises du Nord, T. V : le XIX<sup>e</sup> siècle (1815-1914)*, Arras, Artois Presses Université, 2012, 282 p.

Defebvre C., *Le Nord-Pas-de-Calais des origines à nos jours*, Rennes, Ouest France, 2013, 128 p.

Hilaire Y-M., *Histoire du Nord-Pas-de-Calais de 1900 à nos jours*, Toulouse, Privat, 1982, 543 p.

Le Maner Y., *Histoire du Pas-de-Calais : 1815-1945*, Arras, Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais, 1993, 265 p.

Lottin A. et Bussière E. (dir.), *Deux mille ans du « Nord-Pas-de-Calais », tome II : de la Révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*, Lille, La Voix du Nord, 2002, 247 p.

Pierrard P., *Histoire du Nord*, Paris, Hachette, 1981, 404 p.

Wytteman J.-P. (dir), *Le Nord, de la préhistoire à nos jours*, Saint-Jean d'Angély, Bardessoules, 1988, 381 p.

### 2 – Histoire politique locale

Attia M., *Un siècle de municipalité douaisienne : étude du pouvoir municipal à Douai du milieu des années 1880 au début des années 1990*, Lille III, mémoire de maîtrise, 2003, 172 p.

Brenne J., *Le Conseil Général du Nord à l'aube de la République*, Lille, Norsépressa, 1974, 119 p.

Caron-Humez J., *La gestion municipale lilloise de 1870 à 1914*, Lille III, mémoire de

maitrise, 1967, 142 p.

Dissaux J.-M., *Les préfets du Pas-de-Calais*, Dainville, Archives départementales du Pas-de-Calais, 1996, 38 p.

Hilaire Y.-M., Legrand A., Ménager B., Vandebussche R., *Atlas électoral Nord-Pas-de-Calais, 1876-1936, Troisième République*, Villeneuve d'Ascq, Publications de l'Université de Lille III, 1977, 332 p.

Léopold J.-Y., *Les présidents du Conseil Général du Pas-de-Calais*, Dainville, Archives départementales du Pas-de-Calais, 1996, 38 p.

Lottin A., Crépin A., Guislin J.-M., *Intendants et préfets dans le Nord-Pas-de-Calais, XVII-XXe siècle*, Arras, Artois Presses Université, 2002, 344 p.

Ménager B., Florin J.-P., Guislin J.-M., *Les parlementaires du Nord-Pas-de-Calais sous la Troisième république*, Lille, Centre de recherche sur l'histoire de l'Europe du Nord-Ouest, 2000, 352 p.

Ménager B., Sirinelli J.-F., Vavasseur-Desperriers J. (éds.), *Cent ans de socialisme septentrional*, Villeneuve d'Ascq, Université Charles de Gaulle-Lille III, 1995, 425 p.

Przybyla F., *Les parlementaires du Nord et leur activité législative au début de la Troisième République, 1881-1889*, Villeneuve d'Ascq, thèse de doctorat, 2004, 1056 p.

Renoncourt R., *Une assemblée locale de la Troisième République : le conseil général du Pas-de-Calais de 1871 à 1914*, Villeneuve d'Ascq, thèse de doctorat, 1995, 1009 p.

Simler B., *Un socialiste : Gustave Delory (1857-1925)*, Villeneuve d'Ascq, mémoire de maitrise, 1972, 254 p.

### 3 – Économie régionale

Berger E., « Le chemin de fer des origines à nos jours, l'exemple d'Arras : installation, épanouissement et restructuration d'une emprise ferroviaire », *Revue du Nord*, 2005, pp. 861-882

Borde C., « "Génie pékin contre génie militaire", fortifications et territoires portuaires sur le littoral de la mer du Nord au XIX<sup>e</sup> siècle », Le Bouëdec G. et Chappé Fr. (dir), *Pouvoirs et littoraux du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000, pp. 289-301

Caron F., *Histoire de l'exploitation d'un grand réseau : la compagnie du chemin de fer du Nord, 1846-1937*, Paris, Mouton, 1973, 622 p.

*Cheminots et chemins de fer en Nord-Pas-de-Calais : identités régionale et professionnelles : 1830-2030*, Paris, La vie du rail, 2004, 239 p.

Le Maner Y., *Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais : des origines à 1939*, Arras, Artois presse université, 2004, 106 p.

Hubscher R., *L'agriculture et la société rurale dans le Pas-de-Calais : du milieu du XIXe siècle à 1914*, Arras, Mémoires de la Commission Départementale des Monuments Historiques du Pas-de-Calais, 1979-1980, 964 p.

Pouchain P., *Les maitres du Nord : du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Perrin 1998, 412 p.

Oustric G., *Le port de Boulogne-sur-Mer au XIX<sup>e</sup> siècle*, La sentinelle, Le Téméraire, 1995, 286 p.

#### 4 – Histoire sociale et culturelle du Nord-Pas-de-Calais

Allender R., *Prostitution citadine, l'exemple de Douai*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alain Sutton, 2002, 127 p.

Boniface X. « L'armée et les inventaires dans le Nord de la France », *Revue du Nord*, n°350, pp. 393 – 408

Callens J., *Les sociétés de gymnastique, de tir et de préparation militaire : de 1870 à 1939 à Lille*, Villeneuve d'Ascq, mémoire de master, 2006, 128 p.

Codaccioni F.-P., *De l'inégalité sociale dans une grande ville industrielle : le drame de Lille de 1850 à 1914*, Lille III, éditions universitaires, 1976, 444 p.

Condette J.-F., *Histoire d'une faculté française : la faculté des lettres de Lille du transfert au transfert (1887-1974). Les métamorphoses d'une institution*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 1998, 1276 p.

Demunck J.-L., *La prostitution et le monde des prostituées à Dunkerque au XIX<sup>e</sup> siècle (1848-1914) : réglementation, contrôle, assistance et répression*, Lille III, mémoire de maîtrise, 1994, 247 p.

Genty J.-R., *Les étrangers dans la région du Nord : repères pour une histoire régionale de l'immigration dans le Nord-Pas-de-Calais, 1850-1970*, Paris, L'Harmattan, 2009, 194 p.

Gérard A., « La grande grève textile dans le Nord en 1903 : un cas d'école », Guignet P., *Le peuple des villes dans l'Europe du Nord-Ouest (fin du Moyen-Age-1945)*, CHRENO, Lille, 2003, pp. 311-327

Gillet M., *Histoire sociale du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest : recherches sur les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1986, 286 p.

Grailles B., « Le Nord, rempart de la France. Images publicitaires, chansons et monuments de 1870 à 1914 », *Revue du Nord*, n°360-361, 2005, pp. 613-632

Hardy-Hemery O., *L'envers d'une fusillade : Fourmies, 1er mai 1881 : un patron face à la grève*, Paris, L'Harmattan, 1996, 201 p.

Le Maner, « Les grandes grèves minières du Pas-de-Calais », Rébérioux M. (dir), *Fourmies et les 1<sup>er</sup> mai*, Paris, éditions de l'atelier, 1994

Roynette-Gland O., « L'armée dans la bataille sociale : maintien de l'ordre et grèves ouvrières dans le Nord de la France (1871-1906) », *Le mouvement social*, n°179, 1997, pp. 33-58

Pierrard P., *la vie quotidienne dans le Nord au XIX<sup>e</sup> siècle, Artois-Flandre-Hainaut-Picardie*, Paris, Hachette, 1977, 255 p.

Visse J.-P., *La presse du Nord et du Pas-de-Calais au temps de l'Écho du Nord*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 2004, 279 p.

#### 5 – Histoire des villes du Nord-Pas-de-Calais

Archives départementales du Nord, *L'aventure des villes : les villes du Nord de la France de 1850 à 1960*, Lille, Archives départementales du Nord, 1997, 128 p.

Basselet E., *Verlinghem au fil du temps...*, Lille, ADLIS, 1999, 382 p.

Béthouart B. (dir), *Histoire de Montreuil-sur-Mer*, Montreuil-sur-Mer, Les écrits du Nord, 2008, 404 p.

Borde C., *Calais et la mer, 1814-1914*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1997, 352 p.

Bougard P. (dir), *Histoire d'Arras, Dunkerque*, éditions des Beffrois, 1998, 415 p.

Cabantous A. (dir), *Histoire de Dunkerque*, Toulouse, Privat, 1983, 312 p.

Catty R. (dir), *Douai, ville militaire*, Douai, Laura éditions, 1999, 136 p.

Cortet J., *L'agrandissement de Lille de 1858: exemple du rôle des politiques publiques dans le développement urbain des villes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Institut d'études politiques de Lille, mémoire de maîtrise, 2012, 92 p.

Delame R., *Condé-sur-l'Escaut*, Valenciennes, Giard, 1927, 264 p.

Denise J., *La Belle-Époque à Dunkerque. À travers la ville*, Dunkerque, Westhoek, 1986, 151 p.

Derville A. (dir), *Histoire de Béthune et de Beuvry*, Dunkerque, éditions les Beffrois, 1985, 334 p.

Derville A. et Vion A. (dir), *Histoire de Calais*, Dunkerque, éditions des beffrois, 1985, 334 p.

Derville A. (dir), *Histoire de Saint-Omer*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires de Lille, 1981, 288 p.

Duvivier J., *Landrecies, son histoire, son rôle glorieux dans les destinées de la France*, Avesnes-sur-Helpe, éditions de l'observateur, 1938, 248 p.

Généalogie Association Gravelines, *Mille ans d'histoire, ils sont passés par Gravelines de 1660 à 1960*, Gravelines, 2009, 395 p.

Guignet P., *Nouvelle histoire de Valenciennes*, Toulouse, Privat, 2006, 269 p.

Lottin A. (dir), *Histoire de Boulogne-sur-Mer*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1983, 452 p.

Nazé F., *Histoire de Bondues*, Cambrai, Nord patrimoine, 2002, 559 p.

Nolibos A., *Arras, de Nemetacum à la communauté urbaine*, Lille, La Voix du Nord, 2003, 199 p.

Pierrard P., *Lille : dix siècles d'histoire*, Paris, Stock, 1981, 286 p.

Platelle H. (dir), *Histoire de Valenciennes*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires de Lille, 1982, 333 p.

Severy G. (dir), *Histoire de Maubeuge*, Dunkerque, éditions du beffroi, 1984, 341 p.

Trenard L., Hilaire Y.-M. (dir), *Histoire de Lille, tome IV : du XIX<sup>e</sup> siècle au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 1999, 541 p.

Trenard L. (dir), *Histoire d'une métropole : Lille-Roubaix-Tourcoing*, Toulouse, Privat, 1977, 520 p.

Vion A., *Calais et Saint-Pierre au XIX<sup>e</sup> siècle (1815-1885)*, Editions des Beffrois, 1982, 220 p.

Voghelaer (de), S., *L'agrandissement de Lille de 1858*, Lille III, mémoire de maîtrise, 1989, 117 p.

## 6 – Histoire militaire régionale

Armée et société dans le Nord de la France, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle, *Revue du Nord*, n°350, 2003

Bernède A., *La conscription dans le Nord-Pas-de-Calais d'après les lois de 1889 et 1905 : aspects sociaux et démographiques*, Lille III, thèse de doctorat, 1982, 175 p.



Blancpain M., *La frontière du Nord 843-1945, de la mer à la Meuse*, Paris, Perrin, 1990, 356 p.

Boniface X., « L'armée à Dunkerque aux alentours de 1900 », *Revue historique de Dunkerque et du littoral*, n° 3 hors-série, 2002, pp. 3-14

Cossé-Brissac (colonel), « La frontière du Nord », *Revue historique de l'Armée*, n°1, 1951

Curveiller S., Lottin A. (dir), *Le Nord-Pas-de-Calais, un champ de bataille de l'Europe*, Lillers, Les échos du Pas-de-Calais, 2014, 280 p.

Golaz A. « Aperçu sur l'histoire militaire de la Flandre (1636-1945) », *Revue historique de l'armée*, n°1, 1951

Hivonnet (commandant), « Les canonniers sédentaires de Lille », *Revue du Nord*, n°1, 1975, pp. 5-14

Lottin A. (dir), *Les grandes batailles du Nord*, Paris, Mazarine, 1984, 286 p.

Marchand P., « Les petits soldats de demain : les bataillons scolaires dans le département du Nord, 1882-1892 », *Revue du Nord*, n°266, 1985, pp. 769-803

Ménager B., « Quand l'intendance ne suivait pas. Le scandale des marchés de guerre passés dans le département du Nord pendant la guerre de 1870 », *Revue du Nord*, n° 350, 2005, pp. 861-882

Mordefroid J.-L., *Historique du 110<sup>e</sup> régiment d'infanterie, 1692-1987*, Atelier d'impression de l'armée de terre n° 3, 1987, 264 p.

Ortholan H., *L'armée du Nord, 1870-1871*, Paris, Giovanangéli, 2011, 158 p

Parisot G., *Janvier 1871, le mois terrible : un épisode de la guerre de 1870 : l'invasion et l'occupation dans le département du Nord*, Lille III, mémoire de master, 2007, 115 p.

Vanderstraete B., *Le concept de défense du Nord 1870-1940*, Lille III, mémoire de maîtrise, 1985, 302 p.

Vanderstraete B., « La défense du Nord, couloir d'invasions (1871-1940) », *Revue du Nord*, n°277, 1988, pp. 377-397

## 7 – Fortifications du Nord-Pas de Calais

Bellard G., Maison F., *Les fortifications d'Arras du XII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Arras, Musée d'Arras, 1979, 80 p.

Bernard H., *Arras, ville fortifiée*, Arras, musée d'Arras, 1993, 127 p.

Bocquillon L., *À la découverte des anciennes fortifications de Saint-Omer*, Laon, Nord Patrimoine éditions, 2001, 135 p.

Boniface X., « La défense de Boulogne-sur-Mer et ses fortifications de 1815 à 1940 », *Bulletin de la commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais*, Tome XXII, 2004, pp. 127-151

Caniot J., *Les portes de Lille (1621-2004)*, Bondues, Jean Bernard, 2004, 178 p.

Capelle G., *Histoire de Condé et de ses fortifications*, Beuvrages, Capelle, 1978, 153 p.

Cheuva P., *Étoiles de pierre : voyage en Nord-Pas-de-Calais*, Villeneuve d'Ascq, Ravet-Anceau, 2003, 153 p.

Chotard H., *Louis XIV, Louvois, Vauban et les fortifications du nord de la France*, Nîmes, Lacour-Ollé, 2008, 298 p.

Couvreur F., *Les places fortes dans le Nord, de 1815 à 1914*, Lille III, mémoire de DEA, Villeneuve d'Ascq, 1996, 188 p.

Croix C., *Les anciennes fortifications d'Avesnes*, Cholet, Farré et fils, 1957, 83 p.

Delvas S., *Le démantèlement de la place de Lille (1919-1933)*, Lille III, mémoire de maîtrise, 1994, 131 p.

Dépret J., *Le Nord, frontière militaire. Tome 1 : l'organisation défensive de Dunkerque à Longwy : 1874-1914*, Salomé, éditions J. Dépret, 2003, 206 p.

Dépret J., *Le Nord, Terre de fortifications, Flandre, Hainaut, Artois, Picardie*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton, 2008, 224 p.

Dépret J., *Lille et ses forts, une forteresse méconnue de la Troisième république (1872-1914)*, Salomé, éditions J. Dépret, 2008, 32 p.

Dépret J., *Maubeuge, la militaire, Genèse et évolution de la place forte, 1872-1914*, Salomé, éditions J. Dépret, 2004, 195 p.

Destable P., *Les chantiers du roi : la fortification du « pré carré » sous le règne de Louis XIV*, Lille III, thèse de doctorat, 2006, 622 p.

Destable P., *Recherches sur l'histoire des chantiers dans la France du Nord : du milieu du XVII<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Lille III, thèse de DEA, 1998, 157 p.

Duvivier J., *Cambrai, son histoire militaire, ses fortifications depuis leurs origines*, Avesnes-sur-Helpe, éditions de l'observateur, 1936, 185 p.

Duvivier J., *Le Quesnoy. Ses annales, ses sièges, ses fortifications*, Lille, Société d'éditions du Nord, 1934, 204 p.

Doise J., « la deuxième ligne de fortifications sur les frontières Nord et Est de la France, 1815-1940 », *Revue historique des armées*, n°134, 1979, pp. 123-154

Gantiez P., Langlet O., *À la découverte des anciennes fortifications de Cambrai*, Cambrai, Nord Patrimoine éditions, 1998, 96 p.

Glad J., *Maubeuge, place de guerre (1678-1945), sa zone d'influence*, Paris, Publibook, 2007, 218 p.

Hanscotte F., *La route des villes fortes en Nord : les étoiles de Vauban*, Paris, les éditions du huitième jour, 2003, 192 p.

Hanscotte F., *Vauban et le Nord, la ceinture de fer*, Lille, La Voix du Nord, 2006, 51 p.

Lenoir L., *À la découverte des anciennes fortifications de Calais*, Calais, Nord patrimoine, 2001, 136 p.

Lenys M., *Le démantèlement des fortifications de Dunkerque*, Lille III, mémoire de maîtrise, 1989, 120 p.

Louis E., *Mille ans de fortifications à Douai, IX<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Douai, Musée à Douai, 1997, 41 p.

Magny F., *Cambrai ville fortifiée : 24 mai – 29 juillet 1991*, Cambrai, Maison Falleur, 1991, 153 p.

Ménager B., « une longue bataille : le démantèlement des remparts de Lille (1899-1923) », *Revue du Nord*, n°261-262, 1984, pp. 619-630

Million M., *Les fortifications de Dunkerque à travers les âges (987-1945)*, Saint-Omer, L'indépendant, 1967, 224 p.

Million M., *La défense avancée de Dunkerque à travers les âges. Les redoutes, les forts, les ouvrages et les batteries. Les casernes de Dunkerque*, Coudekerque-Branche, 1968, 168 p.

Milot J., *La citadelle de Lille « Reine des citadelles »*, Lille, Société de géographie de Lille, 1967, 63 p.

Nazé F., *Du fort à la cour sacrée*, Bondues, Association « Souvenir de la Résistance et des Fusillés du Fort de Bondues », 1987, 48 p.

Penet V., *Le démantèlement de Douai*, Lille III, mémoire de maîtrise, 1985, 92 p.

Salamagne A., *À la découverte des anciennes fortifications d'Arras*, Cambrai, Nord Patrimoine, 1999, 120 p.

Salamagne A., *À la découverte des anciennes fortifications de Valenciennes*, Cambrai, Nord patrimoine, 1999, 95 p.

Soufflet Y., « Il y a cent ans, la construction du fort de Bondues », *Jacobus*, Bondues, 1980, pp. 17-29

Rocolle P., « La fin des cités guerrières au XIX<sup>e</sup> siècle dans le nord de la France : essai de synthèse », *Revue du Nord*, n°84, 2002, pp. 58-67

## 8 – Autres infrastructures militaires

Anciens aérodromes, *Lille-Ronchin*, Hazebrouck, Presse Flamande, 2010, 40 p.

Aumaitre M., *Les casernes du Nord-Est de la France en 1914*, Mémoires en Images, Saint-Cyr sur Loire, Alan Sutton, 2008, 128 p.

Cadet A., *L'explosion des Dix-huit ponts, un AZF lillois en janvier 1916*, Lille, Les lumières de Lille, 2015, 256 p.

Casemode D., *L'aérostation dans le Nord de la France de 1783 à nos jours*, Toulon, Les presses du midi, 2013, 301 p.

Chovet M., Gérard A., Milot J., *L'hôpital militaire Scrive de Lille*, Lille, 1982

Debrabant B., *Esquisse d'une histoire de l'hôpital militaire du Quesnoy*, Cercle historique Quercitain, 1981, 78 p.

Milot J., « Quand les casernes lilloises prirent leurs noms actuels », *Bulletin de liaison du service de l'Intendance de la 2<sup>ème</sup> région militaire*, 1980, pp. 30-41

Roynette O., « Les casernes de Boulanger. Pédagogie nationale et républicaine dans l'espace public septentrional », *Revue du Nord*, T. 85, n°350, avril-septembre 2002, pp. 379 – 392

## 9 – Combats et invasion du Nord-Pas-de-Calais en 1914

Archives départementales du Nord, *Le Nord en guerre 1914-1918 : C'était hier, le département du Nord....*, Lille, Archives départementales du Nord, 2008, 107 p.

Allender R., *Douai 1914-1918, une ville du Nord à l'heure allemande*, Saint-Cyr sur Loire, Alain Sutton, 2008, 192 p.

Baldin D., Saint-Fuscien E., *Charleroi : 21-23 août 1914*, Paris, Tallendier, 2012, 221 p.

Becker A. (dir), *Journaux de combattants et de civils de la France du Nord dans la Grande Guerre*, Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion, 2015, 371 p.

Buffetaut Y., Dagmey-Lacment M., *Le Nord en guerre : 1914-1918*, Louviers, Ysec,

2014, 158 p.

Carlier (général), « Territoriaux et cavaliers à Lille en 1914 », *Revue historique de l'armée*, n° 1, 1951, pp. 89-95

Catoire (capitaine), *La défense de Lille en 1914*, Les amis de Lille, Lille, 1935, 158 p.

Chatelle A., *Dunkerque pendant la guerre 1914-1918*, A. Quillet, Paris, 1925, 247 p.

Chatelle A., *Calais pendant la guerre 1914-1918*, A. Quillet, Paris, 1927, 286 p.

Chocquelle Jean, *Évasion 1915, avant, pendant, après le siège de Lille*, Pacaud, Dunkerque, 1958, 62 p.

Dépret J., Association de sauvegarde du fort de Leveau, *Histoire d'un livre inachevé : George Gay face aux témoins oubliés du siège de Maubeuge en 1914*, Salomé, éditions J. Dépret, 2014, 144 p.

Deschamps A., *Septembre-octobre 1914. Un coin de guerre peu connu. Bataille de Douai et défense de Lille*, Lille, Béziat et c<sup>ie</sup>, 1936, 371 p.

Diest P., « La défense de Dunkerque, Lille et Maubeuge en 1914 : impréparations, improvisations et conséquences », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°254, 2014, pp. 95-108

Heuclin J, Robinne C., *Maubeuge, bastion de la résistance, 1914-1918*, Arras, éditions Degeorge, 2014, 190 p.

La Première Guerre mondiale dans le Nord de la France et la Belgique, *Revue du Nord*, n°404-405, juin 2014

Lecomte B. (dir), *Dans la tourmente de l'invasion 1914 : plaine de la Lys, Laventie, Fromelles, Pays de Weppes*, Laventie, Alloœu terres de batailles 1914-1918, 2014, 176 p.

Lemaire L., « Les inondations défensives de 1914 », *Revue du Nord*, n°25, 1939, pp. 81-100.

Le Maner Y., *La Grande Guerre dans le Nord-Pas-de-Calais 1914-1918*, Lille, La Voix du Nord, 2014, 440 p.

Montagne N., « Une ville en bande molletière » : mémoire sur l'état de siège de la ville de Dunkerque durant le conflit de 1914-1918, Lille III, mémoire de master 1, 2009, 124 p.

Perreau (commandant), *La vérité sur le siège de Maubeuge*, Charles-Lavauzelle et Cie, Paris, 1934, 20 p.

Vanbelle (capitaine), « Les combats autour de Lille en 1914 », *Revue militaire française*, tome 58, 1935, pp. 298-344 et pp. 121-146

Ville de Dunkerque 1914-1918, *Dunkerque : ultime mémoire*, Dunkerque, ville de Dunkerque, 2000, 54 p.

## 10 – Patrimoine militaire

Clain H. (dir.), *Septentrion : villes fortes entre mer du Nord et Meuse : patrimoine urbain et projets durables*, Paris, Somogy, 2007, 254 p.

Dallemagne F., *Le patrimoine militaire*, Paris, Scala, 2002, 327 p.

Diest P. « la prise de conscience de la valeur patrimoniale des bâtiments militaires de la place de Lille depuis 1880 », *Revue du Nord*, n°399, 2013, pp. 165-187

Conseil Général du Nord, *Le Nord fortifié, photographies d'Augustin Boutique (1862-1944)*, Douai, Photothèque Augustin Boutique-Grard, 2008, 96 p.

Guihéneuc A., Toulouse R. (dir), *Le patrimoine des communes du Nord*, Paris, Flohic, 2001, 1790 p. (2 tomes)

Direction du patrimoine, *Gravelines et son patrimoine*, Dunkerque, Les éditions du beffroi, 1983, 196 p.

Direction du patrimoine, Conseil Général du Nord, *Quel avenir pour le patrimoine fortifié ? Actes du colloques*, Paris, direction du patrimoine, 1992, 169 p.

Le patrimoine militaire et la question urbaine, *In situ*, n°16, 2011

Rocolle P., Léman P., *Le patrimoine guerrier, aspects du patrimoine régional*, Lille, Comité économique et social régional, 1981, 44 p.